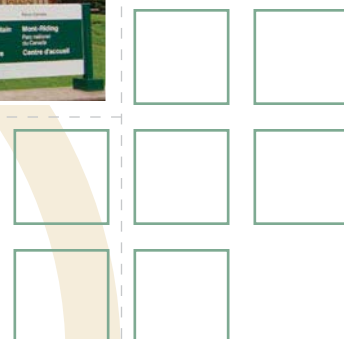




PROGRAMME DE L'IMAGE DE MARQUE
DE PARCS CANADA

SIGNALISATION EXTÉRIEURE

Normes et lignes directrices



VERSION N° 1
MARS 2007



Parcs Canada Parks Canada

Canada

PROGRAMME DE L'IMAGE DE MARQUE
DE PARCS CANADA

SIGNALISATION EXTÉRIEURE

Normes et lignes directrices

VERSION N° 1
MARS 2007

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le directeur général de Parcs
Canada, 2007.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et
Archives Canada

Parcs Canada

Programme de l'image de marque de Parcs Canada
Signalisation extérieure : normes et lignes directrices

Publ. aussi en anglais sous le titre :
Parks Canada Identity Program
Exterior Signage: Standards and Guidelines

ISBN 978-0-662-09033-5

N° de cat. : R62-393/2007F

1. Parcs--Signalisation--Canada--
Guides, manuels, etc.
2. Parcs nationaux--Canada--
Communication, systèmes de.
3. Parcs Canada.
I. Titre.

GV191.44.P3614 2007

353.7'8

C2007-980089-0

Photo de la page couverture :
© Parcs Canada

Table des Matières

Introduction	1
1.1 Aperçu	2
1.2 Approche systémique	3
1.3 Objectif	4
1.4 Portée	5
1.5 Programme de l'image de marque de Parcs Canada	6
1.6 Éléments du manuel	7
2 Exigences des lois et des politiques	1
2.1 Programme de coordination de l'image de marque du gouvernement fédéral	2
2.2 Langues officielles	3
2.3 Manuel canadien de la signalisation routière	4
2.4 Classification de Parcs Canada	6
2.5 Aides à la navigation et <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> — Canaux historiques	9
2.6 Aspects de la gestion des ressources culturelles liés à la planification, à la conception, à l'emplacement et à l'installation de la signalisation	10
3 Planification de la signalisation	1
3.1 Aperçu	2
3.2 Objectifs	3
3.3 Classification des panneaux	4
3.4 Devoir de diligence	10
3.5 Éléments du message	11
3.6 Panneaux destinés aux cyclistes et aux skieurs	22
3.7 Panneaux à message	23
3.8 Considérations et principes directeurs	29
3.9 Emplacement des panneaux	31
3.10 Planification de la signalisation : éléments	35
3.11 Planification de la signalisation : approche et méthodologie	42
3.12 Planification de la signalisation : révision, ajout ou retrait d'un panneau	45
3.13 Formulaire d'examen de panneaux	46

4 Disposition	1
4.1 Aperçu	2
4.2 Éléments du message	3
4.3 La flèche de direction	4
4.4 Caractère	5
4.5 Interlettrage et crénage	7
4.6 Symboles graphiques	8
4.7 Système de mesure proportionnelle	10
4.8 Taille de la bordure	12
4.9 Alignement des éléments du message	14
4.10 Espacement des éléments du message	16
4.11 Marges	19
4.12 Modification des marges des panneaux	23
4.13 Spécifications relatives aux couleurs	24
4.14 Hiérarchisation du message	26
5 Spécifications relatives aux matériaux et à la fabrication	1
5.1 Aperçu	2
5.2 Supports	3
5.3 Finis des panneaux et des poteaux	6
5.4 Revêtements – éléments graphiques	9
5.5 Identification des panneaux	13
5.6 Contreventements	14
5.7 Structures de soutien	15
5.8 Fixation et quincaillerie	20
5.9 Emballage et expédition	21
5.10 Références	21
5.11 Garantie	22
5.12 Demande d'échantillon et liste de documents	22
6 Installation et entretien	1
6.0 Installation et entretien	2
6.1 Exigences générales	3
6.2 Méthodes d'installation	4
6.3 Hauteur d'installation et marge de recul	11
6.4 Lignes directrices sur les structures de support des grands panneaux de signalisation	18
6.5 Entretien	20

Table des Matières (SUITE)

Annexe A – Symboles	1
Introduction	2
Liste des symboles - par nom	4
Liste des symboles - par code	10
Symboles d'interdiction	15
Symboles d'obligation	19
Symboles Attention	20
Symboles Danger	23
Symboles d'urgence	24
Symboles d'orientation et d'information	26

Annexe B – Messages standard pour panneaux	1
Messages dans les deux langues officielles	2

Annexe C – Le Manuel canadien de la signalisation routière	1
Aperçu	2
Types de panneaux du MCSR	3

Annexe D – Configurations des panneaux	1
Introduction	2

Hors-site	
Panneaux de type A1	3
Panneaux de type B1	4
Panneaux de type B2, B3, B4	5
Panneaux de type B5	6

Panneaux d'identification principaux	
Panneaux de type C1, C2	7

Panneaux spéciaux	
Panneaux de type D1	8
Panneaux de type D2	9
Panneaux de type D3, D4	10
Panneaux de type E1, E2, E3	11
Panneaux de type E4	13
Panneaux de type E5, E6	14
Panneaux de type E7, E8	15

Panneaux de type F1, F2	16
Panneaux de type G1	17
Panneaux de type G2	18

Information	
Panneaux de type H1	19
Panneaux de type J1, J2	20
Panneaux de type K1	21
Panneaux de type K2	22
Panneaux de type K3	23
Panneaux de type K4, K5, K6	24
Panneaux de type L1	25
Panneaux de type L2	26
Panneaux de type L3	27
Panneaux de type L4	28
Panneaux de type L5	29
Panneaux de type L6	30
Panneaux de type L7	31
Panneaux de type L8	32
Panneaux de type M1	33
Panneaux de type M2	34
Panneaux de type M3	35
Panneaux de type M4	36
Panneaux de type M5	37

Réglementation	
Panneaux de type N1	38
Panneaux de type P1	39
Panneaux de type Q1	40
Panneaux de type Q2, Q3, Q4	41
Panneaux de type R1, R2, R3	42
Panneaux de type R4, R5, R6	43
Panneaux de type S1	44

Avertissement	
Panneaux de type T1	45
Panneaux de type U1	46
Panneaux de type V1	47
Panneaux de type W1, W2	48

Table des Matières (SUITE ET FIN)

Annexe E – Spécifications relatives à la disposition

	1
Introduction	2
Disposition 01	3
Disposition 02	9
Disposition 03	15
Disposition 04	19
Disposition 05	23
Disposition 06	24
Disposition 07	29
Disposition 08	34
Disposition 09	35
Disposition 10	36
Disposition 11	38
Disposition 12	40
Disposition 13	42
Disposition 14	44
Disposition 15	46
Disposition 16	48
Disposition 17	50
Disposition 18	56
Disposition 19	58
Disposition 20	60
Disposition 21	62
Disposition 22	64
Disposition 23	65
Disposition 24	68
Disposition 25	73
Disposition 26	76
Disposition 27	78
Disposition 28	80
Disposition 29	84
Disposition 30	86
Disposition 31	90
Disposition 32	92
Disposition 33	94
Disposition 34	96

Annexe F – Hiérarchie des messages écrits

	1
Aperçu	2
Établissement de la hiérarchie des messages écrits	3
Hiérarchie des messages écrits – rapport 1,5:1	4
Hiérarchie des messages écrits – rapport 2:1	6
Hiérarchie des messages écrits – rapport 3:1	8

Annexe G – Dessins techniques

	1
Panneau à un poteau – poteau en aluminium	2
Panneau à deux poteaux – poteaux en aluminium	6
Panneau à trois poteaux – poteaux en aluminium	10
Panneau à un poteau – poteau en bois	16
Panneau à deux poteaux – poteaux en bois	20
Panneau à trois poteaux – poteaux en bois	24
Équerre	30
Capuchon en acier pour poteaux en bois	31
Panneau des droits	32
Sous-ensemble loquet de sécurité	40
Panneau des droits – supports d'installation	41

Introduction

Introduction

1.1	Aperçu	2
1.2	Approche systémique	3
1.3	Objectif	4
1.4	Portée	5
1.5	Programme de l'image de marque de Parcs Canada	6
1.6	Éléments du manuel	7

L'idée fondamentale qui sous-tend un programme d'image de marque est que tout ce que fait l'organisme, tout ce qui lui appartient, chaque service qu'il offre, doit projeter une image nette de l'organisme et de ses objectifs.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Grâce à l'adoption par Parcs Canada d'un solide programme d'image de marque, les Canadiens comprendront au premier coup d'oeil que leur gouvernement protège et met en valeur les lieux patrimoniaux du Canada à l'intention des générations actuelles et futures. Un bon système de signalisation permet non seulement de transmettre de l'information et d'assurer la sécurité des visiteurs, mais aussi de faire connaître l'image de marque de Parcs Canada. Ainsi, le public reconnaîtra sans difficulté et en toutes circonstances l'image de Parcs Canada si celui-ci a mis en place un programme coordonné et efficace. Ce dernier devra illustrer les valeurs, les buts et les efforts de Parcs Canada relatifs à la protection et à la mise en valeur d'exemples représentatifs à l'échelle nationale du patrimoine naturel et culturel du Canada.

Qu'elle prenne la forme d'un panneau d'identification principal à l'entrée d'un parc national, d'un panneau indicateur sur une route dirigeant les visiteurs vers un lieu historique national ou d'un panneau directionnel offrant aux visiteurs des renseignements essentiels quand ils explorent une aire marine nationale de conservation, la signalisation fait partie intégrante de l'expérience offerte par Parcs Canada et représente une composante très visible de son image de marque. La signalisation joue également un rôle important dans la gestion de l'impact humain sur les milieux naturels sensibles et sur les ressources culturelles fragiles que Parcs Canada a pour mandat de protéger pour les générations futures.

Le système de signalisation de Parcs Canada joue aussi un rôle fondamental dans l'expérience des visiteurs :

- Il permet aux visiteurs de localiser les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.
- Il garantit qu'à leur arrivée, les visiteurs peuvent profiter de ces lieux patrimoniaux et les explorer en sécurité et efficacement.
- Il garantit aussi que les renseignements essentiels requis par les visiteurs pour profiter du patrimoine naturel et culturel du Canada sont véhiculés correctement et efficacement.

Parcs Canada est tenu d'appliquer le Programme de coordination de l'image de marque (PCIM) du gouvernement fédéral et doit, par conséquent, gérer son programme de signalisation en tenant compte de l'esprit et du cadre du PCIM. Les exigences de Parcs Canada relatives à la disposition, au caractère, aux symboles graphiques, aux couleurs et à l'égalité de la présentation visuelle des deux langues officielles du Canada, s'inspirent du PCIM ainsi que des essais visuels concernant la lisibilité, l'intelligibilité et la sécurité. Tous les parcs et lieux relevant de Parcs Canada doivent respecter ces normes et lignes directrices pour ce qui est de toutes les exigences en matière de signalisation extérieure.



Canada

Les panneaux jouent un rôle dans leur environnement et renseignent les visiteurs au sujet des éléments importants situés à l'intérieur d'un parc, d'un lieu ou d'une aire marine de conservation. Les panneaux permettent d'informer, de guider, de diriger, de réglementer et d'avertir les visiteurs pendant qu'ils explorent les lieux patrimoniaux du Canada. Lorsqu'ils sont bien conçus et mis en place d'une manière uniforme, les panneaux font partie intégrante d'un système complet de renseignements et d'orientation. Un système de signalisation efficace tient compte d'une multitude de facteurs concernant le comportement humain, le traitement de l'information et l'environnement dans lequel les panneaux sont situés. Bref, un système de signalisation efficace doit répondre aux besoins de l'utilisateur.

En plus des exigences générales applicables à tout système de signalisation, Parcs Canada doit respecter différentes lois et politiques du gouvernement du Canada ainsi que les exigences provinciales et municipales. Particulièrement, la signalisation est considérée comme une application obligatoire du Programme de coordination de l'image de marque du gouvernement du Canada et Parcs Canada doit gérer son programme de signalisation dans ce cadre. Les lois et politiques applicables comprennent entre autres :

- La *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, 2000 et ses règlements
- La *Loi sur la marine marchande du Canada*, 2001
- Le Système canadien d'aides à la navigation
- La Charte canadienne des droits et libertés
- La Politique de communication du gouvernement du Canada
- La politique, les normes et les directives du Programme de coordination de l'image de marque du gouvernement du Canada
- Le Manuel canadien de la signalisation routière, 4^e édition
- La *Loi sur les langues officielles*, ses règlements et politiques
- Les manuels provinciaux d'uniformisation des éléments de contrôle de la circulation

- La Politique du Conseil du Trésor sur l'accessibilité aux biens immobiliers

Il est important de souligner que les normes de Parcs Canada relatives à la signalisation doivent être utilisées conjointement avec les lois et les règlements pertinents ainsi qu'avec les normes provinciales et municipales. La section 2 fournit plus de renseignements sur les exigences des lois et des politiques en matière de signalisation.

Le système de signalisation de Parcs Canada a été conçu de façon à répondre aux objectifs de la politique du gouvernement, aux exigences propres à Parcs Canada et, tout spécialement, aux besoins des visiteurs. Il faut tenir compte des visiteurs et des employés qui ont des besoins spéciaux lors de la conception de la signalisation pour un parc, un lieu, une aire marine de conservation ou une installation. Leurs besoins peuvent influencer sur l'emplacement, la situation ou la taille d'un panneau.

Ces normes et lignes directrices définissent les exigences de Parcs Canada en ce qui concerne la signalisation extérieure et aident les parcs et lieux à répondre aux besoins en matière de signalisation. L'application de ces normes et lignes directrices renforcera la présence fédérale et mettra en évidence l'image de marque de Parcs Canada. Elle permettra ainsi à Parcs Canada de se différencier clairement des autres parcs et lieux historiques.

Voici les autres objectifs du Système de signalisation de Parcs Canada :

- aider les visiteurs du Canada et d'ailleurs à reconnaître facilement et rapidement les installations de Parcs Canada grâce à un système uniforme de panneaux communiquant des renseignements avec efficacité et efficience;
- garantir que les visiteurs et les utilisateurs des parcs et lieux pourront trouver facilement les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada et y circuler en sécurité;
- faire en sorte que les panneaux fonctionnent bien dans leur environnement et ne nuisent pas à l'expérience des visiteurs, ni à l'intégrité écologique et commémorative des parcs et lieux;
- s'assurer que les panneaux installés dans des parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation répondent aux besoins des visiteurs;

- veiller à ce que les panneaux de Parcs Canada traitent de la sécurité des visiteurs avec clarté et uniformité;
- réaliser des économies grâce à l'uniformisation de la conception et des matériaux, et améliorer l'efficacité et l'efficience de la conception, de la fabrication et de l'entretien des panneaux fonctionnels de Parcs Canada.

Ces normes et lignes directrices sont fondées sur des exigences en matière d'opérations, de politiques et de facteurs humains.

Pour transmettre des questions ou commentaires sur ces normes et lignes directrices ou pour en savoir plus sur la mise à l'essai et l'élaboration des normes, envoyez un courriel à l'agent du Programme de l'image de marque de Parcs Canada à l'adresse pimpc-pcip@pc.gc.ca.

Ces normes et lignes directrices définissent les exigences de Parcs Canada en matière de signalisation et orientent la planification, la conception, la fabrication et l'installation des panneaux destinés aux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation relevant de Parcs Canada. Elles contiennent donc des précisions sur les panneaux d'orientation, de direction, d'information, de réglementation, d'avertissement, d'urgence et spéciaux installés à l'intérieur et à l'extérieur de ces sites.

Il faut souligner que ces normes et lignes directrices **ne** portent **pas** sur les panneaux installés dans les bâtiments de Parcs Canada parce que le Conseil du Trésor n'en a pas encore approuvé les couleurs. De plus, ces normes et lignes directrices ne contiennent pas de spécifications relatives aux panneaux relevant d'autres autorités, comme les panneaux de circulation visés par des normes provinciales ou territoriales (p. ex. Manuel canadien de la signalisation routière), ou aux aides à la navigation dans les canaux historiques qui doivent être conformes au Système canadien d'aides à la navigation.

Le Conseil exécutif de Parcs Canada a approuvé ces normes et lignes directrices qui remplacent le *Manuel de signalisation de Parcs Canada de 1975* et le *Manuel de signalisation du Service canadien des parcs, ébauche du 7 juin 1993*. Tous les nouveaux panneaux de Parcs Canada devront être conformes à ces normes et lignes directrices qui seront actualisées au besoin. Les parcs, lieux et aires marines de conservation doivent donc s'assurer d'en avoir une version à jour avant de lancer tout nouveau projet de signalisation.

1.5 Programme de l'image de marque de Parcs Canada

Étant donné que la signalisation est une application obligatoire du Programme de coordination de l'image de marque du gouvernement fédéral et un volet clé du Programme de l'image de marque de Parcs Canada, il est essentiel que tous les éléments appropriés de l'image de marque utilisés en signalisation respectent les normes approuvées. Afin d'assurer une présentation et une compréhension uniformes, seuls les fichiers graphiques maîtres numériques approuvés pour ces symboles peuvent être utilisés. Les éléments de l'image de marque de Parcs Canada qui doivent être utilisés sur les panneaux de signalisation sont les suivants :

1. Mot-symbole « Canada »

- utilisé sur les panneaux d'identification principaux et panneaux spéciaux approuvés

Canada

2. Signature de Parcs Canada

- utilisée sur différents panneaux afin d'indiquer le nom de l'autorité concernée



3. Identificateur de Parcs Canada (le symbole du castor + le mot-symbole « Canada »)

- utilisé uniquement sur les panneaux de signalisation avancée, les panneaux indicateurs et les balises de délimitation.



4. Symbole du castor de Parcs Canada

- utilisé uniquement sur les panneaux spéciaux approuvés installés sur place (p. ex., les panneaux des droits, les panneaux « Votre argent au travail », les panneaux de bienvenue, les panneaux indiquant les aires d'utilisation diurne, les indicateurs de rue)



5. Jeu de symboles de Parcs Canada

- adapté de la norme nationale du Canada CAN/CSA-Z321



6. Couleurs de Parcs Canada

Le Conseil du Trésor a autorisé Parcs Canada à utiliser le vert et le blanc comme couleurs pour la signalisation extérieure. Les couleurs de base du système de signalisation de Parcs Canada sont :

- vert patrimoine Parcs Canada
- le lettrage en blanc rétro réfléchissant

Font partie des autres couleurs :

- noir
- rouge PCIM
- jaune CSA
- bleu CSA
- vert CSA
- rouge CSA
- jaune balise de délimitation

7. Caractères

Les caractères ci-dessous sont les seuls qui sont autorisés sur les panneaux de Parcs Canada.

- Helvetica Neue 75 (signature de Parcs Canada et messages sur les panneaux).
- Palatino Bold Italic (messages de bienvenue sur les panneaux spéciaux approuvés).

Les différentes sections du manuel Normes et lignes directrices sur la signalisation extérieure de Parcs Canada visent à faciliter l'ensemble du processus de signalisation, de la planification à l'installation et à l'entretien. Certaines sections s'adressent à un public précis, mais tous les responsables de la signalisation dans les parcs et lieux sont tenus de se familiariser avec l'ensemble du manuel.

Voici un bref aperçu de chaque section et de ses éléments clés.

Section 2 – Exigences des lois et des politiques

Cette section donne un aperçu des principales exigences des lois et des politiques qui influent sur le système de signalisation de Parcs Canada. Elle fournit également un contexte et une justification à l'approche adoptée par Parcs Canada en matière de signalisation. Cette section doit être utilisée conjointement avec les autres politiques et lignes directrices auxquelles Parcs Canada doit se conformer.

Section 3 – Planification de la signalisation

Le volet le plus important de tout système de signalisation efficace est sans doute l'élaboration d'un plan de signalisation. Le plan de signalisation ou de localisation favorise l'expérience du visiteur en créant un système de signalisation qui lui communique efficacement des renseignements essentiels sur les plans verbal et visuel.

Cette section décrit les objectifs d'un plan de signalisation, présente le système de signalisation de Parcs Canada et son système de classification, et fournit aux parcs et lieux des principes, outils et modèles destinés à faciliter le processus de planification. Il est impératif que tous les employés de Parcs Canada responsables de la signalisation se familiarisent avec cette section avant d'entreprendre tout projet de signalisation.

Section 4 – Disposition

Destinée aux responsables de la conception des panneaux à Parcs Canada, cette section fournit des renseignements détaillés sur la disposition des panneaux de Parcs Canada. Elle présente l'approche conceptuelle élaborée pour Parcs Canada et donne des

renseignements utiles sur chacun des éléments des panneaux ainsi que sur les spécifications relatives à la disposition.

Personne ne s'attend à ce que tous les employés de Parcs Canada sachent concevoir un panneau. Cependant, il est essentiel que les responsables de l'examen et de l'approbation des panneaux soient suffisamment familiers avec les normes relatives à la disposition pour jouer le rôle de clients avertis.

Section 5 – Spécifications relatives aux matériaux et à la fabrication

Cette section fournit des renseignements techniques détaillés sur les exigences relatives aux matériaux et à la fabrication des panneaux de Parcs Canada, de même que sur les différents supports, les poteaux et les faces des panneaux. Il importe que les employés chargés de commander les panneaux connaissent le contenu de cette section.

Section 6 – Installation et entretien

L'installation et l'entretien sont essentiels pour l'efficacité de tout système de signalisation. « L'allure » d'un panneau découle non seulement de sa conception, mais aussi de son emplacement dans un milieu donné. Cette section fournit des renseignements sur la façon d'obtenir une « allure » cohérente pour l'ensemble du système (hauteurs et exigences relatives à l'installation).

De plus, la section 6 fournit des renseignements sur les panneaux destinés aux automobilistes pour garantir que les panneaux de Parcs Canada sont installés conformément aux normes provinciales ou pancanadiennes appropriées. Enfin, elle explique pourquoi l'entretien des panneaux constitue un volet essentiel de tout système de signalisation.

Annexe A – Symboles

Le jeu de symboles de Parcs Canada est essentiel pour transmettre visuellement des renseignements aux visiteurs. L'annexe A présente le jeu de symboles approuvé de Parcs Canada qui doit être utilisé pour tous les médias, des panneaux aux publications.

Annexe B – Messages standard pour panneaux

Pour faciliter l'uniformisation des messages inscrits sur les panneaux de Parcs Canada, différents messages types sont proposés, avec leur traduction. Cette section vise à aider l'équipe de planification de la signalisation pendant le processus de planification. Elle sera actualisée et complétée régulièrement pour favoriser l'uniformité des messages dans tout le réseau de Parcs Canada.

Annexe C – Le Manuel canadien de la signalisation routière

Les panneaux routiers situés à l'intérieur des parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation doivent être conformes aux normes de contrôle de la circulation appropriées de la province où ils sont situés. Afin de sensibiliser les équipes de planification de la signalisation aux exigences des différentes normes de contrôle de la circulation, cette annexe donne des renseignements de base sur les panneaux du MCSR et sur leur utilisation. Elle doit être utilisée conjointement avec les normes de contrôle de la circulation appropriées.

Annexe D – Configurations des panneaux

Cette annexe décrit en détail le système de classification des panneaux présenté dans ses grandes lignes à la section 3. Elle propose différentes options de disposition pour chaque type de panneau et fournit des renseignements sur la fonction et l'application des panneaux.

Des renseignements détaillés sont fournis pour aider le planificateur à utiliser la configuration optimale.

Annexe E – Spécifications relatives à la disposition

Cette annexe vient compléter la section 4 (*Disposition*) et fournit des spécifications détaillées relatives à la disposition pour chaque type de panneau et chaque option de disposition. Les concepteurs de panneau chargés de préparer des dessins d'assemblage généraux seront les principaux utilisateurs de l'annexe E.

Annexe F – Hiérarchie des messages écrits

La hiérarchisation sert à mettre l'accent sur un élément du message inscrit sur un panneau. Pour créer une hiérarchie, on grossit un élément clé du texte par rapport au message secondaire. Cette annexe expose en détail les spécifications relatives à la disposition qui servent à hiérarchiser les éléments d'un message écrit.

Annexe G – Dessins techniques

L'annexe G donne des détails sur les diverses techniques de fabrication et d'installation utilisées dans le cadre du système de signalisation de Parcs Canada.

Exigences des lois et des politiques

2.1	Programme de coordination de l'image de marque du gouvernement fédéral	2
2.2	Langues officielles	3
2.3	Manuel canadien de la signalisation routière	4
2.4	Classification de Parcs Canada	6
2.5	Aides à la navigation et <i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> — Canaux historiques	9
2.6	Aspects de la gestion des ressources culturelles liés à la planification, à la conception, à l'emplacement et à l'installation de la signalisation	10

2.1 Programme de coordination de l'image de marque du gouvernement fédéral

Le cadre établi par la politique du programme de coordination de l'image de marque du gouvernement fédéral (PCIM) vise à maintenir une image de marque cohérente pour le gouvernement du Canada dans son ensemble, tout en permettant à chaque institution de développer sa propre image de marque. Parcs Canada collabore étroitement avec le Conseil du Trésor dans l'élaboration de son programme d'image de marque, afin de s'assurer que celui-ci respecte l'esprit et l'intention du programme de coordination de l'image de marque du gouvernement fédéral.

Les éléments du PCIM qui concernent la signalisation de Parcs Canada sont les suivants :

- Les symboles de l'image de marque du gouvernement du Canada (figure 2.1 – le mot-symbole « Canada », figure 2.2 et 2.3 – signature de Parcs Canada)
- L'égalité de la présentation visuelle des langues officielles du Canada
- Les titres approuvés des institutions
- Les règles générales sur la signature, la typographie, les couleurs
- Les normes et les lignes directrices en matière de conception

Compte tenu de ses exigences opérationnelles uniques, Parcs Canada a obtenu du Conseil du Trésor des exemptions spécifiques concernant les normes du PCIM pour la signalisation. Ainsi, Parcs Canada est autorisé à utiliser des panneaux extérieurs verts et blancs (voir la figure 2.4) plutôt que les panneaux réguliers du PCIM de couleur gris foncé et gris pâle. De plus, Parcs Canada a été autorisé à intégrer son identificateur propre (figure 2.5) – symbole du castor + le mot-symbole « Canada » – à certains panneaux d'usage courant et fonctionnels (balises de sentiers et balises de délimitation). Ce symbole ne doit être utilisé que pour les demandes approuvées.

Ces normes et lignes directrices découlent des exigences du PCIM en ce qui a trait à la signalisation, mais ont été conçues pour servir dans le cadre du Programme d'image de marque de Parcs Canada et pour répondre à ses besoins opérationnels uniques. Tous les efforts possibles ont été faits afin d'intégrer les normes et les exigences pertinentes du PCIM aux normes et aux lignes directrices de Parcs Canada.

Figure 2.1 – Le mot-symbole « Canada »



Figure 2.2 – Signature de Parcs Canada utilisée sur les PIP



Figure 2.3 – Signature de Parcs Canada utilisée sur les panneaux de réglementation



Figure 2.4 – Couleurs approuvées pour les panneaux de Parcs Canada



Figure 2.5 – Identificateur de Parcs Canada



2.2 Langues officielles

En tant qu'agence du gouvernement du Canada, Parcs Canada doit respecter toutes les exigences des lois et des politiques en ce qui a trait aux langues officielles du Canada. Tous les panneaux du système de signalisation de Parcs Canada doivent être bilingues et observer le principe de l'égalité du statut des deux langues officielles quant à la qualité de la langue et à la représentation visuelle. Les exigences relatives aux langues officielles ont été prises en considération pour l'élaboration des spécifications en matière de conception et de disposition pour la signalisation de Parcs Canada (section 4).

Les exigences en matière de langues officielles relatives à la signalisation consistent à :

- présenter les deux langues officielles en leur accordant la même importance, c.-à-d., en utilisant les mêmes couleurs et un style, une taille et une graisse identiques (égalité visuelle) (figure 2.6);

- voir à ce que l'ordre des langues soit en conformité avec l'emplacement du panneau (c.-à-d., l'anglais est suivi du français dans toutes les provinces et territoires sauf le Québec, où le français est suivi de l'anglais);
- voir à ce que les panneaux présentent les deux langues officielles côte à côte (les panneaux unilingues ne sont pas autorisés, mais on peut utiliser un seul mot lorsqu'il est équivalent dans les deux langues – p. ex., administration);
- veiller à ce que les deux langues officielles ne soient présentées en format superposé que dans les cas où l'espace horizontal est insuffisant, ou lorsque les besoins opérationnels le justifient, par exemple, lorsque l'espace horizontal est insuffisant le long d'un sentier ou d'une route, lorsque des panneaux doivent être placés dans des espaces confinés ou pour éviter les panneaux inutilement larges. Voir la figure 2.7 et la section 3.7.8 (Langues officielles: superposées);
- voir à obtenir une qualité linguistique égale dans les deux langues officielles;
- veiller à ce que l'utilisation d'une troisième langue sur la signalisation n'affecte pas le statut des deux langues officielles et s'assurer que cette langue apparaisse en troisième place en toutes circonstances (côte à côte, ou superposé) (figure 2.8).

Figure 2.6 – Les deux langues officielles avec représentation visuelle équilibrée

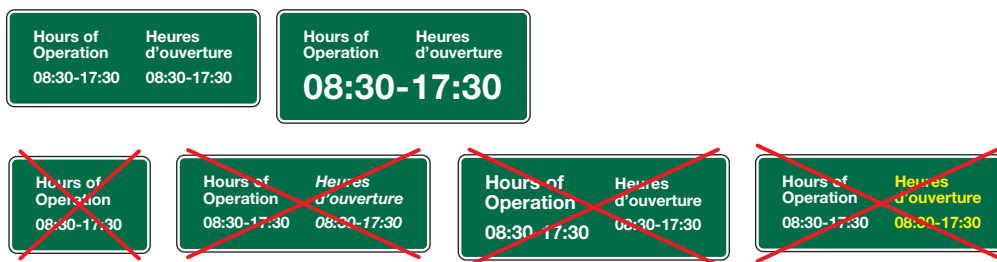
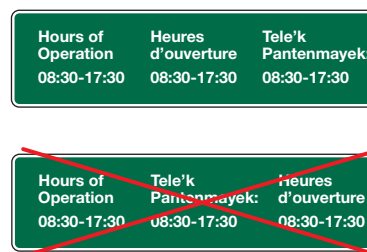


Figure 2.7 – Circonstances exceptionnelles d'utilisation du format superposé



Figure 2.8 – Ajout de texte dans une troisième langue sur les panneaux



2.3 Manuel canadien de la signalisation routière

Panneaux et symboles du Manuel canadien de la signalisation routière

Afin d'assurer l'intelligibilité et la sécurité maximales dans tout le système de Parcs Canada, les panneaux de réglementation (sauf les panneaux de contrôle du stationnement), d'avertissement et de contrôle des passages pour piétons ainsi que les marques et signaux sur la chaussée devant se trouver sur les routes à l'intérieur des parcs et des lieux historiques doivent se conformer au Manuel canadien de la signalisation routière (MCSR) ou aux normes provinciales/territoriales relatives à la signalisation routière, selon le cas. Étant donné que les provinces et territoires n'ont pas tous adopté le MCSR, il est essentiel de savoir quelle norme de signalisation routière s'applique à chaque parc et lieu historique. Voici une liste des manuels de signalisation routière pertinents en date de mai 2004 :

- Manuel canadien de la signalisation routière, 4^e édition
- Guide canadien de signalisation des voies cyclables, décembre 1998
- Supplément sur la signalisation directionnelle et d'information au Canada, novembre 2003

Province de Terre-Neuve-et-Labrador :

- Ministère des Travaux, des Services et des Transports. Specifications Book, mars 2003
<http://www.gov.nf.ca/wst/hwdesign/specbook/>

Province de la Nouvelle-Écosse

- Standard specification manual
www.gov.ns.ca/tran/Publications/standard.pdf
- Motor vehicle Act, Traffic Signs Regulations
- Schedule of Official Highway Signs
www.gov.ns.ca/just/regulations

Province du Nouveau-Brunswick :

- Ministère des Transports, Nouveau-Brunswick. Standard Specifications (devis types), 2003.
<http://www.gnb.ca/0113/publications-e.asp>

Province de Québec :

- Transports Québec. Tome v - Signalisation routière Volumes 1 et 2, 2006.
- Transports Québec. Tome III - Ouvrages d'art, 2006.
- Transports Québec. Tome VII - Matériaux, 2006.
- Transports Québec, Tome v - Voies cyclables, 2007 (ou révision)
<http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca>

Province de l'Ontario :

- Ministère des Transports, Ontario. Ontario Traffic Manuals (2001)

Province du Manitoba :

- Ministère des Transports et des Services gouvernementaux. Traffic Signs Pamphlet, 2006.
<http://www.gov.mb.ca/tgs/trafeng/pdfs/signage.pdf>

Province de la Saskatchewan :

- Saskatchewan Traffic Control Devices Manual, 1999
- Roadside Management Manual Part 2, 1999
- Saskatchewan Traffic Control Devices Manual for Work Zones, 2001

2.3 Manuel canadien de la signalisation routière (SUITE ET FIN)

Province d'Alberta :

- Ministère des transports de l'Alberta. Standard Specifications for Highway Construction, Edition 12, 2005.
http://www.infratrans.gov.ab.ca/INFTRA_Content/docType245/Production/mns200.htm
- Alberta Sign Catalogue
http://www.infratrans.gov.ab.ca/INFTRA_Content/docType252/Production/mns100.htm
- Highway Guide and Information Sign Manual, 2006 (à venir sous peu)

Province de la Colombie-Britannique :

- Ministère des transports de la Colombie-Britannique. Manual of Standard Traffic Signs & Pavement Markings, 2000.
http://www.th.gov.bc.ca/publications/eng_publications/electrical/MOST_PM.pdf
- Ministère des transports de la Colombie-Britannique. Traffic Sign Catalogue, 2001.
http://www.th.gov.bc.ca/publications/eng_publications/electrical/Sign_Cat_2003.pdf

À titre d'aide-mémoire, l'annexe F présente une liste de tous les panneaux assujettis aux normes provinciales applicables relatives à la signalisation routière. Tous les parcs et lieux historiques doivent s'assurer que les panneaux installés sur les routes sillonnant leur territoire respectent les normes provinciales appropriées et sont invités à se procurer des copies de toutes les normes applicables relatives à la signalisation routière. Les ministères provinciaux des transports peuvent confirmer quelles sont les normes applicables.

Figure 2.9 – Panneaux du MCSR



2.4 Classification de Parcs Canada

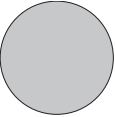


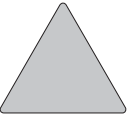





Le nouveau jeu de symboles de Parcs Canada pour la signalisation est fondé sur la norme nationale du Canada, CAN/CSA-Z321-96, *Signaux et symboles dans le milieu de travail* (adoptée par le Programme de coordination de l'image de marque). Compte tenu des exigences opérationnelles uniques de Parcs Canada, plusieurs symboles additionnels ont été conçus selon les principes de conception de base établis dans la norme CSA CAN/CSA Z321-96.

La classification des symboles est fondée sur l'utilisation systématique de trois formes géométriques et de six couleurs spécifiques qui permettent aux utilisateurs de distinguer entre les six types de symboles et leur fonction respective. Afin d'assurer une diligence raisonnable pour l'adoption de ces symboles, on a procédé à une évaluation complète ainsi qu'à des essais auprès de groupes de consultation. Seuls les symboles répondant aux critères d'évaluation établis ont été approuvés et diffusés. Les nouveaux symboles demandés seront mis à l'essai conformément aux mêmes critères d'évaluation et seront diffusés si l'essai est réussi.

L'annexe A présente tous les symboles de Parcs Canada approuvés à ce jour. D'autres essais se poursuivent. L'annexe A sera mise à jour au besoin en fonction des résultats. Il faut se rappeler que seuls les symboles figurant à l'annexe A peuvent être utilisés dans la signalisation de Parcs Canada et que tout nouveau symbole doit être présenté pour approbation. De plus, il faut utiliser ces symboles dans tous les autres médias où des symboles s'imposent (p. ex., site Web, brochures, etc.) afin d'assurer une diligence raisonnable et de maximiser l'intelligibilité.



















L'annexe A explique en détail la méthode d'évaluation utilisée. Pour présenter une demande relative à un symbole ou si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec l'agent du Programme de l'image de marque de Parcs Canada à l'adresse pimpc-pcip@pc.gc.ca.

Tableau 2.1 – Classification des symboles graphiques du programme de coordination de l'image de marque du gouvernement fédéral

Catégorie et forme géométrique	Type et couleur	Fonction du symbole	
	1.1 Interdiction Rouge et noir sur blanc	Donne l'ordre de ne pas faire quelque chose.	
	1.2 Obligation Blanc sur noir	Donne l'ordre de faire quelque chose.	
	2.1 Attention Noir sur jaune	Avertit d'un risque potentiel.	
	2.2 Danger Blanc sur rouge	Indique un danger réel.	
	3.1 Urgence Blanc sur vert	Transmet des renseignements nécessaires en cas d'urgence.	
	3.2 Orientation et information Blanc sur bleu	Transmet des renseignements généraux.	

2.4 Classification de Parcs Canada (SUITE)

Tableau 2.2 – Norme canadienne CAN/CSA-Z321-96, *Signaux et symboles dans le milieu de travail* – classification et catégories des panneaux

	Panneaux à symbole	Panneaux à symbole portant un message écrit	Panneaux portant un message écrit
Panneaux de réglementation			
1.1 Interdiction			
1.2 Obligation			
Panneaux d'avertissement			
2.1 Attention			
2.2 Danger			
Panneaux d'information			
3.1 Urgence			
3.2 Renseignements généraux			

2.4 Classification de Parcs Canada (SUITE ET FIN)

Tableau 2.3 – Classification et catégories des panneaux utilisés à Parcs Canada, adapté de la norme CAN/CSA-Z321-96

	Panneaux à symbole Monté au mur	Panneaux à symbole Monté sur poteau	Panneaux à symbole portant un message écrit	Panneaux portant un message écrit À utiliser seulement dans les cas où il n'existe aucun symbole convenable.
Panneaux de réglementation				
1.0 Interdiction				
2.0 Obligation				
Panneaux d'avertissement				
3.0 Attention	Note : les panneaux d'attention doivent porter un message écrit	Note : les panneaux d'attention doivent porter un message écrit		
4.0 Danger	Note : les panneaux de danger doivent porter un message écrit	Note : les panneaux de danger doivent porter un message écrit		
Panneaux d'information				
5.0 Urgence				
6.0 Orientation et information				

2.5 Aides à la navigation et *Loi sur la marine marchande du Canada* — Canaux historiques

Outre les symboles de Parcs Canada liés à la réglementation, aux avertissements et à l'information, ainsi que les symboles du MCRS, les panneaux placés dans les voies navigables administrées par Parcs Canada doivent respecter le Système canadien d'aides à la navigation.

Les aides à la navigation sur les voies navigables aident les marins à déterminer leur position et leur cap. Elles avertissent aussi des dangers ou des obstacles et indiquent le parcours idéal ou recommandé.

Balises

Les balises de bâbord sont utilisées près des postes d'éclusage et des jetées; elles sont aussi placées sur le rivage pour indiquer le côté bâbord (gauche) du chenal lorsque l'on fait route vers l'amont. Les balises de tribord sont utilisées près des postes d'éclusage et des jetées; elles sont aussi placées sur le rivage pour indiquer le côté tribord (droit) du chenal lorsque l'on fait route vers l'amont.

Les balises de bifurcation ou de jonction signalent l'endroit où un chenal se divise en deux branches, et les bateaux peuvent circuler d'un côté ou de l'autre. Lorsque l'on fait route vers l'amont, il est recommandé de passer à la gauche d'une balise de bifurcation de tribord. De la même façon, lorsqu'on fait route vers l'amont, il est recommandé de passer à la droite d'une balise de bifurcation de bâbord. Ces balises fournissent une aide directionnelle pour naviguer dans de longs tronçons (p. ex. les lacs Rideau) ou quand on arrive à un embranchement et que le chenal principal n'est pas facilement repérable.

Figure 2.10 – Balise de bâbord



Figure 2.11 – Balise de tribord



Figure 2.12 – Balise de bifurcation/jonction de bâbord



Figure 2.13 – Balise de bifurcation/jonction de tribord



Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux

D'autres types de panneaux utilisés le long des voies navigables sont conformes au Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux pris en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*. Ce règlement régit la conduite sécuritaire des bateaux sur la plupart des voies navigables du Canada. Ces panneaux comprennent notamment un panneau sur les limites de vitesse, un panneau interdisant tous les bateaux et un autre interdisant le ski nautique (voir les figures 2.14 à 2.16).

Figure 2.14 – Limite de vitesse



Figure 2.15 – Bateaux interdits



Figure 2.16 – Ski nautique interdit



Autres panneaux

Dans divers secteurs du canal Rideau, des panneaux sur lesquels on peut lire « Attention à votre sillage » ont été installés dans le but de protéger la propriété privée et le milieu naturel. Des panneaux semblables ont été installés le long des canaux de Chambly, Saint-Ours, Lachine, Sainte-Anne-de-Bellevue et Carillon. On utilise aussi sur les canaux des panneaux « Mouillage interdit ».

Figure 2.17 – Attention à votre sillage



Figure 2.18 – Mouillage interdit



Information sur les spécifications relatives aux panneaux

On peut obtenir les spécifications relatives aux panneaux d'aide à la navigation ou aux panneaux relevant de la *Loi sur la marine marchande du Canada* en communiquant avec la Garde côtière canadienne, le Canal-Rideau ou la Voie-Navigable-Trent-Severn.

2.6 Aspects de la gestion des ressources culturelles liés à la planification, à la conception, à l'emplacement et à l'installation de la signalisation

Compte tenu du mandat de conservation de Parcs Canada, d'autres aspects de l'installation des panneaux sont à considérer afin de minimiser l'impact sur les ressources culturelles et leur valeur historique. Vous trouverez ci-dessous quelques lignes directrices générales sur l'installation adéquate des panneaux dans le but d'assurer le respect des valeurs historiques des aires patrimoniales protégées administrées par Parcs Canada :

1. On devrait s'efforcer de bien comprendre où se situe la valeur historique des aires patrimoniales protégées (p. ex. la conception architecturale ou esthétique d'un édifice ou d'un paysage, les vestiges archéologiques et/ou les ressources naturelles importantes). Dans le cas des édifices historiques, des sites archéologiques, des paysages culturels et des jardins du patrimoine, ni la conception, ni les matériaux, ni l'emplacement des panneaux ne devraient porter atteinte à la valeur historique.
2. Il faut consulter un spécialiste de la gestion des ressources culturelles lorsque l'installation des panneaux peut avoir une incidence sur les ressources culturelles afin de minimiser les impacts négatifs sur la valeur historique. En outre, il faut consulter un archéologue pour tout projet d'installation de panneaux risquant de perturber ce qui se trouve sous le niveau actuel.
3. Le personnel d'entretien et les représentants de groupes ou d'organisations pouvant être concernés ou intéressés par la conception, l'emplacement, les matériaux ou le texte du panneau devraient participer dès le début au processus de planification et être avertis des valeurs historiques qui pourraient être touchées par le panneau.
4. La signalisation devrait être discrète et simple de façon à ne pas nuire à la valeur historique de l'aire patrimoniale. La plupart du temps, une approche minimaliste à l'égard de la conception et de l'installation des panneaux constitue le choix le plus approprié.
5. Le fait d'installer des panneaux aux abords des espaces extérieurs permet généralement de respecter le caractère du paysage; toutefois, ce n'est pas toujours possible étant donné les exigences relatives à l'information/l'orientation.
6. L'installation de panneaux directement sur l'extérieur de structures historiques telles que des édifices ou des murs est fortement déconseillée; ces structures peuvent facilement être endommagées par l'utilisation de foreuses et de fixations, qui risque en outre de provoquer ou d'accélérer la détérioration due aux intempéries. Lorsqu'il semble n'y avoir aucune autre solution que de fixer le panneau sur un édifice patrimonial, il faut consulter un spécialiste de la gestion des ressources culturelles qui déterminera l'emplacement et la méthode d'installation qui endommageront le moins le tissu historique ou d'autres valeurs historiques, tout en maximisant la visibilité du panneau.

Planification de la signalisation

Planification de la signalisation

3.1	Aperçu	2
3.2	Objectifs	3
3.3	Classification des panneaux	4
3.4	Devoir de diligence	10
3.5	Éléments du message	11
3.6	Panneaux destinés aux cyclistes et aux skieurs	22
3.7	Panneaux à message	23
3.8	Considérations et principes directeurs	29
3.9	Emplacement des panneaux	31
3.10	Planification de la signalisation : éléments	35
3.11	Planification de la signalisation : approche et méthodologie	42
3.12	Planification de la signalisation : révision, ajout ou retrait d'un panneau	45
3.13	Formulaire d'examen de panneaux	46

3.1 Aperçu

Pour les visiteurs, se déplacer dans un milieu naturel, dans un paysage culturel ou dans un édifice peut s'avérer compliqué. Il faut donc planifier la signalisation en tenant compte de la façon dont ils se déplacent. La planification de la signalisation ou de l'affichage permet de définir et d'organiser une série de messages qui aident les visiteurs à s'orienter facilement. La signalisation a pour objectif premier d'aider les visiteurs à localiser un parc ou un lieu, puis à s'orienter le plus efficacement possible une fois sur place.

Les panneaux installés dans un parc ou un lieu doivent composer un système intégré. Tous les panneaux sont interreliés, qu'il s'agisse de panneaux de direction, de réglementation ou d'information. Leur apparence, les messages qu'ils communiquent et leur emplacement contribuent à la valeur de la communication du système de signalisation dans son ensemble. Ils ont également pour objectif secondaire de rendre l'expérience du visiteur agréable et de transmettre l'image de marque de Parcs Canada.

Bref, un système de signalisation efficace transmet l'information essentielle dans les deux langues officielles sur le plus petit nombre de panneaux possible, tout en répondant aux questions les plus importantes. Il est impératif que les visiteurs parviennent à destination en toute sécurité. Cependant, il est tout aussi important de protéger l'intégrité visuelle, environnementale et

culturelle des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Mettre en place un système de signalisation efficace dans nos parcs nationaux, nos lieux historiques nationaux et nos aires marines nationales de conservation n'est pas une mince tâche. Le processus de planification nécessite une participation et une collaboration importantes de la part de divers groupes fonctionnels – du personnel de l'entretien des biens à celui des services aux visiteurs et des ressources culturelles. Chacun des secteurs fonctionnels d'un parc, d'un lieu ou d'une aire marine de conservation apporte son aide à l'équipe de planification de la signalisation afin de lui permettre d'élaborer le plan de signalisation le plus efficace et le plus efficient possible. Il est donc essentiel que toutes les personnes qui participent au processus de planification de la signalisation connaissent parfaitement toutes les normes de Parcs Canada dans ce domaine – pas seulement celles qui sont décrites dans la présente section.

3.2 Objectifs

Les objectifs de la section sur la planification de la signalisation sont les suivants :

- Donner aux équipes de planification de la signalisation et au personnel de Parcs Canada l'information, les principes et les outils nécessaires pour les aider à élaborer un plan de signalisation détaillé qui soit le plus efficace, efficient et intégré possible, tout en respectant les normes de Parcs Canada en cette matière.
- S'assurer que le système de signalisation des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation répond aux besoins des visiteurs et tient compte des éléments humains et environnementaux qui ont une incidence sur les déplacements dans le parc, le lieu ou l'aire marine de conservation.
- S'assurer que les visiteurs peuvent facilement se rendre dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation et peuvent s'y déplacer tout aussi facilement, et les aider ainsi à vivre une expérience positive et mémorable.
- S'assurer que l'intégrité visuelle, environnementale et culturelle de nos parcs nationaux, de nos lieux historiques nationaux et de nos aires marines nationales de conservation n'est pas mise en péril, en éliminant la signalisation superflue, accessoire ou périmée et les déplacements complexes.
- Élaborer pour l'ensemble de Parcs Canada un système de signalisation normalisé, cohérent et efficace, qui contribue à son image globale.

3.3 Classification des panneaux

L'équipe de planification de la signalisation de Parcs Canada doit connaître le système de classification des panneaux de Parcs Canada avant de lancer le processus de planification de la signalisation. La présente section décrit les catégories de panneaux et donne des renseignements généraux quant à leur fonction et aux situations dans lesquelles il faut les utiliser. L'équipe de planification de la signalisation doit connaître les panneaux qui pourraient être obtenus par le biais du catalogue (en cours d'élaboration) afin de faciliter le processus de fabrication et d'éviter les doublons superflus lors de la conception des panneaux.

Les catégories de panneaux sont organisées en fonction de l'expérience offerte aux visiteurs, et chaque type de panneau a un code spécifique. Le système de signalisation de Parcs Canada comprend six grandes catégories de panneaux : les panneaux hors-site, les panneaux d'identification principaux, les panneaux spéciaux, les panneaux d'information, les panneaux de réglementation et les panneaux d'avertissement.

Chacune des catégories comprend de multiples types de panneaux, classés selon leur fonction et les éléments qu'ils contiennent. On retrouve à l'annexe E les spécifications de conception et de disposition pour chaque type de panneau. Pour assurer que le système de classification de panneaux de Parcs Canada reflète les conditions opérationnelles courantes, l'information concernant tout type de panneaux non identifié devrait être expédiée à l'agent du Programme de l'image de marque de Parcs Canada à pimpc-pcip@pc.gc.ca pour un examen plus approfondi.

Les tableaux qui suivent présentent un aperçu du système de classification des panneaux de Parcs Canada, par catégorie et type de panneau, avec le code qui est assigné à chaque panneau. Tous les panneaux, les plans de situation ainsi que la nomenclature des panneaux doivent référer à cette codification.







L'annexe D présente en détail tous les types de panneaux avec les options de disposition établies pour chaque type. C'est l'équipe de planification de la signalisation qui doit décider de la disposition appropriée pour chacun des panneaux.



Tableau 3.1 – Catégories de panneaux

Catégories de panneau	Fonction globale
Panneaux hors-site	Cette catégorie comprend tous les types de panneaux qui servent à acheminer le visiteur vers nos aires marines, lieux ou parcs nationaux. Ces panneaux n'étant habituellement pas situés sur notre propriété, comme ils sont essentiels à l'orientation des visiteurs, leur installation doit faire l'objet d'une entente entre l'unité de gestion et les autorités provinciales, municipales ou territoriales concernées.
Panneaux d'identification principaux	Les panneaux d'identification principaux constituent l'identification officielle du gouvernement du Canada et confirment aux visiteurs qu'ils sont arrivés dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation ou à une installation située dans un tel endroit.
Panneaux spéciaux	Les panneaux spéciaux approuvés sont conçus pour répondre à des besoins opérationnels spécifiques et s'écartent légèrement de l'approche normalisée utilisée pour les panneaux fonctionnels et d'usage courant. Ces panneaux approuvés permettent d'afficher les droits d'entrée, de souhaiter la bienvenue aux visiteurs ou de faire connaître les partenaires, etc. et ne peuvent être utilisés que dans des situations précises. Les présentes normes et lignes directrices seront mises à jour régulièrement pour tenir compte de tout changement ou tout ajout à apporter aux panneaux spéciaux approuvés.
Panneaux d'information	Les panneaux d'information donnent des renseignements essentiels aux visiteurs pour leur permettre de s'orienter. On trouve dans cette catégorie les panneaux d'urgence, qui présentent un message lié à une situation d'urgence, et les panneaux d'orientation et d'information, utilisés pour identifier des endroits, donner des instructions ou transmettre des renseignements de nature non réglementaire.
Panneaux de réglementation	Cette catégorie de panneaux comprend les panneaux d'interdiction, qui décrivent un acte interdit, les panneaux d'obligation, qui décrivent un acte obligatoire, les panneaux de contrôle du stationnement et les balises de délimitation.
Panneaux d'avertissement	Les panneaux d'avertissement communiquent aux visiteurs des renseignements essentiels sur la sécurité. Cette catégorie comprend les panneaux « attention », qui signalent un danger potentiel, et les panneaux « danger », qui signalent un danger réel.

3.3 Classification des panneaux (SUITE)

Tableau 3.2 – Classification des panneaux

Panneaux hors-site		
Identificateur de Parcs Canada (décalcomanie)	Signalisation avancée	Panneau indicateur
<p>A1</p> 	<p>B1</p> 	<p>B2</p>  <p>B3</p>  <p>B4</p>  <p>B5</p> 

Panneaux d'identification principaux	
Panneau d'identification principal	
<p>C1</p> 	<p>C2</p> 








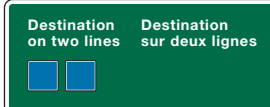

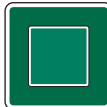







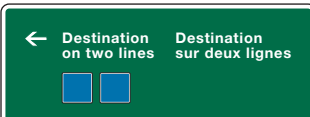



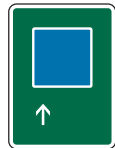


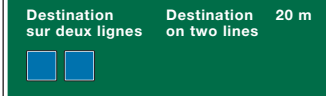



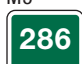
3.3 Classification des panneaux (SUITE)

Tableau 3.2 (suite) – Classification des panneaux

Panneaux spéciaux		
Panneau de bienvenue	Panneau indiquant une aire d'utilisation diurne	
<p>D1</p>	<p>D3</p>	<p>D4</p>
<p>D2</p>		
Panneau sur les droits d'entrée		
<p>E1</p>	<p>E4</p>	<p>E7</p>
<p>E2</p>	<p>E5</p>	<p>E8</p>
<p>E3</p>	<p>E6</p>	
Identificateur de rue	Reconnaissance des partenariats	Votre argent au travail
<p>F1</p>	<p>G1</p>	<p>G2</p>
<p>F2</p>		


















3.3 Classification des panneaux (SUITE)

Tableau 3.2 (suite) – Classification des panneaux

Panneaux d'information				
Urgence	Numéro d'emplacement de camping	Identification   		
<p>H1</p> 	<p>J1 J2</p>  	<p>K1 K2</p>   <p>K3 K4 K5 K6</p>    		
Panneau de direction  				
<p>L1</p> 	<p>L2</p> 	<p>L3</p> 		
<p>L4</p> 	<p>L5</p> 	<p>L6</p> 	<p>L7</p> 	<p>L8</p> 
Distance  	Indicateur de distance			
<p>M1</p>  <p>M2</p> 	<p>M3</p> 	<p>M4</p>  <p>M5</p> 		






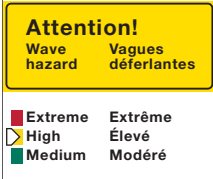
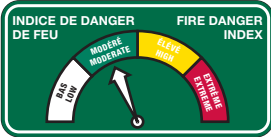
3.3 Classification des panneaux (SUITE)

Tableau 3.2 (suite) – Classification des panneaux

Panneaux de réglementation					
Interdiction		Obligation	Interdiction et obligation  		
<p>N1</p> 		<p>P1</p> 	<p>Q1</p> 	<p>Q2</p> 	<p>Q3</p>  <p>Q4</p> 
Panneau de contrôle du stationnement  					
<p>R1</p> 	<p>R2</p> 	<p>R3</p> 	<p>R4</p> 	<p>R5</p> 	<p>R6</p> 
Balise de délimitation					
<p>S1</p> 					

3.3 Classification des panneaux (SUITE ET FIN)

Tableau 3.2 (suite et fin) – Classification des panneaux

Panneaux d'avertissement		
Attention	Danger	Attention danger  
<p>T1</p> 	<p>U1</p> 	<p>V1</p> 
Vagues déferlantes	Indice de danger de feu	
<p>W1</p> 	<p>W2</p> 	

3.4 Devoir de diligence

3.4.1 Panneaux et symboles d'avertissement – Exigences relatives au devoir de diligence

Parcs Canada doit, dans toute la mesure du possible, veiller à offrir aux visiteurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation un environnement raisonnablement sûr. L'utilisation de panneaux d'avertissement (les panneaux Attention et Danger) n'est que l'un des moyens de signaler un danger potentiel ou réel aux visiteurs. Le simple fait d'installer un panneau Attention ou Danger, cependant, ne signifie pas que Parcs Canada s'est acquitté de son devoir de diligence quant à la création d'un environnement raisonnablement sûr. Les parcs et les lieux devraient, selon les circonstances, examiner la possibilité d'ajouter aux panneaux d'autres moyens de communication pour informer les visiteurs des risques et des dangers.

En vue d'assurer la sécurité des visiteurs, Parcs Canada a mis en place plusieurs mesures en matière de signalisation afin de remplir son devoir de diligence quant à la sécurité des visiteurs. Voici ces mesures :

1. Adopter le code de couleur de la Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z321-96, *Signaux et symboles dans le milieu de travail* pour tous les panneaux d'avertissement (« attention » et « danger »).
2. Utiliser comme base pour la conception et la classification d'un nouvel jeu de symboles la Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z321-96, *Signaux et symboles dans le milieu de travail* et la norme 7001 de l'ISO (Organisation internationale de normalisation), *Symboles destinés à l'information du public*, en plus des symboles prescrits dans le PCIM.
3. Effectuer des essais à grande échelle quant à l'intelligibilité du nouveau jeu de symboles de Parcs Canada, en se basant sur la méthodologie d'évaluation de l'Organisation internationale de normalisation. Parcs Canada a établi une cote d'intelligibilité minimum de 80 % pour tous les symboles d'avertissement, y compris pour les messages écrits.
4. Établir l'obligation d'accompagner tous les symboles d'avertissement d'un message écrit, en toute circonstance.

Bien que ces mesures contribuent au respect des obligations de Parcs Canada en matière de diligence et réduise les risques que la responsabilité de l'Agence soit engagée, il revient à chacun des parcs, lieux et aires marines de conservation de décider de la nécessité d'installer un panneau d'avertissement ainsi que du moment et de l'endroit qui conviennent. Plus encore, il revient au parc, au lieu ou à l'aire marine de conservation de déterminer si un panneau donné communique efficacement l'existence d'un risque ou d'un danger potentiel ou réel. Pour décider de la nécessité d'installer un panneau d'avertissement, le parc, le lieu ou l'aire marine de conservation doit se poser les questions suivantes :

1. Quelle est la meilleure façon de communiquer le risque ou le danger potentiel/réel?
2. Quelle information doit-on transmettre pour s'assurer que les visiteurs comprennent le risque ou le danger?
3. Le message est-il communiqué efficacement?
4. Que signifient pour le visiteur les mots employés, et sont-ils suffisants?
5. Un panneau suffit-il à signaler efficacement le risque ou le danger; le visiteur réagira-t-il à l'avertissement de façon appropriée?
6. L'endroit choisi est-il le bon?

Les réponses à ces questions devraient permettre aux parcs et aux lieux d'examiner l'efficacité d'un panneau d'avertissement et d'envisager l'utilisation d'autres outils de communication afin de permettre à Parcs Canada de mieux s'acquitter de son devoir de diligence envers les visiteurs.

Panneaux d'avertissement modifiables

Dans certaines situations, un panneau d'avertissement doit être modifiable pour permettre l'identification de divers niveaux de risque (par exemple dans le cas de panneaux d'avertissement sur les vagues ou l'indice de danger de feu). En plus de remplir les exigences susmentionnées quant au devoir de diligence, Parcs Canada doit s'assurer que les personnes chargées de la surveillance du risque et de la prise de décisions quant au niveau de risque sont formées adéquatement sur l'évaluation du risque ou du danger potentiel/réel. De plus, Parcs Canada doit s'assurer que les titres de compétences de ces personnes sont bien documentés et que les critères d'évaluation du risque sont clairement établis.

3.5 Éléments du message

Parcs Canada a défini une approche cohérente en matière de conception et de communication pour tous ses panneaux fonctionnels et d'usage courant. Le fait de connaître la façon dont chaque élément du message s'intègre au panneau facilitera le processus de planification de la signalisation.

Le nouveau système de signalisation de Parcs Canada vise à maintenir des normes esthétiques élevées en réduisant la pollution visuelle et en contribuant à la cohérence et à l'ordre de la présentation de l'information. Le fait de veiller à ce que l'effet visuel global d'un groupe de panneaux sur l'esthétique de l'environnement ne nuise pas à l'expérience offerte aux visiteurs reste un objectif sous-jacent important du programme de signalisation de Parcs Canada.

De plus, il est important de reconnaître que divers facteurs doivent être pris en compte dans la planification et la conception d'un panneau, y compris les personnes visées (piétons, automobilistes, cyclistes, etc.) ainsi que la distance ou la vitesse auxquelles le panneau sera observé. La compréhension de l'effet de chacune des variables sur le panneau aidera l'équipe de planification de la signalisation à élaborer un plan efficace et exhaustif qui assurera un processus harmonieux, de la conception à l'installation.

Figure 3.1 – Éléments du message d'un panneau



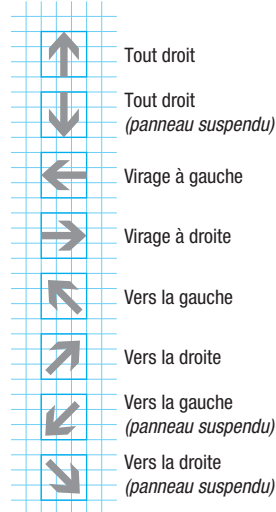
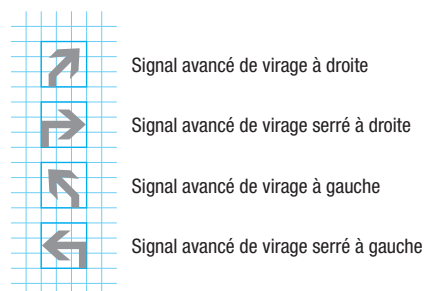
3.5.1 La flèche de direction

La flèche est l'un des éléments les plus souvent utilisés dans le système de signalisation de Parcs Canada. La flèche de Parcs Canada est basée sur le PCIM et conforme à la norme ISO 7001. Les recherches menées sur les facteurs humains ont confirmé que cette flèche convenait à toutes les applications de signalisation, notamment aux panneaux de signalisation destinés aux automobilistes.

La flèche peut être utilisée pour indiquer huit directions différentes (voir la figure 3.2). De plus, quatre flèches ont été conçues pour donner un signal avancé de virage (voir la figure 3.3).

Ordre de présentation des flèches – automobilistes

Lorsqu'elle est utilisée sur des panneaux s'adressant aux automobilistes, la flèche est employée pour indiquer trois directions générales – tout droit, à gauche ou à droite.

Figure 3.2 – Huit directions différentes**Figure 3.3 – Signaux avancés de virage**

Les recherches menées sur les facteurs humains et les normes de l'industrie prescrivent l'ordre à respecter pour présenter de multiples destinations sur un même panneau. Le voici (voir la figure 3.4) :

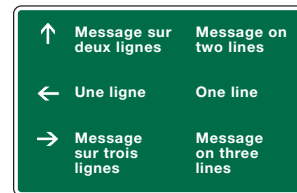
1. Tout droit. Comme la majorité des automobilistes vont tout droit, la flèche droit devant est indiquée en premier. Il ne faut utiliser la flèche vers le bas que sur les panneaux suspendus.
2. Virage à gauche. Puisque les virages à gauche exigent plus de préparation que les virages à droite, la flèche à gauche devrait être indiquée avant la flèche à droite.
3. Virage à droite.

Ordre de présentation des flèches – piétons

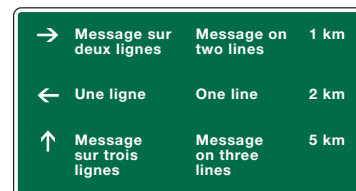
Il n'y a pas d'ordre établi pour l'information destinée aux piétons. Il revient à l'équipe de planification de la signalisation de déterminer l'ordre le plus approprié pour les destinations indiquées par une flèche. Il est cependant de mise d'indiquer en premier la destination la plus fréquente ou la plus importante. On peut aussi classer les destinations de la plus proche à la plus éloignée.

Figure 3.4 – Ordre de présentation des flèches – automobilistes

Sur les panneaux destinés aux automobilistes, la flèche qui pointe tout droit figure en premier, suivie des flèches pointant à gauche, puis à droite.

**Figure 3.5 – Ordre de présentation des flèches – piétons**

Sur les panneaux destinés aux piétons, on indique habituellement en premier la destination la plus fréquente; lorsque des distances sont précisées, on peut également ordonner les destinations de la plus proche à la plus éloignée.



3.5.2 Messages écrits

La plupart des schémas de disposition sont basés sur deux facteurs principaux : la taille du texte et la dimension des caractères ou symboles requis. La détermination de la dimension appropriée du caractère et du symbole dépend d'une variété de facteurs : si le panneau est destiné aux piétons ou aux automobilistes; la distance à laquelle il doit être déchiffré ou encore la vitesse de circulation. En se basant sur les recherches menées sur les facteurs humains et sur les normes de l'industrie, Parcs Canada a établi une structure obligatoire quant à la dimension des caractères et des symboles afin d'assurer la meilleure compréhension et la meilleure lisibilité possible pour tous les panneaux de Parcs Canada (*voir la section 3.5.7 pour plus de détails*).

Le choix de la dimension des caractères doit se faire en fonction d'une variété de facteurs humains, environnementaux ou patrimoniaux, ce qui peut avoir pour résultat une dimension plus petite ou plus grande pour un panneau particulier. Souvent, la longueur du message est un facteur déterminant dans la taille globale du panneau. Si l'utilisation d'un caractère de dimension approprié a pour résultat un panneau trop grand pour l'espace dans lequel il sera placé, l'équipe de planification de la signalisation doit envisager de reformuler le message, de retirer des symboles ou d'utiliser deux panneaux, selon le cas.

3.5.3 Indicateur de distance

L'indicateur de distance est une composante importante du système de signalisation de Parcs Canada. La position de l'indicateur de distance varie selon le type de panneau. Cependant, sur les panneaux destinés aux automobilistes, il doit figurer à droite de la destination, conformément au *Manuel canadien de la signalisation routière (MCSR)*.

3.5.4 Symboles graphiques

Le jeu de symboles de Parcs Canada pour la signalisation est fondé sur la Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z321-96, *Signaux et symboles dans le milieu de travail*, ainsi que sur la norme 7001 de l'ISO (Organisation internationale de normalisation), *Symboles destinés à l'information du public*. Une description générale du jeu de symboles est donnée dans le tableau 3.3.

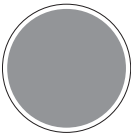


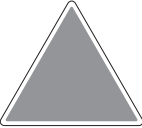





Le système de signalisation de Parcs Canada se fonde sur l'utilisation uniforme de trois formes géométriques et de couleurs précises. Ces formes et ces couleurs fonctionnent comme un code et permettent aux utilisateurs de distinguer facilement six types de symboles (voir le tableau 3.3).

Les normes graphiques prescrivent la forme, la couleur et le contenu graphique des symboles. D'autres aspects, comme le rapport dimensionnel des formes, les dimensions de la bordure et la taille des symboles, ont également été normalisés.

Le jeu de symboles de Parcs Canada est conçu de façon à véhiculer, en un coup d'œil, des messages de réglementation, d'avertissement et d'information aux visiteurs. Afin d'assurer l'uniformité dans tout le réseau de Parcs Canada, on a créé plus de 300 symboles communiquant la gamme complète d'activités et d'exigences relatives aux parcs nationaux, aux lieux historiques et aux aires marines nationales de conservation.

Le jeu de symboles de Parcs Canada (voir l'annexe A) doit être utilisé sur les panneaux de signalisation de Parcs Canada et être intégré à tous les autres médias arborant des symboles (p. ex., imprimés, site Web, moyens d'interprétation). Lors de la préparation de panneaux de signalisation hors-site, il faut s'informer auprès des autorités provinciales/municipales compétentes sur les symboles requis (p. ex., le MCSR).

Tableau 3.3 – Jeu de symboles de Parcs Canada

Catégorie et forme géométrique	Type et couleur	Fonction des symboles	Classification des sujets	
Réglementation 	1 Interdiction Rouge et noir sur blanc	Donne l'ordre de ne pas faire quelque chose.	1-1 Accès et activités	
	2 Obligation Blanc sur noir	Donne l'ordre de faire quelque chose.	2-1 Activités, vêtements et équipement protecteurs	
Avertissement 	3 Attention Noir sur jaune	Avertit d'un risque potentiel.	3-1 Risque potentiel	
	4 Danger Blanc sur rouge	Avertit d'un danger réel.	4-1 Danger réel	
Information 	5 Urgence Blanc sur vert	Transmet des renseignements nécessaires en cas d'urgence.	5-1 Installations et équipement	
	6 Orientation et information Blanc sur bleu	Transmet des renseignements généraux.	6-1 Services publics 6-2 Concessions 6-3 Transports publics 6-4 Loisirs	

Évaluation

On a évalué la compréhension de chaque symbole du jeu de symboles de Parcs Canada conformément à des lignes directrices de l'Association internationale de normalisation (ISO 9186 *Symboles graphiques -- Méthodes d'essai pour la compréhensibilité estimée et la compréhension*). Les symboles de réglementation et d'avertissement (y compris les messages écrits) ayant obtenu un taux de compréhension d'au moins 80 % (c'est-à-dire qu'au moins 80 % des répondants ont compris le sens du message) ont été adoptés.

Afin d'assurer la compréhension et de réduire les risques d'être tenu légalement responsable, tous les symboles d'avertissement doivent être accompagnés d'un message écrit (la section 3.4.1 donne des détails sur les panneaux d'avertissement).

Les symboles d'information qui ont obtenu un taux de compréhension d'au moins 60 % ont été approuvés. Afin d'assurer la compréhension et de veiller à ce que l'expérience des visiteurs soit positive, on recommande que les symboles d'information dont le taux de compréhension est inférieur à 80 % soient accompagnés d'un message écrit.

Seuls les symboles approuvés par Parcs Canada peuvent être utilisés sur les panneaux de Parcs Canada. Toute demande concernant l'utilisation d'un symbole qui ne fait pas partie du jeu de symboles de l'Agence doit être adressée à l'agent du Programme de l'image de marque de Parcs Canada, à pimpc-pcip@pc.gc.ca. Si le symbole est jugé nécessaire, on procédera à l'évaluation de l'intelligibilité avant l'approbation.

3.5.5 Ordre de présentation des éléments du message

Les recherches menées sur les facteurs humains ont permis de démontrer que l'application cohérente des éléments de message dans un ordre établi, combinée à des limites quant à la quantité d'information, offre le meilleur taux de compréhension.

En se fondant sur les recherches menées sur les facteurs humains et d'autres renseignements, on a établi l'ordre de présentation des éléments d'un message. Cet ordre de présentation est légèrement différent pour les panneaux verticaux, sur lesquels le symbole constitue l'élément principal du message.

Étant donné que la flèche fournit des renseignements essentiels à l'orientation, elle figure toujours en premier (à gauche sur les panneaux horizontaux) ou en dernier (au bas des panneaux verticaux).

Pour les panneaux horizontaux ne comportant qu'un seul symbole, il faut respecter l'ordre suivant :

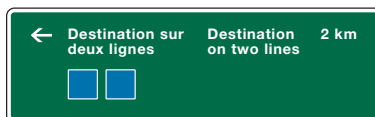
1. Flèche de direction
2. Message bilingue
3. Symbole
4. Indicateur de distance

(figure 3.6)

Figure 3.6 – panneaux horizontaux ne comportant qu'un seul symbole



Figure 3.7 – panneaux horizontaux destinés aux automobilistes et qui comportent plus d'un symbole



Pour les panneaux horizontaux destinés aux *automobilistes* et qui comportent plus d'un symbole, il faut respecter l'ordre suivant :

1. Flèche de direction
2. Message bilingue
3. Indicateur de distance
4. Symboles (sur la deuxième ligne)

(figure 3.7)

Pour les panneaux horizontaux destinés aux *piétons* et qui comportent plus d'un symbole, il faut respecter l'ordre suivant :

1. Flèche de direction
2. Message bilingue
3. Symbole (sur la deuxième ligne)
4. Indicateur de distance (sur la troisième ligne)

(see figure 3.8)

Pour les panneaux verticaux dont le symbole constitue l'élément principal, il faut respecter l'ordre suivant :

1. Symbole
2. Message bilingue
3. Indicateur de distance
4. Flèche de direction

(see figure 3.9)

Figure 3.8 – panneaux horizontaux destinés aux piétons et qui comportent plus d'un symbole



Figure 3.9 – panneaux verticaux dont le symbole constitue l'élément principal



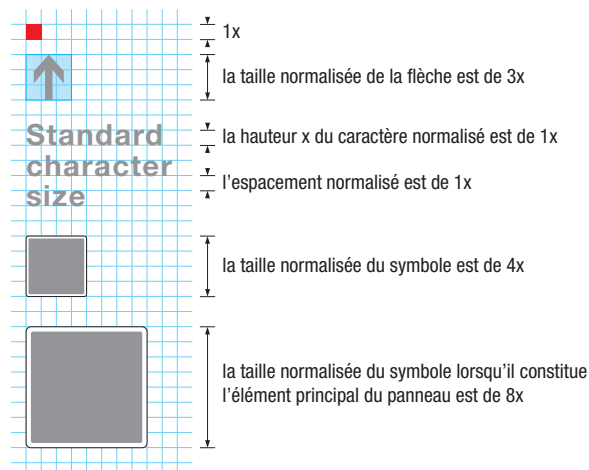
3.5.6 Éléments du message – dimensions normalisées**Unité x**

Toutes les mesures liées à la disposition d'un panneau sont calculées en fonction de l'unité x , qui correspond à un carré de la grille de disposition (voir la figure 3.10). La taille de x peut varier en fonction de la vitesse de circulation ou de la distance de lecture.

Taille de la flèche

Les recherches menées sur les facteurs humains ont permis de confirmer qu'il est possible de distinguer une flèche de taille $3x$ à la même distance que du texte de taille $1x$. On a adopté une taille normalisée de $3x$ pour les flèches de tous les panneaux.

La flèche de direction est très importante en signalisation et c'est pourquoi elle occupe la position prépondérante sur un panneau : tout à fait à gauche pour les panneaux horizontaux, et tout en bas pour les panneaux verticaux.

Figure 3.10 – Dimensions normalisées des éléments**Corps des caractères**

Pour assurer la lisibilité et l'intelligibilité des panneaux – particulièrement dans le cas des panneaux destinés aux automobilistes – on a fixé une hauteur obligatoire pour tous les caractères des panneaux de signalisation. L'unité x correspond à la hauteur du x minuscule du message. Cette mesure typographique est communément appelée la « hauteur x ». Par exemple, si la hauteur de la lettre « x » du mot « exemple » est de 10 mm , la « hauteur x » sera de 10 mm .

Taille des symboles

Les recherches menées sur les facteurs humains ont confirmé qu'un rapport symbole-texte de $4:1$, ou $4x$, était adéquat pour les panneaux destinés aux automobilistes aussi bien qu'aux piétons. Dans les cas où le symbole constitue l'élément principal du message, la taille normalisée du symbole est portée à $8x$ afin d'en faciliter le repérage et la lisibilité. C'est particulièrement utile lorsque que le panneau portant un symbole est utilisé pour orienter les visiteurs vers une installation ou une activité spécifique.

3.5.7 Établir la taille de « x »

Il revient à l'équipe de planification d'établir la dimension de « x » pour chaque panneau. Le tableau 3.4 donne la taille des caractères, des symboles et des flèches, en millimètres, pour toute une gamme de vitesses de circulation et de distances de lecture. Le fait d'identifier avec précision la distance de lecture et la vitesse de circulation permet de s'assurer que les panneaux soient faciles à repérer, à lire et à comprendre, ce qui est essentiel à l'efficacité des panneaux destinés aux automobilistes.

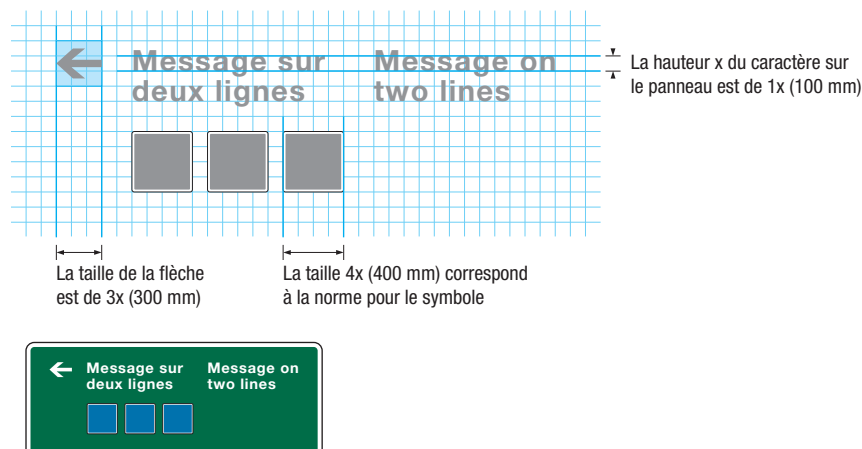
Il faut souligner que lorsqu'un panneau est utilisé pour transmettre un message à la fois aux piétons et aux automobilistes, le panneau doit être conçu pour les automobilistes.

Pour établir la taille de « x », il peut être nécessaire de tenir compte de divers facteurs humains, environnementaux ou patrimoniaux, ce qui entraîne parfois la réduction ou l'augmentation de la taille de « x » pour certains panneaux. En plus de la taille de « x », la longueur du message est un facteur déterminant dans la taille globale du panneau. Si l'utilisation d'un caractère de dimension appropriée a pour résultat un panneau trop grand pour l'espace dans lequel il sera placé, envisagez de formuler différemment le message, d'enlever des symboles, d'utiliser deux panneaux au lieu d'un ou, dans le cas des panneaux destinés aux piétons, de choisir une différente taille de « x », pourvu que l'efficacité du panneau n'en soit pas réduite et que sa lecture ne comporte pas de risque.

Tableau 3.4 – Vitesse des véhicules/distance de lecture par les piétons et taille standard des éléments du message

Vitesse des véhicules	—	—	—	0-15 km/h	20-30 km/h	35-40 km/h	45-60 km/h	65-75 km/h	80-90 km/h	95+ km/h
Distance de lecture par les piétons	6 m	9 m	12 m	15 m	30 m	50 m	60 m	75 m	90 m	120 m
Unité « x »	10 mm	15 mm	20 mm	25 mm	50 mm	75 mm	100 mm	125 mm	150 mm	200 mm
Taille de la flèche (3x)	30 mm	45 mm	60 mm	75 mm	150 mm	225 mm	300 mm	375 mm	450 mm	600 mm
Taille des caractères (1x)	10 mm	15 mm	20 mm	25 mm	50 mm	75 mm	100 mm	125 mm	150 mm	200 mm
Taille du symbole (4x)	40 mm	60 mm	80 mm	100 mm	200 mm	300 mm	400 mm	500 mm	600 mm	800 mm
Taille du symbole (8x)	80 mm	120 mm	160 mm	200 mm	400 mm	600 mm	800 mm	1000 mm	1200 mm	1600 mm
Distance - taille (1x)	10 mm	15 mm	20 mm	25 mm	50 mm	75 mm	100 mm	125 mm	150 mm	200 mm

Figure 3.11 – Exemple de panneau pour une vitesse de circulation de 60 km/h
x = 100 mm



Limite de vitesse affichée et vitesse maximale réalisable

La vitesse de circulation correspond soit à la limite de vitesse affichée – qui peut être une valeur arbitraire attribuée à une route – soit à la vitesse maximale réalisable. La plupart des routes sont conçues selon des normes qui permettent une vitesse supérieure à la limite de vitesse affichée. Les conducteurs peuvent ainsi dépasser la limite de vitesse avec une marge de sécurité.

Les limites de vitesse affichées le long des rues et des routes du Canada sont fixées par la loi, habituellement pour assurer la sécurité du public et en fonction des intérêts de la collectivité. Parcs Canada utilise des critères semblables pour fixer les limites de vitesse affichées le long des chemins et des routes des lieux patrimoniaux qu'il gère. Parcs Canada doit également tenir compte de la sécurité de la faune et de l'intégrité esthétique des ressources naturelles et culturelles dans l'établissement des limites de vitesse. C'est pourquoi les limites de vitesse affichées ne correspondent pas toujours à la vitesse réelle, ni à la conception de la route.

La vitesse maximale réalisable est propre à la route ou au tronçon de route en cause et correspond à la vitesse adoptée dans les faits par les conducteurs. Il arrive souvent que la limite de vitesse affichée ne soit pas respectée, surtout par les conducteurs qui connaissent bien la route. Les automobilistes ont tendance à ne pas respecter une limite de vitesse trop basse.

Lorsqu'il faut déterminer la taille des éléments du message d'un panneau, il importe de tenir compte de l'effet de la limite de vitesse affichée sur la vitesse maximale réalisable sur la route en question. Le fait de choisir une taille trop petite pour les éléments du message peut occasionner des écarts dans la vitesse de circulation, car les conducteurs qui ne connaissent pas la route doivent décélérer pour lire le panneau, tandis que ceux qui la connaissent iront plus vite.

Les tailles de caractère du tableau 3.4 sont les hauteurs x minimales obligatoires pour les limites de vitesse affichées. Dans certains cas, il est recommandé d'augmenter la taille du texte, surtout dans les secteurs où la limite de vitesse affichée est souvent dépassée.

3.5.8 Quantité d'information et compréhension

Plusieurs facteurs influent sur l'intelligibilité d'un panneau, notamment sa destination (automobilistes ou piétons), la distance de lecture ou la vitesse de circulation, l'âge du conducteur et le nombre d'éléments de message ou la quantité d'information.

Afin que tous les panneaux, surtout les panneaux destinés aux automobilistes, soient facilement repérables, lisibles et compréhensibles, Parcs Canada a élaboré des critères relatifs à la quantité d'information en consultation avec des spécialistes des facteurs humains. On trouve à la section suivante les exigences relatives à la quantité d'information obligatoire pour les panneaux destinés aux automobilistes et aux piétons et, dans une certaine mesure, la justification de ces exigences. Il est important que l'équipe de planification de la

signalisation connaisse les exigences de Parcs Canada relatives à la quantité d'information obligatoire et aux tailles avant de commencer à dresser le plan.

Les éléments suivants font partie de la quantité d'information :

- une flèche
- un message textuel bilingue ou le nom de la destination, avec les prépositions et les noms comportant des mots multiples
- un symbole
- un indicateur de distance ou une autre valeur numérique, p. ex., indicateur d'emplacement de camping

Figure 3.12 – Éléments du panneau



3.5.9 Exigences relatives à la quantité d'information

L'intelligibilité d'un panneau, surtout d'un panneau destiné aux automobilistes, est déterminée par plusieurs facteurs dont la taille des éléments du message, les conditions de lecture, l'âge du conducteur, la vitesse du véhicule et le nombre d'éléments de message ou la quantité d'information. Afin d'assurer une lisibilité et une intelligibilité optimales, les exigences relatives à la quantité d'information adoptées par Parcs Canada aideront à limiter la taille globale des panneaux et à tenir compte de la question d'esthétique, un des objectifs clés de Parcs Canada.

Panneaux destinés aux automobilistes

Les valeurs de taille (hauteur x) du message obligatoire indiquées au tableau 3.4 sont retenues pour fournir des conditions de lecture d'au moins 4 secondes à des vitesses variant entre 0 et 90+ km/h. Les recherches menées sur les facteurs humains confirment qu'il faut en moyenne 0,5 à 1 seconde pour lire chaque mot, chiffre ou symbole majeur. À ce rythme, on peut s'attendre à ce qu'un conducteur comprenne facilement un panneau comportant entre 4 et 8 éléments de message.

Une étude menée en collaboration avec le ministère des Transports de l'Ontario confirme que dans le cas de panneaux aux messages unilingues, les conducteurs ne peuvent pas retenir la totalité du message si ce dernier contient plus de 4 mots majeurs. Le taux de rétention à la lecture des panneaux de 6 mots ou plus se situe à 70 % et moins. Les recherches menées sur les facteurs humains, commandées par Parcs Canada, révèlent que 3 destinations par panneau et 4 symboles par panneau

constituent la quantité d'information maximale que le conducteur peut retenir à un taux acceptable.

Afin de garantir l'intelligibilité des panneaux destinés aux automobilistes, les restrictions suivantes à la quantité d'information ont été établies :

- 3 destinations par panneau, maximum
- 9 éléments par panneau, maximum
- 4 symboles par panneau, maximum.

S'il faut afficher plus d'information que la quantité recommandée, il est conseillé de fabriquer et d'installer un deuxième panneau après le premier, aux distances indiquées à la section 3.9. Les conducteurs auront ainsi suffisamment de temps pour lire le deuxième panneau.

Panneaux destinés aux piétons

Étant donné que les panneaux destinés aux piétons sont accessibles, le nombre d'éléments de message pour ces panneaux n'est pas limité; il suffit d'assurer des communications efficaces et de prévoir des messages concis. Sur les panneaux destinés aux piétons, il est recommandé de ne pas inscrire plus de 6 destinations comportant chacune au plus 6 symboles.

Outre l'intelligibilité, les questions environnementales et esthétiques doivent faire partie des critères pris en considération au moment de déterminer la taille, le contenu et l'emplacement d'un panneau destiné aux piétons.

Figure 3.13 – Maximum de 3 destinations et/ou de 9 éléments par panneau destiné aux automobilistes

Les neuf éléments de l'exemple englobent 3 flèches, 3 messages écrits et 3 indicateurs de distance.

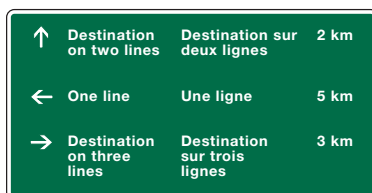
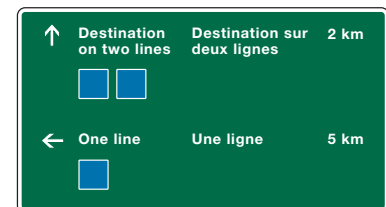


Figure 3.14 – Maximum de 4 symboles par panneau destiné aux automobilistes



Figure 3.15 – Maximum de 9 éléments par panneau destiné aux automobilistes



3.6 Panneaux destinés aux cyclistes et aux skieurs

Aucune ligne directrice n'a été élaborée spécifiquement pour les panneaux destinés aux cyclistes et aux skieurs, mais il est possible d'utiliser les mêmes normes que celles prévues pour les panneaux destinés aux automobilistes et aux piétons dans le présent manuel.

Les pistes pour cyclistes et skieurs sont souvent utilisées par d'autres personnes. Les pistes de ski de fond deviennent des pistes de randonnée pédestre en été. Quant aux piétons, ils empruntent souvent les pistes pour cyclistes. À l'exception des routes à accès limité, les cyclistes peuvent emprunter la plupart des routes réservées à la circulation automobile. Il faut tenir compte de l'utilisateur dans l'établissement de la taille et du contenu des panneaux.

Bien qu'aucune limite de vitesse maximale n'ait été adoptée à l'échelle nationale pour les pistes cyclables, la vitesse communément affichée est de 15 à 20 km/h. Dans le cas des panneaux destinés aux cyclistes, il est recommandé de suivre la norme adoptée pour les panneaux destinés aux automobilistes quant à la quantité d'information et à la taille de grille de disposition suggérée $x = 25$ mm.

Pour les panneaux destinés aux skieurs, il vaut mieux adopter la quantité d'information prévue pour les panneaux destinés aux piétons. Il est recommandé de consulter la distance de lecture des panneaux destinés aux piétons dans le tableau 3.4 pour déterminer la taille de la grille de disposition et des éléments du message. De plus, il ne faut pas perdre de vue que l'emplacement des panneaux influe sur le contenu et la compréhension.

3.7 Panneaux à message

Les objectifs du gouvernement fédéral en matière de signalisation, tels que définis dans le PCIM, sont les suivants :

- faciliter l'accès aux programmes et services fédéraux
- promouvoir l'uniformité et la clarté dans l'expression et la présentation des deux langues officielles
- promouvoir l'identification fonctionnelle des services gouvernementaux
- améliorer l'efficacité de la communication dans des applications où le message doit être concis

Les messages apparaissant sur les panneaux de Parcs Canada doivent répondre aux besoins des utilisateurs, mais ils doivent également être conformes aux diverses exigences politiques et réglementaires, et notamment, à la *Loi sur les langues officielles*. Les messages doivent être clairs, concis et fonctionnels et **non** bureaucratiques et inutiles.

Les messages doivent être clairs et simples – c.-à-d. qu'ils doivent être rédigés dans un langage clair et simple; ils doivent décrire clairement leur objectif et être compris facilement. De plus, ils doivent respecter le principe de l'égalité des deux langues officielles. Équilibrer cette exigence avec l'obligation d'être concis représente un défi de taille pour l'équipe de planification de la signalisation et souligne l'importance de veiller à consigner uniquement les renseignements essentiels sur un panneau.

3.7.1 Panneaux de signalisation

Plusieurs facteurs distinguent les panneaux de la plupart des autres médias. Il est important que l'équipe de planification de la signalisation se mette à la place des visiteurs lorsqu'elle prépare un message. Ce qui peut être clair pour un employé de Parcs Canada ne l'est pas nécessairement pour une personne qui visite un parc

national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation pour la première fois. Entre autres, les principes suivants régissent la composition des messages :

- Concision
- Clarté dans la concision
- Utilisation de mots courts et familiers (qui facilitent la compréhension)
- Équivalence de sens dans les deux langues officielles
- Contexte : le sens du message dépend en bonne partie de l'environnement et se passe par conséquent d'explications
- Enchaînement logique des éléments du message
- Distinction entre message primaire et message secondaire
- Uniformité du message à l'intérieur d'un système de signalisation
- Impact du panneau sur son environnement

Afin de faciliter la préparation de messages uniformes, l'annexe B contient une liste des messages standardisés avec leur traduction.

3.7.2 Message – rédaction et conception

La rédaction et la conception confèrent à la fois un sens et une forme au message. Le passage de la première ébauche à la communication finale est un processus d'ajustement, d'organisation et dans bien des cas, de reformulation. Le choix des mots, du rapport spatial et d'éléments graphiques expressifs donne des communications qui ont un sens et une utilité. Un examen objectif doit être fait lors de l'ébauche et de la conception des panneaux à message.

3.7.3 Choix des fins de ligne

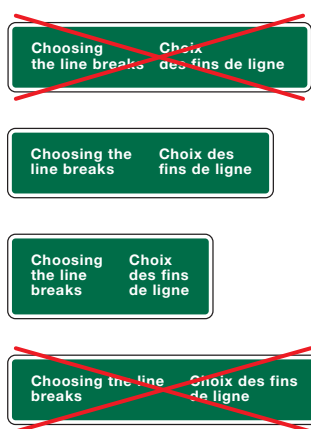
Les messages qui doivent être présentés sur plus d'une ligne doivent être découpés en segments lisibles. Il faut éviter les articles et les prépositions à la fin d'une ligne. De plus, il faut essayer d'équilibrer visuellement les deux colonnes (anglais et français). Bien que l'on obtienne généralement un équilibre visuel en utilisant le même nombre de lignes dans chaque langue, il faut parfois faire des compromis pour éviter qu'une colonne comprenne trois lignes ou plus d'un seul mot chacune.

3.7.4 Le processus : verbal et visuel

Communiquer un message de manière efficace nécessite de la méthode :

- bon choix de mots;
- organisation des mots en ordre logique;
- présentation des mots (typographie et disposition).

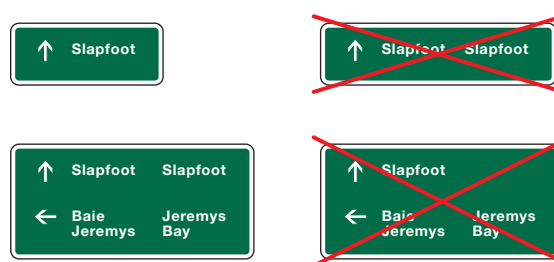
Les premier et deuxième aspects sont verbaux et relèvent des responsables des parcs et lieux; le dernier est visuel et implique les conseils d'un concepteur. Tous les trois sont reliés et le processus de réflexion et les objectifs sont identiques : donner un sens au message, souligner son importance et faire ressortir l'essentiel. Un message présenté dans une typographie de style « ton de voix » reflète l'importance relative de la pensée exprimée verbalement; il donne de l'impact à une communication visuelle.

Figure 3.16 – Choix des fins de ligne**3.7.5 Éléments du message communs aux deux langues**

De nombreux messages comprennent un élément commun aux deux langues officielles, p. ex. un nom géographique ou un nom de rue qui ne peut être traduit, un numéro de rue, une valeur de temps, une distance ou une flèche de direction (p. ex., étant donné que le mot « administration » est identique dans les deux langues officielles, il n'est pas toujours nécessaire de le consigner deux fois sur un panneau).

Selon le contexte du message global du panneau, on présentera un élément commun comme suit :

- Si l'élément constitue le message primaire ou en représente une partie importante, il devra être accentué par rapport au reste du texte. En pareil cas, il peut être inutile de répéter l'élément commun dans la colonne de droite du texte. De plus, si le message équivalent constitue le seul message sur un panneau, il est inutile de le répéter.
- S'il n'y a pas lieu de faire ressortir du message un élément commun aux deux langues officielles, l'élément doit figurer dans chaque colonne lorsque son absence entraînerait un blanc sur le panneau.

Figure 3.17 – Éléments du message communs aux deux langues

3.7.6 Langues officielles : côte à côte

Le gouvernement du Canada se présente comme une institution où le français et l'anglais ont un statut égal à tous points de vue. Les deux langues officielles doivent donc avoir la même importance visuelle, c.-à-d. que l'on utilisera pour chacune d'elles les mêmes couleurs, le même style, les mêmes corps et graisse de caractères.

Pour projeter cette égalité visuelle, il est préférable que les langues officielles apparaissent côte à côte. Cependant, quand l'espace horizontal est limité ou quand les exigences opérationnelles ne se prêtent pas à ce format (p. ex., sur les panneaux des sentiers de l'arrière-pays qu'il faudrait installer sur deux poteaux si le format côte à côte nécessite un panneau horizontal de plus de 600 mm), la superposition des éléments est autorisée. La section 3.7.8 et la section 4.10 contiennent des précisions sur l'utilisation du format superposé. Il

faut que les conditions justifiant le format superposé soient indiquées dans le plan des messages du plan de signalisation.

3.7.7 Équivalence

Les messages des panneaux de Parcs Canada doivent être complets dans chacune des langues officielles et correspondre en tout point. Pour assurer l'équivalence quant au contenu et au nombre de lignes, il peut être nécessaire de modifier le texte original, par exemple en découpant le texte en message primaire et en messages secondaires ou en reformulant complètement.

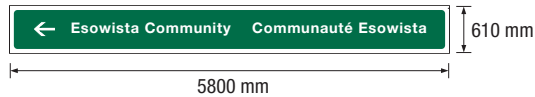
Afin de faciliter la préparation de messages uniformes, l'annexe B contient une liste des messages standardisés avec leur traduction.

3.7.8 Langues officielles : superposées

Veiller à ce que les deux langues officielles ne soient présentées en format superposé que dans les cas où l'espace horizontal est insuffisant, ou lorsque les besoins opérationnels le justifient, par exemple, lorsque l'espace horizontal est insuffisant le long d'un sentier ou d'une route, lorsque des panneaux doivent être placés dans des espaces confinés ou pour éviter les panneaux surdimensionnés.

Figure 3.18 – Sans fin de ligne

Ce panneau a une longueur de 5800 mm.

**Figure 3.19 – Fin de ligne**

La longueur est réduite de 1800 mm; le panneau est donc 30 % moins long que celui de la figure 3.18.



Lorsque les deux langues officielles sont présentées en format superposé, la langue apparaissant dans le haut est la langue qui se trouverait à gauche dans un format côte à côte.

Figure 3.20 – Fin de ligne avec superposition

La longueur est réduite davantage; le panneau est donc 50 % moins long que celui de la figure 3.18.



Les figures 3.18, 3.19 et 3.20 représentent des panneaux destinés aux automobilistes circulant dans une zone où la limite de vitesse affichée est de 60 km/h ($x=100$ mm)

Figure 3.21 – Panneau routier sans fin de ligne pour lecture à 60 km/h**Figure 3.22 – Panneau routier avec fins de ligne et messages superposés pour lecture à 60 km/h**

Les figures 3.21 and 3.22 sont des dessins à l'échelle fondés sur une limite de vitesse affichée de 60 km/h.

Concevoir un panneau sans fin de ligne peut donner lieu à un panneau inutilement long. Si un tel panneau est installé sur une route ou dans un espace confiné, une partie du message pourrait être cachée.

Ajouter une fin de ligne et superposer les messages permet de réduire la longueur du panneau de plus de 50 %. Ce format permet de réaliser des économies supplémentaires puisqu'il faudrait un moins grand nombre de poteaux pour l'installer.

3.7.9 Hiérarchisation du message

Hiérarchiser le message en modifiant la taille de certains de ses éléments représente une méthode efficace pour mettre l'accent sur un élément particulier. Les éléments principaux du message primaire seront plus gros que les éléments du message secondaire.

Dans la plupart des cas, la hiérarchisation améliore l'efficacité d'un panneau. C'est le cas notamment des panneaux d'avertissement (Attention et Danger). Hiérarchiser le message en grossissant les mots « Attention » ou « Danger » permet d'attirer l'attention des visiteurs et de leur fournir des renseignements fondamentaux sur la sécurité. Remarquez la différence de lisibilité dans les exemples de la figure 3.23.

Pour hiérarchiser un message, il faut augmenter la taille du message primaire par multiples de « x » :

- 1,5x,
- 2x, ou
- 3x

Il est important de signaler que dans la hiérarchisation des messages des panneaux destinés aux automobilistes, l'élément le plus petit doit être égal à la valeur obligatoire « x » indiquée au tableau 3.4.

La section 4.14 contient plus de précisions sur la conception d'un panneau dont le message est hiérarchisé.

Figure 3.23 – Hiérarchiser le message améliore l'efficacité d'un panneau. Le titre plus gros (à droite) retient l'attention du lecteur et introduit le message fondamental, plus petit.



3.7.10 Langues multiples

Si une troisième langue doit être ajoutée aux deux langues officielles, cette troisième langue doit apparaître en dernier dans tous les cas où le format côte à côte ou superposé est utilisé. Il faut s'assurer que la troisième langue est rédigée et formatée correctement et que les fins de ligne sont exactes.

Figure 3.24 – Placement d'un texte dans une troisième langue

3.8 Considérations et principes directeurs

Les principes et considérations qui suivent aideront les équipes de planification de la signalisation des parcs et des lieux à élaborer un plan de signalisation intégré. Étant donné qu'il est essentiel de comprendre comment les gens agissent dans un environnement inconnu, les parcs, lieux et aires marines de conservation doivent consulter des spécialistes des facteurs humains ou des professionnels des programmes de signalisation avant d'élaborer un plan de signalisation. L'équipe de signalisation nommée pour chaque parc, lieu ou aire marine de conservation appuiera le planificateur de la signalisation et fournira un contexte qui est propre au site visé et qui est nécessaire à l'élaboration d'un plan de signalisation.

3.8.1 Considérations

- La signalisation d'un parc ou d'un lieu doit être planifiée et adaptée aux éléments qui s'y trouvent afin de faciliter l'utilisation optimale des installations.
- La signalisation d'un parc doit être planifiée et adaptée en fonction de l'expérience que l'on souhaite offrir aux visiteurs.
- La signalisation doit être adaptée aux différentes catégories de visiteurs et à leur mode de déplacement (automobilistes, cyclistes, randonneurs sportifs, promeneurs, payeurs, skieurs, etc.).
- La signalisation fait partie de l'ensemble des médias utilisés pour orienter ou informer les visiteurs. On peut aussi faire appel à des préposés à l'accueil, des guides interprètes, des publications telles que les cartes, brochures ou dépliants.
- La signalisation a un impact sur l'expérience des visiteurs. Elle influe sur la qualité du paysage perçu par ceux-ci. La quantité, les dimensions et l'emplacement des panneaux peuvent avoir des impacts négatifs et nuire à l'appréciation du paysage ou d'une ressource culturelle.
- En matière d'orientation, la confirmation est le principe le plus fondamental et le plus important. Il faut indiquer au visiteur qu'il prend – ou qu'il a pris – la bonne décision. Toute information directionnelle doit être suivie d'une identification faisant appel à une nomenclature et à un mode de diffusion uniformes (verbal et non verbal). Ainsi, un panneau indiquant la direction à suivre pour se rendre à un emplacement de camping à l'aide d'un nom et d'un symbole devrait être suivi d'un panneau portant le même nom et le même symbole à l'arrivée à destination.
- Lorsqu'on détermine l'emplacement et le mode d'installation d'un panneau, il faut assurer l'accès universel sans nuire à la conservation des ressources culturelles. Autant que possible, les panneaux doivent être installés dans un endroit accessible aux personnes handicapées. Au moment de la planification, on devrait tenir compte, avec une aide professionnelle, de facteurs tels que les distances de lecture, les angles des faces des panneaux et leur hauteur afin d'assurer l'accès universel.
- La signalisation fait appel à une multitude de panneaux, de formes et de dimensions variées, fixés sur différents types de supports (poteaux et bases) qui sont répartis dans un parc, un lieu ou une aire marine de conservation. Il est important qu'un responsable voie à la gestion de toutes les activités liées à la planification et à la mise en oeuvre de la signalisation.
- Les parcs, lieux et aires marines de conservation offrent de nombreux services et la possibilité de pratiquer de multiples activités. Il est très difficile, voire impossible, de signaler tous les services et toutes les activités disponibles; des choix doivent donc être faits.

3.8.2 Principes

- Éviter la signalisation excessive et la surabondance de panneaux.
- Utiliser une approche de planification globale allant du général au particulier.
- Utiliser les étapes, inventaires, analyses, élaborations d'options, évaluations des options et recommandations nécessaires pour obtenir la solution optimale.
- Orienter les visiteurs vers les entrées principales, puis vers les aires d'accueil.
- Identifier les principaux secteurs et les principaux bâtiments afin de permettre aux visiteurs de s'orienter.

-
- Utiliser toujours les bons noms ou toponymes et assurer la cohérence avec les autres moyens de communication afin de faciliter la compréhension.
 - Suggérer des modifications aux aménagements si un problème d'orientation ne peut être réglé par la signalisation.
 - Placer les informations directionnelles suffisamment en avant de l'intersection pour permettre aux visiteurs de les lire et de décider de la direction à prendre.
 - Utiliser des symboles reconnus afin de réduire la quantité de texte sur un panneau.
 - Éviter les messages complexes sur les panneaux – recourir à d'autres moyens pour les transmettre.
 - Pour les piétons, placer en haut la destination la plus importante ou la plus fréquentée ou encore la destination la plus rapprochée, en fonction des besoins.
 - Si plusieurs sentiers partent du même point, on doit indiquer le plus court en premier.
 - Utiliser un langage simple afin de réduire la longueur des textes et la dimension des panneaux.
 - Utiliser en général d'autres moyens que la signalisation pour transmettre la réglementation et notamment les interdictions. Les kiosques de perception des droits et les babillards sont appropriés.
 - Utiliser des modules d'information ou d'accueil pour confirmer l'arrivée dans un secteur et pour transmettre l'information sur les activités et la réglementation.
 - Utiliser les modules d'accueil pour présenter la carte du parc ou du secteur et pour orienter les visiteurs.
 - Utiliser des publications et des cartes avec des légendes pour permettre aux visiteurs de mieux comprendre les symboles.
 - L'utilisation d'un langage simple et clair et de mots connus assure l'efficacité de la signalisation. Un système de signalisation doit être uniforme, transmettre les messages les plus brefs possible et employer une formulation positive.
 - Les panneaux devant être installés dos à dos doivent être de la même dimension.
 - Si possible, utiliser des panneaux de dimension standard pour les secteurs communs comme les sentiers, les terrains de camping, etc.

3.9.1 Emplacement des panneaux

Afin que les visiteurs puissent s'orienter en toute sécurité et avoir une expérience positive, il est indispensable d'installer les panneaux destinés aux automobilistes à des endroits appropriés. La diversité de l'information et des stimuli internes et externes peuvent exiger une très grande attention de la part du conducteur qui disposera alors de peu de temps pour lire les panneaux. Le conducteur peut exécuter des manœuvres dangereuses lorsqu'il a de la difficulté à trouver des renseignements sur une destination ou de l'information directionnelle. Dans le choix de l'emplacement d'un panneau, il faut tenir compte du fait que le conducteur doit lire les panneaux routiers et identifier rapidement les renseignements importants nécessitant une intervention.

Il faut retenir trois facteurs au moment de choisir l'emplacement des panneaux destinés aux automobilistes : la distance de visibilité, la distance de placement avancé et l'espacement minimal.

Les panneaux avancés, les panneaux informant les conducteurs d'une sortie, doivent être installés avant les intersections à une distance suffisante pour permettre

aux conducteurs de les repérer et de les lire (distance de visibilité) et de décélérer pour prendre un virage à une vitesse adéquate (distance de placement avancé). Les panneaux en succession sur une route doivent être à une distance suffisante les uns des autres (espacement minimal). Ainsi le conducteur pourra les repérer et les lire tout en conduisant son véhicule de façon sécuritaire.

La vitesse, la distance et le temps sont trois facteurs à prendre en considération au moment de calculer l'intervalle de placement des panneaux. Il est donc possible de désigner les intervalles en unité de temps, p. ex., les panneaux doivent être installés 4 secondes les uns des autres si la distance est parcourue à la vitesse affichée.

Les renseignements sur le placement des panneaux donnés dans les pages qui suivent reposent sur des recherches sur les facteurs humains effectuées à partir de panneaux construits selon les spécifications de Parcs Canada et les normes de l'industrie tirées du *Manuel canadien de la signalisation routière* et du *Supplément sur la signalisation directionnelle et d'information au Canada* de l'Association des transports du Canada.

3.9.2 Distance de visibilité

La distance de visibilité désigne la distance à laquelle le conducteur peut voir le panneau. Dans le contexte du placement des panneaux, cette distance englobe le temps dont le conducteur a besoin pour se préparer à lire le panneau et le temps qu'il consacre à sa lecture. La topographie et le tracé de la route ont des incidences sur la distance de visibilité. Les panneaux doivent être installés de façon à ce que les cotes, les courbes et les autres caractéristiques n'aient pas d'incidence sur la distance de visibilité.

Huit à dix secondes à la vitesse affichée constituent la distance de visibilité recommandée.

3.9.3 Espacement minimal

L'espacement minimal désigne l'écart entre des panneaux installés en succession sur une route. Un espacement minimal fournit aux conducteurs suffisamment de temps pour repérer les panneaux et les lire un après l'autre. Un espacement minimal correspond à quatre secondes à la vitesse affichée.

3.9.4 Distance de placement avancé

Le placement avancé désigne la distance entre un panneau et l'intersection ou la sortie annoncée sur le panneau. Cette distance doit permettre au conducteur de décélérer pour prendre un virage en toute sécurité.

En vue de calculer les distances de placement avancé, il faut tenir compte de la limite de vitesse affichée, de la vitesse de décélération, de la vitesse de sortie ou de virage et du temps de lisibilité. Parcs Canada a déterminé ces distances en se fondant sur la recherche sur les facteurs humains, la vérification des temps de réaction des conducteurs, la vitesse de décélération et la vitesse de virage.

Dans le cas du placement avancé sur les routes à voies multiples séparées, il faut ajouter l'équivalent de huit secondes à la vitesse affichée pour permettre au conducteur de changer de voie.

Les distances de placement avancé doivent parfois dépasser celles indiquées au tableau 3.5 lorsque l'intensité de la circulation nuit au changement de voie et lorsque le conducteur doit décélérer beaucoup pour prendre un virage à quatre-vingt-dix degrés ou tourner sur une route étroite.

3.9.5 Panneau de confirmation

Après une intersection ou une sortie, il faut installer à la distance de visibilité un panneau d'information directionnelle ou de distance afin que le conducteur sache qu'il a pris la bonne décision.

Tableau 3.5 – Intervalle de placement des panneaux

Vitesse affichée (km/h)	Distance de visibilité (m)	Espacement minimal (m)	Distance de placement avancé (m)
50	100–150	50	25
60	125–175	65	50
70	150–200	75	75
80	175–225	90	125
90	200–250	100	150
100	225–275	110	200
110	250–300	125	250
90 voies multiples séparées ¹	200–250	100	350
100 voies multiples séparées ¹	225–275	110	425
110 voies multiples séparées ¹	250–300	125	500

¹ Sur les routes à voies multiples séparées, il faut prévoir 8 secondes supplémentaires de décélération pour permettre au conducteur de changer de voie.

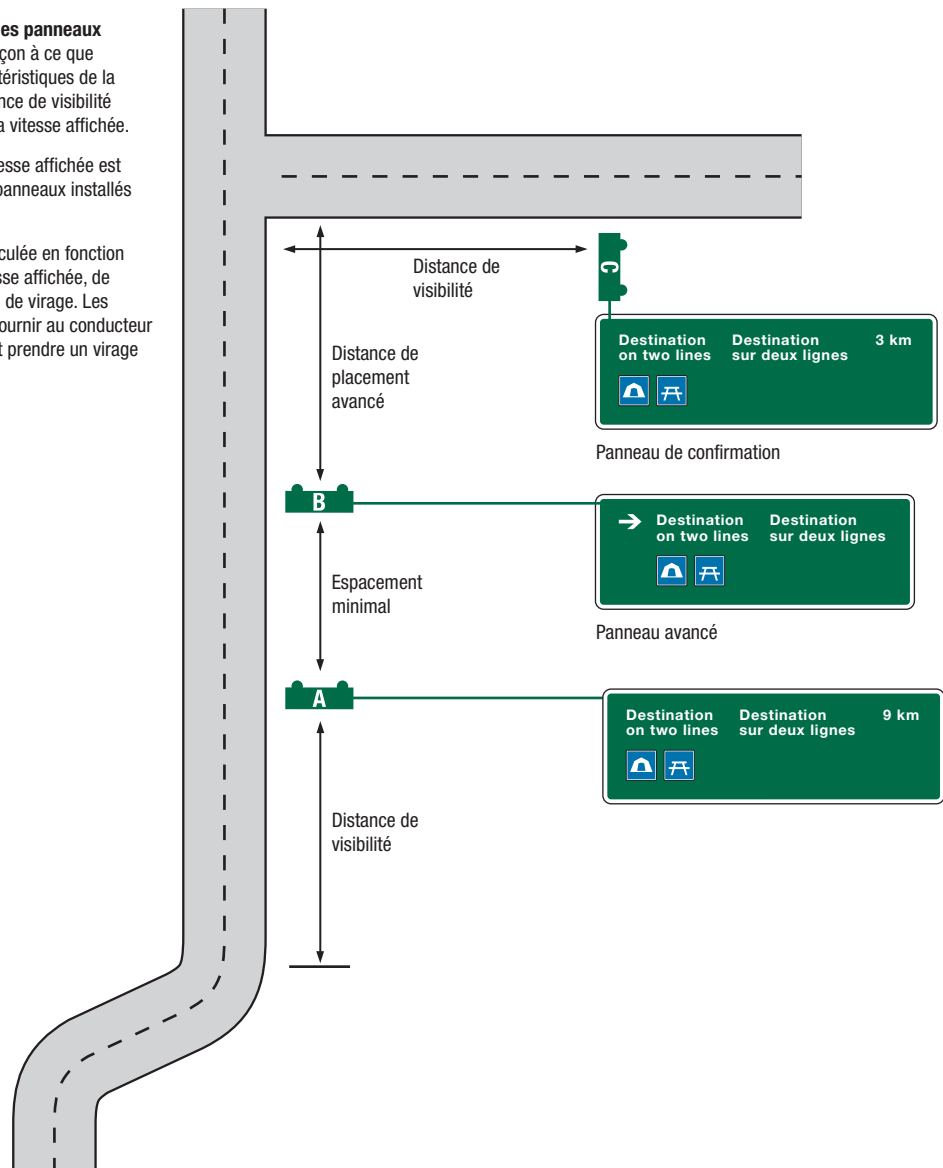
3.9 Emplacement des panneaux (SUITE)

Figure 3.25 – Méthode de placement des panneaux

Les panneaux doivent être installés de façon à ce que les côtes, les courbes et les autres caractéristiques de la route n'aient pas d'incidence sur la distance de visibilité recommandée de huit à dix secondes à la vitesse affichée.

Une distance de quatre secondes à la vitesse affichée est recommandée comme espacement des panneaux installés en succession.

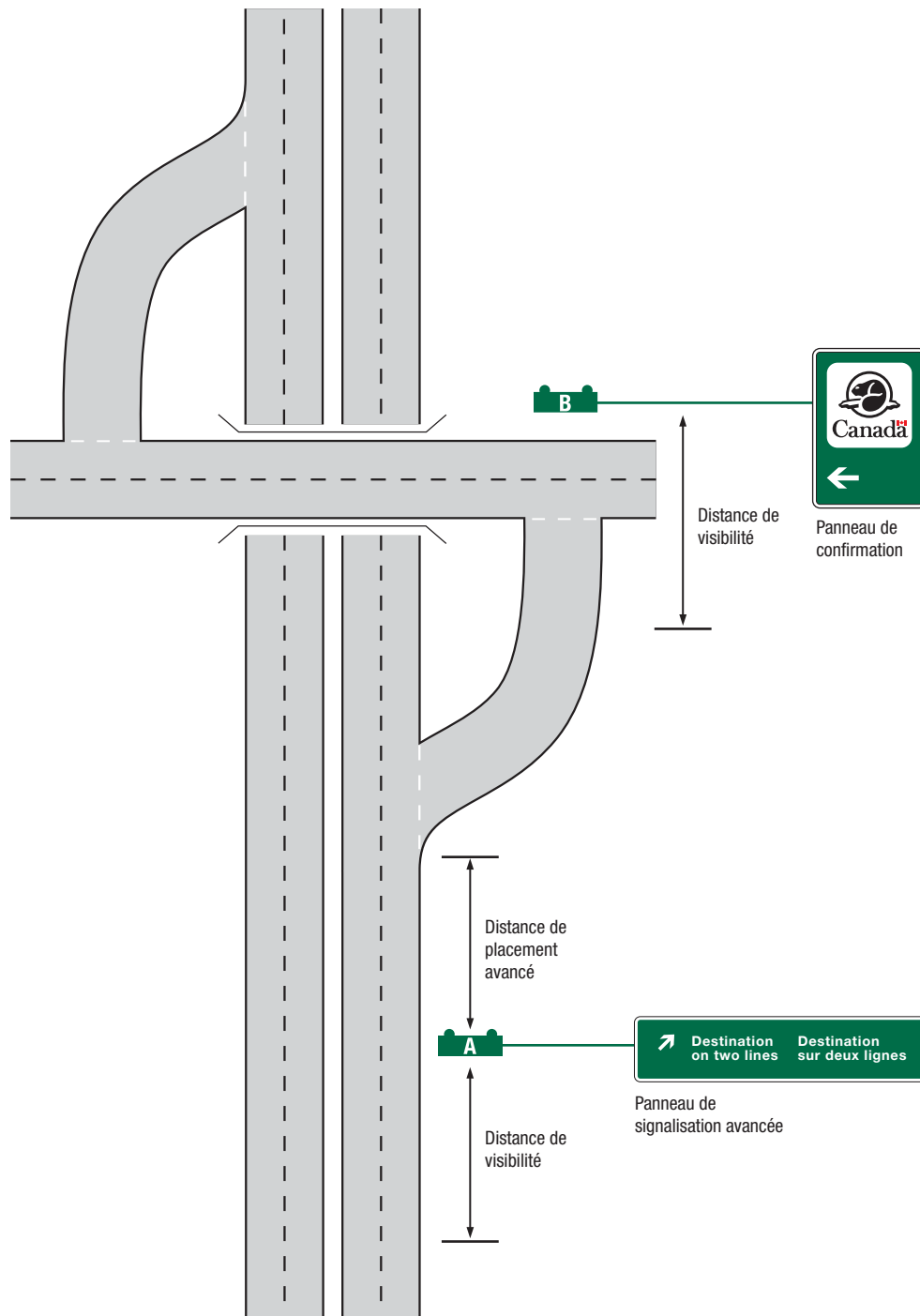
La distance de placement avancé est calculée en fonction du temps de lisibilité, de la limite de vitesse affichée, de la vitesse de décélération et de la vitesse de virage. Les distances de placement avancé doivent fournir au conducteur suffisamment de temps pour décélérer et prendre un virage en toute sécurité.



3.9 Emplacement des panneaux (SUITE ET FIN)

Figure 3.26 – Placement des panneaux de sortie sur une autoroute

Le panneau avancé (A) qui renseigne le conducteur sur la sortie à venir doit être installé à la distance de placement avancé approprié avant la sortie. Il doit être suivi d'un panneau de confirmation (B) placé au point suivant de prise de décision. Il faut prévoir une distance de visibilité adéquate à la vitesse affichée pour chaque panneau.



3.10 Planification de la signalisation : éléments

Avant de faire fabriquer des panneaux, chaque parc national, lieu historique national ou aire marine nationale de conservation doit avoir un plan de signalisation approuvé contenant les éléments suivants :

- plan de situation
- nomenclature des panneaux
- dessins d'assemblage généraux (DAG).

3.10.1 Identification des panneaux

Dans le cadre du plan de signalisation, il est essentiel d'identifier chacun des panneaux. Un code d'identification de panneau permet au parc, au lieu ou à l'aire marine de conservation d'assurer le suivi des panneaux, de la localisation et de l'élaboration du message, jusqu'à la construction et l'entretien. Chacun des panneaux est identifié au moyen d'un code alphanumérique unique, composé de trois ou quatre éléments. Dans l'ordre, ces éléments sont : le code de référence d'endroit, l'indicateur d'aire (s'il y a lieu), le numéro du panneau et le type de panneau. Le code unique de chacun des panneaux doit être inscrit, de manière uniforme, dans le plan de situation, la nomenclature des panneaux, les dessins d'assemblage généraux et le nom du fichier électronique afin d'assurer la précision dans la gestion des données. Voir les figures 3.27 et 3.28.

Code de référence d'endroit

Tous les parcs, lieux et aires marines de conservation du réseau de Parcs Canada sont désignés à l'aide d'un *code de référence* unique. Le code d'identification de chaque panneau débute par cette abréviation.

Indicateur d'aire

Pour les besoins de l'élaboration du plan de situation, il peut être nécessaire de subdiviser un parc, un lieu

ou une aire marine de conservation en plus petites sections (figures 3.30 et 3.31), si on veut indiquer sur un seul dessin tous les panneaux installés dans une section (figures 3.35 et 3.36). Dans le code d'identification du panneau, l'*indicateur d'aire* identifie cette section. L'indicateur d'aire est un code alphabétique ou numérique comptant entre deux et quatre caractères. Les figures 3.30 et 3.31 illustrent deux exemples de sections. La plupart des plans de situation doivent être subdivisés en sections.

Numéro de panneau

Un *numéro de panneau* unique est attribué à chacun des panneaux du système. Selon la quantité de panneaux, ce numéro peut compter de deux à quatre chiffres. Les numéros de panneau doivent être attribués en ordre séquentiel et on doit reprendre la numérotation au début pour chaque indicateur d'aire de l'endroit. Cela permet d'ajouter de nouveaux panneaux sans interruption dans la numérotation des panneaux.

Par exemple, les panneaux installés dans le secteur du fort dans le LHNC du Fort-George sont numérotés ON-FG_FG_001 à ON-FG_FG_033 tandis que les panneaux du secteur du stationnement du LHNC du Fort-George sont numérotés ON-FG_PL_001 à ON-FG_PL_012.

Type de panneau

Selon l'utilisation et le contenu, chaque type de panneau est doté d'un code unique fondé sur le système de classification des panneaux de Parcs Canada (section 3.3). Le *type de panneau* est un code alphanumérique à deux caractères.

Figure 3.28 – Exemple de code d'identification de panneau composé du code de référence, du numéro de panneau et du type de panneau

Code de référence	Numéro de panneau	Type de panneau
-----	-----	-----
QC-FSM_001_K1		

Figure 3.27 – Exemple de code d'identification de panneau composé du code de référence, de l'indicateur d'aire, du numéro de panneau et du type de panneau

Code de référence	Indicateur d'aire	Numéro de panneau	Type de panneau
-----	-----	-----	-----
PE-PEI_113_0068_L3			
Code de référence	Indicateur d'aire	Numéro de panneau	Type de panneau
-----	-----	-----	-----
ON-FG_FG_026_K1			

Figure 3.29 – Exemple de préfixes d'indicateur d'aire

Terrain de camping	CG## or C###
Utilisation diurne	DU## or D###
Barrière	GT## or G###
Route	HW## or H###
Début de sentier	TH## or T###
Centre d'accueil	VC## or V###

3.10 Planification de la signalisation : éléments (SUITE)

Figure 3.30 – Exemples d'indicateurs d'aire dans un parc national

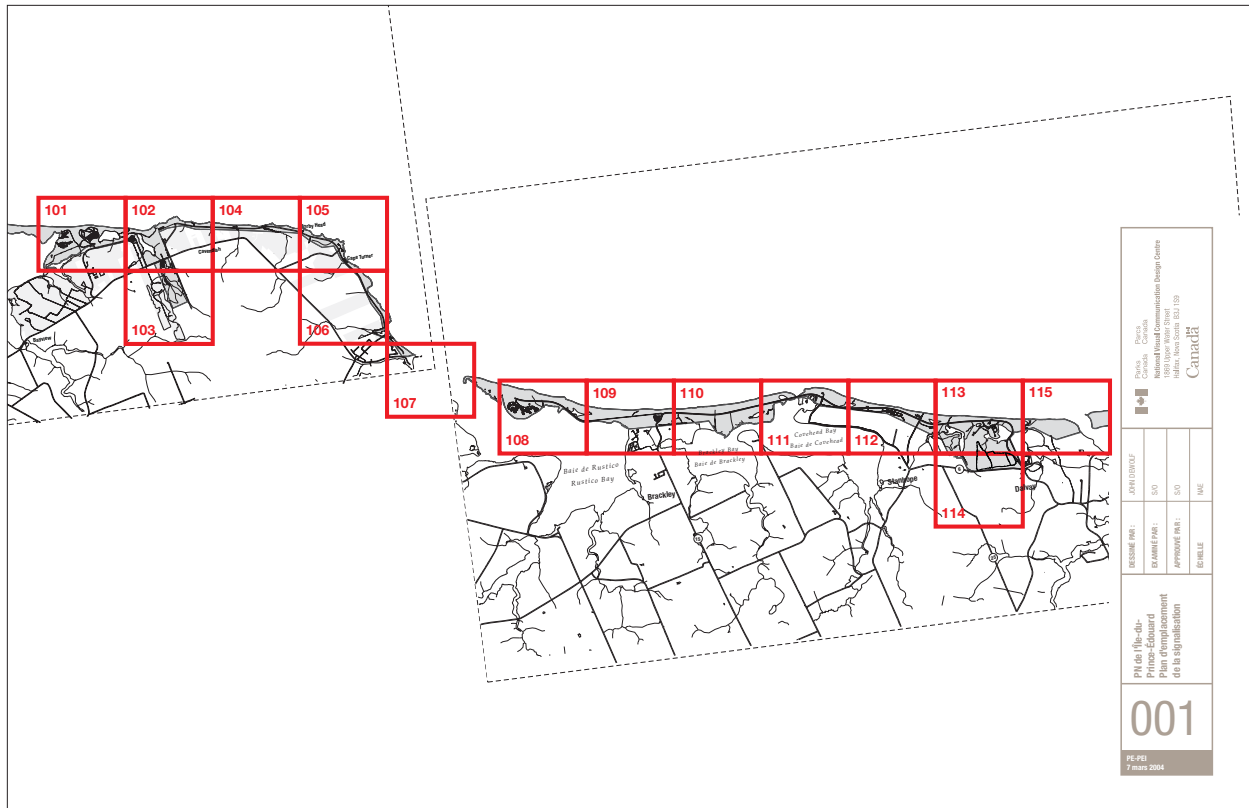
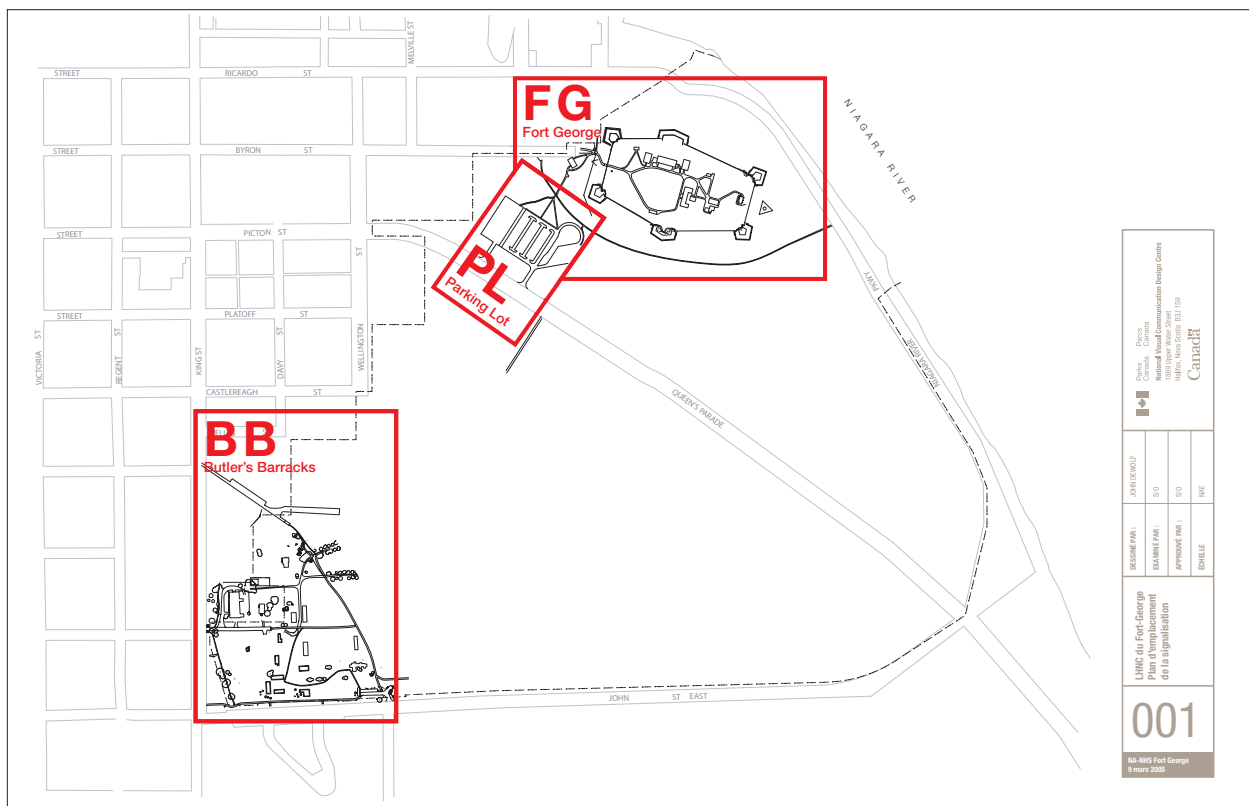


Figure 3.31 – Exemples d'indicateurs d'aire dans un lieu historique national

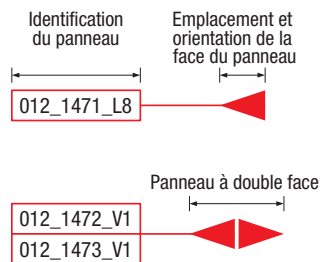
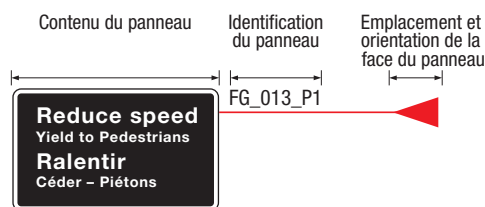


3.10.2 Plan de situation

Pour élaborer un plan conceptuel et schématique, on inscrit l'emplacement de chaque panneau sur une carte de base ou sur un dessin à l'échelle, en fonction des besoins en matière d'orientation et des problèmes particuliers du lieu. Le plan de situation contient des renseignements pertinents en ce qui a trait à la localisation des panneaux, y compris, sans s'y limiter, l'identification, l'emplacement et l'orientation du panneau de même que le nombre de faces des panneaux. L'élaboration du plan peut débuter par la rédaction de notes et la conception de cartes dessinées à la main qui, éventuellement pourraient être versées dans des fichiers électroniques. Voir l'exemple à la figure 3.39. Le code de référence de l'endroit n'est souvent pas répété dans l'inscription de chacun des panneaux sur un plan de situation, car il s'agit de renseignements redondants.

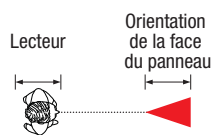
Pour faciliter l'examen, les plans de situation d'endroits de moindre envergure peuvent comprendre des vignettes illustrant chacun des panneaux et son contenu. Voir l'exemple à la figure 3.36.

La figure 3.35 donne un exemple d'un plan de situation type pour un parc national et la figure 3.36, un exemple de plan de situation type pour un lieu historique national.

Figure 3.32 – Exemples de localisation de panneau**Figure 3.33 – Exemple de localisation de panneau**

Les figures 3.32 et 3.33 illustrent deux exemples de l'inscription de la localisation de panneaux. À la figure 3.32, l'inscription comprend l'identification et l'emplacement du panneau. Comme on peut le voir à la figure 3.33, l'inscription peut aussi comprendre le contenu du panneau. Dans cet exemple, le panneau est conforme aux normes énoncées dans ce manuel, cependant il n'est pas nécessaire que le contenu atteigne ce niveau de précision.

L'orientation de la face du panneau est indiquée par la flèche, qui fait face au lecteur, comme l'illustre la figure 3.34.

Figure 3.34 – Exemple d'orientation de la face du panneau

3.10 Planification de la signalisation : éléments (SUITE)

3.10.3 Nomenclature des panneaux

Il s'agit d'un rapport/base de données de type « feuille de calcul » qui énumère tous les panneaux mentionnés dans le plan de signalisation, avec les renseignements pertinents (messages, type, type de poteau, exigences/ problèmes d'installation, vitesse des véhicules, hauteur

et taille des caractères, etc.). Il faut inscrire certains renseignements de base au moment de l'élaboration de la nomenclature des panneaux (*voir le tableau 3.6*). Des renseignements propres à un endroit peuvent être ajoutés pour répondre aux besoins particuliers.

Figure 3.37 – Formulaire de nomenclature des panneaux

Renseignements de base							
Numéro de dessin	Indicateur d'aire	Numéro de panneau	Type de panneau	Disposition	Vitesse des véhicules (km/h)	Distance de lecture par les piétons (m)	hauteur x (mm)
NN-NNN_YOW_0001_L4	YOW	0001	L4				
NN-NNN_YOW_0002_L1	YOW	0002	L1				
NN-NNN_YOW_0003_P1	YOW	0003	P1				
NN-NNN_YOW_0004_L1	YOW	0004	L1				
NN-NNN_YOW_0005_R1	YOW	0005	R1				

Légende/Message				
Flèche (N,E,S,O)	Message en anglais	Message en français	Identification de symbole	Indicateur de distance

Installation										
Type de poteau	Finition du poteau	Nombre de poteaux	Longueur du poteau (mm)	Hauteur d'installation (mm) (base)	Hauteur d'installation (mm) (centre)	Profondeur d'installation (mm)	Écart (mm)	Hauteur du panneau (mm)	Largeur du panneau (mm)	Support
			3800	1200		1200	150	1200	2400	
			4300	1200		1200	150	1750	2175	
			3400	1200		1200	200	750	1500	
			2800	1200		1000	400	200	100	
			5000	1200		1200	300	2250	1625	

Installation (suite et fin)				Remarques			
Autre installation (drapeau, mur, etc.)	Dos à dos avec panneau n°	Vers l'Est	Vers le Nord	Notes	Commentaires	Notes de conception	Numéro de référence de l'image
							PA310060.JPG

3.10 Planification de la signalisation : éléments (SUITE)

Tableau 3.6 – Champs d’information – Nomenclature des panneaux

Les champs d’information qui suivent sont utiles à diverses étapes du processus de planification des panneaux. Certains renseignements ne sont disponibles qu’une fois l’étape précédente achevée (p. ex. on ne peut déterminer la hauteur d’installation qu’après l’achèvement du DAG).

Champ	Description
Numéro de dessin	Combinaison du code de référence, de l’indicateur d’aire, du numéro de panneau et du type de panneau. Facilite la gestion des multiples dossiers sur la signalisation.
Code de référence	Abréviation du nom d’un parc, d’un lieu ou d’une aire marine de conservation utilisée comme préfixe.
Indicateur d’aire	Sert à désigner une section des parcs, lieux ou aires marines de conservation de grandes dimensions. Un indicateur d’aire est constitué d’un code alphabétique ou numérique et comporte de deux à quatre caractères (p. ex. route 10 = RT10).
Numéro de panneau	Identificateur unique attribué à chaque panneau et constitué de deux à quatre chiffres. Les numéros de panneau sont attribués selon un ordre séquentiel; on reprend la séquence au début dans chaque indicateur d’aire.
Type de panneau	Code alphanumérique unique à deux caractères fondé sur le système de classification de Parcs Canada.
Option de disposition	Correspond aux diverses options de disposition établies pour chaque type de panneau. L’annexe D contient les diverses options de disposition par type de panneau.
Vitesse des véhicules (km/h)	Limite de vitesse affichée sur la route où le panneau sera situé.
Distance de lecture par les piétons (m)	S’applique uniquement aux panneaux destinés à être lus par des piétons et correspond à la distance à laquelle le panneau est lu. On devrait envisager de fixer une distance uniforme de lecture pour les panneaux situés dans une même aire géographique.
Hauteur x (mm)	Déterminée d’après la limite de vitesse affichée ou la distance de lecture requise pour les piétons. La hauteur x correspond à la taille des caractères minuscules ou à la dimension de chacune des cellules de la grille.
Flèche	Peut être utilisée pour représenter 8 directions différentes et 4 signaux avancés de virage.
Message anglais	Message en anglais
Message français	Message en français
Identification de symbole	Code numérique correspondant à chaque symbole.
Indicateur de distance	Distance d’une destination exprimée en kilomètres ou en mètres.
Type de poteau	Précise le type de poteau à utiliser. Voir la section 5 pour les options approuvées.
Finition de poteau	Particulière aux poteaux d’aluminium, précise si la couleur vert patrimoine Parcs Canada ou noire doit être appliquée à l’aide d’une peinture en poudre.

Champ	Description
Nombre de poteaux	Nombre de poteaux requis selon la taille du panneau.
Longueur du poteau (mm)	La longueur du poteau est calculée en additionnant la profondeur d’installation, la hauteur d’installation (ligne centrale ou de base), et la hauteur du panneau. Pour réduire les coûts au maximum, la longueur des poteaux doit être calculée à 100 mm près.
Hauteur d’installation (mm) (base)	Correspond à la hauteur d’installation mesurée au bas du panneau. Les hauteurs d’installation appropriées d’après le type de panneau sont indiquées à la section 6.3.
Hauteur d’installation (mm) (centre)	Correspond à la hauteur d’installation prise au centre du panneau. Les hauteurs d’installation appropriées d’après le type de panneau sont indiquées à la section 6.3.
Profondeur d’installation (mm)	Profondeur à laquelle les poteaux doivent être enfoncés dans diverses régions du pays. Chaque parc/lieu doit préciser la profondeur d’installation des poteaux dans sa région. Permet également de préciser les conditions d’installation générales.
Écart (mm)	Correspond aux situations où un poteau doit être enfoncé à une profondeur différente (p. ex. pente montante ou descendante) et correspond à une addition ou une soustraction (+/-) par rapport à la profondeur d’installation.
Largeur du panneau (mm)	Correspond à la largeur du panneau et est déterminée après l’approbation du dessin d’assemblage général. Cette donnée est essentielle pour déterminer le nombre de poteaux nécessaires à l’installation sécuritaire du panneau.
Hauteur du panneau (mm)	Correspond à la hauteur du panneau déterminée après l’approbation du dessin d’assemblage général. La hauteur du panneau est essentielle au calcul de la longueur des poteaux.
Support	Désigne les profilés d’aluminium, d’aluminium renforcé ou d’aluminium extrudé.
Autre installation (drapeau, mur, etc.)	Renseignements liés à un type d’installation non standard propre à un endroit.
Dos à dos avec panneau n°	Renseignements sur les panneaux placés dos à dos et qui exigent des modifications conceptuelles pour assurer l’uniformité de la largeur et de la hauteur.
Vers l’Est	Correspond aux coordonnées GPS (Vers l’Est).
Vers le Nord	Correspond aux coordonnées GPS (Vers le Nord).
Notes	Espace prévu pour donner toute information additionnelle relative aux panneaux.
Commentaires	Espace prévu pour les commentaires/les demandes de changement.
Notes de conception	Information sur les problèmes de conception, les approches ou les modifications particulières à un endroit.
Numéro de référence de l’image	Correspond au numéro de fichier de l’image photographique à l’appui d’un panneau particulier.

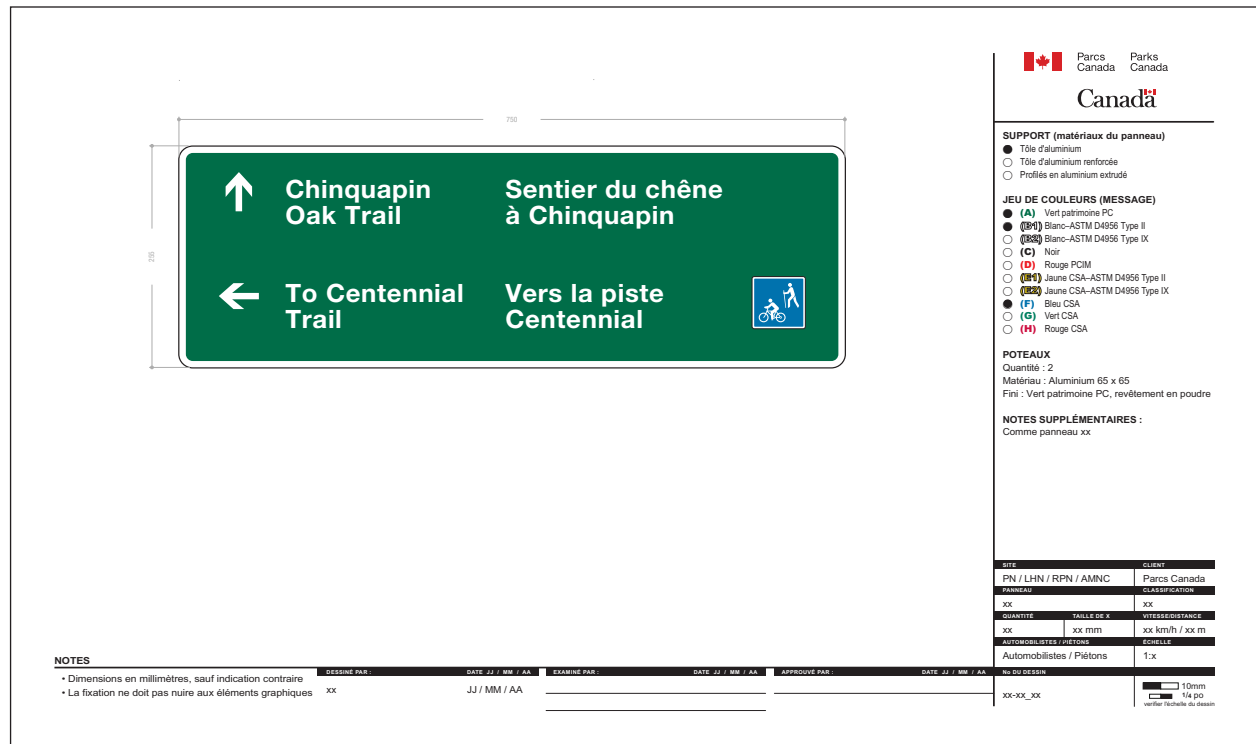
3.10.4 Dessins d'assemblage généraux (DAG)

Cette étape correspond à l'élaboration de dessins techniques détaillés illustrant chacun des panneaux mentionnés dans le plan de signalisation.

Les DAG renferment une partie de l'information nécessaire à la fabrication des panneaux et constituent

la dernière étape du processus d'approbation avant la fabrication des panneaux en ce qui a trait au message, à la taille, au support, à la décomposition de la couleur et aux spécifications des poteaux. Les sections 5 et 6 contiennent les spécifications détaillées relatives aux matériaux, à la fabrication et à l'installation. Voir l'exemple à la figure 3.38.

Figure 3.38 – Exemple de dessin d'assemblage général



Les ressources qui suivent sont nécessaires à l'élaboration d'un plan de signalisation détaillé. Il revient à chaque parc, lieu et aire marine nationale de conservation de réunir toutes les ressources locales particulières avant de commencer le plan de signalisation.

1. Les cartes à jour de la région, dans un format numérique acceptable (DXF, DWG, etc.), illustrant toutes les routes (voies publiques et voies de desserte), sentiers pédestres, limites et installations des campings, superficie au sol des bâtiments (y compris les entrées), etc. Échelles recommandées 1:25 000 ou 1:50 000 pour les routes et 1:5 000 ou 1:10 000 pour les aires d'utilisation diurne, les terrains de camping, les aires d'accueil des visiteurs et les sentiers pédestres.
2. Un jeu complet de cartes imprimées aux échelles précisées comme documents de travail.
3. Des cartes à l'échelle 1:100 000 à 1:1 000 000 pour documenter la localisation de la signalisation hors site (à coordonner avec les autorités provinciales ou municipales visées).
4. Les parcs, lieux ou aires sont invités à utiliser le formulaire d'examen de panneaux de la section 3.13 pour élaborer leur propre nomenclature de panneaux. Ce formulaire doit servir de document de base pour recueillir des renseignements préliminaires; il sera ensuite révisé et étoffé en vue de l'élaboration d'un document électronique de nomenclature des panneaux. Il est important de bien remplir les champs d'information ciblés et d'utiliser le codage établi pour le programme de signalisation.
5. Les sondages menés auprès des visiteurs, les publications et les cartes itinéraires les plus récents, ainsi que les autres produits des services aux visiteurs afin de fournir la terminologie la plus uniforme possible.

La section qui suit décrit l'approche recommandée, les ressources requises et les produits à livrer pour chaque étape du processus de planification de la signalisation.

3.11.1 Phase I – Pré-planification et orientation

1. *Mise sur pied de l'équipe de planification de la signalisation*

Chaque parc ou lieu doit désigner une équipe responsable de la planification de la signalisation dès le début du processus, et définir clairement ses rôles et responsabilités par rapport au projet. Les membres de l'équipe de planification de la signalisation devront aider le planificateur de la signalisation à élaborer le plan de signalisation et servir de personnes-ressources pour toute question concernant le parc ou le lieu. Selon la taille du parc ou du lieu, l'équipe de planification de la signalisation devrait être composée des personnes suivantes :

- Planificateur de la signalisation (spécialiste de l'orientation, des facteurs humains, programmation de la signalisation, etc.)
- Chef de projet – Nommé par le DUG/directeur de lieu pour servir de responsable de la direction tout au long du projet
- Représentants de l'entretien des biens (y compris les spécialistes du GPS), des services aux visiteurs, des communications et de la conservation des ressources – pour s'assurer que tous les services concernés du parc sont bien représentés.

2. *Regroupement des ressources et orientation*

L'équipe de planification de la signalisation devra recueillir les cartes de base et la documentation générale associées au parc ou lieu afin de faciliter l'exercice de planification et, à cette fin, se procurer les cartes existantes, examiner les guides touristiques et d'autres produits de communication pertinents (site Web), de même que les résultats de tout sondage mené auprès des visiteurs mettant en lumière des problèmes particuliers concernant la signalisation et l'exploration du parc ou du lieu.

3. *Réunion préparatoire*

Avant la première visite sur place, l'équipe de planification de la signalisation se réunira par téléconférence pour discuter du processus de planification de la signalisation et pour régler toute question ou tout problème lié à la visite, ainsi que pour établir des objectifs clairs et spécifiques au lieu en vue du processus global de planification de la signalisation.

3.11.2 Phase II – Planification sur place**1. Familiarisation avec le parc ou le lieu**

L'équipe de planification de la signalisation se réunira afin d'aborder les questions soulevées lors de la réunion préparatoire. Selon la taille du parc ou du lieu, une visite préliminaire pourrait être nécessaire afin de déterminer la meilleure approche à adopter pour élaborer le plan de signalisation dans les délais prévus. L'équipe de planification de la signalisation confirmera que les cartes de base existantes reflètent bien la situation actuelle du parc ou du lieu.

2. Documentation des conditions existantes

L'équipe de planification de la signalisation documentera les conditions existantes et prendra des photos numériques des panneaux en place s'il y a lieu. En plus de fournir une information contextuelle, ces photos serviront de référence pendant toute la durée du projet.

3. Élaboration d'un plan de situation préliminaire et d'une nomenclature des panneaux

L'équipe de planification de la signalisation déterminera l'emplacement approximatif des nouveaux panneaux proposés sur la carte de base et obtiendra tous les renseignements essentiels (type de panneau, distance de lecture, vitesse des véhicules, renseignements sur l'installation, contenu du message, etc.). Dans le cas des grands parcs et lieux, les coordonnées GPS initiales doivent également être notées. Durant l'élaboration du plan de situation préliminaire et de la nomenclature des panneaux, il faudra peut-être visiter le parc ou le lieu à plusieurs reprises afin de régler les problèmes complexes.

De même, pour déterminer l'emplacement approximatif des panneaux destinés aux automobilistes, le planificateur de la signalisation doit connaître les exigences de Parcs Canada concernant la localisation de la signalisation avancée. Pour de plus amples renseignements, voir la section 3.9.

4. Confirmation des données

Après avoir élaboré un plan de situation préliminaire et recueilli les données nécessaires, l'équipe de planification de la signalisation se réunira pour confirmer l'information relative à chaque nouveau panneau. Cette réunion devrait avoir lieu avant le départ du planificateur de la signalisation afin qu'il puisse régler les problèmes éventuels sur place.

3.11.3 Phase III – Élaboration de la nomenclature des panneaux**1. Élaboration d'une nomenclature des panneaux sur support électronique**

Le planificateur de la signalisation doit reproduire en format numérique toute l'information recueillie durant le processus de la planification sur place. Le document ainsi produit servira de document d'approbation principal tout au long de l'étape de la planification de la signalisation. L'équipe de planification de la signalisation l'utilisera pour suivre les changements survenus au cours du cycle de vie du projet de planification de la signalisation et pour noter tous les renseignements essentiels relatifs à chaque panneau. La figure 3.37 donne un exemple d'une nomenclature des panneaux sur support électronique. Il revient à l'équipe de planification de la signalisation de choisir l'option de disposition de panneau (*voir l'annexe D*) avant de faire les dessins d'assemblage généraux.

2. Traduction

Après que l'information aura été confirmée et que la nomenclature des panneaux aura été numérisée, le parc ou lieu devra faire traduire, vérifier et approuver le contenu de chaque panneau.

3. Approbation de la nomenclature des panneaux

Après la traduction de la nomenclature des panneaux, le parc ou lieu devra approuver la version finale du document et le retourner au planificateur de la signalisation. La nomenclature approuvée doit contenir tous les renseignements relatifs à la fabrication et à l'installation des panneaux (*Nota : la hauteur d'installation ne peut être décidée qu'après la réalisation des DAG et, une fois établie, doit être ajoutée à la nomenclature des panneaux*).

3.11.4 Phase IV - Préparation des dessins d'assemblage généraux

1. *Élaboration de dessins d'assemblage généraux détaillés*

Le planificateur de la signalisation doit se fonder sur la nomenclature approuvée pour voir à l'élaboration des dessins d'assemblage généraux détaillés. Il doit examiner et approuver chaque DAG en tenant compte des *Normes et lignes directrices de Parcs Canada sur la signalisation extérieure* avant d'envoyer le tout au parc ou lieu pour approbation finale. Pour assurer la gestion des nombreux panneaux d'un plan de signalisation, une convention de désignation des fichiers a été élaborée pour uniformiser et faciliter le processus d'approbation. Pour plus de renseignements, voir la section 3.10 (*Planification de la signalisation : éléments*).

2. *Examen et approbation des DAG détaillés*

Tous les membres de l'équipe doivent examiner et approuver chaque DAG (contenu, fabrication et installation). L'approbation du DAG est la dernière étape du processus d'approbation avant la fabrication des panneaux. Toutes les modifications nécessaires doivent être soumises au planificateur de la signalisation.

3.11.5 Phase V – Mise au point du plan de signalisation

1. *Plan de situation*

Une fois la nomenclature des panneaux et les DAG approuvés, l'emplacement de chaque panneau doit être inscrit sur la carte de base afin d'assurer la mise au point du nouveau plan de situation. Les parcs et les lieux de grandes dimensions peuvent utiliser un GPS pour situer chaque nouveau panneau avec précision. Le parc ou lieu doit ensuite approuver le plan avant d'autoriser la fabrication des panneaux.

2. *Nomenclature des panneaux*

Une fois les DAG approuvés, le parc ou lieu doit veiller à ce que l'information contenue dans la nomenclature des panneaux corresponde exactement à celle qui figure dans les DAG. Il faut s'adresser au planificateur de la signalisation pour clarifier et corriger tout écart ou omission avant la fabrication.

Une fois le plan de situation, la nomenclature des panneaux et les dessins d'assemblage généraux approuvés, les panneaux peuvent être fabriqués.

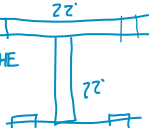

Lorsque l'exercice complet de planification de la signalisation est terminé, il faut procéder régulièrement à son examen et à sa mise à jour. Les parcs et les lieux devraient examiner leurs plans approuvés de signalisation de façon régulière et y apporter les modifications nécessaires. Comme la signalisation est un outil indispensable au visiteur pour trouver son chemin, tout ajout ou retrait de panneaux doit être étudié dans le contexte de l'ensemble du plan de signalisation. On ne peut donc simplement ériger des panneaux. Tout ajout ou retrait doit être approuvé par l'équipe de planification de la signalisation et incorporé au plan de signalisation approuvé, ce qui exige une révision de la nomenclature des panneaux ainsi que l'élaboration et l'approbation des DAG.

3.12 Planification de la signalisation : révision, ajout ou retrait d'un panneau

Après avoir planifié l'ensemble de la signalisation, il faut procéder à des révisions et à des mises à jour à intervalles réguliers. Les parcs et les lieux devraient réviser régulièrement les plans de signalisation approuvés et y apporter les modifications nécessaires. Comme le programme de signalisation est un outil intégré essentiel à l'orientation des visiteurs, il faut tenir compte de l'ensemble du plan de signalisation quand on ajoute ou qu'on enlève un panneau. Ainsi, on ne peut pas simplement installer de nouveaux panneaux. Tout ajout ou retrait doit être approuvé par l'équipe de planification de la signalisation et intégré au plan de signalisation approuvé. À cette fin, il faut réviser la nomenclature des panneaux, et élaborer et approuver le dessin d'assemblage général (DAG).

3.13 Formulaire d'examen de panneaux

Figure 3.39 - Formulaire d'examen de panneaux

Indicateur d'aire	N° de panneau	Type de panneau	km/h											Flèche	Message	Symbole	Distance
			—	—	—	0-15	20-30	35-40	45-60	65-75	80-90	95+					
H114	001		m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120		LE SENTIER LAURENTIEN		
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord			4x4 EN BOIS														
Dénivellation +/-			100-0068														
Poteau																	
N° photo																	
H114	002		m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120	↓	AUTOROUTE 114 OUEST SUSSEX ST. JOHN	HWY 114	
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord			SUR L'ALUMINIUM QUI EXISTE DÉJÀ STRUCTURE AU DESUS DE LA VOIE GAUCHE LA VOIE GAUCHE 100-0069 À 0072														
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo														★	TRACY DOIT CONFIRMER		
H114	003		m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120	↓	ACHETEZ VOS LAISSEZ- PASSER DE PARC AU CENTRE D'ACCUEIL		
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord			SUR L'ALUMINIUM QUI EXISTE DÉJÀ STRUCTURE AU DESUS DE LA VOIE GAUCHE LA VOIE DROITE 100-0069 À 0072														
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo														★	TRACY DOIT CONFIRMER		
H114	004		m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120		★ VOIR LA PHOTO		
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord			FIXER SUR KIOSK AU DESOUS FENÊTRE SUR LA VOIE DROITE MUR = 38 Pox84 PO 100-0073, 0074														
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo																	
H114	005		m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120		DÉFENSE DE CAMPING DÉFENSE DE STATIONNER	H-048 H-044	
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord			À PREMIÈRE VUE APRÈS L'ENTRÉE DU CAMPING 4x4 EN BOIS														
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo																	

3.13 Formulaire d'examen de panneaux (SUITE ET FIN)**Figure 3.40 - Formulaire d'examen de panneaux**

Indicateur d'aire	N° de panneau	Type de panneau	km/h	—	—	—	0-15	20-30	35-40	45-60	65-75	80-90	95+	Flèche	Message	Symbole	Distance
			m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120				
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord																	
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo																	

Indicateur d'aire	N° de panneau	Type de panneau	km/h	—	—	—	0-15	20-30	35-40	45-60	65-75	80-90	95+	Flèche	Message	Symbole	Distance
			m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120				
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord																	
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo																	

Indicateur d'aire	N° de panneau	Type de panneau	km/h	—	—	—	0-15	20-30	35-40	45-60	65-75	80-90	95+	Flèche	Message	Symbole	Distance
			m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120				
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord																	
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo																	

Indicateur d'aire	N° de panneau	Type de panneau	km/h	—	—	—	0-15	20-30	35-40	45-60	65-75	80-90	95+	Flèche	Message	Symbole	Distance
			m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120				
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord																	
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo																	

Indicateur d'aire	N° de panneau	Type de panneau	km/h	—	—	—	0-15	20-30	35-40	45-60	65-75	80-90	95+	Flèche	Message	Symbole	Distance
			m	6	9	12	15	30	50	60	75	90	120				
			"x"	10	15	20	25	50	75	100	125	150	200				
Vers l'Est			Notes														
Vers le Nord																	
Dénivellation +/-																	
Poteau																	
N° photo																	

Disposition

4.1	Aperçu	2
4.2	Éléments du message	3
4.3	La flèche de direction	4
4.4	Caractère	5
4.5	Interlettrage et crénage	7
4.6	Symboles graphiques	8
4.7	Système de mesure proportionnelle	10
4.8	Taille de la bordure	12
4.9	Alignement des éléments du message	14
4.10	Espacement des éléments du message	16
4.11	Marges	19
4.12	Modification des marges des panneaux	23
4.13	Spécifications relatives aux couleurs	24
4.14	Hiérarchisation du message	26

4.1.1 Introduction

La section 4 donne un aperçu de la disposition à adopter et des principes servant à déterminer comment les éléments du message – flèches, message écrit, symboles et distance – de même que la bordure et les couleurs doivent être utilisés sur un panneau. Cette section doit être utilisée conjointement avec les annexes D et E. L'annexe D (*Configurations des panneaux*) traite des différents types de panneaux (classification), des options de disposition, de la fonction des panneaux et de leur application. L'annexe E (*Spécifications relatives à la disposition*) fournit des spécifications détaillées pour chaque type de panneau. On y trouve également des instructions visant à faciliter la disposition des éléments du message sur le panneau ainsi que des spécifications relatives à la préparation des dessins d'assemblage généraux.

Voici la marche à suivre pour utiliser efficacement le manuel et trouver l'information recherchée au moment de concevoir la disposition d'un panneau :

1. Déterminer le type de panneau (classification) d'après la nomenclature des panneaux (p. ex., L3).
2. Consulter l'annexe D (*Configurations des panneaux*) pour confirmer la disposition désirée pour le panneau de type L3 (p. ex., 01).
3. Chercher la disposition correspondante (p. ex., 01) à l'annexe E (*Spécifications relatives à la disposition*) afin d'obtenir les instructions et les spécifications exactes relatives à la disposition.

4.1.2 Taille des panneaux

La plupart du temps, la disposition dépend de deux facteurs clés : la longueur du texte et la taille des caractères ou des symboles requis. Différents facteurs influent sur le choix de la taille des caractères ou des symboles. On doit notamment se demander si le panneau s'adresse aux piétons ou aux automobilistes, à quelle distance il doit être lu ou quelle est la vitesse de circulation à cet endroit.

Au moment d'établir la disposition d'un panneau, on doit s'appuyer sur les principes suivants :

- En général, les panneaux sont conçus de l'intérieur vers l'extérieur, c'est-à-dire que le contenu et l'application déterminent la taille.
- Il faut toujours utiliser la taille de caractères obligatoire, selon la distance de lecture ou la vitesse de la circulation.

- Il faut respecter la norme d'espacement applicable entre les éléments visuels.
- Il faut privilégier les panneaux de petite taille, mais la sécurité et la lisibilité doivent toujours être les principaux facteurs à prendre à compte lors de la conception d'un panneau.

4.1.3 Changements à la disposition

On peut avoir à changer la disposition afin d'améliorer l'apparence d'un panneau. Ainsi, quand des panneaux sont installés dos à dos sur un même poteau et que les différences quant à leur contenu obligent à utiliser des panneaux de tailles différentes, on peut changer la disposition pour produire des panneaux de même taille. Dans le cas des panneaux faits à partir de profilés d'aluminium, il peut être bon de changer la disposition pour optimiser l'utilisation des profilés.

Quoi qu'il en soit, avant de changer la disposition d'un panneau et la taille des éléments du message, il faut d'abord s'assurer que le tout reste lisible et que les changements apportés ne présentent pas de risque pour la sécurité. Quand des changements s'imposent, il faut obtenir l'avis d'un concepteur de panneau qualifié afin d'obtenir l'effet voulu. La section 4.12 (*Modification des marges des panneaux*) donne plus de détails à ce sujet.

Pour appuyer les valeurs d'intégrité écologique et culturelle de l'Agence, il faut s'assurer que le panneau convient à son environnement avant de le fabriquer. Le fait d'évaluer la taille d'une ébauche de panneau par rapport à l'endroit où il doit être installé pendant l'étape de la disposition facilite le choix de la taille.

L'un des grands objectifs du programme de signalisation de Parcs Canada est le maintien de normes esthétiques élevées par l'élimination de la pollution visuelle et la présentation ordonnée et cohérente de renseignements.

4.1.4 Recherche et spécifications

La section 3 (*Planification de la signalisation*) présente les données historiques et les conclusions de recherche qui ont débouché sur des décisions concernant l'ordre des éléments du message, la quantité d'information, la taille des caractères et le temps de lecture.

4.2 Éléments du message

4.2.1 Éléments du message

Les panneaux fonctionnels de Parcs Canada peuvent contenir jusqu'à quatre éléments de message – flèche de direction, message écrit (anglais et français), symbole et élément numérique (distance ou numéro d'identification) – qui forment « l'unité de message ». Ces éléments de message sont disposés selon un ordre prédéterminé sur une grille composée de cellules carrées.

4.2.2 Bordure du panneau

Chaque panneau doit avoir à son périmètre une bordure servant à en faciliter le repérage et à en assurer la visibilité, surtout dans l'obscurité.

4.2.3 Grille

Bien qu'elle ne soit pas visible sur le panneau fini, la grille fait partie intégrante de la disposition. Elle est en quelque sorte le cadre sur lequel les éléments du message et la bordure sont disposés. La grille garantit une disposition régulière et ordonnée et assure l'uniformité du système de signalisation, l'un des principes de base du programme de l'image de marque de Parcs Canada.

Figure 4.1 – Éléments du message



Figure 4.2 – Bordure du panneau

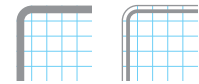
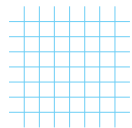


Figure 4.3 – La grille



4.3 La flèche de direction

4.3.1 Utilisation de la flèche

La flèche de direction est toujours utilisée de concert avec un message (texte ou symbole) et elle est intégrée à la disposition du panneau. Pour déterminer la position de la flèche sur le panneau, on utilise un carré repère (filet technique) non imprimable. Le carré repère sert de guide au moment de déterminer l'échelle et la position de la flèche sur la grille.

Des dessins numériques approuvés sont disponibles pour chacune des flèches de direction.

Figure 4.4 – Huit directions différentes

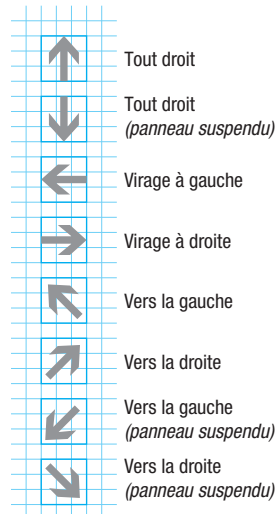


Figure 4.5 – Signaux avancés de virage

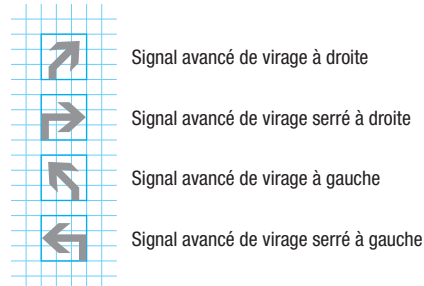


Figure 4.6 – Flèche avec carré repère non imprimable

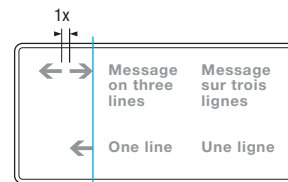


La section 3.5.1 (*La flèche de direction*) fournit plus d'information sur l'ordre à suivre lorsque plusieurs destinations sont indiquées sur un panneau de direction.

Figure 4.7 – Sur les panneaux destinés aux automobilistes, la flèche tout droit apparaît en premier, suivi des flèches gauche et droite.



Figure 4.8 – Lorsqu'on doit indiquer plusieurs directions (gauche et droite) pour une même destination, l'espace entre les flèches gauche et droite correspond à 1 x. Si une deuxième destination apparaît sur le même panneau, les flèches sont alignées tel qu'illustré.



Une typographie uniforme joue un rôle essentiel dans l'image de marque. Dans les années 1980, le PCIM a adopté Helvetica demi-gras comme style de caractères afin d'établir une norme graphique pour le système de signalisation du gouvernement et pour assurer l'homogénéité dans la production de panneaux.

La police de caractères fournit tous les caractères utilisés dans les messages des panneaux : lettres, chiffres, symboles typographiques et signes de ponctuation.

Étant donné les différentes versions de la police Helvetica et la difficulté d'assurer la compatibilité de tous les fournisseurs et fabricants, c'est le Helvetica Neue 75© qui a été adopté pour tous les panneaux de Parcs Canada. Tous les marchés portant sur la conception et la fabrication de panneaux doivent donc préciser que la police de caractère à utiliser est Helvetica Neue 75©. Aucune substitution ne sera tolérée.

Typographes et concepteurs s'entendent pour dire que Helvetica Neue© constitue la meilleure version d'Helvetica. Sa conception contemporaine est

polyvalente et très facile à lire. Des essais usuels récents ont confirmé que le Helvetica Neue 75©, lorsqu'il est utilisé selon les spécifications relatives à la disposition, à la fabrication et à l'installation qui sont contenues dans le présent manuel, répond aux normes de lisibilité en ce qui concerne les panneaux destinés aux automobilistes.

Le droit d'auteur d'Helvetica Neue© appartient à Linotype®; Adobe® octroie des licences pour son utilisation. Le fait d'exiger l'utilisation de la police Helvetica Neue 75© pour les panneaux de Parcs Canada garantit une présentation uniforme dans tout le réseau en plus d'assurer l'uniformité des révisions ou des mises à jour locales.

Cette police est disponible en format PostScript et TrueType pour Macintosh® comme pour Windows®. On peut l'obtenir en ligne de Linotype®, Adobe® et FontShop®. Tous les entrepreneurs sont tenus de se procurer les polices requises et de détenir une licence d'utilisation valide pour le logiciel en question lorsqu'ils s'occupent de la conception et de la fabrication de panneaux de Parcs Canada.

Figure 4.9 – Parcs Canada utilise Helvetica Neue 75© pour sa signature et pour les messages apparaissant sur ses panneaux

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ ÉÇ`^"œÆ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz éç`^"œæ
1234567890. , ; “ ” « » ? ! / () \$

L'histoire d'Helvetica

La police Helvetica a été conçue en Suisse par Max Miedinger à la fin des années 1950. Mise en vedette par la fonderie Linotype, elle a gagné en popularité dans les années 1960 et 1970. Pendant la période pré-postscript/éditique de la photocomposition, de nombreuses fonderies et de nombreux fabricants

de matériel de photocomposition ont produit leurs propres versions d'Helvetica.

Une foule de versions de cette police, ayant chacune leurs caractéristiques propres, ont donc vu le jour. Deux graisses identiques portaient parfois des noms différents et la largeur de

trait, la hauteur x et d'autres éléments de conception différaient d'une version à une autre.

En 1983, Linotype a remédié à la situation en refaisant la gamme complète d'Helvetica. Les différences d'alignement ont été corrigées, les caractéristiques subtiles ont été

uniformisées d'un style à l'autre et toutes les graisses et largeurs ont été conçues pour travailler comme un tout cohérent. Ce nouveau style s'appelle Neue Helvetica (Helvetica nouveau en allemand) et comprend un système de numérotation convivial permettant de déterminer avec précision les différents styles et les différentes graisses.

Palatino Bold Italic© est l'autre police de caractère utilisée sur les panneaux spéciaux de Parcs Canada qui ne sont pas assujettis aux exigences du PCIM en ce qui concerne la police de caractère.

Cette police est inspirée de la Renaissance et contraste avec le style moderne de l'Helvetica. Très lisible, la police Palatino Bold Italic© est élégante, chaleureuse et invitante. Dans le cadre du système de signalisation de Parcs Canada, elle est réservée exclusivement aux panneaux spéciaux APPROUVÉS offrant un message de bienvenue aux visiteurs.

Le droit d'auteur de Palatino Bold Italic© appartient à Linotype®; Adobe octroie des licences pour son utilisation. Cette police est disponible en format PostScript et TrueType pour Macintosh® comme pour Windows®. On peut l'obtenir en ligne de Linotype®, Adobe® et FontShop®. Tous les entrepreneurs sont tenus de se procurer les polices requises et de détenir une licence d'utilisation valide pour le logiciel en question lorsqu'ils s'occupent de la conception et de la fabrication de panneaux de Parcs Canada.

Figure 4.10 – Parcs Canada utilise Palatino Bold Italic© pour les messages de bienvenue des panneaux spéciaux.

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ ÉÇ`^¨œÆ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz éç`^¨œæ
1234567890.,:;“”«»?!/()\$

4.5 Interlettrage et crénage

L'espace entre les caractères et les mots influe sur la lisibilité d'un message typographique. Étant donné que chaque lettre a une forme particulière, la combinaison de certaines lettres et de certains chiffres et signes de ponctuation peut entraîner un espacement irrégulier et entraver la lisibilité ou nuire à l'intégrité visuelle d'un mot.

En signalisation, puisque les caractères doivent être de grande taille à cause de la vitesse de circulation, de la distance de lecture et du temps de lecture, on a tendance à agrandir les espaces entre les caractères et entre les mots.

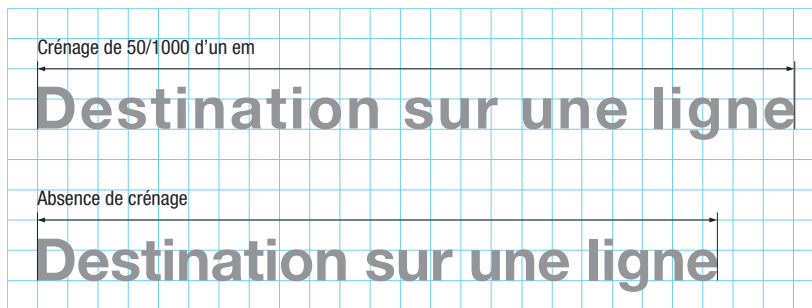
Pour assurer la visibilité, la lisibilité et l'intelligibilité de ses panneaux dans l'obscurité, Parcs Canada utilise

des matériaux rétro réfléchissants qui sont appliqués sur un fond foncé opaque non réfléchissant. La nuit, sous un éclairage artificiel – phares des véhicules –, un halo de réflexion peut se créer autour du message rétro réfléchissant et nuire à sa lisibilité.

L'augmentation de l'interlettrage améliore la lisibilité en réduisant l'effet de halo. L'espace supplémentaire entre les caractères fait alors office de zone tampon négative qui absorbe le halo.

Le crénage sur tous les panneaux de Parcs Canada est augmenté de l'équivalent de 50/1000 d'un em.

Figure 4.11 – Comparaison entre un crénage de 50/1000 d'un em et l'absence de crénage



4.6 Symboles graphiques

4.6.1 Classification des symboles

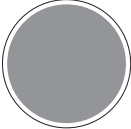








Le jeu de symboles de Parcs Canada, qui s'inspire de celui de la Canadian Standards Association, adopté par le PCIM, est conçu pour transmettre, en un coup d'œil, des messages de réglementation, d'avertissement et d'information aux visiteurs. Afin d'assurer l'uniformité dans tout le réseau de Parcs Canada, on a créé plus de 300 symboles communiquant la gamme complète d'activités et d'exigences relatives aux parcs nationaux, aux lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation. Le tableau qui suit donne un aperçu de la classification des symboles de Parcs Canada.

La compréhension de chaque symbole de Parcs Canada a été testée selon les directives de l'Organisation

internationale de normalisation (ISO 9186). Le jeu de symboles a été approuvé en fonction du score obtenu par chaque symbole. Afin de préserver l'intégrité des symboles et d'assurer un maximum d'intelligibilité, toute modification à un symbole est interdite.

Seuls les symboles approuvés de Parcs Canada sont autorisés sur les panneaux de Parcs Canada. Toute demande relative à un symbole ne faisant pas partie du jeu de symboles de Parcs Canada doit être envoyée à l'agent du programme de l'image de marque de Parcs Canada. Tout symbole jugé nécessaire devra faire l'objet des essais usuels d'intelligibilité avant d'être utilisé.

Figure 4.1 – Jeu de symboles de Parcs Canada

Catégorie et forme géométrique	Type et couleur	Fonction des symboles	Classification des sujets	
Panneaux de réglementation 	1 Prohibition Rouge et noir sur blanc	Donne l'ordre de ne pas faire quelque chose.	1-1 Accès et activités	
	2 Obligation Blanc sur noir	Donne l'ordre de faire quelque chose.	2-1 Activités, habillement protecteur et équipement	
Panneaux d'avertissement 	3 Attention Noir sur jaune	Avertit d'un danger potentiel.	3-1 Dangers potentiels	
	4 Danger Blanc sur rouge	Indique un danger réel.	4-1 Dangers réels	
Panneaux d'information 	5 Urgence Blanc sur vert	Transmet des renseignements nécessaires en cas d'urgence.	5-1 Installations et équipement	
	6 Orientation et information Blanc sur bleu	Transmet des renseignements généraux.	6-1 Services publics 6-2 Concessions 6-3 Transports publics 6-4 Loisirs	

4.6.2 Rapport de taille entre les formes

On a établi un rapport de taille spécifique entre les trois formes, compte tenu de la nécessité de compenser les différences entre la surface et la taille apparentes du cercle, du triangle et du carré.

Afin d'établir un éventail simple de tailles pour les symboles, toutes les tailles ont été fondées sur la hauteur du carré.

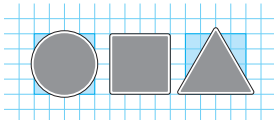
Le rapport est le suivant :

- Diamètre du cercle = 1,1
- Hauteur du triangle équilatéral = 1,1
- Hauteur du carré = 1,0

Figure 4.12 – Taille relative des formes de symboles



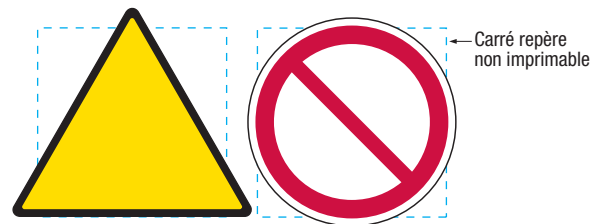
Figure 4.13 – Rapport entre le carré repère et les symboles



Pour aider à déterminer la taille et la position des symboles sur un panneau, chaque symbole circulaire et triangulaire est associé à un carré repère non imprimable. Ce carré sert de guide pour déterminer l'échelle et la position du symbole sur la grille. Les symboles carrés n'ont pas besoin de repère puisqu'on se sert de leur périmètre pour ajuster la taille et la position.

On ne doit jamais essayer de produire un panneau comprenant un symbole sans utiliser un carré repère afin d'éviter toute erreur quant à la taille et à la position.

Figure 4.14 – On utilise un carré repère non imprimable pour déterminer l'échelle et la position des symboles sur la grille.



4.7 Système de mesure proportionnelle

4.7.1 Grille

Pour disposer les éléments du message — flèches, message écrit (anglais et français), symboles, chiffres (distances, numéro d'identification) — et la bordure sur ses panneaux, Parcs Canada utilise une grille qui a été élaborée dans le but de faciliter le positionnement et la mise à l'échelle uniformes de ces éléments. La grille se compose de carrés de taille uniforme. La taille de chaque carré correspond à l'unité « x ». Toutes les mesures associées à la disposition des éléments du message sont basées sur l'unité « x », laquelle est exprimée en millimètres.

La taille de la grille varie et permet la mise à l'échelle selon la distance de lecture par les piétons ou par les automobilistes. La taille des flèches, du message écrit, des symboles et de la bordure est prédéfinie grâce au calcul d'un indice de la distance de lisibilité. Ce calcul tient compte de la vitesse de circulation, de la distance de lecture et du temps de lecture pour déterminer la taille appropriée des éléments du message.

4.7.2 Taille des flèches

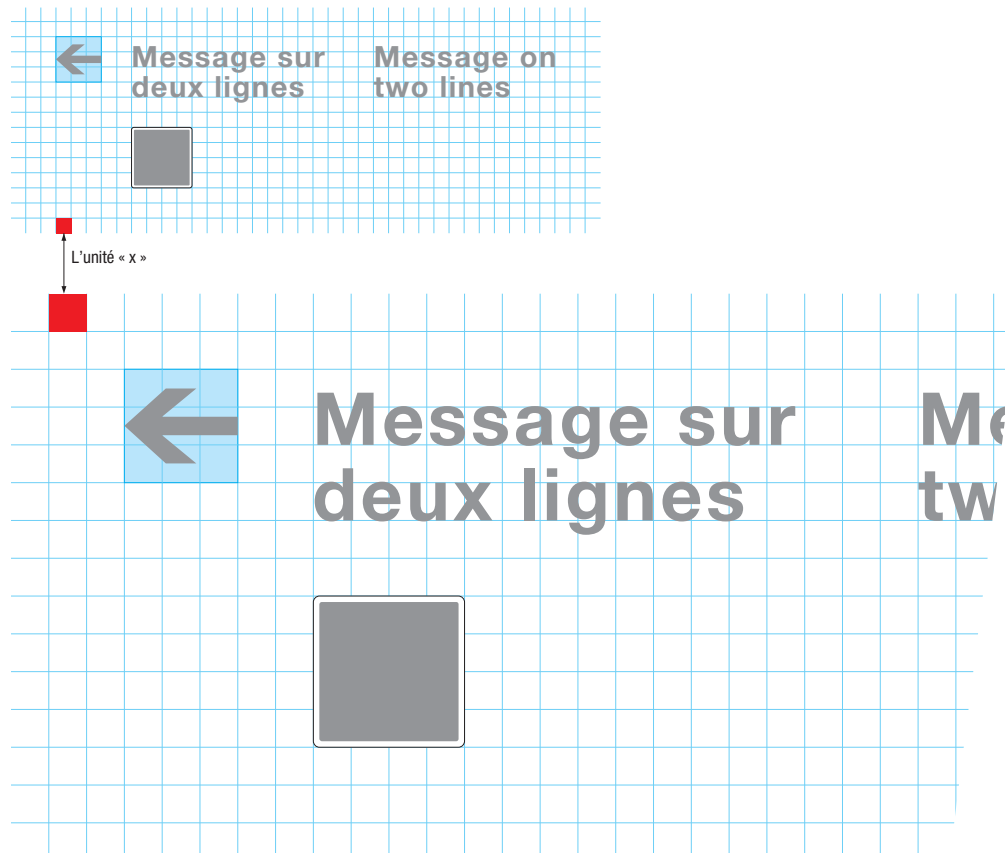
La flèche de direction joue un rôle essentiel dans l'orientation des visiteurs et c'est pourquoi elle est placée bien en vue, à gauche, sur les panneaux. Des essais usuels ont confirmé qu'une flèche 3x est intelligible à la même distance que la typographie 1x. La flèche 3x est donc la norme pour les panneaux de direction.

4.7.3 Taille des caractères

L'unité « x » correspond à la hauteur des minuscules du message écrit. Cette mesure typographique est communément appelée « hauteur x ».

La majorité des panneaux utilisent des caractères 1x. Cependant, dans certains cas, il peut être souhaitable de créer une hiérarchie visuelle en grossissant un élément clé du message — Avertissement, Attention, Danger — pour faire contraste avec le message secondaire, présenté en caractères plus petits. (voir la section 4.14, *Hiérarchisation du message*).

Figure 4.15 – Les deux exemples qui suivent sont à la même échelle. Celui du haut utilise une grille de 25 mm, celui du bas, une grille de 50 mm.



4.7.4 Taille du symbole

La taille 4x correspond à la norme qui a été adoptée pour tous les panneaux sur lesquels le symbole est secondaire par rapport au message écrit.

À des fins d'efficacité et pour souligner qu'il s'agit de l'élément principal du message, les symboles utilisés sur un panneau à communication symbolique sont de taille 8x.

4.7.5 Spécifications relatives à la taille

Le tableau 4.2 fournit les spécifications relatives à la taille qui s'appliquent à la grille (unité « x ») et aux éléments du message pour un éventail précis de vitesses des véhicules et de distances de lecture.

Figure 4.16 – Taille des éléments

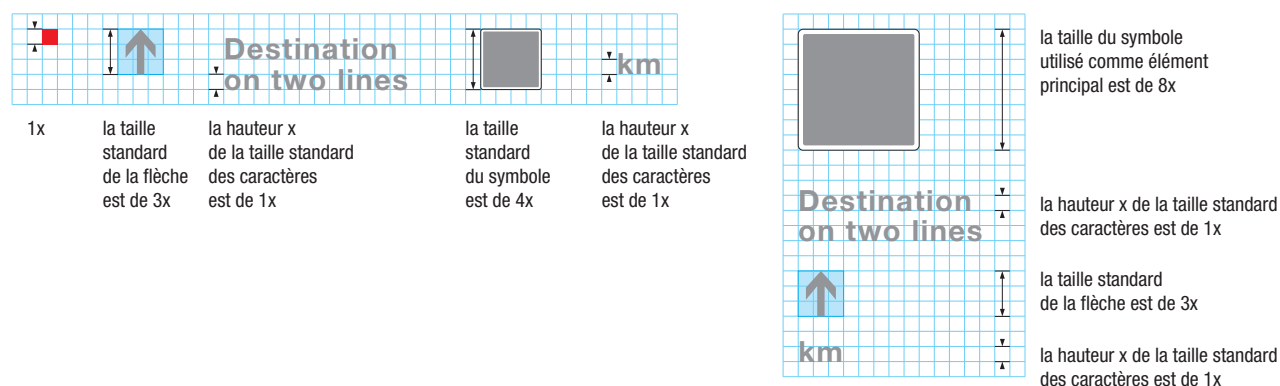


Tableau 4.2 – Vitesse des véhicules/distance de lecture par les piétons et taille standard des éléments du message

Vitesse des véhicules	—	—	—	0-15 km/h	20-30 km/h	35-40 km/h	45-60 km/h	65-75 km/h	80-90 km/h	95+ km/h
Distance de lecture par les piétons	6 m	9 m	12 m	15 m	30 m	50 m	60 m	75 m	90 m	120 m
Unité « x »	10 mm	15 mm	20 mm	25 mm	50 mm	75 mm	100 mm	125 mm	150 mm	200+ mm
Taille de la flèche (3x)	30 mm	45 mm	60 mm	75 mm	150 mm	225 mm	300 mm	375 mm	450 mm	600 mm
Taille des caractères (1x)	10 mm	15 mm	20 mm	25 mm	50 mm	75 mm	100 mm	125 mm	150 mm	200 mm
Taille du symbole (4x)	40 mm	60 mm	80 mm	100 mm	200 mm	300 mm	400 mm	500 mm	600 mm	800 mm
Taille du symbole (8x)	80 mm	120 mm	160 mm	200 mm	400 mm	600 mm	800 mm	1000 mm	1200 mm	1600 mm
Distance - taille (1x)	10 mm	15 mm	20 mm	25 mm	50 mm	75 mm	100 mm	125 mm	150 mm	200 mm

4.8 Taille de la bordure

Tous les panneaux de Parcs Canada doivent porter une bordure rétro réfléchissante afin d'être plus visibles, surtout dans l'obscurité. Les bordures doivent affleurer le bord du panneau.

Figure 4.17 – Bordure blanche standard de 1/2x pour les panneaux d'urgence, d'obligation et de danger avec texte

Voir le détail ci-après

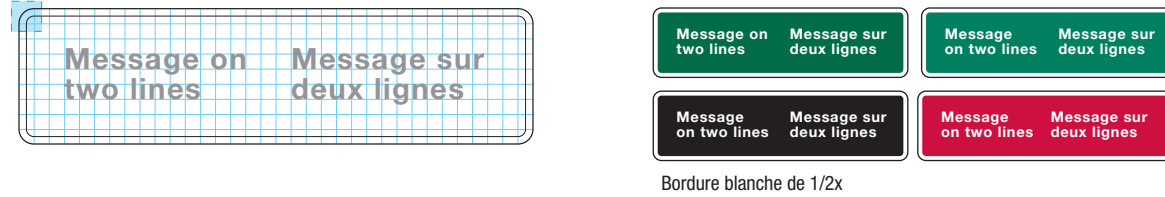


Figure 4.18 – Détail de la bordure

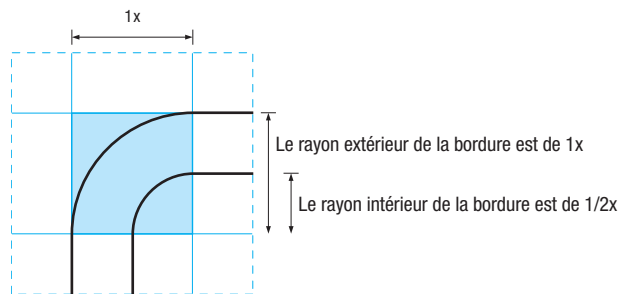


Figure 4.19 – Détail de la bordure – Panneaux sur profilés

Les panneaux sur profilés ont des coins carrés. La surface du coin à l'extérieur de la bordure est de la même couleur que le fond du panneau.

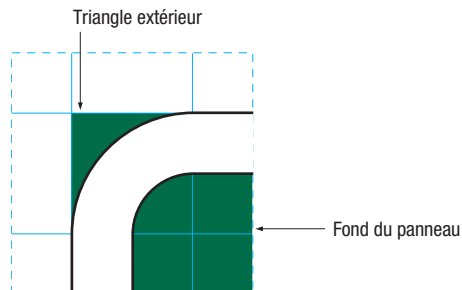


Figure 4.20 – Bordure noire sur fond jaune – Panneaux d'avertissement

Voir le détail ci-après



Figure 4.21 – Bordure rouge sur fond blanc – Panneaux d'interdiction

Voir le détail ci-après

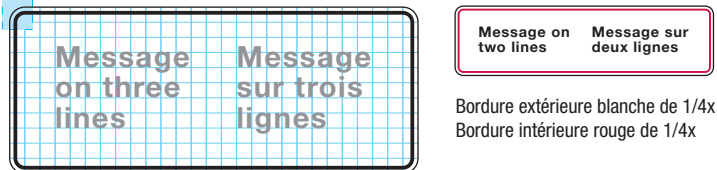
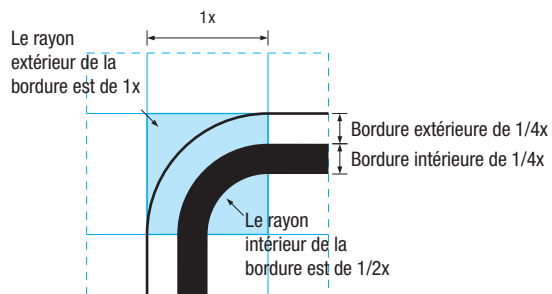


Figure 4.22 – Bordure des panneaux d'avertissement et d'interdiction - Détail



4.9 Alignement des éléments du message

Les exemples qui suivent montrent l'alignement standard utilisé pour la plupart des panneaux. L'annexe E contient des spécifications relatives à l'alignement pour chacun des types de panneaux.

- A** Haut de la flèche (carré repère) et/ou haut du symbole à 1x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.
- B** Ligne de base de l'élément numérique alignée sur la ligne de base de la première ligne du message écrit.
- C** Éléments (flèche, message écrit, symbole, distance) des différentes unités d'information alignés les uns sur les autres.

Figure 4.23 – Exemple de disposition 1

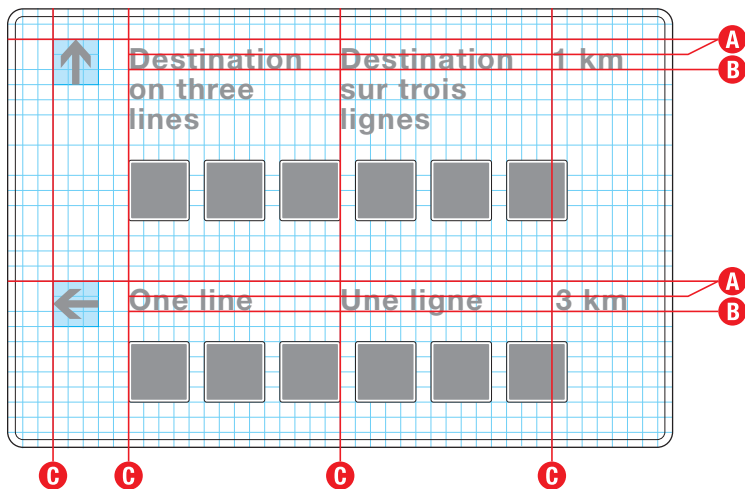
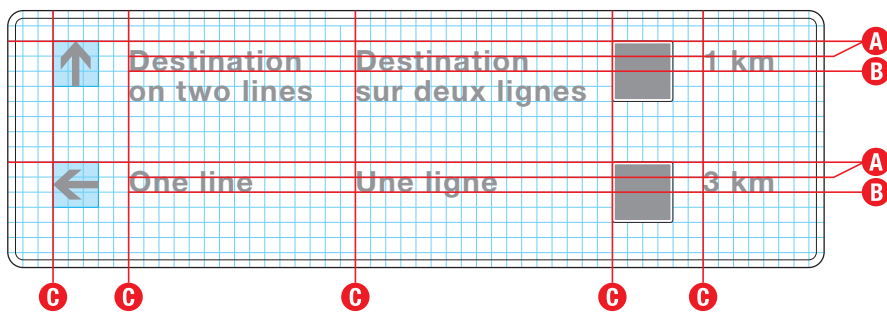


Figure 4.24 – Exemple de disposition 3



4.9 Alignement des éléments du message (SUITE ET FIN)

Figure 4.25 – Exemple de disposition 2

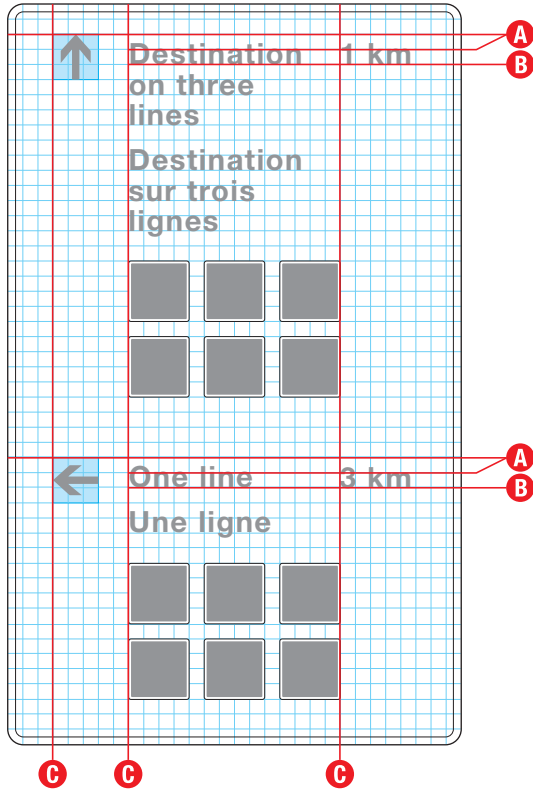


Figure 4.26 – Exemple de disposition 4

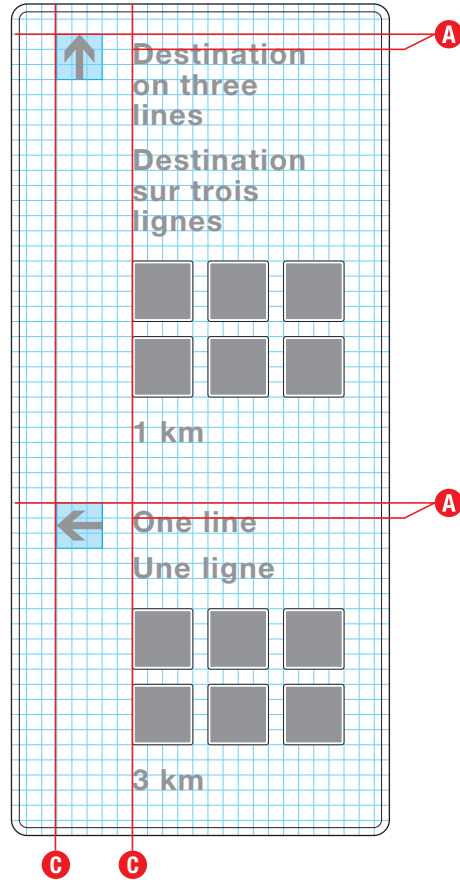
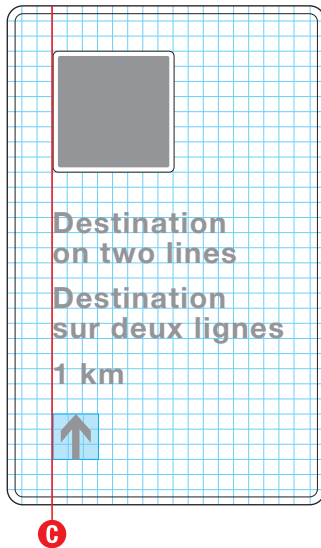


Figure 4.27 – Exemple de disposition 6



4.10 Espacement des éléments du message

4.10.1 Espacement standard

Les exemples ci-après illustrent l'espacement standard entre les éléments du message. Les exceptions à ces normes visent le plus souvent à concevoir des panneaux qui seront installés à l'extérieur d'un parc ou d'un lieu, des panneaux d'identification principaux et des panneaux spéciaux. L'Annexe E contient les instructions relatives à l'espacement pour chaque option de disposition.

Qu'il soit utilisé seul ou avec d'autres, chaque élément du message—flèche, message écrit, symbole—doit être entouré d'un espace prédéterminé. Toutes les spécifications relatives à la disposition font référence à la grille et sont exprimées en termes de « x ».

Figure 4.28 – Exemple de disposition 1

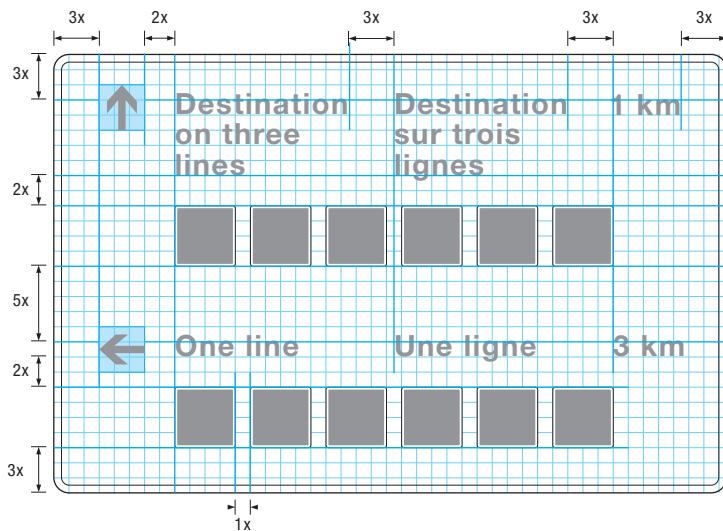


Figure 4.29 – Exemple de disposition 3

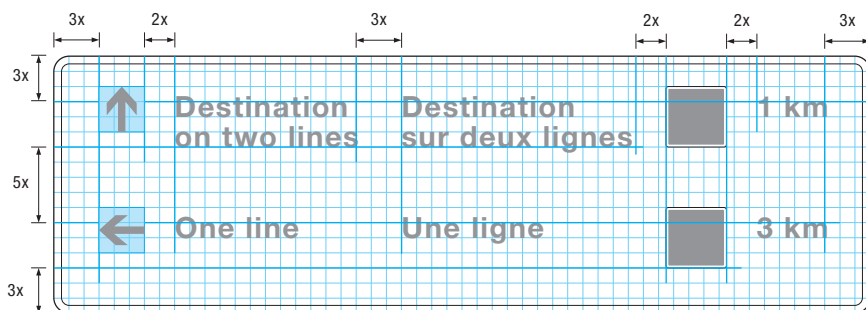


Figure 4.30 – Exemple de disposition 2, automobilistes

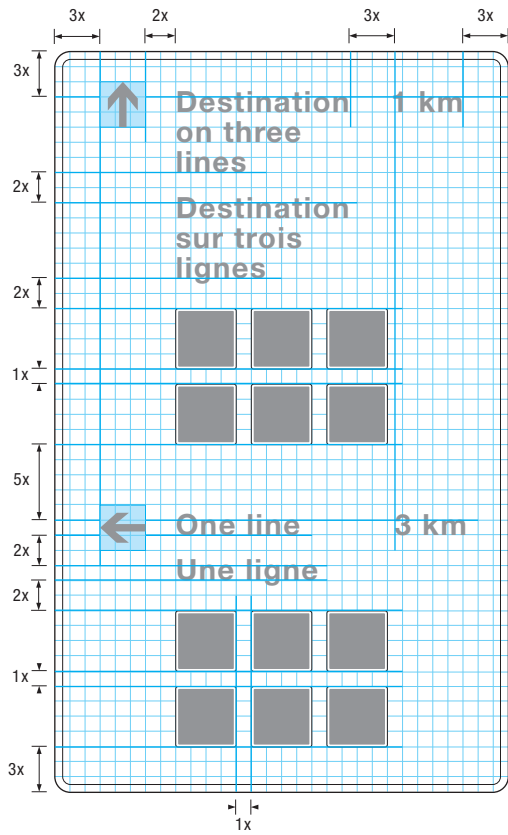


Figure 4.31 – Exemple de disposition 4, piétons

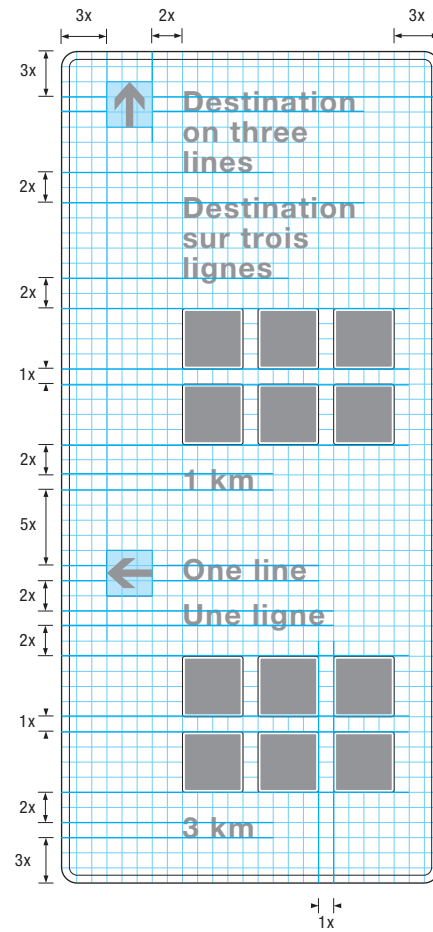


Figure 4.32 – Exemple de disposition 6

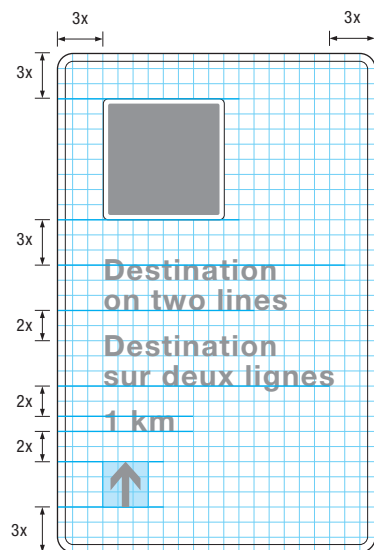
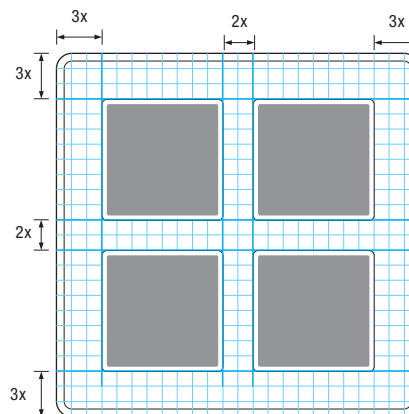


Figure 4.33 – Exemple de disposition 7



4.10.2 Ajustements à l'espacement

Les logiciels de dessin actuels permettent de placer directement les objets (texte, dessin, etc.) sur la grille. Cependant, le texte et les symboles peuvent se retrouver à l'extérieur de la grille si on applique strictement les spécifications relatives à l'espacement des colonnes de texte entre elles ou des colonnes de texte et des symboles.

Une légère modification ($1/2x$ ou moins) de l'espacement peut faciliter la mise en place de tous les éléments sur la grille.

Figure 4.34 – Espace précis de 3x entre les colonnes de texte

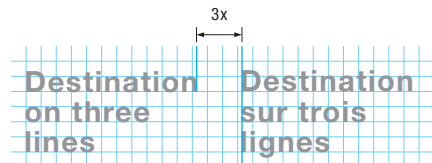
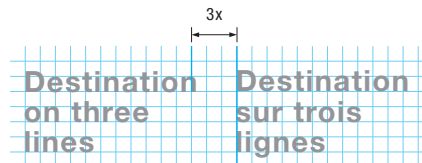


Figure 4.35 – Espace de 3x entre les colonnes de texte, ajusté pour correspondre à la grille



Dans un message multiligne, le décalage peut créer trop d'espace négatif entre les colonnes de texte. L'effet visuel net de l'espace négatif permet d'aligner la deuxième colonne sur la grille sans que les colonnes semblent trop collées.

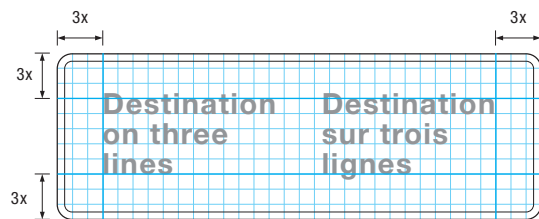
4.11.1 Marges standard

Une marge périmétrique standard de $3x$ est conservée entre les éléments du message et la bordure du panneau.

La section 4.10 (*Espacement des éléments du message*) fournit des spécifications détaillées relatives aux marges qui s'appliquent à une foule de dispositions et de combinaisons de messages.

Dans le cas des panneaux de profilés d'aluminium extrudé, on peut réaliser des économies en ajustant les marges supérieure et inférieure. Les pages qui suivent expliquent comment obtenir ces économies.

Figure 4.36 – Marges standard

**4.11.2 Marges des panneaux de profilés d'aluminium extrudé**

Les profilés d'aluminium extrudé sont disponibles en hauteur standard de 305 mm. Pour créer le support d'un panneau de profilés, on doit assembler suffisamment de profilés pour contenir le message ainsi que les marges supérieure et inférieure et la bordure. La hauteur de tout panneau de profilés est donc un multiple de 305 mm.

Les normes de Parcs Canada relatives à la disposition précisent que toutes les marges – supérieure, gauche, droite et inférieure – doivent être de $3x$. En général, les panneaux sont disposés de haut en bas. Étant donné la hauteur normalisée des profilés et les spécifications relatives à la disposition, il pourra arriver que la marge inférieure fasse plus de $3x$.

Si la marge inférieure est trop grande, on peut réduire les marges supérieure et inférieure afin d'éliminer un profilé du panneau.

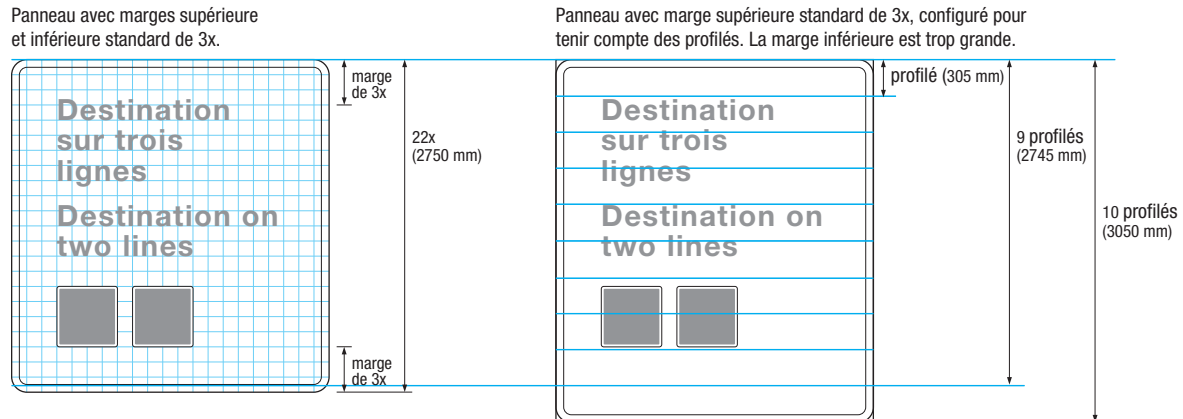
Quand on procède à une modification de ce type, la marge supérieure fait $2,5x$. La marge inférieure ne doit pas faire moins de $2,5x$; elle peut cependant faire plus de $3x$.

Si la réduction des marges à $2,5x$ n'est pas suffisante pour permettre l'élimination d'un profilé, on doit utiliser une marge supérieure standard de $3x$ et une marge inférieure variable, sans réduire le nombre de profilés. Dans tous les cas, la marge inférieure doit être égale à la marge supérieure, ou plus grande.

Le tableau 4.3 indique, pour chaque valeur x , la hauteur des panneaux dont on peut réduire la taille en éliminant des profilés.

Figure 4.37 – Marge inférieure trop grande

Comparaison entre un panneau dont les marges supérieure et inférieure standard font $3x$ (à gauche) et un panneau dont la marge supérieure fait $3x$ et dont la marge inférieure a été agrandie pour tenir compte des profilés (à droite).
 $x = 125 \text{ mm}$

**Figure 4.38 – Modification de la disposition**

Même disposition que ci-dessus, avec marges supérieure et inférieure de $2,5x$ (à gauche). Dans l'exemple de droite, la disposition a été modifiée pour tenir compte des profilés. La marge supérieure reste à $2,5x$, tandis que la marge inférieure fait un peu plus que $2,5x$. Il faut un profilé de moins pour fabriquer ce panneau.
 $x = 125 \text{ mm}$

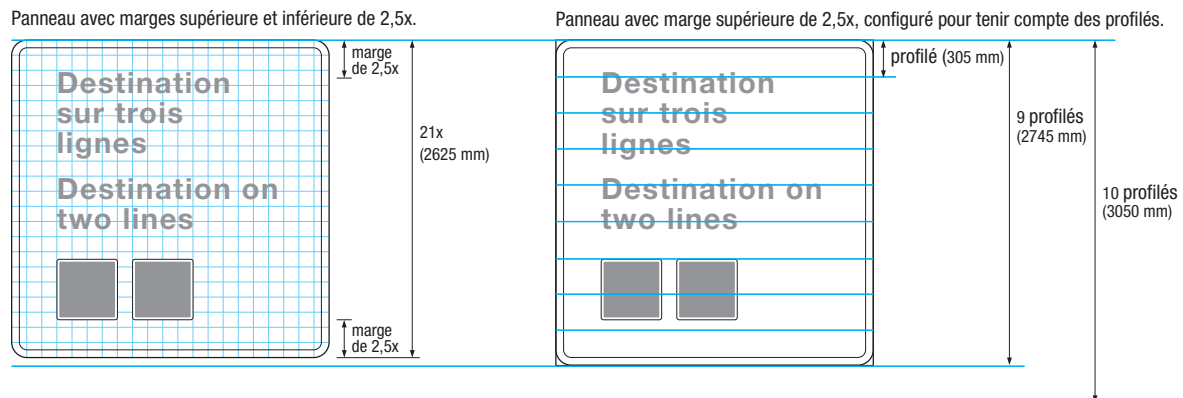
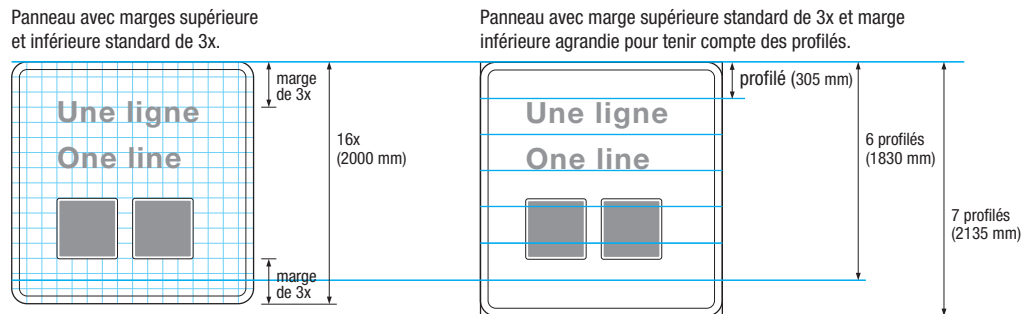


Figure 4.39 – Marge inférieure agrandie

Comparaison entre un panneau dont les marges supérieure et inférieure standard font $3x$ (à gauche) et un panneau dont la marge supérieure fait $3x$ et dont la marge inférieure a été agrandie pour tenir compte des profilés (à droite).
 $x = 125$ mm

**Figure 4.40 – Marge inférieure de moins de $2,5x$**

Même disposition que ci-dessus, avec marges supérieure et inférieure de $2,5x$ (à gauche). À droite, la disposition a été ajustée pour tenir compte des profilés. La marge supérieure reste à $2,5x$. La marge inférieure fait moins de $2,5x$ alors le nombre de profilés reste le même. Une marge supérieure de $3x$ doit être utilisée lorsqu'on utilise 7 profilés (figure 4.39 ci-dessus).
 $x = 125$ mm

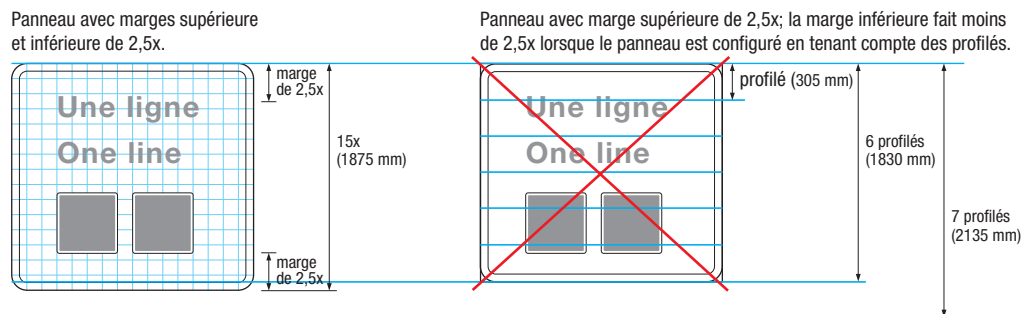


Table 4.3 – Réduction du nombre de profilés d'un panneau

Le tableau suivant indique, pour chaque valeur x , la hauteur des panneaux dont on peut réduire la taille en éliminant des profilés lorsque la marge supérieure est ajustée à $2,5x$. Si la hauteur d'un panneau figure dans ce tableau, c'est qu'on peut réduire la marge supérieure à $2,5x$. La marge inférieure doit alors faire au moins $2,5x$. On peut utiliser un profilé de moins pour fabriquer les panneaux qui ont ces dimensions.

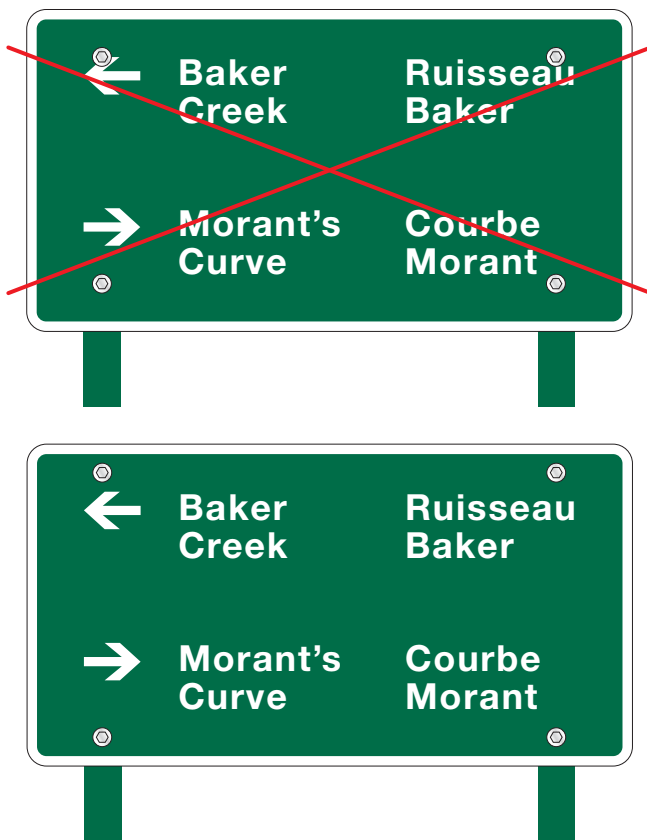
Par exemple, un panneau dont la valeur x est de 125 mm, et qui comprend des marges supérieure et inférieure standard de $3x$, pourrait, selon la quantité d'information, avoir une hauteur de 2250 mm. Sa fabrication exigerait 8 profilés d'aluminium extrudé. Si les marges supérieure et inférieure étaient réduites à $2,5x$, sa hauteur serait réduite de $1x$, à 2125 mm, et il pourrait tenir sur 7 profilés.

Hauteur des panneaux avec marges supérieure et inférieure de $3x$						Hauteur révisée des panneaux
$x = 50$ mm	$x = 75$ mm	$x = 100$ mm	$x = 125$ mm	$x = 150$ mm	$x = 200$ mm	$x = 50, 75, 100, 125, 150$ et 200 mm
—	675 mm	700 mm	—	—	—	610 mm (2 profilés)
—	975 mm	1000 mm	1000 mm	1050 mm	—	915 mm (3 profilés)
1250 mm	1275 mm	1300 mm	1250 mm	1350 mm	1400 mm	1220 mm (4 profilés)
1550 mm	1575 mm	1600 mm	1625 mm	1650 mm	1600 mm	1525 mm (5 profilés)
1850 mm	1875 mm	1900 mm	1875 mm	1950 mm	2000 mm	1830 mm (6 profilés)
—	2175 mm	2200 mm	2250 mm	2250 mm	2200 mm	2135 mm (7 profilés)
—	2475 mm	2500 mm	2500 mm	2550 mm	2600 mm	2440 mm (8 profilés)
—	2775 mm	2800 mm	2750 mm	2850 mm	2800 mm	2745 mm (9 profilés)
—	—	3100 mm	3125 mm	3150 mm	3200 mm	3050 mm (10 profilés)
—	—	3400 mm	3375 mm	3450 mm	3400 mm	3355 mm (11 profilés)
—	—	3700 mm	3750 mm	3750 mm	3800 mm	3660 mm (12 profilés)
—	—	—	4000 mm	4050 mm	4000 mm	3965 mm (13 profilés)
—	—	—	4375 mm	4350 mm	4400 mm	4270 mm (14 profilés)
—	—	—	4625 mm	4650 mm	4600 mm	4575 mm (15 profilés)
—	—	—	—	4950 mm	5000 mm	4880 mm (16 profilés)
—	—	—	—	5250 mm	5200 mm	5185 mm (17 profilés)
—	—	—	—	5550 mm	5600 mm	5490 mm (18 profilés)
—	—	—	—	—	5800 mm	5795 mm (19 profilés)
—	—	—	—	—	6200 mm	6100 mm (20 profilés)
—	—	—	—	—	6600 mm	6405 mm (21 profilés)
—	—	—	—	—	6800 mm	6710 mm (22 profilés)
—	—	—	—	—	7200 mm	7015 mm (23 profilés)
—	—	—	—	—	7400 mm	7320 mm (24 profilés)

4.12 Modification des marges des panneaux

Quand on se sert de boulons qui sont apparents à la surface des panneaux de tôle d'aluminium, on doit ajuster les marges entre la bordure du panneau et le message s'il y a lieu pour s'assurer que la tête de la fixation n'arrive ni dans la bordure, ni dans un des éléments du message.

Figure 4.41 – Vérifier que la fixation ne nuit pas à l'unité d'information.



Ce problème est plus fréquent sur les petits panneaux dont la hauteur x est de 25 mm ou moins.

Prévoyez une marge de 20 à 25 mm selon la taille de la tête de la fixation.

Figure 4.42 – Marges supérieure et inférieure ajustées pour éviter que la fixation n'arrive dans la bordure ou dans un élément du message.



4.13 Spécifications relatives aux couleurs

4.13.1 Couleur

La couleur joue un rôle important dans le Programme de l'image de marque de Parcs Canada. L'utilisation uniforme des couleurs de l'Agence permet au public d'identifier facilement Parcs Canada, ses programmes et ses services. La palette de couleurs sert aussi à différencier les types de panneaux.

Aux fins de la signalisation, la palette de Parcs Canada compte huit couleurs. La couleur principale, vert patrimoine, sert de fond sur la plupart des panneaux. Le noir et le blanc sont utilisés surtout pour les messages écrits et les symboles.

Les couleurs de la CSA – jaune, bleu, vert et rouge, ainsi que noir et blanc – servent à différencier les catégories de symboles et de panneaux portant un message écrit.

L'annexe D (*Configurations des panneaux*) et l'annexe E (*Spécifications relatives à la disposition*) fournissent des spécifications détaillées concernant l'utilisation de la couleur sur chaque type de panneau.

4.13.2 Palette de couleurs

Les couleurs officielles de Parcs Canada aux fins de la signalisation sont les suivantes :

- vert patrimoine Parcs Canada
- blanc
- noir
- rouge PCIM
- jaune CSA
- rouge CSA
- bleu CSA
- vert CSA
- jaune balise de délimitation

Figure 4.43 – Couleur de la face et du dos du panneau et couleur du poteau



4.13.3 Conversion des couleurs

Le tableau qui suit donne les équivalents en encres du nuancier Pantone® et en encres primaires – cyan, magenta, jaune et noir – de la palette de couleurs.

Le tableau 5.2 (*Tableau des revêtements des éléments graphiques*) de la section 5 énumère les matériaux de revêtement qui servent à fabriquer les panneaux par couleur. Le vert patrimoine n'est pas inclus dans ce tableau parce qu'il s'agit d'une couleur appliquée à l'aide d'une poudre de revêtement.

Table 4.4 – Spécifications relatives aux couleurs

	Pantone® (PMS)	CMYK
Vert patrimoine Parcs Canada	PMS 553C	C = 60% M = 0% Y = 55% K = 80%
Blanc	N/D	N/D
Noir	PMS noir	C = 0 % M = 0% Y = 0% K = 100%
Rouge PCIM	PMS 032C	C = 0% M = 100% Y = 100% K = 0%
Jaune CSA	PMS 109C	C = 0% M = 10% Y = 100% K = 0%
Rouge CSA	PMS 193C	C = 0% M = 100% Y = 65% K = 15%
Bleu CSA	PMS 3015C	C = 100% M = 30% Y = 0% K = 20%
Vert CSA	PMS 341C	C = 100% M = 0% Y = 70% K = 30%
Jaune balise de délimitation	PMS 012C	C = 0% M = 5% Y = 100% K = 0%

4.14 Hiérarchisation du message

4.14.1 Hiérarchisation du message

La hiérarchisation sert à mettre l'accent sur un élément du message inscrit sur un panneau. Pour créer une hiérarchie, on grossit un élément clé du texte – « Avis », « Attention », « Danger » – par rapport au message secondaire, qui reste en caractères plus petits.

La plupart du temps, la hiérarchisation des éléments du message améliore la lisibilité du panneau. Quand elle est utilisée sur les panneaux destinés aux piétons, cette technique permet de réduire la taille des panneaux.

Sur les panneaux destinés aux automobilistes, il est essentiel que la hauteur des caractères du message secondaire soit celle qui convient à la limite de vitesse

affichée. En pareil cas, le message primaire sera grossi pour créer une hiérarchie et pourra être lu avant le message secondaire. Cette approche garantit que le temps de lecture du panneau est suffisant et que tout le texte est lisible. La taille du panneau s'en trouve accrue (voir l'annexe F, *Hiérarchie des messages écrits*).

4.14.2 Panneau portant un message écrit hiérarchisé

Les exemples qui suivent permettent de comparer des panneaux portant un message écrit hiérarchisé et non hiérarchisé. On constate que les panneaux sont plus faciles à lire lorsque les éléments sont hiérarchisés. Le gros titre attire l'attention du lecteur et le prépare à lire le message clé, en plus petits caractères.

Figure 4.44 – Panneau portant un message écrit non hiérarchisé (une seule taille de caractères)

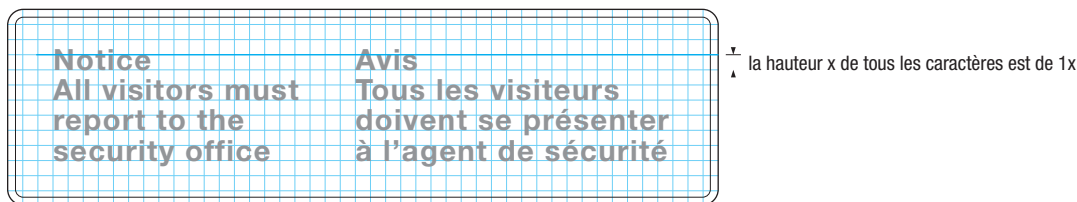


Figure 4.45 – Panneau portant un message écrit hiérarchisé

Le message primaire est en 2x et contraste avec le message secondaire en 1x.

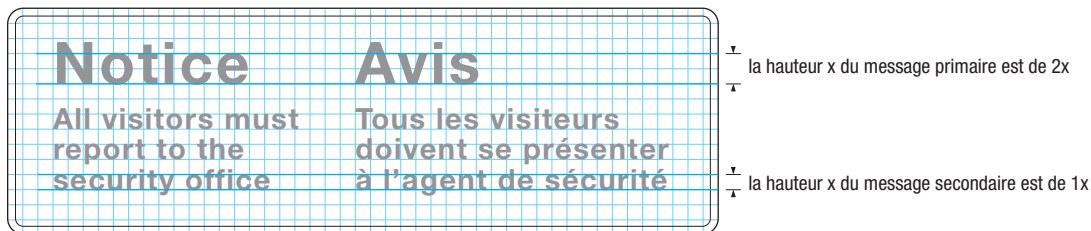
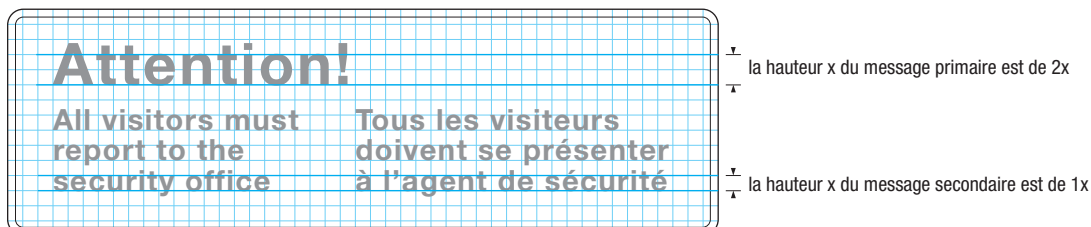


Figure 4.46 – Titres équivalents

Quand l'orthographe et le sens du message primaire sont équivalents dans les deux langues officielles, comme c'est le cas pour Attention ou Danger, on peut se contenter d'indiquer ce mot une seule fois, en gros caractères, au-dessus du message secondaire dans les deux langues.



4.14.3 Hiérarchisation du message sur les panneaux destinés aux piétons

Les panneaux destinés aux piétons sont considérés comme étant accessibles et ne sont pas soumis aux mêmes exigences que les panneaux qui s'adressent aux automobilistes en ce qui concerne le temps de lecture.

Pour créer une hiérarchie sur un panneau destiné aux piétons, on peut réduire la taille du message secondaire tout en laissant le message primaire à 1x. La distance de lecture associée au message secondaire (en caractères plus petits) sera ainsi réduite, ce qui obligera le piéton à s'approcher du panneau.

Cette stratégie permet de réduire la taille du panneau. La taille des marges et de la bordure continuera cependant d'être calculée à partir de la mesure standard du « x ».

Figure 4.47 – Panneau destiné aux piétons - Hiérarchisation standard
Hiérarchie créée en grossissant la taille du message primaire à 2x.

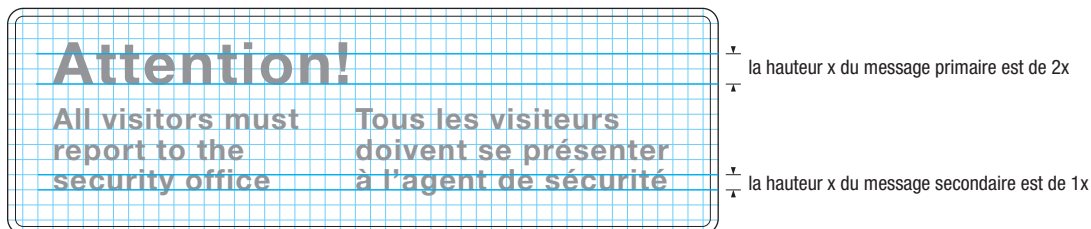
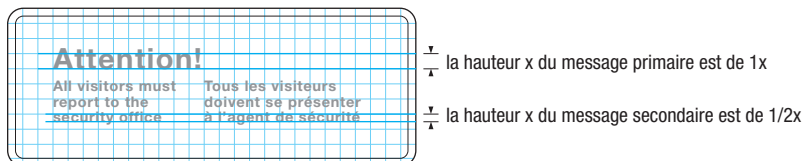


Figure 4.48 – Panneau destiné aux piétons - Hiérarchisation non standard
Hiérarchie créée en réduisant la taille du message secondaire à 1/2x. Le message primaire reste en 1x. Ce panneau est environ 50 % plus petit que celui de l'exemple qui précède.



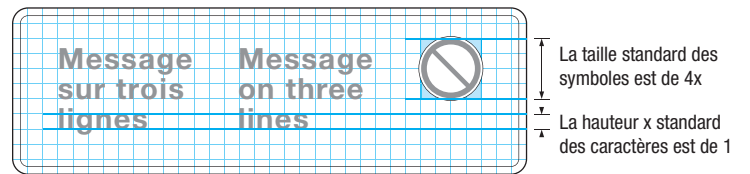
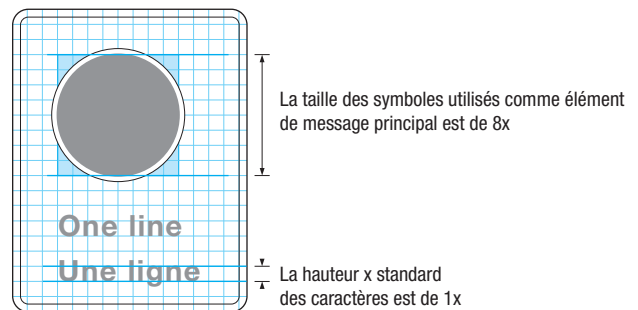
4.14.4 Symbole tenant lieu d'élément principal du message

Les éléments d'un message qui prennent la forme de symboles peuvent aussi être hiérarchisés. Les symboles peuvent être utilisés pour véhiculer le message principal, avec une flèche, un message écrit ou un indicateur de distance comme éléments secondaires. Quand un symbole sert d'élément principal, on utilise généralement un panneau vertical sur lequel le symbole occupe la position dominante, au-dessus du texte ou de la flèche. Le texte bilingue est superposé. La langue du haut est celle qui apparaîtrait normalement du côté gauche du panneau en format côte à côte.

4.14.5 Panneaux verticaux avec symboles

De par leur nature même, les symboles varient considérablement quant à la forme et à la lisibilité. Certains, comme le symbole Stationnement, sont simples et formés d'un seul gros élément typographique. D'autres, comme le symbole Pêche interdite, sont plus complexes et comportent des éléments multiples, plus détaillés. Les symboles étant très variés, la distance à laquelle ils sont compréhensibles varie aussi beaucoup.

L'efficacité des symboles augmente avec la taille. La taille 8x est recommandée pour les symboles utilisés comme élément de message principal. La plus petite taille des caractères d'un message typographique reste 1x.

Figure 4.49 – Panneau horizontal avec texte et symbole non hiérarchisé**Figure 4.50 – Panneau vertical avec symbole****Figure 4.51 – Les symboles étant variés, la distance à laquelle ils sont compréhensibles varie aussi.**

Spécifications relatives aux matériaux et à la fabrication
Spécifications relatives aux matériaux et
à la fabrication

5.1 Aperçu	2
5.2 Supports	3
5.3 Finis des panneaux et des poteaux	6
5.4 Revêtements – éléments graphiques	9
5.5 Identification des panneaux	13
5.6 Contreventements	14
5.7 Structures de soutien	15
5.8 Fixation et quincaillerie	20
5.9 Emballage et expédition	21
5.10 Références	21
5.11 Garantie	22
5.12 Demande d'échantillon et liste de documents	22

5.1 Aperçu

Les normes de fabrication respectent trois principes directeurs :

1. Présenter de façon cohérente l'image de marque de Parcs Canada.
2. Créer un moyen de communication cohérent et universel pour favoriser l'offre d'expériences enrichies aux visiteurs.
3. Entretien d'un système de signalisation durable et respectueux de l'environnement.

L'application de ces spécifications nous permettra de disposer d'un système de signalisation durable, de grande qualité. Par exemple, les finis peints—vert patrimoine Parcs Canada et noir—sont des nouveaux revêtements en poudre fluoropolymériques qualité architecturale qui ont une durée prévue de plus de 20 ans avec une détérioration négligeable due aux intempéries, aux rayons UV, au sel et à l'abrasion. De plus, les normes de signalisation de Parcs Canada sont basées sur l'utilisation de techniques de fabrication et de matériaux respectueux de l'environnement, notamment :

Peinture en poudre

- aucun composé organique volatil (COV)
- sans chrome
- résistant aux rayons UV, aux marques, à l'abrasion et au sel
- propriétés anti-graffitis

Prétraitement à l'aide de peinture en poudre

- aucun composé organique volatil (COV)
- sans chrome
- résistant au sel

Aluminium

- proportion élevée de matériaux recyclés et recyclables

Cèdre rouge de l'Ouest

- naturellement résistant à la pourriture et aux rongeurs
- renouvelable, durable

Fixations et ancrages en acier inoxydable

- résistant à la corrosion
- sans chrome

Ces spécifications énoncent les exigences relatives à la fabrication de tous les panneaux relevant de Parcs Canada.

Tous les panneaux extérieurs doivent être conformes aux spécifications qui suivent quant aux matériaux employés, aux méthodes de fabrication et à l'approvisionnement (sauf pour les panneaux régis par le MCSR, les bornes de délimitation et les panneaux temporaires). Il revient à chaque parc ou lieu de veiller à ce que les fabricants respectent ces normes.

Les fabricants sont responsables de l'acquisition des matériaux spécifiques nécessaires à la fabrication des panneaux de Parcs Canada.

Différentes sections des présentes spécifications portent sur les supports, les finis, les matériaux à utiliser pour les faces des panneaux et les structures de soutien des panneaux. À moins de spécifications contraires, il faut toujours utiliser la norme de référence la plus récente.

Lorsqu'aucune tolérance n'est spécifiée, les normes de qualité appliquées doivent correspondre aux normes courantes.

5.2 Supports

5.2.1 Supports en tôle d'aluminium

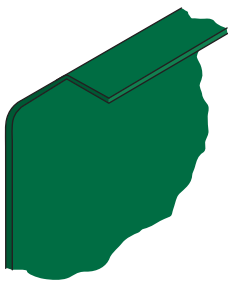
Toutes les faces de panneaux dont la largeur est inférieure à 1800 mm doivent être fabriquées en tôle d'aluminium.

On doit utiliser de la tôle d'aluminium pour panneau planée par étirage (alliage 5052-H32), conformément aux exigences de la norme ASTM B209M, *Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate*. L'épaisseur nominale des panneaux dotés d'un revêtement est de 3,0 mm (0,125 po).

Les conditions d'installation varient; il faut consulter un concepteur ou un ingénieur pour déterminer l'épaisseur appropriée des panneaux destinés à des applications spéciales.

Pour maximiser le respect des tolérances et l'apparence des panneaux, la tôle devrait être découpée à l'aide d'un outil à commande numérique comme un système de découpe à jet d'eau ou au laser. On peut également donner aux supports en tôle d'aluminium la taille désirée en les cisillant, puis découper les coins et faire la finition, pourvu que les dimensions et les rayons des coins correspondent exactement à la maquette du panneau. Tous les bords doivent être ébavurés et rendus lisses, et les arêtes doivent être adoucies.

Figure 5.1 – Support en tôle d'aluminium



5.2.2 Supports renforcés en tôle d'aluminium

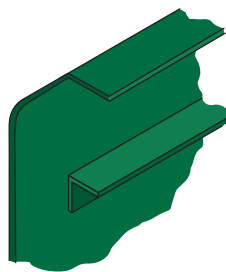
Les panneaux en tôle d'aluminium montés sur des poteaux et dont la largeur varie entre 1800 mm et 3000 mm doivent être renforcés grâce à des contreventements d'aluminium en équerre fixés au dos du panneau. Voir la section 5.6 (*Contreventements*) pour plus de renseignements.

On doit utiliser de la tôle d'aluminium pour panneau planée par étirage (alliage 5052-H32), conformément aux exigences de la norme ASTM B209M, *Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate*. L'épaisseur nominale des panneaux renforcés dotés d'un revêtement est de 3,0 mm (0,125 po).

Les conditions d'installation varient; il faut consulter un concepteur ou un ingénieur pour déterminer l'épaisseur appropriée des panneaux destinés à des applications spéciales.

Pour maximiser le respect des tolérances et l'apparence des panneaux, la tôle devrait être découpée à l'aide d'un outil à commande numérique comme un système de découpe à jet d'eau ou au laser. On peut également donner aux supports en tôle d'aluminium la taille désirée en les cisillant, puis découper les coins et faire la finition, pourvu que les dimensions et les rayons des coins correspondent exactement à la maquette du panneau. Tous les bords doivent être ébavurés et rendus lisses, et les arêtes doivent être adoucies.

Figure 5.2 – Support renforcé en tôle d'aluminium



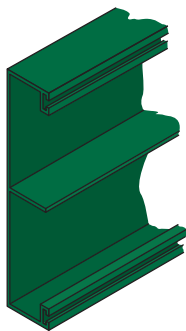
5.2 Supports (SUITE)

5.2.3 Support en aluminium extrudé – cannelé, système de profilés, norme applicable aux autoroutes

Les faces de panneaux en aluminium extrudé doivent être construites à l'aide de profilés extrudés de 305 mm (12 po) norme applicable aux autoroutes (forme n° 73247), en alliage d'aluminium 6061-T6 ou 6063-T5. Les profilés extrudés doivent avoir été finis en usine, sans exposition à des produits contenant du silicone. Les panneaux en aluminium extrudé doivent être fournis avec tous les articles de quincaillerie nécessaires au montage et à l'installation. Pour plus d'information et de détails, consulter les sources suivantes :

- Alberta T&U drawing TEB 1.95 (<http://www.tu.gov.ab.ca/Content/doctype233/production/signage.pdf>)
- British Columbia Standard Specification for Highway Construction, 2004 (http://www.th.gov.bc.ca/Publications/const_maint/contract_serv/standardspecs.htm)
- Ministère des Transports du Québec (http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/produits/ouvrage_routier.fr.html)

Figure 5.3 – Support en aluminium extrudé – cannelé, système de profilés, norme applicable aux autoroutes



5.2.4 Support en aluminium extrudé – rectangulaire, norme PCIM

Les faces de panneaux en aluminium extrudé doivent être construites conformément aux spécifications de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), en alliage d'aluminium 6061-T6 ou 6063-T5, et doivent avoir été finies en usine, sans exposition à des produits contenant du silicone. Les panneaux en aluminium extrudé doivent être fournis avec tous les articles de quincaillerie nécessaires au montage et à l'installation, y compris écrous, boulons, rondelles, agrafes, profilé en U et poteaux. Pour plus d'information et de détails, consulter la source suivante :

- *Manuel du Programme de coordination de l'image de marque – 4.2 Panneaux d'identification principaux* (http://www.tbs-sct.gc.ca/fip-pcim/documents/man_4_2.pdf)

5.2.5 Tolérancement

Le blanc de la face du panneau doit avoir les dimensions (longueur et largeur) spécifiées à 1,5 mm près, et être plat, avec une déflexion maximale de 0,05(d), où d est la dimension maximum du blanc du panneau. Le fabricant doit fournir des panneaux répondant avec qualité et précision aux exigences spécifiées en matière de dimensions et de tolérance.

Figure 5.4 – Support en aluminium extrudé – rectangulaire, norme PCIM

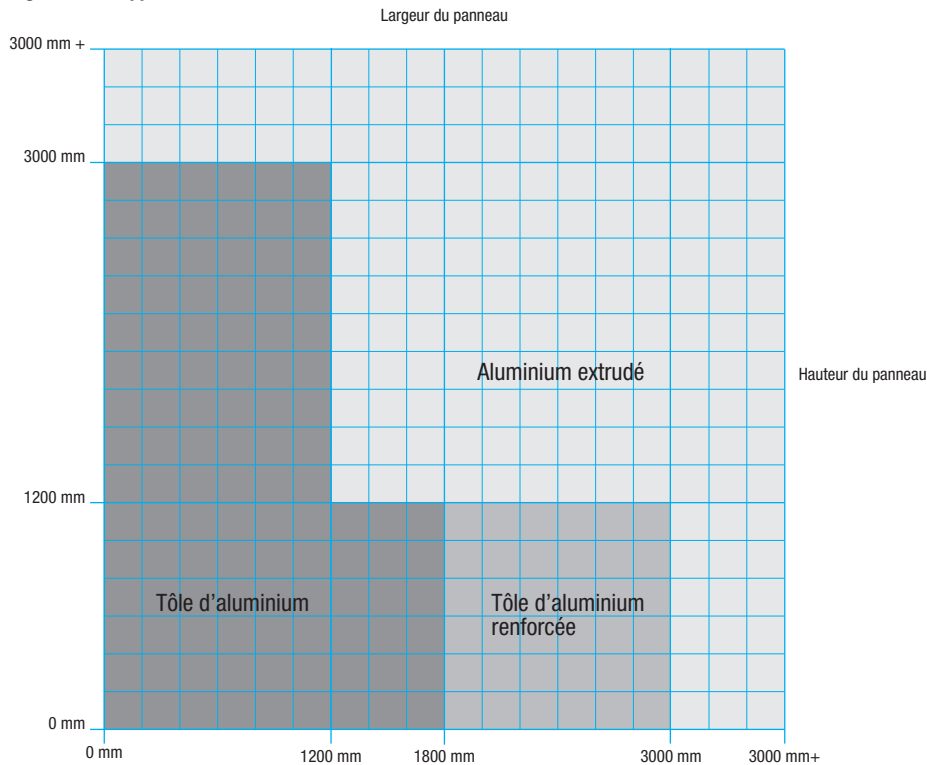


5.2 Supports (SUITE ET FIN)

Table 5.1 – Tailles et supports - Panneaux destinés aux piétons et aux automobilistes

	Tôle d'aluminium 5052-H32	Tôle d'aluminium 5052-H32, renforcée	Aluminium extrudé 6061-T6 ou 6063-T5
Largeur/hauteur de moins de 1800 mm	3 mm		
Largeur/hauteur de 1800 mm à 3000 mm		Panneaux d'aluminium de 3 mm avec contreventement	
Largeur supérieure à 3000 mm			Cannelé, système de profilés Norme applicable aux autoroutes — Forme Alcan n° 73247 ou équivalent
Panneaux d'identification principaux (PIP) – Panneau de Parcs Canada, Type C (Programme de coordination de l'image de marque, PCIM)			Rectangulaire, système de profilés PCIM — Voir le <i>Manuel du Programme de coordination de l'image de marque</i>

Figure 5.5 – Supports et dimensions



5.3 Finis des panneaux et des poteaux

Toutes les surfaces et tous les bords des faces des panneaux – tôle d'aluminium, tôle d'aluminium renforcée, aluminium extrudé et composantes d'aluminium connexes – ainsi que les poteaux d'aluminium doivent subir un nettoyage et un prétraitement (couche de conversion) puis recevoir un fini prêt à recevoir les graphiques (peinture en poudre) avant l'application des graphiques et des légendes. Il revient au fabricant de répondre aux normes minimales suivantes aussi bien pour le prétraitement que pour la peinture en poudre. Il revient également au fabricant de veiller à ce que les processus de nettoyage employés pour les pièces d'aluminium finies en usine avant le prétraitement respectent l'environnement et :

- ne contiennent aucun chrome ni aucun composé volatil;
- ne présentent pas de défaut après 4000 heures d'exposition à un brouillard salin, conformément à la norme ASTM B117;
- soient entièrement compatibles avec le support d'aluminium, le prétraitement et la peinture en poudre;
- soient entièrement compatibles avec la peinture en poudre et les matériaux utilisés pour les graphiques;
- répondent aux spécifications énoncées par le fabricant du prétraitement et de la peinture en poudre.

5.3.1 Préparation et nettoyage

Toutes les faces des panneaux – tôle d'aluminium, tôle d'aluminium renforcée, aluminium extrudé et composantes d'aluminium connexes – ainsi que les poteaux d'aluminium doivent :

- être percés, aux emplacements appropriés, de trous permettant de suspendre la composante (le nombre de trous dépend de la taille de la face du panneau), pour en faciliter le nettoyage, le prétraitement et l'application de la peinture en poudre. Le fabricant doit s'assurer que les trous soient placés de façon à être peu visibles, dans la zone couverte par la bordure graphique des panneaux dont la face est en tôle, rebord de la face de tôle et/ou l'âme des panneaux en aluminium extrudé. Le fabricant doit également coordonner le respect des exigences relatives à la taille et à l'emplacement des trous avec le responsable de l'application de la peinture en poudre;
- être finis de façon à ce que tous les bords et les coins exposés soient ébavurés et rendus lisses;
- être nettoyés avant le prétraitement pour veiller à ce que l'aluminium soit dégraissé, décapé et débarrassé de toute trace de rouille blanche à l'aide d'un système de nettoyage en plusieurs étapes qui est respectueux de l'environnement, compatible et approuvé par le fabricant du prétraitement. Les processus de nettoyage doivent être exempts de chrome et de phosphate.

5.3.2 Prétraitement

Toutes les faces des panneaux – tôle d'aluminium, tôle d'aluminium renforcée, aluminium extrudé et composantes d'aluminium connexes – ainsi que les poteaux d'aluminium doivent être prétraités selon les spécifications du fabricant du prétraitement. Le prétraitement doit consister en une couche de conversion sans chrome qui :

- respecte ou excède la norme AAMA 2605-05 (American Architectural Manufacturers Association).

Exemple de produit : E-Clps de Bulk Chemical.

5.3 Finis des panneaux et des poteaux (SUITE)

5.3.3 Peinture en poudre

Toutes les faces de panneaux prétraitées – tôle d'aluminium, tôle d'aluminium renforcée, aluminium extrudé et composantes d'aluminium connexes – ainsi que les poteaux d'aluminium doivent être recouverts d'une peinture en poudre conformément aux spécifications du fabricant de la peinture; celle-ci doit être appliquée à l'aide d'un appareil électrostatique. Le fini de la peinture en poudre doit recouvrir 100 % de la surface d'un film de 3 à 3,5 mil d'épaisseur, avec une brillance de 30 degrés et sans défaut mécanique. Le revêtement utilisé doit être un système de peinture en poudre au fluoropolymère hautement performant, de qualité architecturale, qui présente les caractéristiques suivantes :

- respect ou dépassement de la norme AAMA 2605-02;
- garantie minimale de 10 ans (norme « Florida »);
- décoloration maximum de 5 unités Hunter (norme ASTM D2244);
- stabilité minimum du brillant de 50 % (ASTM D523).

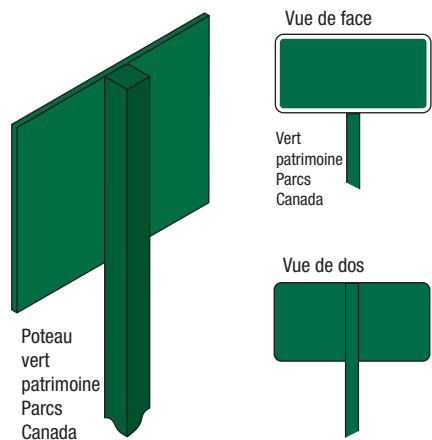
Exemples de produits : Protech Solar, Tiger Dry lac 75 Series, Akzo Nobel Fluoromax 3000

Tous les types de panneaux, toutes les surfaces et tous les bords de toutes les faces de panneaux – tôle d'aluminium, tôle d'aluminium renforcée, aluminium extrudé (y compris les panneaux d'identification principaux de type C1/C2) – doivent recevoir un fini compatible avec le vert patrimoine Parcs Canada, Pantone® 553C, avec un niveau de brillance de 30 degrés.

La plupart des poteaux d'aluminium recevront un fini de peinture en poudre compatible avec le vert patrimoine Parcs Canada. Les types de panneaux suivants, cependant, doivent être supportés par des poteaux recouverts de peinture en poudre noire répondant aux exigences susmentionnées relativement à la préparation, au prétraitement et à la peinture en poudre :

- H1 (Urgence)
- N1 (Interdiction)
- P1 (Obligation)
- S1 (Balise de délimitation)
- T1 (Attention)
- U1 (Danger)

Figure 5.6 – Fini de peinture en poudre de couleur normalisée (panneau et poteau)



5.3 Finis des panneaux et des poteaux (SUITE ET FIN)

Pour assurer la qualité et l'uniformité des produits, le fabricant de panneaux doit :

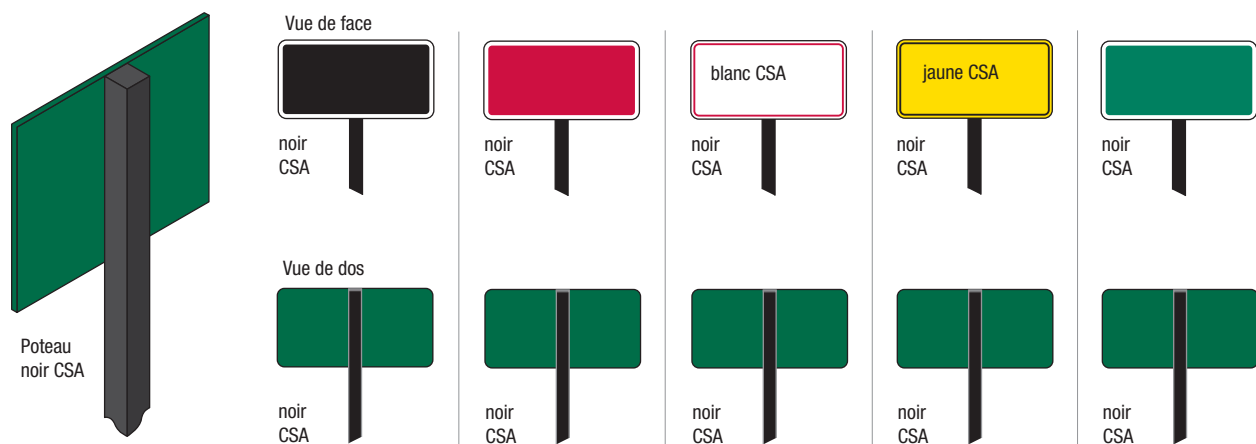
- veiller à ce que toutes les recommandations et lignes directrices des fabricants de la peinture en poudre et du prétraitement quant à leur préparation et leur utilisation soient appliquées;
- documenter l'ensemble du processus de finition, de l'usinage jusqu'à ce que la surface soit prête à recevoir les graphiques, et obtenir l'approbation écrite, accompagnée de garanties, du fournisseur et de l'applicateur du prétraitement et du système de peinture en poudre ainsi que du fabricant des éléments graphiques, pour examen et approbation par Parcs Canada avant la commande/l'achat/l'application du prétraitement et du système de peinture en poudre;
- fournir les renseignements sur le produit et les détails sur sa qualité technique pour chaque étape;
- fournir des échantillons de finis de peinture en poudre, sur une plaque d'aluminium de 500 x 300 x 3 mm, pour toutes les couleurs;
- fournir un organigramme décrivant tout le processus de finition et d'application des éléments graphiques daté et signé par les fabricants concernés qui confirment ainsi leur compatibilité et les garanties applicables;
- fournir la garantie du fabricant des panneaux – voir la section 5.11 (*Garantie*);

- fournir les cartes de contrôle, les échantillons et les rapports de contrôle de qualité à intervalles réguliers tout au long du programme de finition.

5.3.4 Trousses de retouche pour la peinture en poudre

Le fabricant doit fournir au parc ou au lieu une quantité suffisante de trousse de retouche pour la peinture en poudre appropriées à l'utilisation sur le terrain (proportionnellement à l'envergure du programme du parc ou du lieu historique) en vert patrimoine Parcs Canada et en noir (si le programme comprend des poteaux noirs). Les trousse de retouche, accompagnées d'instructions détaillées et illustrées, doivent être approuvées par le fabricant de peinture pour utilisation avec le système de peinture en poudre. Les trousse doivent inclure tous les matériaux de préparation et les chiffons de nettoyage, en quantité suffisante, emballés en prévision d'une utilisation sur le terrain. Elles doivent être présentées dans un sac ou une pochette imperméable, de taille adéquate. Un simple crayon de retouche ou applicateur accompagné des chiffons nécessaires est considéré comme une trousse. La date d'expiration doit figurer clairement sur chaque crayon ou applicateur; cette date doit tenir compte de la durée de conservation dans des conditions rudimentaires et dans des conditions d'entreposage dans un local chauffé. Le fabricant doit fournir des trousse de remplacement au parc ou au lieu à la date d'expiration, pendant les dix années qui suivent le premier achat.

Figure 5.7 – Exceptions; finis de peinture en poudre de couleur non normalisée (panneaux et poteaux)



5.4 Revêtements – éléments graphiques

Les matériaux de revêtement des panneaux (éléments graphiques) doivent être appliqués correctement, conformément aux recommandations du fabricant du revêtement et aux normes de qualité communément appliquées dans l'industrie. En appliquant le revêtement, il faut éviter d'emprisonner des poches d'air ou des débris. Le revêtement ne doit présenter aucun trou ni aucune déchirure, égratignure, cellule comprimée ou pièce. Tous les joints doivent être scellés conformément aux recommandations du fabricant du revêtement. Les processus et les matériaux utilisés doivent avoir été recommandés par le fabricant du revêtement, doivent être compatibles entre eux et doivent inclure, sans s'y limiter, les liquides de protection transparents, les films de plastification et les films taillables électroniquement.

5.4.1 Revêtement rétro réfléchissant

Les spécifications de couleurs de tous les revêtements rétro réfléchissants sont établies dans la norme ASTM D4956 *Standard Specification for Retroreflective Sheeting for Traffic Control*. Là où c'est nécessaire, tous les revêtements rétro réfléchissants utilisés sur les panneaux routiers de Parcs Canada doivent être conformes à cette norme.

Pour assurer au maximum le respect des tolérances et obtenir la meilleure apparence possible, tous les revêtements adhésifs doivent être coupés à l'aide d'un système de coupe automatisé.

Les messages écrits, les flèches, les bordures et les arrière-plans des symboles doivent être en revêtement blanc rétro réfléchissant de type II ou de type IX, conformément au tableau des revêtements des éléments graphiques (*tableau 5.2*).

5.4.2 Transparent and Opaque Films

Pour les panneaux ou les symboles utilisant des couleurs CSA autres que jaune, la superposition doit se faire en appliquant le film transparent de la couleur désirée par-dessus le revêtement rétro réfléchissant (de type II ou de type IX).

Pour les panneaux ou les symboles nécessitant l'utilisation du jaune CSA, il faut appliquer un film noir opaque par-dessus le revêtement rétro réfléchissant jaune CSA (de type II ou de type IV).

5.4 Revêtements – éléments graphiques (SUITE)**Remarques**

1. Lorsque deux durées de garantie sont données, la première (la plus courte) s'applique aux matériaux et au travail et la deuxième (la plus longue) s'applique aux matériaux seulement. Voir la garantie écrite du fabricant pour obtenir des détails sur la garantie qui couvre les matériaux et le travail.
2. En cas de superposition, c'est la garantie du produit de base qui s'applique; p. ex. : un revêtement en acrylique transparent superposé à T-9500 a une garantie de 12 ans; un revêtement en acrylique transparent superposé à T-2500 a une garantie de 10 ans.
3. Les produits qui figurent dans le tableau 5.2 sont des exemples de produits qui respectent ou qui dépassent les normes de Parcs Canada. On peut utiliser des produits équivalents à condition qu'ils respectent ou dépassent les normes de Parcs Canada en matière de signalisation extérieure. Avant la fabrication, il faut obtenir du fabricant une confirmation écrite que le produit équivalent respecte ou dépasse les exigences de Parcs Canada sur la signalisation extérieure.

Tableau 5.2 – Tableau des revêtements des éléments graphiques

Nom générique	Référence ASTM	Couleur	Garantie minimum exigée (années), note 3	Exemple de produit
Revêtement rétro réfléchissant – vitesse de circulation inférieure à 50 km/h				
Microbilles incorporées	Type II	Blanc	7 et 10 ans, note 1	Avery T-2500
		Jaune CSA	7 et 10 ans, note 1	Avery T-2501
Revêtement rétro réfléchissant – vitesse de circulation égale ou supérieure à 50 km/h				
Microbilles prismatiques	Type IX	Blanc	7 et 12 ans, note 1	Avery T-9500
		Jaune CSA	7 et 12 ans, note 1	Avery T-9501
Film transparent – CSA				
Appliquer sur le revêtement rétro réfléchissant		Rouge CSA	10 ans, note 2	Avery OL-2002; 3M Electrocut 1172
Appliquer sur le revêtement rétro réfléchissant		Bleu CSA	10 ans, note 2	Avery OL-2005; 3M Electrocut 1175
Appliquer sur le revêtement rétro réfléchissant		Vert CSA	10 ans, note 2	Avery OL-2007; 3M Electrocut 1177
Revêtement opaque (pour les types de panneaux indiqués entre parenthèses)				
Appliquer sur le revêtement rétro réfléchissant (B1-B4)		Noir	9 ans, note 2	Avery A-9090-0; 3M Electrocut 1178
Appliquer sur le revêtement opaque (C1-C2)		Noir	9 ans, note 2	Avery A-9090-0; 3M Electrocut 7725
Appliquer sur le revêtement rétro réfléchissant ou opaque (B1-B4)		Rouge PCIM	9 ans, note 2	Avery A-9325-0; 3M 7725-13
Appliquer sur le support recouvert de peinture en poudre (C1-C2)		Blanc	9 ans	Avery A-9001-0; 3M 180-10
Film de plastification protecteur				
Anti-graffiti		Transparent	Pas de garantie	Avery OL-1000; 3M 1160 film de plastification

5.4 Revêtements – éléments graphiques (SUITE)

5.4.3 Film de plastification protecteur

Le parc ou le lieu peut choisir d'appliquer sur les faces des panneaux un film de plastification protecteur transparent anti-graffiti dans les secteurs où les panneaux sont exposés à un risque élevé en raison du vandalisme ou de la présence d'animaux sauvages. Le film de plastification doit être compatible à 100 % avec tous les éléments graphiques et les finis de base.

5.4.4 Préparation des surfaces

Les supports doivent être préparés conformément aux spécifications du fabricant des éléments graphiques appliqués.

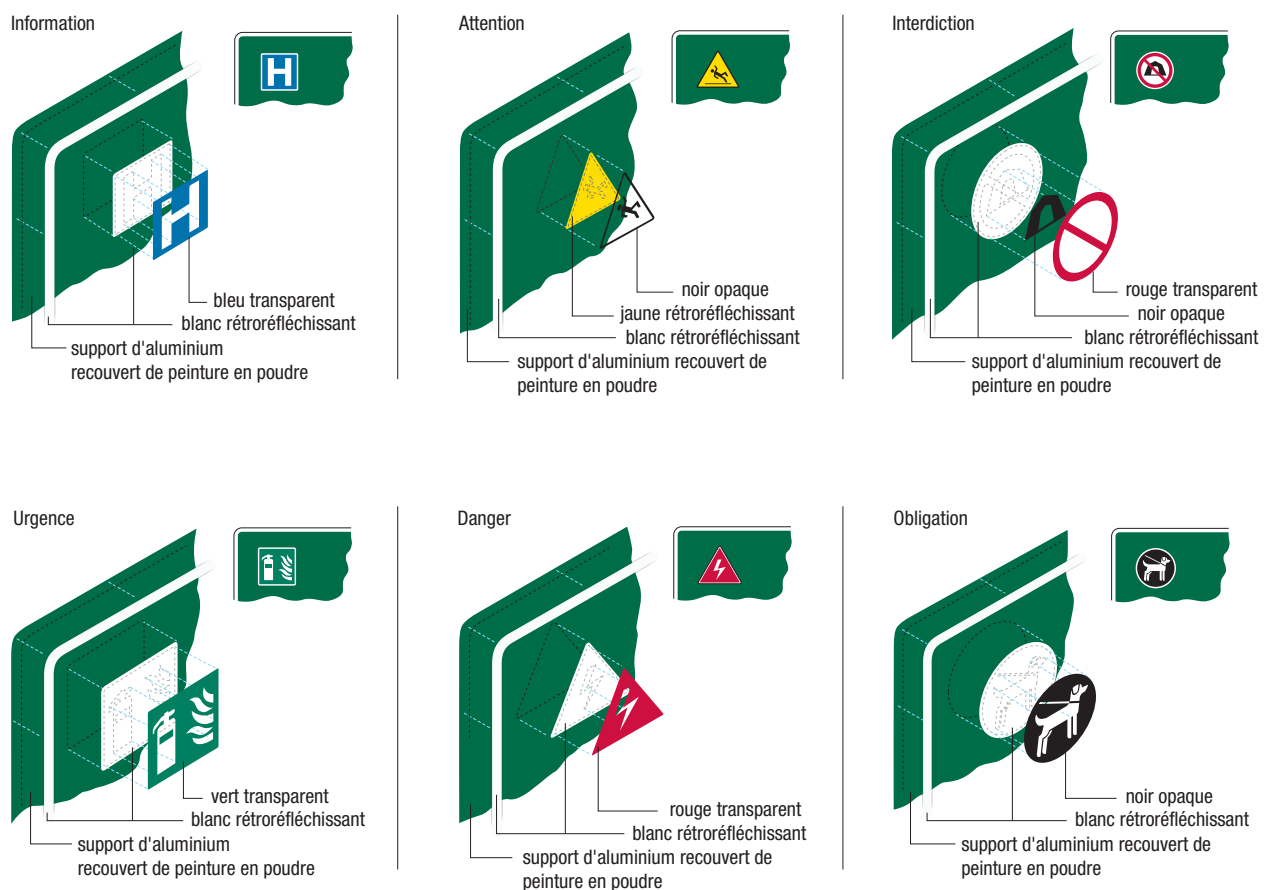
5.4.5 Fabricant accrédité

Les fabricants de panneaux doivent être accrédités par le fabricant de revêtements selon les modalités suivantes :

- les fabricants de panneaux doivent être accrédités par le fabricant de revêtement à intervalles réguliers;
- l'accréditation doit montrer que le fabricant possède l'expertise, l'équipement, les processus et les matériaux nécessaires à la production d'un panneau de haute qualité respectant ou dépassant les spécifications et les attentes du client.

De plus, le fabricant accrédité doit garantir les matériaux et l'exécution pour tous les panneaux produits, conformément à la section 5.11 (*Garantie*).

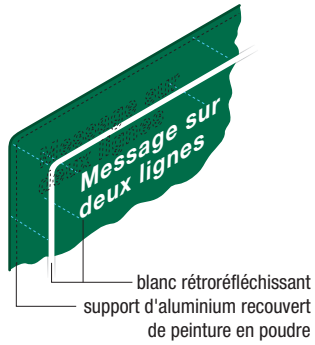
Figure 5.8 – Vue isométrique éclatée et vue de face des symboles apposés sur le support



5.4 Revêtements – éléments graphiques (SUITE ET FIN)

Figure 5.9 – Vue isométrique éclatée et vue de face du texte apposé sur le support

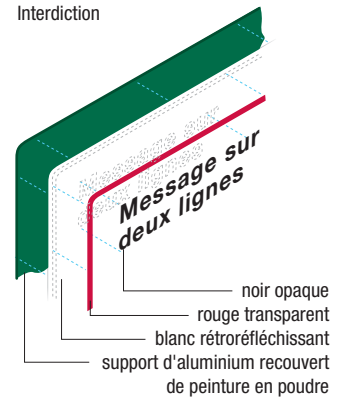
Information



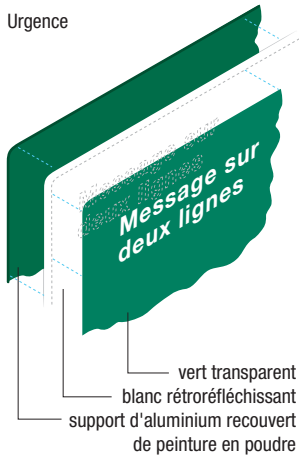
Attention



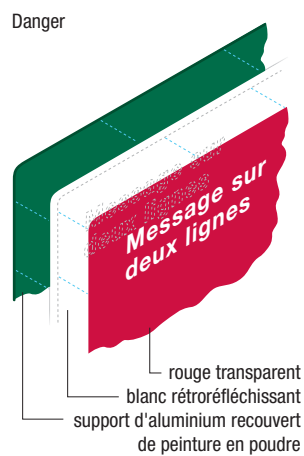
Interdiction



Urgence



Danger



Obligation



5.5 Identification des panneaux

Tous les panneaux doivent être clairement identifiés grâce à un code d'identification significatif lié à la base de données de gestion des biens. Le code doit figurer sur le coin arrière le plus proche de la route ou du chemin. Le matériau de base de l'étiquette doit être imprimé électroniquement grâce à un système approuvé par le fabricant du revêtement. Le texte du code doit être rédigé en noir, en police Helvetica Neue Condensed Light, et la hauteur de x doit être de 5 mm (14 points). Le fabricant doit faire examiner et approuver des échantillons avant de commencer.

En plus de se charger de l'étiquetage, le fabricant doit former une base de données comprenant tous les renseignements et en remettre un exemplaire électronique au parc ou au lieu. Cette base de données comprendra les éléments suivants ainsi que tout renseignement additionnel qui pourrait être nécessaire, comme le code de gestion des biens, par exemple. Le fabricant doit uniformiser les éléments suivants avec le parc/lieu/aire marine de conservation :

- numéro de panneau, conformément aux plans de signalisation et de situation de Parcs Canada,
- nom du fabricant,
- mois et année de fabrication,
- mois et année d'installation.

Les éléments suivants doivent figurer dans la base de données correspondante :

- code de marque et de qualité de la peinture en poudre (inclure le numéro de lot, le cas échéant)
- code de marque et de qualité du revêtement rétro réfléchissant principal (légende/bordure) (inclure le numéro de lot/d'exécution, le cas échéant)
- code de marque et de qualité du film transparent secondaire (symbole) (inclure le numéro de lot/d'exécution, le cas échéant)

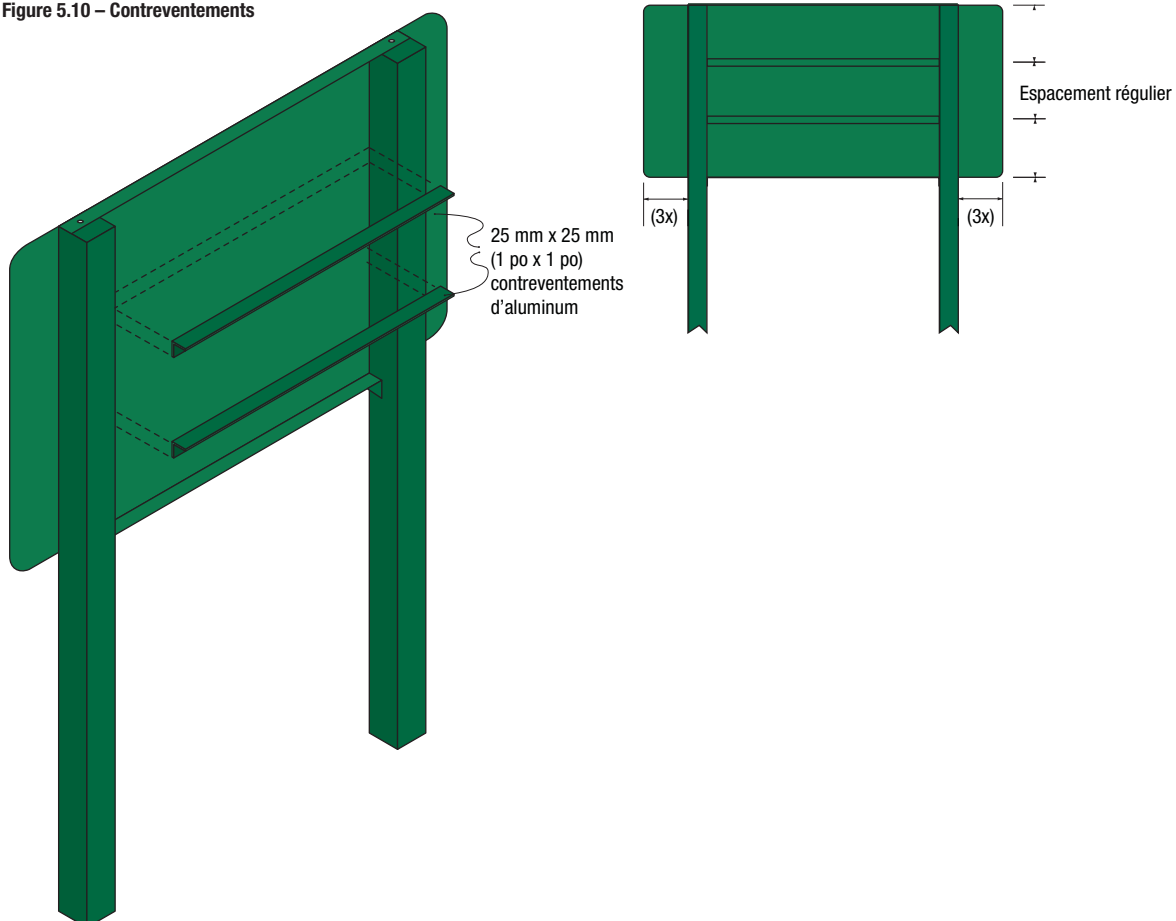
5.6 Contreventements

Les panneaux en tôle d'aluminium renforcée doivent être munis de contreventements pour éliminer les courbures et les torsions dues à la taille et aux conditions environnementales locales. En générale, tous les panneaux en tôle d'aluminium montés sur poteaux dont la largeur varie entre 1800 et 3000 mm doivent être renforcés au dos par des cornières structurales en aluminium de 25 mm x 25 mm (1 po x 1 po) d'une épaisseur minimum de 3 mm (0,125 po). Les contreventements devraient couvrir la largeur comprise entre les poteaux et être parallèles aux bords supérieur et inférieur de la face du panneau, à espaces réguliers. Les contreventements doivent être recouverts de peinture en poudre, conformément à la section 5.3 (*Finis des panneaux et des poteaux*), avant d'être posés.

Les assemblages de contreventements doivent être fixés au dos du panneau à l'aide d'un système de ruban adhésif double face à très haute adhérence. Le système de ruban adhésif doit être conçu spécifiquement pour être utilisé à l'extérieur et pour coller de façon permanente des surfaces recouvertes de peinture en poudre (surfaces à faible énergie). Le fabricant de panneaux doit respecter ou dépasser les recommandations du fabricant du ruban adhésif quant à la préparation avant l'application. De plus, les parcs et les lieux peuvent choisir de souder par points les contreventements pour améliorer la rigidité de l'ensemble.

Exemple de système de ruban adhésif à haute adhérence : 3M 5952, 5962

Figure 5.10 – Contreventements



5.7 Structures de soutien

Les structures de soutien des panneaux définissent le caractère esthétique général de ceux-ci, compte tenu du fait que toutes les faces des panneaux, pour tous les types d'installation, doivent être conformes à une norme établie. Il existe quatre différents types d'installation : sur des poteaux, sur des surfaces et sur des supports, ainsi que des panneaux autoportants. Les poteaux peuvent correspondre à trois styles : métal recouvert d'un fini coloré, bois non fini ou métal traité. Les poteaux de métal recouvert d'un fini coloré doivent être vert patrimoine Parcs Canada ou noir, selon le type de panneau. Les poteaux en bois, habituellement en cèdre rouge de l'Ouest, doivent rester en l'état; ils acquerront avec le temps une patine naturelle argentée. Les poteaux en métal traité sont en aluminium de qualité structurale anodisé recouvert d'un fini transparent ou en acier galvanisé – pour les extrusions cannelées seulement (les *PIP*, de type C1/C2, doivent être recouverts de peinture en poudre).

Le système de structures de soutien comprend sept catégories :

1. poteaux d'aluminium, à fini coloré, de profil carré pour les panneaux destinés aux piétons (dans les lieux historiques, aussi pour les panneaux destinés aux automobilistes et la signalisation du MCSR, c.-à-d. *arrêt, cédez, vitesse limite*, etc.).
2. poteaux en bois non fini, de profil carré pour les panneaux destinés aux automobilistes, y compris la signalisation du MCSR, c.-à-d. *arrêt, cédez, vitesse limite*, etc.
3. poteaux en acier ou en aluminium de qualité structurale, à section en C, en T ou en I, pour les grands panneaux destinés aux automobilistes, seulement si un ingénieur le juge nécessaire
4. délinéateurs d'emplacements de camping, avec poteau et face intégrés et fini à couleur intégrale, de profil circulaire et reprenant leur forme en cas de collision
5. installation sur une surface, avec la face du panneau parallèle à la surface d'installation
6. installation sur des supports, avec la face du panneau perpendiculaire à la surface d'installation
7. panneau autoportant, installé à court terme, facile à déplacer

S'il le juge approprié pour des raisons d'esthétique, un parc ou un lieu peut choisir d'installer des poteaux de bois non finis au lieu de poteaux d'aluminium recouverts de peinture en poudre à profil carré pour les panneaux

destinés aux piétons, et de se doter ainsi d'un système où les poteaux de bois prédominent.

Il revient à chaque parc, lieu ou aire marine de conservation de veiller à ce que les structures des panneaux hors-site soient conformes à la réglementation routière locale et provinciale, et d'obtenir la permission des autorités compétentes avant la fabrication et l'installation des panneaux.

Le parc ou le lieu doit veiller à ce que des poteaux à base cédant sous impact soient employés pour l'installation de panneaux routiers conformément aux exigences des autorités provinciales et là où le parc ou le lieu le juge nécessaire.

Tous les panneaux de Parcs Canada – c'est généralement le cas sur les routes – dont la taille dépasse 4,6 mètres carrés (50 pieds carrés), y compris les bases, les supports cédant sous impact, les poteaux et la quincaillerie nécessaires, doivent être conçus et approuvés par un ingénieur en structures

Voir la section 6.0 (Installation et entretien) pour obtenir plus de détails et des lignes directrices sur l'ingénierie des structures.

5.7.1 Poteaux d'aluminium

Des poteaux d'aluminium doivent être utilisés pour tous les panneaux destinés aux piétons dont la largeur est au maximum 3000 mm. Les poteaux doivent avoir un profil carré aux coins arrondis et avoir un fini de qualité architecturale.

Type et taille

Poteaux tubulaires de profil carré, 65 mm x 65 mm (2,5 po x 2,5 po), en aluminium extrudé de qualité structurale 6061-T6, épaisseur de la paroi de 0,125 po, rayon des coins 0,125 po.

Les poteaux doivent être coupés à 100 mm près, p. ex. 2700, 2800, 2900.

Fini

Les poteaux d'aluminium doivent recevoir un fini, conformément à la section 5.3 (*Finis des panneaux et des poteaux*).

Capuchon

Le haut de chaque poteau doit être fermé par une plaque d'aluminium de 6 mm d'épaisseur soudée. Le capuchon doit recouvrir l'extrémité du poteau pour empêcher l'eau d'entrer. L'extrémité ainsi recouverte doit être sablée ou meulée pour présenter un fini lisse, sans joint apparent.

5.7 Structures de soutien (SUITE)

Note – Protection au niveau du sol

Certains panneaux sont installés sur des terrains entretenus; les poteaux s'ils risquent d'entrer en contact, au niveau du sol, avec l'équipement d'entretien (tondeuses, souffleuses, etc.), devraient être recouverts d'une enveloppe protectrice à couleur intégrale (vert patrimoine Parcs Canada ou noir) sur la section qui va de 100 mm au-dessous du niveau du sol à 100 mm au-dessus du niveau du sol. L'enveloppe protectrice doit s'ajuster exactement à la taille et à la forme du poteau.

Figure 5.11 – Types de poteaux d'aluminium



65 mm x 65 mm (2,5 po x 2,5 po) poteau d'aluminium de qualité structurale, alliage 6061-T6, épaisseur de la paroi de 0,120 po, recouvert de peinture en poudre vert patrimoine Parcs Canada ou noir – selon le type de panneau

5.7.2 Poteaux en bois naturel

Les poteaux en bois naturel sont généralement utilisés pour tous les panneaux destinés aux automobilistes. Ils ont un profil carré, des coins arrondis et sont rabotés sur quatre faces (s4s).

Type et taille

- 100 x 100 mm (4 po x 4 po), 100 x 150 mm (4 po x 6 po), 150 x 150 mm (6 po x 6 po) ou 200 x 200 mm (8 po x 8 po), en cèdre rouge de l'Ouest, pin rouges Douglas taxifolié, pin gris, épinette de l'Est ou thuya occidental.

Les poteaux doivent être coupés à 100 mm près, p. ex. à 2700, 2800, 2900 mm.

- Tout le bois doit être bien séché et exempt de tout défaut susceptible de diminuer sa résistance ou sa durabilité.
- Les poteaux doivent être de qualité structurale n° 1, rabotés sur quatre faces (s4s).
- La classification des dimensions doit être conforme à la norme CSA 0141-1970 (bois débité de résineux) ou à sa plus récente édition.
- Le haut de tous les poteaux doit être coupée à angle droit.

Fini

Pour assurer la durabilité des poteaux de bois, la portion qui se trouve sous terre et qui risque le plus de pourrir peut être protégée par un système de résine époxy formulé pour le bois qui entre en contact direct avec l'eau. L'extrémité et les côtés des poteaux en bois qui

se trouvent sous terre, jusqu'à une hauteur de 100 mm au-dessus du niveau du sol, peuvent être recouverts de deux couches d'une résine à deux composants, comme la résine West System Epoxy 105 avec les agents de durcissement 205 ou 206, ou l'équivalent. L'épaisseur finale de l'époxy doit être de 4 mil sur les quatre côtés et de 6 mil sur l'extrémité. Le revêtement doit sécher à l'air pendant au moins 48 heures avant que le poteau soit enfoui dans le sol.

Capuchon

Le haut de tous les poteaux de bois doit être recouvert pour éviter l'infiltration d'eau. Le capuchon doit être en acier inoxydable, avoir une épaisseur de 3 mm, et être maintenu en place par une couche d'adhésif à base de silicone couvrant toute la surface. Le capuchon doit être fixé sur le haut du poteau à une distance de 3 mm du bord de chaque face du poteau.

Note – Protection au niveau du sol

Certains panneaux sont installés sur des terrains entretenus; les poteaux s'ils risquent d'entrer en contact, au niveau du sol, avec l'équipement d'entretien (tondeuses, souffleuses, etc.), devraient être recouverts d'une enveloppe protectrice à couleur intégrale (gris pour les poteaux de bois) sur la section qui va de 100 mm au-dessous du niveau du sol à 100 mm au-dessus du niveau du sol. L'enveloppe protectrice doit s'ajuster exactement à la taille et à la forme du poteau.

Figure 5.12 – Types de poteaux en bois



100 mm x 100 mm (4 po x 4 po) poteau en bois naturel, qualité structurale n° 1, S4S, pin rouge, Douglas taxifolié, pin gris, épinette de l'Est ou thuya occidental.



100 mm x 150 mm (4 po x 6 po) poteau en bois naturel, qualité structurale n° 1, S4S, pin rouge, Douglas taxifolié, pin gris, épinette de l'Est ou thuya occidental.



150 mm x 150 mm (6 po x 6 po) poteau en bois naturel, qualité structurale n° 1, S4S, pin rouge, Douglas taxifolié, pin gris, épinette de l'Est ou thuya occidental.

5.7.3 Poteaux en acier ou en aluminium de qualité structurale

Les panneaux routiers peuvent nécessiter des poteaux en acier ou en aluminium de qualité structurale, à section en C, en T ou en I, s'intégrant au système de faces de panneaux en aluminium extrudé utilisés le long des routes seulement si les poteaux en bois naturel ne répondent pas aux exigences. S'il faut utiliser des poteaux qui ne sont pas en bois, il est préférable de se tourner vers des poteaux d'aluminium anodisé de qualité structurale. Comme le procédé de galvanisation est basé sur l'utilisation de chrome, il ne doit être employé que si l'aluminium structural ne répond pas aux exigences. Un ingénieur doit évaluer le sol et les autres aspects des endroits où on prévoit installer les poteaux. Les spécifications et la conception de chaque panneau doivent être approuvées par un ingénieur. Les poteaux doivent être modifiés au besoin pour intégrer un point de rupture sous impact.

Type et taille

- Les poteaux en aluminium structural, là où c'est nécessaire, doivent être en aluminium extrudé de qualité structurale 6061-T6.
- Les poteaux en acier, là où c'est nécessaire, doivent être conformes à la norme CSA G40.12 (acier en U) et à la norme CSA G164 (acier galvanisé) ou à leur plus récente édition.

Fini

- Les poteaux en aluminium structural doivent être anodisés et recouverts d'un fini transparent conformément aux normes ASTM.
- Les composantes en acier doivent être galvanisées conformément à la norme ASTM A-653 DES. G-90.
- Les panneaux d'identification principaux (PIP) de type C (norme PCIM), ainsi que leurs poteaux et socles doivent être fabriqués selon les normes PCIM et recouverts de peinture en poudre conformément à la section 5.3 (*Finis des panneaux et des poteaux*). Les opérations de préparation, de nettoyage et de prétraitement doivent être adaptées à l'acier et sans chrome. Les opérations de préparation et de prétraitement décrites à la section 5.3 sont propres à l'aluminium.

Figure 5.13 – Poteau en acier ou en aluminium de qualité structurale



Poteau en acier de qualité structurale à section en I, selon les spécifications d'un ingénieur (dimensions variables)

5.7 Structures de soutien (SUITE)

5.7.4 Délinéateurs – emplacements de camping

Les parcs peuvent choisir d'employer des délinéateurs flexibles pour marquer les emplacements de camping. La face du panneau doit être intégrée au délinéateur; il doit s'agir de délinéateurs Safe-Hit ou équivalents.

Type et taille

Les délinéateurs doivent :

- être faits de plastique polyéthylène flexible résistant aux ultraviolets, à l'ozone et aux hydrocarbures,
- avoir un fini à couleur intégrale,
- être dotés d'un assemblage de ressort mis à l'essai sous une tension de 145 livres ainsi que d'un câble en acier inoxydable,
- être conformes aux spécifications du MCSR,
- avoir un poteau d'une longueur suffisante pour que le capuchon se trouve à 1000 mm au-dessus du sol (à confirmer par le parc),
- comprendre la face du panneau, avec une surface graphique minimum de 80 mm x 300 mm.

Les délinéateurs doivent être fournis avec un système d'ancrage en acier inoxydable.

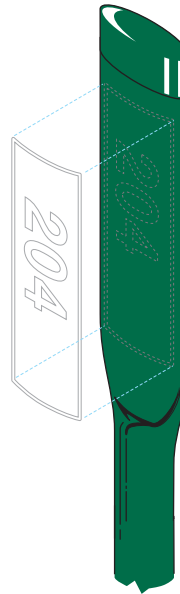
Fini

Les délinéateurs doivent être vert patrimoine Parcs Canada, Pantone 553c.

Capuchon

Le haut de chaque poteau doit être scellé et recouvert d'un capuchon pour éviter les infiltrations d'eau.

Figure 5.14 – Vue éclatée de l'application des éléments graphiques sur un délinéateur d'emplacement de camping

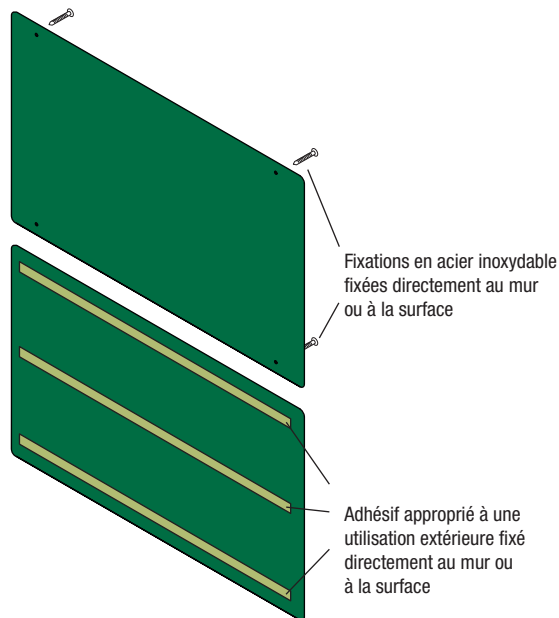


5.7 Structures de soutien (SUITE ET FIN)

5.7.5 Signalisation installée sur une surface

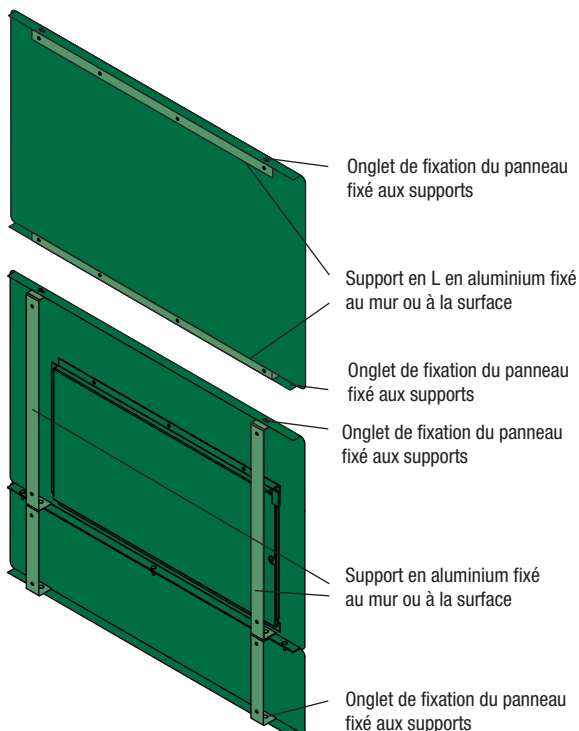
Signalisation installée directement sur une surface—la face du panneau est parallèle à la surface d'installation

Figure 5.15 – Vue de dos de panneaux installés directement sur une surface



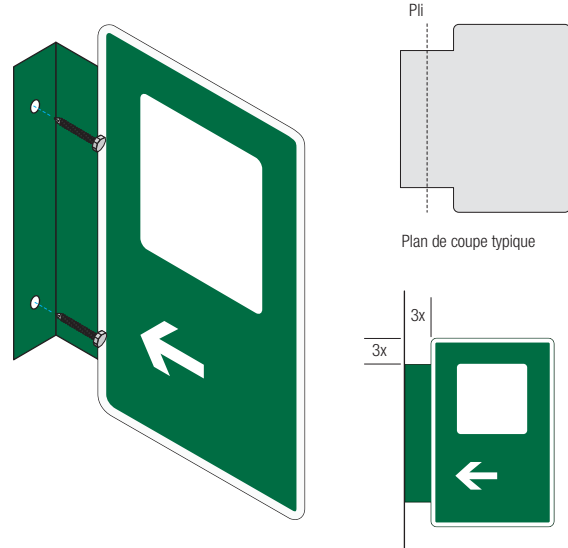
Signalisation installée sur un rail—la face du panneau est parallèle à la surface d'installation

Figure 5.16 – Vue de dos de panneaux installés sur un rail



Signalisation installée sur des supports—la face du panneau est perpendiculaire à la surface d'installation.

Figure 5.17 – Signalisation installée sur des supports



5.7.6 Signalisation autoportante

Signalisation autoportante—la signalisation installée à court terme, facile à déplacer.

Figure 5.18 – Signalisation autoportante



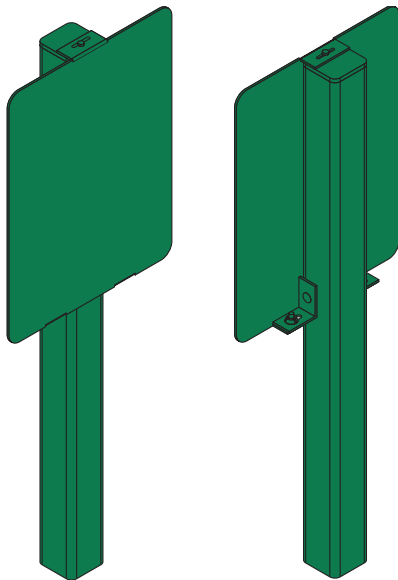
5.8 Fixation et quincaillerie

5.8.1 Système de fixation invisible

Afin de donner un aspect esthétique aux panneaux de Parcs Canada, on a mis au point un système de fixation invisible pour les structures de soutien en bois et en aluminium. L'utilisation de ce système est recommandée pour tous les panneaux destinés aux piétons. Voir l'annexe G (*Dessins techniques*) pour obtenir plus de détails sur le système de fixation invisible.

Toutes les fixations doivent être inamovibles, à l'exception des vis d'ancrage des socles. Toutes les fixations de panneau doivent être en acier inoxydable. On peut utiliser une autre quincaillerie dont les performances et les caractéristiques sont égales ou supérieures après les avoir fait approuver.

Figure 5.19 – Vue de face et vue de dos du système de fixation invisible sur un panneau à poteau unique



5.8.2 Fixation standard

Dans les secteurs où le système de fixation invisible ne convient pas, on peut utiliser des boulons traversants et des vis tire-fond pourvu qu'ils soient inamovibles, qu'ils conviennent à une utilisation extérieure et que leur aspect soit compatible avec celui du panneau. Si on utilise une méthode de fixation standard, tous les trous doivent être percés avant l'application de la peinture en poudre. Le fait de percer les trous après l'application de la peinture pourrait diminuer la durée de vie et la résistance du panneau et annuler les garanties.

Figure 5.20 – Fixation standard telle qu'on la voit sur la face du panneau



5.8.3 Résistance à la corrosion de la quincaillerie

Tous les boulons, vis, écrous et rondelles doivent être en acier inoxydable à moins d'avis contraire de la part d'un ingénieur en structures ou des normes PCIM sur les PIP. Lorsque le métal utilisé pour les fixations et pour les poteaux et supports est différent, les surfaces doivent être préparées de façon à empêcher une corrosion résultant de l'interaction des différents métaux, p. ex. en installant des manchons Nyltite® et des rondelles de nylon.

5.8.4 Fini

Les bords et coins exposés, peu importe le matériau (boulons, etc.), doivent être ébavurés et rendus lisses.

Les boulons qui font saillie peuvent poser un risque. Tous les boulons qui dépassent de plus de 6 mm (1/4 de pouce) doivent être coupés et rendus lisses.

5.9 Emballage et expédition

Le fabricant de panneau doit veiller à ce que tous les panneaux soient adéquatement protégés pendant l'expédition. Avant livraison, les panneaux doivent être protégés à l'aide du matériel d'emballage approprié. Le fabricant remplacera ou réparera à ses frais tout panneau endommagé (notamment, éraflé ou bosselé) pendant la fabrication ou l'expédition.

Chacun des panneaux et des poteaux et chacune des pièces de quincaillerie doit porter, de façon visible, une étiquette sur laquelle figure le numéro du panneau selon le plan de signalisation. Chaque envoi doit comprendre une liste exhaustive de tout le contenu, trié par numéro de panneau.

5.10 Références

- ASTM B221M, *Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Extruded Bars, Rods, Wire, Shapes, and Tubes*
- ASTM B209M, *Specification for Aluminum and Aluminum-Alloy Sheet and Plate*
- ASTM D4956, *Standard Specification for Retroreflective Sheeting for Traffic Control*
- ASTM A153, *Standard Specification for Zinc Coating (Hot-Dip) on Iron and Steel Hardware*
- ASTM A653, *Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process*
- CSA G40.12, *acier en U*
- CSA G164, *acier galvanisé*

5.11 Garantie

Il est important que tous les parcs et lieux négocient une garantie acceptable pour tous les panneaux directement avec le fabricant. Cette garantie est distincte de celles qui sont fournies par le fabricant de peinture en poudre ou de revêtements. On recommande que les fabricants de panneaux fournissent une garantie de remplacement pour tous les panneaux, couvrant tous les défauts de matériaux et de fabrication pendant au moins deux ans à partir de la date d'inspection finale et d'approbation. Tout défaut dans les matériaux de revêtement, les finis ou l'intégrité structurale résultant d'une exécution de piètre qualité entraînera le remplacement ou la réparation du panneau aux frais du fabricant pendant toute la durée de la garantie. Si c'est le fabricant qui se charge de l'installation, la garantie couvrira aussi cette opération.

De plus, le fabricant de panneaux porte l'entière responsabilité de toutes les garanties relatives aux matériaux (peinture en poudre, prétraitement et éléments graphiques pour toute la durée de la garantie des fabricants des finis et des matériaux).

5.12 Demande d'échantillon et liste de documents

On recommande fortement aux parcs et aux lieux qui commandent de grandes quantités de panneaux de demander un échantillon au fabricant pour examen et approbation, avant le début de la production. Cette exigence est habituellement réservée aux nouveaux fabricants de panneaux, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas une expérience récente, reconnue et réussie de la fabrication de panneaux à partir des spécifications de Parcs Canada.

Le fabricant de panneaux doit s'assurer de fournir les documents suivants avant de lancer le programme de fabrication :

- Processus de fabrication (prétraitement) pour garantir que des mesures durables sont mises en place pour protéger l'environnement.
- Spécifications des matériaux p. ex. tôle d'aluminium 6061-T6
- Bons de commande des matériaux et des processus et/ou bordereaux d'expédition (p. ex. tôle d'aluminium, prétraitement par un tiers)
- Accréditation du fabricant de revêtement
- Garanties

Installation et entretien

6.0	Installation et entretien	2
6.1	Exigences générales	3
6.2	Méthodes d'installation	4
6.3	Hauteur d'installation et marge de recul	11
6.4	Lignes directrices sur les structures de support des grands panneaux de signalisation	18
6.5	Entretien	20

Une installation cohérente et uniforme donne lieu à un système de signalisation attrayant et harmonieux qui retient l'attention des visiteurs.

Cette section contient les lignes directrices générales qui permettront à Parcs Canada de procéder à l'installation cohérente et uniforme de ses panneaux partout au pays. Il est convenu que les exigences opérationnelles et relatives à l'installation varient d'un endroit à l'autre et que les lignes directrices ne couvriront pas tous les cas. Étant donné que les panneaux deviennent des caractéristiques architecturales du paysage et contribuent ou nuisent à l'esthétisme d'un secteur, il faut choisir soigneusement leur méthode d'installation et leur emplacement afin d'obtenir une approche uniforme.

Cette section contient ce qui suit :

1. critères généraux
2. méthodes d'installation
3. hauteur d'installation et marge de recul
4. lignes directrices sur les structures de support des grands panneaux de signalisation
5. entretien

6.1 Exigences générales

Il faut souligner que les exigences relatives à l'installation ont des répercussions sur la fabrication. À l'étape de la planification de la signalisation, il est donc important de consigner correctement toute l'information sur l'installation.

Avant la fabrication, il faut prendre les mesures suivantes :

- examiner toute l'information sur l'installation – profondeur, hauteur, retrait, etc. – afin d'en vérifier l'exactitude et de régler les problèmes.
- apporter des modifications pour tenir compte des caractéristiques naturelles, des obstacles et des conditions du terrain. Il faut indiquer les modifications importantes dans le plan approuvé de signalisation et l'actualiser.
- vérifier si le type d'installation et l'approche conviennent aux conditions locales.
- confirmer les exigences relatives à l'installation définies par un ingénieur et y mettre la dernière main.
- s'assurer que les emplacements des panneaux n'ont pas de répercussions négatives sur les ressources naturelles et culturelles et ne nuisent pas aux paysages.
- au besoin, faire une évaluation environnementale (les modifications importantes apportées à l'emplacement peuvent avoir des incidences sur le type d'installation, la hauteur et la profondeur).
- au besoin, indiquer l'emplacement des services publics souterrains (p. ex. là où leur présence peut

avoir des incidences considérables sur l'emplacement et le message d'un panneau.)

Avant de procéder à l'installation, il faut prendre les mesures suivantes :

- s'assurer que l'emplacement des panneaux est indiqué fidèlement avec des piquets d'après le plan approuvé de signalisation.
- indiquer l'emplacement des services publics souterrains.

Après l'installation, il faut prendre les mesures suivantes :

- vérifier si le lieu d'installation a été nettoyé et si les matériaux excédentaires ont été réunis et éliminés correctement (recyclés s'il y a lieu).
- rétablir ou remettre en état l'aménagement paysager autour du poteau.
- vérifier si tous les boulons ont été coupés et si les bords tranchants ont été sablés.

Le système de signalisation de Parcs Canada préconise trois méthodes d'installation, à savoir :

1. sur poteau
2. sur une surface
3. portatif.

Pour chaque méthode, diverses techniques peuvent être employées selon les conditions locales. À l'étape de la planification de la signalisation, il faut préciser la méthode et la technique d'installation, sans oublier que des ajustements pourraient être apportés pendant les travaux.

6.2.1 Installation sur poteau

La plupart des panneaux seront installés sur des poteaux (aluminium, bois, acier profilé, balises flexibles d'emplacement de camping). Compte tenu de la diversité des conditions d'installation dans le réseau de Parcs Canada, des lignes directrices ont été élaborées pour les techniques d'installation sur poteau suivantes :

1. enfouissement direct
2. système d'ancrage enfoui
3. avec fondation
4. sur dalle

Ces techniques ne conviendront pas à toutes les conditions d'installation et devront être adaptées pour résoudre les problèmes locaux. Il faudra donc se pencher sur ces problèmes pendant la planification de la signalisation afin de trouver une solution adéquate.

La méthode d'installation est généralement dictée par les conditions du sol, le type de matériel utilisé, la taille du panneau et l'emplacement. Il est important de signaler que ces lignes directrices ne s'appliquent PAS aux grands panneaux pour lesquels un ingénieur doit rédiger des spécifications, ni aux panneaux destinés aux automobilistes qui nécessitent une base cédant sous impact selon le Manuel canadien de la signalisation routière ou les normes provinciales de signalisation routière.

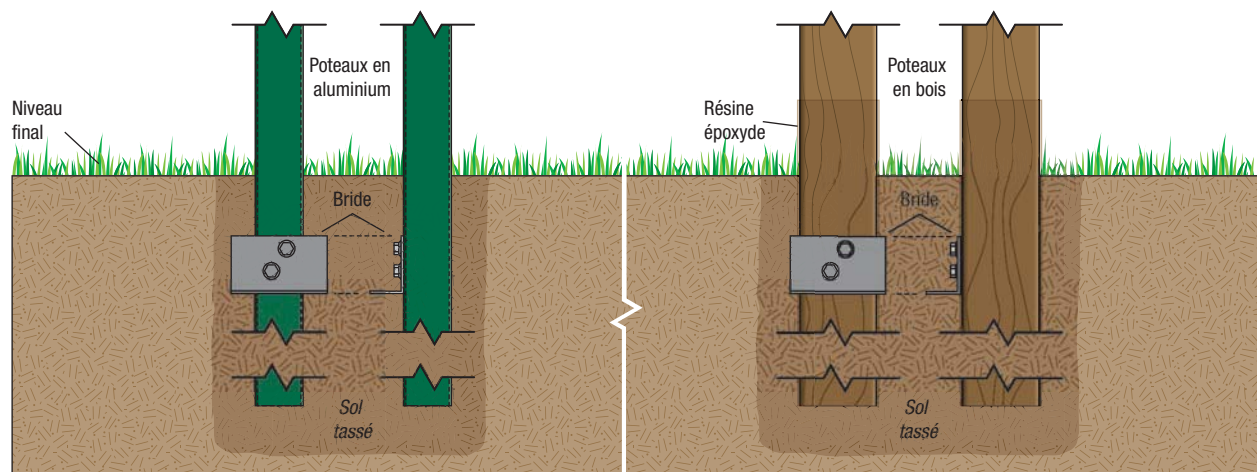
Enfouissement direct

Enfouissement direct désigne la mise en terre directe des poteaux d'une longueur suffisante. On trouve à la section 6.3 les hauteurs recommandées d'installation pour obtenir la valeur centrale ou de base recommandée.

Les poteaux en aluminium et en bois utilisés pour l'enfouissement direct doivent comporter une bride afin d'empêcher leur enlèvement non désiré et de fournir une plus grande stabilité au panneau. La bride doit être en acier inoxydable et doit être maintenue en place avec une attache adaptée au poteau (p. ex., boulons d'acier inoxydable pour l'aluminium ou tire-fonds en acier inoxydable pour le bois).

En vue de prolonger le cycle de vie des poteaux en bois, il faudra appliquer une résine époxyde dont la composition permet d'étanchéifier les produits en bois (voir la section 5.7.2 pour plus de détails).

Figure 6.1 – Enfouissement direct des poteaux en aluminium et en bois



Système d'ancrage enfoui

Le système d'ancrage propre aux poteaux en aluminium et aux délinéateurs flexibles d'emplacement de camping est très adaptable aux conditions locales, en plus d'être moins perturbateur que les autres méthodes d'installation. Il s'agit d'enfouir une composante d'ancrage qui dépasse le niveau du sol et d'y fixer un poteau en aluminium de 2,5 po x 2,5 po ou un délinéateur flexible d'emplacement de camping. Cette méthode convient bien aux endroits difficiles d'accès où il est difficile de transporter des tarières et aux panneaux dont la face est de dimension restreinte.

Les parcs et les lieux qui choisissent le système d'ancrage doivent vérifier si le matériel utilisé, qu'il soit commercial ou sur mesure, est compatible avec des poteaux en aluminium de 2,5 po x 2,5 po. À la figure 6.2, on voit un système d'ancrage. Les parcs et les lieux doivent collaborer avec le fabricant des panneaux pour déterminer la meilleure solution.

Figure 6.2 – Vue isométrique d'un système d'ancrage enfoui pour les poteaux en aluminium de 2,5 po x 2,5 po

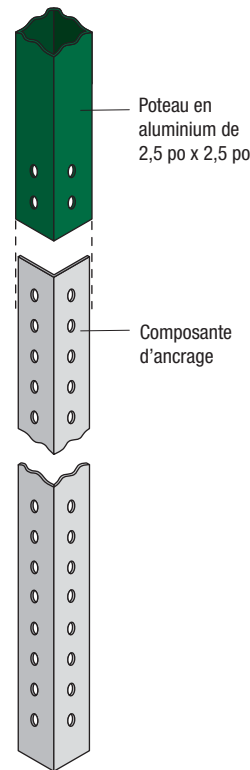
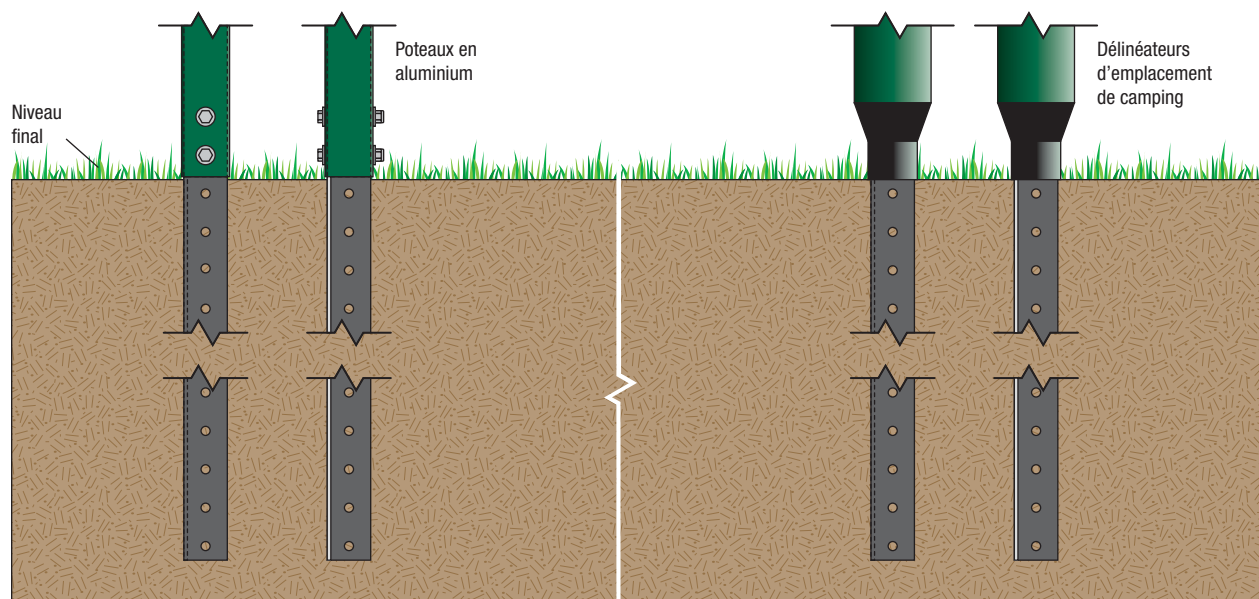


Figure 6.3 – Système d'ancrage enfoui pour poteaux en aluminium et balises d'emplacement de camping



Fondation

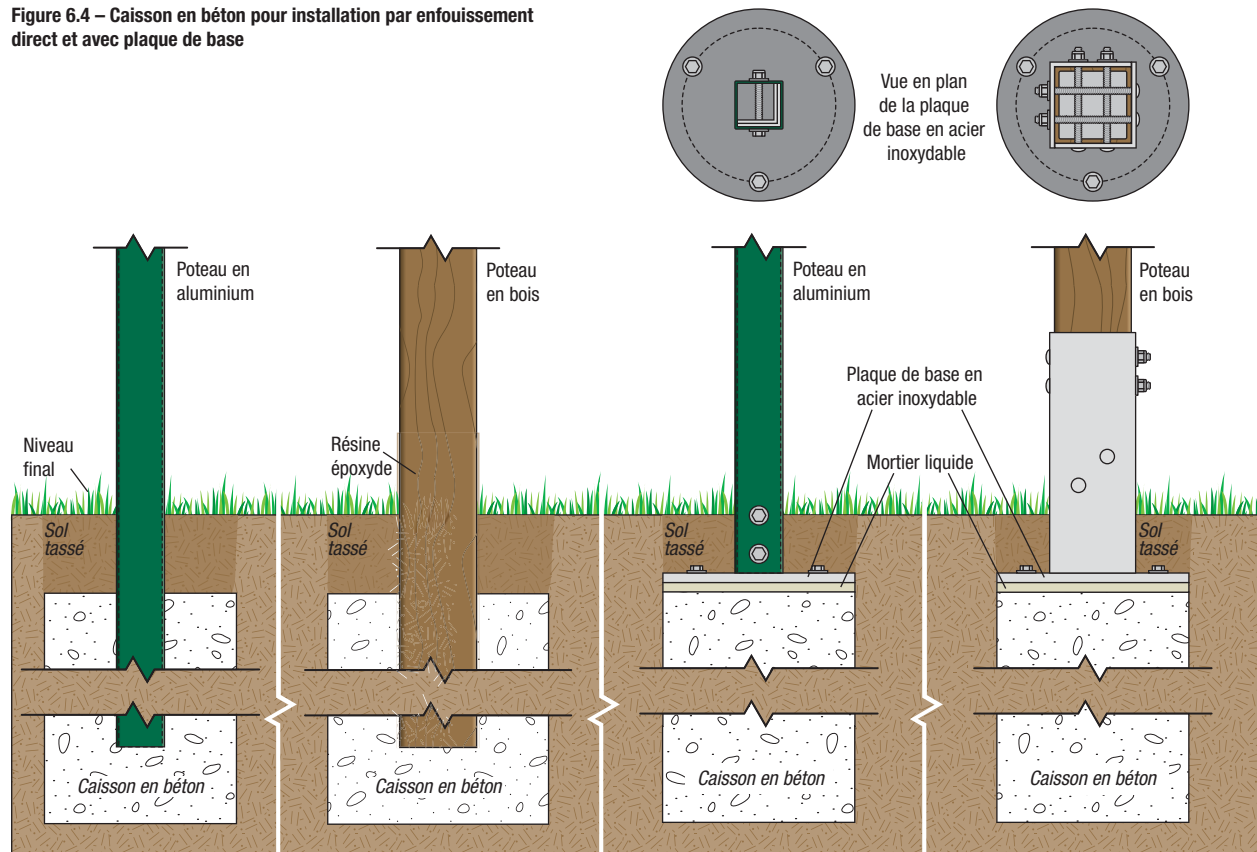
Il existe trois types de fondations qui sont en fait des bases en béton coulées sur place :

1. le caisson en béton pour poteau à enfouissement direct ou pour poteau à plaque de base de type dalle (pour les poteaux de 2,5 po x 2,5 po en aluminium, en bois ou en acier profilé).
2. la semelle, semblable au caisson, avec ajout d'une dalle en béton.
3. la fondation flottante conçue pour tenir compte du substrat rocheux dans l'aire excavée. Il s'agit de couler une dalle en béton directement sur le substrat rocheux en y enfonçant des tiges, s'il est impossible d'ancrer directement la plaque de base au substrat compte tenu de sa nature ou de son inclinaison.

Il revient à un ingénieur de choisir un caisson ou une semelle en fonction des conditions locales (type de sol, vents, etc.) et de la taille de la face de panneau.

Si on atteint le substrat rocheux, on peut modifier légèrement l'emplacement du panneau afin d'adopter la méthode par enfouissement direct ou par système d'ancrage. Si l'emplacement est modifié, il faut actualiser le plan de signalisation en conséquence.

Figure 6.4 – Caisson en béton pour installation par enfouissement direct et avec plaque de base



6.2 Méthodes d'installation (SUITE)

Figure 6.5 – Semelle pour installation par enfouissement direct et avec plaque de base

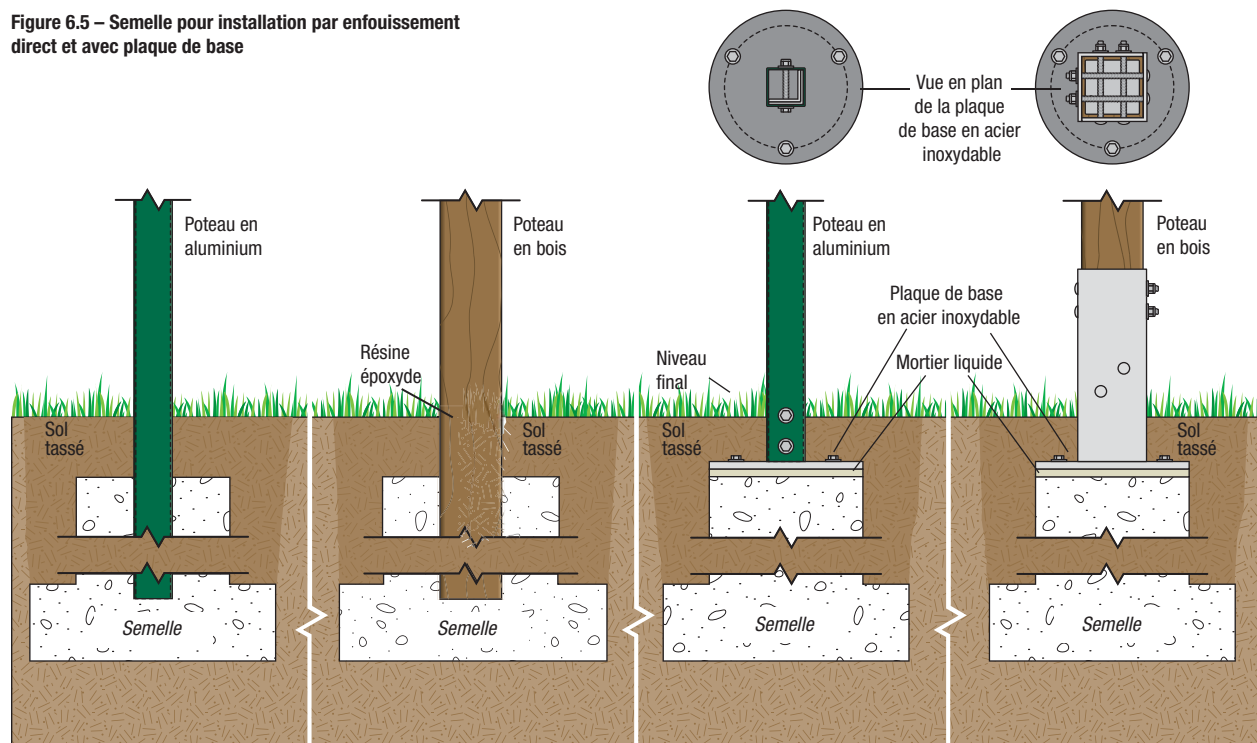
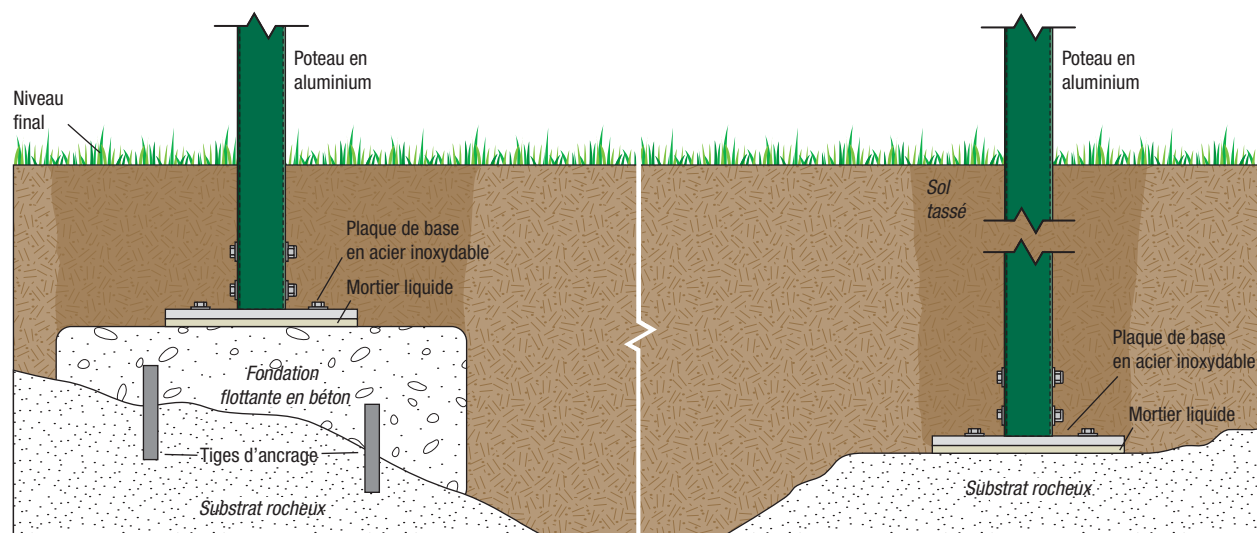
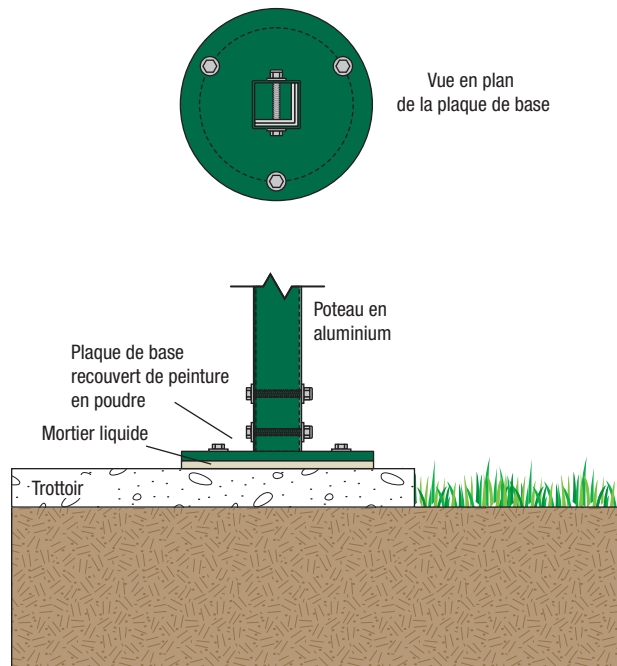


Figure 6.6 – Fondation flottante (à gauche) si l'ancrage direct dans le substrat rocheux (à droite) est impossible en raison de la nature ou de l'inclinaison de ce dernier



Installation sur dalle

Dans le cas de l'installation sur une dalle, le poteau est ancré directement d'une plaque de base à une surface en béton comme un trottoir. Cette plaque est identique à celle utilisée pour les autres méthodes d'installation avec fondation, notamment celles qui font appel à des poteaux en aluminium. Étant donné que la plaque de base demeure visible, il faut appliquer un revêtement de peinture en poudre de la même couleur que le poteau (vert patrimoine ou noir).

Figure 6.7 – Installation sur dalle sur un trottoir

6.2.2 Installation sur une surface

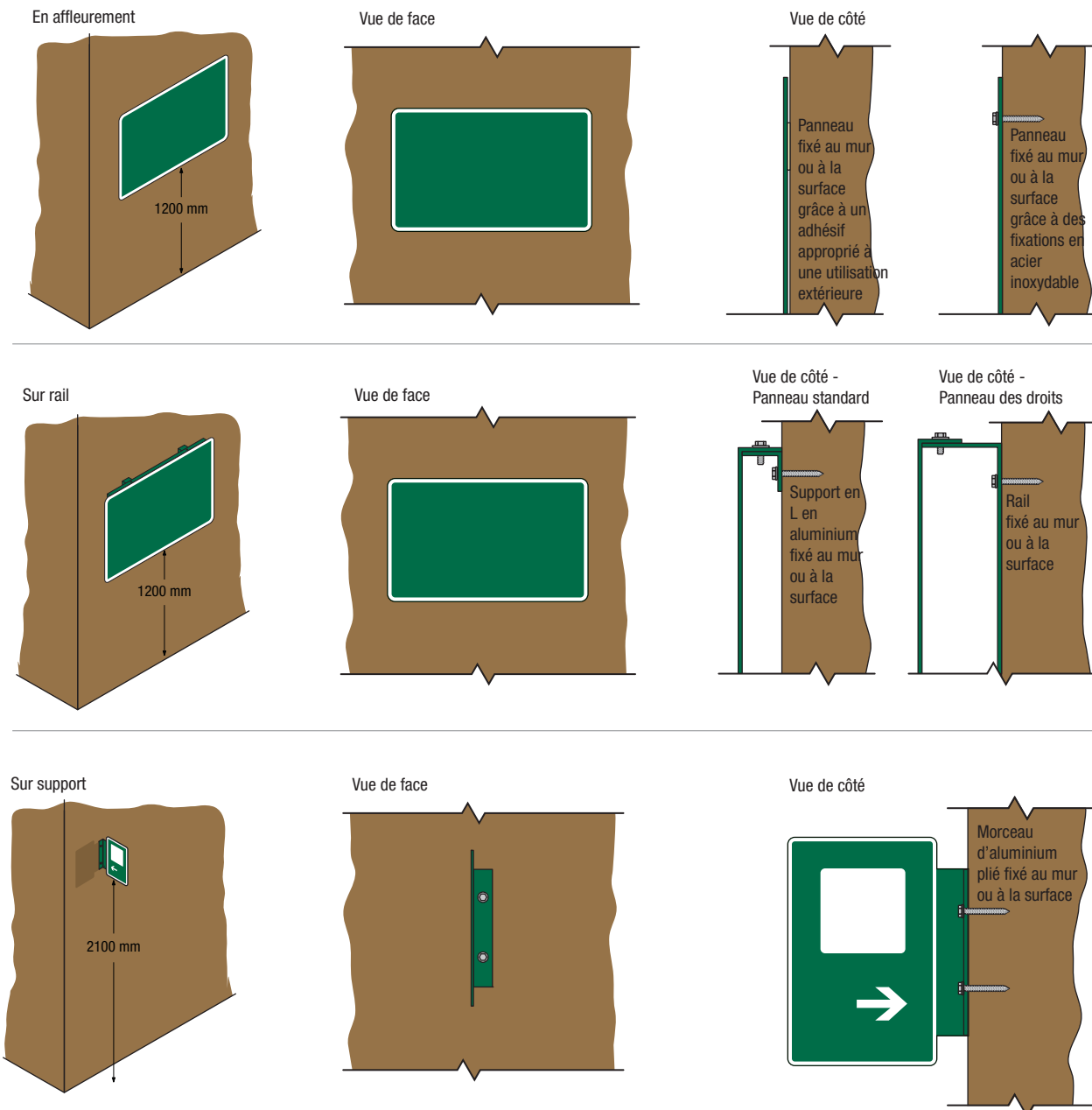
Il existe trois techniques principales d'installation de panneaux sur une surface :

1. en affleurement – à l'aide d'attaches en acier inoxydable, d'un adhésif pour l'extérieur ou d'une autre méthode de fixation (installation sur une clôture) pour poser un panneau directement à une surface.
2. sur rail – à l'aide d'attaches invisibles pour poser un panneau directement sur une surface (changeable).

3. sur support – pour installation perpendiculaire sur une surface et généralement pour panneau à deux faces.

Lors de la planification d'une installation sur une surface, il faut déterminer la technique à privilégier pendant la planification de la signalisation et avant la fabrication étant donné que chaque technique nécessite des méthodes de fabrication différentes.

Figure 6.8 – Méthodes d'installation sur une surface



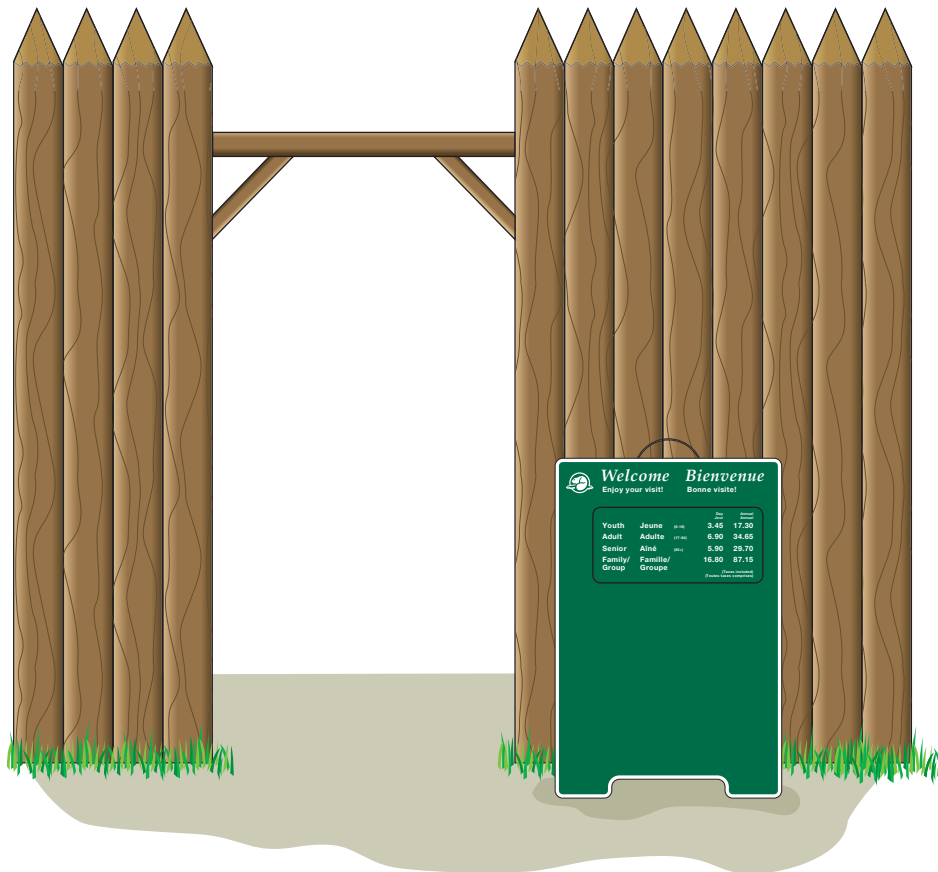
6.2.3 Panneau portatif

Il s'agit de panneaux autoportants installés et retirés au besoin. Il n'existe pas de techniques propres à l'installation de ces panneaux, mais il faut prendre les facteurs suivants en considération :

- éviter que le panneau nuise à la circulation automobile ou piétonnière
- voir à ce que le panneau soit placé à droite du courant principal de circulation, si possible
- s'assurer que le panneau ne constitue pas un danger pour les visiteurs



Figure 6.9 – Placement d'un panneau portatif



6.3 Hauteur d'installation et marge de recul

Les hauteurs d'installation et les marges de recul ont un impact considérable sur la valeur esthétique globale d'un système de signalisation. En vue de déterminer la hauteur d'installation et la marge de recul appropriées, il faut prendre de nombreux facteurs en considération, dont les suivants :

- panneau destiné aux automobilistes ou aux piétons
- accessibilité
- conditions propres à l'emplacement (p. ex., sentier de randonnée qui devient une piste de ski de fond en hiver, bancs de neige élevés, etc.)
- terrains de camping
- panneaux de réglementation du stationnement

Il va sans dire que tous les panneaux ne seront pas installés selon les hauteurs et les marges de recul recommandées. Il est important de régler les problèmes à l'étape de la planification de la signalisation afin de trouver une solution viable. Les panneaux destinés aux automobilistes doivent être conformes au Manuel canadien de la signalisation routière ou aux normes provinciales de signalisation routière.

6.3.1 Panneaux destinés aux automobilistes

Parcs Canada est tenu d'installer tous les panneaux destinés aux automobilistes en se conformant au Manuel canadien de la signalisation routière, 4^e édition ou aux exigences provinciales ou territoriales. Les parcs et les lieux doivent donc installer tous les panneaux destinés aux automobilistes en conformité avec les normes appropriées, ce qui englobe les éléments suivants, entre autres :

- emplacement
- orientation (angle du panneau par rapport aux véhicules qui s'approchent)
- dégagement latéral (en retrait)
- dégagement vertical (hauteur d'installation)
- fondations des panneaux
- exigences relatives aux supports cédant sous impact
- exigences relatives aux barrières de protection
- distances de placement avancé

Les renseignements qui suivent sont tirés du Manuel canadien de la signalisation routière, 4^e édition, ainsi que le Supplément sur la signalisation directionnelle et d'information au Canada de l'Association des transports du Canada. Ils sont donnés à titre de référence seulement et visent à appuyer et non pas à remplacer les renseignements contenus dans le Manuel canadien de la signalisation routière ou les normes provinciales. Il faut consulter une version actualisée du Manuel canadien de la signalisation routière ou des normes provinciales avant de lancer un projet de signalisation comportant des panneaux routiers.

6.3 Hauteur d'installation et marge de recul (SUITE)

6.3.2 Retrait des panneaux destinés aux automobilistes

Les panneaux doivent être placés de sorte que la distance entre le bord extérieur de la chaussée et le bord intérieur du panneau ne soit pas inférieure à 2 m, ni supérieure à 4,5 m. Il sera parfois impossible de se conformer à cette exigence. Consulter le Manuel canadien de la signalisation routière.

En présence d'une bordure en saillie, les panneaux doivent être placés près de la chaussée de sorte que la distance entre l'intérieur de la bordure et le bord intérieur du panneau ne soit pas inférieure à 0,3 m, ni supérieure à 2 m.

Figure 6.10 – Zones sans bordure en saillie

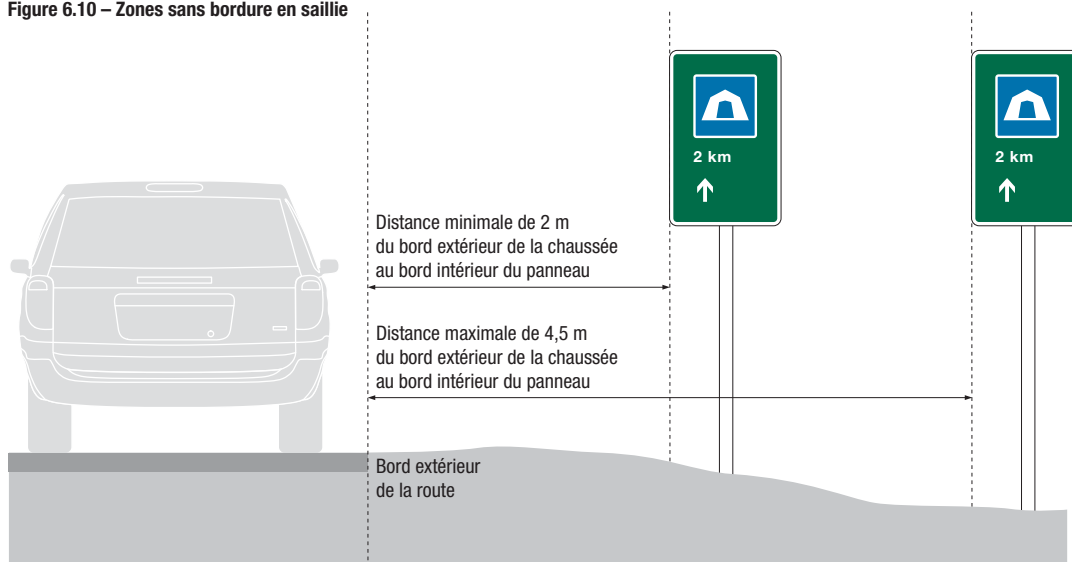
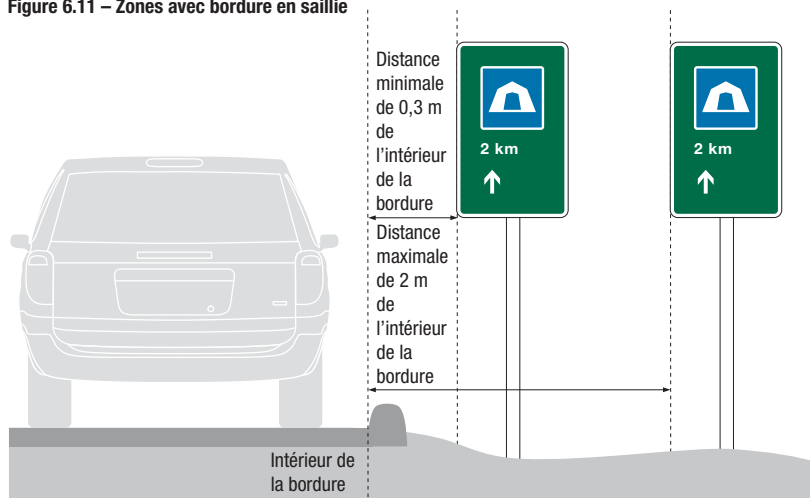


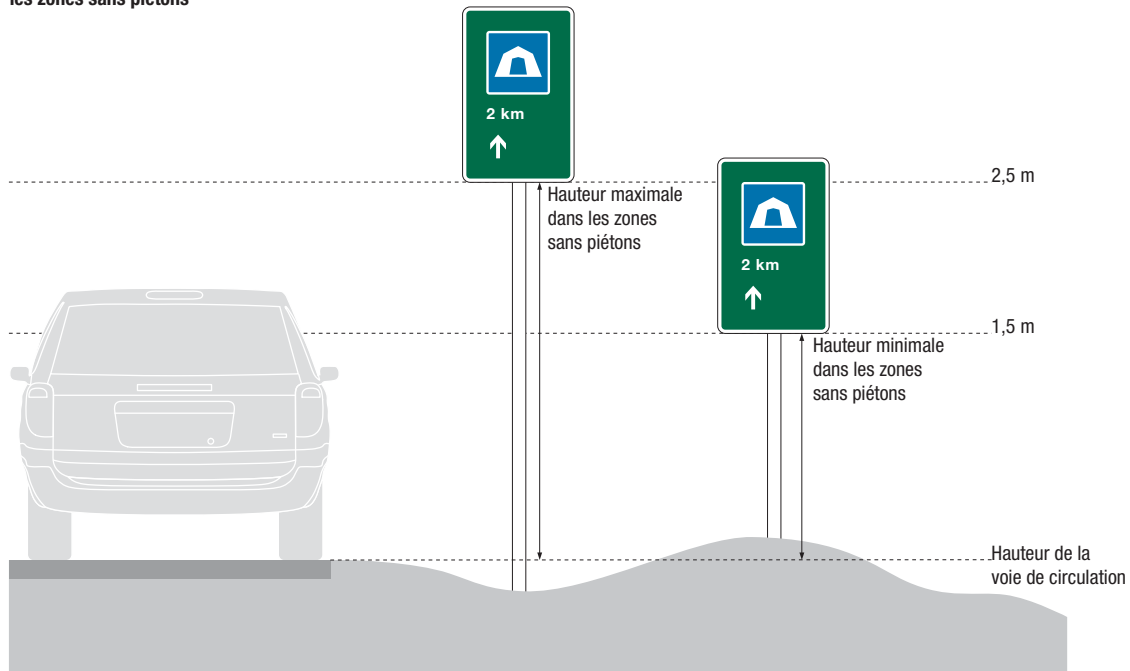
Figure 6.11 – Zones avec bordure en saillie



6.3.3 Hauteur des panneaux destinés aux automobilistes*Zones sans piétons*

Les panneaux destinés aux automobilistes doivent être installés 1,5 m au-dessus du bord extérieur de la voie de circulation la plus près du bas du panneau. Dans des conditions spéciales, cette hauteur peut atteindre 2,5 m.

Figure 6.12 – Hauteur des panneaux destinés aux automobilistes dans les zones sans piétons



6.3 Hauteur d'installation et marge de recul (SUITE)

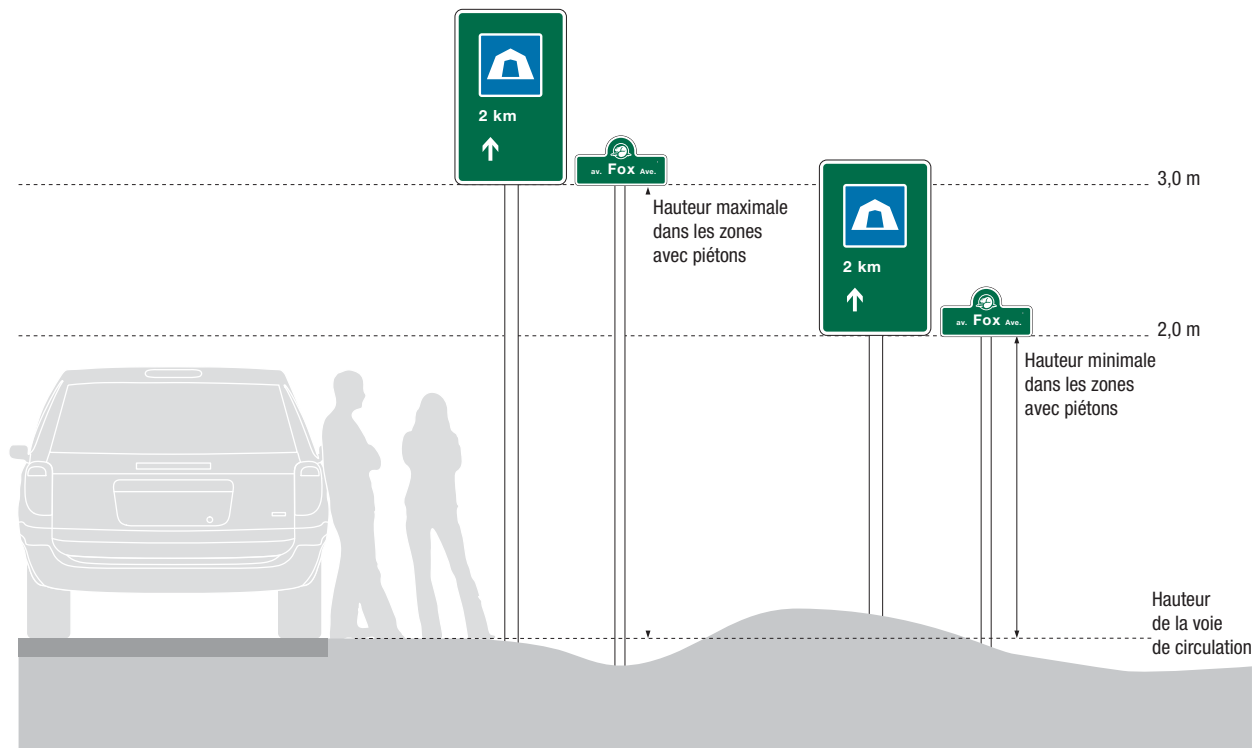
Zones avec piétons

Dans les zones à circulation piétonnière, il doit y avoir 2 m à 3 m entre la voie de circulation et le bas du panneau.

Hauteur des panneaux routiers

Consulter le Manuel canadien de la signalisation routière A1- Panneaux, A1.7.2 Installation uniforme des panneaux A5- Autoroutes, A5.4.3 Dégagement latéral et A5.4.4 Dégagement vertical

Figure 6.13 – Hauteur des panneaux destinés aux automobilistes dans les zones avec piétons



6.3.4 Réglementation du stationnement (ADA)

Afin de déterminer la hauteur d'installation des panneaux de réglementation du stationnement, il faut tenir compte de la question de l'accès pour les personnes handicapées. Parcs Canada a fondé ses lignes directrices relatives à la hauteur d'installation des panneaux de réglementation du stationnement sur l'*American Disabilities Act (ADA) Standards for Accessible Design* ainsi que sur *Série sur l'accessibilité : Guide d'accessibilité physique et sensorielle*, une parution d'Environnement Canada.

Panneaux de stationnement réservé

Les panneaux de stationnement réservé doivent être installés de façon à ne pas être caché par un véhicule, ce qui pose problème vu le grand nombre de véhicules susceptibles de le faire. Afin de choisir un emplacement adéquat, il faut d'abord examiner les

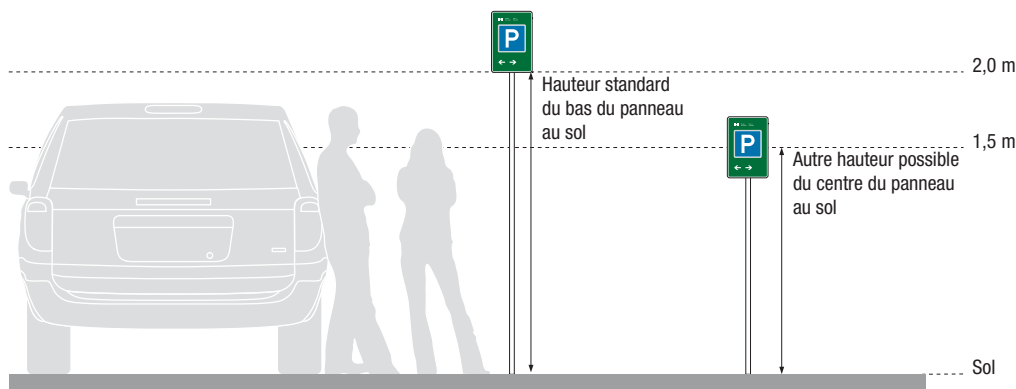
règlements provinciaux. Il faut intégrer au paysage et à l'environnement bâti les panneaux qui doivent être installés à une hauteur de 2 m, sinon ils peuvent devenir dérangeants.

Très souvent, on peut voir les panneaux installés à une hauteur moindre (p. ex., 1,5 m du sol au centre du panneau) au-dessus du toit de la plupart des véhicules; ces panneaux sont mieux adaptés à la dimension humaine et aux critères esthétiques généraux.

Ces panneaux sont habituellement installés relativement bas et peuvent être intégrés aux éléments de l'aménagement paysager.

On peut aussi envisager de placer des panneaux en bordure des aires de stationnement, afin qu'ils ne soient pas cachés par les véhicules.

Figure 6.14 – Hauteur des panneaux de réglementation du stationnement



6.3.5 Panneaux destinés aux piétons

Afin de déterminer la hauteur d'installation des panneaux destinés aux piétons, il faut tenir compte de la question de l'accès pour les personnes handicapées. Parcs Canada a fondé ses lignes directrices relatives à la hauteur d'installation des panneaux destinés aux piétons sur l'American Disabilities Act (ADA) *Standards for Accessible Design* ainsi que *Série sur l'accessibilité : Guide d'accessibilité physique et sensorielle*, une parution d'Environnement Canada.

Alors que la hauteur d'installation des panneaux destinés aux automobilistes est déterminée par la valeur de référence (distance entre la surface de déplacement et le bas du panneau), celle des panneaux destinés aux piétons est principalement déterminée par la ligne médiane (distance entre la surface de déplacement et le centre du panneau). La hauteur d'installation des panneaux suspendus est déterminée par la valeur de référence.

Panneaux installés au mur et sur poteau

Il doit y avoir 1,5 m entre le sol et le centre des panneaux destinés aux piétons installés au mur ou sur poteau.

Figure 6.15 – Hauteur des panneaux destinés aux piétons installés sur poteau

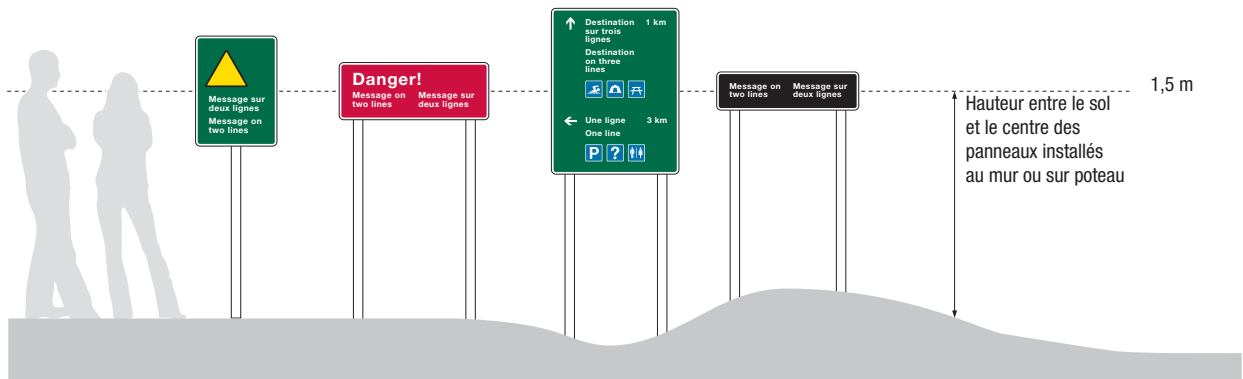
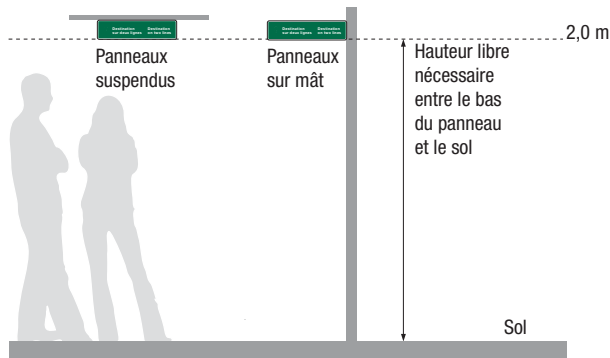


Figure 6.16 – Hauteur des panneaux destinés aux piétons installés au mur



Panneaux suspendus

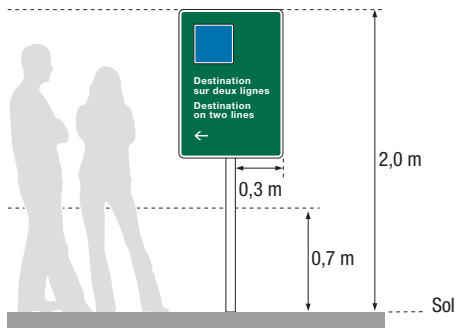
On doit prévoir avoir au moins 2 m sous les panneaux destinés aux piétons qui sont suspendus ou installés sur un mât afin de se conformer aux exigences relatives à la hauteur libre.

Figure 6.17 – Panneaux suspendus**Applications sur mesure**

Il faut parfois déroger aux normes en matière de hauteur d'installation, notamment dans les cas suivants : panneaux près des robinets, panneaux sous les fenêtres des kiosques, panneaux sur les barrières et panneaux portant les numéros des emplacements de camping.

Panneaux en saillie

Il ne doit pas y avoir plus de 0,3 m entre le poteau et l'extrémité verticale du panneau qui doit se situer dans une zone horizontale ni inférieure à 0,7 m du sol, ni supérieure à 2 m du sol.

Figure 6.18 – Panneaux en saillie

6.4 Lignes directrices sur les structures de support des grands panneaux de signalisation

D'après le Roadside Design Guide¹ de l'American Association of State Highway and Transportation Officials (AASHTO), les grands panneaux routiers sont définis comme étant ceux qui mesurent plus de 50 pieds carrés (4,6 m²).

Les ingénieurs conçoivent les supports pour les grands panneaux routiers comme des structures de soutien et s'inspirent généralement des Standard Specifications for Structural Supports for Highway Signs, Luminaires and Traffic Signals² de l'AASHTO.

Lorsqu'ils conçoivent des structures pour les grands panneaux routiers, les ministères provinciaux des transports doivent généralement se conformer aux dessins standard de structures fondés sur les normes de l'AASHTO. Par exemple, le ministère des Transports de l'Ontario exige que les dessins standard, indiqués dans son Sign Support Manual³, soient utilisés pour les structures de support des grands panneaux de signalisation (p. ex., en acier – panneaux d'au plus 3,600 x 6,600 m; en bois – panneaux d'au plus 2,700 x 6,00 m).

Les structures de support des grands panneaux de signalisation installées près des routes constituent un grave danger pour les automobilistes qui quittent la chaussée. L'AASHTO a élaboré le concept de surface de rétablissement ou de zone libre – une aire à l'extérieur de la chaussée permettant aux automobilistes de reprendre le contrôle de leur véhicule après avoir quitté la chaussée. Ces zones libres doivent être carrossables et permettre aux automobilistes de se rétablir ou d'arrêter en sécurité. Tous les objets dangereux qui s'y trouvent doivent être retirés, protégés ou doivent être munis d'une base cédant sous impact. Les structures de support des grands panneaux de signalisation doivent donc être protégées ou doivent céder sous impact afin d'éviter de causer des blessures ou des dommages. Par exemple, le ministère des Transports⁴ de l'Alberta exige que toutes les structures de support de panneaux dans la zone libre soient de type « cédant sous impact » et soient conformes aux critères de résistance aux impacts définis dans le rapport 350⁵ du National Cooperative Highway Research Program (NCHRP) ou soient protégées par une glissière de sécurité, une barrière ou un dispositif d'absorption d'énergie conforme aux critères du rapport 350 du NCHRP.

Tout comme les provinces et les États américains, le National Park Service des États-Unis a des dessins standard de structures de support pour les grands

panneaux de signalisation. Son Sign Manual⁶ de 1988 renferme des dessins, des tableaux et des dimensions pour les panneaux ayant une largeur maximale de 18 pieds (5,486 m), en plus d'indiquer les points de rupture.

Le 2002 National Park Service UniGuide Standards Manual⁷, qui remplace le Sign Manual de 1988, contient des dessins, des tableaux et des dimensions pour les structures de support des grands panneaux routiers d'au plus 192" en largeur x 96" en hauteur (4,877 m x 2,438 m). Outre des dessins, on y trouve des renvois aux Standard Specifications for Structural Supports for Highway Signs, Luminaires and Traffic Signals de l'AASHTO, au Roadside Design Guide de l'AASHTO et au Recommended Procedures for the Safety Performance Evaluation of Highway Features (Rapport 350) du NCHRP.

6.4.1 Lignes directrices de Parcs Canada sur la signalisation routière

Pour assurer la concordance avec les normes des provinces, Parcs Canada a décidé de se conformer aux normes et pratiques des provinces en matière de signalisation routière dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. Les plans et pratiques des provinces doivent être respectés pour les structures de support des grands panneaux routiers ayant une superficie de plus de 4,6 mètres carrés.

Lorsque les spécifications et dessins des provinces pour les structures de support des grands panneaux routiers ne sont ni disponibles, ni complets, ni adaptés pour usage à Parcs Canada, il faut engager un ingénieur qui sera chargé de leur conception et de leur installation.

L'ingénieur doit apposer sa signature et son sceau ainsi que la date sur les dessins et spécifications de ces structures de support des grands panneaux. Il faut prendre les facteurs suivants, parmi d'autres, en considération lors de la conception des structures de support :

- les charges (p. ex., surcharge due à la glace, surcharge due au vent, charge permanente, charge mobile, etc.)
- les matériaux (p. ex., aluminium, bois, acier, béton, etc.)
- la fatigue
- les fondations (p. ex., type de sol, profondeur de gel)

6.4 Lignes directrices sur les structures de support des grands panneaux de signalisation (SUITE ET FIN)

- les supports cédant sous impact (la Federal Highway Administration des États-Unis accorde des lettres d'agrément pour ces structures). Voir ces lettres à l'adresse suivante : http://safety.fhwa.dot.gov/roadway_dept/road_hardware/signsupports.htm;
- la largeur de la zone libre.

Zone libre désigne l'aire en bordure d'une route (qui commence à l'extrémité extérieure de la chaussée) pouvant être utilisée en sécurité par un automobiliste ayant perdu le contrôle de son véhicule. L'AASHTO a défini des zones de largeurs variables en fonction du volume de circulation, de la vitesse et de la géométrie des bordures de route. Les automobilistes qui perdent la maîtrise de leur véhicule dans une courbe de tracé en plan peuvent être déportés en raison des forces centrifuges. La zone libre de la tangente est augmentée selon un facteur de correction calculé en fonction du degré de courbure, de la vitesse et de la largeur de la bordure de route. Le Roadside Design Guide de l'AASHTO contient des recommandations supplémentaires à ce sujet.

La zone libre doit avoir au moins trois mètres en largeur lorsque c'est réalisable et acceptable sur le plan environnemental. Contrairement aux routes de transit à volume et à vitesse élevés, il n'est pas aussi important d'aménager des zones libres larges sur les routes locales vu la nature de la circulation automobile et les vitesses relativement basses. Sur les routes locales conçues pour une vitesse inférieure à 60 km/h ou un volume moyen quotidien inférieur à 400 véhicules, la zone libre peut avoir une largeur variant entre 0 et 2 mètres, compte tenu des considérations économiques et environnementales⁸.

Sur les tronçons des routes où les structures de support sont installées à l'extérieur de la zone libre, il est généralement inutile de prévoir des structures de support à base cédant sous impact.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la conception et l'installation des structures de support des panneaux, consultez les ouvrages de référence suivants :

- a) dernière édition des Standard Specifications for Structural Supports for Highway Signs, Luminaires and Traffic Signals de l'AASHTO - <https://bookstore.transportation.org>
ISBN 1-56051-309-8
- b) dernière édition du Roadside Design Guide de l'AASHTO - <https://bookstore.transportation.org>
ISBN 1-56051-132-X

Ouvrages de références

1. AASHTO, "Roadside Design Guide," American Association of State Highway and Transportation Officials, Washington D.C. (2002).
2. AASHTO, "Standard Specifications for Structural Supports for Highway Signs, Luminaires and Traffic Signals," American Association of State Highway and Transportation Officials, Washington D.C. (2001).
3. MTO, Sign Support Manual. Ministry of Transportation, Ontario (2002).
4. Ministère des Transports de l'Alberta (http://www.infratrans.gov.ab.ca/INFTRA_Content/docType253/Production/bstprsignmat.pdf)
5. NCHRP Report 350, National Cooperative Highway Research Program, Transportation Research Board, Washington D.C. (1993).
6. 1988 US National Park Service Sign Manual, National Park Service, 1988.
7. 2002 National Park Service UniGuide Standards Manual, June, 2002. (<http://www.nps.gov/hfc/acquisition/uniguide.htm#>)
8. AASHTO, Guidelines for Geometric Design of Very Low-Volume Local Roads (ADT=<400) (2001).

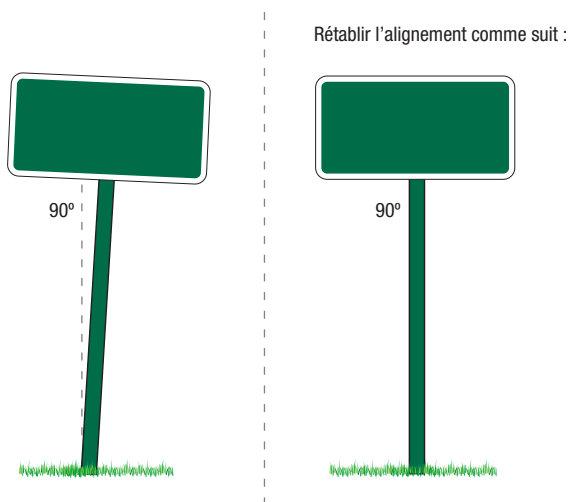
Il faut prévoir un entretien adéquat des panneaux pour tous les systèmes de signalisation. Voici les avantages d'un bon régime d'entretien :

- prolongation de la durée utile prévue des panneaux, permettant de réaliser des économies considérables au plan des coûts globaux du programme;
- application du principe de diligence raisonnable puisque les panneaux endommagés ou manquants sont réparés ou remplacés, réduisant ainsi les possibilités d'accidents de même que les responsabilités connexes;
- vérification des propriétés rétro réfléchissantes des panneaux et enlèvement de la saleté pour permettre aux panneaux de remplir leurs fonctions;
- vérification afin que les panneaux brisés ou abîmés par les intempéries ne nuisent pas à l'utilité des autres panneaux;
- atténuation des possibilités de vandalisme puisque les panneaux vandalisés sont nettoyés ou remplacés. La présence de panneaux vandalisés peut inciter les contrevenants à commettre d'autres actes de vandalisme;
- fourniture d'expériences de qualité aux visiteurs, ce qui a des incidences positives sur l'organisation et son personnel;
- contribution à l'image de marque de Parcs Canada.

Tous les parcs, lieux historiques et aires marines de conservation doivent mettre en place un programme d'entretien des panneaux dans le cadre de l'entretien de l'ensemble de leurs biens. Voici quelques principes à intégrer aux programmes d'entretien des panneaux :

- procéder à l'inspection complète des panneaux au moins deux fois par année (automne et printemps), soit au début et à la fin de la saison de fréquentation. Il faut notamment examiner toute la signalisation un an après son installation (au moins un an après le premier dégel) afin de vérifier la verticalité de chaque poteau (*voir la figure 6.19 pour plus de détails*);
- inspecter les secteurs à grande fréquentation plus souvent;
- inspecter les panneaux d'avertissement (attention et danger), de réglementation (interdiction, obligation et stationnement) et d'urgence plus souvent pour appliquer le principe de diligence raisonnable;
- retirer les branches, les arbustes, les mauvaises herbes et les broussailles autour des panneaux afin que ceux-ci demeurent visibles et faciles à lire;
- enlever les matières grasses à l'aide de produits recommandés par le fabricant.

Figure 6.19 – Rétablir l'alignement



- nettoyer les panneaux rétro réfléchissants, enlever les taches et réparer les dommages afin d'assurer une bonne lisibilité et une réflectivité maximale;
- demander au personnel de signaler les problèmes sans tarder. Si les panneaux sont intégrés à une base de données de gestion des biens, il sera facile d'en commander de nouveaux et d'assurer le suivi des cas à surveiller (vandalisme, diminution de la rétro réflectivité, etc.);
- remplacer immédiatement les panneaux s'il est impossible de les réparer.

Nettoyage

- Rincer la face du panneau avec de l'eau claire afin d'en retirer la saleté.
- Laver les panneaux avec une brosse douce, un chiffon ou une éponge. Utiliser un détergent doux, non abrasif et biodégradable (produit recommandé par le fabricant) qui ne causera pas de tort à la végétation et qui ne contient ni acides, ni solvant aromatique, ni alcool. Le fabricant devrait être en mesure de fournir une liste de produits de nettoyage appropriés pour les pellicules réfléchissantes.
- Laver de haut en bas. Éviter de rayer la surface en frottant inutilement.
- Rincer tout le panneau à l'eau claire et laisser sécher.

Annexe A – Symboles
Annexe A – Symboles

Introduction	2
Liste des symboles - par nom	4
Liste des symboles - par code	10
Symboles d'interdiction	15
Symboles d'obligation	19
Symboles Attention	20
Symboles Danger	23
Symboles d'urgence	24
Symboles d'orientation et d'information	26

Les pages qui suivent présentent les symboles approuvés pour la signalisation à Parcs Canada. Il est interdit d'utiliser des symboles qui ne font pas partie du jeu de symboles approuvé de Parcs Canada. Par ailleurs, tous les moyens de communication (publications, expositions d'interprétation, site Web, etc.) doivent utiliser le jeu de symboles approuvé de Parcs Canada afin de garantir l'uniformité et la facilité d'interprétation des symboles.

La signalisation est une application obligatoire du Programme de coordination de l'image de marque. Parcs Canada doit donc adopter le jeu de symboles en vigueur dans toutes les institutions du gouvernement du Canada. Ce jeu de symboles est conforme aux normes suivantes :

- Norme nationale du Canada CAN/CSA-Z321-96, *Signaux et symboles dans le milieu de travail*
- Organisation internationale de normalisation ISO 7001, *Symboles destinés à l'information du public*

Compte tenu de ses besoins opérationnels particuliers, Parcs Canada a dû utiliser divers symboles qui ne faisaient pas partie du jeu de symboles du gouvernement du Canada. Afin de garantir l'harmonie visuelle avec le système de signalisation du PCIM et la conformité aux normes nationales et internationales, on a conçu le jeu de symboles de Parcs Canada selon les principes de base des normes citées ci-dessus.

Pour assurer la diligence raisonnable et avoir la garantie que les nouveaux symboles sont faciles à interpréter, on a mis à l'essai auprès des groupes cibles le jeu de symboles de Parcs Canada, conformément à la méthode d'évaluation recommandée par l'Association internationale de normalisation. Les symboles de réglementation et d'avertissement ayant obtenu un taux de compréhension d'au moins 80 % ont été adoptés. Les symboles d'information ayant obtenu un taux de compréhension d'au moins 60 % ont également été adoptés. Afin d'assurer la compréhension des symboles et de permettre aux visiteurs de vivre une expérience positive, il est recommandé d'accompagner les symboles d'information ayant obtenu un taux de compréhension de moins de 80 % d'un message écrit.

Tous les symboles mis à l'essai sont énumérés, accompagnés de leur évaluation, dans la présente annexe. Les symboles qui ont obtenu un taux de compréhension acceptable et ont été approuvés sont imprimés en foncé. Les symboles qu'il faut accompagner ou qu'il est recommandé d'accompagner d'un message écrit sont identifiés. Les symboles qui n'ont pas obtenu un taux de compréhension acceptable et qui sont retirés du jeu de symboles sont imprimés en pâle et accompagnés d'une note explicative.

Pendant le processus d'élaboration du jeu de symboles, on a tout mis en œuvre pour répondre aux besoins opérationnels de Parcs Canada. Si on doit utiliser un symbole qui ne fait pas partie du jeu de symboles approuvé de Parcs Canada, on doit présenter une demande par écrit à l'agent, Programme de l'image de marque de Parcs Canada, à pimpc-pcip@pc.gc.ca. La demande sera examinée et, si on juge que le symbole peut faire partie du jeu de symboles de Parcs Canada, on dessinera ce nouveau symbole qui sera mis à l'essai et évalué selon les normes indiquées plus haut. L'annexe A sera mise à jour au fur et à mesure de l'ajout de nouveaux symboles.

Symboles génériques et symboles spécifiques

Un symbole est l'image simplifiée d'un sujet (objet concret ou idée). Lorsqu'on conçoit des symboles, la difficulté consiste à repérer les éléments qui peuvent être représentés simplement de façon visuelle. Il faut, d'une part, que le sujet puisse être représenté graphiquement et, d'autre part, que la représentation graphique soit interprétée de la même façon par un grand nombre de personnes. Si certains sujets, de par leur nature, sont faciles à symboliser, d'autres, plus complexes ou plus obscurs, présentent des difficultés. La plupart des sujets peuvent être décrits de façon générique. L'escalade, l'action de faire l'ascension d'une paroi verticale, est la forme générique de l'activité. Les types d'escalade — en montagne, sur roche, sur glace, etc. — sont des descriptions spécifiques de cette activité et présentent un niveau de signification supérieur à celui du sujet générique.

Le processus d'évaluation des symboles a permis de constater que les symboles qui ciblent un sujet très précis tendent à être plus difficiles à interpréter que les symboles génériques. On a conçu et mis à l'essai un symbole pour représenter chacun des exemples suivants de conditions glissantes : plancher glissant, rochers glissants, sol instable et présence de neige ou de glace sur les sentiers. Tous ces symboles ont le même but, à savoir, avertir des risques de chute dus à une surface glissante. Les essais ont révélé que la plupart des gens ont été incapables d'identifier la raison précise des conditions glissantes (glace, sol instable, etc.). La majorité des gens ont toutefois correctement identifié la signification générique du symbole, à savoir, le risque de chute dû à une surface glissante.

La conception et le maintien du jeu de symboles dépendent de l'exercice d'évaluation de la compréhension. Certains symboles conçus pour faire passer des messages spécifiques ont été jugés redondants et ont été retirés du jeu de symboles officiel; on utilisera à

leur place un symbole générique accompagné d'un texte bilingue approuvé qui décrit la condition spécifique.

Voici un exemple qui illustre bien ce qui précède : on a conçu et mis à l'essai un symbole signifiant « ne pas nourrir les wapitis ». Deux pour cent des personnes auxquelles on a présenté le symbole en ont correctement interprété la signification. On a également mis à l'essai un symbole générique signifiant « ne pas nourrir les animaux » dont le taux de compréhension a atteint 93 %. Le symbole « ne pas nourrir les wapitis » ainsi que d'autres symboles interdisant de nourrir certains animaux en particulier seront supprimés et remplacés par le générique signifiant « ne pas nourrir les animaux ». Dans cet exemple, un texte précisant qu'il ne faut pas nourrir les wapitis pourrait accompagner le symbole générique afin de faire ressortir la signification spécifique du panneau.

Signalisation et communication

La fonction de communication du programme de signalisation comporte des aspects très divers, allant des messages d'identification et d'orientation aux règlements et avertissements. Les décisions portant sur l'utilisation des symboles et de la signalisation devraient tenir compte des éléments suivants :

- Pour que les symboles soient respectés, leur présence doit être renforcée par une motivation et des comportements adéquats.
- Un symbole graphique ne remplace pas la surveillance, les barrières physiques, l'éducation ou quelque autre moyen que ce soit d'assurer la sécurité.
- Le symbole adéquat et le texte qui l'accompagnent forment un ensemble efficace qui favorise la compréhension du message. Cette compréhension n'est plus garantie dès lors qu'on sépare ces deux éléments.

Liste des symboles - par nom

Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation	Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation
A				Automobiles	6-1-009	Information	texte recommandé
Abri d'hiver	6-4-301	Information		automobiles, Interdit aux	1-1-003	Interdiction	
Abri de pique-nique	6-4-004	Information		Avalanches	4-1-032	Danger	texte nécessaire
Accès facile, déficience auditive	6-1-039	Information		Avertisseur d'incendie	5-1-001	Urgence	en cours d'élaboration
Accès facile, déficience visuelle	6-1-042	Information		B			
Accès interdit aux piétons	1-1-010	Interdiction		Bac de recyclage	6-1-069	Information	
Accès pour les personnes handicapées physiques	6-1-032	Information		Bagages	6-1-025	Information	texte recommandé
Accès pour piétons	6-1-068	Information		Baignade	6-4-202	Information	
Aire de pique-nique	6-4-003	Information		Baignade interdite	1-1-060	Interdiction	
Aire de stationnement 1	6-1-107	Information		Banc de parc	6-1-066	Information	
Aire de stationnement 2	6-1-108	Information		bateaux, Interdit aux	1-1-007	Interdiction	
Aire de stationnement 3	6-1-109	Information		Belvédère	6-4-008	Information	texte recommandé
Aire de stationnement 4	6-1-110	Information		bicyclettes, Interdit aux	1-1-011	Interdiction	
Aire de stationnement 5	6-1-111	Information		Biorisque	4-1-006	Danger	échec; retiré
Aire de stationnement 6	6-1-112	Information		Bisons	3-1-152	Attention	texte nécessaire
Aire de stationnement 7	6-1-113	Information		Bisons	6-1-088	Information	
Aire de stationnement 8	6-1-114	Information		boire, Ne pas	1-1-042	Interdiction	
Aire de stationnement 9	6-1-115	Information		Bois à brûler	6-1-064	Information	texte nécessaire
Aire pour fumeurs	6-1-093	Information		Bois à brûler interdit	1-1-019	Interdiction	échec; retiré
Alcool interdit	1-1-050	Interdiction		Bois de grève	3-1-109	Attention	échec; retiré
Allumage interdit	1-1-047	Interdiction	en cours d'élaboration	Bois fondrier, rochers	3-1-108	Attention	échec; retiré
Alpinisme	6-4-010	Information		Borne fontaine	5-1-004	Urgence	
Amarrage à quai	6-4-218	Information	retiré	Boulingrin	6-4-103	Information	texte recommandé
Amarrage des embarcations	6-4-219	Information		Boutique de cadeaux	6-2-020	Information	
Amarrage interdit	1-1-076	Interdiction	en cours d'élaboration	Brûlure chimique	4-1-005	Danger	en cours d'élaboration
Amphithéâtre	6-1-084	Information	échec; retiré	Buanderie	6-2-017	Information	
Arbres flottants	3-1-107	Attention	échec; retiré	C			
Artisanat	6-1-052	Information	texte recommandé	Café-restaurant	6-2-001	Information	texte recommandé
Ascenseur	6-1-013	Information	texte recommandé	Cafétéria	6-2-006	Information	échec; retiré
Ascenseur d'accès facile	6-1-036	Information		Camionnettes de camping	6-4-014	Information	échec; utiliser 6-4-013
Attention!	3-1-004	Attention	texte nécessaire	Camions	6-1-010	Information	
Attention, présence de radiations ionisantes	3-1-005	Attention	échec; retiré	camions, Interdit aux	1-1-004	Interdiction	
Auberge de jeunesse	6-2-004	Information	échec; retiré	Camping	6-4-001	Information	
Autocars	6-1-008	Information	échec; utiliser 6-3-001	Camping de groupe	6-4-002	Information	échec; utiliser 6-4-001
autocars, Interdit aux	1-1-002	Interdiction		Camping en l'arrière-pays	6-4-025	Information	

Liste des symboles - par nom (SUITE)

Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation
Camping équestre	6-4-026	Information	
Camping interdit	1-1-048	Interdiction	
Canidés (générique)	3-1-154	Attention	texte nécessaire
Canotage	6-4-214	Information	
Canotage interdit	1-1-063	Interdiction	
Canot-camping	6-4-220	Information	texte recommandé
canots, Location de	6-2-015	Information	
Caravanes	6-4-015	Information	
caravanes, Interdit aux	1-1-015	Interdiction	
Casque protecteur	2-1-031	Obligation	en cours d'élaboration
Casse-croûte	6-2-008	Information	texte recommandé
Centre d'interprétation	6-1-081	Information	texte recommandé
Cerfs (générique)	3-1-155	Attention	texte nécessaire
Chaloupes	6-4-213	Information	échec; retiré
Change de devises	6-1-022	Information	
Chariot à bagages	6-1-027	Information	texte recommandé
Chasse	6-4-020	Information	échec; retiré
Chasse interdite	1-1-053	Interdiction	
Chaussures protectrices	2-1-037	Obligation	en cours d'élaboration
Chenaux de refoulement	3-1-103	Attention	échec; retiré
Chiens en laisse	2-1-004	Obligation	
Chiens en laisse	6-1-067	Information	
chiens, Interdit aux	1-1-001	Interdiction	
Chute	6-4-222	Information	en cours d'élaboration
Chute de branches	3-1-136	Attention	texte nécessaire
Chute de pierres	3-1-134	Attention	texte nécessaire
Circuit en autocar	6-4-012	Information	échec; retiré
Civière	5-1-007	Urgence	en cours d'élaboration
Conditions glissantes	3-1-002	Attention	texte nécessaire
Consigne à bagages	6-1-026	Information	
Courants de retour	3-1-102	Attention	échec; utiliser 3-1-101
Courants forts	3-1-101	Attention	texte nécessaire
Crevasses	3-1-173	Attention	échec; retiré
D			
Déchets organiques	6-1-077	Information	échec; retiré
Défense de couper des arbres	1-1-069	Interdiction	

Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation
Défense de cueillir des plantes	1-1-070	Interdiction	
Défense de fumer	1-1-041	Interdiction	
Défense de plonger	1-1-062	Interdiction	
Défense de toucher	1-1-043	Interdiction	échec; retiré
Dénivellation abrupte	3-1-106	Attention	échec; retiré
Dénivellation graduelle	3-1-132	Attention	échec; utiliser 3-1-131
Détecteurs de métal interdits	1-1-065	Interdiction	texte nécessaire
Direction	5-1-011	Urgence	
Direction	5-1-012	Urgence	
Direction	5-1-013	Urgence	
Direction	5-1-014	Urgence	
Direction	5-1-015	Urgence	
Direction	5-1-016	Urgence	
Direction	5-1-017	Urgence	
Direction	5-1-018	Urgence	
Direction	6-1-094	Information	
Direction	6-1-095	Information	
Direction	6-1-096	Information	
Direction	6-1-097	Information	
Direction	6-1-098	Information	
Direction	6-1-099	Information	
Direction	6-1-100	Information	
Direction	6-1-101	Information	
Distributeur automatique	6-2-007	Information	
Dolines (dépressions dangereuses)	3-1-104	Attention	échec; retiré
Dolines (dépressions dangereuses)	4-1-033	Danger	échec; retiré
Douche d'urgence	5-1-008	Urgence	en cours d'élaboration
Douche oculaire	5-1-009	Urgence	en cours d'élaboration
Douches	6-1-045	Information	
Douches – Femmes	6-1-047	Information	
Douches – Hommes	6-1-046	Information	
Douches d'accès facile	6-1-106	Information	
E			
Eau froide	3-1-112	Attention	échec; utiliser 3-1-137
Eau potable	6-1-056	Information	

Liste des symboles - par nom (SUITE)

Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation	Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation
Écloserie	6-2-018	Information	échec; retiré	Grande randonnée	6-4-006	Information	
Écluses	6-4-209	Information	en cours d'élaboration	Grande randonnée pédestre interdite	1-1-054	Prohibition	
Élimination des déchets	2-1-001	Obligation		Grande randonnée/Équitation	6-4-022	Information	
Élimination des déchets	6-1-024	Information		Grande randonnée/Vélo	6-4-024	Information	
Élimination des eaux ménagères	6-4-201	Information	échec; utiliser 6-1-053	Gros félins (générique)	3-1-153	Attention	texte nécessaire
Embarcations à moteur	6-4-212	Information		Guêpes	3-1-158	Attention	texte nécessaire
Entrée	6-1-043	Information	échec; retiré				
Entrée interdite	1-1-018	Prohibition	retiré	H			
Épicerie	6-2-009	Information	texte recommandé	Hache d'incendie	5-1-005	Urgence	en cours d'élaboration
Équipement de protection contre les chutes	2-1-038	Obligation	en cours d'élaboration	Hébergement	6-2-003	Information	
Équitation	6-4-021	Information		Herbe à puces	3-1-176	Attention	texte nécessaire
Équitation interdite	1-1-075	Interdiction		Hockey sur glace	6-4-308	Information	
Escalade de rocher	6-4-011	Information	échec; retiré	Hôpital	6-1-005	Information	
Escalier	6-1-015	Information		hydravions, Interdit aux	1-1-008	Interdiction	
Escalier descendant	6-1-017	Information	échec; retiré				
Escalier mécanique	6-1-018	Information		I			
Escalier mécanique descendant	6-1-020	Information	retiré	Installations postales	6-1-021	Information	
Escalier mécanique montant	6-1-019	Information	retiré	Interdit aux piétons et aux bicyclettes	1-1-012	Interdiction	
Escalier montant	6-1-016	Information	échec; retiré	Interdit aux voitures et aux bicyclettes	1-1-013	Interdiction	
Éteignez les feux	2-1-003	Obligation		Interprétation	6-1-080	Information	texte recommandé
Excursion en bateau	6-4-208	Information	échec; retiré				
Exposition	6-1-078	Information		J			
Extincteur	5-1-002	Urgence		jeter de matériaux recyclables, Ne pas	1-1-067	Interdiction	échec; retiré
				jeter des déchets, Ne pas	1-1-079	Interdiction	
F							
Feu de camp	6-1-063	Information		K			
Feux de camp interdits	1-1-052	Interdiction		Kayak	6-4-215	Information	texte recommandé
Flamme nue interdite	1-1-051	Prohibition		Kayak interdit	1-1-064	Interdiction	
Fontaine à boire	6-1-055	Information		kayaks, Location de	6-2-016	Information	texte recommandé
G				L			
Gants protecteurs	2-1-036	Obligation	en cours d'élaboration	Lavage de voitures interdit	1-1-066	Interdiction	
Garderie	6-1-050	Information	échec; retiré	Lave-auto	6-2-012	Information	
Gaz comprimé	4-1-007	Danger	échec; retiré	Librairie	6-2-019	Information	échec; retiré
Glace mince	3-1-172	Attention	texte nécessaire	Ligne sous tension	4-1-002	Danger	texte nécessaire
Glissade d'eau	6-4-206	Information		Lunettes protectrices	2-1-032	Obligation	en cours d'élaboration
Golf	6-4-101	Information					

Liste des symboles - par nom (SUITE)

Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation	Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation
M				Patinage sur glace	6-4-307	Information	
Marche dans l'eau interdite	1-1-077	Interdiction		Patinage sur glace interdit	1-1-058	Interdiction	
Marché	6-2-010	Information		Pêche	6-4-207	Information	
Marchez à coté de votre bicyclette	2-1-006	Obligation		Pêche interdite	1-1-046	Interdiction	
Masque respiratoire	6-2-002	Information		Pêche sur la glace	6-4-316	Information	texte recommandé
Matières inflammables	4-1-001	Danger	en cours d'élaboration	Pente raide (ski de fond)	3-1-177	Attention	en cours d'élaboration
Mise à l'eau	6-4-217	Information		Pente raide (ski de fond)	6-4-312	Information	échec; retiré
Mollusques - Poison	4-1-034	Danger	échec; utiliser 4-1-003	Petit aéroport	6-3-006	Information	échec; retiré
Monte-charge	6-1-014	Information		Phare	6-1-058	Information	
Monument	6-1-086	Information	échec; retiré	piétons et aux bicyclettes, Interdit aux	1-1-012	Interdiction	
Motos hors route	6-4-019	Information		Pique-nique interdit	1-1-049	Interdiction	
Motoneige	6-4-315	Information		Plage (générique)	6-4-221	Information	en cours d'élaboration
motoneiges, Interdit aux	1-1-009	Interdiction		Planche à neige	6-4-305	Information	texte recommandé
motos hors route, Interdit aux	1-1-006	Interdiction		Plongée	6-4-203	Information	échec; retiré
Mouillage	6-4-210	Information	texte recommandé	Plongée en scaphandre autonome	6-4-204	Information	texte recommandé
Musée	6-1-082	Information	échec; retiré	Plongée en scaphandre autonome interdite	1-1-061	Interdiction	
N				Poison	4-1-003	Danger	texte nécessaire
nourrir les animaux (générique), Ne pas	1-1-073	Interdiction		Police	6-1-004	Information	
nourrir les oiseaux, Ne pas	1-1-071	Interdiction		Pont roulant	3-1-003	Caution	en cours d'élaboration
nourrir les poissons, Ne pas	1-1-078	Interdiction		Ponts de glace	3-1-174	Attention	échec; retiré
nourrir les wapitis, Ne pas	1-1-072	Interdiction	échec; retiré	Ponts de neige	3-1-175	Attention	échec; retiré
O				Portage	6-4-216	Information	texte recommandé
Objets trouvés	6-1-028	Information	échec; retiré	Poste d'essence	6-2-011	Information	
Orignaux	3-1-160	Attention	texte nécessaire	Poste de sécurité	6-1-012	Information	échec; retiré
Ours	3-1-151	Attention	texte nécessaire	Poste de vidange des bateaux	6-1-061	Information	en cours d'élaboration
P				Poste de vidange des caravanes	6-1-060	Information	
Paddock	6-4-107	Information	texte recommandé	Poste des gardes de parc	6-1-057	Information	texte nécessaire
Pagayage interdit (générique)	1-1-080	Interdiction		Premiers soins	5-1-006	Urgence	
Passage de sécurité	3-1-001	Attention	échec; retiré	Prise électrique	6-1-062	Information	
Patinage à roues alignées	6-4-105	Information		Promenade dans les dunes interdite	1-1-068	Interdiction	échec; retiré
Patinage à roues alignées interdit	1-1-055	Interdiction		Protecteurs auditifs	2-1-033	Obligation	en cours d'élaboration
				Protection respiratoire	2-1-034	Obligation	en cours d'élaboration
				Protège-cheveux	2-1-035	Obligation	en cours d'élaboration

Liste des symboles - par nom (SUITE)

Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation	Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation
R				Site archéologique	6-1-085	Information	échec; retiré
Rafting interdit	1-1-045	Interdiction	en cours d'élaboration	Ski alpin	6-4-302	Information	
Ramassez les excréments de votre chien	2-1-005	Obligation		Ski alpin interdit	1-1-056	Interdiction	
Rampe d'accès facile	6-1-037	Information	échec; retiré	Ski de fond classique	6-4-310	Information	
Rampe d'attache	6-4-106	Information	texte recommandé	Ski de fond interdit	1-1-057	Interdiction	
Randonnée pédestre	6-4-005	Information	échec; utiliser 6-4-006	Ski de patin	6-4-311	Information	en cours d'élaboration
Randonnée/Vélo	6-4-023	Information	échec; utiliser 6-4-024	Ski nautique	6-4-205	Information	
Rapides/Chutes	3-1-110	Attention	texte nécessaire	Ski nautique interdit	1-1-074	Interdiction	
Raquette	6-4-314	Information		Sol instable	3-1-133	Attention	retiré; utiliser 3-1-002
Recyclage – Cigarettes	6-1-071	Information		Sortie	6-1-044	Information	échec; retiré
Recyclage – Déchets organiques (compostage)	6-1-076	Information		Spéléologie	6-4-009	Information	texte recommandé
Recyclage – Papier	6-1-073	Information		Stationnement	6-1-007	Information	
Recyclage – Plastique	6-1-074	Information		Stationnement d'autocars	6-1-092	Information	
Recyclage – Polystyrène	6-1-075	Information		Stationnement d'automobiles et de remorques pour embarcations	6-1-091	Information	
Recyclage – Verre	6-1-072	Information		Stationnement de bicyclettes	6-1-102	Information	
Refuge de nuit	6-4-016	Information	échec; retiré	Stationnement de remorques pour embarcations	6-1-090	Information	texte recommandé
Renseignements	6-1-006	Information		Stationnement interdit	1-1-044	Interdiction	
Risque d'explosion	4-1-004	Danger	texte nécessaire	Stationnement interdit aux bicyclettes	1-1-016	Interdiction	
Rivière du patrimoine	6-1-087	Information	échec; retiré	Stationnement interdit aux remorques pour embarcations	1-1-017	Interdiction	
Robinet d'arrêt	6-1-054	Information	en cours d'élaboration	Stationnement réservé	6-1-038	Information	
Rochers glissants	3-1-105	Attention	échec; utiliser 3-1-002	Stationnement, caravanes	6-1-105	Information	
S				Stationnement, véhicules de plaisance	6-1-104	Information	
Salle de réunion	6-1-031	Information	échec; retiré	Symbole de recyclage	6-1-070	Information	
Salle de toilettes d'accès facile pour femmes	6-1-033	Information		T			
Salle de toilettes d'accès facile pour hommes	6-1-034	Information		Table à langer	6-1-051	Information	
Saut à skis	6-4-306	Information	échec; retiré	Télécabines	6-4-304	Information	
Sentier d'interprétation	6-4-027	Information	échec; retiré	Téléphone	6-1-011	Information	
Sentiers couverts de glace ou de neige	3-1-171	Attention	échec; utiliser 3-1-002	Téléphone ATS	6-1-041	Information	
Serpents (générique)	3-1-156	Attention	texte nécessaire	Téléphone d'accès facile	6-1-035	Information	
Service de bar/Cocktails	6-2-005	Information		Téléphone d'accès facile, déficience auditive	6-1-040	Information	
Services dans les deux langues officielles – English/Français	6-1-029	Information		Téléphone de secours	5-1-010	Urgence	
Services dans les deux langues officielles – Français/English	6-1-030	Information		Télesièges	6-4-303	Information	
				Températures froides (générique)	3-1-137	Attention	texte nécessaire

Liste des symboles - par nom (SUITE ET FIN)

Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation	Nom du symbole	Code	Classification	Évaluation
Tennis	6-4-102	Information					
Terrain de jeux	6-4-007	Information		V			
Terrain raide	3-1-131	Attention	texte nécessaire	Vagues traîtresses	3-1-111	Attention	texte nécessaire
Théâtre	6-1-083	Information		Véhicules tout-terrain	6-4-018	Information	
Tiques	3-1-157	Attention	échec; retiré	Véhicules de plaisance	6-4-013	Information	
Toboggan	6-4-309	Information		véhicules de plaisance, Interdit aux	1-1-014	Interdiction	
Toboggan interdit	1-1-059	Interdiction		véhicules tout-terrain, Interdit aux	1-1-005	Prohibition	
Toilette sèche	6-1-065	Information	texte recommandé	Vélos de montagne	6-4-017	Information	retiré
Toilettes familiales	6-1-103	Information		Vélos	6-4-104	Information	
Toilettes pour femmes	6-1-002	Information		vélos, Location de	6-2-014	Information	
Toilettes pour hommes	6-1-001	Information		Ventilateur en marche	2-1-002	Obligation	en cours d'élaboration
Toilettes pour hommes et femmes	6-1-003	Information		Vents forts	3-1-135	Attention	texte nécessaire
Tortues	3-1-159	Attention	texte nécessaire	Vestiaire	6-1-023	Information	texte recommandé
Tour d'observation	6-1-059	Information	texte recommandé	Vestiaire – Femmes	6-1-04	Information	texte recommandé
Traîneau à chiens	6-4-313	Information		Vestiaire – Hommes	6-1-048	Information	texte recommandé
Transbordeur	6-3-008	Information		Visite guidée	6-1-079	Information	échec; retiré
Transport ferroviaire	6-3-007	Information		Voile	6-4-211	Information	texte recommandé
Transport par autocar	6-3-001	Information		voitures et aux bicyclettes, Interdit aux	1-1-013	Interdiction	
Transport par autocar et par taxi	6-3-003	Information		voitures, Location de	6-2-013	Information	échec; retiré
Transport par avion	6-3-004	Information		Voitures de golf	6-1-089	Information	
Transport par hélicoptère	6-3-005	Information					
Transport par taxi	6-3-002	Information					
Transport par voie d'eau	6-3-010	Information	texte recommandé				
Travaux en cours	3-1-006	Attention	texte nécessaire				
Tuyau d'évacuation des eau ménagères	6-1-053	Information					
Tuyau d'incendie	5-1-003	Urgence					

Liste des symboles - par code

Code	Nom du symbole	Évaluation
	Symboles d'interdiction	
1-1-001	Interdit aux chiens	
1-1-002	Interdit aux autocars	
1-1-003	Interdit aux automobiles	
1-1-004	Interdit aux camions	
1-1-005	Interdit aux véhicules tout-terrain	
1-1-006	Interdit aux motos hors route	
1-1-007	Interdit aux bateaux	
1-1-008	Interdit aux hydravions	
1-1-009	Interdit aux motoneiges	
1-1-010	Accès interdit aux piétons	
1-1-011	Interdit aux bicyclettes	
1-1-012	Interdit aux piétons et aux bicyclettes	
1-1-013	Interdit aux voitures et aux bicyclettes	
1-1-014	Interdit aux véhicules de plaisance	
1-1-015	Interdit aux caravanes	
1-1-016	Stationnement interdit aux bicyclettes	
1-1-017	Stationnement interdit aux remorques pour embarcations	
1-1-018	Entrée interdite	Retiré
1-1-019	Bois à brûler interdit	Retiré – échec
1-1-041	Défense de fumer	
1-1-042	Ne pas boire	
1-1-043	Défense de toucher	Retiré – échec
1-1-044	Stationnement interdit	
1-1-045	Rafting interdit	En cours d'élaboration
1-1-046	Pêche interdite	
1-1-047	Allumage interdit	En cours d'élaboration
1-1-048	Camping interdit	
1-1-049	Pique-nique interdit	
1-1-050	Alcool interdit	
1-1-051	Flamme nue interdite	
1-1-052	Feux de camp interdits	
1-1-053	Chasse interdite	
1-1-054	Grande randonnée pédestre interdite	
1-1-055	Patinage à roues alignées interdit	
1-1-056	Ski alpin interdit	
1-1-057	Ski de fond interdit	
1-1-058	Patinage sur glace interdit	
1-1-059	Toboggan interdit	
1-1-060	Baignade interdite	

Code	Nom du symbole	Évaluation
1-1-061	Plongée en scaphandre autonome interdite	
1-1-062	Défense de plonger	
1-1-063	Canotage interdit	
1-1-064	Kayak interdit	
1-1-065	Détecteurs de métal interdits	Texte nécessaire
1-1-066	Lavage de voitures interdit	
1-1-067	Ne pas jeter de matériaux recyclables	Retiré – échec
1-1-068	Promenade dans les dunes interdite	Échec; utiliser symbole 1-1-010
1-1-069	Défense de couper des arbres	
1-1-070	Défense de cueillir des plantes	
1-1-071	Ne pas nourrir les oiseaux	
1-1-072	Ne pas nourrir les wapitis	Échec; utiliser symbole 1-1-073
1-1-073	Ne pas nourrir les animaux (générique)	
1-1-074	Ski nautique interdit	
1-1-075	Équitation interdite	
1-1-076	Amarrage interdit	En cours d'élaboration
1-1-077	Marche dans l'eau interdite	
1-1-078	Ne pas nourrir les poissons	
1-1-079	Ne pas jeter de déchets	
1-1-080	Pagayage interdit (générique)	
	Symboles d'obligation	
2-1-001	Élimination des déchets	
2-1-002	Ventilateur en marche	En cours d'élaboration
2-1-003	Éteignez les feux	
2-1-004	Chiens en laisse	
2-1-005	Ramassez les excréments de votre chien	
2-1-006	Marchez à côté de votre bicyclette	
2-1-031	Casque protecteur	En cours d'élaboration
2-1-032	Lunettes protectrices	En cours d'élaboration
2-1-033	Protecteurs auditifs	En cours d'élaboration
2-1-034	Protection respiratoire	En cours d'élaboration
2-1-035	Protège-cheveux	En cours d'élaboration
2-1-036	Gants protecteurs	En cours d'élaboration
2-1-037	Chaussures protectrices	En cours d'élaboration
2-1-038	Équipement de protection contre les chutes	En cours d'élaboration

Liste des symboles - par code (SUITE)

Code	Nom du symbole	Évaluation
	Symboles Attention	
3-1-001	Passage de sécurité	Échec; utiliser symbole du MCSR
3-1-002	Conditions glissantes	Texte nécessaire
3-1-003	Pont roulant	En cours d'élaboration
3-1-004	Attention!	Texte nécessaire
3-1-005	Attention, présence de radiations ionisantes	Retiré – échec
3-1-006	Travaux en cours	Texte nécessaire
3-1-101	Courants forts	Texte nécessaire
3-1-102	Courants de retour	Échec; utiliser symbole 3-1-101
3-1-103	Chenaux de refoulement	Retiré – échec
3-1-104	Dolines (dépressions dangereuses)	Retiré – échec
3-1-105	Rochers glissants	Échec; utiliser symbole 3-1-002
3-1-106	Dénivellation abrupte	Retiré – échec
3-1-107	Arbres flottants	Retiré – échec
3-1-108	Bois fondrier, rochers	Retiré – échec
3-1-109	Bois de grève	Retiré – échec
3-1-110	Rapides/Chutes	Texte nécessaire
3-1-111	Vagues traîtresses	Texte nécessaire
3-1-112	Eau froide	Échec; utiliser symbole 3-1-137
3-1-131	Terrain raide	Texte nécessaire
3-1-132	Dénivellation graduelle	Échec; utiliser symbole 3-1-131
3-1-133	Sol instable	Échec; utiliser symbole 3-1-002
3-1-134	Chute de pierres	Texte nécessaire
3-1-135	Vents forts	Texte nécessaire
3-1-136	Chute de branches	Texte nécessaire
3-1-137	Températures froides (générique)	Texte nécessaire
3-1-151	Ours	Texte nécessaire

Code	Nom du symbole	Évaluation
3-1-152	Bisons	Texte nécessaire
3-1-153	Gros félins (générique)	Texte nécessaire
3-1-154	Canidés (générique)	Texte nécessaire
3-1-155	Cerfs (générique)	Texte nécessaire
3-1-156	Serpents (générique)	Texte nécessaire
3-1-157	Tiques	Texte nécessaire
3-1-158	Guêpes	Texte nécessaire
3-1-159	Tortues	Texte nécessaire
3-1-160	Orignaux	Texte nécessaire
3-1-171	Sentiers couverts de glace ou de neige	Échec; utiliser symbole 3-1-002
3-1-172	Glace mince	Texte nécessaire
3-1-173	Crevasses	Retiré – échec
3-1-174	Ponts de glace	Retiré – échec
3-1-175	Ponts de neige	Retiré – échec
3-1-176	Herbe à puces	Texte nécessaire
3-1-177	Pente raide (ski de fond)	En cours d'élaboration
	Symboles Danger	
4-1-001	Matières inflammables	En cours d'élaboration
4-1-002	Ligne sous tension	Texte nécessaire
4-1-003	Poison	Texte nécessaire
4-1-004	Risque d'explosion	Texte nécessaire
4-1-005	Brûlure chimique	En cours d'élaboration
4-1-006	Biorisque	Retiré – échec
4-1-007	Gaz comprimé	Retiré – échec
4-1-032	Avalanches	Texte nécessaire
4-1-033	Dolines (dépressions dangereuses)	Retiré – échec
4-1-034	Mollusques - Poison	Échec; utiliser symbole 4-1-003

Liste des symboles - par code (SUITE)

Code	Nom du symbole	Évaluation
	Symboles d'urgence	
5-1-001	Avertisseur d'incendie	En cours d'élaboration
5-1-002	Extincteur	
5-1-003	Tuyau d'incendie	
5-1-004	Borne fontaine	
5-1-005	Hache d'incendie	En cours d'élaboration
5-1-006	Premiers soins	
5-1-007	Civière	En cours d'élaboration
5-1-008	Douche d'urgence	En cours d'élaboration
5-1-009	Douche oculaire	En cours d'élaboration
5-1-010	Téléphone de secours	
5-1-011	Direction	
5-1-012	Direction	
5-1-013	Direction	
5-1-014	Direction	
5-1-015	Direction	
5-1-016	Direction	
5-1-017	Direction	
5-1-018	Direction	
	Symboles d'orientation et d'information	
6-1-001	Toilette pour hommes	
6-1-002	Toilette pour femmes	
6-1-003	Toilette pour hommes et femmes	
6-1-004	Police	
6-1-005	Hôpital	
6-1-006	Renseignements	
6-1-007	Stationnement	
6-1-008	Autocars	Retiré; utiliser symbole 6-3-001
6-1-009	Automobiles	Texte recommandé
6-1-010	Camions	
6-1-011	Téléphone	
6-1-012	Poste de sécurité	Retiré – échec
6-1-013	Ascenseur	Texte recommandé
6-1-014	Monte-charge	Texte recommandé
6-1-015	Escalier	
6-1-016	Escalier montant	Retiré – échec
6-1-017	Escalier descendant	Retiré – échec
6-1-018	Escalier mécanique	
6-1-019	Escalier mécanique montant	Retiré
6-1-020	Escalier mécanique descendant	Retiré
6-1-021	Installations postales	
6-1-022	Change de devises	

Code	Nom du symbole	Évaluation
6-1-023	Vestiaire	
6-1-024	Élimination des déchets	
6-1-025	Bagages	Texte recommandé
6-1-026	Consigne à bagages	
6-1-027	Chariot à bagages	Texte recommandé
6-1-028	Objets trouvés	Retiré – échec
6-1-029	Services dans les deux langues officielles - English/Français	
6-1-030	Services dans les deux langues officielles - Français/English	
6-1-031	Salle de réunion	Retiré – échec
6-1-032	Accès pour les personnes handicapées physiques	
6-1-033	Salle de toilettes d'accès facile pour femmes	
6-1-034	Salle de toilettes d'accès facile pour hommes	
6-1-035	Téléphone d'accès facile	
6-1-036	Ascenseur d'accès facile	Texte recommandé
6-1-037	Rampe d'accès facile	Retiré – échec
6-1-038	Stationnement réservé	
6-1-039	Accès facile, déficience auditive	
6-1-040	Téléphone d'accès facile, déficience auditive	
6-1-041	Téléphone ATS	
6-1-042	Accès facile, déficience visuelle	
6-1-043	Entrée	Retiré – échec
6-1-044	Sortie	Retiré – échec
6-1-045	Douches	
6-1-046	Douches - Hommes	
6-1-047	Douches - Femmes	
6-1-048	Vestiaire - Hommes	Texte recommandé
6-1-049	Vestiaire - Femmes	Texte recommandé
6-1-050	Garderie	Retiré – échec
6-1-051	Table à langer	
6-1-052	Artisanat	Texte recommandé
6-1-053	Tuyau d'évacuation des eaux ménagères	Texte recommandé
6-1-054	Robinet d'arrêt	En cours d'élaboration
6-1-055	Fontaine à boire	
6-1-056	Eau potable	Texte recommandé
6-1-057	Poste des gardes de parc	Texte nécessaire
6-1-058	Phare	
6-1-059	Tour d'observation	
6-1-060	Poste de vidange des caravanes	

Liste des symboles - par code (SUITE)

Code	Nom du symbole	Évaluation
6-1-061	Poste de vidange des bateaux	En cours d'élaboration
6-1-062	Prise électrique	
6-1-063	Feu de camp	
6-1-064	Bois à brûler	Texte recommandé
6-1-065	Toilette sèche	
6-1-066	Banc de parc	
6-1-067	Chiens en laisse	
6-1-068	Accès pour piétons	
6-1-069	Bac de recyclage	
6-1-070	Symbole de recyclage	
6-1-071	Recyclage - Cigarettes	
6-1-072	Recyclage - Verre	
6-1-073	Recyclage - Papier	
6-1-074	Recyclage - Plastique	
6-1-075	Recyclage - Polystyrène	
6-1-076	Recyclage - Déchets organiques (compostage)	
6-1-077	Déchets organiques	Retiré – échec
6-1-078	Exposition	
6-1-079	Visite guidée	Retiré – échec
6-1-080	Interprétation	Texte recommandé
6-1-081	Centre d'interprétation	Texte recommandé
6-1-082	Musée	Retiré – échec
6-1-083	Théâtre	
6-1-084	Amphithéâtre	Retiré – échec
6-1-085	Site archéologique	Retiré – échec
6-1-086	Monument	Retiré – échec
6-1-087	Rivière du patrimoine	Retiré – échec
6-1-088	Bisons	
6-1-089	Voiturettes de golf	
6-1-090	Stationnement de remorques pour embarcations	Texte recommandé
6-1-091	Stationnement d'automobiles et de remorques pour embarcations	
6-1-092	Stationnement d'autocars	
6-1-093	Aire pour fumeurs	
6-1-094	Direction	
6-1-095	Direction	
6-1-096	Direction	
6-1-097	Direction	
6-1-098	Direction	
6-1-099	Direction	
6-1-100	Direction	
6-1-101	Direction	
6-1-102	Stationnement pour bicyclettes	

















Code	Nom du symbole	Évaluation
6-1-103	Toilette familiale	
6-1-104	Stationnement, véhicules de plaisance	
6-1-105	Stationnement, caravanes	Texte recommandé
6-1-106	Douches d'accès facile	
6-1-107	Aire de stationnement 1	
6-1-108	Aire de stationnement 2	
6-1-109	Aire de stationnement 3	
6-1-110	Aire de stationnement 4	
6-1-111	Aire de stationnement 5	
6-1-112	Aire de stationnement 6	
6-1-113	Aire de stationnement 7	
6-1-114	Aire de stationnement 8	
6-1-115	Aire de stationnement 9	
6-2-001	Café-restaurant	Texte recommandé
6-2-002	Restaurant	
6-2-003	Hébergement	
6-2-004	Auberge de jeunesse	Retiré – échec
6-2-005	Service de bar/Cocktails	
6-2-006	Cafétéria	Retiré; utiliser symbole 6-2-002
6-2-007	Distributeur automatique	
6-2-008	Casse-croûte	Texte recommandé
6-2-009	Épicerie	Texte recommandé
6-2-010	Marché	
6-2-011	Poste d'essence	
6-2-012	Lave-auto	
6-2-013	Location de voitures	Retiré – échec
6-2-014	Location de vélos	
6-2-015	Location de canots	
6-2-016	Location de kayaks	Texte recommandé
6-2-017	Buanderie	
6-2-018	Écloserie	Retiré – échec
6-2-019	Librairie	Retiré – échec
6-2-020	Boutique de cadeaux	
6-3-001	Transport par autocar	
6-3-002	Transport par taxi	
6-3-003	Transport par autocar et par taxi	Texte recommandé
6-3-004	Transport par avion	
6-3-005	Transport par hélicoptère	
6-3-006	Petit aéroport	Retiré – échec
6-3-007	Transport ferroviaire	
6-3-008	Transbordeur	
6-3-009	Navette	Texte recommandé
6-3-010	Transport par voie d'eau	Texte recommandé

















Liste des symboles - par code (SUITE ET FIN)
















Code	Nom du symbole	Évaluation
6-4-001	Camping	
6-4-002	Camping de groupe	Échec; utiliser symbole 6-4-001
6-4-003	Aire de pique-nique	
6-4-004	Abri de pique-nique	
6-4-005	Randonnée pédestre	Retiré; utiliser symbole 6-4-006
6-4-006	Grande randonnée	
6-4-007	Terrain de jeux	
6-4-008	Belvédère	
6-4-009	Spéléologie	
6-4-010	Alpinisme	
6-4-011	Escalade de rocher	Retiré – échec
6-4-012	Circuit en autocar	Retiré – échec
6-4-013	Véhicules de plaisance	
6-4-014	Camionnettes de camping	Échec; utiliser symbole 6-4-013
6-4-015	Caravanes	
6-4-016	Refuge de nuit	Retiré – échec
6-4-017	Vélos de montagne	Retiré
6-4-018	Véhicules tout-terrain	
6-4-019	Motos hors route	
6-4-020	Chasse	Retiré – échec
6-4-021	Équitation	
6-4-022	Grande randonnée/Équitation	
6-4-023	Randonnée/Vélo	Retiré; utiliser symbole 6-4-024
6-4-024	Grande randonnée/Vélo	
6-4-025	Camping en l'arrière-pays	
6-4-026	Camping équestre	
6-4-027	Sentier d'interprétation	Retiré – échec
6-4-101	Golf	
6-4-102	Tennis	
6-4-103	Boulingrin	Texte recommandé
6-4-104	Vélos	
6-4-105	Patinage à roues alignées	
6-4-106	Rampe d'attache	Texte recommandé
6-4-107	Paddock	Texte recommandé
6-4-201	Élimination des eaux ménagères	Échec; utiliser symbole 6-1-053













Code	Nom du symbole	Évaluation
6-4-202	Baignade	
6-4-203	Plongée	Retiré – échec
6-4-204	Plongée en scaphandre autonome	
6-4-205	Ski nautique	
6-4-206	Glissade d'eau	
6-4-207	Pêche	
6-4-208	Excursion en bateau	Retiré – échec
6-4-209	Écluses	En cours d'élaboration
6-4-210	Mouillage	Texte recommandé
6-4-211	Voile	Texte recommandé
6-4-212	Embarcations à moteur	
6-4-213	Chaloupes	Retiré – échec
6-4-214	Canotage	
6-4-215	Kayak	Texte recommandé
6-4-216	Portage	Texte recommandé
6-4-217	Mise à l'eau	
6-4-218	Amarrage à quai	Retiré
6-4-219	Amarrage des embarcations	
6-4-220	Canot-camping	Texte recommandé
6-4-221	Plage (générique)	En cours d'élaboration
6-4-222	Chute	En cours d'élaboration
6-4-301	Abri d'hiver	
6-4-302	Ski alpin	
6-4-303	Télesièges	
6-4-304	Télécabines	
6-4-305	Planche à neige	
6-4-306	Saut à skis	Retiré – échec
6-4-307	Patinage sur glace	
6-4-308	Hockey sur glace	
6-4-309	Toboggan	
6-4-310	Ski de fond classique	
6-4-311	Ski de patin	En cours d'élaboration
6-4-312	Pente raide (ski de fond)	Retiré – échec
6-4-313	Traineau à chiens	
6-4-314	Raquette	
6-4-315	Motoneige	
6-4-316	Pêche sur la glace	Texte recommandé

Symboles d'interdiction















Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
1-1-001	Interdit aux chiens Indique un endroit interdit aux chiens.			1-1-009	Interdit aux motoneiges Indique un endroit interdit aux motoneiges.		
1-1-002	Interdit aux autocars Indique un endroit interdit aux autobus.			1-1-010	Accès interdit aux piétons Indique un endroit dont l'accès est interdit aux piétons.		
1-1-003	Interdit aux automobiles Indique un endroit interdit aux automobiles.			1-1-011	Interdit aux bicyclettes Indique un endroit où il est interdit de circuler à bicyclette.		
1-1-004	Interdit aux camions Indique un endroit interdit aux camions.			1-1-012	Interdit aux piétons et aux bicyclettes Indique un endroit où il est interdit de circuler à pied ou à bicyclette.		
1-1-005	Interdit aux véhicules tout-terrain Indique un endroit interdit aux véhicules tout-terrain.			1-1-013	Interdit aux voitures et aux bicyclettes Indique un endroit où il est interdit de circuler en voiture ou à bicyclette.		
1-1-006	Interdit aux motos hors route Indique un endroit interdit aux motos hors route.			1-1-014	Interdit aux véhicules de plaisance Indique un endroit interdit aux véhicules de plaisance.		
1-1-007	Interdit aux bateaux Indique un endroit interdit aux bateaux.			1-1-015	Interdit aux caravanes Indique un endroit interdit aux caravanes.		
1-1-008	Interdit aux hydravions Indique un endroit interdit aux hydravions.			1-1-016	Stationnement interdit aux bicyclettes Indique un endroit où il est interdit de stationner sa bicyclette.		

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
1-1-017	Stationnement interdit aux remorques pour embarcations Indique un endroit où il est interdit de stationner sa remorque pour embarcation.			1-1-046	Pêche interdite Indique un endroit où la pêche est interdite.		
1-1-018	Entrée interdite Indique un endroit où il est interdit d'entrer.	Retiré		1-1-047	Allumage interdit Indique un endroit où l'allumage est interdit.	En cours d'élaboration	
1-1-019	Bois à brûler interdit Indique un endroit où il est interdit de transporter du bois à brûler.	Retiré – échec essai de compréhension		1-1-048	Camping interdit Indique un endroit où le camping est interdit.		
1-1-041	Défense de fumer Indique un endroit où il est interdit de fumer.			1-1-049	Pique-nique interdit Indique un endroit où les pique-niques sont interdits.		
1-1-042	Ne pas boire Indique un endroit où l'eau (du robinet) n'est pas potable.			1-1-050	Alcool interdit Indique un endroit où les boissons alcoolisées sont interdites.		
1-1-043	Défense de toucher Désigne une surface à laquelle il ne faut pas toucher.	Retiré – échec essai de compréhension		1-1-051	Flamme nue interdite Indique un endroit où les flammes nues sont interdites.		
1-1-044	Stationnement interdit Indique un endroit où le stationnement est interdit.			1-1-052	Feux de camp interdits Indique un endroit où les feux de camp sont interdits.		
1-1-045	Rafting interdit Indique un endroit où le rafting est interdit.	En cours d'élaboration		1-1-053	Chasse interdite Indique un endroit où la chasse est interdite.		








Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
1-1-054	Grande randonnée pédestre interdite Indique un endroit où la grande randonnée pédestre est interdite.			1-1-062	Défense de plonger Indique un endroit où il est interdit de plonger.		
1-1-055	Patinage à roues alignées interdit Indique un endroit où le patinage à roues alignées est interdit.			1-1-063	Canotage interdit Indique un endroit où le canotage est interdit.		
1-1-056	Ski alpin interdit Indique un endroit où le ski alpin est interdit.			1-1-064	Kayak interdit Indique un endroit où le kayak est interdit.		
1-1-057	Ski de fond interdit Indique un endroit où le ski de fond est interdit.			1-1-065	Détecteurs de métal interdits Indique un endroit où les détecteurs de métal sont interdits.	Texte nécessaire	
1-1-058	Patinage sur glace interdit Indique un endroit où le patinage sur glace est interdit.			1-1-066	Lavage de voitures interdit Indique un endroit où il est interdit de laver les voitures.		
1-1-059	Toboggan interdit Indique un endroit où le toboggan est interdit.			1-1-067	Ne pas jeter de matériaux recyclables Indique un contenant où il est interdit de mettre des matériaux recyclables.	Retiré – échec essai de compréhension	
1-1-060	Baignade interdite Indique un endroit où la baignade est interdite.			1-1-068	Promenade dans les dunes interdite Indique un endroit où il est interdit de marcher dans les dunes.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 1-1-010 accompagné d'un message écrit spécifique	
1-1-061	Plongée en scaphandre autonome interdite Indique un endroit où la plongée en scaphandre autonome est interdite.						








Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
1-1-069	Défense de couper des arbres Indique un endroit où il est interdit de couper des arbres.			1-1-075	Équitation interdite Indique un endroit où l'équitation est interdite.		
1-1-070	Défense de cueillir des plantes Indique un endroit où il est interdit de cueillir des plantes.			1-1-076	Amarrage interdit Indique un endroit où il est interdit de d'amarrer une embarcation.	En cours d'élaboration	
1-1-071	Ne pas nourrir les oiseaux Indique un endroit où il est interdit de nourrir les oiseaux.			1-1-077	Marche dans l'eau interdite Indique un endroit où il est interdit de marcher dans l'eau.		
1-1-072	Ne pas nourrir les wapitis Indique un endroit où il est interdit de nourrir les wapitis.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 1-1-073 accompagné d'un message écrit spécifique		1-1-078	Ne pas nourrir les poissons Indique un endroit où il est interdit de nourrir les poissons.		
1-1-073	Ne pas nourrir les animaux (générique) Indique un endroit où il est interdit de nourrir les animaux.			1-1-079	Ne pas jeter de déchets Indique un endroit où il est interdit de jeter des déchets.		
1-1-074	Ski nautique interdit Indique un endroit où le ski nautique est interdit.			1-1-080	Pagayage interdit (générique) Indique un endroit où il est interdit de pagayer.		







Symboles d'obligation








Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
2-1-001	Élimination des déchets Indique l'emplacement d'un contenant dans lequel il faut déposer ses déchets.			2-1-032	Lunettes protectrices Indique un endroit ou une activité particulière qui exige le port de lunettes protectrices.	En cours d'élaboration	
2-1-002	Ventilateur en marche Indique un endroit où il faut se servir de ventilateurs.	En cours d'élaboration		2-1-033	Protecteurs auditifs Indique un endroit ou une activité particulière qui exige le port de protecteurs auriculaires.	En cours d'élaboration	
2-1-003	Éteignez les feux Indique un endroit où il est obligatoire d'éteindre les feux.			2-1-034	Protection respiratoire Indique un endroit ou une activité particulière qui exige le port d'un appareil de protection respiratoire.	En cours d'élaboration	
2-1-004	Chiens en laisse Indique un endroit où les chiens doivent être tenus en laisse.			2-1-035	Protège-cheveux Indique un endroit ou une activité particulière qui exige le port d'un protège-cheveux.	En cours d'élaboration	
2-1-005	Ramassez les excréments de votre chien Indique un endroit où il est obligatoire de ramasser les excréments de son chien.			2-1-036	Gants protecteurs Indique un endroit ou une activité particulière qui exige le port de gants protecteurs.	En cours d'élaboration	
2-1-006	Marchez à côté de votre bicyclette Indique un endroit où il est obligatoire de marcher à côté de sa bicyclette.			2-1-037	Chaussures protectrices Indique un endroit ou une activité particulière qui exige le port de chaussures protectrices.	En cours d'élaboration	
2-1-031	Casque protecteur Indique un endroit ou une activité particulière qui exige le port d'un casque protecteur.	En cours d'élaboration		2-1-038	Équipement de protection contre les chutes Indique un endroit ou une activité particulière qui exige le port de l'équipement de protection contre les chutes.	En cours d'élaboration	









Symboles Attention








Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
3-1-001	Passage de sécurité Indique l'existence d'un passage de sécurité.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole passage piéton du MCSR	
3-1-002	Conditions glissantes Indique l'existence de conditions glissantes.	Texte nécessaire	
3-1-003	Pont roulant Indique un danger lié à la présence d'un pont roulant.	En cours d'élaboration	
3-1-004	Attention! Indique la présence d'un risque.	Texte nécessaire	
3-1-005	Attention, présence de radiations ionisantes Indique la présence réelle ou possible de radiations ionisantes.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-006	Travaux en cours Indique un endroit où des travaux sont en cours.	Texte nécessaire	
3-1-101	Courants forts Indique un danger lié à la présence de courants forts.	Texte nécessaire	

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
3-1-102	Courants de retour Indique un danger lié à la présence de courants forts qui risquent de vous éloigner du rivage.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 3-1-101 accompagné d'un message écrit spécifique	
3-1-103	Chenaux de refoulement Indique un danger lié à l'élévation possible et soudaine du niveau d'eau.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-104	Dolines (dépressions dangereuses) Indique un danger lié à la présence de dolines ou dépressions.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-105	Rochers glissants Indique l'existence de conditions rendant les rochers glissants.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 3-1-002 accompagné d'un message écrit spécifique	
3-1-106	Dénivellation abrupte Indique un endroit où le fond présente une dénivellation abrupte.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-107	Arbres flottants Indique un danger lié à la présence d'arbres tombés dans l'eau.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-108	Bois fondrier, rochers Indique un danger lié à la présence de rochers et de billes sous l'eau.	Retiré – échec essai de compréhension	

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
3-1-109	Bois de grève Indique un endroit où du bois de grève peut être présent dans les eaux agitées.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-110	Rapides/Chutes Indique un danger lié à l'approche de chutes ou de rapides.	Texte nécessaire	
3-1-111	Vagues traîtresses Indique un danger lié à la présence de très grosses vagues.	Texte nécessaire	
3-1-112	Eau froide Indique un endroit où l'eau est très froide.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 3-1-137 accompagné d'un message écrit spécifique	
3-1-131	Terrain raide Indique un endroit où le terrain est raide ou les falaises sont dangereuses.	Texte nécessaire	
3-1-132	Dénivellation graduelle Indique un endroit où la dénivellation est graduelle ou abrupte.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 3-1-131 accompagné d'un message écrit spécifique	

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
3-1-133	Sol instable Indique un endroit où le sol risque d'être instable ou glissant.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 3-1-002 accompagné d'un message écrit spécifique	
3-1-134	Chute de pierres Indique un endroit où il y a un risque de chute de pierres.	Texte nécessaire	
3-1-135	Vents forts Indique un danger lié à la présence de vents forts.	Texte nécessaire	
3-1-136	Chute de branches Indique un endroit où des branches risquent de tomber.	Texte nécessaire	
3-1-137	Températures froides (générique) Indique l'existence d'un risque de températures froides.	Texte nécessaire	
3-1-151	Ours Indique un danger lié à la présence d'ours.	Texte nécessaire	
3-1-152	Bisons Indique un danger lié à la présence de bisons.	Texte nécessaire	

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
3-1-153	Gros félins (générique) Indique un danger lié à la présence de gros félins.	Texte nécessaire	
3-1-154	Canidés (générique) Indique un danger lié à la présence de canidés.	Texte nécessaire	
3-1-155	Cerfs (générique) Indique un danger lié à la présence de cerfs.	Texte nécessaire	
3-1-156	Serpents (générique) Indique un danger lié à la présence de serpents.	Texte nécessaire	
3-1-157	Tiques Indique un danger lié à la présence de tiques.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-158	Guêpes Indique un danger lié à la présence de guêpes.	Texte nécessaire	
3-1-159	Tortues Indique un danger lié à la présence de tortues.	Texte nécessaire	
3-1-160	Orignaux Indique un danger lié à la présence d'orignaux.	Texte nécessaire	














Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
3-1-171	Sentiers couverts de glace ou de neige Indique un danger lié à la présence de glace ou de neige couvrant les sentiers.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 3-1-002 accompagné d'un message écrit spécifique	
3-1-172	Glace mince Indique un danger lié à la glace mince.	Texte nécessaire	
3-1-173	Crevasses Indique un danger lié à la présence de crevasses.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-174	Ponts de glace Indique un danger lié à la présence de ponts de glace.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-175	Ponts de neige Indique un danger lié à la présence de ponts de neige.	Retiré – échec essai de compréhension	
3-1-176	Herbe à puces Indique un danger lié à la présence de l'herbe à puces.	Texte nécessaire	
3-1-177	Pente raide (ski de fond) Indique un danger lié à la présence d'une pente raide.	En cours d'élaboration	




Symboles Danger



Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
4-1-001	Matières inflammables Indique la présence de matières inflammables.	En cours d'élaboration	
4-1-002	Ligne sous tension Indique un danger lié à la présence d'une ligne sous tension.	Texte nécessaire	
4-1-003	Poison Indique la présence d'un poison.	Texte nécessaire	
4-1-004	Risque d'explosion Indique un danger lié au risque d'explosion.	Texte nécessaire	
4-1-005	Brûlure chimique Indique la présence de produits chimiques très corrosifs.	En cours d'élaboration	

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
4-1-006	Biorisque Indique la présence d'un agent infectieux (par exemple virus, bactéries, champignons ou moisissures).	Retiré – échec essai de compréhension	
4-1-007	Gaz comprimé Indique la présence de gaz comprimé.	Retiré – échec essai de compréhension	
4-1-032	Avalanches Indique un danger lié au risque d'avalanches.	Texte nécessaire	
4-1-033	Dolines (dépressions dangereuses) Indique un danger lié à la présence de dolines ou dépressions.	Retiré – échec essai de compréhension	
4-1-034	Mollusques - Poison Indique la présence de toxines dans les mollusques.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 4-1-003 accompagné d'un message écrit spécifique	








Symboles d'urgence









Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
5-1-001	Avertisseur d'incendie Pour signaler et identifier un dispositif qui déclenche une alarme de feu et émet un signal sonore et (ou) visible d'incendie et (ou) donne l'alerte.	En cours d'élaboration		5-1-007	Civière Indique l'emplacement d'une civière.	En cours d'élaboration	
5-1-002	Extincteur Indique l'emplacement d'un extincteur.			5-1-008	Douche d'urgence Indique l'emplacement d'une douche d'urgence.	En cours d'élaboration	
5-1-003	Tuyau d'incendie Indique l'emplacement d'un tuyau d'incendie (colonne montante).			5-1-009	Douche oculaire Indique l'emplacement d'une douche oculaire.	En cours d'élaboration	
5-1-004	Borne fontaine Indique l'emplacement d'une borne fontaine.			5-1-010	Téléphone de secours Indique l'emplacement d'un téléphone de secours.		
5-1-005	Hache d'incendie Indique l'emplacement d'une hache d'incendie.	En cours d'élaboration		5-1-011	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Urgence ».		
5-1-006	Premiers soins Indique l'emplacement d'une installation permettant de prodiguer des premiers soins (par exemple un poste de premiers soins ou une trousse de premiers soins).			5-1-012	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Urgence ».		
				5-1-013	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Urgence ».		

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
5-1-014	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Urgence ».		
5-1-015	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Urgence ».		
5-1-016	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Urgence ».		















Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
5-1-017	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Urgence ».		
5-1-018	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Urgence ».		













Symboles d'orientation et d'information













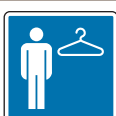



Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-001	Toilette pour hommes Indique l'emplacement de toilettes à l'usage des hommes seulement.		
6-1-002	Toilette pour femmes Indique l'emplacement de toilettes à l'usage des femmes seulement.		
6-1-003	Toilette pour hommes et femmes Indique une salle de toilettes à l'usage des hommes et des femmes. Ce symbole peut également indiquer à l'avance l'emplacement de salles de toilettes séparées.		
6-1-004	Police Indique l'emplacement d'un poste de police ou d'un bureau de personnel de sécurité.		
6-1-005	Hôpital Indique l'emplacement d'un hôpital.		
6-1-006	Renseignements Indique l'emplacement d'une installation ou d'un service de renseignements.		
6-1-007	Stationnement Indique un endroit où l'on peut stationner des véhicules.		













Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-008	Autocars Indique une installation conçue (ou prévue) spécialement pour les autocars.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 6-3-001	
6-1-009	Automobiles Indique une installation conçue (ou prévue) spécialement pour les automobiles.	Texte recommandé	
6-1-010	Camions Indique une installation conçue (ou prévue) spécialement pour les camions.		
6-1-011	Téléphone Indique l'emplacement d'un téléphone.		
6-1-012	Poste de sécurité Indique l'emplacement d'un poste de sécurité.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-013	Ascenseur Indique l'emplacement d'un ascenseur.	Texte recommandé	
6-1-014	Monte-charge Indique l'emplacement d'un monte-charge.	Texte recommandé	
6-1-015	Escalier Indique l'emplacement d'un escalier.		

Symboles d'orientation et d'information (SUITE)

















Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-016	Escalier montant Indique l'emplacement d'un escalier menant vers un étage supérieur.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-023	Vestiaire Indique l'emplacement où l'on peut ranger des vêtements.	Texte recommandé	
6-1-017	Escalier descendant Indique l'emplacement d'un escalier menant vers un étage inférieur.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-024	Élimination des déchets Indique l'emplacement d'un contenant à déchets.		
6-1-018	Escalier mécanique Indique l'emplacement d'un escalier mécanique assurant le transport vers un étage supérieur ou inférieur.			6-1-025	Bagages Indique un endroit où divers services relatifs aux bagages sont offerts.	Texte recommandé	
6-1-019	Escalier mécanique montant Indique l'emplacement d'un escalier mécanique assurant le transport vers un étage supérieur.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-026	Consigne à bagages Indique un endroit où l'on peut louer un compartiment de sûreté pour bagages.		
6-1-020	Escalier mécanique descendant Indique l'emplacement d'un escalier mécanique assurant le transport vers un étage inférieur.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-027	Chariot à bagages Indique l'emplacement de chariots à bagages.	Texte recommandé	
6-1-021	Installations postales Indique l'emplacement d'installations destinées au service postal (c.-à-d. n'importe quel type d'installation, de la boîte aux lettres au bureau de poste).			6-1-028	Objets trouvés Indique l'emplacement des objets trouvés.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-022	Change de devises Indique un endroit où des devises peuvent être changées.			6-1-029	Services dans les deux langues officielles - English/Français Indique que des services gouvernementaux sont offerts dans les deux langues officielles.		












Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-030	Services dans les deux langues officielles - Français/English Indique que des services gouvernementaux sont offerts dans les deux langues officielles.			6-1-035	Téléphone d'accès facile Indique l'emplacement d'un téléphone public d'accès facile pour les personnes handicapées.		
6-1-031	Salle de réunion Indique l'emplacement d'une salle de réunion.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-036	Ascenseur d'accès facile Indique l'emplacement d'un ascenseur adapté pour les personnes handicapées.	Texte recommandé	
6-1-032	Accès pour les personnes handicapées physiques Indique une installation d'accès facile pour les personnes dont la mobilité est réduite en raison d'un handicap physique, ou une installation qui peut être utilisée par ces personnes.			6-1-037	Rampe d'accès facile Indique l'emplacement d'une rampe d'accès facile pour les personnes handicapées.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-033	Salle de toilettes d'accès facile pour femmes Indique l'emplacement de toilettes à l'usage des femmes seulement et conçues pour les personnes handicapées.			6-1-038	Stationnement réservé Indique l'emplacement d'un stationnement réservé aux personnes handicapées.		
6-1-034	Salle de toilettes d'accès facile pour hommes Indique l'emplacement de toilettes à l'usage des hommes seulement et conçues pour les personnes handicapées.			6-1-039	Accès facile, déficience auditive Indique l'emplacement d'une installation ou d'un service conçus pour les personnes ayant une déficience auditive.		
				6-1-040	Téléphone d'accès facile, déficience auditive Indique l'emplacement d'un téléphone public conçu pour les personnes ayant une déficience auditive.		
				6-1-041	Téléphone ATS Indique l'emplacement d'un téléphone muni d'un appareil téléscripteur conçu pour les personnes ayant une déficience auditive.		
















Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-042	Accès facile, déficience visuelle Indique l'emplacement d'un service destiné aux personnes ayant une déficience visuelle.			6-1-050	Garderie Indique l'emplacement d'un jardin d'enfants ou d'une garderie.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-043	Entrée Indique l'emplacement d'une entrée ou d'une direction privilégiée pour entrer.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-051	Table à langer Indique l'emplacement d'une table à langer.		
6-1-044	Sortie Indique l'emplacement d'une sortie ou d'une direction privilégiée pour sortir.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-052	Artisanat Indique un endroit où l'on peut trouver de l'artisanat.	Texte recommandé	
6-1-045	Douches Indique l'emplacement de douches.			6-1-053	Tuyau d'évacuation des eaux ménagères Indique l'emplacement d'un tuyau d'évacuation des eaux ménagères.	Texte recommandé	
6-1-046	Douches - Hommes Indique l'emplacement de douches à l'usage des hommes seulement.			6-1-054	Robinet d'arrêt Indique l'emplacement d'un robinet d'arrêt.	En cours d'élaboration	
6-1-047	Douches - Femmes Indique l'emplacement de douches à l'usage des femmes seulement.			6-1-055	Fontaine à boire Indique l'emplacement d'une fontaine à boire.		
6-1-048	Vestiaire - Hommes Indique l'emplacement d'un vestiaire à l'usage des hommes seulement.	Texte recommandé		6-1-056	Eau potable Indique que l'eau (du robinet) est potable.	Texte recommandé	
6-1-049	Vestiaire - Femmes Indique l'emplacement d'un vestiaire à l'usage des femmes seulement.	Texte recommandé		6-1-057	Poste des gardes de parc Indique l'emplacement d'un poste de gardes de parc.	Texte nécessaire	

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-058	Phare Indique l'emplacement d'un phare.			6-1-066	Banc de parc Indique l'emplacement d'un banc de parc.		
6-1-059	Tour d'observation Indique l'emplacement d'une tour d'observation.	Texte recommandé		6-1-067	Chiens en laisse Indique un endroit où les chiens en laisse sont permis.		
6-1-060	Poste de vidange des caravanes Indique l'emplacement d'un poste de vidange des caravanes.			6-1-068	Accès pour piétons Indique l'emplacement d'un accès pour piétons.		
6-1-061	Poste de vidange des bateaux Indique l'emplacement d'un poste de vidange des bateaux.	En cours d'élaboration		6-1-069	Bac de recyclage Indique l'emplacement d'un bac de recyclage.		
6-1-062	Prise électrique Indique l'emplacement d'une prise électrique.			6-1-070	Symbole de recyclage Indique l'emplacement d'installations destinées au recyclage.		
6-1-063	Feu de camp Indique un endroit où les feux de camp sont permis.			6-1-071	Recyclage - Cigarettes Indique l'emplacement d'un contenant pour le recyclage du métal.		
6-1-064	Bois à brûler Indique l'endroit où l'on peut se procurer du bois à brûler.	Texte nécessaire		6-1-072	Recyclage - Verre Indique l'emplacement d'un contenant pour le recyclage du verre.		
6-1-065	Toilette sèche Indique l'emplacement d'une toilette sèche.	Texte recommandé		6-1-073	Recyclage - Papier Indique l'emplacement d'un contenant pour le recyclage du papier.		

















Symboles d'orientation et d'information (SUITE)

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-074	Recyclage - Plastique Indique l'emplacement d'un contenant pour le recyclage du plastique.			6-1-082	Musée Indique l'emplacement d'un musée.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-075	Recyclage - Polystyrène Indique l'emplacement d'un contenant pour le recyclage du polystyrène.			6-1-083	Théâtre Indique l'emplacement d'un théâtre.		
6-1-076	Recyclage - Déchets organiques (compostage) Indique l'emplacement d'un contenant à compostage.			6-1-084	Amphithéâtre Indique l'emplacement d'un amphithéâtre.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-077	Déchets organiques Indique l'emplacement d'un contenant à déchets organiques.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-085	Site archéologique Indique l'emplacement d'un site archéologique.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-078	Exposition Indique l'emplacement d'une exposition.			6-1-086	Monument Indique l'emplacement d'un monument ou d'une plaque.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-079	Visite guidée Indique l'endroit où sont offertes des visites guidées.	Retiré – échec essai de compréhension		6-1-087	Rivière du patrimoine Indique l'emplacement d'une rivière du patrimoine.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-1-080	Interprétation Indique l'endroit où est situé un amphithéâtre ou sont offerts des services d'interprétation, des visites guidées, ou des conférences.	Texte recommandé		6-1-088	Bisons Indique un endroit où l'on peut observer des bisons.		
6-1-081	Centre d'interprétation Indique l'emplacement d'un centre d'interprétation.	Texte recommandé		6-1-089	Voitures de golf Indique un endroit où il est permis de circuler en voiturette de golf.		
















Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-090	Stationnement de remorques pour embarcations Indique un endroit où l'on peut stationner des remorques pour embarcations.	Texte recommandé		6-1-096	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Orientation et information ».		
6-1-091	Stationnement d'automobiles et de remorques pour embarcations Indique un endroit où l'on peut stationner des automobiles et des remorques pour embarcations.			6-1-097	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Orientation et information ».		
6-1-092	Stationnement d'autocars Indique un endroit où les autocars peuvent stationner.			6-1-098	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Orientation et information ».		
6-1-093	Aire pour fumeurs Indique un endroit où il est permis de fumer.			6-1-099	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Orientation et information ».		
6-1-094	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Orientation et information ».			6-1-100	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Orientation et information ».		
6-1-095	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Orientation et information ».						

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-1-101	Direction Indique la direction; ce symbole ne doit être utilisé que conjointement avec un autre symbole « Orientation et information ».			6-1-108	Aire de stationnement 2 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.		
6-1-102	Stationnement pour bicyclettes Indique un endroit où les bicyclettes peuvent stationner.			6-1-109	Aire de stationnement 3 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.		
6-1-103	Toilette familiale Indique l'endroit où se trouve une toilette familiale.			6-1-110	Aire de stationnement 4 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.		
6-1-104	Stationnement, véhicules de plaisance Indique un endroit où les véhicules de plaisance peuvent stationner.			6-1-111	Aire de stationnement 5 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.		
6-1-105	Stationnement, caravanes Indique un endroit où les caravanes peuvent stationner.	Texte recommandé		6-1-112	Aire de stationnement 6 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.		
6-1-106	Douches d'accès facile Indique une installation d'accès facile pour les personnes dont la mobilité est réduite en raison d'un handicap physique, ou une installation qui peut être utilisée par ces personnes.			6-1-113	Aire de stationnement 7 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.		
6-1-107	Aire de stationnement 1 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.			6-1-114	Aire de stationnement 8 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.		
				6-1-115	Aire de stationnement 9 Indique un endroit où les véhicules peuvent stationner quand plusieurs aires de stationnement sont disponibles.		
















Symboles d'orientation et d'information (SUITE)

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-2-001	Café-restaurant Indique l'emplacement d'un café-restaurant.	Texte recommandé		6-2-009	Épicerie Indique l'emplacement d'une épicerie.	Texte recommandé	
6-2-002	Restaurant Indique l'emplacement d'un restaurant à service complet.			6-2-010	Marché Indique l'emplacement d'un marché.		
6-2-003	Hébergement Indique un endroit où sont offerts des services d'hébergement.			6-2-011	Poste d'essence Indique un endroit où l'on peut faire le plein d'essence d'un véhicule motorisé.		
6-2-004	Auberge de jeunesse Indique l'emplacement d'une auberge de jeunesse.	Retiré – échec essai de compréhension		6-2-012	Lave-auto Indique l'emplacement d'un lave-auto.		
6-2-005	Service de bar/ Cocktails Indique un endroit où l'on sert des boissons alcoolisées.			6-2-013	Location de voitures Indique un endroit où l'on peut louer une voiture.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-2-006	Cafétéria Indique l'emplacement d'une cafétéria.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 6-2-002		6-2-014	Location de vélos Indique un endroit où l'on peut louer des vélos.		
6-2-007	Distributeur automatique Indique l'emplacement d'un distributeur automatique.			6-2-015	Location de canots Indique un endroit où l'on peut louer des canots.		
6-2-008	Casse-croûte Indique l'emplacement d'un casse-croûte.	Texte recommandé		6-2-016	Location de kayaks Indique un endroit où l'on peut louer des kayaks.	Texte recommandé	
















Symboles d'orientation et d'information (SUITE)





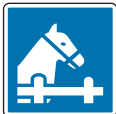











Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-2-017	Buanderie Indique l'emplacement d'une buanderie.			6-3-005	Transport par hélicoptère Indique l'endroit où l'on peut obtenir des services de transport par hélicoptère.		
6-2-018	Écloserie Indique l'emplacement d'une écloserie.	Retiré – échec essai de compréhension		6-3-006	Petit aéroport Indique l'emplacement d'un petit aéroport.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-2-019	Librairie Indique l'emplacement d'une librairie.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 6-2-020		6-3-007	Transport ferroviaire Indique l'endroit où l'on peut obtenir des services de transport ferroviaire.		
6-2-020	Boutique de cadeaux Indique l'emplacement d'une boutique de cadeaux.			6-3-008	Transbordeur Indique l'emplacement d'un transbordeur.		
6-3-001	Transport par autocar Indique l'endroit où l'on peut obtenir des services de transport par autocar.			6-3-009	Navette Indique un endroit où on peut emprunter une navette.	Texte recommandé	
6-3-002	Transport par taxi Indique l'endroit où l'on peut obtenir des services de transport par taxi (notamment une station de taxis).			6-3-010	Transport par voie d'eau Indique un endroit où on peut se déplacer sur l'eau.	Texte recommandé	
6-3-003	Transport par autocar et par taxi Indique l'endroit où l'on peut obtenir des services de transport par autocar et par taxi.	Texte recommandé		6-4-001	Camping Indique un endroit où le camping est permis.		
6-3-004	Transport par avion Indique l'endroit où l'on peut obtenir des services de transport par avion.						

Symboles d'orientation et d'information (SUITE)










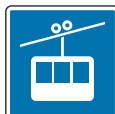






Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-4-002	Camping de groupe Indique l'emplacement d'une aire de camping de groupe.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 6-4-001 accompagné d'un message écrit spécifique		6-4-009	Spéléologie Indique l'emplacement d'un site de spéléologie.	Texte recommandé	
6-4-003	Aire de pique-nique Indique un endroit où se trouvent des tables à pique-nique.			6-4-010	Alpinisme Indique un endroit où l'on peut faire de l'alpinisme.		
6-4-004	Abri de pique-nique Indique l'emplacement d'un abri de pique-nique.			6-4-011	Escalade de rocher Indique un endroit où l'on peut faire de l'escalade de rocher.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-4-005	Randonnée pédestre Indique l'emplacement d'un sentier de randonnée pédestre.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 6-4-006		6-4-012	Circuit en autocar Indique le point de départ d'un circuit en autocar.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-4-006	Grande randonnée Indique l'emplacement d'un sentier de grande randonnée pédestre.			6-4-013	Véhicules de plaisance Indique l'emplacement d'une aire de véhicules de plaisance.		
6-4-007	Terrain de jeux Indique l'emplacement d'un terrain de jeux.			6-4-014	Camionnettes de camping Indique l'emplacement d'une aire de camionnettes de camping.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 6-4-013	
6-4-008	Belvédère Indique l'emplacement d'un belvédère.			6-4-015	Caravanes Indique l'emplacement d'une aire de caravanes.		
				6-4-016	Refuge de nuit Indique l'emplacement d'un refuge de nuit.	Retiré – échec essai de compréhension	

Symboles d'orientation et d'information (SUITE)










Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-4-017	Vélos de montagne Indique l'emplacement d'un sentier de vélo de montagne.	Retiré – échec essai de compréhension		6-4-025	Camping en l'arrière-pays Indique l'emplacement d'une aire de camping qui n'est accessible qu'en faisant de la grande randonnée pédestre.		
6-4-018	Véhicules tout-terrain Indique l'emplacement d'un sentier de véhicule tout-terrain.			6-4-026	Camping équestre Indique l'emplacement d'une aire de camping qui n'est accessible qu'à cheval.		
6-4-019	Motos hors route Indique l'emplacement d'un sentier de moto hors route.			6-4-027	Sentier d'interprétation Indique l'emplacement d'un sentier d'interprétation.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-4-020	Chasse Indique un endroit où l'on peut chasser.	Retiré – échec essai de compréhension		6-4-101	Golf Indique l'emplacement d'un terrain de golf.		
6-4-021	Équitation Indique un endroit où l'on peut faire de l'équitation.			6-4-102	Tennis Indique l'emplacement d'un terrain de tennis.		
6-4-022	Grande randonnée/Équitation Indique l'emplacement d'une piste où l'on peut faire de la grande randonnée pédestre et de l'équitation.			6-4-103	Boulingrin Indique l'emplacement d'un terrain de boulingrin.	Texte recommandé	
6-4-023	Randonnée/Vélo Indique l'emplacement d'une piste où l'on peut faire de la randonnée et du vélo.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 6-4-024		6-4-104	Vélos Indique un endroit où l'on peut circuler en vélo.		
6-4-024	Grande randonnée/Vélo Indique l'emplacement d'une piste où l'on peut faire de la grande randonnée pédestre et du vélo.						

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-4-105	Patinage à roues alignées Indique un endroit où il est permis de faire du patinage à roues alignées.			6-4-206	Glissade d'eau Indique l'emplacement d'une glissade d'eau.		
6-4-106	Rampe d'attache Indique un endroit où on peut attacher son cheval.	Texte recommandé		6-4-207	Pêche Indique un endroit où il est permis de pêcher.		
6-4-107	Paddock Indique l'emplacement d'un paddock.	Texte recommandé		6-4-208	Excursion en bateau Indique l'emplacement d'un embarcadère pour les excursions en bateau.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-4-201	Élimination des eaux ménagères Indique l'emplacement d'une aire d'élimination des eaux ménagères.	Retiré – échec essai de compréhension; utiliser symbole 6-1-053		6-4-209	Écluses Indique l'emplacement d'écluses.	En cours d'élaboration	
6-4-202	Baignade Indique un endroit où l'on peut se baigner.			6-4-210	Mouillage Indique l'emplacement d'une aire de mouillage.	Texte recommandé	
6-4-203	Plongée Indique un endroit où il est permis de plonger.	Retiré – échec essai de compréhension		6-4-211	Voile Indique un endroit où l'on peut faire de la voile.	Texte recommandé	
6-4-204	Plongée en scaphandre autonome Indique un endroit où l'on peut faire de la plongée en scaphandre autonome.	Texte recommandé		6-4-212	Embarcations à moteur Indique un endroit où peuvent circuler des embarcations à moteur.		
6-4-205	Ski nautique Indique un endroit où l'on peut faire du ski nautique.			6-4-213	Chaloupes Indique un endroit où peuvent circuler des chaloupes.	Retiré – échec essai de compréhension	

Symboles d'orientation et d'information (SUITE)

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-4-214	Canotage Indique un endroit où l'on peut faire du canotage.			6-4-222	Chute Indique l'emplacement d'une chute.	En cours d'élaboration	
6-4-215	Kayak Indique un endroit où il est permis de faire du kayak.	Texte recommandé		6-4-301	Abri d'hiver Indique l'emplacement d'un abri d'hiver.		
6-4-216	Portage Indique un endroit où l'on peut porter.	Texte recommandé		6-4-302	Ski alpin Indique un endroit où l'on peut pratiquer le ski alpin.		
6-4-217	Mise à l'eau Indique un endroit conçu pour la mise à l'eau.			6-4-303	Télesièges Indique l'emplacement de télesièges.		
6-4-218	Amarrage à quai Indique l'emplacement d'une aire d'accostage.	Retiré		6-4-304	Télécabines Indique l'emplacement de télécabines.		
6-4-219	Amarrage des embarcations Indique l'emplacement d'une aire d'amarrage.			6-4-305	Planche à neige Indique un endroit où l'on peut faire de la planche à neige.	Texte recommandé	
6-4-220	Canot-camping Indique l'emplacement d'une aire de camping accessible en canot seulement.	Texte recommandé		6-4-306	Saut à skis Indique un endroit où l'on peut pratiquer du saut à skis.	Retiré – échec essai de compréhension	
6-4-221	Plage (générique) Indique l'emplacement d'une plage au bord de la mer.	En cours d'élaboration		6-4-307	Patinage sur glace Indique l'emplacement d'une patinoire.		

Symboles d'orientation et d'information (SUITE ET FIN)

Code	Nom et description	Évaluation	Symbole	Code	Nom et description	Évaluation	Symbole
6-4-308	Hockey sur glace Indique l'emplacement d'une patinoire pour le hockey sur glace.			6-4-313	Traîneau à chiens Indique un endroit où l'on peut faire du traîneau à chiens.		
6-4-309	Toboggan Indique un endroit où l'on peut faire du toboggan.			6-4-314	Raquette Indique un endroit où l'on peut pratiquer la raquette.		
6-4-310	Ski de fond classique Indique un endroit où l'on peut pratiquer le ski de fond classique.			6-4-315	Motoneige Indique un endroit où l'on peut faire de la motoneige.		
6-4-311	Ski de patin Indique un endroit où l'on peut pratiquer le ski de patin.	En cours d'élaboration		6-4-316	Pêche sur la glace Indique un endroit où l'on peut pêcher sur la glace.	Texte recommandé	
6-4-312	Pente raide (ski de fond) Indique l'emplacement d'une pente raide pour pratiquer le ski de fond.	Retiré – échec essai de compréhension					

Annexe B – Messages standard pour panneaux
Annexe B – Messages standard pour panneaux

Messages dans les deux langues officielles

Abri d'urgence	Emergency shelter
Accès à la forêt interdit	Stay out of the woods
Accès contrôlé	Controlled access
Les visiteurs doivent s'adresser au service de sécurité	Visitors must report to security
Accès interdit	Keep off
Accès interdit	No admittance
Accès limité aux camionnettes de camping	Camper traffic only
Accès limité Obtenir un permis... (au bureau du parc, au bureau du garde, au centre d'information, etc.)	Access restricted Obtain permits from... (Park Office, Warden's Office, Information Centre, etc.)
Accès pour les handicapés physiques	Access for the physically handicapped
Accès réservé aux véhicules d'entretien	Service vehicles only
Accès, déficience auditive	Access for the hearing impaired
Accotement mou	Soft shoulder
Accueil	Reception
Administration	Administration Building
Aire de camping	Camping area
Aire de camping Défense de pique-niquer	Camping area No picnicking
Aire de jeux	Play area
Aire de pique-nique	Picnic area
Amarrage de nuit interdit sans permis	Overnight boat docking by permit only
Amarrage interdit	No mooring
Amarrage interdit après 22 h	Docking prohibited after 22:00
Amarrage interdit sans permis	Docking by special permit only
Amarrage limité à 48 heures	Docking limited to 48 hours
Amphithéâtre	Amphitheatre
Animaux domestiques interdits	No pets allowed
Animaux domestiques interdits sur la plage	No pets allowed on beach
Appuyer pour ouvrir	Push to open door
Armes à feu interdites	Firearms prohibited
Arrêt interdit	Do not stop
Arrêt interdit	No stopping
Ascenseur	Elevator for people
Atelier	Workshop
Atelier d'entretien électrique	Electrical Shop
Atelier d'interprétation	Interpretation Workshop
Atelier de menuiserie	Carpentry Shop
Atelier de plomberie	Plumber's Shop
Atelier de taille de la pierre	Stone Cutting Shop

Atelier des artisans	Artisan Shop
Attendre le feu vert avant d'entrer (écluse)	Wait for green light before entering (lock)
Attendre le signal	Wait for signal
Attention à la marche	Watch your step
Attention aux camions entre 7 h 30 et 17 h	Watch for trucks 07:30 – 17:00
Attention aux chasse-neige et aux épandeurs de sable	Watch for snowplows and sanders
Attention aux véhicules d'entretien et de secours	Watch for maintenance and emergency vehicles
Attention! Chaussée étroite	Caution! Narrow road
Attention! Circulez à vos risques	Caution! Proceed at your own risk
Attention! Conditions glissantes	Caution! Slippery conditions
Attention! Croisement avec une route principale	Caution! Highway crossing
Attention! Eau non potable	Caution! Do not drink the water
Attention! Le brouillard peut restreindre la visibilité du préposé Soyez prudent!	Caution! Attendant's visibility restricted by fog Use care!
Attention! Passage d'animaux sauvages	Caution! Wildlife crossing
Attention! Passage pour piétons	Caution! Pedestrian crosswalk
Attention! Piste de ski Céder le passage aux skieurs	Caution! Ski run Yield to skiers
Attention! Plafond bas	Caution! Low ceiling
Attention! Secteur utilisé comme champ de tir	Caution! Area used as a shooting range
Attention! Soyez vigilant!	Caution! Be alert!
Attention! Traverse de voitures de golf	Caution! Golf cart crossing
Attention! Zone dangereuse Berges instables	Caution! Hazardous area Undercut banks
Attention! Micro-ondes	Caution! Microwaves
Attention! Ouvrir avec soin	Caution! Open slowly
Attention! Tenir la rampe	Caution! Use handrail
Aucun remboursement ou échange	All sales are final
Autocar	Bus

Messages dans les deux langues officielles (SUITE)

Autocars – Caravanes – Voitures	Buses – Trailers – Cars
Avertisseur d'incendie	Fire alarm
Avis public	Public notice
Baignade interdite	No swimming
Baissez vos phares	Dim lights
Barrage routier	Barricade ahead
Barrière fermée du coucher du soleil à 8 h 30	Gate closed from sunset to 08:30
Barrières du terrain de camping fermées de minuit à 6 h	Campground gates closed from midnight to 06:00
Berges instables Circulez à vos risques	Canal banks unstable Proceed at your own risk
Bibliothèque	Library
Bois à brûler Ouvert de midi à 20 h	Firewood Open from noon to 20:00
Bon séjour	Enjoy your stay
Boucle	Loop
Bouclez votre ceinture de sécurité	Fasten your seat belt
Boutique de cadeaux et de souvenirs	Gift and Souvenir Shop
Bureau de poste	Post Office
Bureau du directeur du parc	Park Superintendent's Office
Bureau du garde	Warden's Office
Bureau du naturaliste	Naturalist's Office
Bureau fermé	Office closed
Cafétéria	Cafeteria
Camion	Truck
Camping interdit	Camping prohibited
Camping sur réservation seulement	Camping by reservation only
Cantine	Canteen
Caserne de pompiers	Fire Hall
Casiers	Lockers
Casque protecteur obligatoire	Head protection must be worn
Casse-croûte	Snack Bar
Céder	Yield
Centre d'accueil	Visitor Reception Centre
Centre d'information	Information Centre
Centre d'interprétation	Interpretation Centre
Centre d'interprétation de la nature	Nature Centre
Centre de formation de Parcs Canada	Parks Canada Training School
Centre opérationnel	Operational Centre
Centre opérationnel Accès réservé aux véhicules d'entretien	Operational Centre Service vehicles only
Chambre noire	Darkroom

Change de devises	Currency exchange
Chantier Accès interdit	Construction site No admittance
Charbon de bois seulement	Charcoal only
Chariot à bagages	Baggage cart
Chasse interdite	No hunting
Chasse interdite sur la route ou sur son emprise	No hunting on road or right-of-way
Chasse interdite Refuge faunique	No hunting Wildlife sanctuary
Chaussée cahoteuse sur XX km	Rough road next XX km
Chaussée glissante	Slippery when wet
Chaussures interdites autour de la piscine	Footwear not allowed on deck
Chaussures protectrices obligatoires	Foot protection must be worn
Chemin coupe-feu Interdit à la circulation	Fire road No private vehicles
Chemin privé	Private road
Chevaux	Horses
Chiens interdits	Dogs prohibited
Circulation lente à droite	Slower traffic keep right
Civière	Stretcher
Clôture électrique	Electric fence
Complet	Full
Complet	No vacancy
Concierge	Janitor
Consigne à bagages	Baggage locker
Cuisine	Kitchen
Danger! Accès à la mine interdit	Danger! Do not enter mine
Danger! Attention aux ours	Danger! Live bears
Danger! Berge en érosion	Danger! Bank eroding
Ne pas franchir la barrière	Stay behind barrier
Danger! Brûlure chimique	Danger! Chemical burn
Danger! Chaussée défoncée	Danger! Broken pavement
Danger! Défense d'escalader	Danger! No climbing
Danger! Défense de courir	Danger! No running
Danger! Dénivellation abrupte	Danger! Drop-off
Danger! Eau profonde	Danger! Deep water

Messages dans les deux langues officielles (SUITE)

Danger! Érosion	Danger! Erosion
Danger! Glace mince	Danger! Thin ice
Danger! Hommes au travail	Danger! Men at work
Danger! Ligne sous tension	Danger! Electrical hazard
Danger! Matières inflammables	Danger! Flammable
Danger! Ne pas s'approcher	Danger! Keep away
Danger! Ne pas toucher	Danger! Keep hands off
Danger! Piège à ours	Danger! Bear trap
Danger! Risque d'explosion	Danger! Explosion hazard
Danger! Sables mouvants	Danger! Quicksand
Danger! Sol meuble	Danger! Soft ground
Danger! Zone interdite au public pendant les travaux de réfection	Danger! Area closed to the public during reconstruction
Défense d'escalader	Climbing prohibited
Défense de camper dans l'aire de pique-nique	Do not camp in the picnic area
Défense de camper ou de stationner pour la nuit	No camping or overnight parking
Défense de couper ou de prendre du bois	Do not cut or remove wood
Défense de creuser	All digging prohibited
Défense de dépasser	Do not pass
Défense de fumer	Smoking prohibited
Défense de fumer dans les ascenseurs	No smoking in elevators
Défense de fumer sauf dans les endroits désignés à cette fin	No smoking except in designated areas
Défense de laver la vaisselle près de la pompe	No dishwashing near pump
Défense de monter dans la tour	Do not climb tower
Défense de nourrir les animaux sauvages	Do not feed wild animals
Défense de pêcher depuis la passerelle	No fishing from boardwalk
Défense de plonger	No diving
Défense de remplir les réservoirs d'eau avec le tuyau de nettoyage	Do not fill water tanks from the cleaning hose
Défense de rouler sur l'accotement	No driving on the shoulder
Défense de toucher	Do not handle

Demeurer sur le sentier	Stay on trail
Dépassement autorisé	Passing permitted
Dépôt d'ordures	Garbage space
Dépôt d'outillage contre le feu	Fire Equipment Building
Dépotoir et égouts Accès interdit	Garbage and sewage disposal No admittance
Distance indiquée en kilomètres	Distance shown in kilometers
Douche	Shower
Douche d'urgence	Emergency shower
Douche oculaire	Emergency eyewash
Eau potable	Drinking fountain
Eaux dangereuses Activités nautiques déconseillées	Dangerous waters Water activities not advisable
École d'artisanat	Arts and Crafts School
En cas d'incendie, ne pas utiliser les ascenseurs	In case of fire, do not use elevators
En cas de feu, fumée, gaz, actionner l'avertisseur	In case of fire, smoke, gas, sound fire alarm
En cas de feu, fumée, gaz, alerter les occupants	In case of fire, smoke, gas, alert occupants
En cas de feu, fumée, gaz, appeler le service d'incendie	In case of fire, smoke, gas, phone fire department
En cas de feu, fumée, gaz, évacuer les lieux	In case of fire, smoke, gas, evacuate
En réparation	Under repair
Enclos de bisons	Bison paddock
Enclos de bisons	Bison paddock
Accès interdit	No admittance
Entrée	Entrance
Entrée du vestiaire des patineurs	Skate change entrance
Entrée interdite	Do not enter
Entrée libre	Free admission
Entrée par affaires seulement	Admittance on business only
Entreposage	Storage
Épicerie	Grocery Store
Équipement téléphonique	Telephone equipment
Escalier	Stairs
Escalier de secours	Fire escape
Escalier descendant	Stairs, down
Escalier montant	Stairs, up
Excursions en bateau	Boat tours
Embarcadère	Loading area
Expédition	Shipping
Expédition et réception	Shipping and Receiving

Messages dans les deux langues officielles (SUITE)

Exposition	Exhibits
Exposition d'interprétation	Interpretive exhibit
Extincteur	Fire extinguisher
Faire bouillir l'eau	Boil water
Fermé	Closed
Fermé à la pêche	Closed to fishing
Fermé du 1er novembre au 30 avril	Closed November 1 to April 30
Fermé le mercredi et le jeudi	Closed on Wednesdays and Thursdays
Fermé le samedi et le dimanche	Closed on Saturdays and Sundays
Fermé pour la durée des travaux	Closed until the end of construction
Fermé pour la saison	Closed for the season
Fermé Risque d'avalanche	Closed Avalanche danger
Fermé	Closed
Sentier coupe-feu	Fire trail
Feux à ciel ouvert interdits	No open fires
Feux à même le sol interdits	Ground fires strictly prohibited
Feux de camp interdits	No campfires
Feux de circulation	Traffic controlled by lights
Fin de l'aire de jeux	End of play area
Fin de la zone d'avalanche	End of avalanche area
Fin de la zone de dynamitage	End of blasting zone
Fin de la zone scolaire	End of school zone
Fin de la zone surveillée	End of supervised zone
Embarcations interdites	No boats allowed
Fin du revêtement	Pavement ends
Fin du sentier	End of trail
Forge	Blacksmith Shop
Gants protecteurs obligatoires	Hand protection must be worn
Garde-manger sous clé de 23 h à 8 h	Food storage locked from 23:00 to 08:00
Garder la porte fermée	Keep door closed
Gouvernement du Canada	Government of Canada
Guide sur place	Guide on duty
Hache d'incendie	Fire axe
Hangar pour véhicules	Vehicle Shed
Hauteur libre : XX m	Bridge clearance: XX m
Heure de départ : 14 h	Check-out time: 14:00
Heures d'ouverture 8 h – 16 h	Hours of operation 08:00 – 16:00
Heures d'ouverture 8 h – 12 h et 13 h – 16 h 30	Hours of operation 08:00 – 12:00 and 13:00 – 16:30

Heures de tranquillité 23 h – 7 h	Quiet hours 23:00 – 07:00
Hors service	Out of order
Il est illégal de nourrir les animaux sauvages dans le parc	It is unlawful to feed wild animals in the park
Inscription	Registration
Inscription obligatoire	Stop to register
Interdit au public	Restricted area
Interdit aux autocars	Buses prohibited
Interdit aux baigneurs	No swimmers allowed on premises
Interdit aux caravanes	Trailers prohibited
Interdit aux caravanes de plus de 5 m de longueur	No trailers over 5 m long
Interdit aux embarcations à moteur	Motor boats prohibited
Interdit aux véhicules automobiles pour permettre la régénération de la couverture végétale	Closed to motor vehicles to allow ground cover regeneration
L'ouverture de cette porte déclenchera une alarme	Opening this door will cause an alarm to sound
Lavage de voitures interdit	Car washing prohibited
Lentement	Go slowly
Lentement	Slow
Les visiteurs sont priés de s'adresser au commissionnaire	Visitors are requested to report to the commissionaire
Lieu historique	Historic site
Limite d'accès des véhicules	No vehicles beyond this point
Limite de la zone surveillée	Unsupervised beyond this point
Limite du parc national	National park boundary
Livraison à l'arrière	Deliveries at rear
Local de service électrique	Electrical Room
Local des installations mécaniques	Mechanical Room
Location de voitures	Car rental
Lunettes protectrices obligatoires	Eye protection must be worn
Machine réservée au personnel autorisé	Machine to be used by authorized personnel only
Masque respiratoire obligatoire	Breathing protection must be worn
Merci de votre collaboration	Thank you for your co-operation
Merci de votre collaboration	Your co-operation will be appreciated
Mode d'emploi	Operating instructions
Monte-charge	Elevator for freight
N'ouvrir cette porte qu'en cas d'urgence	Do not open door except in an emergency
Navigation de plaisance interdite	No boating
Ne pas approcher	Keep away
Ne pas approcher du bord du canyon	Keep well away from canyon edge

Messages dans les deux langues officielles (SUITE)

Ne pas déranger	Do not disturb
Ne pas franchir la barrière	Do not cross the barrier
Ne pas franchir la barrière de sécurité	Do not go beyond the protective fence
Ne pas laisser de feu sans surveillance	Do not leave fire unattended
Ne pas laisser de vêtements ici	Do not leave clothes here
Nourriture et boissons interdites	Food and beverages not permitted
Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés	Articles left at owner's risk
Nous réaménageons cette zone pour mieux vous servir. Nous regrettons les contretemps que cela peut vous causer.	This area is being redeveloped for your enjoyment. Sorry for the inconvenience.
Ouvert aujourd'hui	Open today
Ouvert tous les jours	Open daily
Pas de visiteurs après 23 h	No visitors after 23:00
Passage interdit	No trespassing
Passerelle glissante lorsque mouillée	Boardwalk slippery when wet
Pêche interdite	No fishing
Pente raide	Steep hill
Pente raide Rétrograder	Steep hill Use lower gear
Permis obligatoire	Permit required
Permission de fumer	Smoking permitted
Photocopieur	Photocopier
Piège à ours Ne pas entrer ni toucher	Live bear trap Do not enter or touch
Pique-nique interdit	Picnics prohibited
Pistes de ski de fond fermées du lundi au vendredi	Cross-country ski trails closed from Monday to Friday
Plage non surveillée Baignade à vos risques	Unsupervised beach Swim at your own risk
Poids lourds interdits	No heavy trucks
Poids maximum : 20 t	Weight limit: 20 t
Point d'évacuation des personnes handicapées	Evacuation point for disabled persons
Police	Police
Pont Maximum 9 tonnes	Bridge Maximum 9 tons
Pont dangereux	Bridge unsafe
Pont fermé	Bridge closed
Pont naturel	Natural bridge
Porte coupe-feu	Fire door
Poste central de pompage	Central Pump House
Poste d'essence	Gasoline Station

Poste d'inscription fermé pour la saison	Registration booth closed for the season
Poste de péage	Toll gate
Pour acheter ces articles, voir le guide de service	To purchase any of the above items, please see the guide on duty
Pour plus de renseignements, composez le...	For more information, call...
Pour une visite guidée, présentez-vous au centre d'accueil	For a guided tour, please check in at the Visitor Centre
Premiers soins	First aid
Préparez-vous à arrêter	Be prepared to stop
Priorité aux piétons	Stop for pedestrians
Profondeur	Depth
Promenade d'interprétation	Interpretive walk
Promenade fermée du 1er novembre au 30 avril	Parkway closed from November 1 to April 30
Protecteurs auditifs obligatoires	Hearing protection must be worn
Prudence	Be careful
Ralentir	Slow down
Rampe de mise à l'eau	Boat launching ramp
Ski nautique interdit	No water-skiing
Randonnée pédestre guidée	Guided hike
Rapportez vos déchets	All garbage must be packed out
Réception	Receiving
Renseignements	Information
Réservé à la circulation locale	Local traffic only
Réservé au personnel	Personnel only
Réservé au personnel autorisé	Authorized personnel only
Réservé au personnel d'administration et d'entretien	Administration and maintenance personnel only
Réservé au personnel de la cuisine	Kitchen staff only
Réservé au service d'incendie	Fire department vehicles only
Réservé aux alpinistes	Climbing route only
Réservé aux autocars et aux taxis	Buses and taxis only
Réservé aux clients	Guests only
Réservé aux embarcations de Parcs Canada	Parks Canada boats only
Réservé aux employés	Employees only
Réservé aux enfants	Children only
Réservé aux fauteuils roulants et aux piétons	Wheelchairs and pedestrians only
Réservé aux gardes	Warden service only
Réservé aux personnes autorisées	Authorized persons only
Réservé aux taxis	Taxis only

Messages dans les deux langues officielles (SUITE)

Réservé aux véhicules autorisés	Authorized vehicles only
Réservé aux véhicules d'entretien et de chantier	Maintenance and construction vehicles only
Réservé aux véhicules de secours	Emergency vehicles only
Réservoir d'eau Accès interdit	Water supply No admittance
Résidence du personnel	Staff Residence
Restaurant	Restaurant
Rétrograder	Use low gear
Réunion en cours	Meeting in progress
Rochers glissants	Rocks become slippery when wet
Route fermée	Road closed
Route partiellement inondée	Water on highway
Salle à manger	Dining Room
Salle d'attente	Waiting area
Salle d'audience	Courtroom
Salle d'ordinateurs	Computer Room
Salle de conférence	Board Room
Salle de conférence	Conference Room
Salle de production audiovisuelle	A/V Production Room
Salle de projection	Projection Room
Salle du courrier	Mail Room
Salle du personnel	Staff Room
Sans issue	No exit
Secteur d'étude de la neige Entrée interdite	Snow study area Please keep out
Secteur restauré	Restored area
Sécurité-incendie Garder la porte fermée	Fire safety Keep door closed
Semis Accès interdit	Seeded area Keep off
Sentier de randonnée pédestre	Hiking trail
Sentier saisonnier d'observation des oiseaux	Seasonal birding trail
Service d'entretien	Janitorial Room
Service d'entretien	Maintenance Engineering
Service d'interprétation	Interpretation Service
Service de la poste	Postal facilities
Service des dossiers	Records Office
Services dans les deux langues officielles	Services in both official languages
Si vos freins manquent, utilisez la voie de détresse	If brakes fail, use runaway lane
Signaleur	Flagman ahead
Ski interdit sur la chaussée	Skiing on roadway prohibited

Sonner	Ring bell
Sortie	Exit
Sortie de secours	Emergency exit
Sortie de secours seulement	Emergency exit only
Sortie de secours Appuyer sur la barre	Emergency exit Press on bar
Station d'épuration des eaux usées Accès interdit	Sewage Treatment Plant No admittance
Stationnement	Parking
Stationnement d'hiver Lots numéros 1, 2 et 3	Winter parking Lots Numbers 1, 2 and 3
Stationnement de deux heures entre 9 h et 18 h	Two-hour parking 9:00 – 18:00
Stationnement de nuit interdit	No overnight parking
Stationnement en oblique	Angle parking only
Stationnement interdit	No parking
Stationnement interdit	Parking prohibited
Stationnement interdit	No parking
Transport par autocar	Bus transportation
Stationnement latéral	Parallel parking only
Stationnement de caravanes	Trailer parking
Stationnement de remorques pour embarcations	Boat trailer parking area
Stationnement réservé	Reserved parking
Stationnement réservé aux employés	Employee parking
Sur réservation seulement	For use by reservation only
Surveillance aérienne	Air patrol
Téléphone	Telephone
Téléphone de secours	Emergency telephone
Tenir les animaux domestiques en laisse	Keep pets on leash
Tenir les enfants par la main	Hold children by the hand
Terrain de jeux	Playground
Théâtre	Theatre
Théâtre en plein air	Outdoor Theatre
Tout véhicule automobile franchissant cette limite sera saisi	Motorized vehicles proceeding beyond this point will be impounded
Transport par avion	Air transportation
Transport par hélicoptère	Helicopter transportation
Transport par taxi	Taxi transportation
Travaux	Construction
Travaux de réfection	Structure under repair
Travaux de restauration	Structure under restoration

Messages in Both Official Languages (SUITE ET FIN)

Travaux de restauration Accès au chantier interdit pour des raisons de sécurité	This area is being restored For your safety and protection, please do not enter this work area
Travaux routiers Circulez à vos risques	Road construction Proceed at your own risk
Tuyau d'incendie	Fire hose
Tuyaux d'évacuation démontés pour l'hiver	Drains disconnected for winter
Urgence	Emergency
Utiliser en cas d'urgence seulement	Emergency use only
Utiliser l'autre porte	Use other door
Utiliser la porte tournante	Use revolving door
Utiliser les toilettes de l'autre bâtiment	Use washrooms in the other building
Véhicules automobiles interdits dans le parc	Motorized vehicles are not permitted within the park
Véhicules interdits sur la piste d'atterrissage	No vehicles permitted on airstrip
Véhicules interdits sur les pentes ou dans les fossés	No vehicles permitted on slopes or ditches
Véhicules motorisés interdits	No motorized vehicles
Véhicules motorisés interdits sur la plage	No motorized vehicles on beach
Vestiaire	Cloakroom
Vestiaires	Change Rooms
Veillez avancer	Please proceed
Veillez enlever vos couvre-chaussures	Please remove overshoes
Veillez garder les lieux propres Rapportez vos déchets au stationnement	Keep the shelter clean Pack out litter to the parking area
Veillez jeter serviettes hygiéniques et tampons dans le récipient prévu à cette fin et non dans la cuvette	Please discard sanitary napkins and tampons in container provided for this purpose and not in toilet bowl
Veillez refermer le couvercle	Please close cover after use

Veillez remettre les permis expirés	Please deposit expired permits
Veillez suivre le sentier	Please follow the path
Veillez utiliser la porte avant	Please use front door
Vitesse surveillée par radar	Speed radar enforced
Voie de détresse	Runaway lane
Voiture	Car
Voitures de golf interdites	No golf carts allowed
Vous êtes ici	You are here
Zone d'avalanche Arrêt interdit	Avalanche area Do not stop
Zone de déchargement Maximum 10 minutes	Unloading zone 10-minute limit
Zone de dynamitage	Blasting zone
Zone de haute sécurité Réservée aux personnes autorisées	High-security zone Authorized persons only
Zone de sécurité Personnes autorisées seulement	Security zone Authorized persons only
Zone fermée	Area closed
Zone fermée temporairement pour permettre la régénération de la végétation	Area temporarily closed to allow vegetation to recover
Zone fermée Travaux de restauration	Area closed Restoration site
Zone fréquentée par les ours Sentier fermé	Bear hazard Trail closed
Zone marécageuse	Marsh area













Annexe C – Le Manuel canadien de la signalisation routière
Annexe C – Le Manuel canadien de la
signalisation routière

Aperçu	2
Types de panneaux du MCSR	3

Aperçu

La liste suivante se fonde sur le *Manuel canadien de la signalisation routière, 4e édition*. Tous les aspects (conception, couleur, disposition, etc.) des panneaux énumérés ci-dessous doivent respecter les normes provinciales applicables. Il incombe à l'administration centrale de chacun des parcs et des lieux historiques de prendre connaissance des normes qui s'appliquent, que ce soient des normes provinciales ou celles du Manuel canadien de la signalisation routière. Étant donné que la plupart des panneaux en cause sont de format standard, les autorités provinciales en matière de circulation peuvent indiquer comment et où commander ces panneaux.









Types de panneaux du MCSR

Panneaux de réglementation du MCSR	
Contrôle de la priorité	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Arrêt » • Panneau « Cédez le passage » • Panneau « Passage à niveau » 	
Contrôle de la vitesse	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Limitation de vitesse » • Panneau « Limitation de vitesse pour camions » • Panneau « Vitesse minimale obligatoire » 	
Manœuvre aux intersections	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux « Circulation locale seulement » (avec panonceaux complémentaires) • Panneaux « Virage à droite (gauche) interdit » • Panneau « Obligation de tourner à droite (gauche) » • Panneau « Obligation d'aller tout droit » • Panneau « Demi-tour interdit » • Panneau « Virage interdit à droite (gauche) sur feu rouge » 	
Contrôle de la direction de la circulation	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Sens unique » • Panneau « Entrée interdite » (symbole) • Panneau « Entrée interdite » (texte) • Panneau « Circulation dans les deux sens » • Panneau « Gardez la droite » 	
Contrôle des dépassements	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Interdiction de dépasser » • Panneau « Autorisation de dépasser » • Panneau « Gardez la droite sauf pour doubler » • Panneau « Circulation lente à droite » • Panneau « Cédez la voie médiane à la circulation en sens inverse » 	
Indication des voies	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Tourner à droite (gauche) » • Panneau « Aller tout droit ou tourner à droite (gauche) » • Panneau « Tourner à gauche ou à droite » • Panneau « Toutes directions permises » • Panneau « Aller tout droit » • Panneau « Voie pour virage à gauche dans les deux sens » • Panneaux d'indication latérale des voies • Panneaux d'indication latérale de voies multiples 	
Signalisation pour des types particuliers d'utilisateurs de la route	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux de contrôle des camions • Panneau « Route pour camions » • Panneau « Accès interdit aux camions » • Panneau « Voie réservée » • Panneaux « Poste de contrôle pour camions » 	
Panneaux pour transporteurs de matières dangereuses	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Trajet obligatoire » • Panneau « Accès interdit » 	
Panneau de contrôle de la limite de poids	
	
Panneaux « Voie réservée »	
	
Panneaux de réglementation divers	
	
Panonceaux de réglementation temporaires	
	

Types de panneaux du MCSR (SUITE)

Panneaux d'avertissement du MCSR	
Direction de la route	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux « Virage raide à droite » et « Virage à droite » • Panneau « Contrevirage raide » • Panneau « Contrevirage » • Panneau « Route sinueuse » • Panneau indicateur de vitesse • Damier (fin d'une route) • Chevron d'alignement 	
Intersections	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux « Intersection en croix » et « Embranchement à droite » • Panneau « Intersection en T » • Panneau « Intersection en Y » • Panneau « Circulation convergente à droite » • Panneau « Autre voie » 	
Particularités de la route	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Flèche double » • Panneau « Signal avancé de passage à niveau » • Panneau « Pente raide » • Panneau « Chaussée cahoteuse » • Panneau « Rétrécissement » • Panneau « Pont étroit » • Panneau « Perte de voie » • Panneau « Fin de revêtement » • Panneaux « Hauteur libre » et « Signal avancé de hauteur limitée » • Panonceaux indicateurs de distance • Balises à chevrons 	
Transitions – Route à chaussées séparées	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Route à chaussées séparées » • Panneau « Fin de route à chaussées séparées » • Panneau « Signal avancé de route à chaussées séparées » 	

Signalisation avancée de réglementation de la circulation	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Signal avancé d'arrêt » • Panneau « Signal avancé de cédez le passage » • Panneau « Signal avancé de circulation dans les deux sens » • Panneau « Signal avancé de feu de circulation » • Panneau « Préparez-vous à arrêter » • Panneau « Préparez-vous à arrêter au passage à niveau » • Panneau « Signal avancé de voie réservée » • Panneau « Intersection d'une voie réservée » • Panneau « Signal avancé de limitation de vitesse » 	
Dangers intermittents ou mobiles	
<ul style="list-style-type: none"> • Panneau « Chaussée glissante si humide » • Panneau « Éboullis » • Signal avancé de passage pour bicyclettes • Panneau « Entrée de camions » • Signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire • Panneau « Motoneige » • Panneau « Pont-levis » • Panneau « Entrée d'autobus scolaire » • Panneau « Chevreuil » • Panneau « Orignal » • Panneau « Passage pour animaux de ferme » • Panneau « Entrée de camions d'incendie » • Panneau « Équitation » • Panneau « Véhicule hippomobile » • Panneau « Pont gèle avant la route » 	
Panonceaux d'avertissement temporaires	

Panneaux indicateurs, panneaux d'information et panneaux routiers du MCSR	
<p>En raison de ses exigences opérationnelles uniques, Parcs Canada a adopté des éléments des normes du MCSR pour ses panneaux de signalisation d'information et de direction tout en concevant son propre système. Tous les panneaux d'information et de direction dans les limites du parc ou du lieu historique doivent se conformer aux normes de Parcs Canada, sauf les panneaux suivants qui doivent respecter le MCSR :</p>	
Balises	
<ul style="list-style-type: none"> Balises (transcanadiennes ou propres aux provinces) Panneaux d'intersection Panonceaux de flèche (utilisés avec des balises) Panonceaux « Signal avancé de virage » (utilisés avec des balises) Panonceaux de flèche directionnelle (utilisés avec des balises) Panonceaux de points cardinaux (utilisés avec des balises) Panonceaux de contournement (utilisés avec des balises) Panonceaux « Fin de route » (utilisés avec des balises) 	
Panneau « Cul-de-sac »	
	
Panneau « Signal avancé de voie de dépassement »	
	
Contrôle des passages pour piétons du MCSR	
Passages pour piétons	
<ul style="list-style-type: none"> Panneau « Passage pour piétons » Panneau « Signal avancé d'un passage pour piétons » 	
Passages pour écoliers	
<ul style="list-style-type: none"> Panneau « Passage pour écoliers » Panneau « Signal avancé d'un passage pour écoliers » 	
Passages spéciaux pour piétons (traverses pour piétons, corridors pour piétons)	
<ul style="list-style-type: none"> Panneau suspendu de passage spécial Panneau « Bouton poussoir pour piétons » 	
Panneaux de signalisation aux passages pour piétons	
<ul style="list-style-type: none"> Panneau « Passage d'enfants (école) » Zones de vitesse réduite près des écoles Panneau « Passage d'enfants (terrains de jeux) » 	
Autres panneaux pour piétons	
<ul style="list-style-type: none"> Panneau d'avertissement de circulation à contresens pour piétons 	
Marques et signaux sur la chaussée du MCSR	
<p>Doivent se conformer au MCSR – voir les manuels applicables pour plus de détails.</p>	

Annexe D – Configurations des panneaux

Introduction	2	Panneaux de type K4, K5, K6	24
Hors-site		Panneaux de type L1	25
Panneaux de type A1	3	Panneaux de type L2	26
Panneaux de type B1	4	Panneaux de type L3	27
Panneaux de type B2, B3, B4	5	Panneaux de type L4	28
Panneaux de type B5	6	Panneaux de type L5	29
Panneaux d'identification principaux		Panneaux de type L6	30
Panneaux de type C1, C2	7	Panneaux de type L7	31
Panneaux spéciaux		Panneaux de type L8	32
Panneaux de type D1	8	Panneaux de type M1	33
Panneaux de type D2	9	Panneaux de type M2	34
Panneaux de type D3, D4	10	Panneaux de type M3	35
Panneaux de type E1, E2, E3	11	Panneaux de type M4	36
Panneaux de type E4	13	Panneaux de type M5	37
Panneaux de type E5, E6	14	Réglementation	
Panneaux de type E7, E8	15	Panneaux de type N1	38
Panneaux de type F1, F2	16	Panneaux de type P1	39
Panneaux de type G1	17	Panneaux de type Q1	40
Panneaux de type G2	18	Panneaux de type Q2, Q3, Q4	41
Information		Panneaux de type R1, R2, R3	42
Panneaux de type H1	19	Panneaux de type R4, R5, R6	43
Panneaux de type J1, J2	20	Panneaux de type S1	44
Panneaux de type K1	21	Avertissement	
Panneaux de type K2	22	Panneaux de type T1	45
Panneaux de type K3	23	Panneaux de type U1	46
		Panneaux de type V1	47
		Panneaux de type W1, W2	48

Introduction

L'annexe D explique en détail le système de classification des panneaux mentionné à la section 3. On y trouve toutes les dispositions possibles pour chaque type de panneau, ainsi que de l'information sur sa fonction et son application.

Des renseignements détaillés sont également fournis pour chaque type de panneau afin d'aider le planificateur de la signalisation à obtenir la configuration optimale.

Chaque panneau est identifié par type et par numéro de disposition. Cette combinaison aide le concepteur à déterminer la conception appropriée pour chaque panneau. L'annexe E, qui s'adresse principalement aux concepteurs, présente les spécifications de dispositions propres à chaque type de panneau.



Panneaux de type A1

Hors-site

A1 Identificateur de Parcs Canada (décalcomanie)

L'identificateur de Parcs Canada (décalcomanie) de type A1 combine le symbole du castor de Parcs Canada et le mot-symbole « Canada ».

La décalcomanie identifie les activités ou les sites de Parcs Canada qui sont susceptibles d'intéresser les voyageurs sur les panneaux d'orientation touristique provinciaux.

A1 Identificateur de Parcs Canada (décalcomanie)		Éléments de message :	
A1-22 <i>Disposition 22, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Décalcomanie utilisée sur les panneaux d'orientation touristique provinciaux. Son placement doit être négocié avec les paliers d'administration appropriés.		Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement

Panneaux de type B1

Hors-site




B1 Panneaux de signalisation avancée

Les panneaux de signalisation avancée de type B1 comprennent un message écrit et l'identificateur de Parcs Canada qui combine le symbole du castor de Parcs Canada et le mot-symbole « Canada ».

Ils donnent le nom du parc national, du lieu historique national ou de l'aire marine nationale de conservation, ils en indiquent la distance et comment s'y rendre.

Ils servent à identifier les activités ou les sites de Parcs Canada qui sont susceptibles d'intéresser les voyageurs le long des routes provinciales, et indiquent comment s'y rendre.

Ce type de panneau précède les panneaux indicateurs : le visiteur aperçoit le panneau de signalisation avancée, décide de se rendre à l'endroit indiqué, puis suit les panneaux indicateurs.

B1 Panneaux de signalisation avancée		Éléments de message :  Texte	
B1-23 Disposition 23, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>À négocier avec la province.</p> <p>Ces panneaux devraient être placés le long des routes sur lesquelles il n'y a pas de panneaux d'orientation touristique ou à des intersections complexes le long de routes secondaires.</p> <p>Au besoin, un message secondaire peut être utilisé pour préciser la sortie, le numéro de la route ou la distance.</p>	<p>Idéalement, le panneau de signalisation avancée comprend l'identificateur de Parcs Canada, le nom du parc, du lieu ou de l'aire marine de conservation, le fond vert patrimoine Parcs Canada, un message bilingue et la disposition établie. Cependant, il est entendu que ces spécifications quant au contenu doivent être approuvées par les autorités provinciales ou municipales et négociées par l'unité de gestion.</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement</p>
B1-24 Disposition 24, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>À négocier avec la province.</p> <p>Ces panneaux devraient être placés le long des routes sur lesquelles il n'y a pas de panneaux d'orientation touristique ou à des intersections complexes le long de routes secondaires.</p> <p>Au besoin, un message secondaire peut être utilisé pour préciser la sortie, le numéro de la route ou la distance.</p>	<p>Idéalement, le panneau de signalisation avancée comprend l'identificateur de Parcs Canada, le nom du parc, du lieu ou de l'aire marine de conservation, le fond vert patrimoine Parcs Canada, un message bilingue et la disposition établie. Cependant, il est entendu que ces spécifications quant au contenu doivent être approuvées par les autorités provinciales ou municipales et négociées par l'unité de gestion.</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement</p>



Panneaux de type B2, B3, B4



Hors-site



B2, B3, B4 Panneaux indicateurs

Les panneaux indicateurs de type B2, B3 et B4 comprennent l'identificateur de Parcs Canada, un indicateur de distance et une flèche.

Ils servent à diriger les visiteurs vers un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation, et ils sont utilisés conjointement avec un panneau de signalisation avancée.

B2 Panneau indicateur		Éléments de message :  km →	
B2-25 Disposition 25, Annexe E		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ces panneaux devraient être placés à l'endroit où le visiteur doit quitter la route sur laquelle il circule pour se rendre à sa destination. Sauf s'ils se trouvent juste à l'entrée de la destination, ils devraient toujours être suivis d'un panneau indicateur de type B3 ou B4 qui confirme au visiteur qu'il est sur la bonne voie. Ils sont installés sur des routes secondaires et ne doivent pas être utilisés sur les routes principales, comme la Transcanadienne.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement (recommandation)</p>

B3 Panneau indicateur		Éléments de message :  →	
B3-25 Disposition 25, Annexe E		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ces panneaux devraient être placés à l'endroit où le visiteur doit quitter la route sur laquelle il circule pour se rendre à sa destination. Sauf s'ils se trouvent juste à l'entrée de la destination, ils devraient toujours être suivis d'un panneau indicateur de type B3 ou B4 qui confirme au visiteur qu'il est sur la bonne voie. Ils ne doivent pas être utilisés sur les routes principales, comme la Transcanadienne.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement (recommandation)</p>

B4 Panneau indicateur		Éléments de message :  km	
B4-25 Disposition 25, Annexe E		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ces panneaux sont utilisés lorsqu'il est important d'indiquer que le site recherché est droit devant. Dans certains cas, comme dans celui des canaux, il peut être nécessaire d'utiliser une plaque signalétique identifiant une partie d'un site. Ils ne doivent pas être utilisés sur les routes principales, comme la Transcanadienne.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement (recommandation)</p>

Panneaux de type B5


Hors-site

B5 Panneau indicateur - Plaque signalétique

Les panneaux indicateurs de type B5 faisant office de plaque signalétique comprennent un message écrit.

Ils servent à diriger les visiteurs vers un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation et sont toujours utilisés conjointement avec les panneaux indicateurs de type B2, B3 et B4.

Le message doit être bilingue et présenté en format superposé.

B5 Panneau indicateur – Plaque signalétique		Éléments de message : Texte	
B5-25 <i>Disposition 25, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>À l'étude</p>	<p>Les panneaux indicateurs de type B5 – plaque signalétique constituent une composante secondaire du système des panneaux indicateurs et doivent être utilisés conjointement avec un panneau indicateur de type B2, B3 ou B4.</p> <p>Le panneau indicateur de type B5 – plaque signalétique est posé sous un panneau indicateur de type B2, B3 ou B4.</p>	<p>Quantité d'information 1 destination au maximum</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement (recommandation)</p>

Panneaux de type C1, C2

Panneaux d'identification principaux

C1, C2 Panneaux d'identification principaux (PIP)





Les panneaux d'identification principaux de type C1 et C2 comprennent la signature de Parcs Canada, un message écrit et le mot-symbole « Canada ».

Ils servent à confirmer aux visiteurs qu'ils sont bien arrivés dans un parc national, un lieu historique national, une aire marine nationale de conservation ou à une installation située dans leurs limites.

Les PIP ne doivent pas être installés ailleurs que sur les terres fédérales (c.-à-d., dans les limites des propriétés fédérales).

Le message secondaire peut identifier une installation importante, une partie d'un PN, d'un LHN ou d'une AMNC, ou toute autre destination digne de mention.

Les PIP peuvent être utilisés sur les routes empruntées par les automobilistes comme par les piétons et doivent être installés près de l'entrée du site ou du bâtiment.

C1 Panneau d'identification principal		Éléments de message :  Texte <small>Canada</small>	
C1-26 <i>Disposition 26, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ces panneaux doivent être installés près de l'entrée du site ou du bâtiment. Selon la nature du site, on pourra installer plusieurs PIP pour identifier tous les principaux points d'accès.</p> <p>Les PIP peuvent être à deux faces ou installés sur un mur.</p>	<p>Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 mot-symbole Canada 1 destination au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 mot-symbole Canada 1 destination au maximum</p>
C2 Panneau d'identification principal		Éléments de message :  Texte <small>Canada</small>	
C2-26 <i>Disposition 26, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ces panneaux doivent être installés près de l'entrée du site ou du bâtiment. Selon la nature du site, on pourra installer plusieurs PIP pour identifier tous les principaux points d'accès.</p> <p>Les PIP peuvent être à deux faces ou installés sur un mur.</p>	<p>Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 mot-symbole Canada 1 destination au maximum 1 message écrit secondaire au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 mot-symbole Canada 1 destination au maximum 1 message écrit secondaire au maximum</p>




Panneaux de type D1

Panneaux spéciaux

D1 Panneaux de bienvenue

Les panneaux de bienvenue de type D1 comprennent le symbole du castor et un message écrit standard.

Ils sont installés après une série de panneaux indicateurs et servent à informer les visiteurs qu'ils entrent dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation.

D1 Panneaux de bienvenue		Éléments de message :  Text	
D1-27 <i>Disposition 27, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux de bienvenue de type D1, qui peuvent être à une ou à deux faces. Dans ce dernier cas, on doit utiliser un panneau de type D2 au dos. Ces panneaux doivent absolument venir après un PIP.</p>		<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard</p>
D1-28 <i>Disposition 28, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit). Ces panneaux peuvent être à une ou à deux faces. Dans ce dernier cas, on doit utiliser un panneau de type D2 au dos. Ils doivent absolument venir après un PIP.</p>		<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard</p>



Panneaux de type D2

Panneaux spéciaux

D2 Panneaux de remerciement

Les panneaux de remerciement de type D2 comprennent le symbole du castor et un message écrit standard.

Ils servent à informer le visiteur qu'il quitte un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation.

D2 Panneaux de remerciement		Éléments de message :  Texte	
D2-27 <i>Disposition 27, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux de bienvenue de type D2, qui peuvent être à une ou à deux faces. Dans ce dernier cas, on doit utiliser un panneau de type D1 au dos.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de remerciement standard</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de remerciement standard</p>	
D2-28 <i>Disposition 28, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit). Ces panneaux peuvent être à une ou à deux faces. Dans ce dernier cas, on doit utiliser un panneau de type D1 au dos.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de remerciement standard</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de remerciement standard</p>	

Panneaux de type D3, D4



Panneaux spéciaux





D3 Panneaux d'identification d'aire de fréquentation diurne; et D4 Panneaux d'information sur l'aire de fréquentation diurne

Les panneaux d'identification d'aire de fréquentation diurne de type D3 comprennent le symbole du castor et un message écrit. Les panneaux d'information sur l'aire de fréquentation diurne de type D4 comprennent un message écrit ou des symboles.

Les panneaux d'identification d'aire de fréquentation diurne informent les visiteurs qu'ils se trouvent toujours dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation.

Les panneaux sont utilisés pour donner des renseignements spécifiques sur l'aire de fréquentation diurne.

D3 Panneau d'identification d'aire de fréquentation diurne		Éléments de message :  Texte	
D3-28	Disposition 28, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ces panneaux sont utilisés pour accueillir les visiteurs dans l'aire de fréquentation diurne.</p> <p>Le panneau d'information de type D4 peut être posé dessous.</p>	<p>Quantité d'information</p> <p>1 symbole du castor par panneau</p> <p>1 destination au maximum</p>	<p>Quantité d'information</p> <p>1 symbole du castor par panneau</p> <p>1 destination au maximum</p>

D4 Panneau d'information sur l'aire de fréquentation diurne		Éléments de message :    Texte	
D4-29	Disposition 29, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ces panneaux ne peuvent être utilisés que sous un panneau d'identification d'aire de fréquentation diurne de type D3.</p> <p>Leur hauteur ne doit pas dépasser la moitié de celle du panneau de type D3.</p>	<p>Quantité d'information</p> <p>9 éléments au maximum</p> <p>4 symboles par panneau au maximum</p> <p>3 messages écrits au maximum</p>	<p>Quantité d'information</p> <p>6 symboles par panneau au maximum</p> <p>6 messages écrits au maximum</p>

Panneaux de type E1, E2, E3

Panneaux spéciaux




E1, E2, E3 Panneaux des droits

Les panneaux des droits de type E1 comprennent le symbole du castor et un message écrit. Les encarts de type E2 et les panneaux de type E3 utilisés avec les panneaux des droits comprennent un message écrit.

Ils servent à informer les visiteurs au sujet des droits exigés avant leur entrée dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation.


Les spécifications de conception relatives aux panneaux des droits sur poteaux et installés sur une surface ont été normalisées.


Seuls les tarifs approuvés qui figurent dans la Grille tarifaire nationale doivent être utilisés sur les panneaux des droits.

E1 Panneaux des droits		Éléments de message :  Texte
E1-30 <i>Disposition 30, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ces panneaux sont utilisés pour accueillir les visiteurs. La structure du panneau comporte un encart de type E2.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>
E1-31 <i>Disposition 31, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ces panneaux sont utilisés pour accueillir les visiteurs. La structure du panneau comporte un encart de type E2.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>

Panneaux de type E1, E2, E3 (SUITE ET FIN)

Panneaux spéciaux

E2 Panneau des droits - Encart		Éléments de message : Text	
E2-32 <i>Disposition 32, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Encart placé dans un panneau des droits de type E1.</p>		<p>Quantité d'information 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 2 tailles de panneaux standard disponibles</p> <p>Un modèle standard est disponible</p>	<p>Quantité d'information 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 2 tailles de panneaux standard disponibles</p> <p>Un modèle standard est disponible</p>

E3 Panneau des droits - Panonceau		Éléments de message : Texte	
E3-29 <i>Disposition 29, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ces panonceaux ne doivent être utilisés que sous un panneau des droits de type E1. Leur hauteur ne doit pas dépasser la moitié de celle du panneau de type E1.</p>		<p>Quantité d'information La hauteur des panonceaux ne doit pas dépasser la moitié de celle du panneau de type E1.</p>	<p>Quantité d'information La hauteur des panonceaux ne doit pas dépasser la moitié de celle du panneau de type E1.</p>

Panneaux de type E4

Panneaux spéciaux




E4 Panneaux des droits

Les panneaux des droits de type E4 comprennent le symbole du castor et un message écrit.

Ils servent à informer les visiteurs au sujet des droits exigés avant leur entrée dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation.

Les spécifications de conception relatives aux panneaux des droits sur poteaux et installés sur une surface ont été normalisées.

Seuls les tarifs approuvés qui figurent dans la Grille tarifaire nationale doivent être utilisés sur les panneaux des droits.

E4 Panneaux des droits		Éléments de message :  Texte	
E4-30 <i>Disposition 30, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ces panneaux servent à accueillir les visiteurs. Les droits font partie intégrante des panneaux de type E4. Aucun encart n'est requis.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	
E4-31 <i>Disposition 31, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ces panneaux servent à accueillir les visiteurs. Les droits font partie intégrante des panneaux de type E4. Aucun encart n'est requis.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard</p> <p>Des illustrations standard sont disponibles</p>	

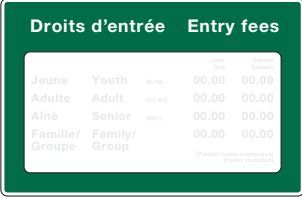
Panneaux de type E5, E6


Panneaux spéciaux

E5, E6 Panneaux des droits

Les panneaux des droits de type E5 et E6 comprennent un message écrit.

Ils confirment l'information sur les droits aux visiteurs, au moment où ceux-ci effectuent une transaction relative aux droits. Ils sont conçus pour être installés sur une surface, à côté du kiosque d'entrée, là où les transactions relatives aux droits se font.

E5 Panneau des droits		Éléments de message : Texte	
E5-32 <i>Disposition 32, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Structure de panneau comportant un encart de type E2.</p>		<p>Quantité d'information 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard disponible</p>	<p>Quantité d'information 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard disponible</p>

E6 Panneau des droits		Éléments de message : Texte	
E6-32 <i>Disposition 32, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Panneau des droits dans lequel aucun encart n'est requis.</p>		<p>Quantité d'information 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard disponible</p>	<p>Quantité d'information 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard disponible</p>



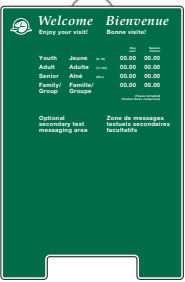
Panneaux de type E7, E8

Panneaux spéciaux

E7, E8 Panneaux des droits

Les panneaux des droits de type E7 et E8 comprennent le symbole du castor et un message écrit.

Ces tableaux-annonces portatifs sont utilisés pour informer les piétons au sujet des droits exigés avant leur entrée dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation.

E7 Panneau des droits		Éléments de message :  Texte
E7-30 Disposition 30, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes
	<p>Ces panneaux sont utilisés pour accueillir les visiteurs. La structure du panneau comporte un encart de type E2.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard 1 message sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Le nombre de messages complémentaires est déterminé par l'espace disponible.</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard disponible</p>
	<p>Ces panneaux servent à accueillir les visiteurs. Les droits font partie intégrante des panneaux de type E8. Aucun encart n'est requis.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue standard 1 message sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale</p> <p>Le nombre de messages complémentaires est déterminé par l'espace disponible.</p> <p>Panneau standard 1 taille de panneau standard disponible</p>



Panneaux de type F1, F2


Panneaux spéciaux

F1, F2 Panneaux de rue

Les panneaux de rue de type F1 comprennent le symbole du castor et un message écrit. Les panneaux de rue de type F2 comprennent uniquement un message écrit.

Ils permettent aux visiteurs de reconnaître les rues d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

F1 Panneau de rue		Éléments de message :  Texte	
F1-33 <i>Disposition 33, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Panneau de rue avec symbole du castor, utilisé pour une ou plusieurs destinations.</p> <p>Lorsqu'il y a plus d'une destination sur un poteau, un panneau de type F2 est installé sous le panneau de type F1.</p>		<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 destination au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 destination au maximum</p>

F2 Panneau de rue		Éléments de message : Texte	
F2-33 <i>Disposition 33, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Panneau de rue sans symbole du castor, utilisé lorsque plusieurs noms de rue apparaissent sur un même poteau. Les panneaux de type F2 sont placés sous les panneaux de type F1.</p>		<p>Quantité d'information 1 destination au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 destination au maximum</p>

Panneaux de type G1



Panneaux spéciaux

G1 Reconnaissance des partenariats

Les panneaux de reconnaissance des partenariats de type G1 comprennent un message écrit, le symbole de partenariat de Parcs Canada (qui combine la signature de Parcs Canada et le mot-symbole « Canada ») et d'autres symboles de partenariat.

Ils servent à reconnaître un partenariat ou une entente de collaboration, étant donné que les symboles des partenaires ne peuvent pas figurer sur les panneaux de Parcs Canada.

Le Cadre de reconnaissance des partenariats de Parcs Canada donne des conseils sur la façon de reconnaître la participation de Parcs Canada à différentes ententes de partenariat et de collaboration, ainsi que sur l'importance de la reconnaissance à accorder aux partenaires de l'Agence. Il importe de le consulter lors de la conception d'un panneau de reconnaissance des partenariats. Il est de plus recommandé de confier la disposition à un concepteur qualifié engagé à contrat.

G1 Reconnaissance des partenariats		Éléments de message : Texte 	
G1-34 <i>Disposition 34, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>Quantité d'information 1 message écrit au maximum 1 symbole de partenariat de Parcs Canada</p> <p>Le nombre de symboles de partenariat est fonction de l'entente de partenariat.</p>	<p>Quantité d'information 1 message écrit au maximum 1 symbole de partenariat de Parcs Canada</p> <p>Le nombre de symboles de partenariat est fonction de l'entente de partenariat.</p>	




Panneaux de type G2

Panneaux spéciaux

G2 Panneaux « Votre argent au travail »

Les panneaux « Votre argent au travail » de type G2 comprennent le symbole du castor et un message écrit.

Ils servent à souligner que les droits d'entrée servent à payer les travaux de réfection effectués dans un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation.

G2 Panneaux « Votre argent au travail »		Éléments de message :  Texte	
G2-27 <i>Disposition 27, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux « Votre argent au travail » de type G2.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message « Votre argent au travail » standard</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message « Votre argent au travail » standard</p>	
G2-28 <i>Disposition 28, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message « Votre argent au travail » standard</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message « Votre argent au travail » standard</p>	

Panneaux de type H1

Information



H1 Panneaux d'urgence

Les panneaux d'urgence de type H1 comprennent un message écrit.

Ils servent à transmettre un message d'urgence, comme « Sortie de secours seulement » ou « Point d'évacuation ».

On ne doit pas utiliser la couleur vert patrimoine Parcs Canada pour le fond des panneaux d'urgence.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

H1 Panneaux d'urgence		Éléments de message : Texte	
H1-12 <i>Disposition 12, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Disposition à privilégier pour les panneaux d'urgence de type H1.	Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 3 messages écrits au maximum
H1-13 <i>Disposition 13, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).	Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 3 messages écrits au maximum


Panneaux de type J1, J2


Information

J1, J2 Panneaux d'identification des emplacements de camping

Les panneaux d'identification des emplacements de camping de type J1 et J2 comprennent un message écrit.

Ils servent à identifier les emplacements de camping.

J1 Panneau d'identification de emplacement de camping		Éléments de message : Texte	
J1-05 <i>Disposition 05, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Disposition à privilégier pour les panneaux d'identification des emplacements de camping.	Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 1 message écrit au maximum

J2 Panneau d'identification d'emplacement de camping		Éléments de message : Texte	
J2-05 <i>Disposition 05, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	La disposition verticale est utilisée lorsque l'espace horizontal est limité et que l'utilisation d'un panneau étroit s'impose.	Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 1 message écrit au maximum

Panneaux de type K1

Information



K1 Panneaux d'identification

Les panneaux d'identification de type K1 comprennent des messages écrits.

Ils servent à identifier une destination par son nom.

Les panneaux d'identification de type K1 peuvent aussi servir à transmettre un message.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

K1 Panneaux d'identification		Éléments de message : Texte	
K1-01 <i>Disposition 01, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux d'identification de type K1.</p>		<p>Quantité d'information 3 éléments au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 destinations au maximum</p>
K1-02 <i>Disposition 02, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).</p>		<p>Quantité d'information 3 éléments au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 destinations au maximum</p>

Panneaux de type K2



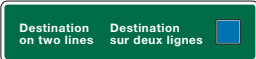
Information

K2 Panneaux d'identification

Les panneaux d'identification de type K2 comprennent différents messages ainsi que des symboles d'orientation et d'information ou d'urgence.

Ils servent à identifier une destination, à confirmer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à leur destination et à donner des renseignements additionnels.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

K2 Panneaux d'identification		Éléments de message : Texte 	
K2-01 <i>Disposition 01, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux d'identification de type K2 lorsque plusieurs symboles sont nécessaires pour une même destination. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>	
K2-02 <i>Disposition 02, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit). Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination. Ce panneau est principalement destiné aux automobilistes.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>	
K2-03 <i>Disposition 03, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul symbole est nécessaire pour chaque destination. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>	


Panneaux de type K3

Information

K3 Panneaux d'identification

Les panneaux d'identification de type K3 comprennent un symbole d'orientation et d'information ou d'urgence ainsi qu'un message écrit.

Ils servent à identifier une destination, à confirmer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à leur destination et à fournir des renseignements additionnels.

K3 Panneau d'identification		Éléments de message : Texte	
K3-06 <i>Disposition 06, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>Ce format est utilisé lorsqu'une seule destination est identifiée et qu'un seul symbole constitue l'élément principal du message.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p>




Panneaux de type K4, K5, K6




Information



K4, K5, K6 Panneaux d'identification

Les panneaux d'identification de type K4, K5 et K6 comprennent des symboles d'orientation et d'information ou d'urgence, ou encore des numéros d'identification de chemins de portage.

Ils servent à transmettre des renseignements sans avoir recours à du texte.

K4 Panneau d'identification		Éléments de message :  	
K4-07 <i>Disposition 07, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Panneau avec symbole sur poteau.	Quantité d'information 4 symboles par panneau au maximum	Quantité d'information 6 symboles par panneau au maximum

K5 Panneau d'identification		Éléments de message :  	
K5-08 <i>Disposition 08, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce panneau est utilisé pour poser directement un symbole sur un mur (message écrit non requis). Il peut être utilisé conjointement avec un symbole autonome de flèche. Il faut s'assurer d'utiliser des panneaux tactiles au besoin. Voir Manuel du Programme de coordination de l'image de marque, Signalisation tactile – système de signalisation et guide d'installation, guide provisoire octobre 1997, pour déterminer où et quand il convient d'utiliser des panneaux tactiles.	Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum	Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum

K6 Panneau d'identification		Éléments de message : 	
K6-09 <i>Disposition 09, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Panneau avec symbole sur poteau. Visibles de loin, ces panneaux servent à identifier la destination et à confirmer aux visiteurs qu'ils sont arrivés à leur destination (début du sentier de portage) le long d'une piste d'arrière-pays.	Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum	Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum

Panneaux de type L1



Information

L1 Panneaux de direction

Les panneaux de direction de type L1 comprennent différentes combinaisons de flèches et de messages écrits.

Ils servent à diriger les visiteurs vers une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

L1 Panneaux de direction		Éléments de message : → Texte	
L1- 01 <i>Disposition 01, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Disposition à privilégier pour les panneaux de direction de type L1.	Quantité d'information 6 éléments au maximum 3 destinations au maximum Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite	Quantité d'information 6 destinations au maximum Ordre des flèches Aucun ordre particulier
L1-02 <i>Disposition 02, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).	Quantité d'information 6 éléments au maximum 3 destinations au maximum Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite	Quantité d'information 6 destinations au maximum Ordre des flèches Aucun ordre particulier

Panneaux de type L2

Information





L2 Panneaux de direction

Les panneaux de direction de type L2 comprennent différentes combinaisons de flèches, de messages écrits et d'indicateurs de distance ou d'autres identificateurs numériques, comme le numéro d'un emplacement de camping.

Ils servent à diriger les visiteurs vers une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu

historique national ou d'une aire marine nationale de conservation et à communiquer la distance à parcourir pour arriver à la destination.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

L2 Panneaux de direction		Éléments de message :  Texte km	
L2-01 <i>Disposition 01, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Disposition à privilégier pour les panneaux de direction de type L2. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.	Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 destinations au maximum Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite	Quantité d'information 6 destinations au maximum Ordre des flèches Aucun ordre particulier
L2-02 <i>Disposition 02, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit). Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination. Ce panneau est principalement destiné aux automobilistes.	Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 destinations au maximum Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite	Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, selon la convention du MCSR (recommandation)
L2-04 <i>Disposition 04, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit). Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination. Ce panneau est principalement destiné aux piétons.	Pour les panneaux destinés aux piétons seulement (recommandation)	Quantité d'information 6 destinations au maximum Ordre des flèches Aucun ordre particulier

Panneaux de type L3

Information





L3 Panneaux de direction

Les panneaux de direction de type L3 comprennent différentes combinaisons de flèches, de messages écrits, de symboles d'orientation et d'information ou d'urgence, ainsi que d'indicateurs de distance ou d'autres éléments numériques comme le numéro d'un emplacement de camping.

Ils servent à diriger les visiteurs vers une destination

particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation et à communiquer la distance à parcourir pour arriver à la destination.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

L3 Panneaux de direction		Éléments de message : Texte km	
L3-01 <i>Disposition 01, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux de direction de type L3 lorsque plusieurs symboles sont nécessaires pour une même destination. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches Aucun ordre particulier</p>	
L3-02 <i>Disposition 02, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., lorsque l'accotement est étroit). Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination. Ce panneau est principalement destiné aux automobilistes.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, selon la convention du MCSR. (recommandation)</p>	
L3-03 <i>Disposition 03, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul symbole est nécessaire pour chaque destination. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>	
L3-04 <i>Disposition 04, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau). Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination. Ce panneau est principalement destiné aux piétons.</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux piétons seulement (recommandation)</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches Aucun ordre particulier</p>	

Panneaux de type L4

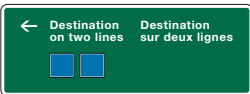


Information

L4 Panneaux de direction

Les panneaux de direction de type L4 comprennent différentes combinaisons de flèches, de message écrits et de symboles d'orientation et d'information ou d'urgence.

Ils servent à diriger les visiteurs vers une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

L4 Panneaux de direction		Éléments de message : Texte	
L4-01 <i>Disposition 01, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux de direction de type L4 lorsque plusieurs symboles sont nécessaires pour une même destination. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches Aucun ordre particulier</p>	
L4-02 <i>Disposition 02, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., lorsque l'accotement est étroit). Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches Aucun ordre particulier</p>	
L4-03 <i>Disposition 03, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul symbole est nécessaire pour chaque destination. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches De haut en bas : tout droit, à gauche, à droite</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par destination au maximum 6 destinations au maximum</p> <p>Ordre des flèches Aucun ordre particulier</p>	


Panneaux de type L5

Information

L5 Panneaux de direction

Les panneaux de direction de type L5 comprennent un symbole d'orientation et d'information ou d'urgence, un message écrit, des indicateurs de distance et des éléments numériques comme le numéro d'un emplacement de camping, ainsi qu'une flèche.

Ils servent à diriger les visiteurs vers une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation et à communiquer la distance à parcourir pour arriver à la destination.

L5 Panneau de direction		Éléments de message : Texte km →	
L5-06 <i>Disposition 06, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>Ce format est utilisé lorsqu'une seule destination est identifiée et que l'élément principal du message est constitué d'un symbole.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p>

Panneaux de type L6


Information

L6 Panneaux de direction

Les panneaux de direction de type L6 comprennent un symbole d'orientation et d'information ou d'urgence, un message écrit et une flèche.

Ils servent à diriger les visiteurs vers une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu

historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

L6 Panneau de direction		Éléments de message : Texte →	
L6-06 <i>Disposition 06, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p style="font-size: small; text-align: center;">Destination sur deux lignes Destination on two lines ←</p>	<p>Ce format est utilisé lorsqu'une seule destination est identifiée et qu'un seul symbole constitue l'élément principal du message.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p>


Panneaux de type L7

Information

L7 Panneaux de direction

Les panneaux de direction de type L7 comprennent des symboles d'orientation et d'information ou d'urgence, des indicateurs de distance ou d'autres éléments numériques comme le numéro d'un emplacement de camping, ainsi que et des flèches.

Ils servent à diriger les visiteurs vers une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation et à communiquer la distance à parcourir pour arriver à la destination.

L7 Panneau de direction		Éléments de message : km →	
L7-07 <i>Disposition 07, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>Ce format est utilisé lorsque l'élément principal du message est constitué d'un symbole. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>





Panneaux de type L8

Information

L8 Panneaux de direction

Les panneaux de direction de type L8 comprennent des symboles d'orientation et d'information ou d'urgence et des flèches.

Ils servent à diriger les visiteurs vers une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

L8 Panneau de direction		Éléments de message :   	
L8-07 <i>Disposition 07, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ce format est utilisé lorsque l'élément principal du message est constitué d'un symbole.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>

Panneaux de type M1

Information




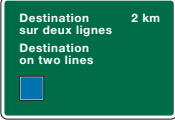


M1 Panneaux d'indication de distance

Les panneaux d'indication de distance de type M1 comprennent différentes combinaisons de messages écrits, de symboles d'orientation et d'information ou d'urgence, et des indicateurs de distance.

Ils servent à communiquer la distance à parcourir pour arriver à une destination particulière à l'intérieur d'un

parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

M1 Panneaux d'indication de distance		Éléments de message : Texte   km	
M1-01 <i>Disposition 01, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Disposition à privilégier pour les panneaux d'indication de distance de type M1 lorsque plusieurs symboles sont nécessaires pour une même destination. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.	Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum	Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum
M1-02 <i>Disposition 02, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., lorsque l'accotement est étroit). Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination. Ce panneau est principalement destiné aux automobilistes.	Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum	Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, selon la convention du MCSR (recommandation)
M1-03 <i>Disposition 03, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsqu'un seul symbole est nécessaire pour chaque destination. Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination.	Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum	Quantité d'information 1 symbole par destination au maximum 6 destinations au maximum
M1-04 <i>Disposition 04, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau). Lorsque plusieurs destinations sont identifiées, il n'est pas nécessaire d'indiquer tous les éléments de message pour chaque destination. Ce panneau est principalement destiné aux piétons.	Pour les panneaux destinés aux piétons seulement (recommandation)	Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum

Panneaux de type M2




Information

M2 Panneaux d'indication de distance

Les panneaux d'indication de distance de type M2 comprennent différentes combinaisons de messages écrits et d'indicateurs de distance.

Ils servent à communiquer la distance à parcourir pour arriver à une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

M2 Panneaux d'indication de distance		Éléments de message : Texte km	
M2-01 <i>Disposition 01, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux d'indication de distance de type M2.</p>	<p>Quantité d'information 6 éléments au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 destinations au maximum</p>	
M2-02 <i>Disposition 02, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., lorsque l'accotement est étroit). Ce panneau est principalement destiné aux automobilistes.</p>	<p>Quantité d'information 6 éléments au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, selon la convention du MCSR (recommandation)</p>	
M2-04 <i>Disposition 04, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau). Ce panneau est principalement destiné aux piétons.</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux piétons seulement (recommandation)</p>	<p>Quantité d'information 6 destinations au maximum</p>	


Panneaux de type M3

Information

M3 Panneaux d'indication de distance

Les panneaux d'indication de distance de type M3 comprennent un symbole d'orientation et d'information ou d'urgence, un message écrit et un indicateur de distance.

Ils servent à communiquer la distance à parcourir pour arriver à une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

M3 Panneau d'indication de distance		Éléments de message : Texte km	
M3-06 <i>Disposition 06, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>Ce format est utilisé lorsqu'une seule destination est identifiée et qu'un seul symbole constitue l'élément principal du message.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum</p>


Panneaux de type M4

Information

M4 Panneaux d'indication de distance

Les panneaux d'indication de distance de type M4 comprennent des symboles d'orientation et d'information ou d'urgence et des indicateurs de distance.

Ils servent à communiquer la distance à parcourir pour arriver à une destination particulière à l'intérieur d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

M4 Panneau d'indication de distance		Éléments de message : km	
M4-07 <i>Disposition 07, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>Ce format est utilisé lorsque l'élément principal du message est constitué d'un symbole.</p> <p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>	

Panneaux de type M5


Information

M5 Marques de distance

Les marques de distance de type M5 comprennent un indicateur de distance.

Ils servent à indiquer la distance pour faciliter le travail des services d'urgence, des équipes d'entretien et des responsables de la conservation des ressources.

Les marques de distance sont utilisées uniquement le long des routes qui relèvent de Parcs Canada.

M5 Marque de distance		Éléments de message : km	
M5-05 <i>Disposition 05, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Comme il s'agit de panneaux principalement opérationnels, on peut utiliser une taille inférieure à celle de la vitesse affichée. Il n'est pas nécessaire d'indiquer « km » après le chiffre.</p>	<p>Quantité d'information 1 indicateur de distance au maximum</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement (recommandation)</p>

Panneaux de type N1

Réglementation



N1 Panneaux d'interdiction

Les panneaux d'interdiction de type N1 comprennent des messages écrits et sont utilisés uniquement lorsqu'il n'existe pas de symbole approprié.

Ils servent à communiquer l'interdiction de faire quelque chose et doivent être utilisés aussi rarement que possible, afin de ne pas nuire à l'expérience du visiteur.

La hiérarchisation des éléments d'un message est encouragée, surtout dans le cas des panneaux destinés aux piétons, car la lisibilité s'en trouve améliorée. Voir l'annexe F (*Hiérarchie des messages écrits*).

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

N1 Panneaux d'interdiction		Éléments de message : Texte	
N1-10 <i>Disposition 10, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Pedestrian specifications
	Disposition à privilégier pour les panneaux d'interdiction de type N1.	Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 3 messages écrits au maximum
N1-11 <i>Disposition 11, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Pedestrian specifications
	Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).	Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 3 messages écrits au maximum

Panneaux de type P1

Réglementation



P1 Panneaux d'obligation

Les panneaux d'obligation de type P1 comprennent des messages écrits et sont utilisés uniquement lorsqu'il n'existe pas de symbole approprié.

Ils servent à communiquer l'obligation de faire quelque chose.

La hiérarchisation des éléments d'un message est encouragée, surtout dans le cas des panneaux destinés aux piétons, car la lisibilité s'en trouve améliorée. Voir l'annexe F (*Hierarchie des messages écrits*).

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

P1 Panneaux d'obligation		Éléments de message : Texte	
P1-12 <i>Disposition 12, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Pedestrian specifications	
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux d'obligation de type P1.</p>	<p>Quantité d'information 1 message écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 3 messages écrits au maximum</p>	
P1-13 <i>Disposition 13, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Pedestrian specifications	
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).</p>	<p>Quantité d'information 1 message écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 3 messages écrits au maximum</p>	

Panneaux de type Q1

Réglementation

Q1 Panneaux d'interdiction et d'obligation







Les panneaux d'interdiction et d'obligation de type Q1 comprennent des messages écrits et des symboles d'interdiction ou d'obligation.

Ils servent à communiquer l'interdiction ou l'obligation de faire quelque chose.

Les panneaux d'interdiction doivent être utilisés aussi rarement que possible, afin de ne pas nuire à l'expérience du visiteur.

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

La disposition peut permettre la hiérarchisation des éléments d'un message et une combinaison de messages d'interdiction et d'obligation communiqués à l'aide de textes et de symboles.

Q1 Panneaux d'interdiction et d'obligation		Éléments de message :   	
Q1-14 <i>Disposition 14, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Disposition à privilégier pour les panneaux d'interdiction et d'obligation de type Q1 lorsque plusieurs symboles sont nécessaires pour transmettre un message.</p>	<p>Quantité d'information 4 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 messages écrits au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par message au maximum 6 messages écrits au maximum</p>	
Q1-15 <i>Disposition 15, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte, ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 messages écrits au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par message au maximum 6 messages écrits au maximum</p>	
Q1-16 <i>Disposition 16, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul symbole est nécessaire pour transmettre un message.</p>	<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 symboles par panneau au maximum 3 messages écrits au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par message au maximum 6 messages écrits au maximum</p>	

Panneaux de type Q2, Q3, Q4

Réglementation

Q2, Q3, Q4 Panneaux d'interdiction et d'obligation










Les panneaux d'interdiction et d'obligation de type Q2, Q3 et Q4 comprennent des symboles d'interdiction ou d'obligation ainsi que des messages écrits.

Ils servent à communiquer l'interdiction ou l'obligation de faire quelque chose.

Les panneaux d'interdiction doivent être utilisés aussi rarement que possible, afin de ne pas nuire à l'expérience du visiteur.

Le message doit être bilingue et présentés en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

La disposition peut permettre la hiérarchisation des éléments d'un message et une combinaison de messages d'interdiction et d'obligation communiqués à l'aide de textes et de symboles.

Q2 Panneau d'interdiction et d'obligation		Éléments de message :   Texte	
Q2-06 <i>Disposition 06, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
 <p>Message on two lines Message sur deux lignes</p>	<p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul message est communiqué et que l'élément principal du message est constitué d'un symbole.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 message écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 message écrit au maximum</p>
Q3 Panneau d'interdiction et d'obligation		Éléments de message :  	
Q3-07 <i>Disposition 07, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>Panneau avec symbole sur poteau, utilisé lorsqu'un symbole constitue le seul élément du message.</p>	<p>Quantité d'information 4 symboles par panneau au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par panneau au maximum</p>
Q4 Panneau d'interdiction et d'obligation		Éléments de message :  	
Q4-09 <i>Disposition 09, Annexe E</i>	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons	
	<p>Panneau avec symbole installé sur un mur, utilisé lorsqu'un symbole constitue le seul élément du message.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum</p>

Panneaux de type R1, R2, R3










Réglementation

R1, R2, R3 Panneaux de contrôle du stationnement

Les panneaux de contrôle du stationnement de type R1, R2 et R3 comprennent la signature de Parcs Canada et une combinaison de symboles d'interdiction ou d'orientation et d'information, de messages écrits ou de flèches.

Ils servent à renseigner sur les règlements relatifs au stationnement.

Dans un secteur comportant de nombreux panneaux de contrôle du stationnement, il est souhaitable d'adopter une taille de panneau uniforme. Quatre tailles standard ont donc été établies pour les panneaux de contrôle du stationnement.

R1 Panneau de contrôle du stationnement		Éléments de message :   Texte →	
R1-17	Disposition 17, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul message est communiqué et que l'élément principal du message est constitué d'un symbole.</p>	<p>Quantité d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 signature de Parcs Canada 1 symbole par panneau au maximum 1 message écrit au maximum 2 flèches de direction au maximum <p>Tailles standard</p> <p>Unité « x » standard fixée à 15 mm</p> <p>3 tailles de panneau standard</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, dans les terrains ou les zones de stationnement où les véhicules circulent très lentement ou sont arrêtés. Sur ces panneaux, la hiérarchie symbole/texte est de 3,5 :1 et la distance de lecture du symbole est d'environ 30 m. (recommandation)</p>	
R2 Panneau de contrôle du stationnement		Éléments de message :   Texte	
R2-17	Disposition 17, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul message est communiqué et que l'élément principal du message est constitué d'un symbole.</p>	<p>Quantité d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 signature de Parcs Canada 1 symbole par panneau au maximum 1 message écrit au maximum <p>Tailles standard</p> <p>Unité « x » standard fixée à 15 mm, avec distance de lecture de 9 m</p> <p>4 tailles de panneau standard</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, dans les terrains ou les zones de stationnement où les véhicules circulent très lentement ou sont arrêtés. Sur ces panneaux, la hiérarchie symbole/texte est de 3,5 :1 et la distance de lecture du symbole est d'environ 30 m. (recommandation)</p>	
R3 Panneau de contrôle du stationnement		Éléments de message :   →	
R3-17	Disposition 17, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
 <p>Ce format est utilisé lorsqu'une seule destination est identifiée et que l'élément principal du message est constitué d'un symbole.</p>	<p>Quantité d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 signature de Parcs Canada 1 symbole par panneau au maximum 2 flèches de direction au maximum <p>Tailles standard</p> <p>Unité « x » standard fixée à 15 mm, avec distance de lecture de 9 m</p> <p>1 taille de panneau standard</p>	<p>Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, dans les terrains ou les zones de stationnement où les véhicules circulent très lentement ou sont arrêtés. Sur ces panneaux, la hiérarchie symbole/texte est de 3,5 :1 et la distance de lecture du symbole est d'environ 30 m. (recommandation)</p>	









Panneaux de type R4, R5, R6

Réglementation

R4, R5, R6 Panneaux de contrôle du stationnement

Les panneaux de contrôle du stationnement de type R4, R5 et R6 comprennent la signature de Parcs Canada et soit un symbole d'interdiction ou d'orientation et d'information, soit un message écrit avec ou sans flèche.

Ils servent à renseigner sur les règlements relatifs au stationnement.

R4 Panneau de contrôle du stationnement		Éléments de message :   	
R4-17	Disposition 17, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsqu'un seul message est communiqué et que l'élément principal du message est constitué d'un symbole.	<p>Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 symbole par panneau au maximum</p> <p>Tailles standard Unité « x » standard fixée à 15 mm, avec distance de lecture de 9 m 1 taille de panneau standard</p>	Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, dans les terrains ou les zones de stationnement où les véhicules circulent très lentement ou sont arrêtés. Sur ces panneaux, la hiérarchie symbole/texte est de 3,5 : 1 et la distance de lecture du symbole est d'environ 30 m. (recommandation)
R5 Panneau de contrôle du stationnement		Éléments de message :  Texte ← →	
R5-17	Disposition 17, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsqu'un seul message est communiqué et que l'élément principal du message est constitué d'un message écrit.	<p>Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 message écrit au maximum 2 flèches de direction au maximum</p> <p>Tailles standard Unité « x » standard fixée à 15 mm, avec distance de lecture de 9 m 3 tailles de panneau standard</p>	Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, dans les terrains ou les zones de stationnement où les véhicules circulent très lentement ou sont arrêtés (recommandation)
R6 Panneau de contrôle du stationnement		Éléments de message :  Texte	
R6-17	Disposition 17, Annexe E	Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	Ce format est utilisé lorsqu'un seul message est communiqué et que l'élément principal du message est constitué d'un message écrit.	<p>Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 message écrit au maximum</p> <p>Tailles standard Unité « x » standard fixée à 15 mm, avec distance de lecture de 9 m 3 tailles de panneau standard</p>	Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, dans les terrains ou les zones de stationnement où les véhicules circulent très lentement ou sont arrêtés (recommandation)

Panneaux de type S1




Réglementation

S1 Balises de délimitation

Les balises de délimitation de type S1 comprennent la signature de Parcs Canada, un message écrit et l'identificateur de Parcs Canada (qui combine le symbole du castor et le mot-symbole « Canada »).

Ils servent à indiquer le périmètre d'un parc national, d'un lieu historique national ou d'une aire marine nationale de conservation.

Un nombre limité de ces panneaux a été préfabriqué et on peut les commander en s'adressant à l'agent du Programme de l'image de marque de Parcs Canada à l'adresse pimpc-pcip@pc.gc.ca.

S1 Balise de délimitation		Éléments de message :  Texte 	
S1-18 Disposition 18, Annexe E		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul message est communiqué.</p> <p>Rien dans la loi n'oblige à installer des balises de délimitation sur le périmètre d'un parc national, d'un lieu historique national, d'une aire marine nationale de conservation ou d'une de leurs composantes, surtout si les visiteurs sont manifestement au courant qu'ils sont dans les limites d'une propriété de Parcs Canada. Les gestionnaires locaux ont toute discrétion pour installer ou non des balises.</p> <p>À certains endroits stratégiques, les balises de délimitation peuvent contribuer à empêcher le public de se livrer à des activités non appropriées ou illégales, là où il n'est pas évident pour les visiteurs qu'ils sont dans les limites d'une propriété fédérale, ou lorsque leur entrée et leur utilisation non appropriée des terres risquent de constituer une menace pour des ressources culturelles ou naturelles sensibles. Parcs Canada peut alors s'appuyer sur les balises pour tenter des poursuites.</p> <p>Lorsque les ressources sensibles sont à une certaine distance des limites d'un lieu, il est parfois préférable d'envisager une forme de signalisation additionnelle ou de remplacement.</p>	<p>Quantité d'information</p> <p>1 signature de Parcs Canada 1 message écrit au maximum 1 identificateur de Parcs Canada</p>	<p>Quantité d'information</p> <p>1 signature de Parcs Canada 1 message écrit au maximum 1 identificateur de Parcs Canada</p>

Panneaux de type T1

Avertissement

T1 Panneaux « Attention! »



Les panneaux « Attention! » de type T1 comprennent des messages écrits et sont utilisés uniquement lorsqu'il n'existe pas de symbole approprié.

Ils servent à indiquer un danger potentiel.

La hiérarchisation des éléments d'un message est encouragée. Le mot « Attention! » doit toujours être suivi

d'un message d'avertissement. Voir l'annexe F (*Hiérarchie des messages écrits*).

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

T1 Panneaux « Attention! »		Éléments de message : Texte	
T1-10 <i>Disposition 10, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Disposition à privilégier pour les panneaux « Attention! » de type T1.</p> <p>Lorsque le message primaire textuel est équivalent et identique en anglais et en français (p. ex., « Attention! »), on peut se contenter de l'indiquer une seule fois; les messages secondaires écrits sont alors présentés dans les deux langues.</p>	<p>Quantité d'information 1 message primaire écrit au maximum 1 message secondaire écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 message primaire écrit au maximum 3 messages secondaires écrits au maximum</p>
T1-11 <i>Disposition 11, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).</p> <p>Lorsque le message primaire écrit est équivalent et identique en anglais et en français, on peut se contenter de l'indiquer une seule fois; les messages secondaires écrits sont alors présentés dans les deux langues.</p>	<p>Quantité d'information 1 message primaire écrit au maximum 1 message secondaire écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 message primaire écrit au maximum 3 messages secondaires écrits au maximum</p>

Voir la section 3.4 (*Devoir de diligence*) pour en savoir plus sur l'utilisation et le choix de l'emplacement des panneaux d'avertissement

Panneaux de type U1

Avertissement

U1 Panneaux « Danger! »



Les panneaux « Danger! » de type U1 comprennent des messages écrits et sont utilisés uniquement lorsqu'il n'existe pas de symbole approprié.

Ils servent à indiquer un danger réel.

La hiérarchisation des éléments d'un message est obligatoire. Le mot « Danger! » doit toujours être suivi

d'un message d'avertissement. Voir l'annexe F (*Hiérarchie des messages écrits*).

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

U1 Panneaux « Danger! »		Éléments de message : Texte	
U1-12 <i>Disposition 12, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Disposition à privilégier pour les panneaux « Danger! » de type U1.</p> <p>Lorsque le message primaire écrit est équivalent et identique en anglais et en français (p. ex., « Danger! »), on peut se contenter de l'indiquer une seule fois; les messages secondaires écrits sont alors présentés dans les deux langues.</p>	<p>Quantité d'information 1 message primaire écrit au maximum 1 message secondaire écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 message primaire écrit au maximum 3 messages secondaires écrits au maximum</p>
U1-13 <i>Disposition 13, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ce format est utilisé lorsque l'espace manque pour présenter les messages bilingues côte-à-côte ou lorsqu'il existe une justification fonctionnelle de l'utiliser (p. ex., dans le cas d'un panneau pour piétons sur un seul poteau ou lorsque l'accotement est étroit).</p> <p>Lorsque le message primaire écrit est équivalent et identique en anglais et en français (p. ex., « Danger! »), on peut se contenter de l'indiquer une seule fois; les messages secondaires écrits sont alors présentés dans les deux langues.</p>	<p>Quantité d'information 1 message primaire écrit au maximum 1 message secondaire écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 message primaire écrit au maximum 3 messages secondaires écrits au maximum</p>

Voir la section 3.4 (*Devoir de diligence*) pour en savoir plus sur l'utilisation et le choix de l'emplacement des panneaux d'avertissement

Panneaux de type V1

Avertissement




V1 Panneaux d'avertissement

Les panneaux d'avertissement de type V1 comprennent un symbole d'avertissement et un message écrit.

Ils servent à indiquer un danger potentiel (« Attention! ») ou réel (« Danger! »).

La hiérarchisation des éléments d'un message est encouragée. Le mot « Danger ! » ou « Attention ! » est toujours suivi d'un message d'avertissement. Voir l'annexe F (*Hierarchie des messages écrits*).

Le message doit être bilingue et présenté en format côte-à-côte, sauf si l'espace est inadéquat ou s'il existe une justification fonctionnelle d'utiliser un format superposé.

V1 Panneau d'avertissement		Éléments de message :   Texte	
V1-06 <i>Disposition 06, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	<p>Ce format est utilisé lorsqu'un seul message est communiqué et qu'un seul symbole constitue l'élément principal du message.</p> <p>Lorsque le message primaire écrit est équivalent et identique en anglais et en français (p. ex., « Attention! » ou « Danger! »), on peut se contenter de l'indiquer une seule fois; les messages secondaires écrits sont alors présentés dans les deux langues.</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 message écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 message écrit au maximum</p>

Panneaux de type W1, W2

Avertissement

W1-19 Panneaux « Vagues déferlantes »;

W2-20 Panneaux « Risque d'incendie »

Ces panneaux spéciaux comportent une composante remplaçable et servent à indiquer différents degrés de risque. Leur utilisation doit être conforme aux exigences de la section 3.4 (*Devoir de diligence*).

W1 Panneau « Vagues déferlantes »		Éléments de message :	
W1-19 <i>Disposition 19, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration

W2 Panneau « Risque d'incendie »		Éléments de message :	
W2-20 <i>Disposition 20, Annexe E</i>		Spécifications - panneaux destinés aux automobilistes	Spécifications - panneaux destinés aux piétons
	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration	En cours d'élaboration

Annexe E – Spécifications relatives à la disposition

Annexe E – Spécifications relatives à la disposition

Introduction	2	Disposition 18	56
Disposition 01	3	Disposition 19	58
Disposition 02	9	Disposition 20	60
Disposition 03	15	Disposition 21	62
Disposition 04	19	Disposition 22	64
Disposition 05	23	Disposition 23	65
Disposition 06	24	Disposition 24	68
Disposition 07	29	Disposition 25	73
Disposition 08	34	Disposition 26	76
Disposition 09	35	Disposition 27	78
Disposition 10	36	Disposition 28	80
Disposition 11	38	Disposition 29	84
Disposition 12	40	Disposition 30	86
Disposition 13	42	Disposition 31	90
Disposition 14	44	Disposition 32	92
Disposition 15	46	Disposition 33	94
Disposition 16	48	Disposition 34	96
Disposition 17	50		


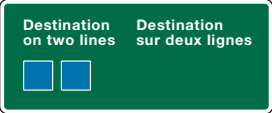



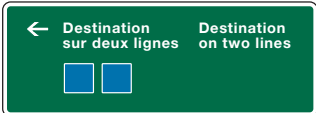


Introduction

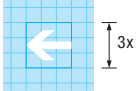
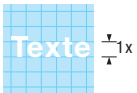
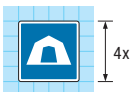

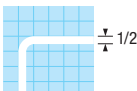

L'annexe E contient des instructions détaillées sur la disposition des panneaux pour aider le concepteur à préparer les dessins d'assemblage généraux.

Elle est organisée par numéro de disposition. Chaque disposition, et les spécifications connexes, peuvent s'appliquer à plusieurs types de panneau qui sont visés par les mêmes instructions de disposition.

La nomenclature des panneaux fournie par un planificateur de la signalisation comprend des renseignements détaillés sur chaque panneau requis dans un plan de signalisation. Le numéro de disposition indiqué dans la nomenclature des panneaux aidera le concepteur à trouver la disposition retenue.

Disposition 01

Panneaux de type K1, K2, L1, L2, L3, L4, M1, M2		
Panneaux d'identification	Panneaux de direction	Panneaux d'indication de distance
<p>K1</p>  <p>K2</p> 	<p>L1</p>  <p>L2</p>  <p>L3</p>  <p>L4</p> 	<p>M1</p>  <p>M2</p> 

Taille et couleur	
<p>Flèche Taille : 3x Couleur : blanc</p>	
<p>Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : blanc Crénage: 50/1000 d'un em</p>	
<p>Symbole d'orientation et d'information Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)</p>	
<p>Symbole d'urgence Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Vert CSA (fond du symbole)</p>	
<p>Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc</p>	
<p>Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC</p>	

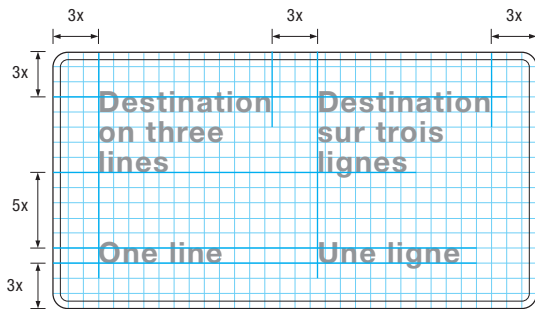
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>
<p>Ordre des flèches De haut en bas :</p> <p>↑ Tout droit ← Gauche → Droite</p>	<p>Ordre des flèches Aucun ordre prescrit</p>

Disposition 01 (SUIITE)

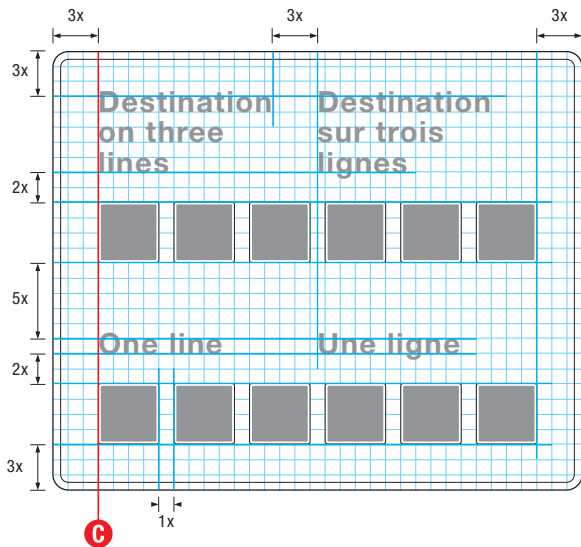
Disposition 01 – Espacement et alignement

- A** Haut de la flèche (carré repère) à 1x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.
- B** Ligne de base de l'indicateur de distance alignée sur la ligne de base de la première ligne du message écrit.
- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

K1-01 Panneau d'identification

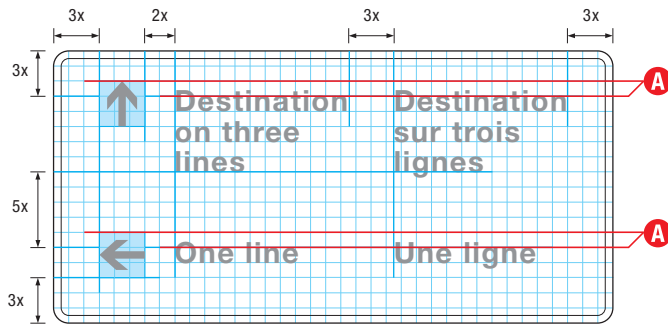


K2-01 Panneau d'identification

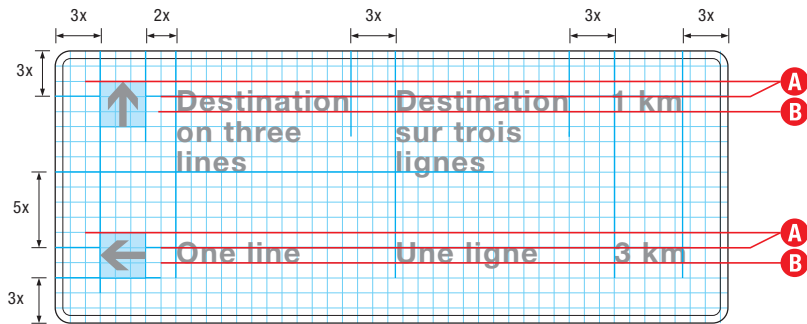


Disposition 01 (SUITE)

L1-01 Panneau de direction



L2-01 Panneau de direction

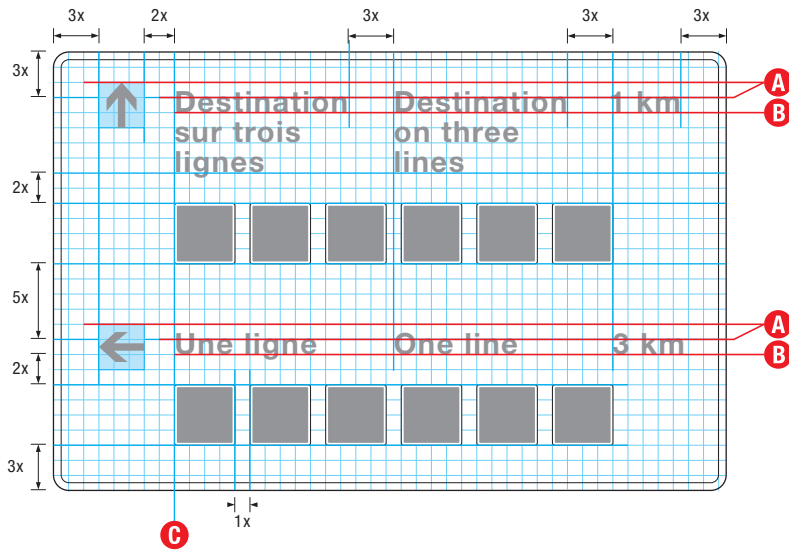


Disposition 01 (SUITE)

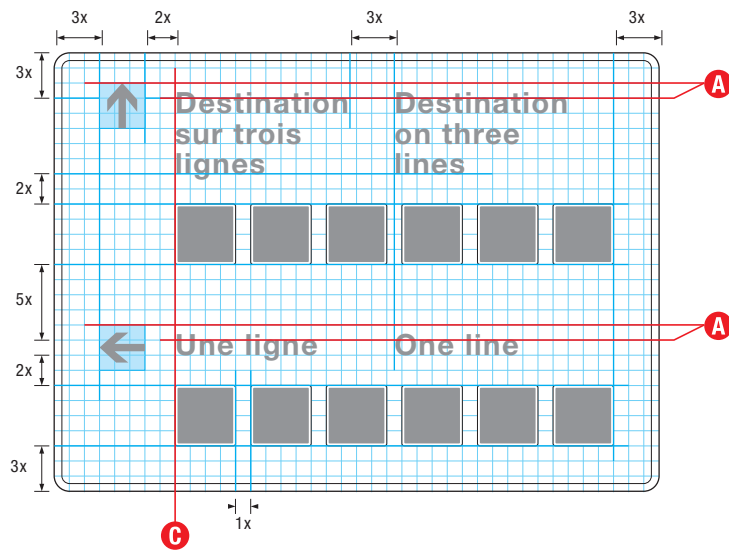
Disposition 01 – Espacement et alignement

- A** Haut de la flèche (carré repère) à 1x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.
- B** Ligne de base de l'indicateur de distance alignée sur la ligne de base de la première ligne du message écrit.
- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

L3-01 Panneau de direction

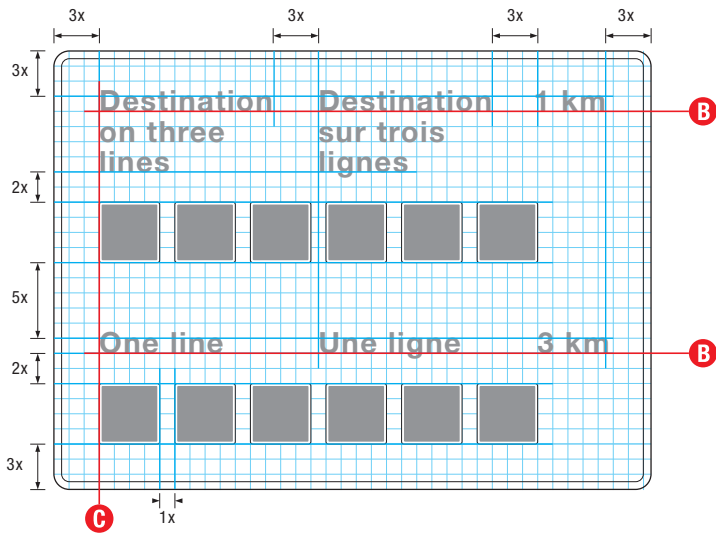


L4-01 Panneau de direction

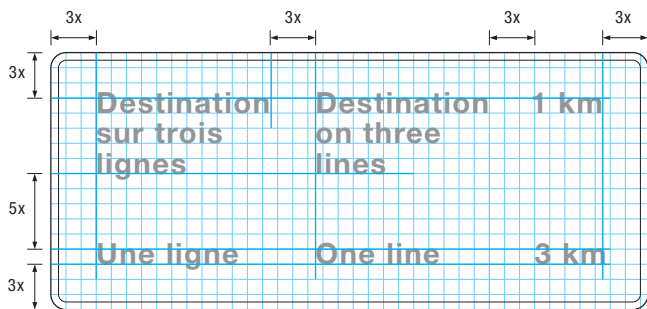


Disposition 01 (SUIITE)

M1-01 Panneau d'indication de distance

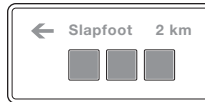


M2-01 Panneau d'indication de distance

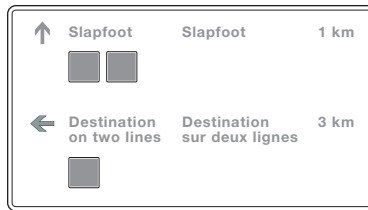


Disposition 01 (SUITE ET FIN)**Disposition 01 – Exceptions et cas spéciaux****Panneaux de type K1, K2, L1, L2, L3, L4, M1, M2**

Les messages composés exclusivement de noms géographiques spécifiques ne nécessitent pas de traduction et n'ont pas à être répétés sur un panneau indiquant une seule destination.

**Panneaux de type K1, K2, L1, L2, L3, L4, M1, M2**

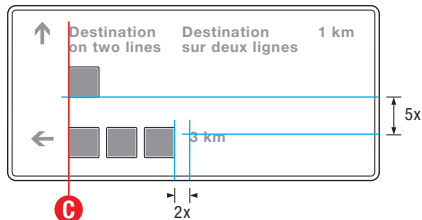
Les messages composés exclusivement de noms géographiques spécifiques ne nécessitant pas de traduction doivent être répétés sur un panneau à destinations multiples, sauf si tous les noms des destinations sont spécifiques et ne nécessitent pas de traduction.

**Panneaux de type K2, L3, L4, M1**

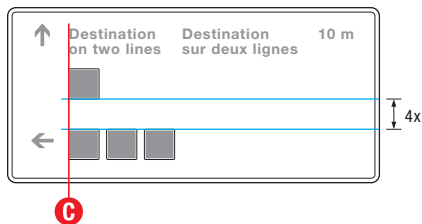
Lorsqu'aucun symbole n'est requis pour une destination, l'espacement de 5x est maintenu entre les unités d'information, à partir de la ligne de base jusqu'à la hauteur x.

**Panneaux de type L3, M1**

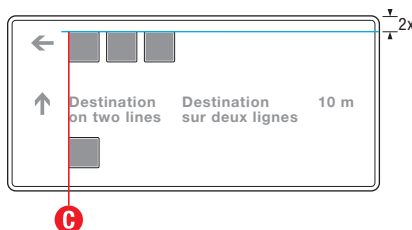
Lorsqu'aucun message écrit n'est requis pour une destination, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination précédente (ou suivante). L'espacement standard de 5x est maintenu entre les destinations, mesuré à partir du symbole jusqu'à la hauteur x de l'indicateur de distance (distance). L'espacement standard de 2x est maintenu entre le symbole et l'indicateur de distance.

**Panneaux de type L4, M1**







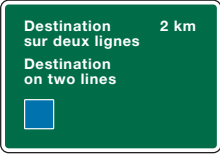

Lorsqu'aucun message écrit n'est requis pour une destination sur un panneau à destinations multiples, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination précédente (ou suivante); l'espacement de 4x est maintenu entre les symboles.

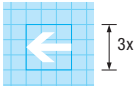
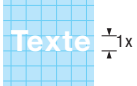
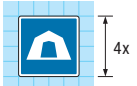
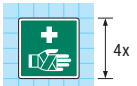
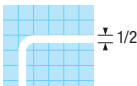

**Panneaux de type L3, L4, M1**

Lorsqu'aucun message écrit n'est requis pour la destination supérieure dans un panneau à destinations multiples, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination suivante; l'espacement au-dessus du symbole est de 2x.



Disposition 02

Panneaux de type K1, K2, L1, L2, L3, L4, M1, M2		
Panneaux d'identification	Panneaux de direction	Panneaux d'indication de distance
<p>K1</p>  <p>K2</p> 	<p>L1</p>  <p>L2</p>  <p>L3</p>  <p>L4</p> 	<p>M1</p>  <p>M2</p> 

Taille et couleur	
<p>Flèche Taille : 3x Couleur : Blanc</p>	
<p>Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em</p>	
<p>Symbole d'orientation et d'information Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)</p>	
<p>Symbole d'urgence Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Vert CSA (fond du symbole)</p>	
<p>Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc</p>	
<p>Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC</p>	

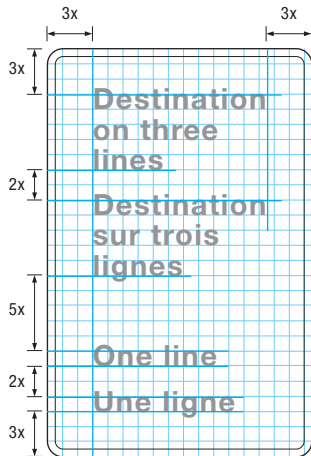
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations ou messages écrits au maximum</p>	<p>Quantité d'information (K1, K2, L1, L4) 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p> <p>Quantité d'information (L2, L3, M1, M2) Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement, selon la convention du MCSR (recommandation)</p>
<p>Ordre des flèches De haut en bas :</p> <p>↑ Tout droit ← Gauche → Droite</p>	<p>Ordre des flèches Aucun ordre prescrit</p>

Disposition 02 (SUIITE)

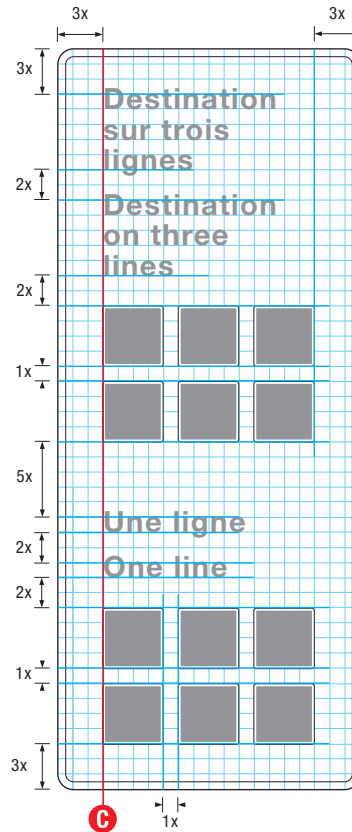
Disposition 02 – Espacement et alignement

- A** Haut de la flèche (carré repère) à 1x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.
- B** Ligne de base de l'indicateur de distance alignée sur la ligne de base de la première ligne du message écrit.
- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

K1-02 Panneau d'identification

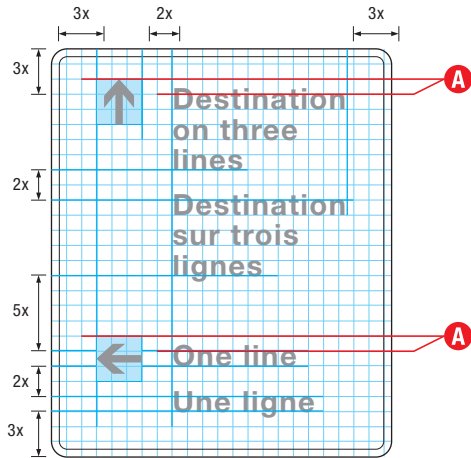


K2-02 Panneau d'identification

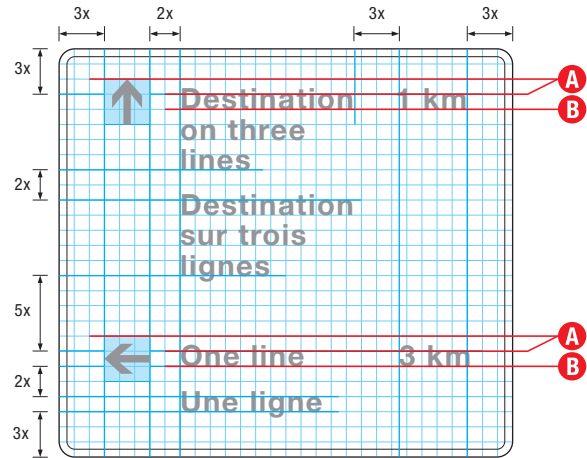


Disposition 02 (SUIITE)

L1-02 Panneau de direction



L2-02 Panneau de direction

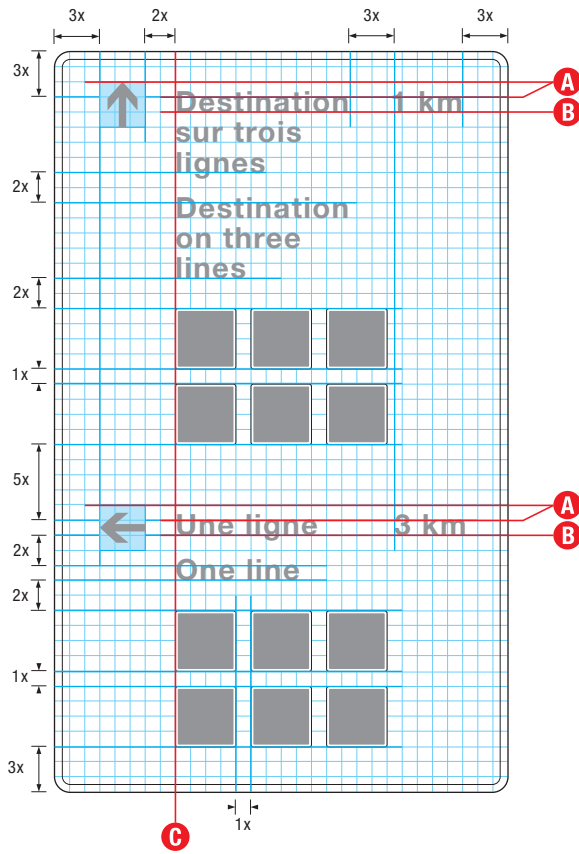


Disposition 02 (SUIITE)

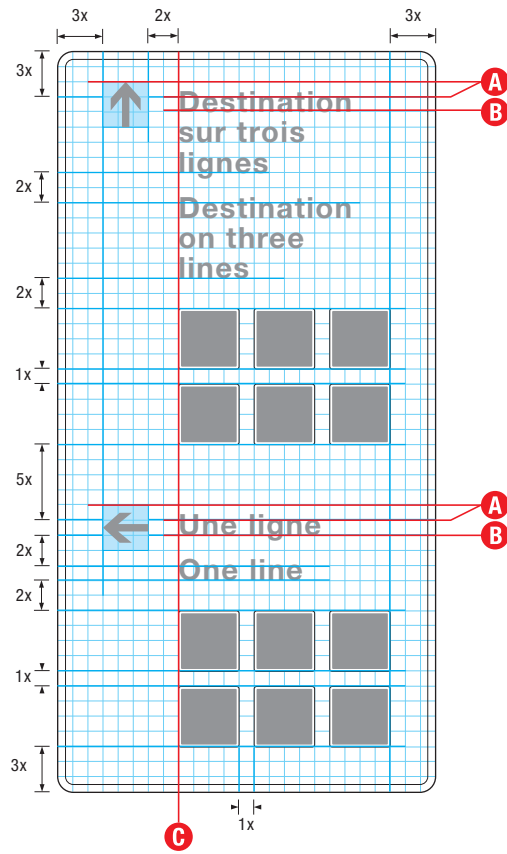
Disposition 02 – Espacement et alignement

- A** Haut de la flèche (carré repère) à 1x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.
- B** Ligne de base de l'indicateur de distance alignée sur la ligne de base de la première ligne du message écrit.
- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

L3-02 Panneau de direction

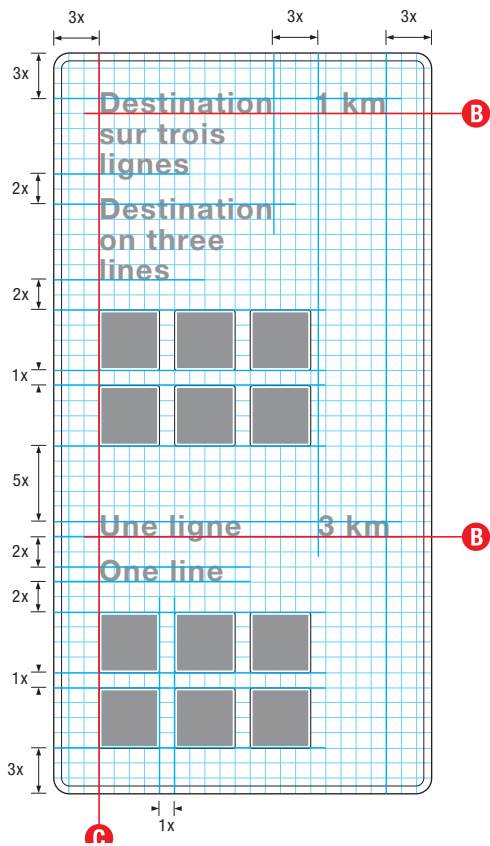


L4-02 Panneau de direction

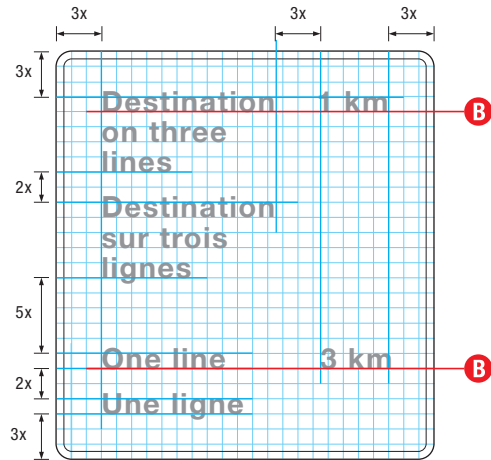


Disposition 02 (SUIITE)

M1-02 Panneau d'indication de distance



M2-02 Panneau d'indication de distance

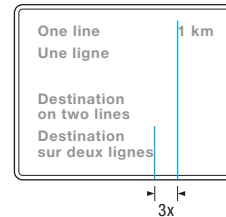


Disposition 02 (SUITE ET FIN)**Disposition 02 – Exceptions et cas spéciaux****Panneaux de type K1, K2, L1, L2, L3, L4, M1, M2**

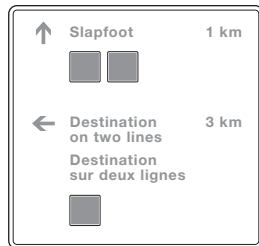
Les messages composés exclusivement de noms géographiques spécifiques ne nécessitent pas de traduction, et n'ont pas à être répétés sur un panneau indiquant une seule destination.

**Panneaux de type L2, L3, M1, M3**

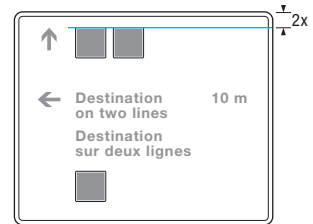
Lorsqu'aucun indicateur de distance n'est requis pour une destination, l'espacement standard de 3x est maintenu entre la plus longue ligne de message textuel et l'indicateur de distance.

**Panneaux de type K1, K2, L1, L2, L3, L4, M1, M2**

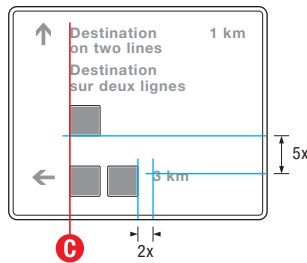
Les messages composés exclusivement de noms géographiques spécifiques ne nécessitant pas de traduction n'ont pas à être répétés sur un panneau à multiples destinations présentées en format superposé.

**Panneaux de type L3, L4, M1**

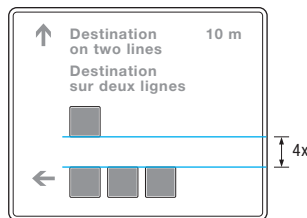
Lorsqu'aucun message textuel n'est requis pour la destination supérieure dans un panneau à destinations multiples, le symbole est aligné avec le message textuel pour la destination suivante; l'espacement au-dessus du symbole est de 2x.

**Panneaux de type K2, L3, L4, M1**

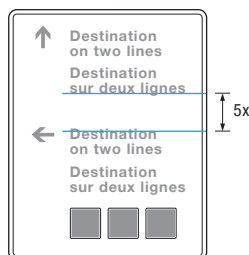
Lorsqu'aucun message écrit n'est requis pour une destination, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination précédente (ou suivante). L'espacement standard de 5x est maintenu entre les destinations, mesuré à partir du symbole jusqu'à la hauteur x de l'indicateur de distance (distance). L'espacement standard de 2x est maintenu entre le symbole et l'indicateur de distance.

**Panneaux de type L3, L4, M1**





Lorsqu'aucun message écrit ni indicateur de distance n'est requis pour une destination, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination précédente (ou suivante); l'espacement de 4x est maintenu entre les symboles.

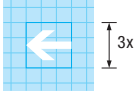
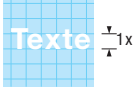
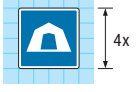
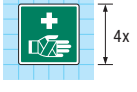
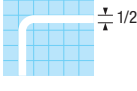

**Panneaux de type L3, L4, M1**

Lorsqu'aucun symbole n'est requis pour une destination, l'espacement standard de 5x est maintenu entre les unités d'information, à partir de la ligne de base jusqu'à la hauteur x.



Disposition 03

Panneaux de type K2, L3, L4, M1	
Panneaux d'identification	Panneaux d'indication de distance
<p>K2</p> 	<p>M1</p> 
Panneaux de direction	
<p>L3</p>  <p>L4</p> 	

Taille et couleur	
<p>Flèche Taille : 3x Couleur : Blanc</p>	
<p>Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em</p>	
<p>Symbole d'orientation et d'information Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)</p>	
<p>Symbole d'urgence Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Vert CSA (fond du symbole)</p>	
<p>Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc</p>	
<p>Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC</p>	

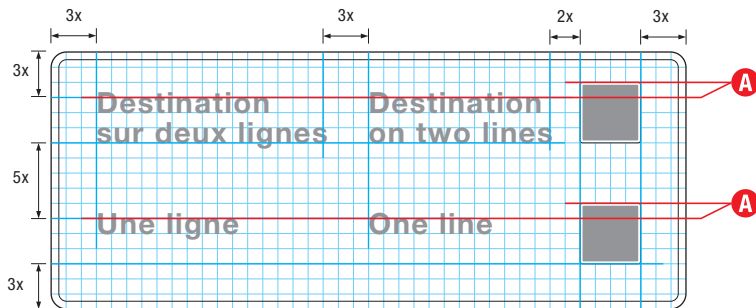
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>
<p>Ordre des flèches De haut en bas :</p> <p>↑ Tout droit ← Gauche → Droite</p>	<p>Ordre des flèches Aucun ordre prescrit</p>

Disposition 03 (SUITE)

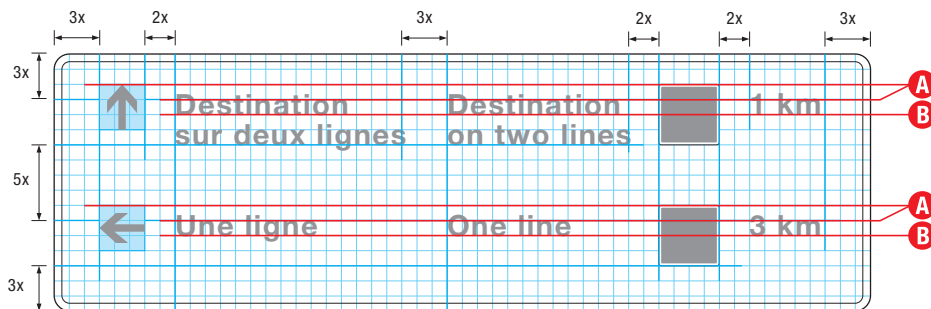
Disposition 03 – Espacement et alignement

- A** Haut de la flèche (carré repère) à 1x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.
- B** Ligne de base de l'indicateur de distance alignée sur la ligne de base de la première ligne du message écrit.

K2-03 Panneau d'identification

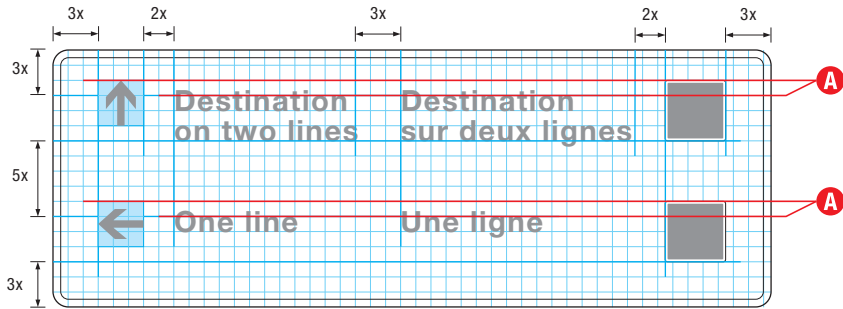


L3-03 Panneau de direction

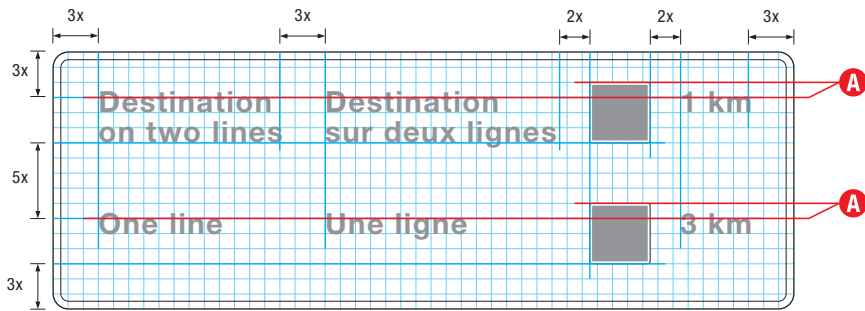


Disposition 03 (SUIITE)

L4-03 Panneau de direction



M1-03 Panneau d'indication de distance



Disposition 03 (SUITE ET FIN)**Disposition 03 – Exceptions et cas spéciaux****Panneaux de type K2, L3, L4, M1**

Les messages composés exclusivement de noms géographiques spécifiques ne nécessitent pas de traduction, et n'ont pas à être répétés sur un panneau indiquant une seule destination.

**Panneaux de type K2, L3, L4, M1**

Les messages composés exclusivement de noms géographiques spécifiques ne nécessitant pas de traduction doivent être répétés sur un panneau à destinations multiples, sauf si tous les noms des destinations sont spécifiques et ne nécessitent pas de traduction.

**Panneaux de type L3, L4, M1**

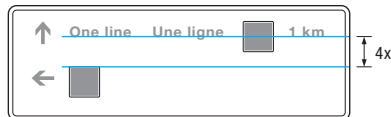
Lorsqu'aucun symbole n'est requis pour une destination, l'espacement standard de 5x est maintenu entre les unités d'information, mesuré à partir de la ligne de base jusqu'à la hauteur x.

**Panneaux de type L3, M1**

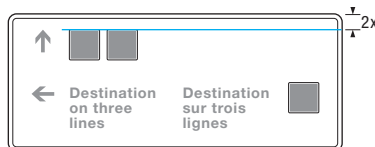
Lorsqu'aucun message écrit n'est requis pour une destination, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination précédente (ou suivante). L'espacement standard de 5x est maintenu entre les destinations, mesuré à partir du symbole jusqu'à la hauteur x de l'indicateur de distance (distance). L'espacement standard de 2x est maintenu entre le symbole et l'indicateur de distance.

**Panneaux de type L3, L4, M1**





Lorsqu'aucun message écrit n'est requis pour une destination sur un panneau à destinations multiples, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination précédente (ou suivante); l'espacement de 4x est maintenu entre le message écrit et le symbole.

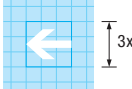
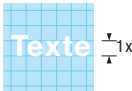
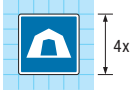
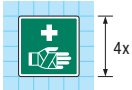
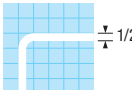

**Panneaux de type L3, L4, M1**

Lorsqu'aucun message écrit n'est requis pour la destination supérieure dans un panneau à destinations multiples, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination suivante; l'espacement au-dessus du symbole est de 2x.



Disposition 04

Panneaux de type L2, L3, M1, M2	
Panneaux de direction	Panneaux d'indication de distance
<p>L2</p>  <p>L3</p> 	<p>M1</p>  <p>M2</p> 

Taille et couleur	
<p>Flèche Taille : 3x Couleur : Blanc</p>	
<p>Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em</p>	
<p>Symbole d'orientation et d'information Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)</p>	
<p>Symbole d'urgence Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Vert CSA (fond du symbole)</p>	
<p>Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc</p>	
<p>Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC</p>	

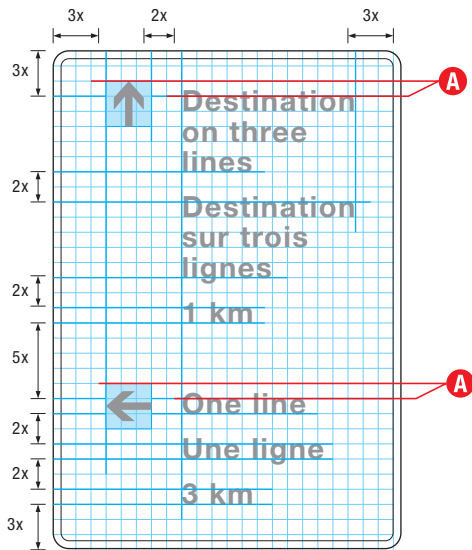
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Quantité d'information Pour les panneaux destinés aux piétons seulement (recommandation)</p>	<p>Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum</p>
<p>Ordre des flèches Pour les panneaux destinés aux piétons seulement (recommandation)</p>	<p>Ordre des flèches Aucun ordre prescrit</p>

Disposition 04 (SUITE)

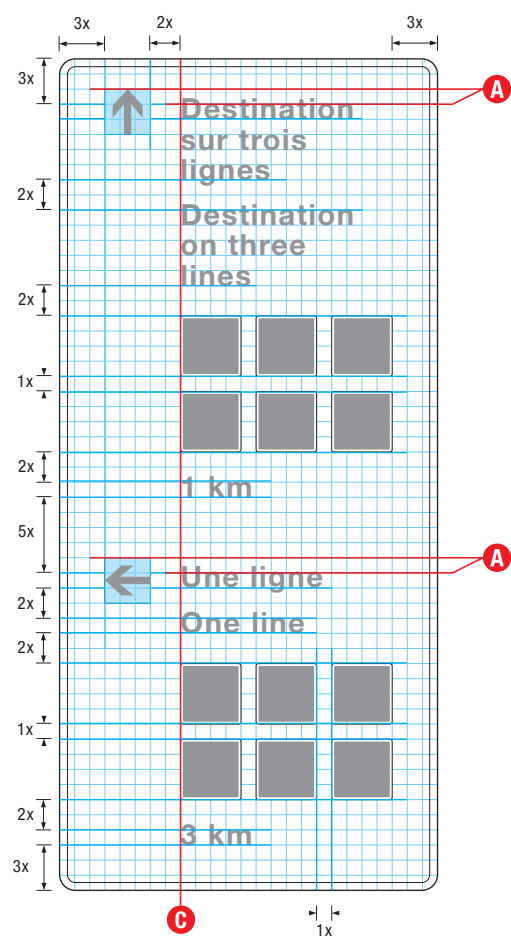
Disposition 04 – Espacement et alignement

- A** Haut de la flèche (carré repère) à 1x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.
- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

L2-04 Panneau de direction

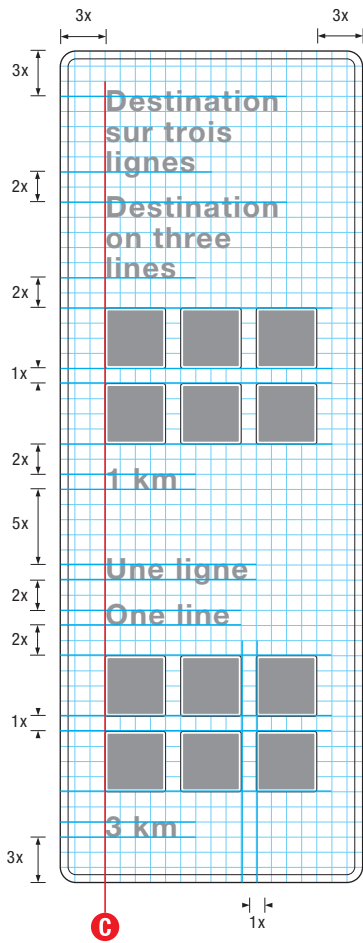


L3-04 Panneau de direction

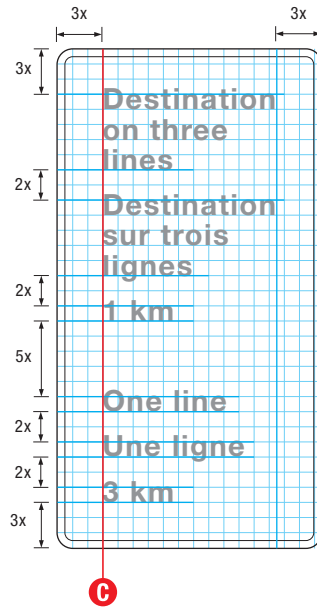


Disposition 04 (SUIITE)

M1-04 Panneau d'indication de distance



M2-04 Panneau d'indication de distance



Disposition 04 (SUITE ET FIN)

Disposition 04 – Exceptions et cas spéciaux

Panneaux de type L2, L3, M1, M2

Les messages composés exclusivement de noms géographiques spécifiques ne nécessitent pas de traduction, et n'ont pas à être répétés sur un panneau indiquant une seule destination.



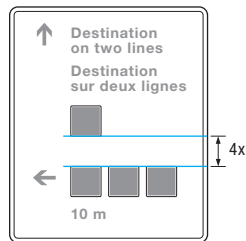
Panneaux de type L2, L3, M1, M2

Les messages composés exclusivement de noms géographiques spécifiques ne nécessitant pas de traduction n'ont pas à être répétés sur un panneau à multiples destinations présentées en format superposé.



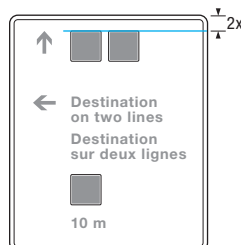
Panneaux de type L3, M1

Lorsqu'aucun message écrit ni indicateur de distance n'est requis pour une destination, le symbole est aligné à gauche avec le message écrit pour la destination précédente (ou suivante). L'espacement de 4x est maintenu entre les symboles.






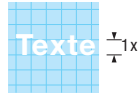
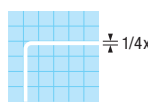

Panneaux de type L3, M1

Lorsqu'aucun message écrit n'est requis pour la destination supérieure dans un panneau à destinations multiples, le symbole est aligné avec le message écrit pour la destination suivante; l'espacement au-dessus du symbole est de 2x.



Disposition 05

Panneaux de type J1, J2, M5	
Panneaux d'identification des emplacements de camping	Panneaux d'indication de distance
<p>J1</p>  <p>J2</p> 	<p>M5</p> 

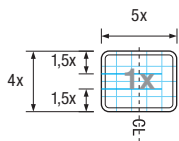
Taille et couleur	
<p>Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em</p>	
<p>Bordure Taille : 1/4x Couleur : Blanc</p>	
<p>Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC</p>	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Quantité d'information 1 message écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information (J1, J2) 1 message écrit au maximum</p> <p>Quantité d'information (M5) Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement (recommandation)</p>

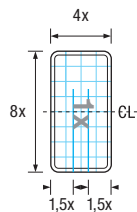
Disposition 05 – Espacement et alignement

Au besoin, il est possible d'augmenter la dimension horizontale (J1, M5) de sorte à contenir 4 éléments numériques ou plus.

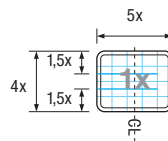
J1-05 Panneaux d'identification des emplacements de camping









J2-05 Panneaux d'identification des emplacements de camping



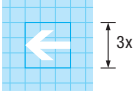
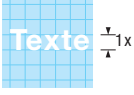
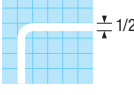

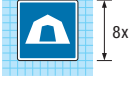
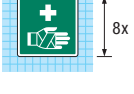




M5-05 Panneaux d'indication de distance



Disposition 06

Panneaux de type K3, L5, L6, M3, Q2, V1		
Panneaux d'identification	Panneaux de direction	Panneaux d'indication de distance
<p>K3</p> 	<p>L5</p>  <p>L6</p> 	<p>M3</p> 
Panneaux d'interdiction et d'obligation	Panneaux « Attention » et « Danger »	
<p>Q2</p> 	<p>V1</p> 	

Disposition 06 (SUIITE)

Taille et couleur	
Flèche Taille : 3x Couleur : Blanc	
Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	
Symbole d'orientation et d'information Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)	
Symbole d'urgence Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Vert CSA (fond du symbole)	
Symbole d'interdiction Taille : 8x Couleur : Blanc (fond du symbole, bordure du symbole); Noir (image); Rouge CSA (barre transversale d'interdiction)	
Symbole d'obligation Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Noir (fond du symbole)	
Symbole d'attention Taille : 8x Couleur : Jaune CSA (fond du symbole); Noir (image, bordure du symbole)	
Symbole de danger Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Rouge CSA (fond du symbole)	

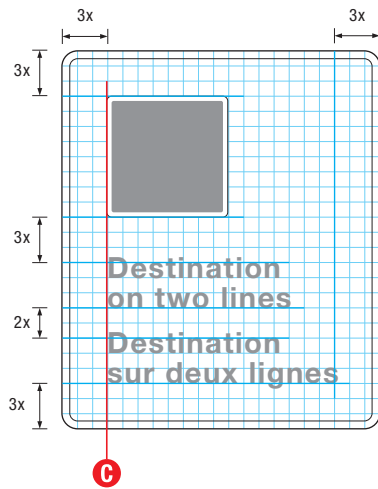
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination ou message écrit au maximum	Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination ou message écrit au maximum

Disposition 06 (SUITE)

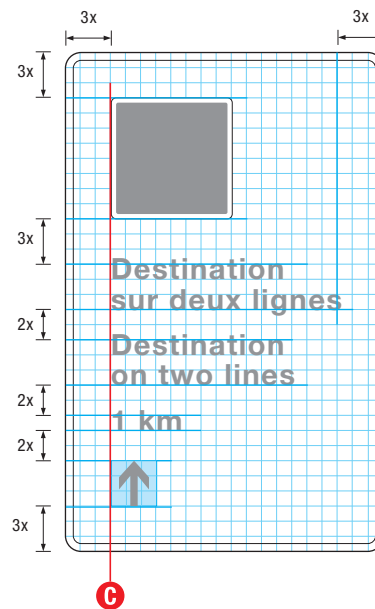
Disposition 06 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

K3-06 Panneau d'identification

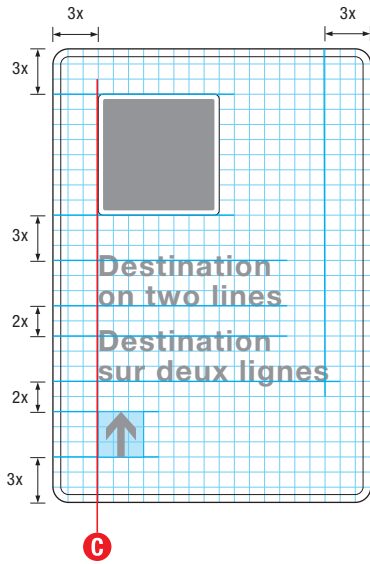


L5-06 Panneau de direction

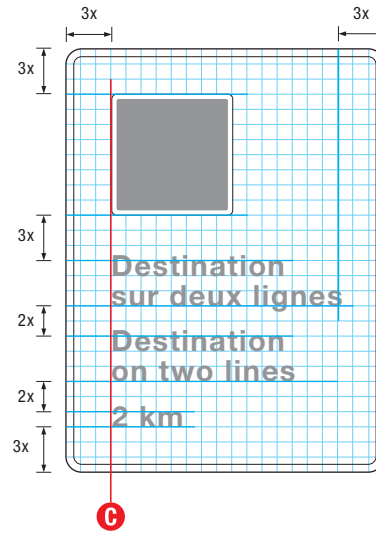


Disposition 06 (SUIITE)

L6-06 Panneau de direction



M3-06 Panneau d'indication de distance



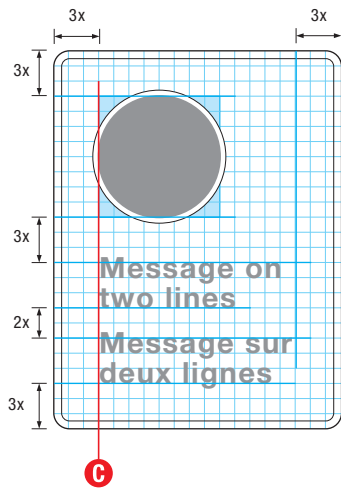
Disposition 06 (SUITE ET FIN)

Disposition 06 – Espacement et alignement

C Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

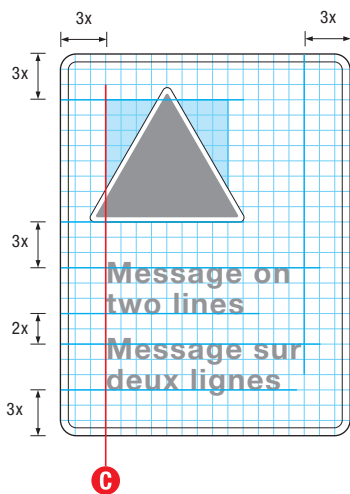
D L'espacement pour les marges, les colonnes et les rangées varie en fonction de la taille du message écrit primaire. Voir l'annexe F (*Hierarchie des messages écrits*).

Q2-06 Panneau d'interdiction ou d'obligation



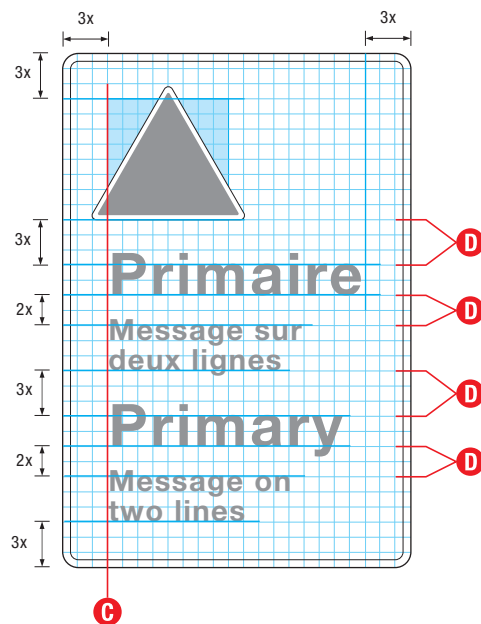
C

V1-06 Panneau « Attention » ou « Danger »








C

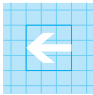







V1-06 Panneau « Attention » ou « Danger »



C

Disposition 07

Panneaux de type K4, L7, L8, M4, Q3				
Panneaux d'identification	Panneaux de direction		Panneaux d'indication de distance	Panneaux d'interdiction et d'obligation
K4 	L7 	L8 	M4 	Q3 

Taille et couleur	
Flèche Taille : 3x Couleur : Blanc	 3x
Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	 1x
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	 1/2x
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	
Symbole d'orientation et d'information Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)	 8x
Symbole d'urgence Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Vert CSA (fond du symbole)	 8x
Symbole d'interdiction Taille : 8x Couleur : Blanc (fond du symbole, bordure du symbole); Noir (image); Rouge CSA (barre transversale d'interdiction)	 8x
Symbole d'obligation Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Noir (fond du symbole)	 8x

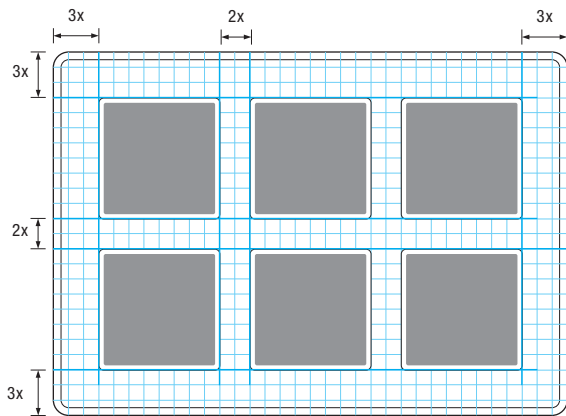
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 destinations au maximum	Quantité d'information 6 symboles par destination au maximum 6 destinations au maximum

Disposition 07 (SUIITE)

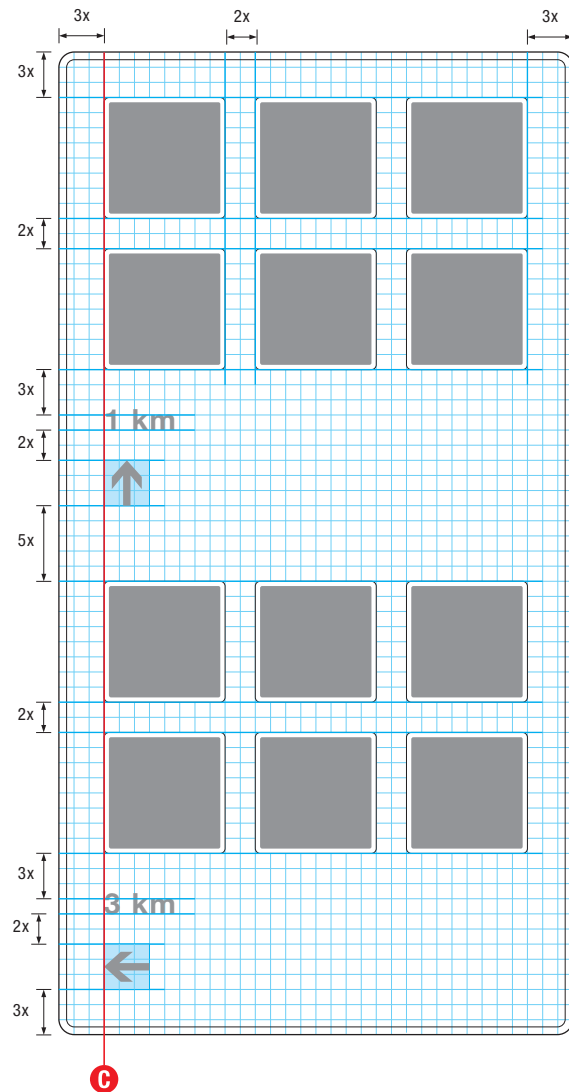
Disposition 07 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

K4-07 Panneau d'identification

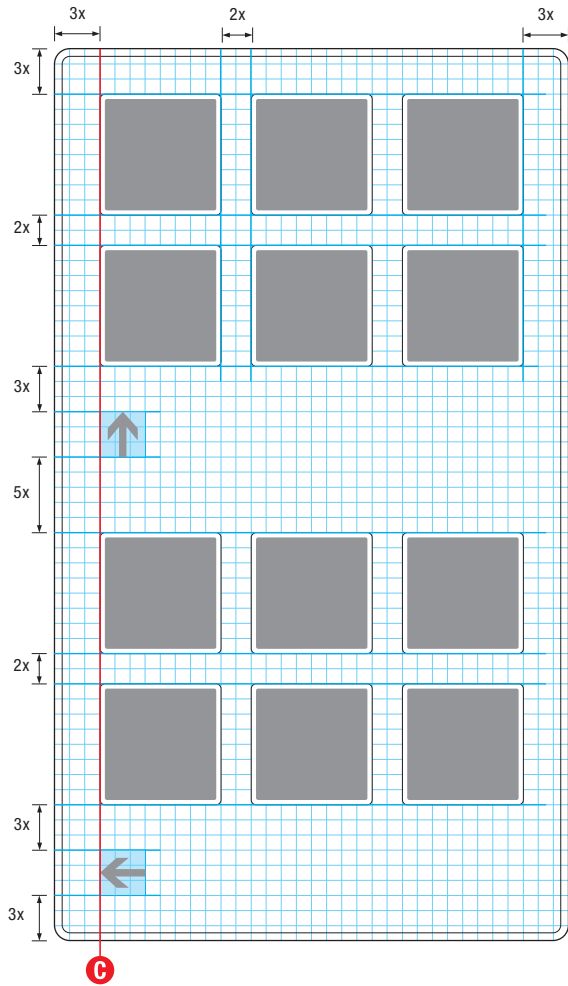


L7-07 Panneau de direction

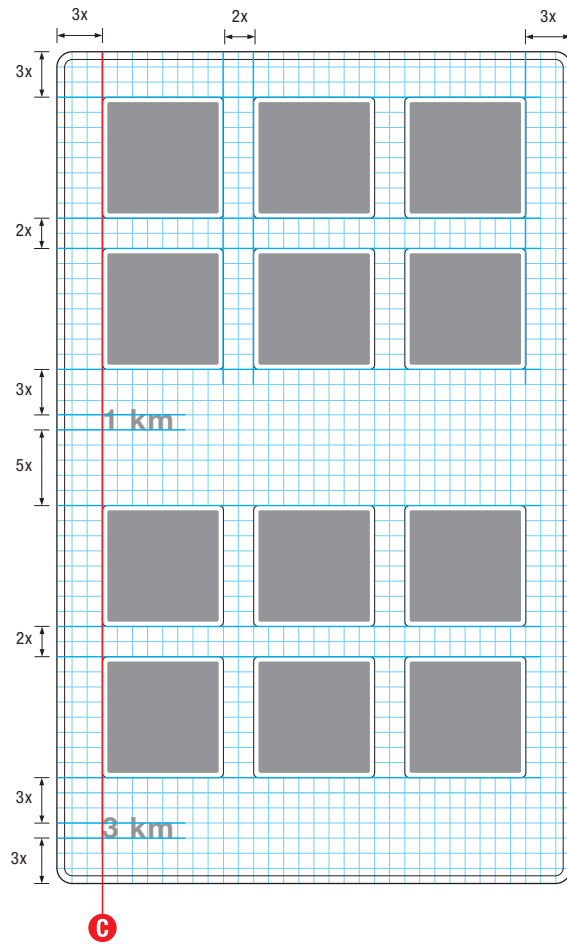


Disposition 07 (SUIVE)

L8-07 Panneau de direction



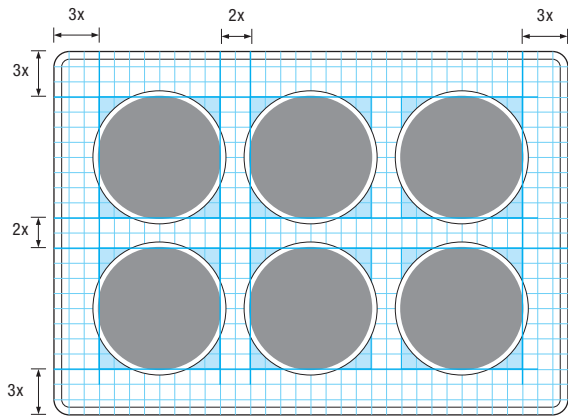
M4-07 Panneau d'indication de distance



Disposition 07 (SUIITE)

Disposition 07 – Espacement et alignement

Q3-07 Panneau d'interdiction ou d'obligation

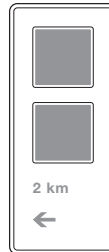


Disposition 07 (SUITE ET FIN)

Disposition 07 – Exceptions et cas spéciaux

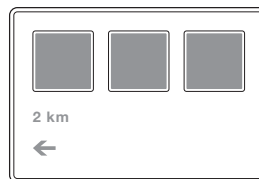
Panneaux de type K4, L7, L8, M4, Q3

Disposition à privilégier pour les panneaux à deux symboles :
alignement des symboles à la verticale.



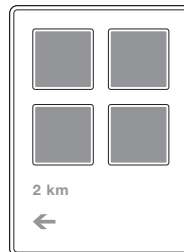
Panneaux de type K4, L7, L8, M4, Q3

Disposition à privilégier pour les panneaux à trois symboles :
alignement des symboles à l'horizontale.









Panneaux de type K4, L7, L8, M4, Q3

Disposition à privilégier pour les panneaux à quatre symboles :
deux rangées de deux symboles



Disposition 08

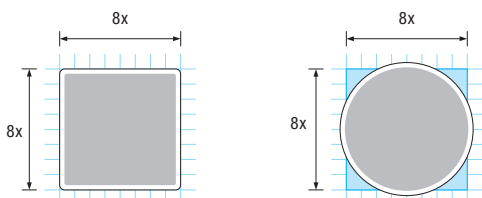
Panneaux de type K5, Q4	
Panneaux d'identification	Panneaux d'interdiction et d'obligation
K5 	Q4 

Taille et couleur	
Symbole d'orientation et d'information Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)	 8x
Symbole d'urgence Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Vert CSA (fond du symbole)	 8x
Symbole d'interdiction Taille : 8x Couleur : Blanc (fond du symbole, bordure du symbole); Noir (image); Rouge CSA (barre transversale d'interdiction)	 8x
Symbole d'obligation Taille : 8x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Noir (fond du symbole)	 8x


Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum	Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum

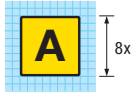
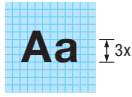
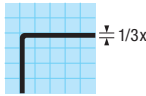
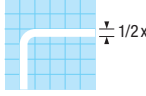

Disposition 08 – Espacement et alignement

K5-08 Panneau d'identification Q4-09 Panneau d'interdiction ou d'obligation



Disposition 09

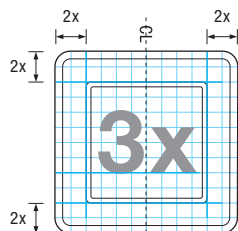
Panneau de type K6	
Panneaux d'identification	
K6	

Taille et couleur	
Symbole de portage Taille : 8x Couleur : Noir (texte symbole, bordure du symbole); Jaune CSA (fond du symbole)	
Message écrit Taille : 3x Couleur : Noir Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure du symbole Taille : 1/3x Couleur : Noir	
Bordure du panneau Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum	Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum

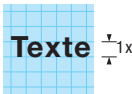
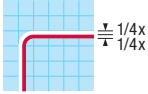
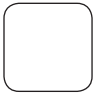
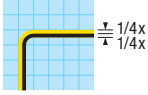
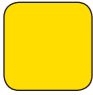
Disposition 09 – Espacement et alignement

K6-09 Panneau d'identification



Disposition 10

Panneaux de type N1, T1	
Panneaux d'interdiction	Panneaux « Attention »
N1 <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block; margin: 5px;"> Message sur deux lignes Message on two lines </div>	T1 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; margin: 5px; background-color: yellow;"> Caution! Attention! Message on two lines Message sur deux lignes </div>

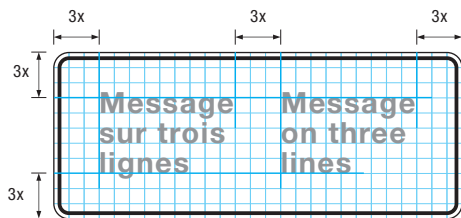
Taille et couleur		Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Message écrit Taille : 1x Couleur : Noir Crénage : 50/1000 d'un em		Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 3 messages écrits au maximum
Bordures du panneau d'interdiction Taille : 1/4x Couleur : Bordure intérieure rouge CSA Bordure extérieure blanche			
Fond du panneau d'interdiction Couleur : Blanc			
Bordures du panneau d'avertissement Taille : 1/4x Couleur : Bordure intérieure noire Bordure extérieure jaune CSA			
Fond du panneau d'avertissement Couleur : Jaune CSA			

Disposition 10 (SUIITE ET FIN)

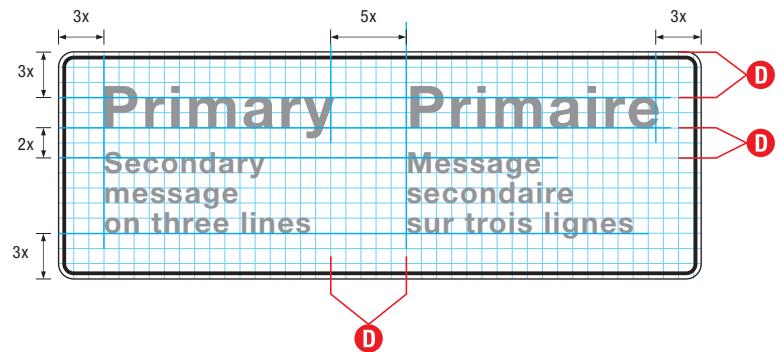
Disposition 10 – Espacement et alignement

- D** L'espacement pour les marges, les colonnes et les rangées varie en fonction de la taille du message écrit primaire. Voir l'annexe F (*Hierarchie des messages écrits*).

N1-10 Panneau d'interdiction



T1-10 Panneau « Attention »





Disposition 10 – Exceptions et cas spéciaux

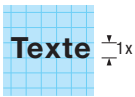
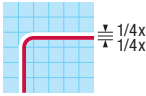
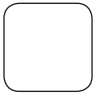
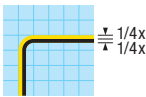

Panneau de type T1

Lorsque le message écrit primaire est équivalent et identique en français et en anglais (p. ex. « Attention! »), on peut se contenter de l'utiliser une seule fois, dans une taille de police plus grosse.



Disposition 11

Panneaux de type N1, T1	
Panneaux d'interdiction	Attention
N1 	T1 

Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Noir Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordures du panneau d'interdiction Taille : 1/4x Couleur : Bordure intérieure rouge CSA Bordure extérieure blanche	
Fond du panneau d'interdiction Couleur : Blanc	
Bordures du panneau « Attention » Taille : 1/4x Couleur : Bordure intérieure noire Bordure extérieure jaune CSA	
Fond du panneau « Attention » Couleur : Jaune CSA	

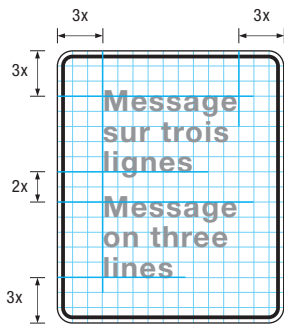
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 3 messages écrits au maximum

Disposition 11 (SUITE ET FIN)

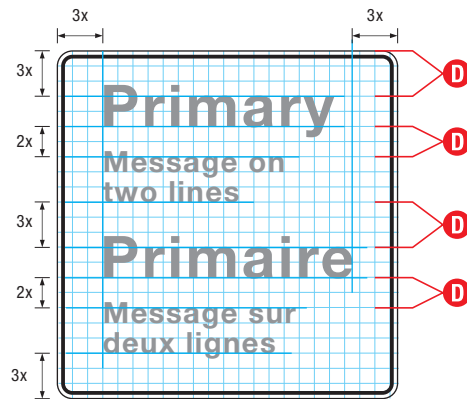
Disposition 11 – Espacement et alignement

- D** L'espacement pour les marges, les colonnes et les rangées varie en fonction de la taille du message écrit primaire. Voir l'annexe F (*Hierarchie des messages écrits*).

N1-11 Panneau d'interdiction



T1-11 Panneau « Attention »





Disposition 11 – Exceptions et cas spéciaux

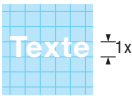
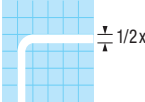



Panneaux de type N1, T1

Lorsque le message écrit primaire est équivalent et identique en français et en anglais (p. ex. « Attention! »), on peut se contenter de l'utiliser une seule fois, dans une taille de police plus grosse.



Disposition 12

Panneaux de type H1, P1, U1		
Panneaux d'urgence	Panneaux d'obligation	Panneau « Danger »
H1 	P1 	U1 

Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Créneau : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau d'urgence Couleur : Vert CSA	
Fond du panneau d'obligation Couleur : Noir	
Fond du panneau « Danger » Couleur : Rouge CSA	

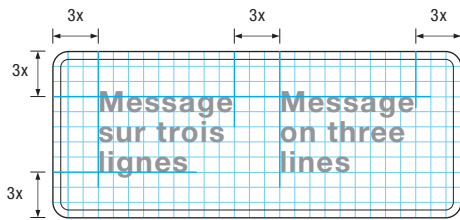
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 3 messages écrits au maximum

Disposition 12 (SUITE ET FIN)

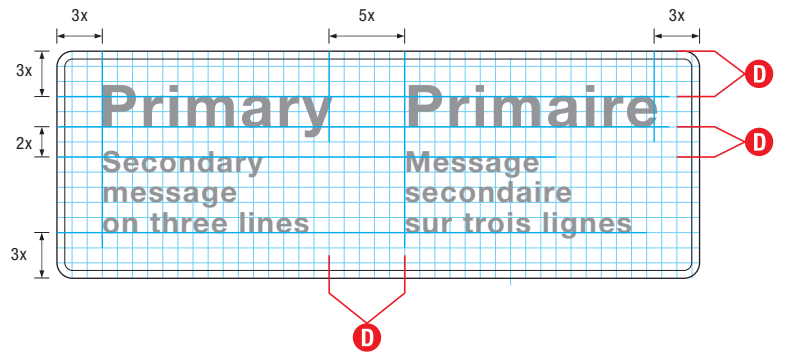
Disposition 12 – Espacement et alignement

D L'espacement pour les marges, les colonnes et les rangées varie en fonction de la taille du message écrit primaire. Voir l'annexe F (*Hierarchie des messages écrits*).

H1-12 Panneau d'urgence, P1-12 Panneau d'obligation



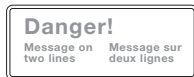
H1-12 Panneau d'urgence, P1-12 Panneau d'obligation, U1-12 Panneau «Danger»






Disposition 12 – Exceptions et cas spéciaux

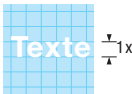
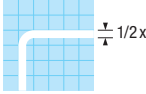


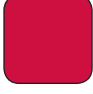
Panneau de type U1

Lorsque le message écrit primaire est équivalent et identique en français et en anglais (p. ex. « Danger! »), on peut se contenter de l'utiliser une seule fois, dans une taille de police plus grosse.



Disposition 13

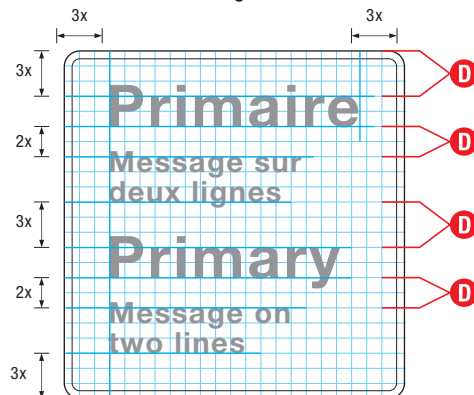
Panneaux de type H1, P1, U1		
Panneaux d'urgence	Panneaux d'obligation	Panneau « Danger »
H1 	P1 	U1 

Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau d'urgence Couleur : Vert CSA	
Fond du panneau d'obligation Couleur : Noir	
Fond du panneau « Danger » Couleur : Rouge CSA	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 3 messages écrits au maximum

Disposition 13 (SUITE ET FIN)**Disposition 13 – Espacement et alignement**


- D** L'espacement pour les marges, les colonnes et les rangées varie en fonction de la taille du message écrit primaire. Voir l'annexe F (*Hierarchie des messages écrits*).

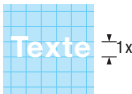
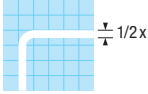
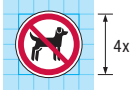
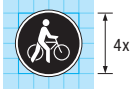

H1-13 Panneau d'urgence, P1-13 Panneau d'obligation**H1-13 Panneau d'urgence, P1-13 Panneau d'obligation, U1-13 Panneau « Danger »****Disposition 13 – Exceptions et cas spéciaux****Panneau de type U1**

Lorsque le message écrit primaire est équivalent et identique en français et en anglais (p. ex. « Danger! »), on peut se contenter de l'utiliser une seule fois, dans une taille de police plus grosse.



Disposition 14

Panneau de type Q1	
Panneaux d'interdiction et d'obligation	
Q1	 <p>Message sur deux lignes Message on two lines</p>

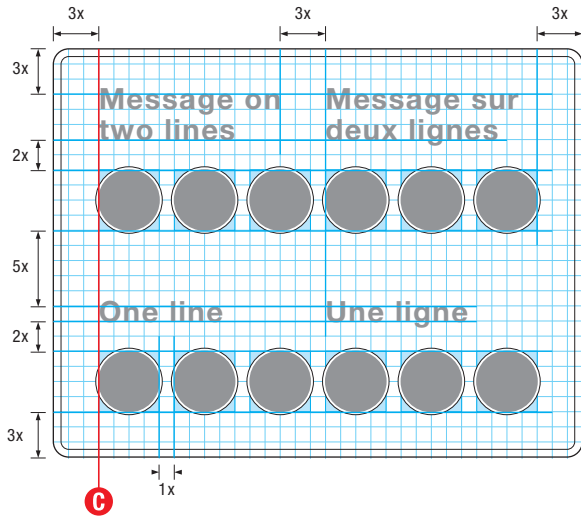
Taille et couleur		Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em		Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 messages écrits au maximum	Quantité d'information 6 symboles par message écrit au maximum 6 messages écrits au maximum
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc			
Symbole d'interdiction Taille : 4x Couleur : Blanc (fond du symbole, bordure du symbole); Noir (image); Rouge CSA (barre transversale d'interdiction)			
Symbole d'obligation Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Noir (fond du symbole)			
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC			

Disposition 14 (SUITE ET FIN)

Disposition 14 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

Q1-14 Panneau d'interdiction ou d'obligation




Disposition 14 – Exceptions et cas spéciaux

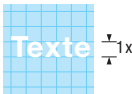
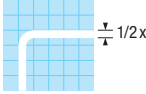
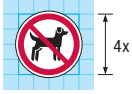
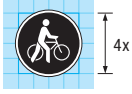

Panneau de type Q1

Les symboles d'interdiction et d'obligation peuvent, au besoin, être utilisés avec le même message.



Disposition 15

Panneau de type Q1	
Panneaux d'interdiction et d'obligation	
Q1	

Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Symbole d'interdiction Taille : 4x Couleur : Blanc (fond du symbole, bordure du symbole); Noir (image); Rouge CSA (barre transversale d'interdiction)	
Symbole d'obligation Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Noir (fond du symbole)	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

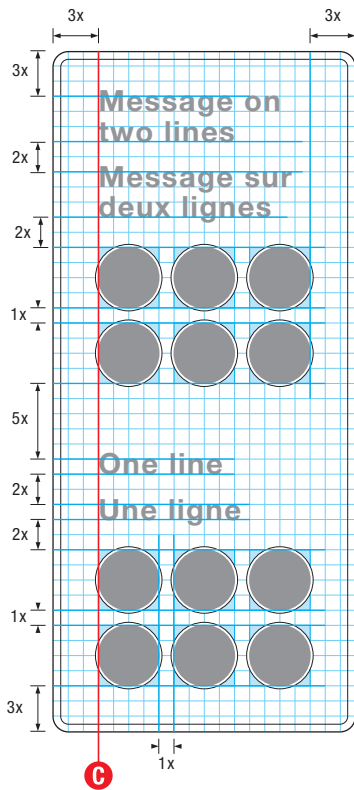
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 messages écrits au maximum	Quantité d'information 6 symboles par message au maximum 6 messages écrits au maximum

Disposition 15 (SUITE ET FIN)

Disposition 15 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

Q1-15 Panneau d'interdiction ou d'obligation



Disposition 15 – Exceptions et cas spéciaux

Panneau de type Q1

Les symboles d'interdiction et d'obligation peuvent, au besoin, être utilisés avec le même message.



Disposition 16

Panneau de type Q1	
Panneaux d'interdiction et d'obligation	
Q1	<p>Message sur deux lignes Message on two lines</p>

Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	<p>Texte</p>
Bordure du panneau d'interdiction Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Symbole d'interdiction Taille : 4x Couleur : Blanc (fond du symbole, bordure du symbole); Noir (image); Rouge CSA (barre transversale d'interdiction)	
Symbole d'obligation Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Noir (fond du symbole)	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

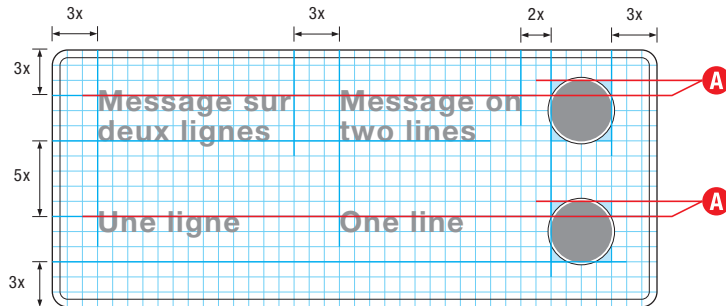
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 symboles par panneau au maximum 3 messages écrits au maximum	Quantité d'information 1 symbole par message au maximum 6 messages écrits au maximum

Disposition 16 (SUITE ET FIN)

Disposition 16 – Espacement et alignement

- A** Haut du symbole (carré repère) à 1x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.

Q1-16 Panneau d'interdiction ou d'obligation









Disposition 16 – Exceptions et cas spéciaux

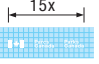
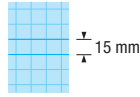
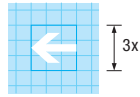
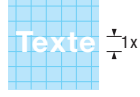
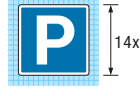
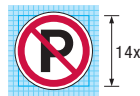
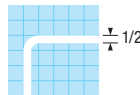

Panneau de type Q1

Au besoin, il est possible de combiner sur un même panneau un message et un symbole d'interdiction à un message et un symbole d'obligation.



Disposition 17

Panneaux de type R1, R2, R3, R4, R5, R6					
Contrôle du stationnement					
R1	R2	R3	R4	R5	R6
					

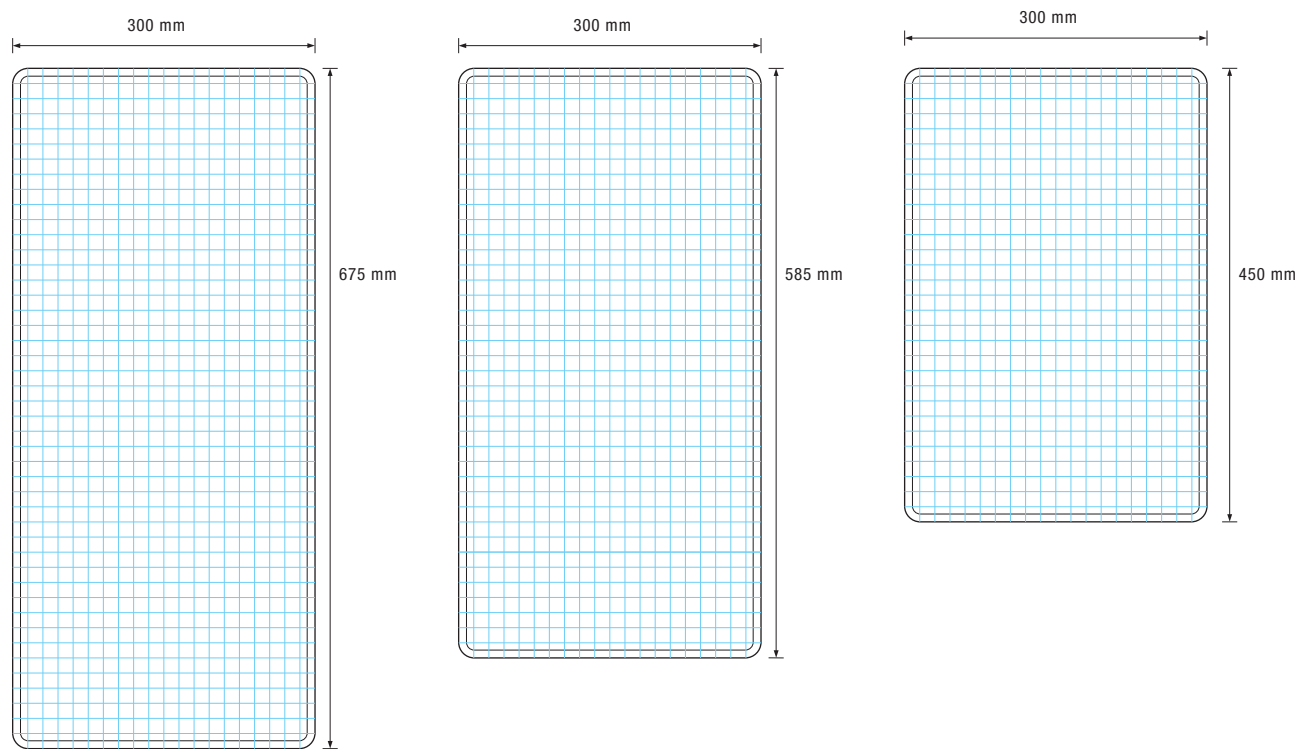
Taille et couleur	
Signature de Parcs Canada Taille : 1x, hauteur du drapeau Couleur : Blanc (symbole du drapeau, titre d'usage)	
Unité standard « x » Taille : 15 mm	
Flèche Taille : 3x Couleur : Blanc	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Symbole d'orientation et d'information Taille : 14x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)	
Symbole d'interdiction Taille : 14x Couleur : Blanc (fond du symbole, bordure du symbole); Noir (image); Rouge CSA (barre transversale d'interdiction)	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 symbole par panneau au maximum 1 message écrit au maximum	Quantité d'information Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement (recommandation)

Les modèles comprenant les dessins approuvés pour la signature de Parcs Canada tels qu'appliqués dans la disposition 17 sont disponibles pour les trois tailles de panneaux standard.

Disposition 17 (SUITE)

Disposition 17 – Tailles standard

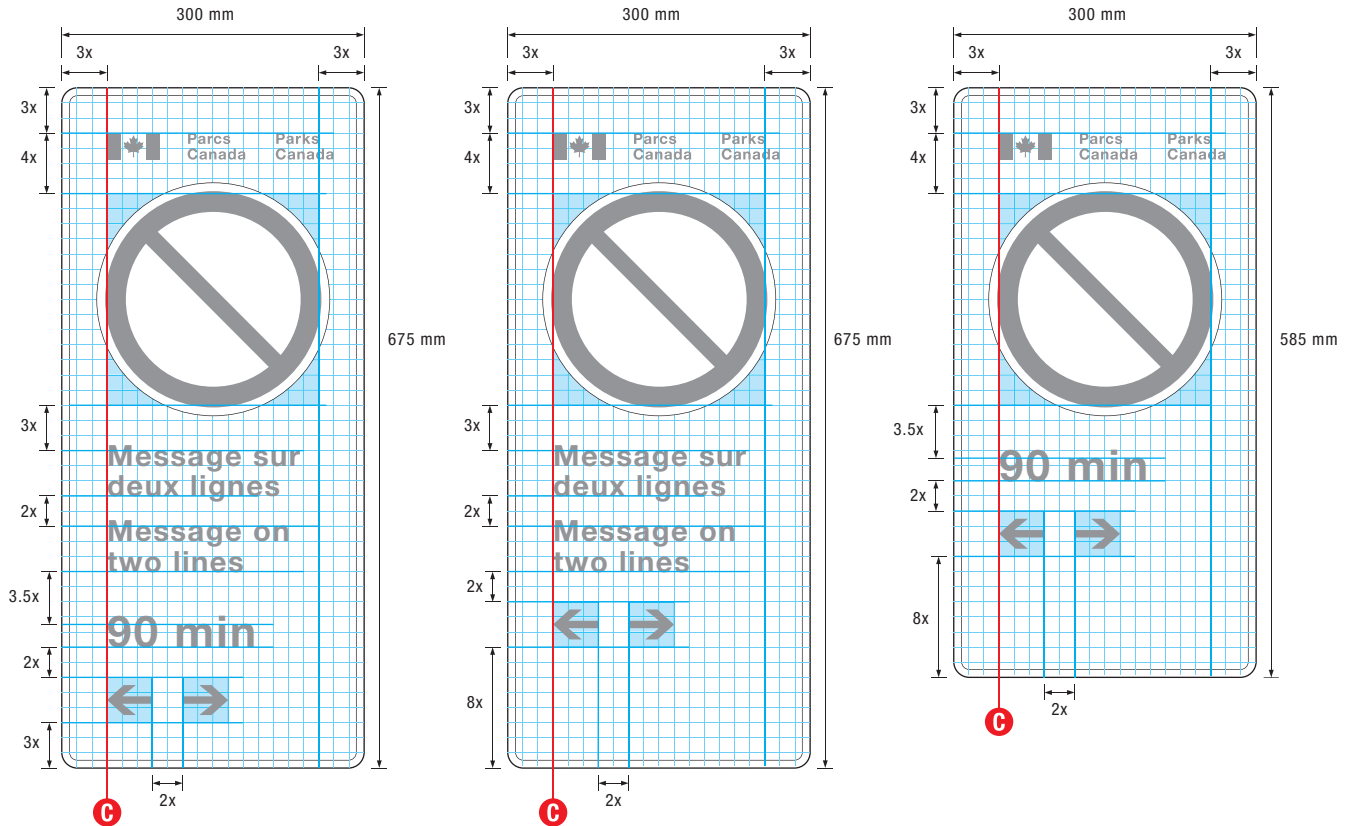


Disposition 17 (SUIITE)

Disposition 17 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

R1-17 Panneau de contrôle du stationnement

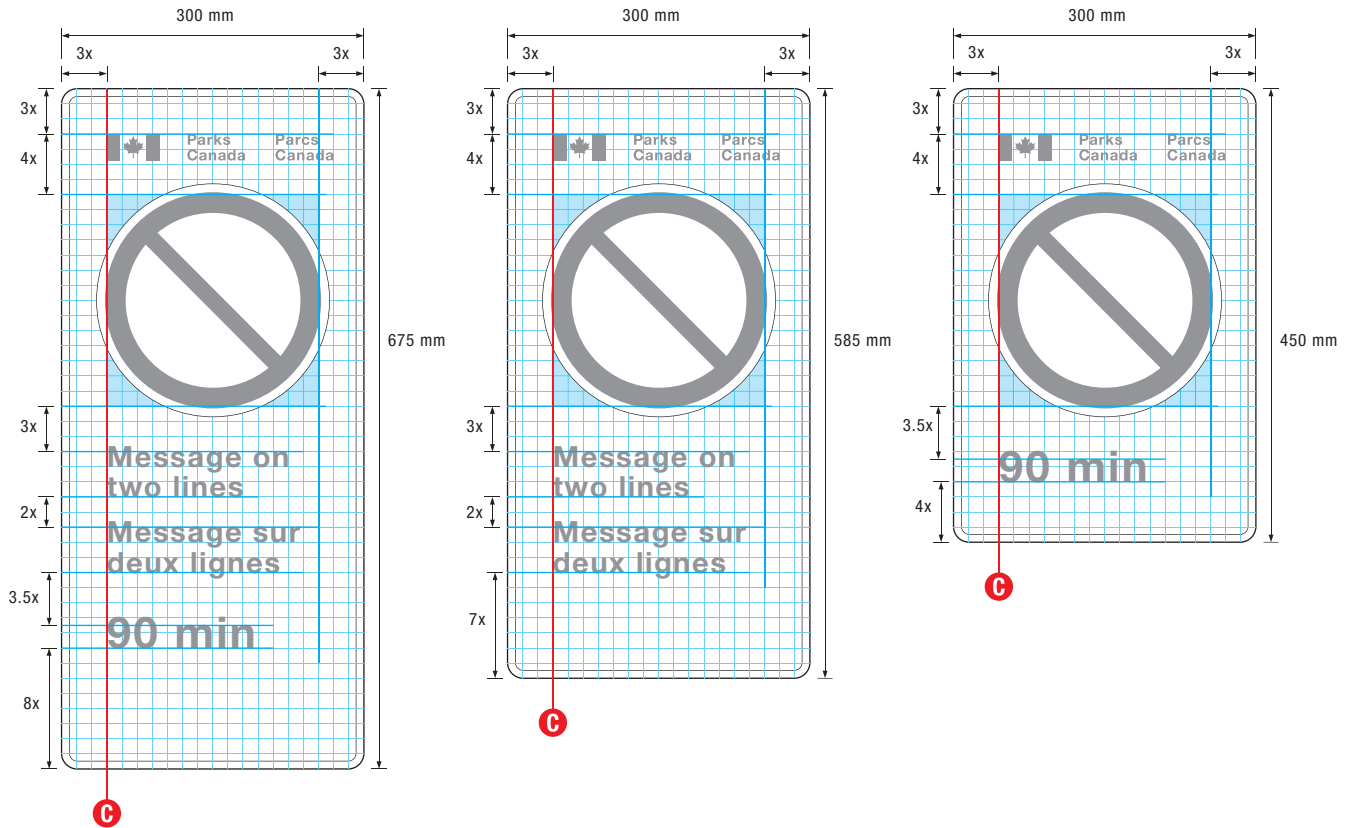


Disposition 17 (SUIITE)

Disposition 17 – Espacement et alignement

C Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

R2-17 Panneau de contrôle du stationnement

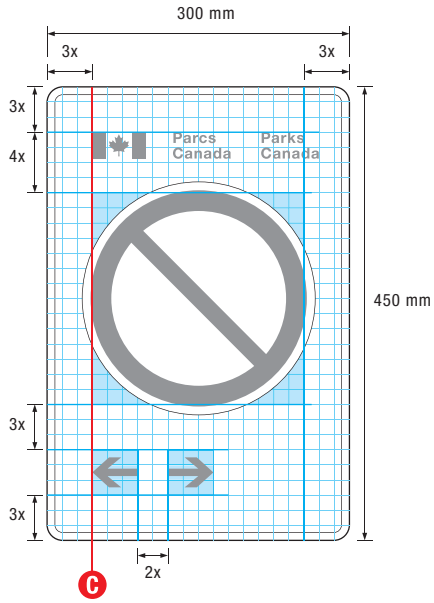


Disposition 17 (SUIITE)

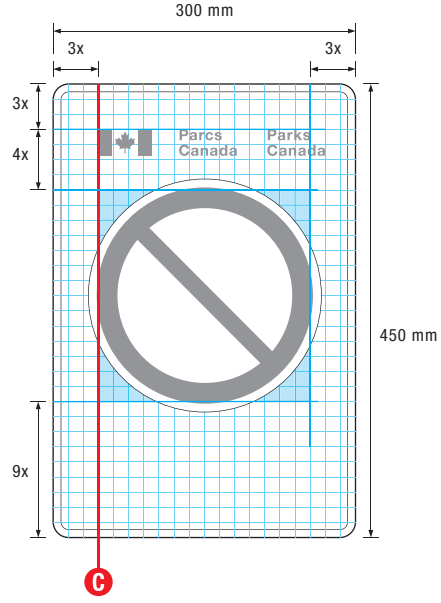
Disposition 17 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

R3-17 Panneau de contrôle du stationnement



R4-17 Panneau de contrôle du stationnement

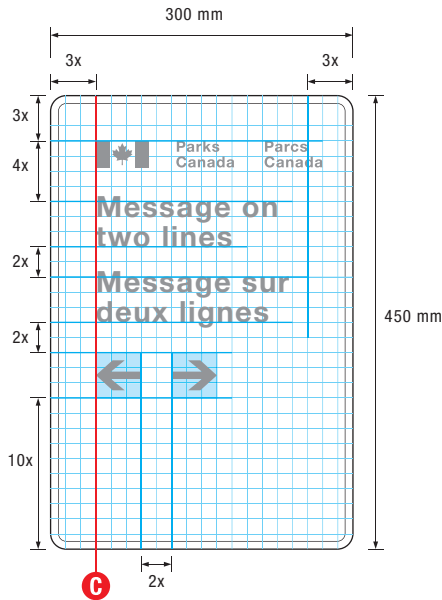


Disposition 17 (SUITE ET FIN)

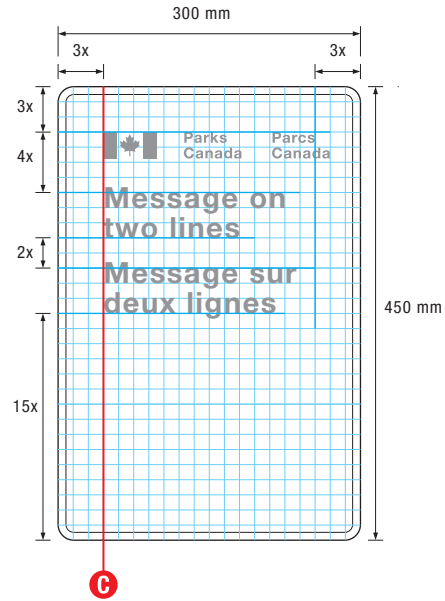
Disposition 17 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.


R5-17 Panneau de contrôle du stationnement



R6-17 Panneau de contrôle du stationnement



Disposition 18

Panneau de type S1	
Balises de délimitation	
S1	

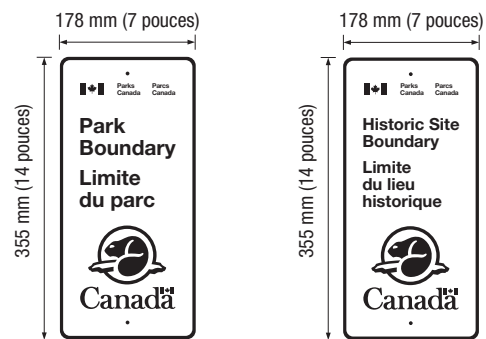
Taille et couleur	
Signature de Parcs Canada Taille : Standard, préfabriqué Couleur : Noir (symbole du drapeau, titre d'usage)	
Message écrit Taille : Standard, préfabriqué Couleur : Noir Crénage : 50/1000 d'un em	Texte
Identificateur de Parcs Canada Taille : Standard, préfabriqué Couleur : Noir	
Bordure Taille : Standard, préfabriqué Couleur : Noir	
Fond du panneau Couleur : Jaune balise de délimitation	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 identificateur de Parcs Canada 1 message écrit au maximum	Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 identificateur de Parcs Canada 1 message écrit au maximum

Disposition 18 (SUITE ET FIN)

Disposition 18 – Espacement et alignement

S1-18 Balise de délimitation



Disposition 19

Panneau de type W1							
Panneaux « Vagues déferlantes »							
W1	<p>Attention! Wave hazard Vagues déferlantes</p> <table border="1"> <tr> <td>■ Extreme</td> <td>Extrême</td> </tr> <tr> <td>◻ High</td> <td>Élevé</td> </tr> <tr> <td>■ Medium</td> <td>Modéré</td> </tr> </table>	■ Extreme	Extrême	◻ High	Élevé	■ Medium	Modéré
■ Extreme	Extrême						
◻ High	Élevé						
■ Medium	Modéré						

Taille et couleur	
En cours d'élaboration	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons

Disposition 19 (SUITE ET FIN)

Disposition 20

Panneau de type W2	
Panneaux « Risque d'incendie »	
W2	

Taille et couleur		Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
En cours d'élaboration			

Disposition 20 (SUITE ET FIN)

Disposition 21


Panneau de type
En cours d'élaboration


Taille et couleur	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons

Disposition 21 (SUITE ET FIN)

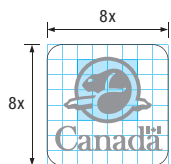
Disposition 22

Panneau de type A1
Identificateur de Parcs Canada (décalcomanie)
<p>A1</p> 

Taille et couleur		Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Identificateur de Parcs Canada Taille : 8x Couleur : Noir (symbole du castor de Parcs Canada, mot-symbole « Canada »); Rouge PCIM (symbole du drapeau)</p>		<p>Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum</p>	<p>Quantité d'information Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement</p>

Disposition 22 – Espacement et alignement

A1-23 Panneau spécial



Disposition 23

Panneau de type B1	
Panneaux de signalisation avancée	
B1	

Taille et couleur	
Identificateur de Parcs Canada Taille : 8x Couleur : Noir (symbole du castor de Parcs Canada, mot-symbole « Canada »); Rouge PCIM (symbole du drapeau)	
Symboles additionnels Taille : Hauteur ou largeur maximale de 8x Couleur : Blanc	
Flèche Taille : 6x Couleur : Blanc	
Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : Blanc Créneau : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

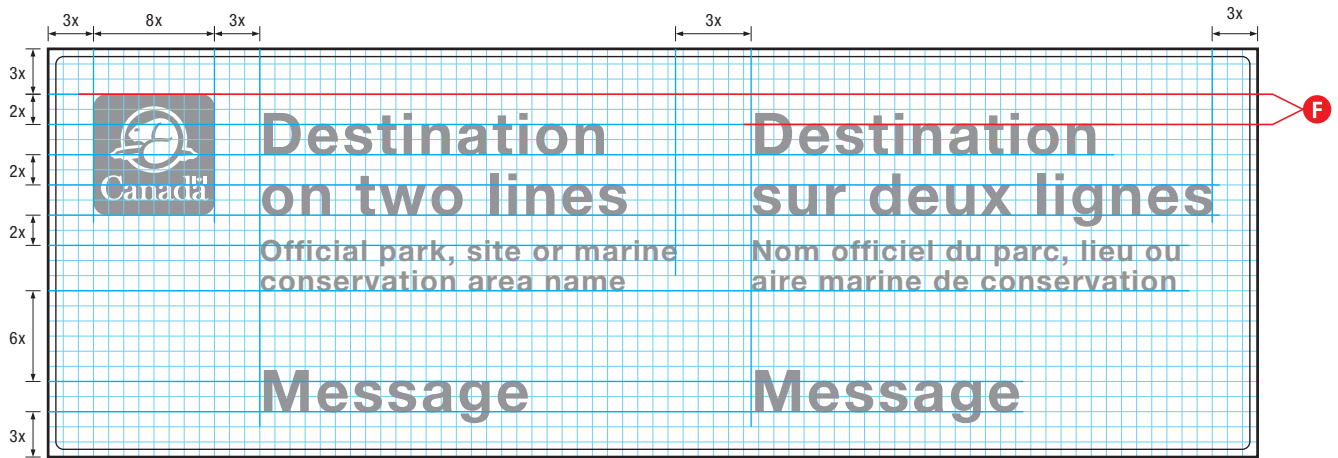
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information Idéalement, le panneau de signalisation avancée comprend l'identificateur de Parcs Canada, le nom du parc ou du lieu, le fond vert patrimoine Parcs Canada, un message bilingue et la disposition établie. Cependant, il est entendu que ces spécifications quant au contenu doivent être approuvées par les autorités provinciales ou municipales et négociées par l'unité de gestion.	Quantité d'information Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement

Disposition 23 (SUITE)

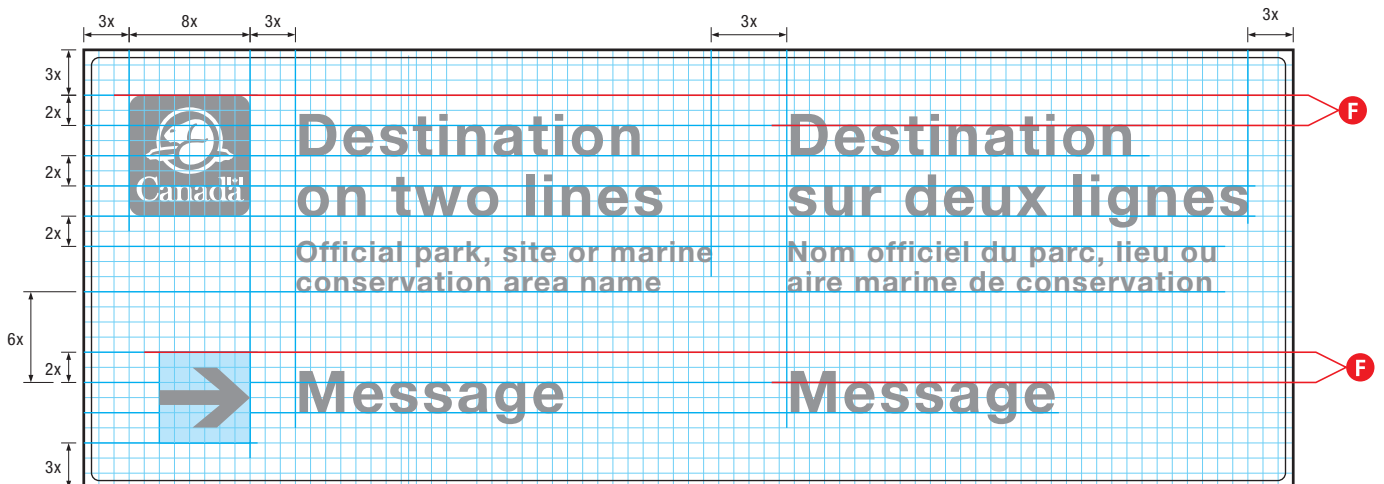
Disposition 23 – Espacement et alignement

- F** Haut du symbole d'identification de Parcs Canada et de la flèche (carré repère) à 2x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.

B1-23 Panneau de signalisation avancée



B1-23 Panneau de signalisation avancée

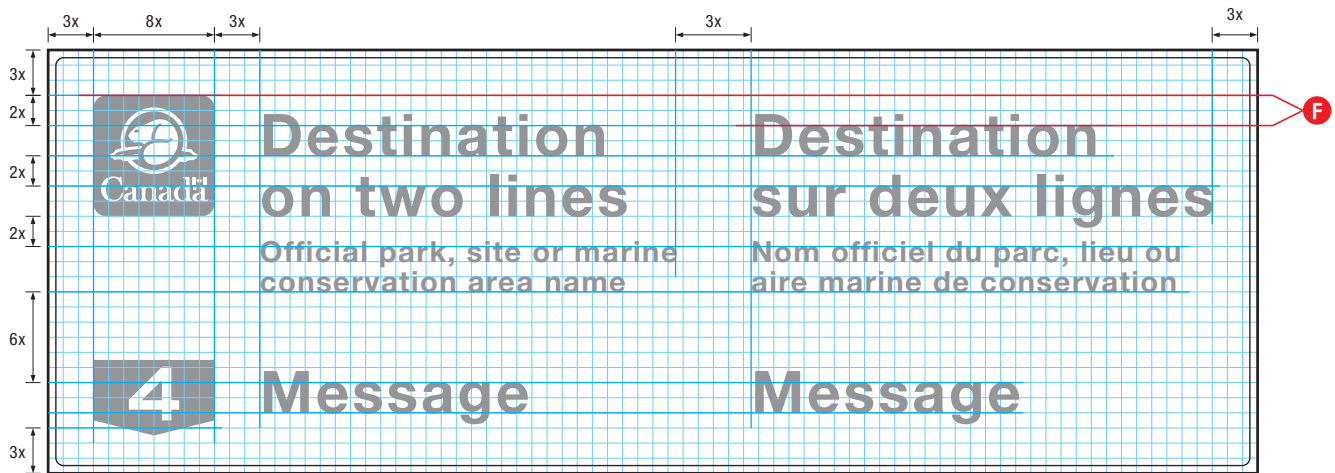


Disposition 23 (SUITE ET FIN)

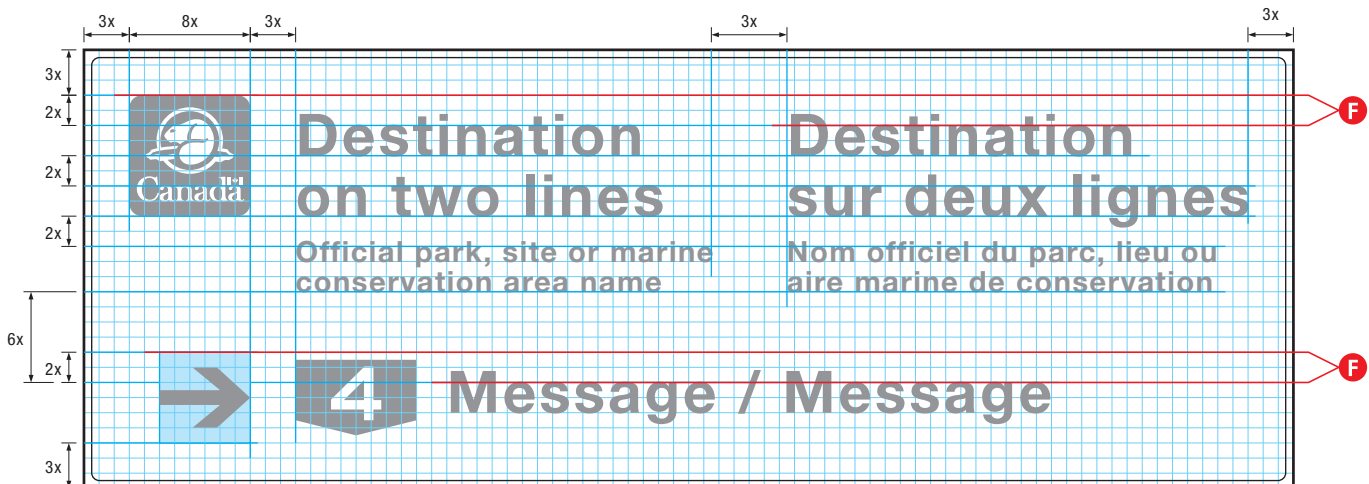
Disposition 23 – Espacement et alignement

- F** Haut du symbole d'identification de Parcs Canada et de la flèche (carré repère) à 2x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.

B1-23 Panneau de signalisation avancée



B1-23 Panneau de signalisation avancée



Disposition 24

Panneau de type B1	
Panneaux de signalisation avancée	
B1	

Taille et couleur	
Identificateur de Parcs Canada Taille : 8x Couleur : Noir (symbole du castor de Parcs Canada, mot-symbole « Canada »); Rouge PCIM (symbole du drapeau)	
Symboles additionnels Taille : Hauteur ou largeur maximale de 8x Couleur : Blanc	
Flèche Taille : 6x Couleur : Blanc	
Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 9 éléments au maximum 3 symboles par panneau au maximum 3 messages écrits au maximum	Quantité d'information Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement

Disposition 24 (SUITE)

Disposition 24 – Espacement et alignement

- F** Haut du symbole d'identification de Parcs Canada à 2x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.

B1-24 Panneau de signalisation avancée

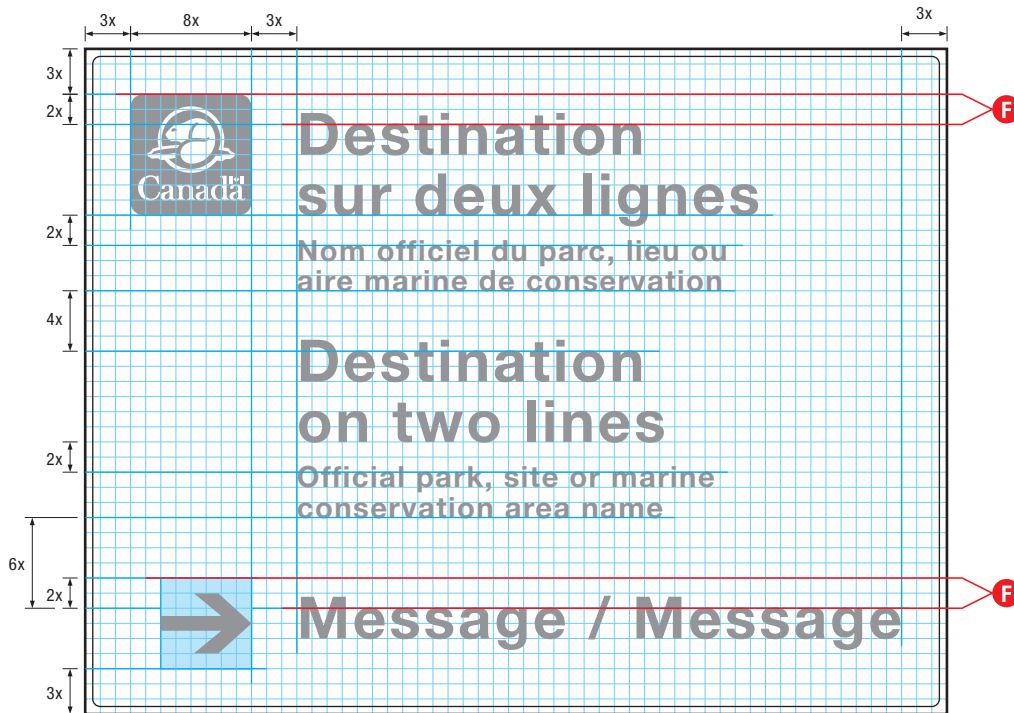


Disposition 24 (SUITE)

Disposition 24 – Espacement et alignement

- F** Haut du symbole d'identification de Parcs Canada et de la flèche (carré repère) à 2x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.

B1-24 Panneau de signalisation avancée



Disposition 24 (SUITE)

Disposition 24 – Espacement et alignement

- F Haut du symbole d'identification de Parcs Canada à 2x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.

B1-24 Panneau de signalisation avancée



Disposition 24 (SUITE ET FIN)





Disposition 24 – Espacement et alignement

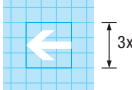
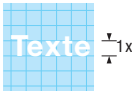
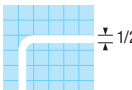


- F** Haut du symbole d'identification de Parcs Canada et de la flèche (carré repère) à 2x au-dessus de la hauteur x de la première ligne du message écrit.

B1-24 Panneau de signalisation avancée



Disposition 25

Panneaux de type B2, B3, B4, B5			
Panneaux indicateurs			
B2	B3	B4	B5
			

Taille et couleur	
Flèche Taille : 3x Couleur : Blanc	
Message écrit et distance Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	
Identificateur de Parcs Canada Taille : 24x Couleur : Noir (symbole du castor de Parcs Canada, mot-symbole « Canada »); Rouge PCIM (symbole du drapeau)	

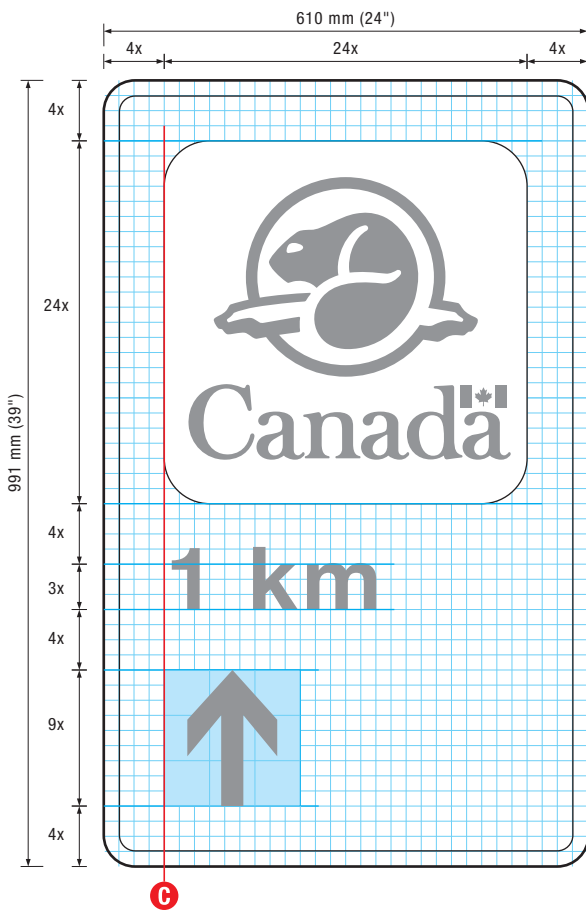
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 symbole par panneau au maximum 1 destination au maximum	Quantité d'information Pour les panneaux destinés aux automobilistes seulement (recommandation)

Disposition 25 (SUITE)

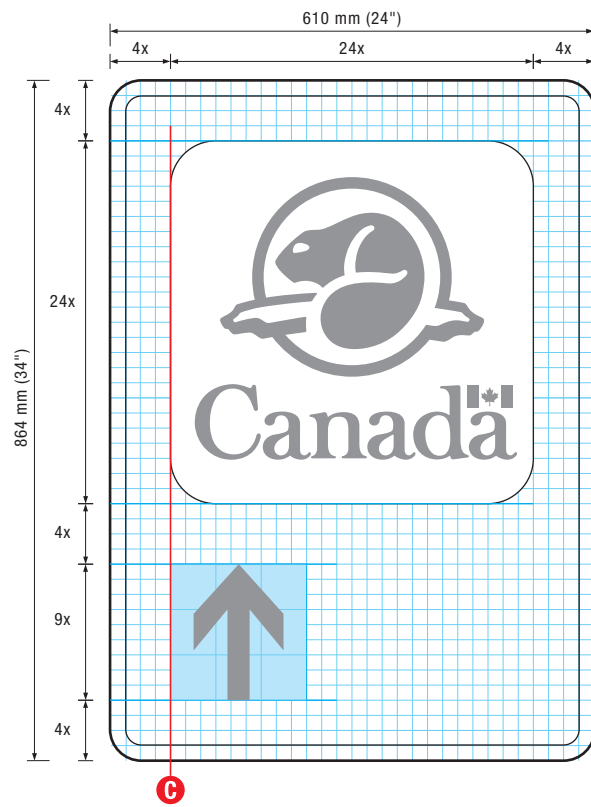
Disposition 25 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

B2-25 Panneau indicateur



B3-25 Panneau indicateur

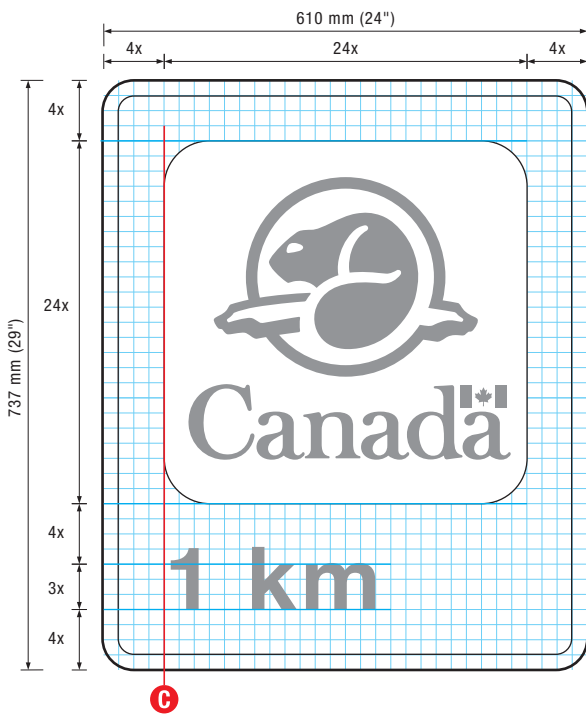


Disposition 25 (SUITE ET FIN)

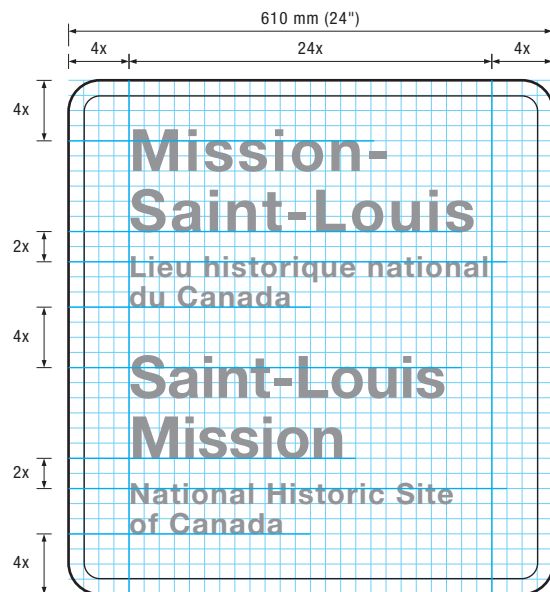
Disposition 25 – Espacement et alignement

- C** Symbole aligné à gauche avec le message écrit.

B4-25 Panneau indicateur



B5-25 Panneau indicateur



Disposition 26

Panneaux de type C1, C2	
Panneaux d'identification principaux	
C1	
C2	

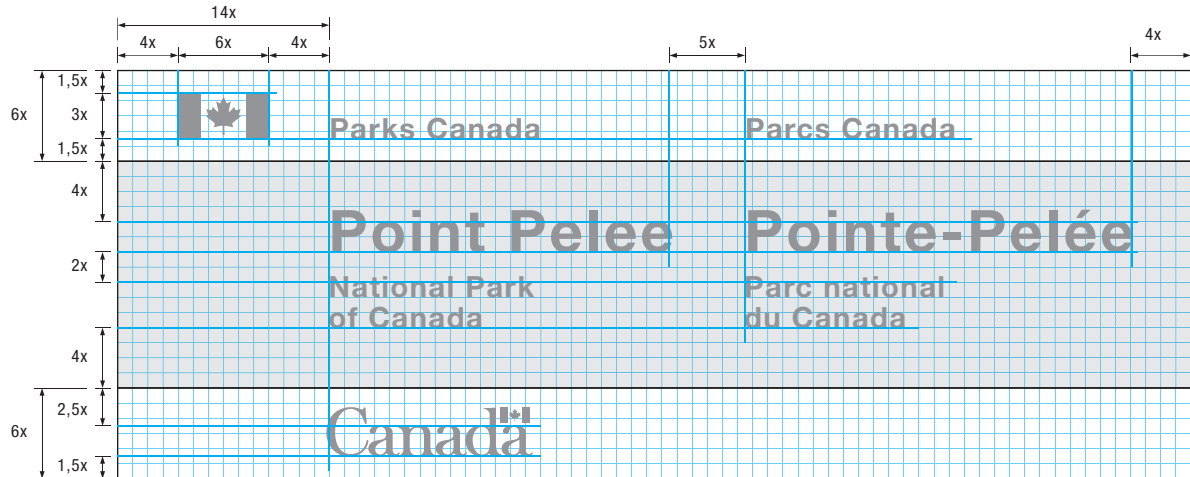
Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Fond du panneau (parties supérieure et inférieure) Couleur : Blanc	
Fond du panneau (centre) Couleur : Vert patrimoine PC	
Signature de Parcs Canada Taille : 3x (hauteur du drapeau); 1x (titre d'usage) Couleur : Noir (signature de Parcs Canada); Rouge PCIM (symbole du drapeau)	
Mot-symbole « Canada » Taille : 2x (hauteur x) Couleur : Noir (mot-symbole « Canada »); Rouge PCIM (symbole du drapeau)	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 mot-symbole « Canada » 1 destination au maximum	Quantité d'information 1 signature de Parcs Canada 1 mot-symbole « Canada » 1 destination au maximum

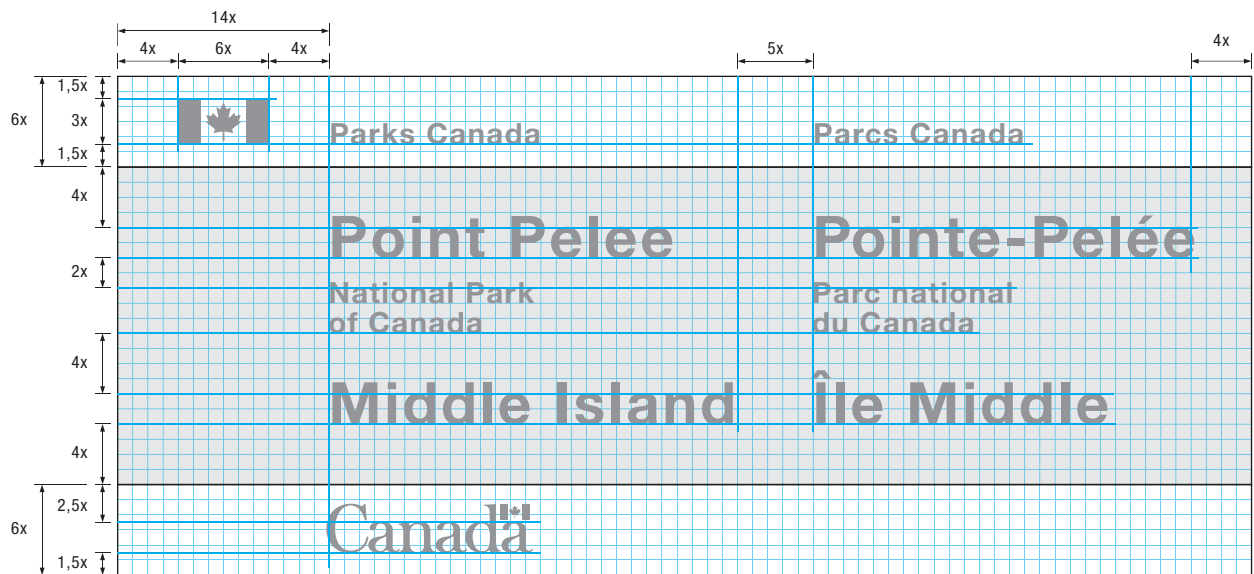
Disposition 26 (SUITE ET FIN)

Disposition 26 – Espacement et alignement




C1-26 Panneau d'identification principal

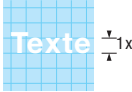
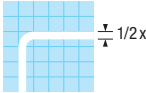
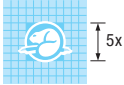



C2-26 Panneau d'identification principal



Disposition 27

Panneaux de type D1, D2, G2	
Panneaux de bienvenue	Panneaux « Votre argent au travail »
<p>D1</p> 	<p>G2</p> 
<p>D2</p> 	

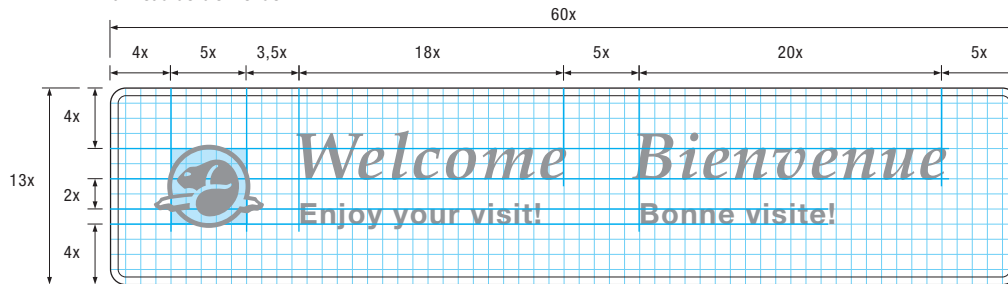
Taille et couleur	
<p>Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em</p>	
<p>Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc</p>	
<p>Symbole du castor de Parcs Canada Taille : 5x Couleur : Blanc</p>	
<p>Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC</p>	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message écrit au maximum</p>

Disposition 27 (SUITE ET FIN)

Disposition 27 – Espacement et alignement

D1-27 Panneau de bienvenue

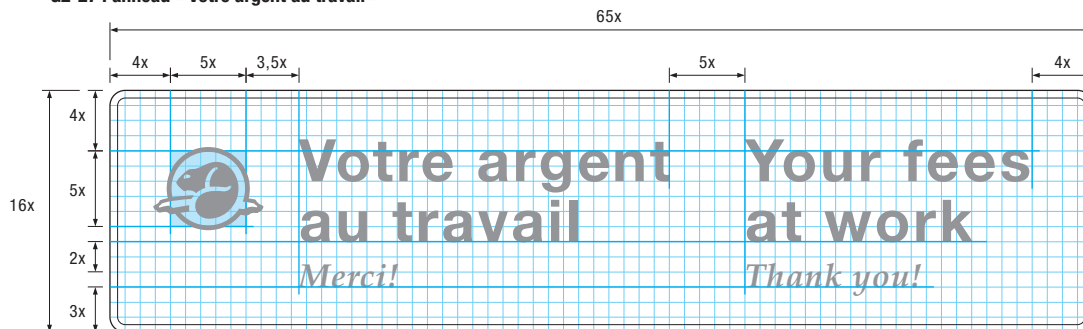


D2-27 Panneau de bienvenue





La hauteur et la largeur de D2 et D1 sont identiques lorsque les panneaux sont placés dos à dos.

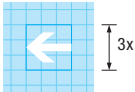
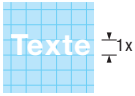
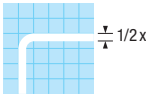
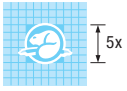



G2-27 Panneau « Votre argent au travail »



Disposition 28

Panneaux de type D1, D2, D3, G2		
Panneaux de bienvenue	Panneaux d'identification d'aire de fréquentation diurne	Panneaux « Votre argent au travail »
<p>D1</p> 	<p>D3</p> 	<p>G2</p> 
<p>D2</p> 		

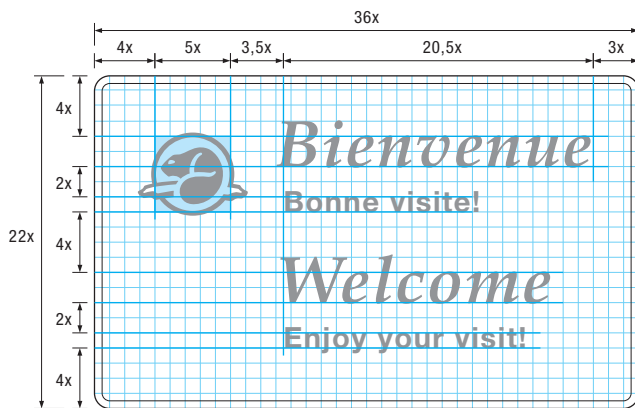
Taille et couleur	
<p>Flèche Taille : 3x Couleur : Blanc</p>	
<p>Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage: 50/1000 d'un em</p>	
<p>Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc</p>	
<p>Symbole du castor de Parcs Canada Taille : 5x Couleur : Blanc</p>	
<p>Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC</p>	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message écrit au maximum</p>	<p>Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message écrit au maximum</p>

Disposition 28 (SUITE)

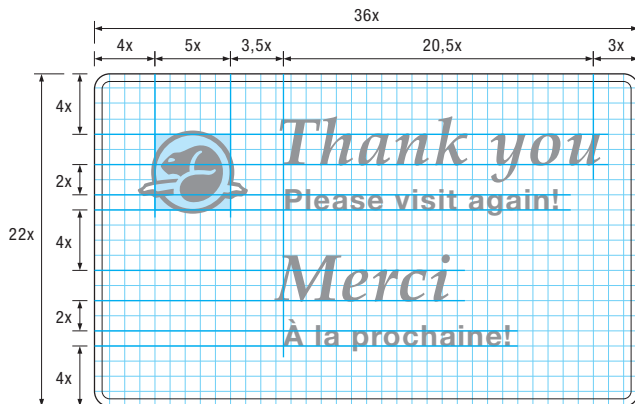
Disposition 28 – Espacement et alignement

D1-28 Panneau de bienvenue



D2-28 Panneau de bienvenue

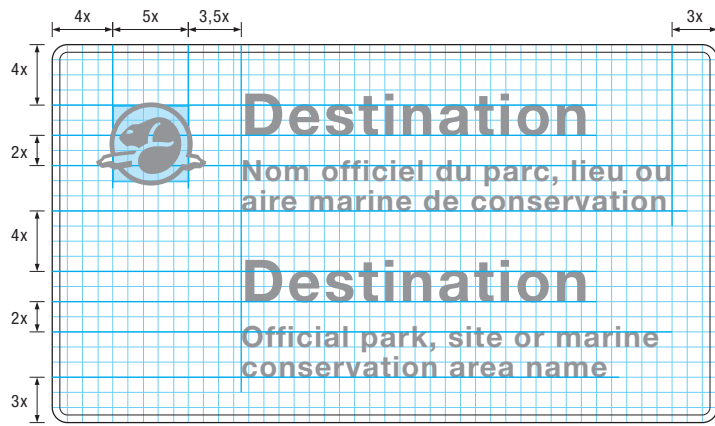
La hauteur et la largeur de D2 et D1 sont identiques lorsque les panneaux sont placés dos à dos.



Disposition 28 (SUITE)

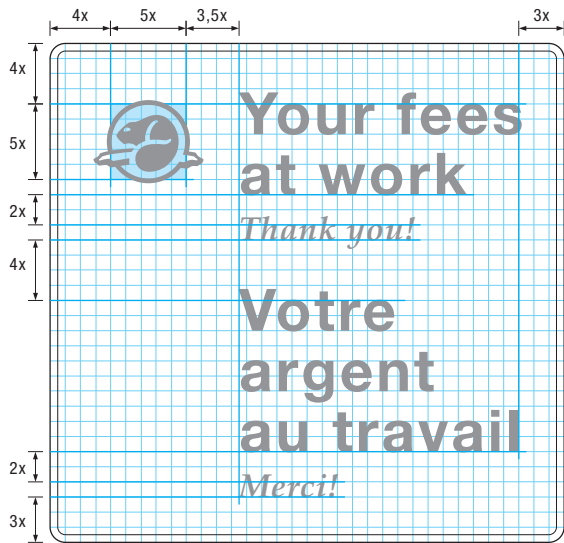
Disposition 28 – Espacement et alignement

D3-28 Panneau d'identification d'aire de fréquentation diurne





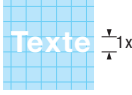
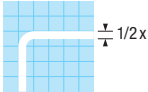

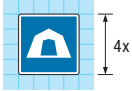
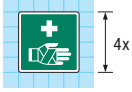
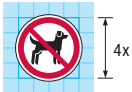
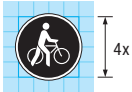
Disposition 28 (SUITE ET FIN)

G2-28 Panneau « Votre argent au travail »



Disposition 29

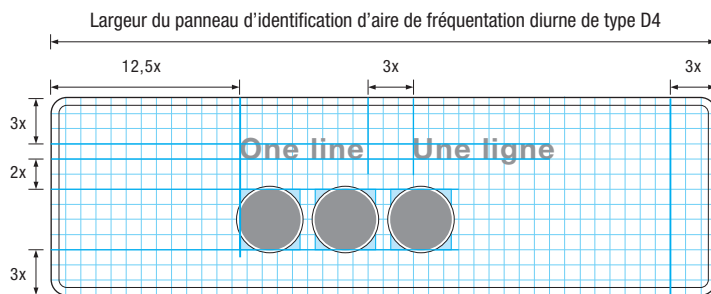
Panneaux de type D4, E3	
Panneaux d'identification d'aire de fréquentation diurne	Panneaux des droits
D4 	E3 

Taille et couleur		Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em		Quantité d'information (D4) 9 éléments au maximum 4 symboles par panneau au maximum 3 messages écrits au maximum	Quantité d'information (D4) 6 symboles par panneau au maximum 6 messages écrits au maximum
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc		Quantité d'information (E3) La hauteur ne doit pas dépasser la moitié de celle du panneau de type E1	Quantité d'information (E3) La hauteur ne doit pas dépasser la moitié de celle du panneau de type E1
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC			
Symbole d'orientation et d'information Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Bleu CSA (fond du symbole)			
Symbole d'urgence Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Vert CSA (fond du symbole)			
Symbole d'interdiction Taille : 4x Couleur: Blanc (fond du symbole, bordure du symbole); Noir (image); Rouge CSA (barre transversale d'interdiction)			
Symbole d'obligation Taille : 4x Couleur : Blanc (image, bordure du symbole); Noir (fond du symbole)			

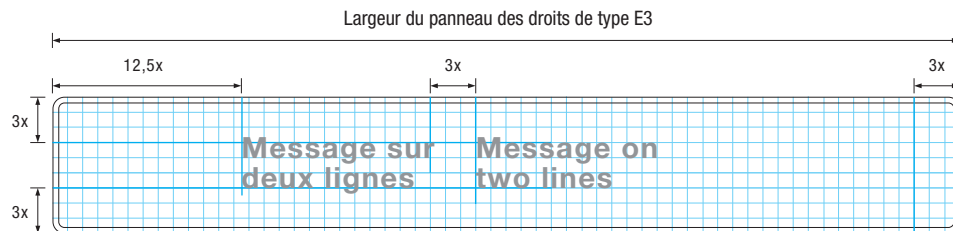
Disposition 29 (SUITE ET FIN)

Disposition 29 – Espacement et alignement

Panneau d'identification d'aire de fréquentation diurne



E3-29 Panneau des droits



Disposition 30

Panneaux de type E1, E4, E7, E8

Panneaux des droits

E1

E4

E7

E8

Taille et couleur	
<p>Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em</p>	
<p>Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc</p>	
<p>Symbole du castor de Parcs Canada Taille : 5x Couleur : Blanc</p>	
<p>Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC</p>	

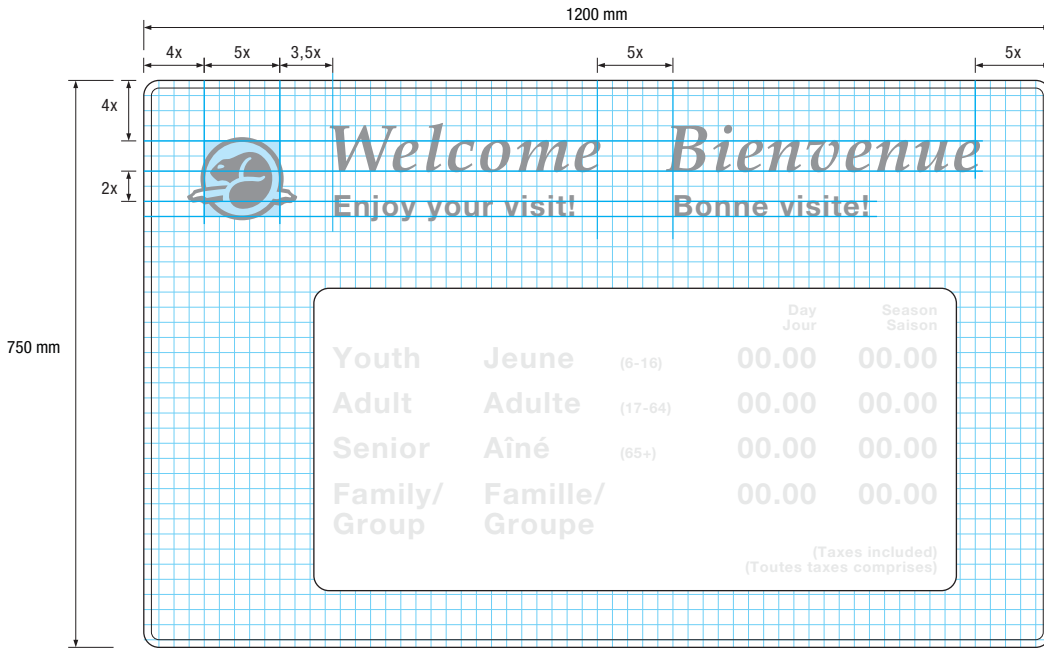
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
<p>Quantité d'information (E1, E4) 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue/droits</p>	<p>Quantité d'information (E1, E4) 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue/droits</p>
<p>Quantité d'information (E7, E8) 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue/droits L'espace disponible détermine le nombre de messages écrits</p>	<p>Quantité d'information (E7, E8) 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue/droits L'espace disponible détermine le nombre de messages écrits</p>

La taille des panneaux de type E1 et E7 a été normalisée pour tenir compte des encarts interchangeable (E2). Les modèles pour ces types de panneaux, y compris les dessins approuvés pour le castor de Parcs Canada et le message de bienvenue, sont disponibles.

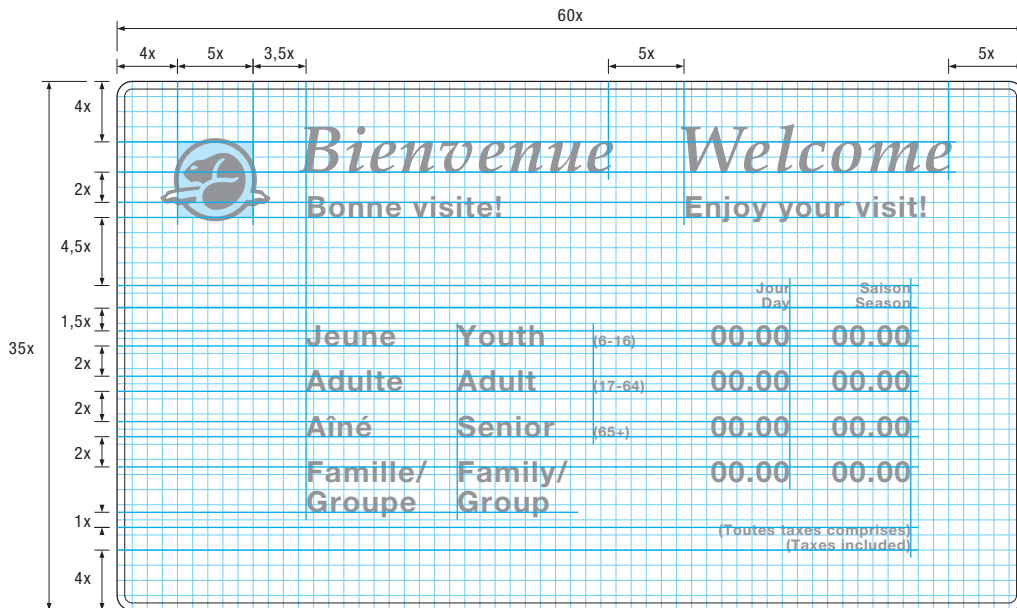
Disposition 30 (SUITE)

Disposition 30 – Espacement et alignement

E1-30 Panneau des droits

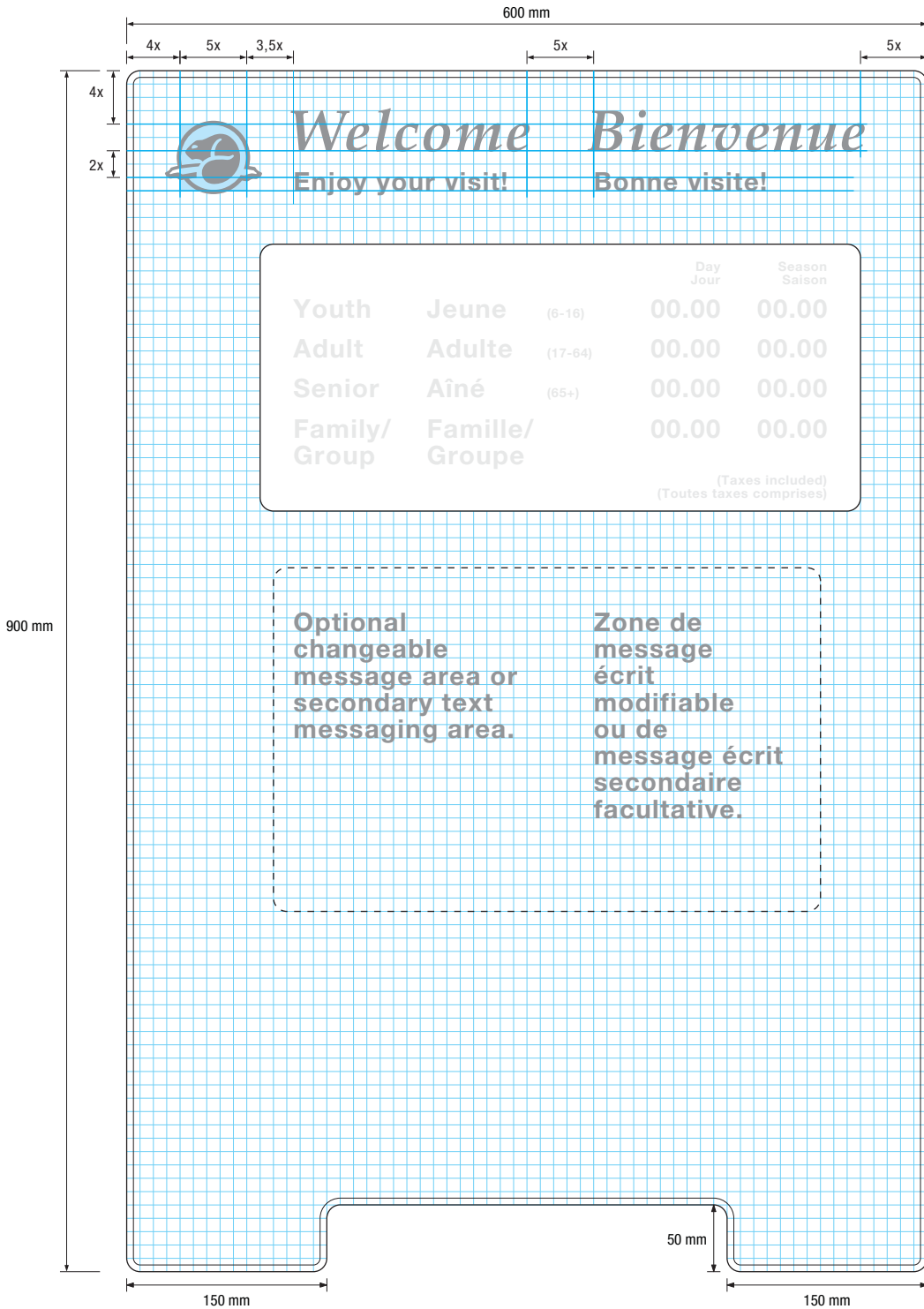


E4-30 Panneau des droits



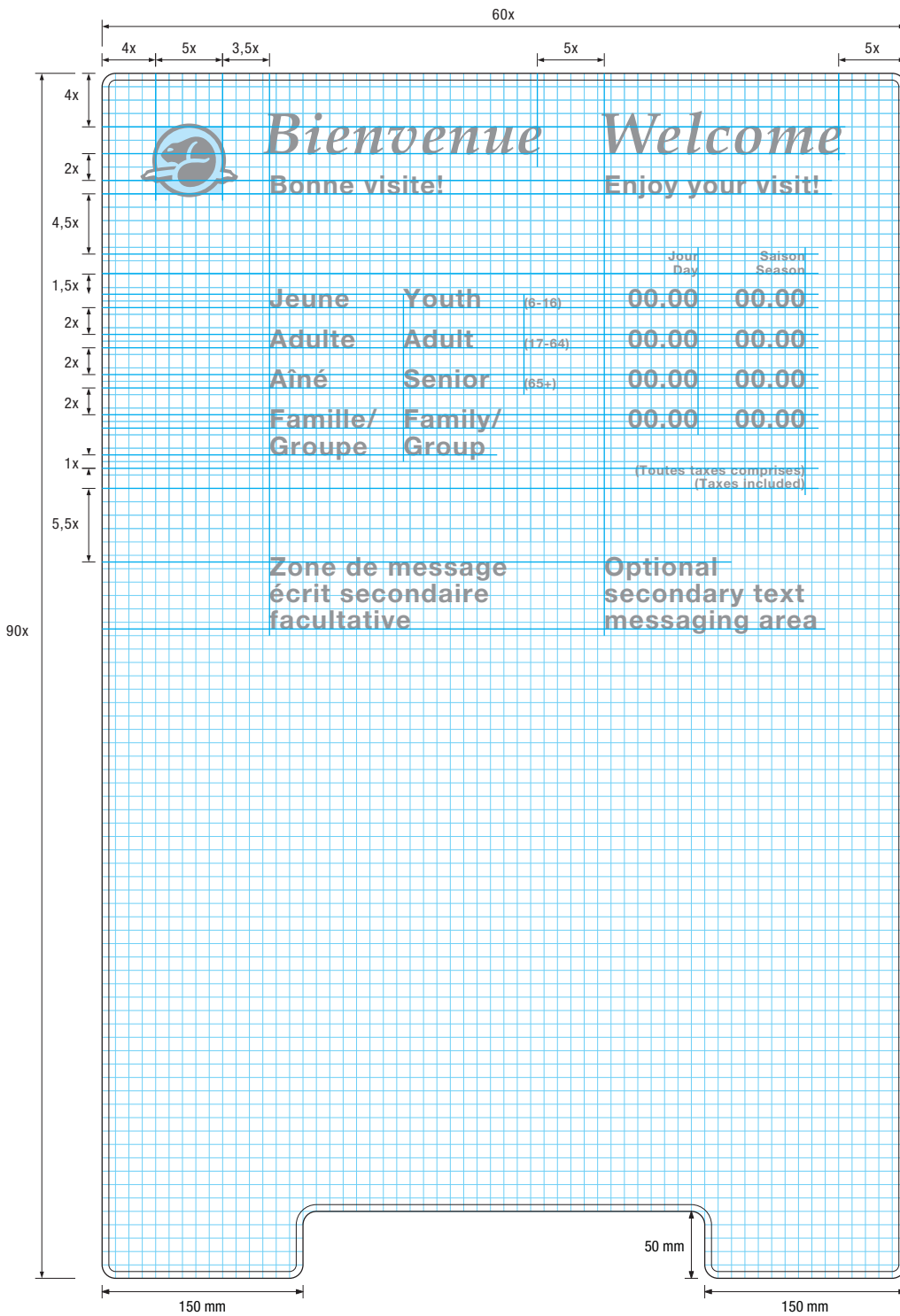
Disposition 30 (SUIITE)

E7-30 Panneau des droits



Disposition 30 (SUITE ET FIN)

E8-30 Panneau des droits



Disposition 31

Panneaux de type E1, E4																										
Panneaux des droits																										
E1	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th>Day Jour</th> <th>Season Saison</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jeune</td> <td>Youth</td> <td>(6-16)</td> <td>00.00</td> <td>00.00</td> </tr> <tr> <td>Adulte</td> <td>Adult</td> <td>(17-64)</td> <td>00.00</td> <td>00.00</td> </tr> <tr> <td>Ainé</td> <td>Senior</td> <td>(65-)</td> <td>00.00</td> <td>00.00</td> </tr> <tr> <td>Famille/ Groupe</td> <td>Family/ Group</td> <td></td> <td>00.00</td> <td>00.00</td> </tr> </tbody> </table> <p>(Taxes taxes comprises) (Taxes included)</p>				Day Jour	Season Saison	Jeune	Youth	(6-16)	00.00	00.00	Adulte	Adult	(17-64)	00.00	00.00	Ainé	Senior	(65-)	00.00	00.00	Famille/ Groupe	Family/ Group		00.00	00.00
			Day Jour	Season Saison																						
Jeune	Youth	(6-16)	00.00	00.00																						
Adulte	Adult	(17-64)	00.00	00.00																						
Ainé	Senior	(65-)	00.00	00.00																						
Famille/ Groupe	Family/ Group		00.00	00.00																						
E4	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th>Day Jour</th> <th>Season Saison</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Youth</td> <td>Jeune</td> <td>(6-16)</td> <td>00.00</td> <td>00.00</td> </tr> <tr> <td>Adult</td> <td>Adulte</td> <td>(17-64)</td> <td>00.00</td> <td>00.00</td> </tr> <tr> <td>Senior</td> <td>Ainé</td> <td>(65-)</td> <td>00.00</td> <td>00.00</td> </tr> <tr> <td>Famille/ Group</td> <td>Famille/ Groupe</td> <td></td> <td>00.00</td> <td>00.00</td> </tr> </tbody> </table> <p>(Taxes taxes comprises) (Taxes included)</p>				Day Jour	Season Saison	Youth	Jeune	(6-16)	00.00	00.00	Adult	Adulte	(17-64)	00.00	00.00	Senior	Ainé	(65-)	00.00	00.00	Famille/ Group	Famille/ Groupe		00.00	00.00
			Day Jour	Season Saison																						
Youth	Jeune	(6-16)	00.00	00.00																						
Adult	Adulte	(17-64)	00.00	00.00																						
Senior	Ainé	(65-)	00.00	00.00																						
Famille/ Group	Famille/ Groupe		00.00	00.00																						

Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Symbole du castor de Parcs Canada Taille : 5x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

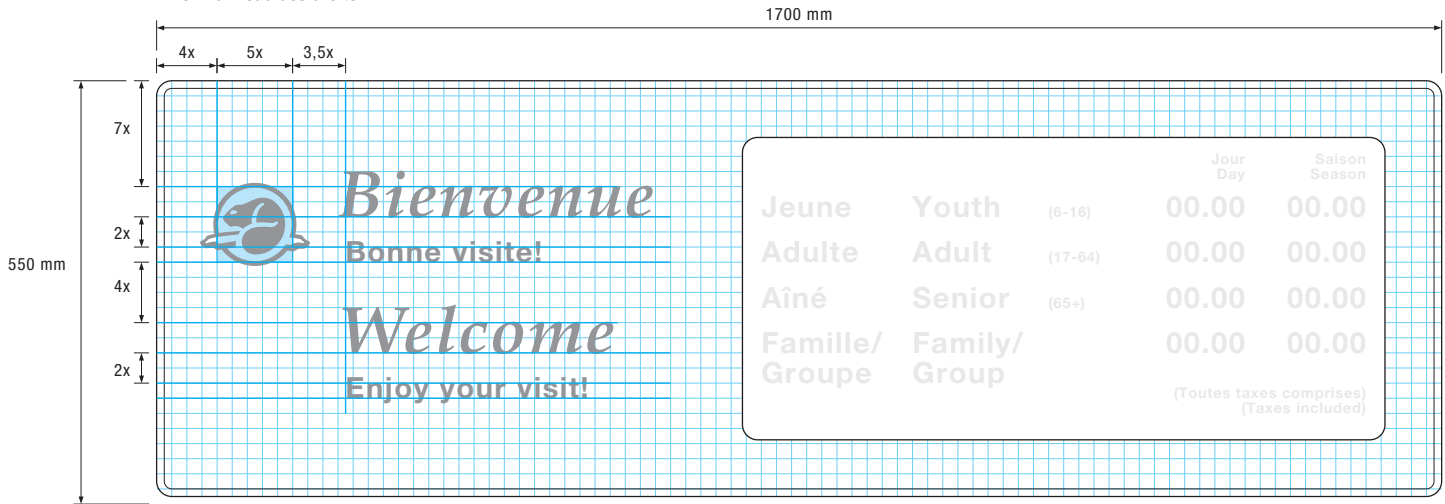
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue/droits	Quantité d'information 1 symbole du castor par panneau 1 message de bienvenue/droits

La taille des panneaux de type E1 a été normalisée pour tenir compte des encarts interchangeable (E2). Le modèle pour ce type de panneau, y compris les dessins approuvés pour le castor de Parcs Canada et le message de bienvenue, est disponible.

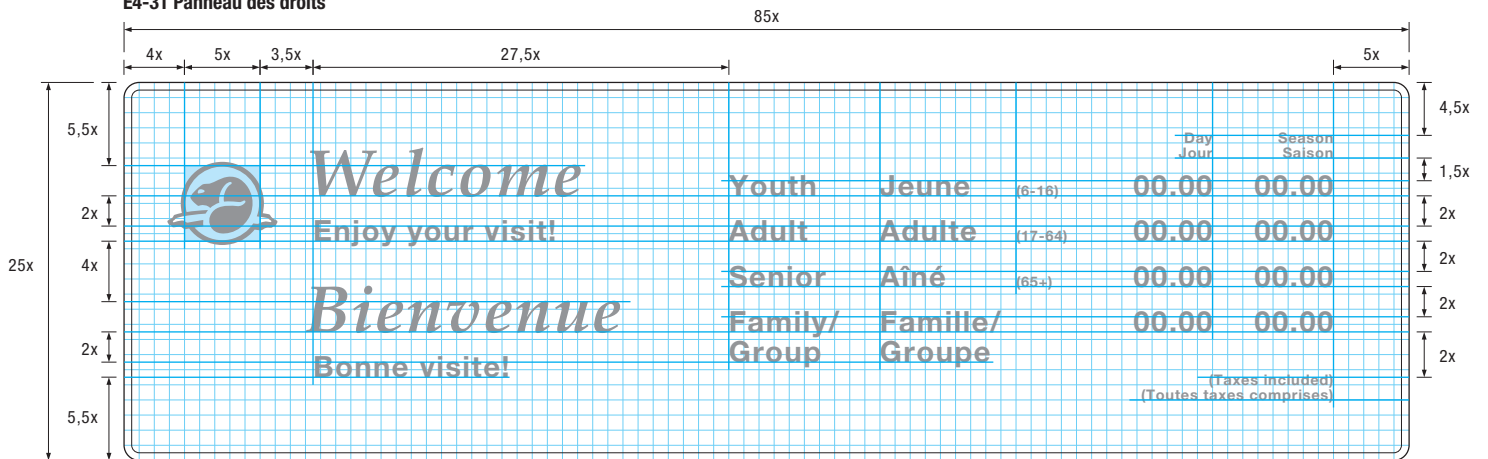
Disposition 31 (SUITE ET FIN)

Disposition 31 – Espacement et alignement


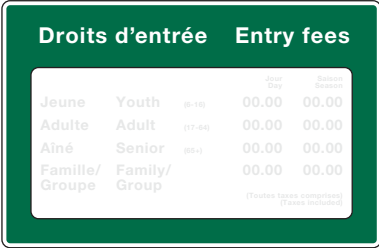

E1-31 Panneau des droits

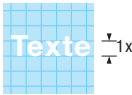
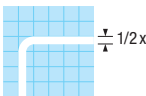



E4-31 Panneau des droits



Disposition 32

Panneaux de type E2, E5, E6			
Panneaux des droits			
E2	E5	E6	
			

Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

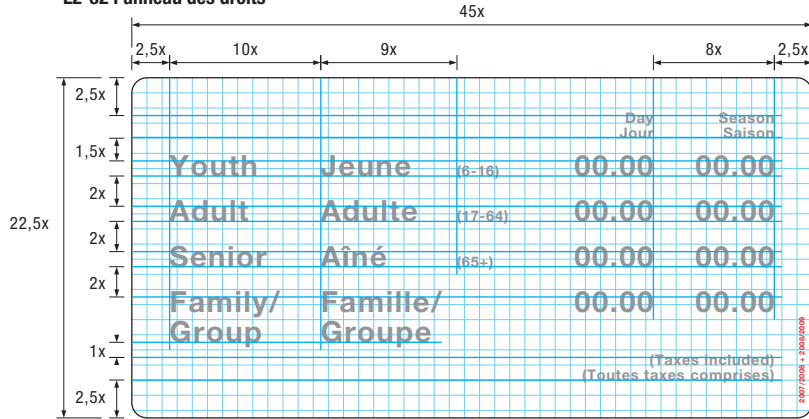
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale.	Quantité d'information 1 message approuvé sur les droits, conforme à la Grille tarifaire nationale.

La taille des panneaux de type E5 a été normalisée pour tenir compte des encarts interchangeable (E2). Le modèle pour ce type de panneau est disponible.

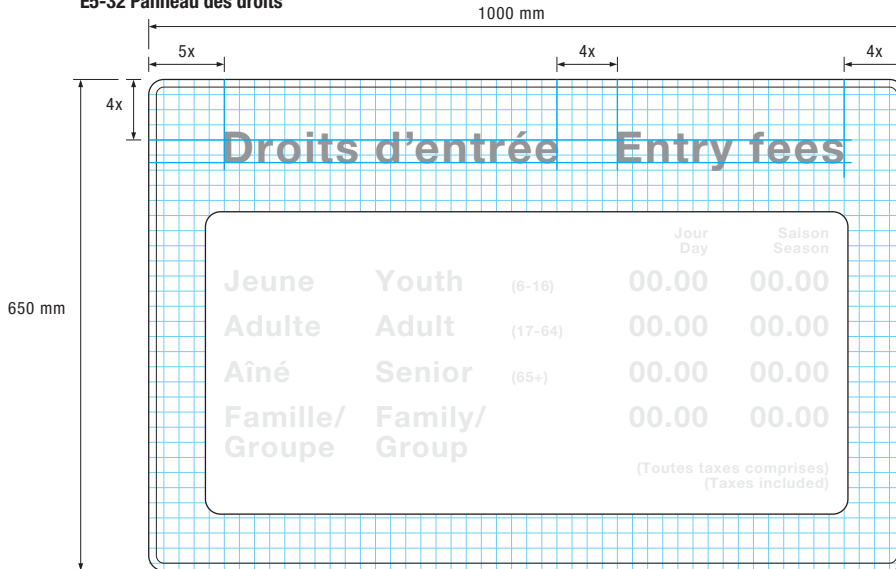
Disposition 32 (SUITE ET FIN)

Disposition 32 – Espacement et alignement

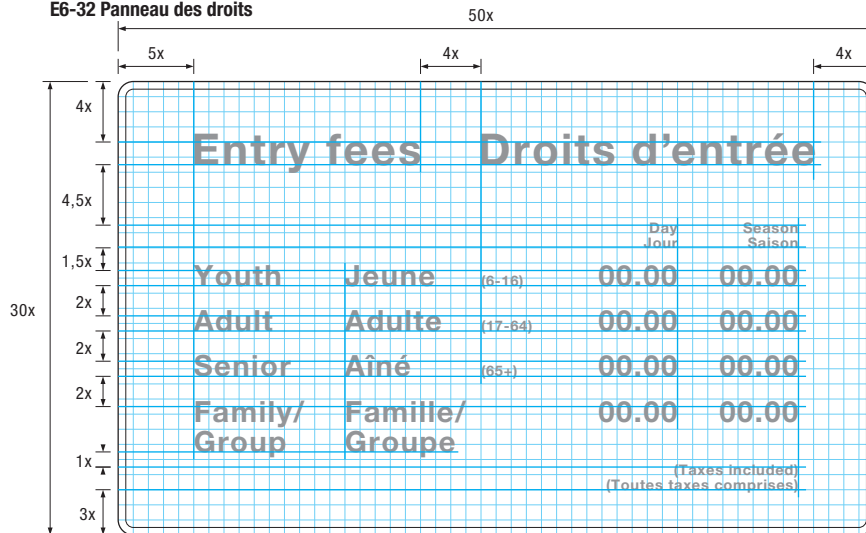
E2-32 Panneau des droits





E5-32 Panneau des droits

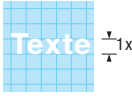
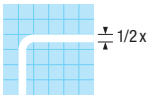
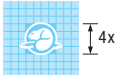



E6-32 Panneau des droits



Disposition 33

Panneaux de type F1, F2	
Panneaux de rue	
F1	F2
	

Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Symbole du castor de Parcs Canada Taille : 4x Couleur : Blanc	
Fond du panneau Couleur : Vert patrimoine PC	

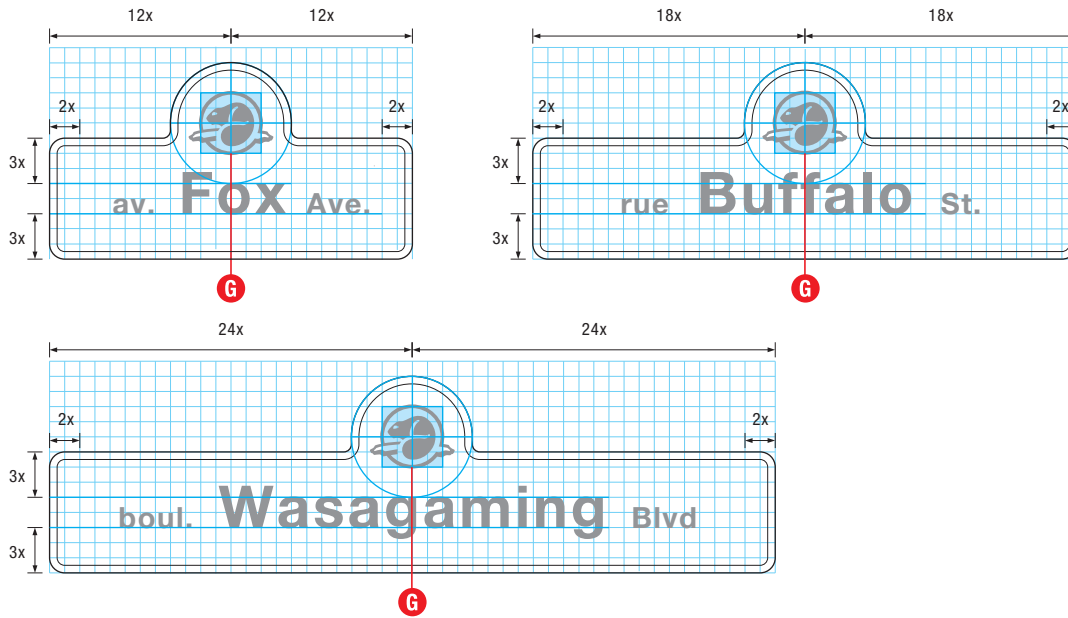
Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information (F1) 1 symbole du castor 1 destination au maximum	Quantité d'information 1 destination au maximum
Quantité d'information (F2) 1 destination au maximum	

Disposition 33 (SUITE ET FIN)

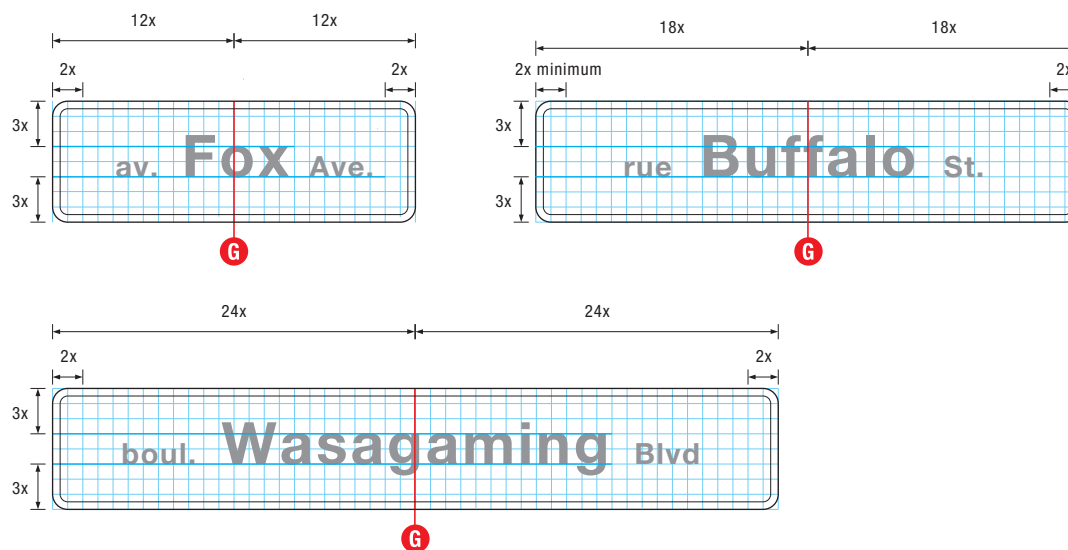
Disposition 33 – Espacement et alignement

- G** Message écrit et symbole du castor centrés par rapport à la largeur du panneau.


F1-33 Panneau de rue

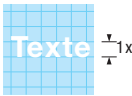
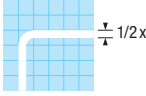

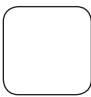



F2-33 Panneau de rue



Disposition 34

Panneau de type G1
Panneaux de reconnaissance des partenariats
G1


Taille et couleur	
Message écrit Taille : 1x Couleur : Blanc Crénage : 50/1000 d'un em	
Bordure Taille : 1/2x Couleur : Blanc	
Fond du panneau (partie supérieure) Couleur : Vert patrimoine PC	
Fond du panneau (partie inférieure) Couleur : Blanc	
Symbole de partenariat de Parcs Canada Le symbole de partenariat de Parcs Canada permet de garantir la présence et la visibilité du gouvernement fédéral lorsque Parcs Canada s'associe avec des organismes non fédéraux pour la prestation de programmes et de services. Le symbole de partenariat comporte la signature de Parcs Canada jointe au mot-symbole « Canada » dans un même segment. Taille : 3x Signature de Parcs Canada Taille : 1x (hauteur du drapeau) Couleur : Noir (signature de Parcs Canada); Rouge PCIM (symbole du drapeau) Le mot-symbole « Canada » Taille : 1x Couleur : Noir (mot-symbole « Canada »); Rouge PCIM (symbole du drapeau)	

Panneaux destinés aux automobilistes	Panneaux destinés aux piétons
Quantité d'information 1 message écrit au maximum Nombre de symboles déterminé en fonction du nombre de partenaires	Quantité d'information 1 message écrit au maximum Nombre de symboles déterminé en fonction du nombre de partenaires

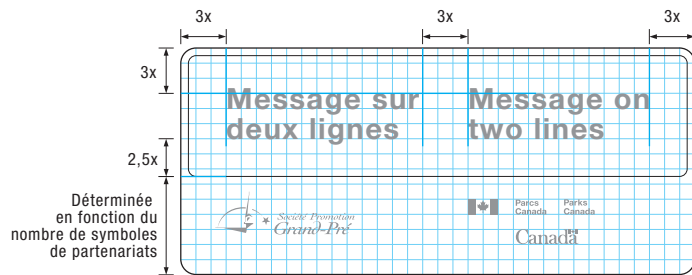
Le Cadre de reconnaissance des partenariats de Parcs Canada donne des conseils sur la façon de reconnaître la participation de Parcs Canada à différentes ententes de partenariat et de collaboration, ainsi que sur l'importance de la reconnaissance à accorder aux partenaires de l'Agence. Il importe de le consulter lors de la conception d'un panneau de reconnaissance des partenariats.

Il est de plus recommandé de confier la disposition à un concepteur qualifié engagé à contrat.

Disposition 34 (SUIVE ET FIN)

Disposition 34 – Espacement et alignement

G1-34 Panneau de reconnaissance des partenariats



Annexe F – Hiérarchie des messages écrits

Annexe F – Hiérarchie des messages écrits

Aperçu	2
Établissement de la hiérarchie des messages écrits	3
Hiérarchie des messages écrits – rapport 1,5:1	4
Hiérarchie des messages écrits – rapport 2:1	6
Hiérarchie des messages écrits – rapport 3:1	8

Aperçu

On appelle « hiérarchie » la méthode utilisée pour mettre l'accent sur un des éléments d'un panneau, pour le faire ressortir. On applique cette méthode en agrandissant le message écrit primaire – « Avis », « Attention ! », « Danger ! » – par contraste avec le message écrit secondaire, rédigé en caractères plus petits. L'annexe F précise la façon d'ajuster les espaces sur des panneaux présentant un message hiérarchisé.

Étant donné les multiples combinaisons possibles de messages écrits hiérarchisés, de symboles et de flèches, il faut faire preuve de discernement dans l'application des normes d'espacement 1,5:1, 2:1 et 3:1 pour les messages hiérarchisés.

Établissement de la hiérarchie des messages écrits

Créer des panneaux dont les messages écrits sont hiérarchisés

Pour créer un panneau dont les messages écrits sont hiérarchisés, il faut modifier les normes d'espacement habituelles. Le tableau qui suit présente toutes les modifications nécessaires à la création d'un panneau dans un rapport 1,5:1, 2:1 ou 3:1.

Tableau F.1 – Rapports de taille

Rapport de taille		1,5:1	2:1	3:1
A	Hauteur x du message écrit primaire	1,5x	2x	3x
B	Marges	3x	3x	4x
C	Espace horizontal entre le texte anglais et le texte français	4x	5x	6x
D	Espace vertical entre le message écrit primaire et le message écrit secondaire (message écrit primaire en haut)	1,5x	2x	2x
E	Espace vertical entre deux messages écrits différents	5,5x	6x	7x
F	Espace vertical entre le message écrit primaire et le message écrit secondaire (le message écrit primaire en bas)	1,5x	2x	3x
G	Espace vertical entre le symbole et le message écrit	3x	3x	4x
H	Espace vertical entre le message écrit anglais et le message écrit français	3x	3x	4x

Hiérarchie des messages écrits – rapport 1,5:1

Créer un rapport 1,5:1

Les spécifications de disposition suivantes s'appliquent à la création d'une hiérarchie des messages écrits dans un rapport 1,5:1

Figure F.1

A = hauteur x du message écrit primaire

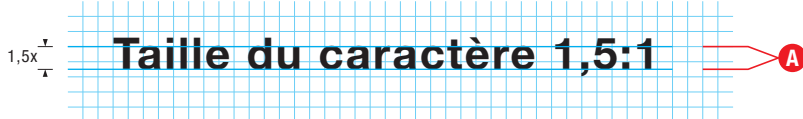


Figure F.2

B = Marges

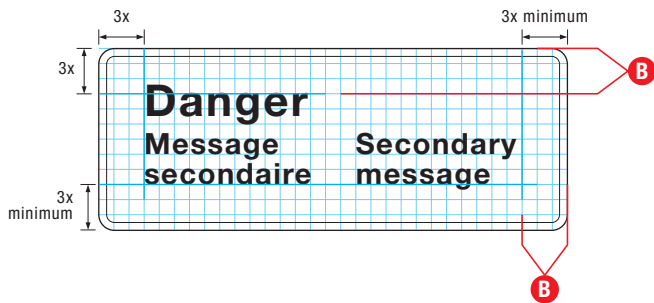


Figure F.3

C = Espace horizontal entre le message écrit anglais et le message écrit français

D = Espace vertical entre le message écrit primaire et le message écrit secondaire (message écrit primaire en haut)

E = Espace vertical entre deux messages écrits différents

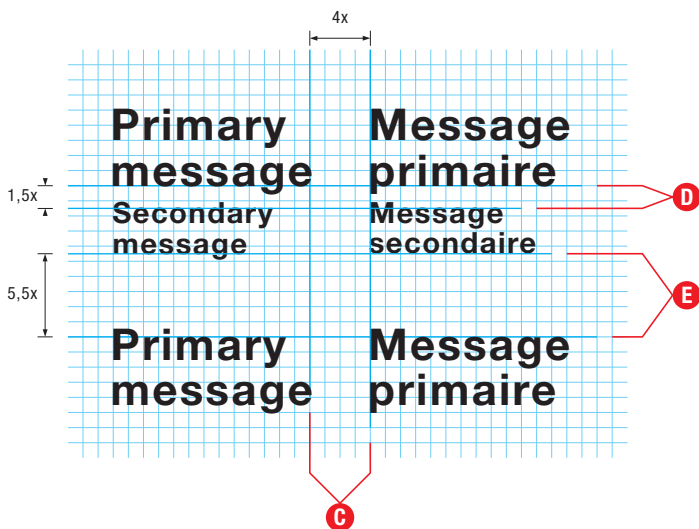


Figure F.4

C = Espace horizontal entre le message écrit anglais et le message écrit français

F = Espace vertical entre le message écrit primaire et le message écrit secondaire (message écrit primaire en bas)

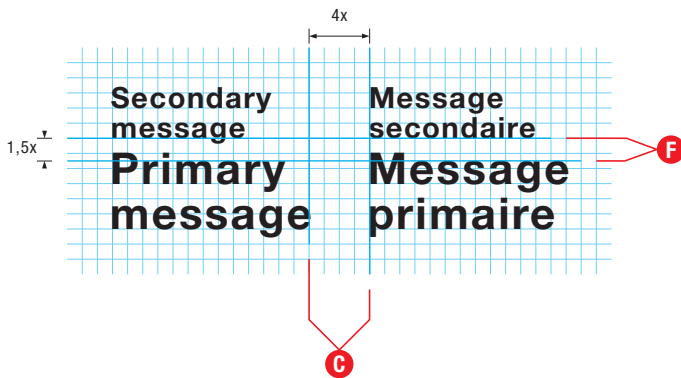
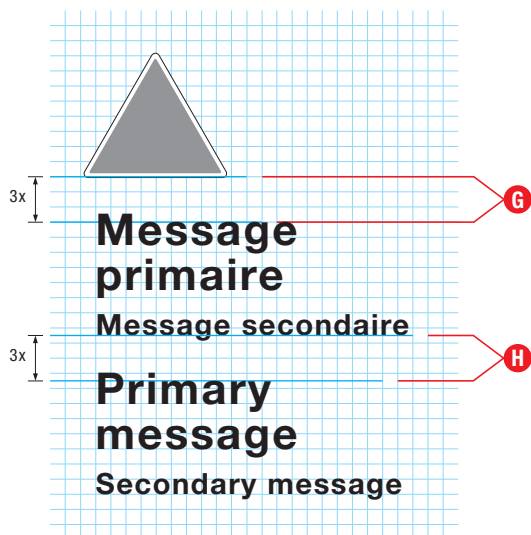


Figure F.5

G = Espace vertical entre le symbole et le message écrit

H = Espace vertical entre le message écrit anglais et le message écrit français



Hiérarchie des messages écrits – rapport 2:1

Créer un rapport 2:1

Les spécifications de disposition suivantes s'appliquent à la création d'une hiérarchie des messages écrits dans un rapport 2:1.

Figure F.6

A = hauteur x du message écrit primaire



Figure F.7

B = Marges

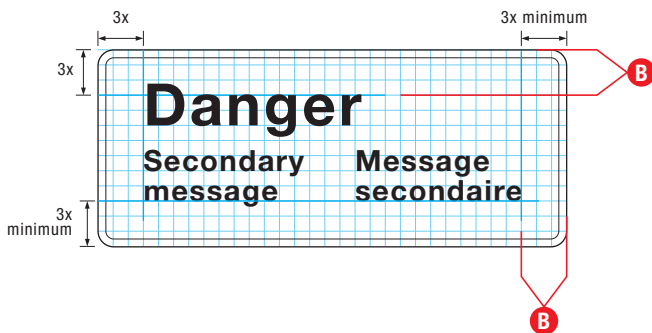


Figure F.8

C = Espace horizontal entre le message écrit anglais et le message écrit français

D = Espace vertical entre le message écrit primaire et le message écrit secondaire (message écrit primaire en haut)

E = Espace vertical entre deux messages écrits différents

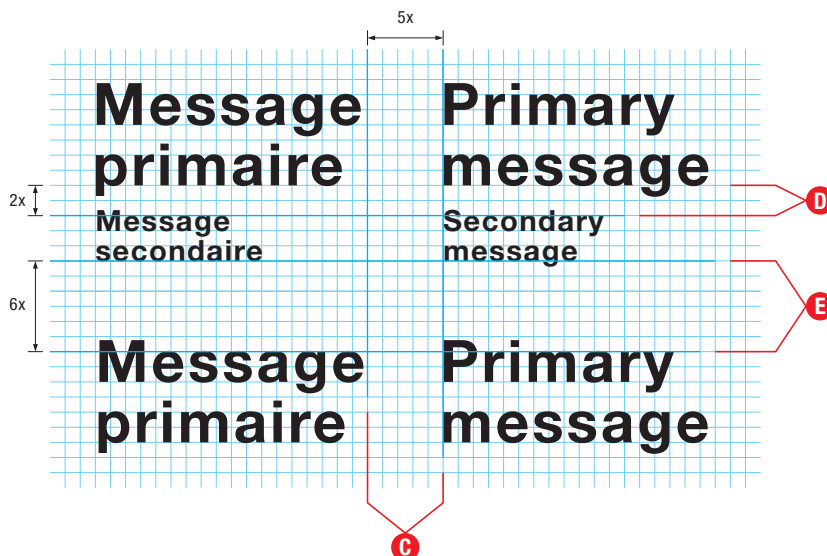


Figure F.9

C = Espace horizontal entre le message écrit anglais et le message écrit français

F = Espace vertical entre le message écrit primaire et le message écrit secondaire (message écrit primaire en bas)

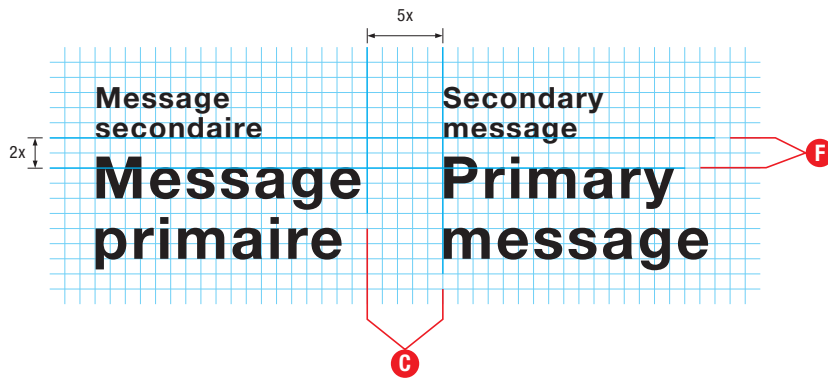
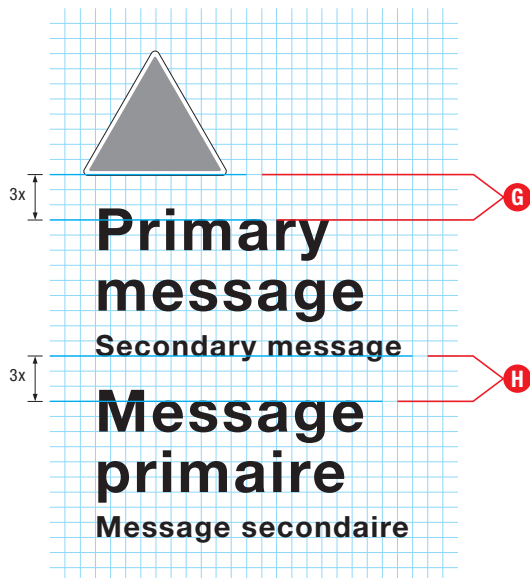


Figure F.10

G = Espace vertical entre le symbole et le message écrit

H = Espace vertical entre le message écrit anglais et le message écrit français



Hiérarchie des messages écrits – rapport 3:1

Créer un rapport 3:1

Les spécifications de disposition suivantes s'appliquent à la création d'une hiérarchie des messages écrits dans un rapport 3:1.

Figure F.11

A = hauteur x du message écrit primaire



Figure F.12

B = Marges

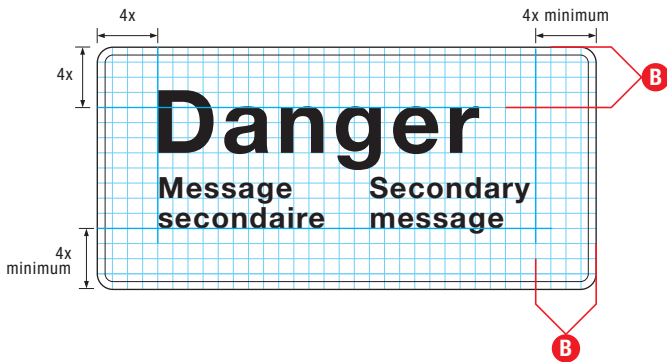


Figure F.13

C = Espace horizontal entre le message écrit anglais et le message écrit français

D = Espace vertical entre le message écrit primaire et le message écrit secondaire (message écrit primaire en haut)

E = Espace vertical entre deux messages écrits différents

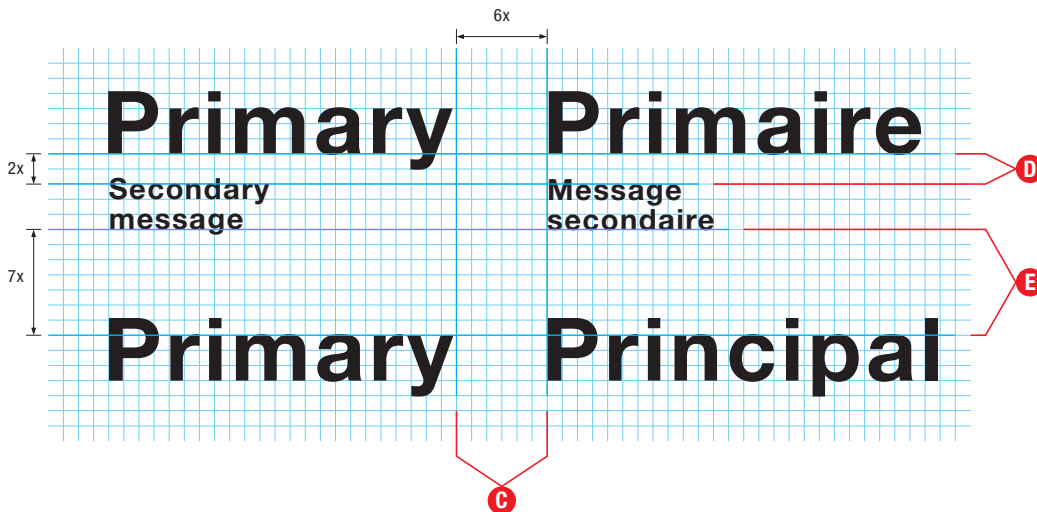


Figure F.14

C = Espace horizontal entre le message écrit anglais et le message écrit français

F = Espace vertical entre le message écrit primaire et le message écrit secondaire (message écrit primaire en bas)

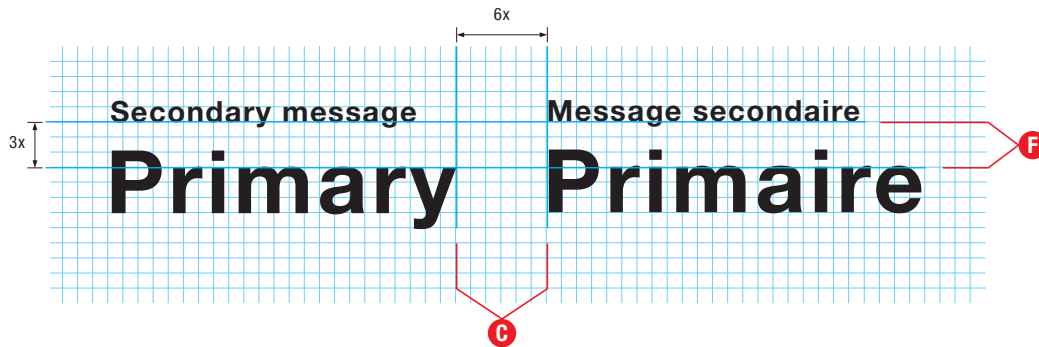
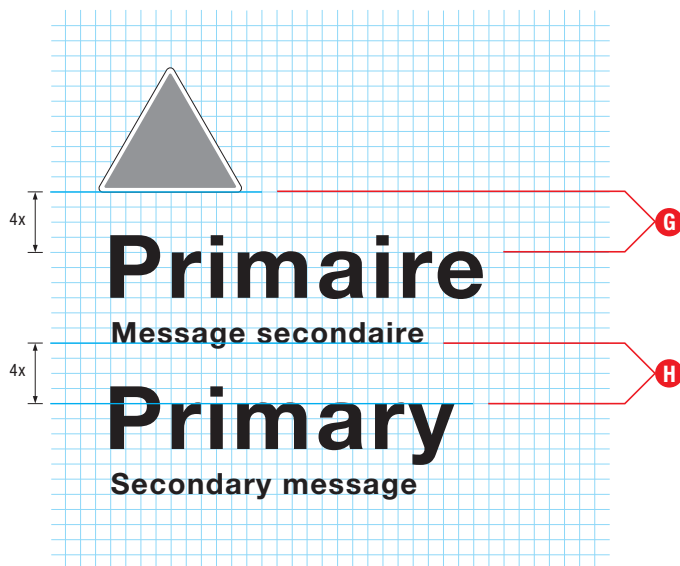


Figure F.15

G = Espace vertical entre le symbole et le message écrit

H = Espace vertical entre le message écrit anglais et le message écrit français

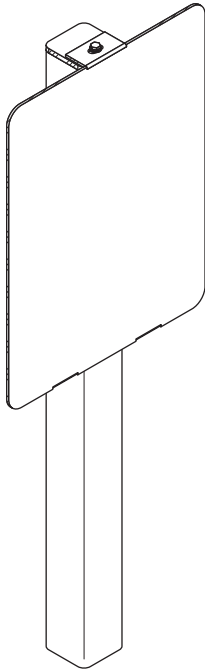


Annexe G – Dessins techniques
Annexe G – Dessins techniques

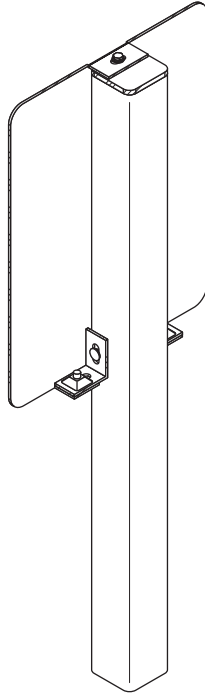
Panneau à un poteau – poteau en aluminium	2
Panneau à deux poteaux – poteaux en aluminium	6
Panneau à trois poteaux – poteaux en aluminium	10
Panneau à un poteau – poteau en bois	16
Panneau à deux poteaux – poteaux en bois	20
Panneau à trois poteaux – poteaux en bois	24
Équerre	30
Capuchon en acier pour poteaux en bois	31
Panneau des droits	32
Sous-ensemble loquet de sécurité	40
Panneau des droits – supports d'installation	41

Panneau à un poteau – poteau en aluminium

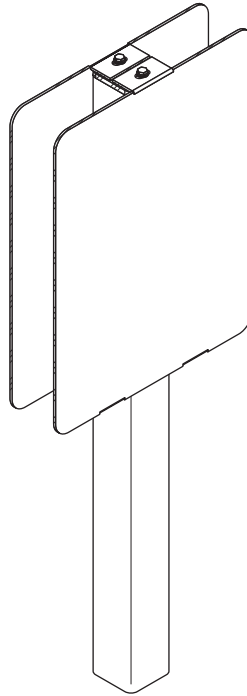
Panneau à une face
Vue isométrique de face



Panneau à une face
Vue isométrique de dos

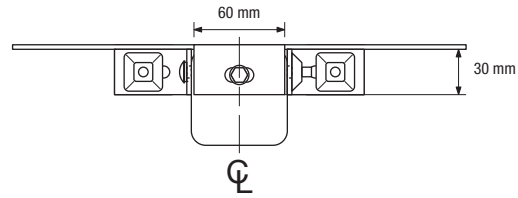


Panneau à deux faces
Vue isométrique

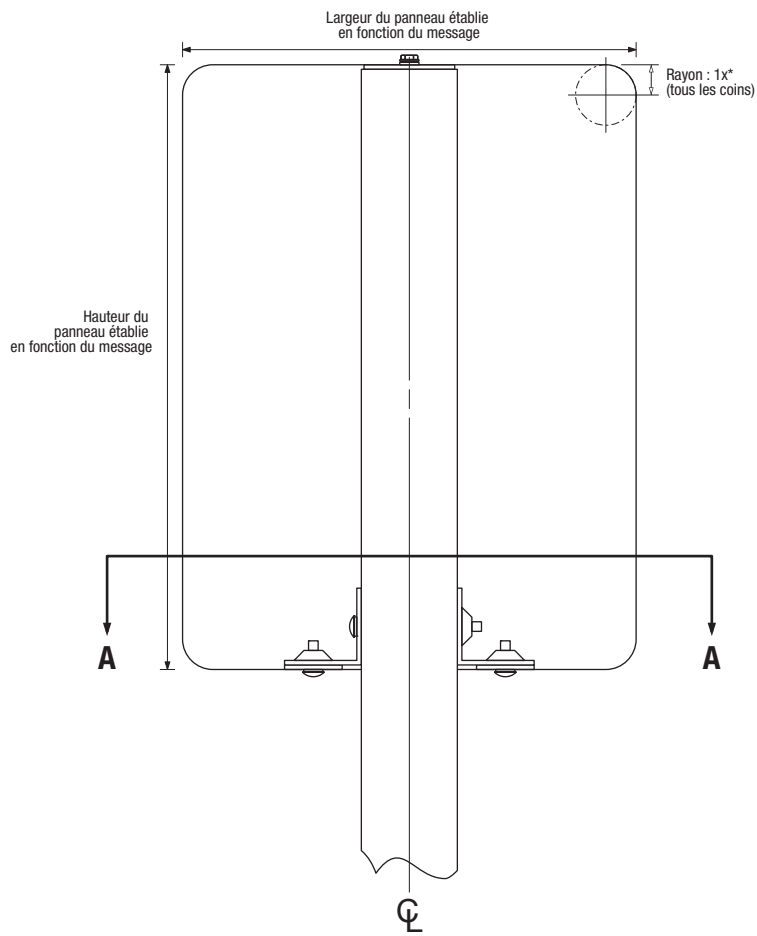


Panneau à un poteau – poteau en aluminium (SUITE)

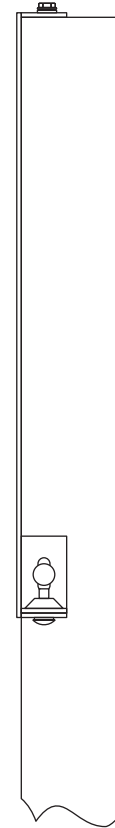
Vue de dessus



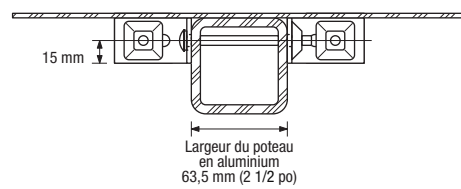
Vue de dos

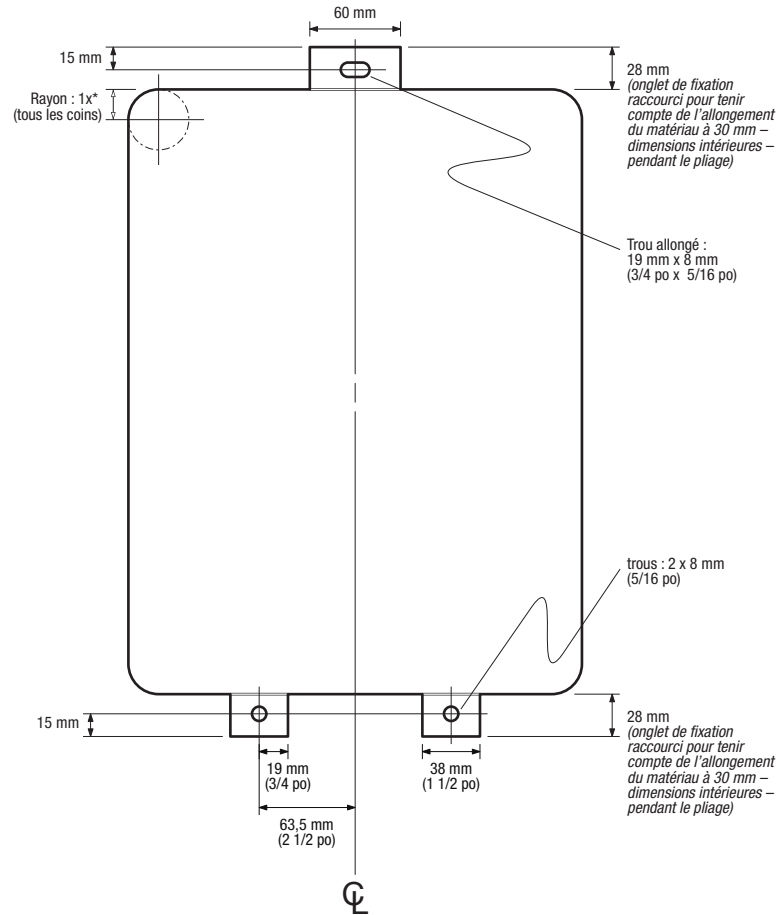


Vue de côté



Section A-A



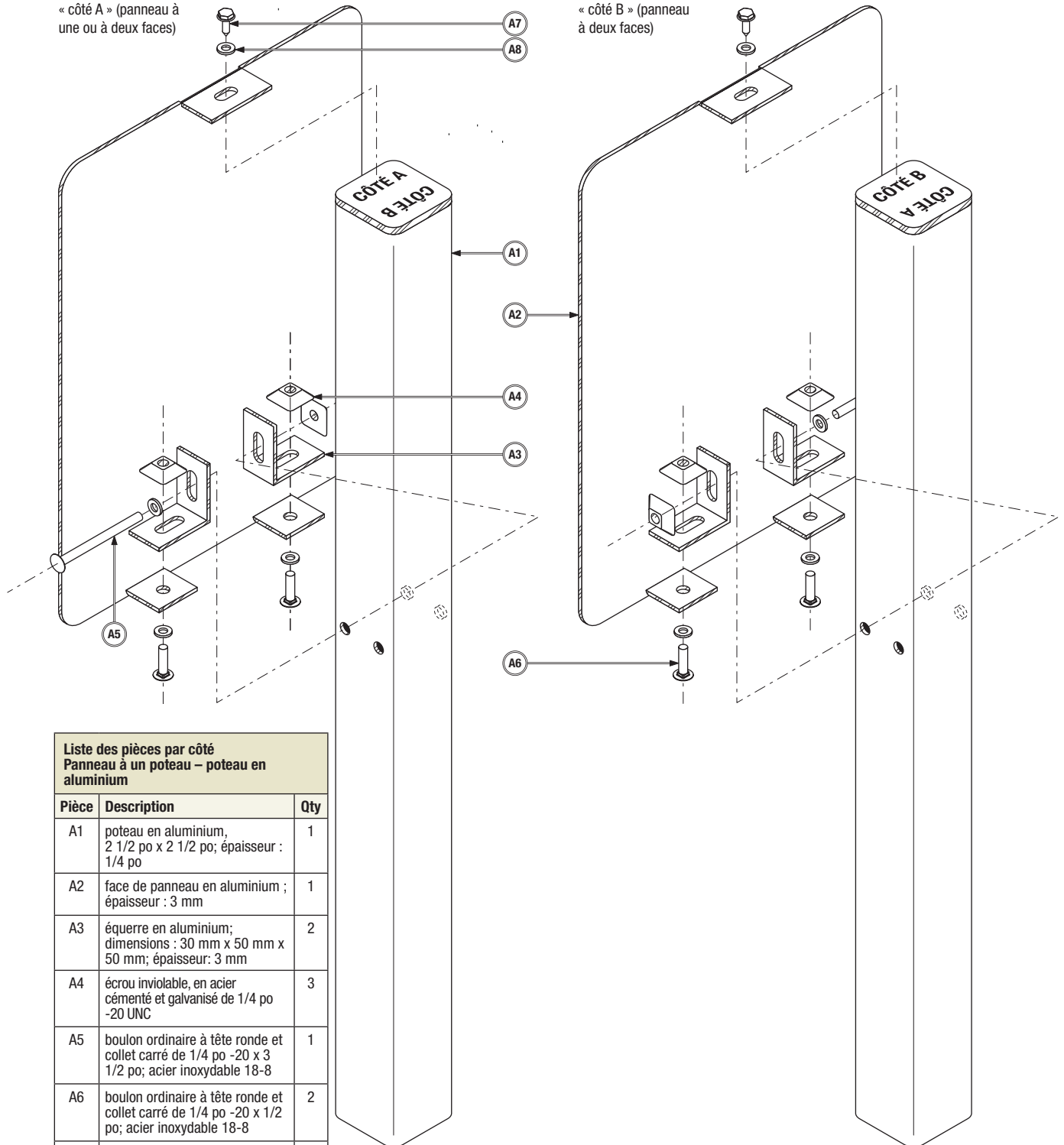
Panneau à un poteau – poteau en aluminium (SUITE)**Panneau à un poteau : schéma de coupe**

Panneau à un poteau – poteau en aluminium (SUITE ET FIN)**Panneau à un poteau :**

Dessin d'assemblage
« côté A » (panneau à
une ou à deux faces)

Panneau à un poteau :

Dessin d'assemblage
« côté B » (panneau
à deux faces)

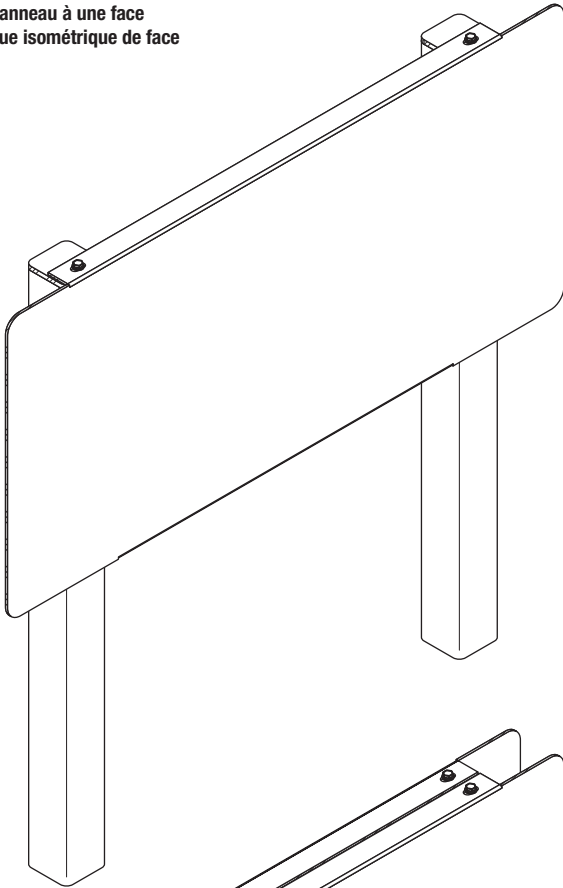


Liste des pièces par côté
Panneau à un poteau – poteau en
aluminium

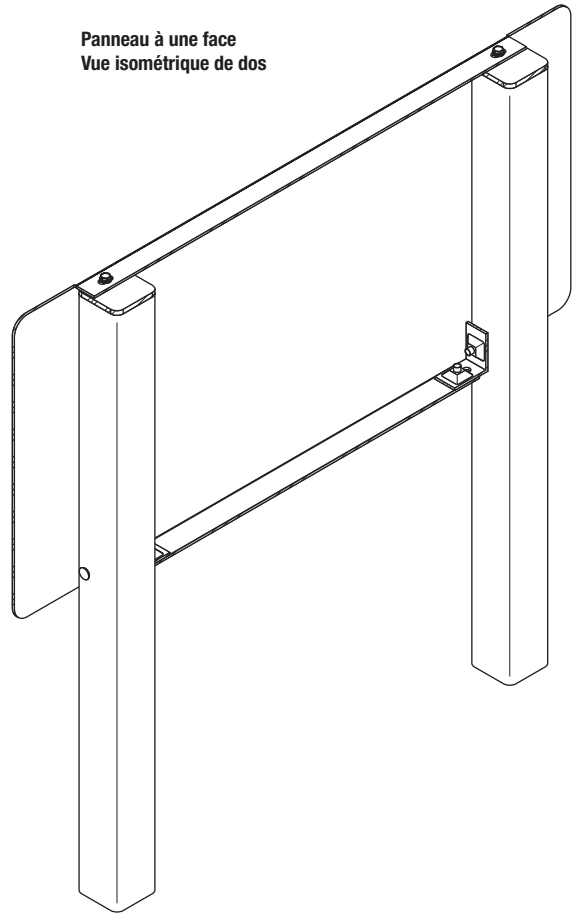
Pièce	Description	Qty
A1	poteau en aluminium, 2 1/2 po x 2 1/2 po; épaisseur : 1/4 po	1
A2	face de panneau en aluminium ; épaisseur : 3 mm	1
A3	équerre en aluminium; dimensions : 30 mm x 50 mm x 50 mm; épaisseur: 3 mm	2
A4	écrou inviolable, en acier cémenté et galvanisé de 1/4 po -20 UNC	3
A5	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 3 1/2 po; acier inoxydable 18-8	1
A6	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 1/2 po; acier inoxydable 18-8	2
A7	vis à tête hexagonale, autotaraudeuse, n° 14 x 3/4 po; acier inoxydable 18-8	1
A8	rondelle plate, nylon 6/6, 1/4 po	4

Panneau à deux poteaux – poteaux en aluminium

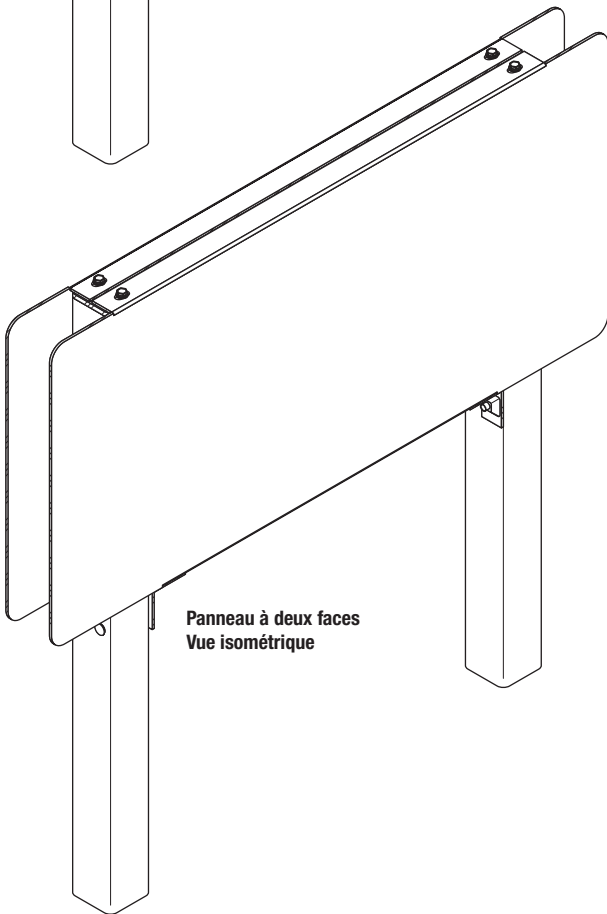
Panneau à une face
Vue isométrique de face



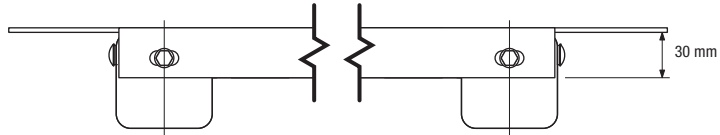
Panneau à une face
Vue isométrique de dos



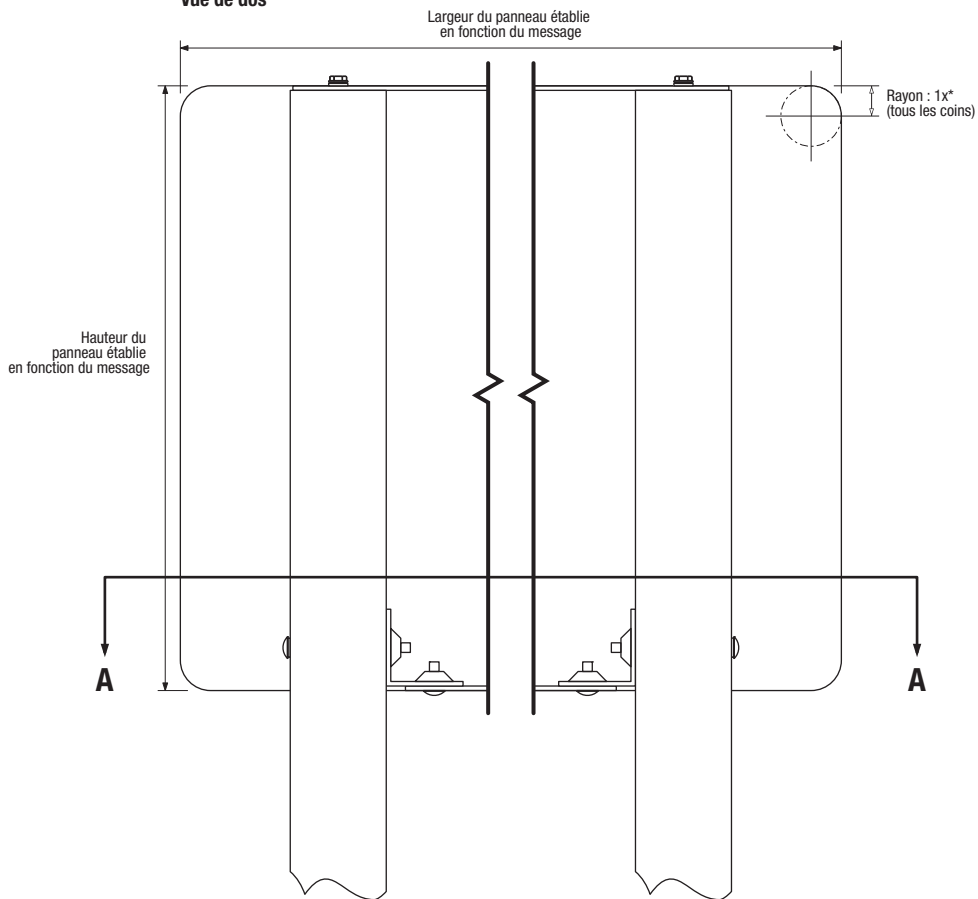
Panneau à deux faces
Vue isométrique



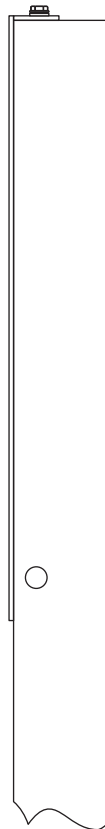
Vue de dessus



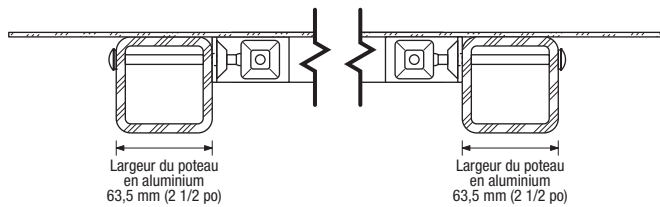
Vue de dos



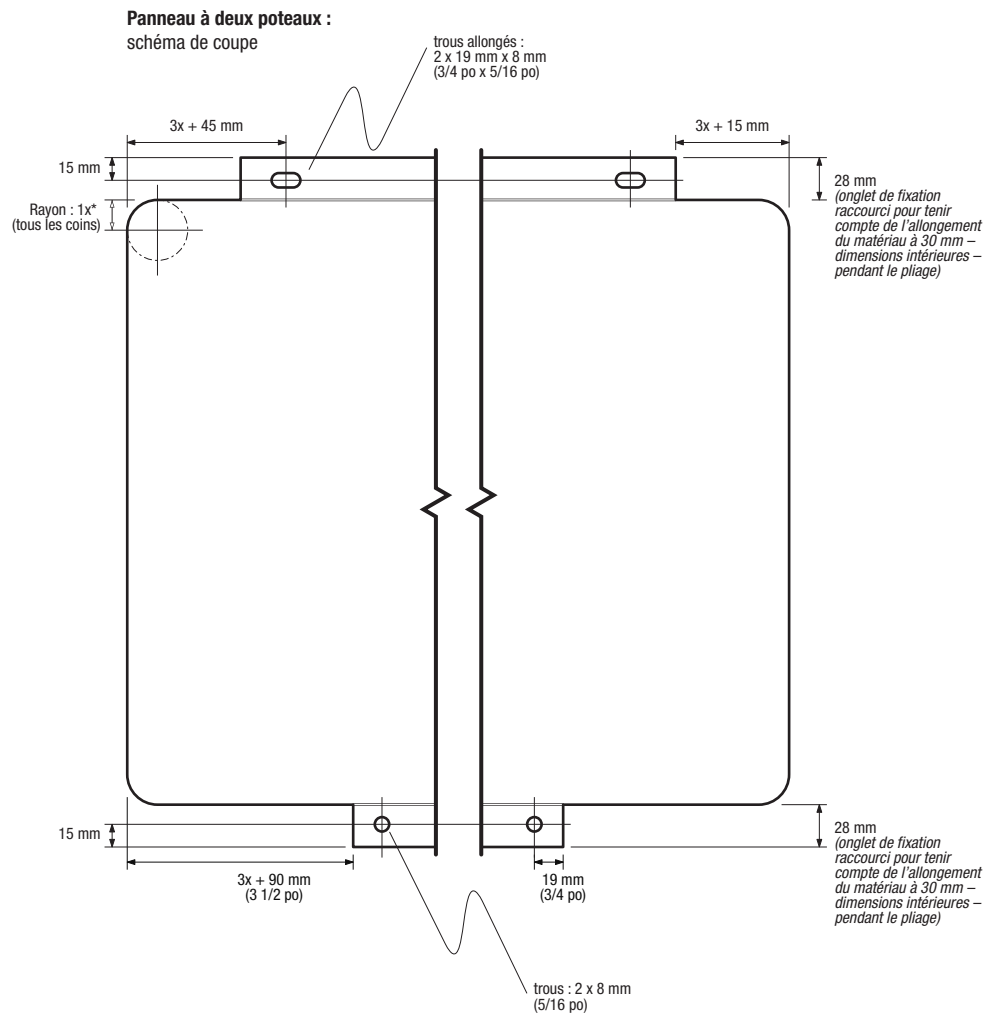
Vue de côté



Section A-A

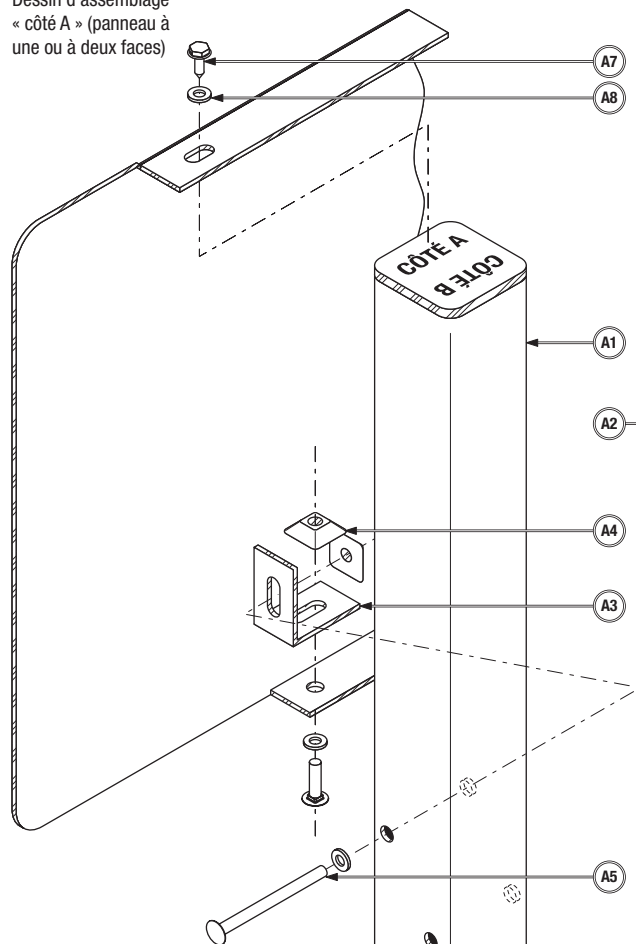


Panneau à deux poteaux – poteaux en aluminium (SUITE)

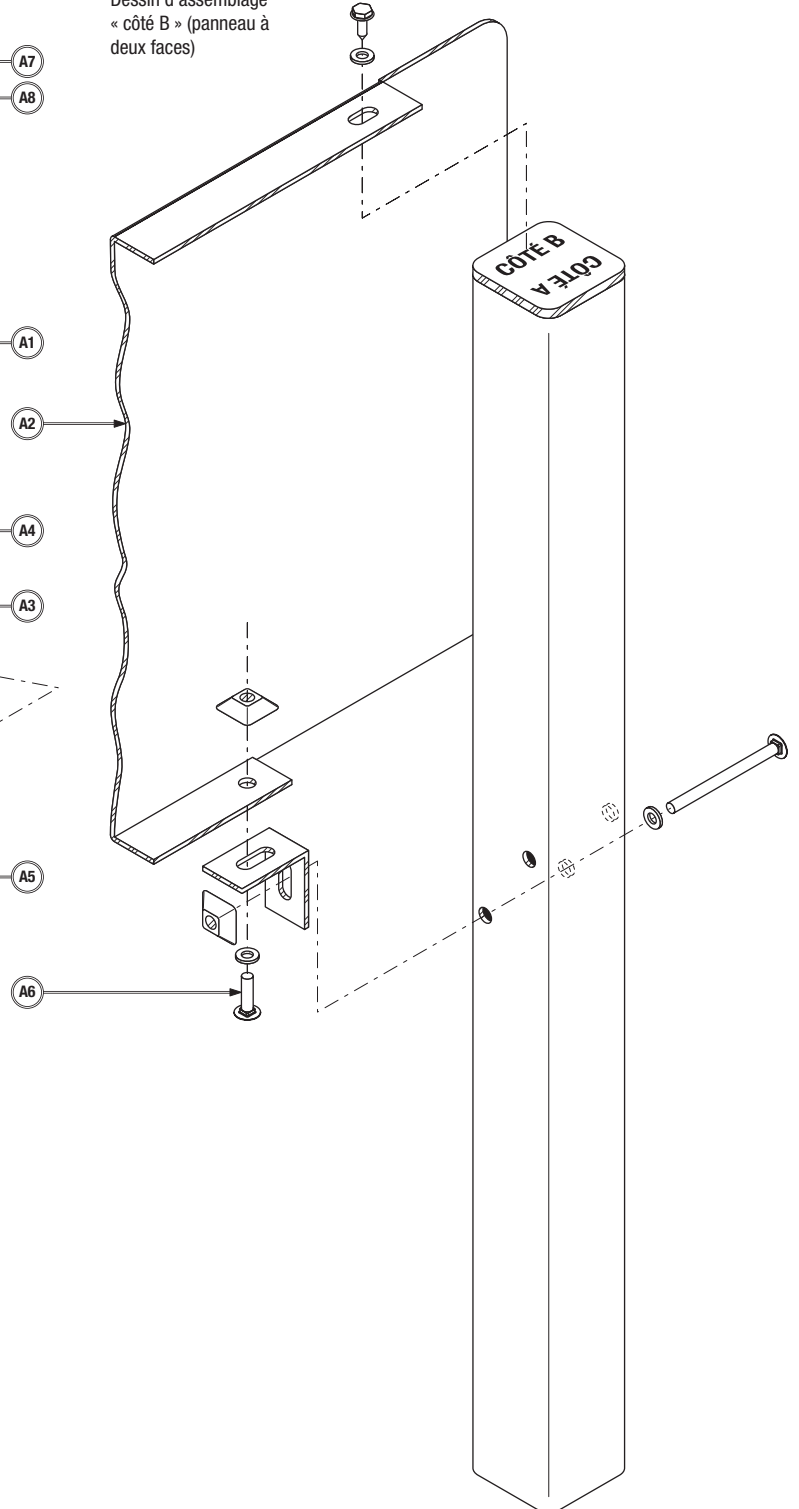


Panneau à deux poteaux – poteaux en aluminium (SUITE ET FIN)**Panneau à deux poteaux :**

Dessin d'assemblage
« côté A » (panneau à
une ou à deux faces)

**Panneau à deux poteaux :**

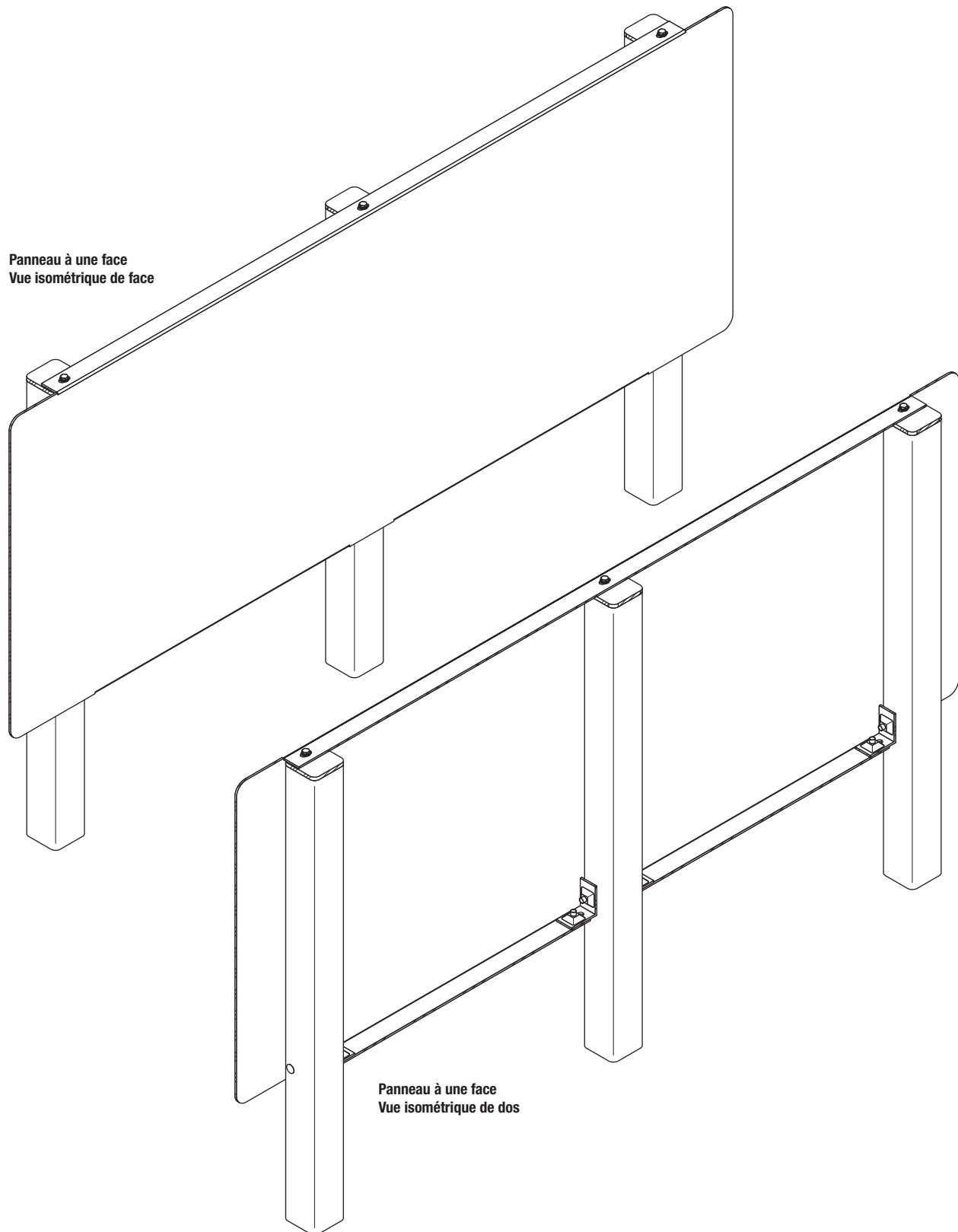
Dessin d'assemblage
« côté B » (panneau à
deux faces)



Liste des pièces par côté
Panneau à deux poteaux – poteaux en
aluminium

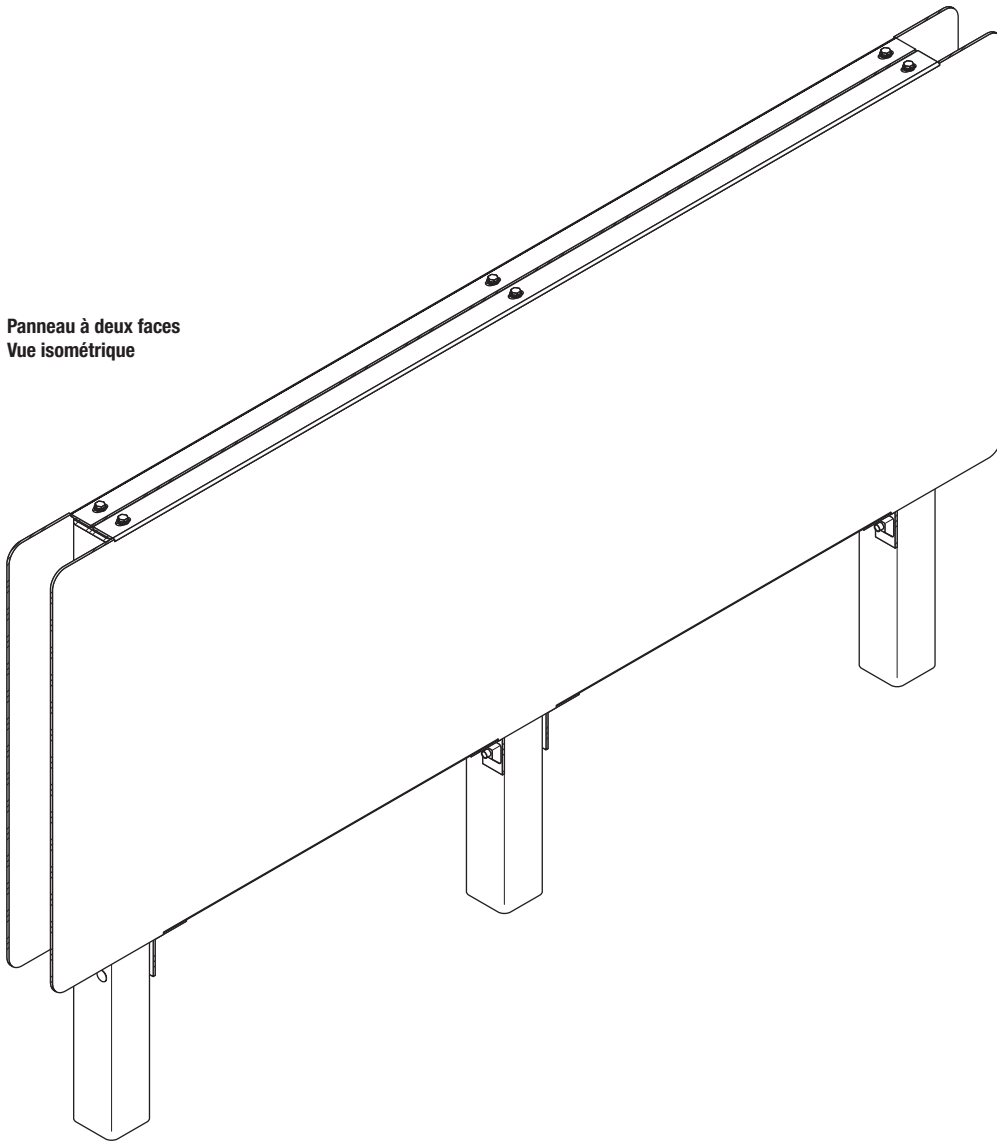
Pièce	Description	Qté
A1	poteau en aluminium, 2 1/2 po x 2 1/2 po; épaisseur : 1/4 po	2
A2	face de panneau en aluminium; épaisseur : 3 mm	1
A3	équerre en aluminium; dimensions : 30 mm x 50 mm x 50 mm; épaisseur : 3 mm	2
A4	écrou inviolable, en acier cémenté et galvanisé de 1/4 po -20 UNC	4
A5	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 3 1/2 po; acier inoxydable 18-8	2
A6	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 1/2 po; acier inoxydable 18-8	2
A7	vis à tête hexagonale, autotaraudeuse, n° 14 x 3/4 po; acier inoxydable 18-8	2
A8	rondelle plate, nylon 6/6, 1/4 po	6

Panneau à trois poteaux – poteaux en aluminium



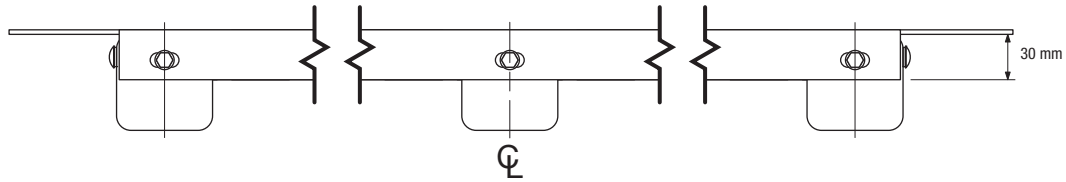
Panneau à trois poteaux – poteaux en aluminium (SUITE)

Panneau à deux faces
Vue isométrique



Panneau à trois poteaux – poteaux en aluminium (SUITE)

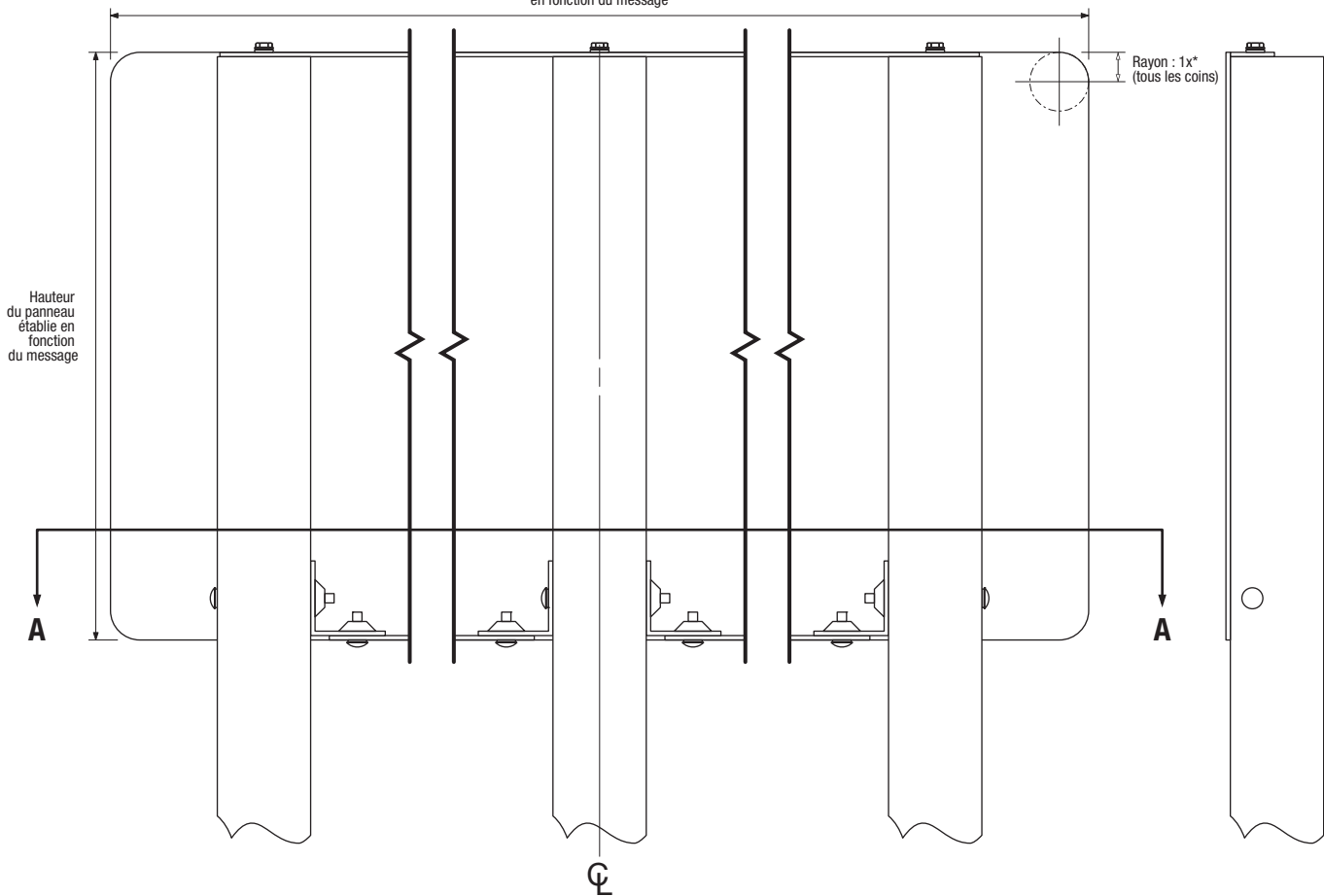
Vue de dessus



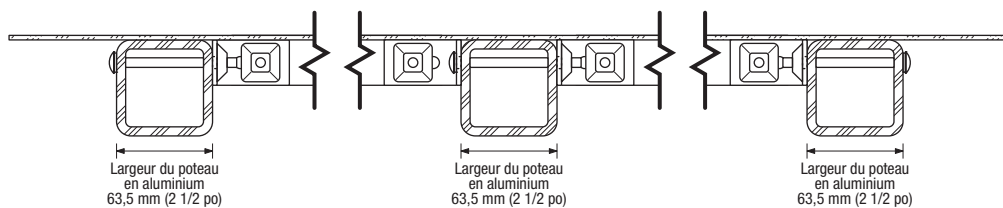
Vue de dos

Largeur du panneau établie en fonction du message

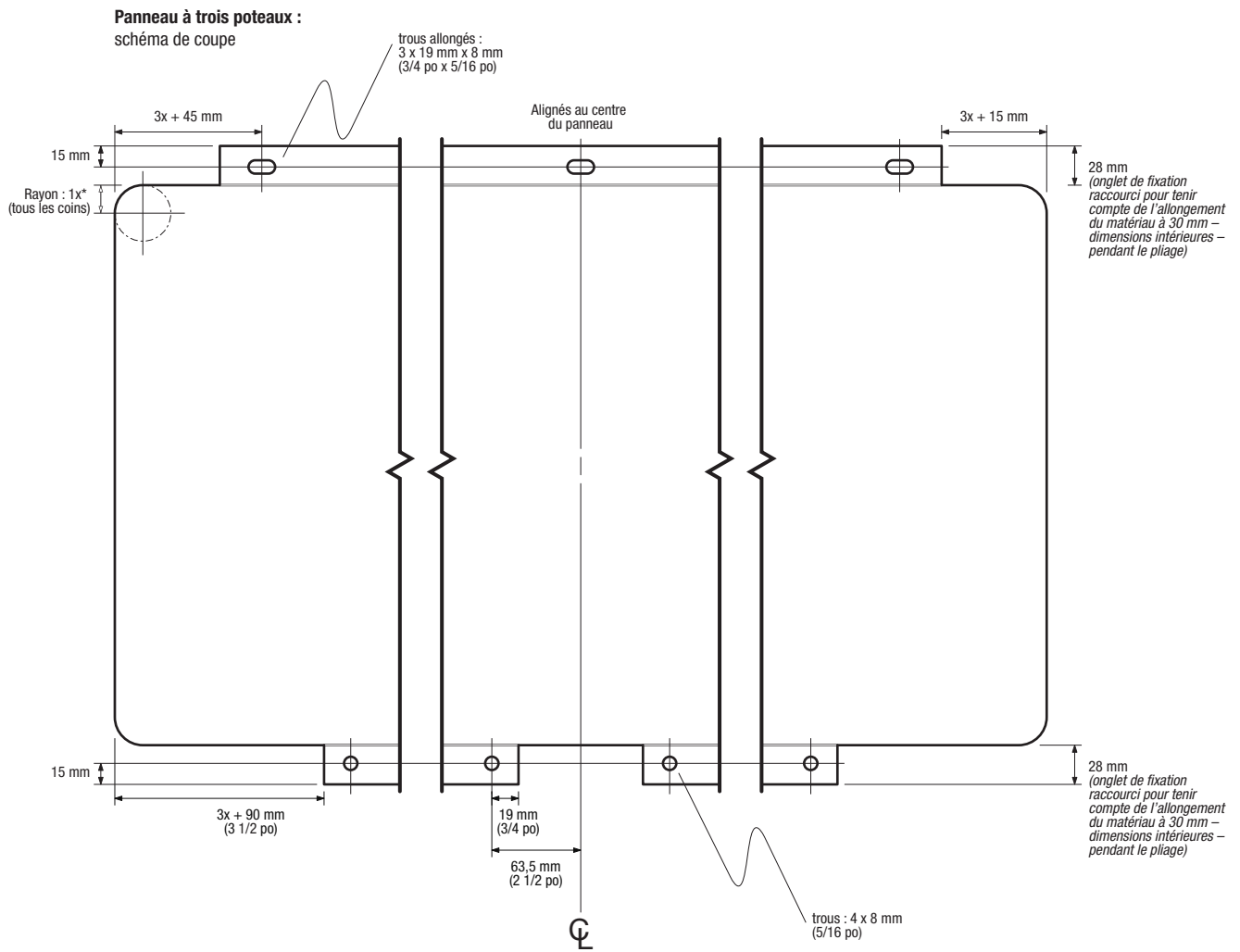
Vue de côté



Section A-A



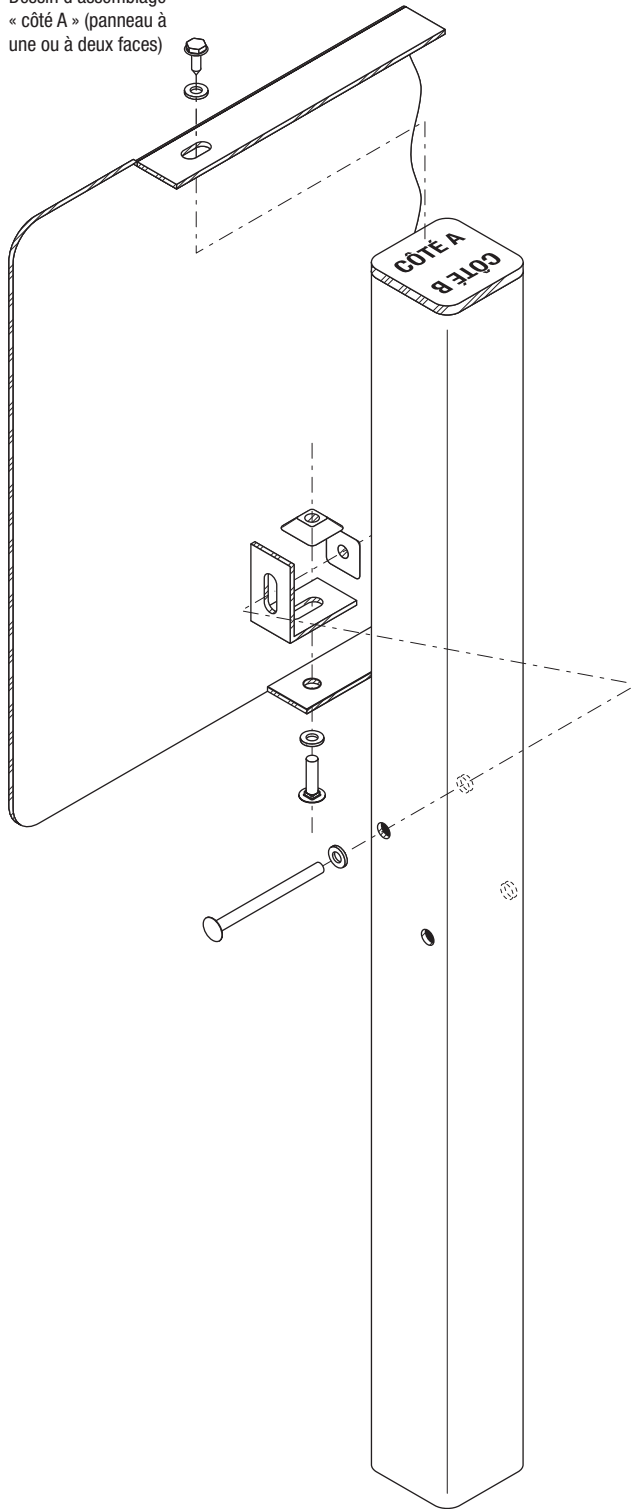
Panneau à trois poteaux – poteaux en aluminium (SUITE)



Panneau à trois poteaux – poteaux en aluminium (SUITE)

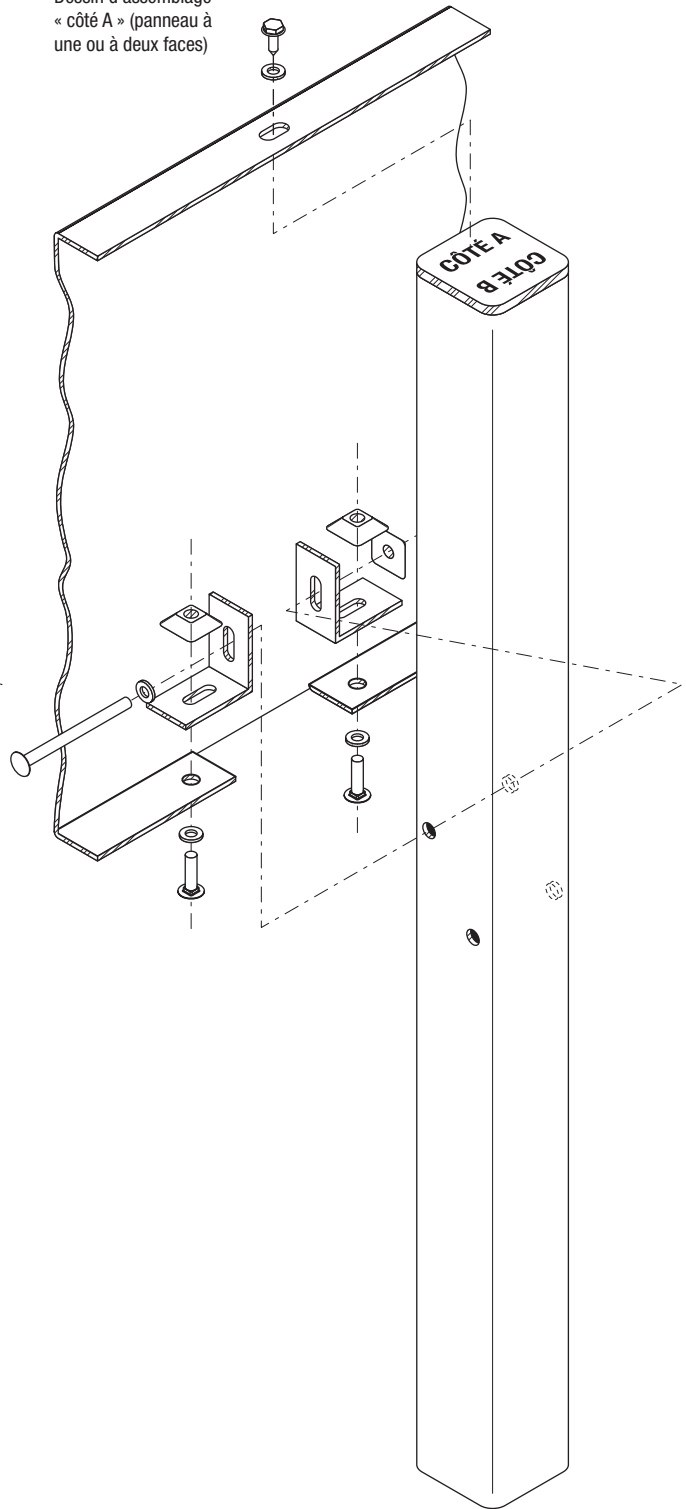
Panneau à trois poteaux – poteau d'extrémité :

Dessin d'assemblage
« côté A » (panneau à
une ou à deux faces)



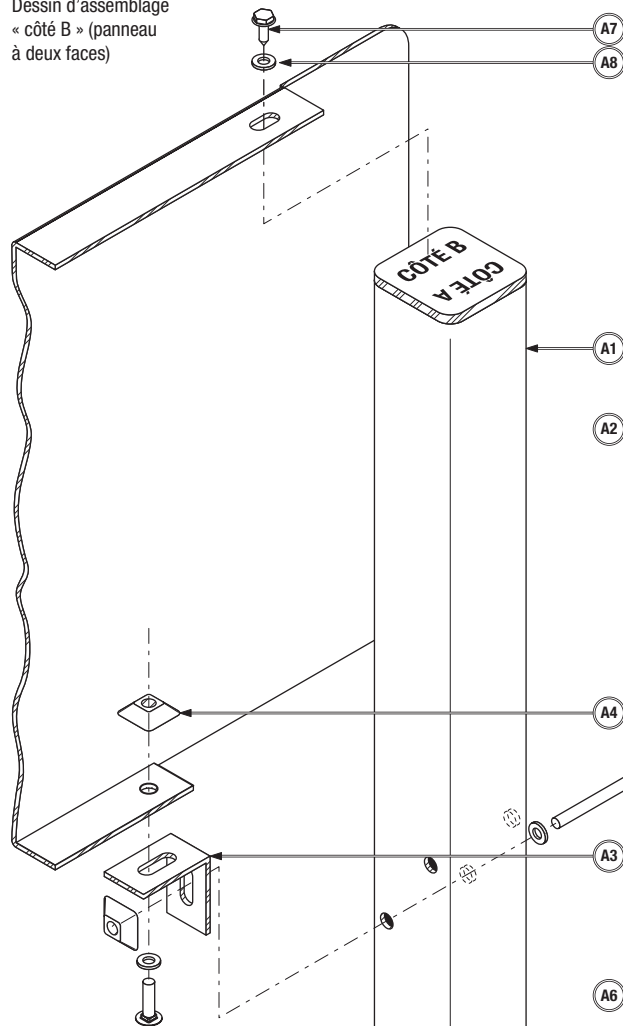
Panneau à trois poteaux – poteau central :

Dessin d'assemblage
« côté A » (panneau à
une ou à deux faces)

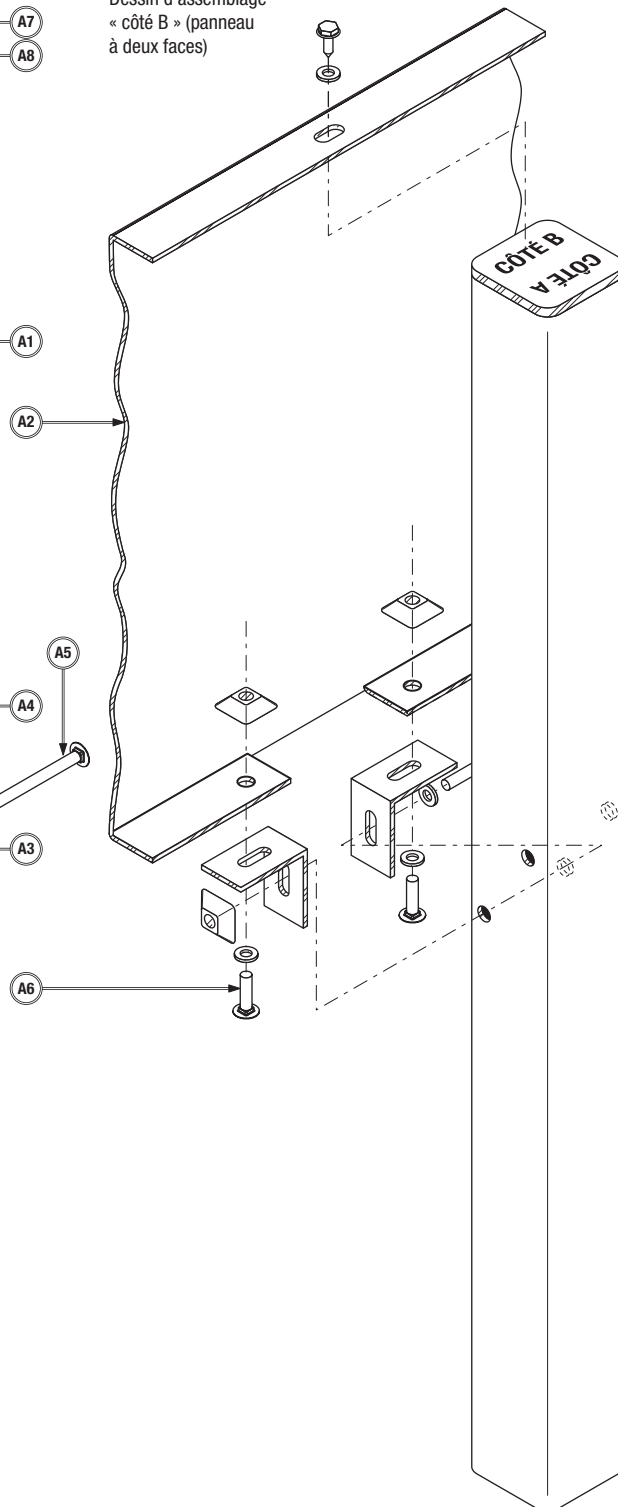


Panneau à trois poteaux – poteaux en aluminium (SUITE ET FIN)**Panneau à trois poteaux – poteau d'extrémité :**

Dessin d'assemblage
« côté B » (panneau
à deux faces)

**Panneau à trois poteaux – poteau central :**

Dessin d'assemblage
« côté B » (panneau
à deux faces)

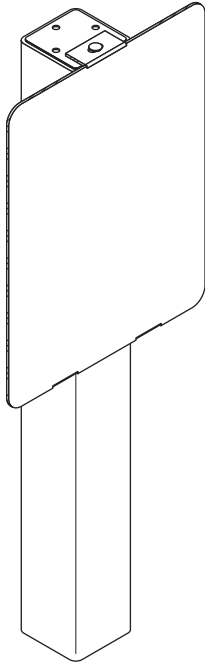


Liste des pièces par côté
Panneau à trois poteaux – poteaux en
aluminium

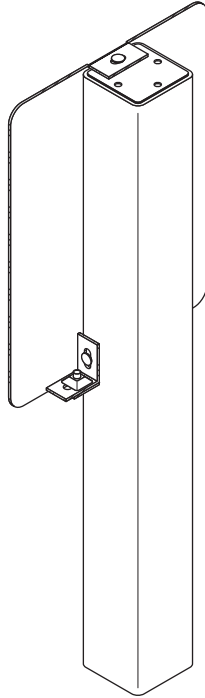
Pièce	Description	Qté
A1	poteau en aluminium, 2 1/2 po x 2 1/2 po; épaisseur : 1/4 po	3
A2	face de panneau en aluminium; épaisseur : 3 mm	1
A3	équerre en aluminium; dimensions : 30 mm x 50 mm x 50 mm; épaisseur : 3 mm	4
A4	écrou inviolable, en acier cémenté et galvanisé de 1/4 po -20 UNC	7
A5	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 3 1/2 po; acier inoxydable 18-8	3
A6	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 1/2 po; acier inoxydable 18-8	4
A7	vis à tête hexagonale, autotaraudeuse, n° 14 x 3/4 po; acier inoxydable 18-8	3
A8	rondelle plate, nylon 6/6, 1/4 po	10

Panneau à un poteau – poteau en bois

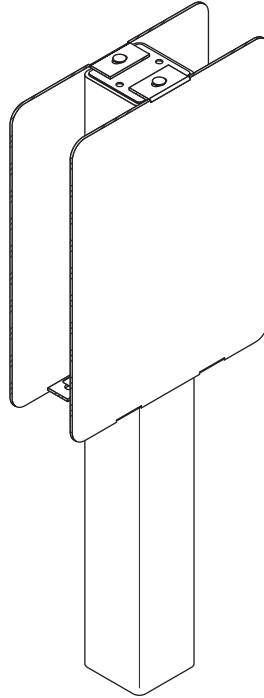
Panneau à une face
Vue isométrique de face



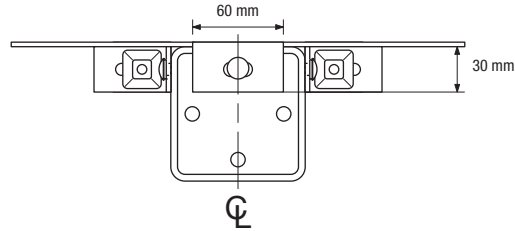
Panneau à une face
Vue isométrique de dos



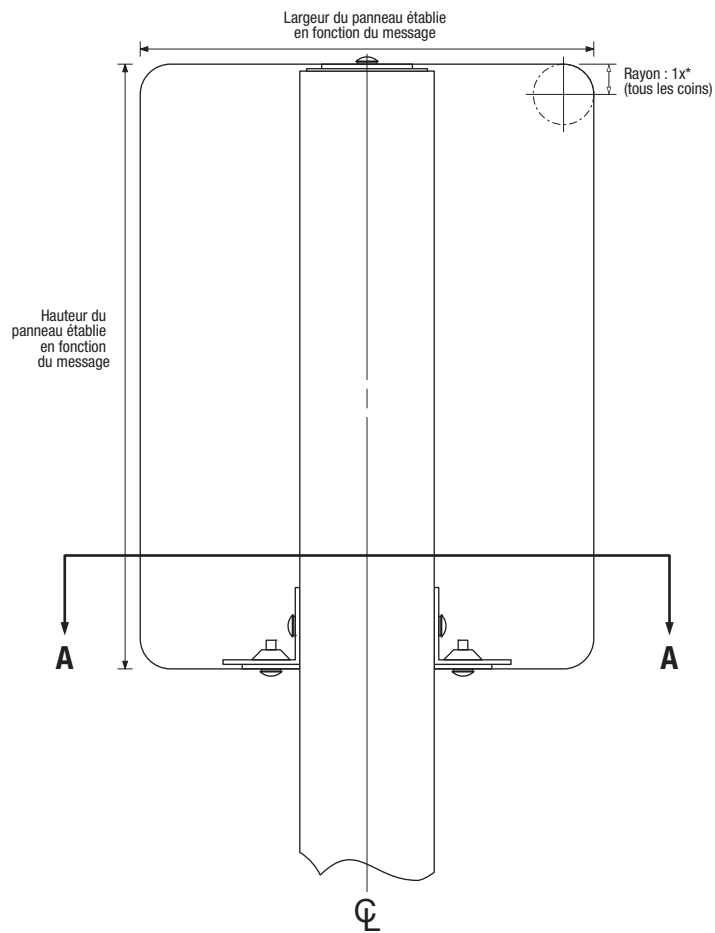
Panneau à deux faces
Vue isométrique



Vue de dessus



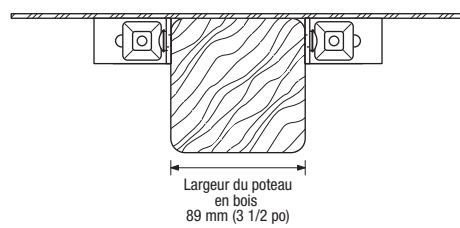
Vue de dos

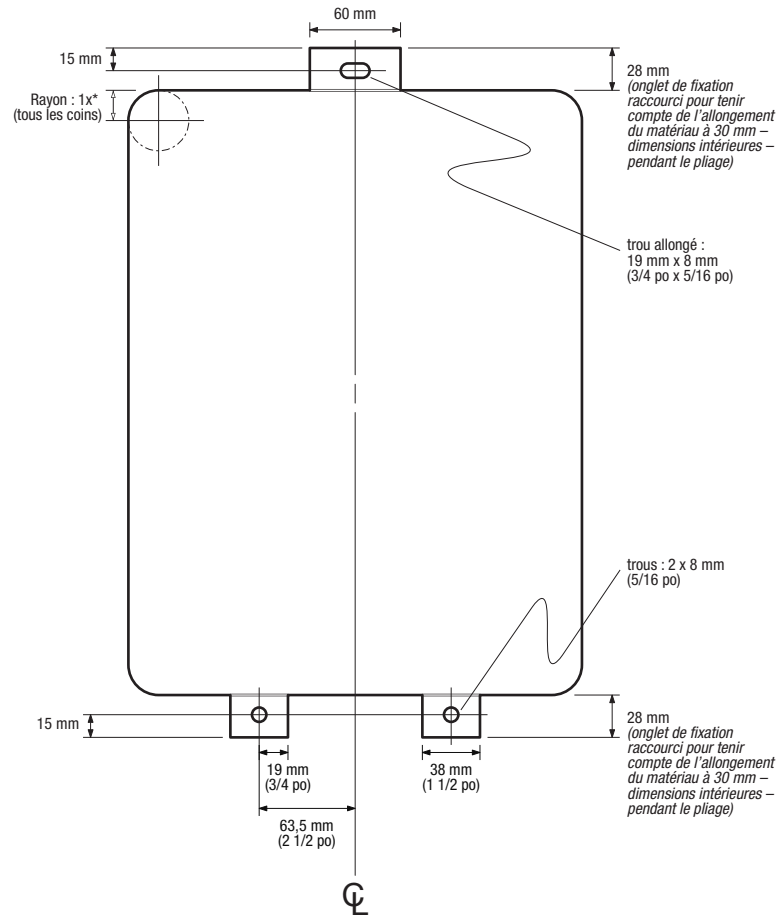


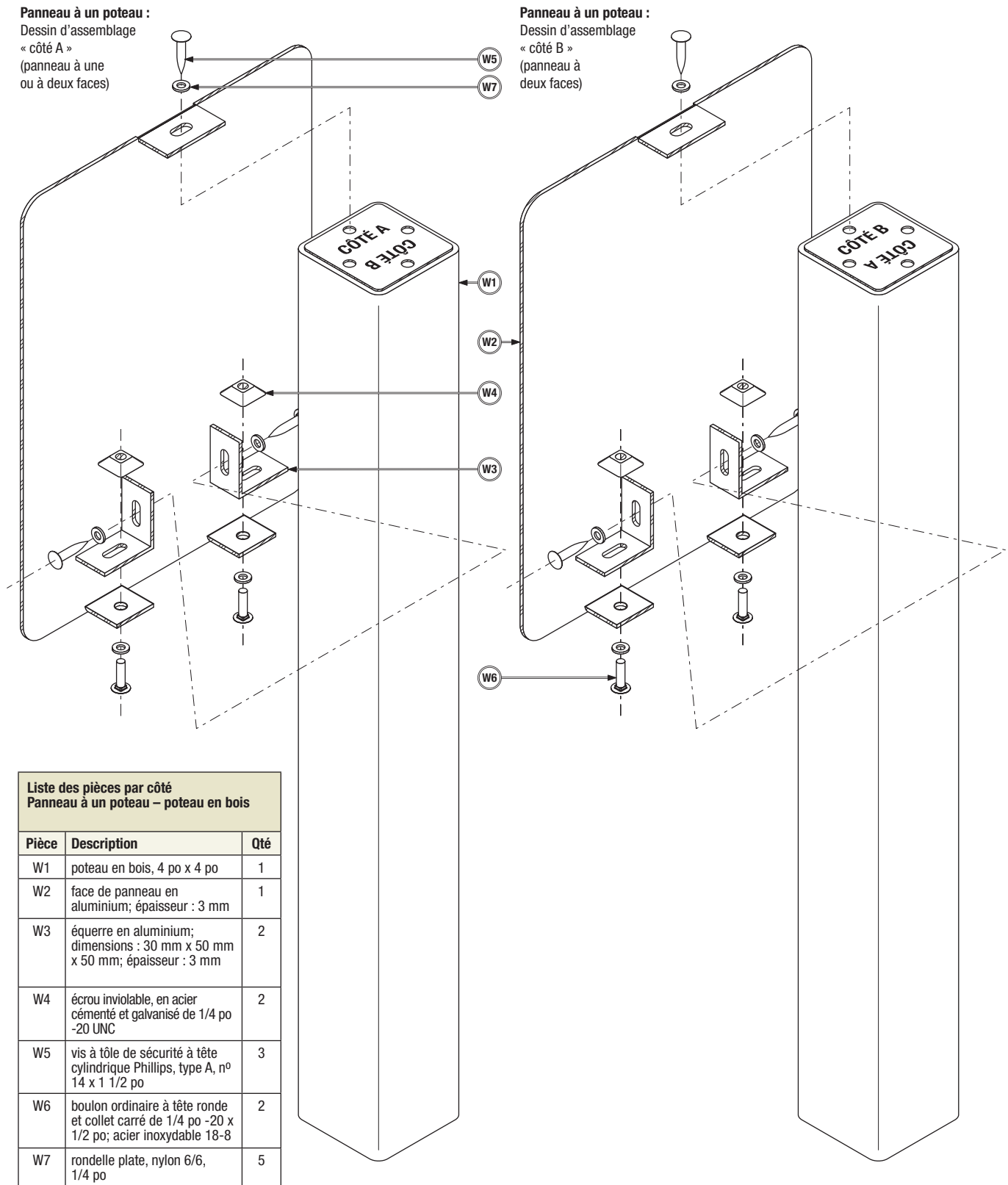
Vue de côté



Section A-A

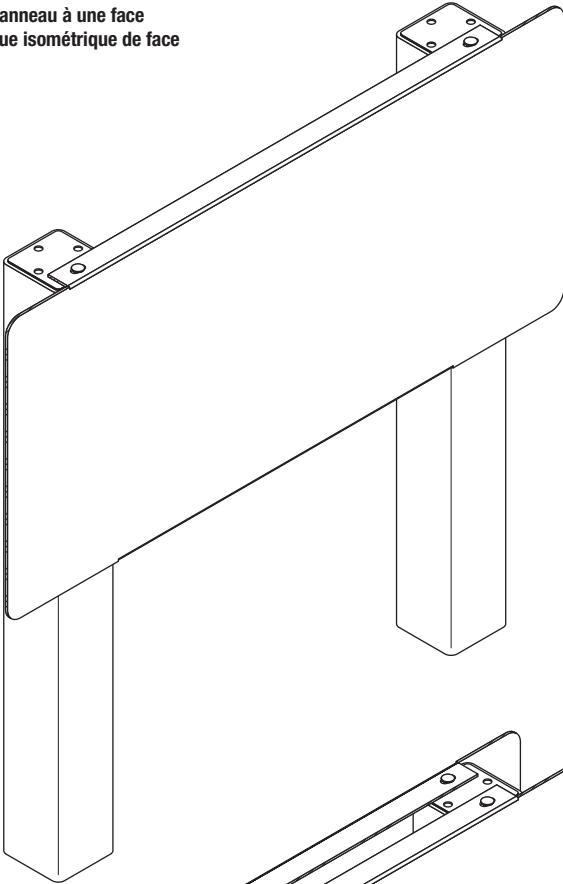


Panneau à un poteau – poteau en bois (SUITE)**Panneau à un poteau : schéma de coupe**

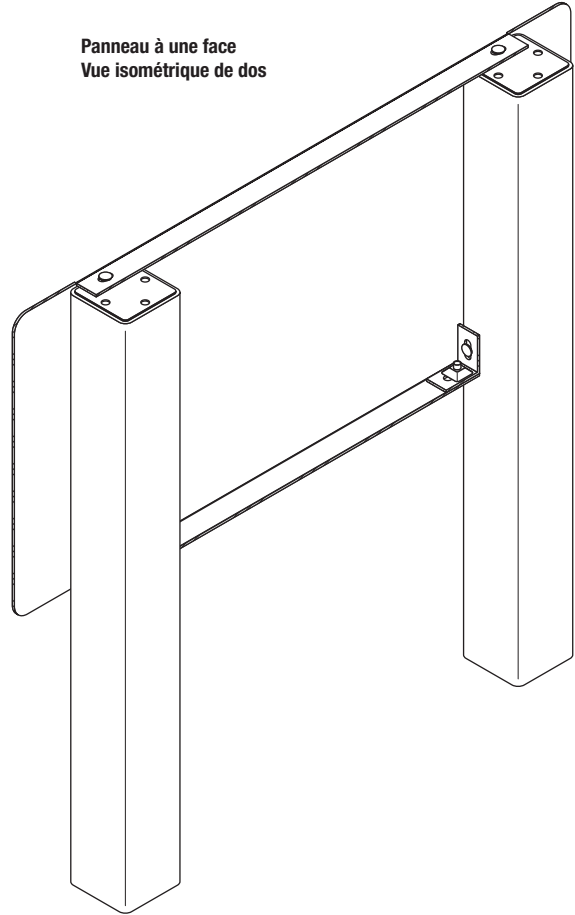
Panneau à un poteau – poteau en bois (SUITE ET FIN)

Panneau à deux poteaux – poteaux en bois

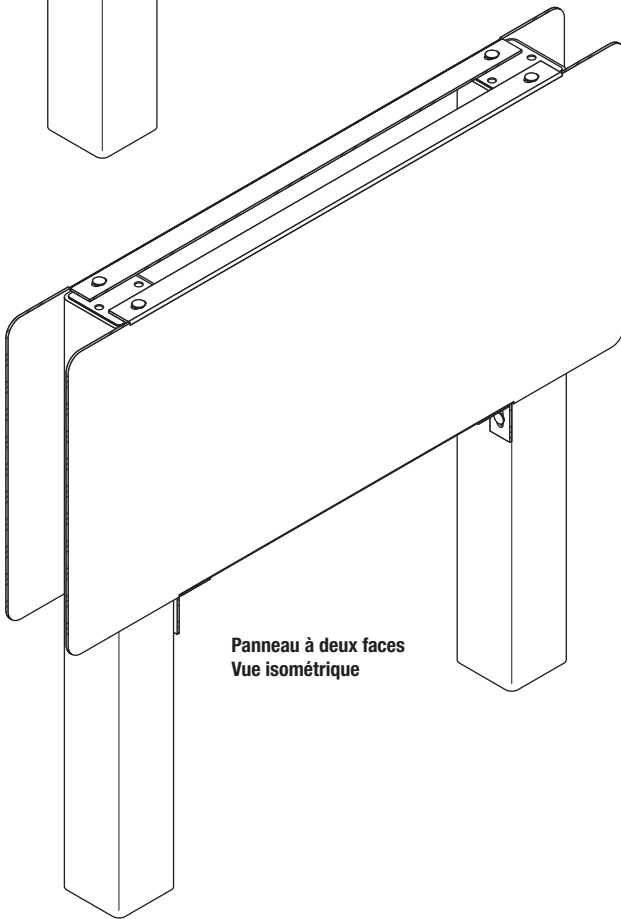
Panneau à une face
Vue isométrique de face



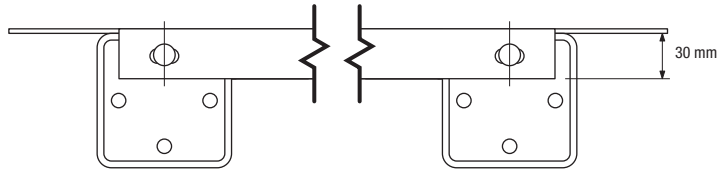
Panneau à une face
Vue isométrique de dos



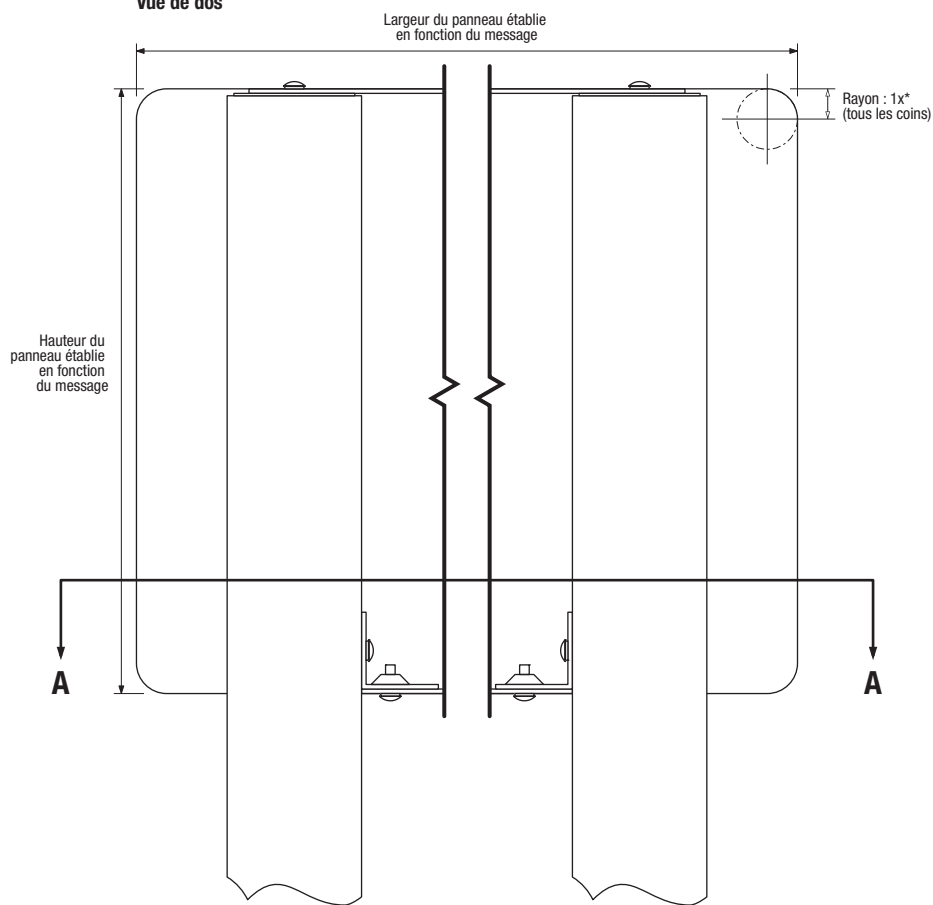
Panneau à deux faces
Vue isométrique



Vue de dessus



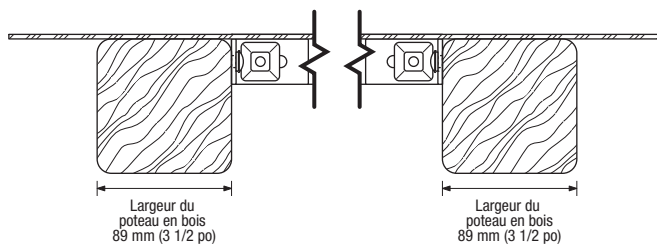
Vue de dos



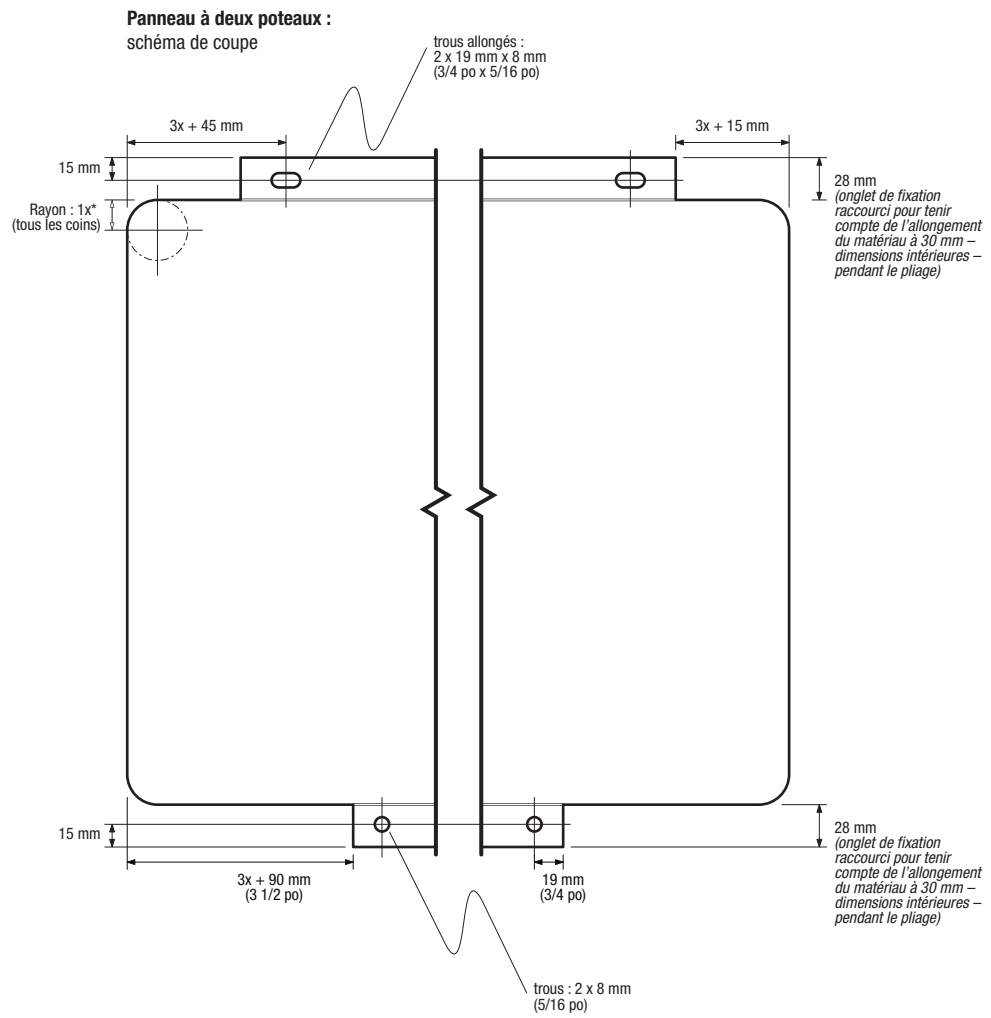
Vue de côté



Section A-A

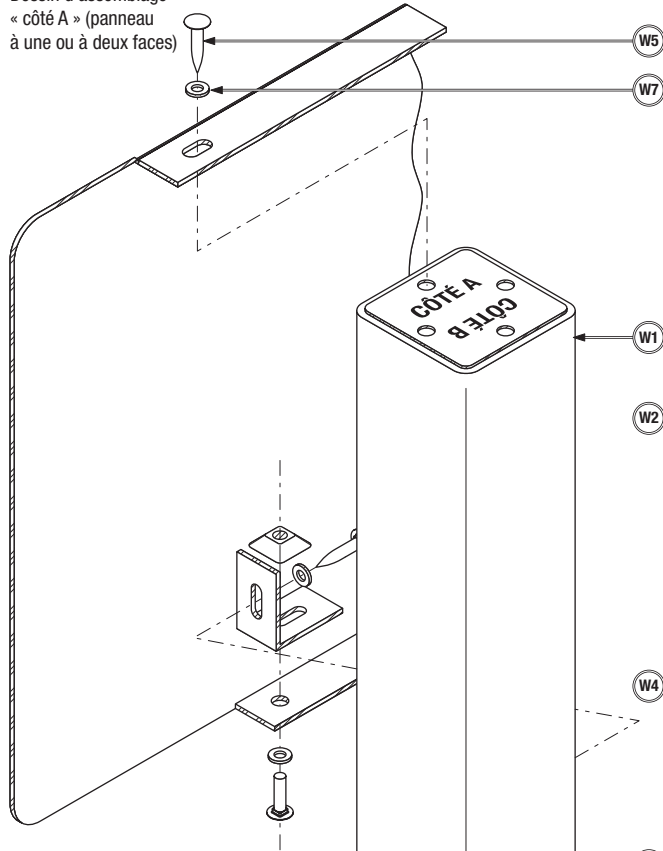


Panneau à deux poteaux – poteaux en bois (SUITE)

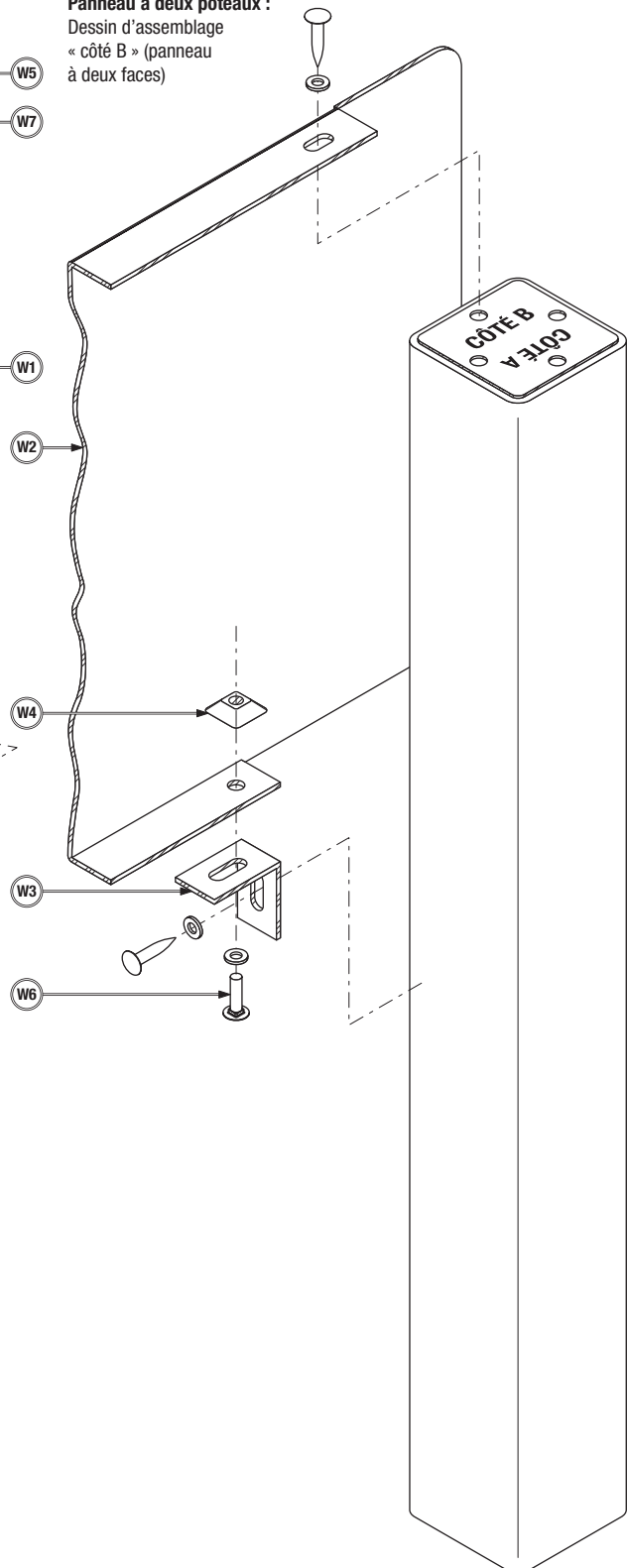


Panneau à deux poteaux – poteaux en bois (SUITE ET FIN)**Panneau à deux poteaux :**

Dessin d'assemblage
« côté A » (panneau
à une ou à deux faces)

**Panneau à deux poteaux :**

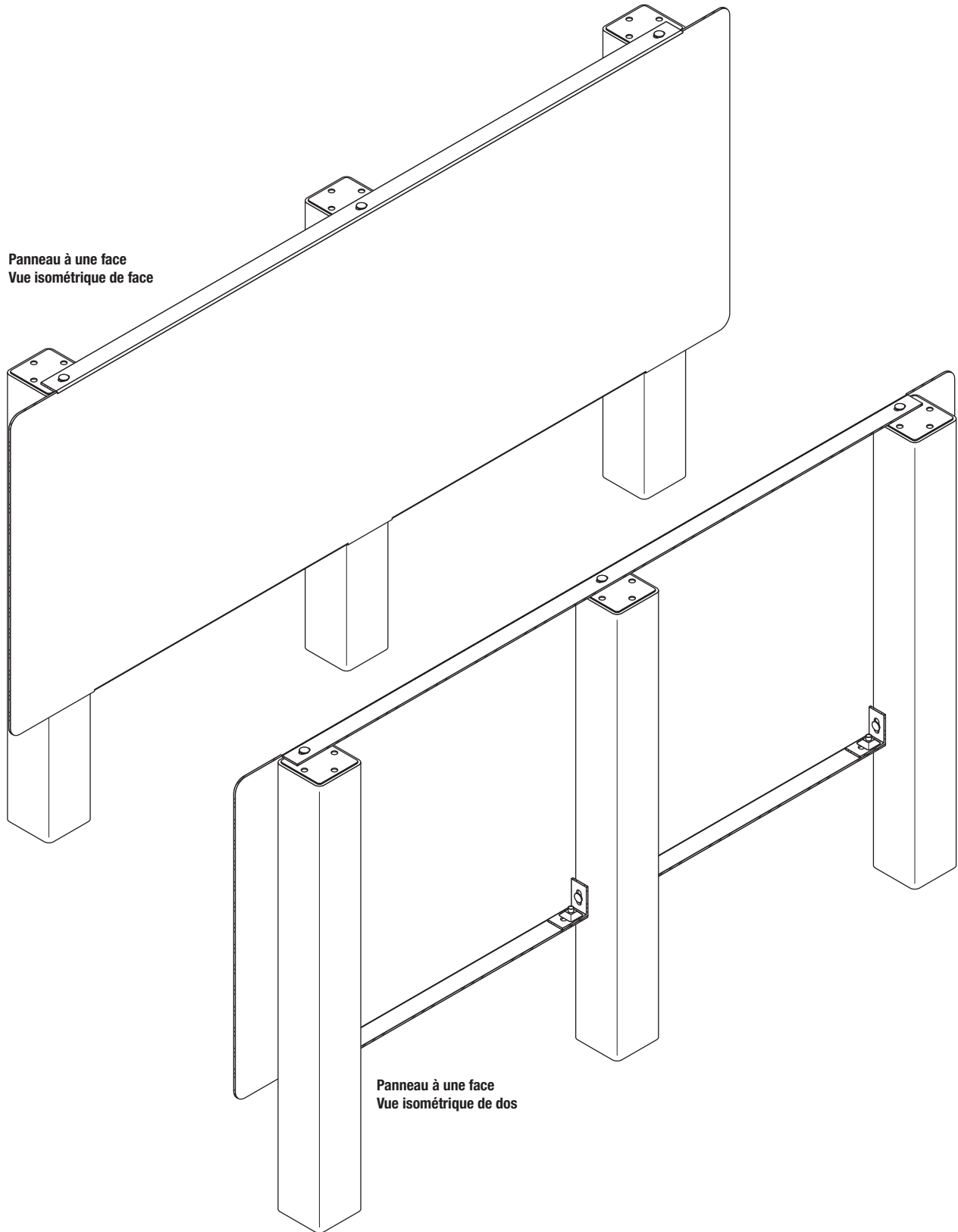
Dessin d'assemblage
« côté B » (panneau
à deux faces)

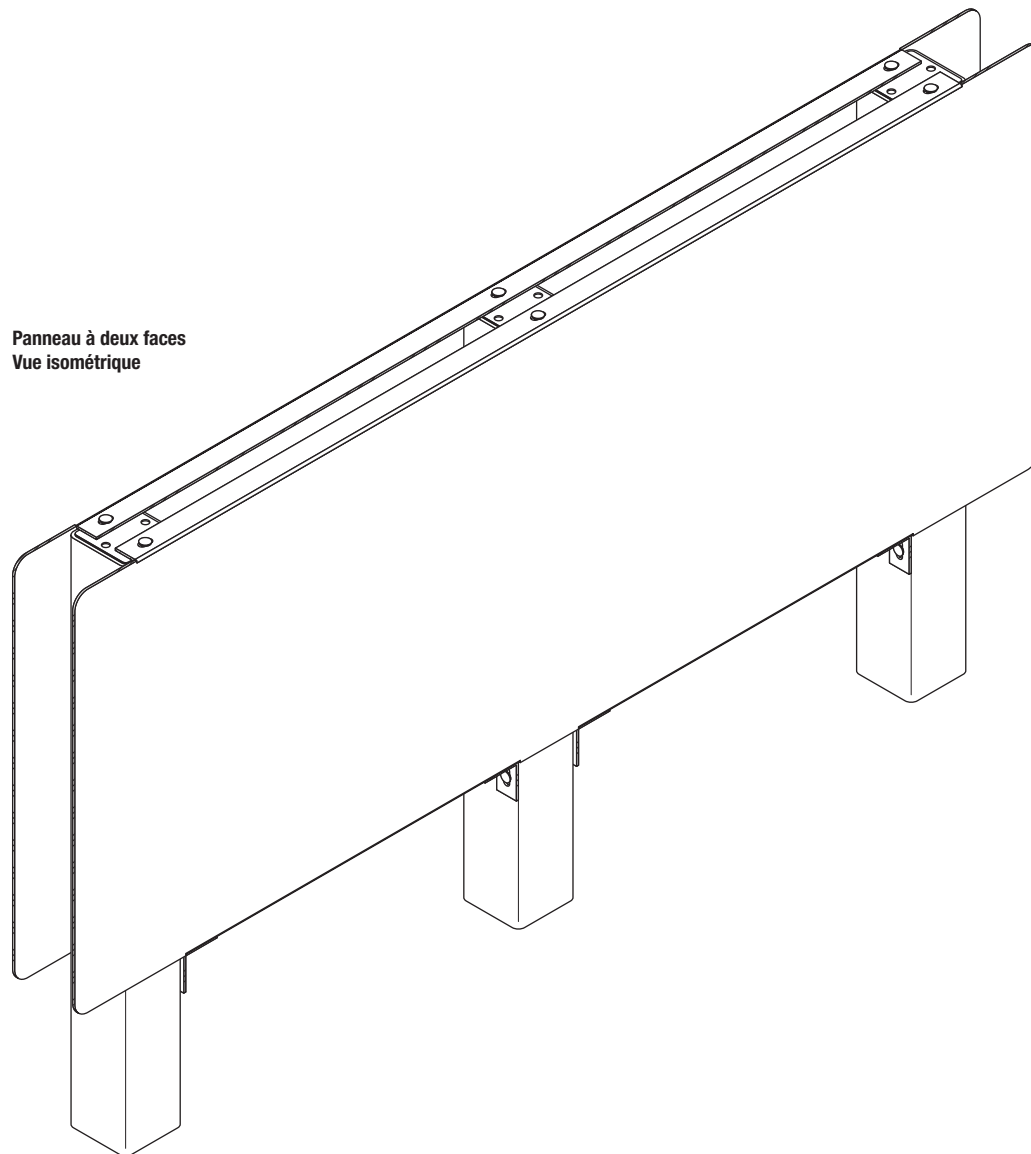


Liste des pièces par côté
Panneau à deux poteaux – poteaux
en bois

Pièce	Description	Qté
W1	poteau en bois, 4 po x 4 po	2
W2	face de panneau en aluminium; épaisseur : 3 mm	1
W3	équerre en aluminium; dimensions : 30 mm x 50 mm x 50 mm; épaisseur : 3 mm	2
W4	écrou inviolable, en acier cémenté et galvanisé de 1/4 po -20 UNC	2
W5	vis à tôle de sécurité à tête cylindrique Phillips, type A, n° 14 x 1 1/2 po	4
W6	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 1/2 po; acier inoxydable 18-8	2
W7	rondelle plate, nylon 6/6, 1/4 po	6

Panneau à trois poteaux – poteaux en bois

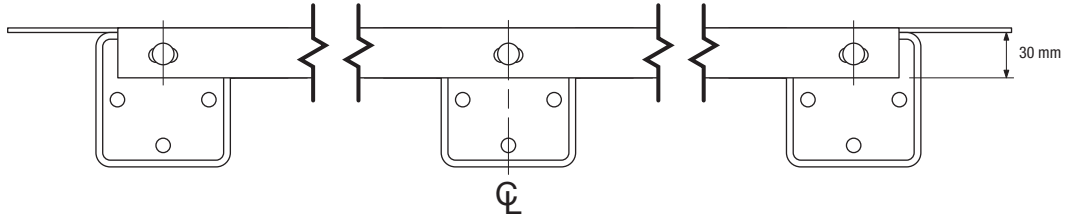




Panneau à deux faces
Vue isométrique

Panneau à trois poteaux – poteaux en bois (SUITE)

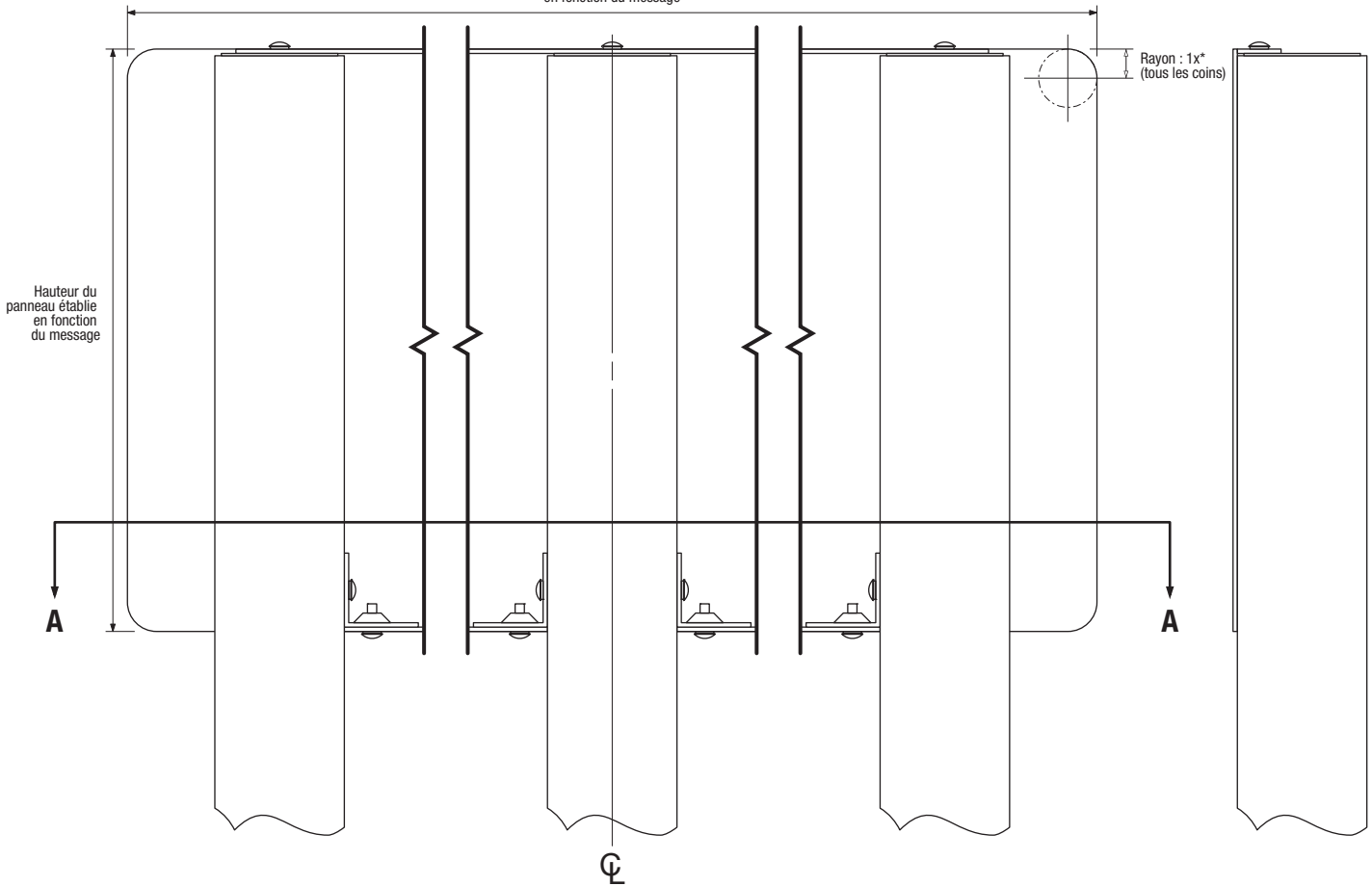
Vue de dessus



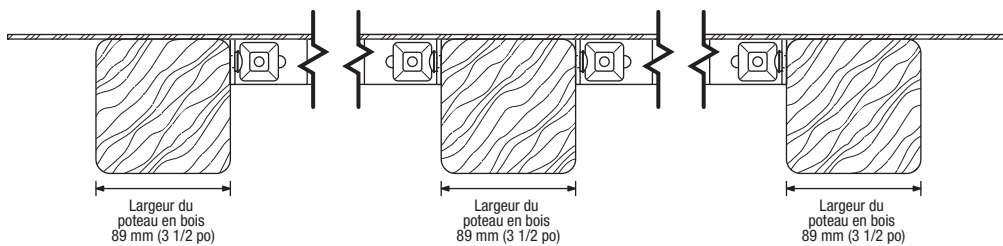
Vue de dos

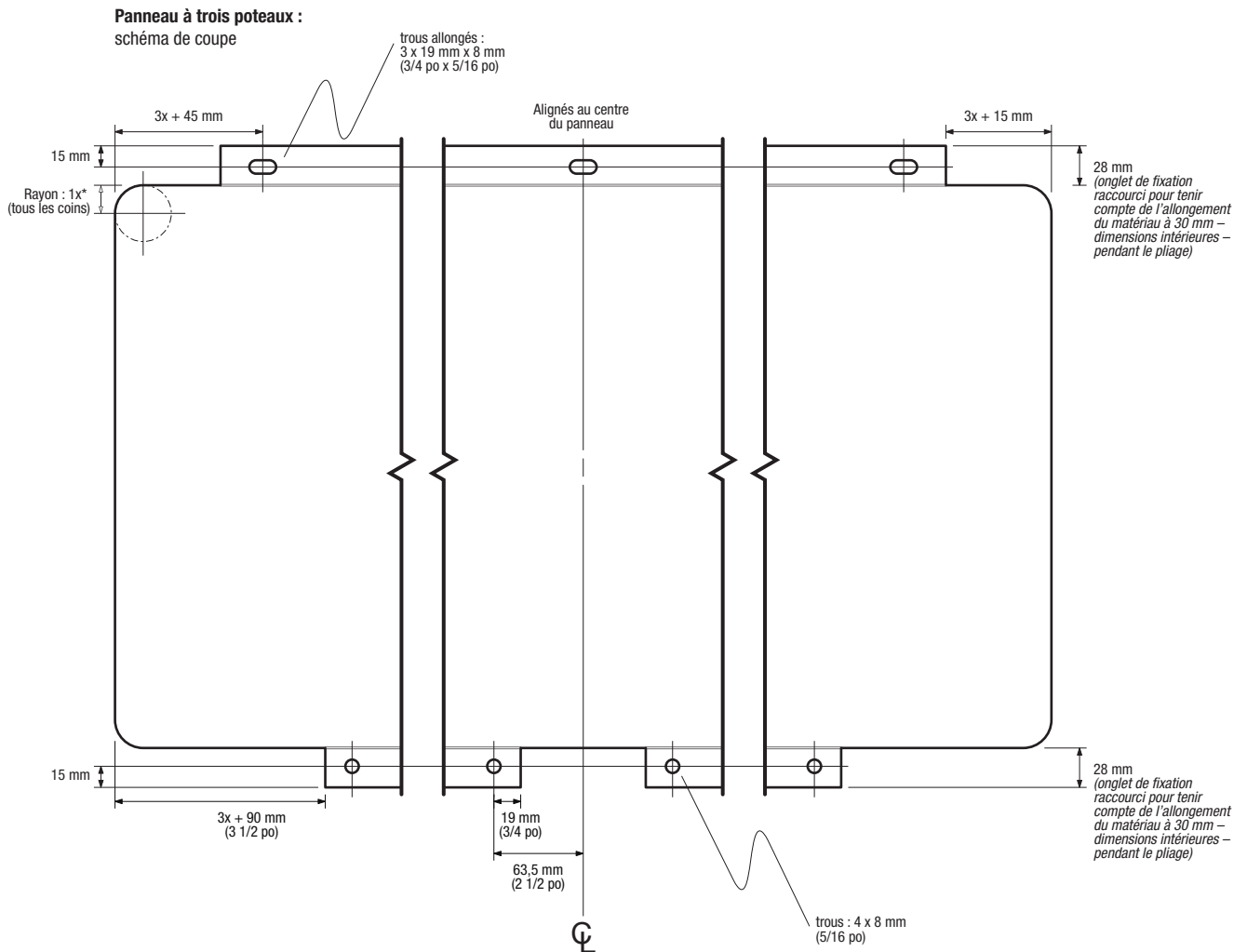
Largeur du panneau établie en fonction du message

Vue de côté



Section A-A



Panneau à trois poteaux – poteaux en bois (SUITE)

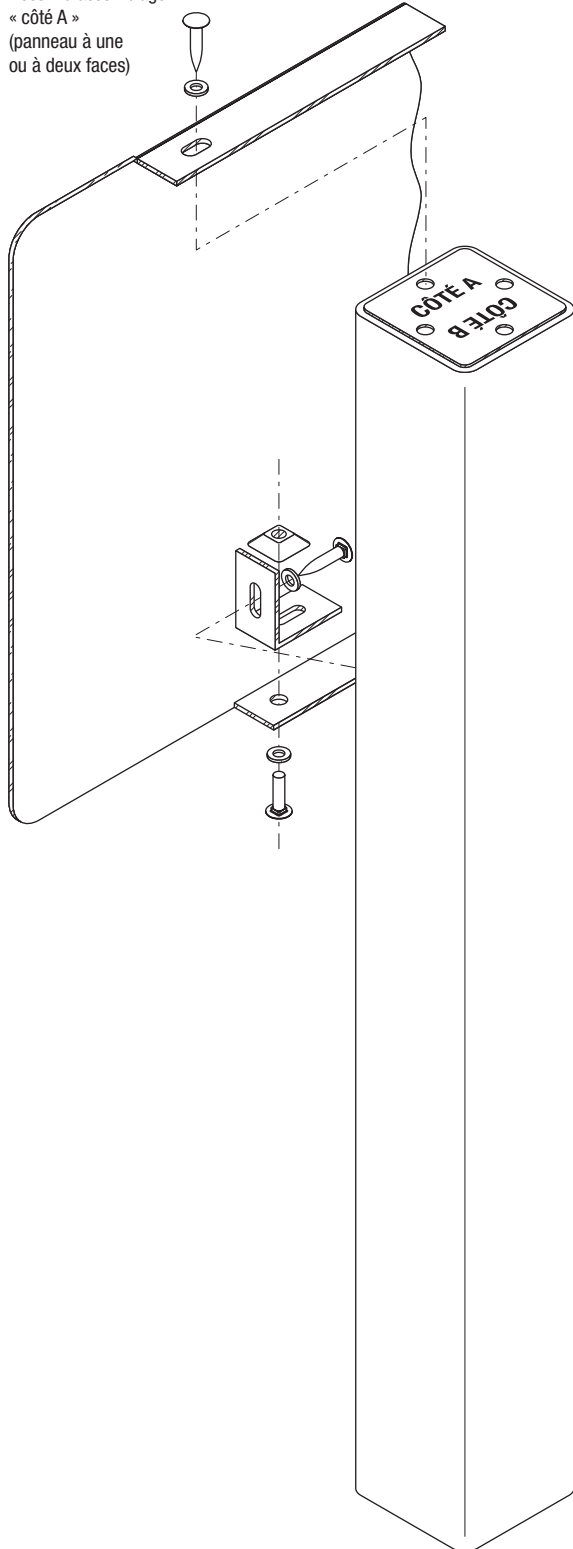
Panneau à trois poteaux – poteaux en bois (SUITE)

Panneau à trois poteaux – poteau d'extrémité :

Dessin d'assemblage

« côté A »

(panneau à une
ou à deux faces)

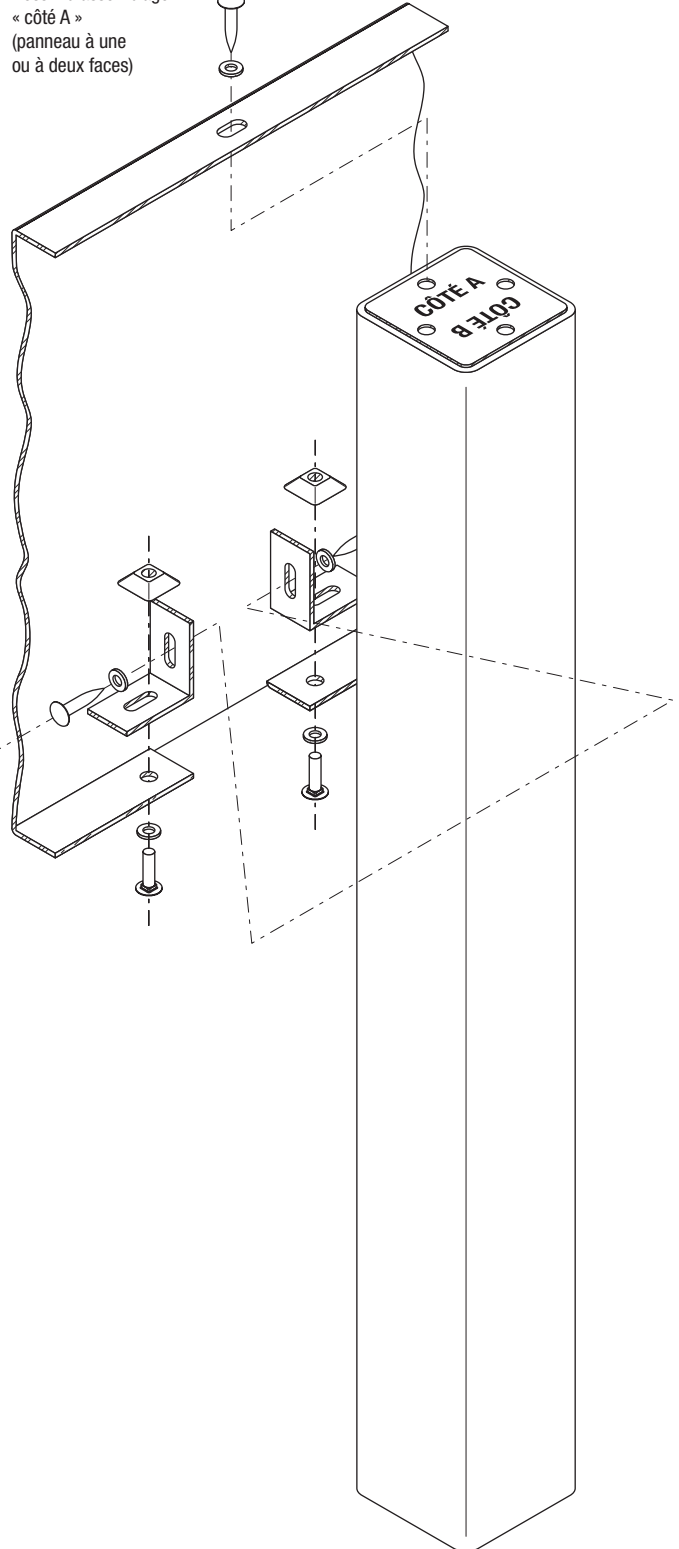


Panneau à trois poteaux – poteau central :

Dessin d'assemblage

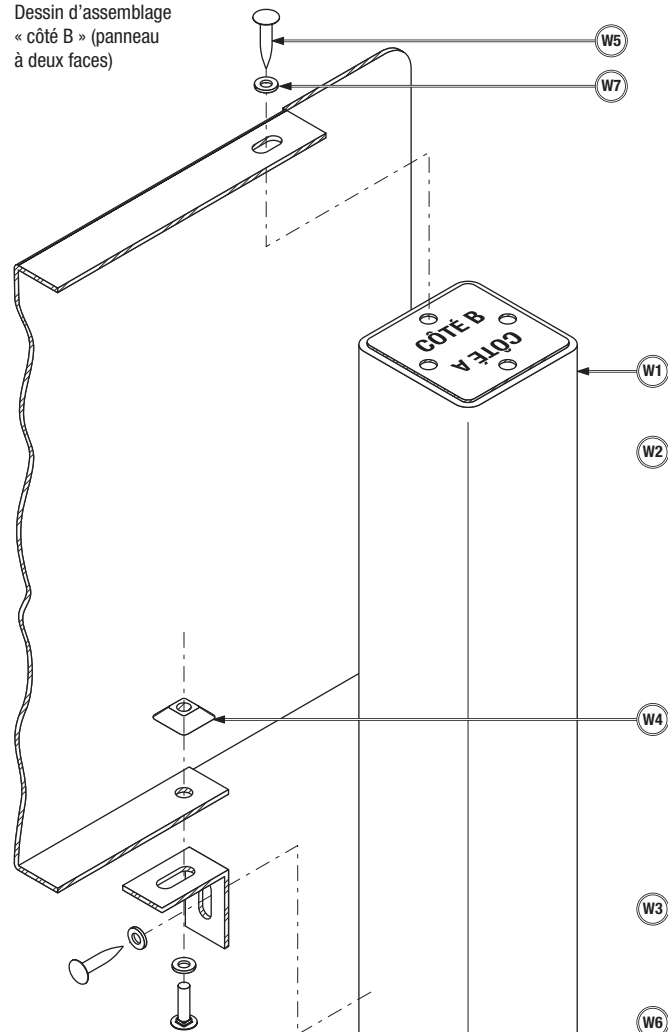
« côté A »

(panneau à une
ou à deux faces)

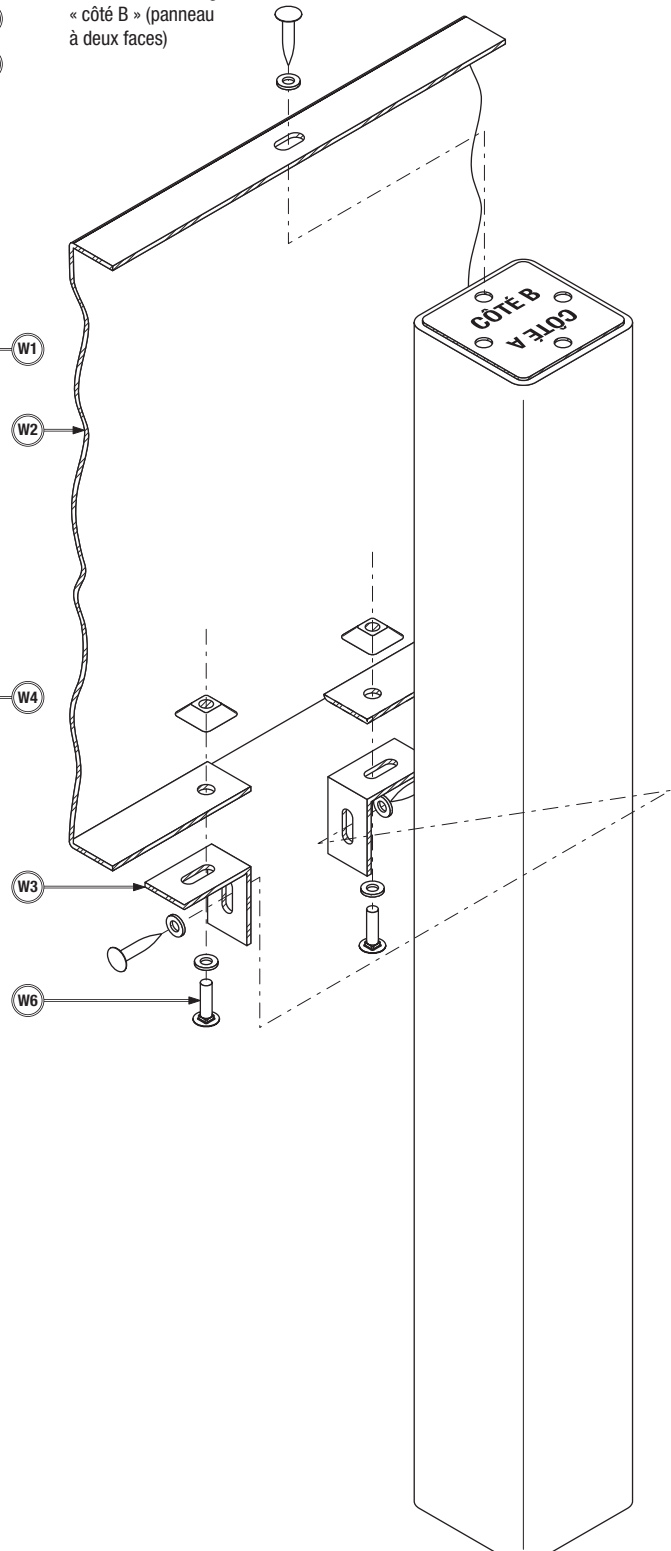


Panneau à trois poteaux – poteaux en bois (SUITE ET FIN)**Panneau à trois poteaux – poteau d'extrémité :**

Dessin d'assemblage
« côté B » (panneau
à deux faces)

**Panneau à trois poteaux – poteau central :**

Dessin d'assemblage
« côté B » (panneau
à deux faces)

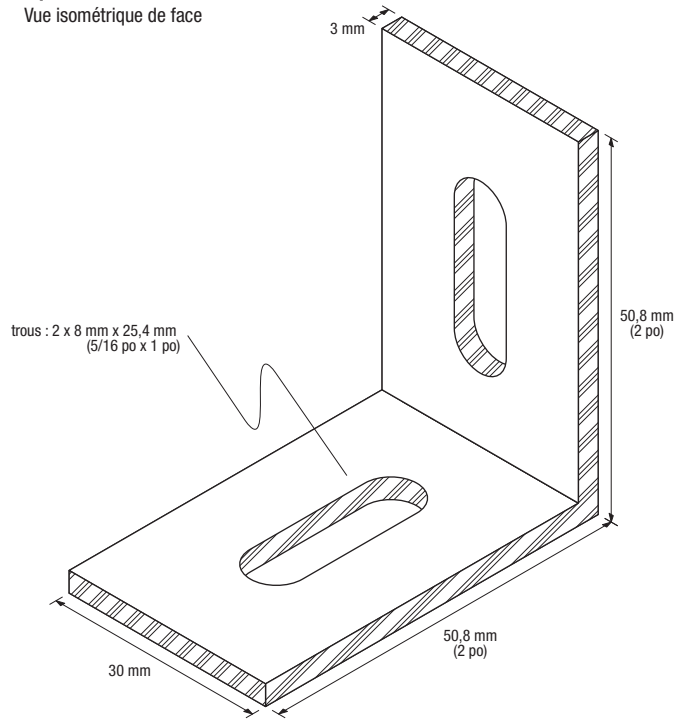


**Liste des pièces par côté
Panneau à trois poteaux – poteaux
en bois**

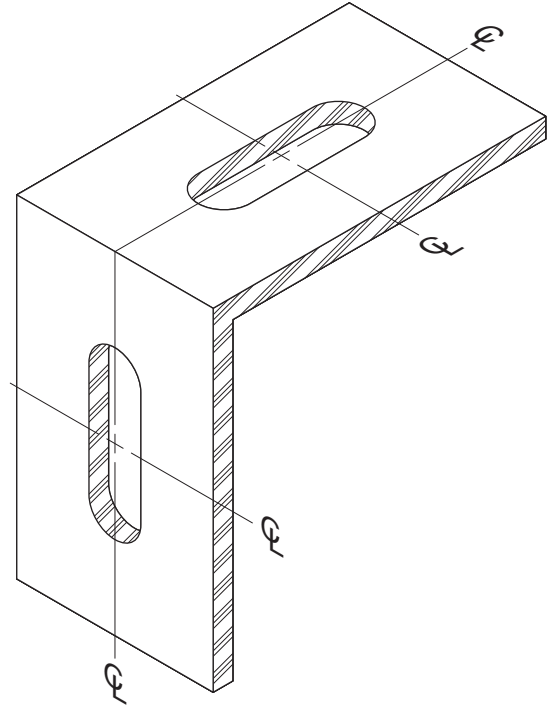
Pièce	Description	Qté
W1	poteau en bois, 4 po x 4 po	3
W2	face de panneau en aluminium; épaisseur : 3 mm	1
W3	équerre en aluminium; dimensions : 30 mm x 50 mm x 50 mm; épaisseur : 3 mm	4
W4	écrou inviolable, en acier cémenté et galvanisé de 1/4 po -20 UNC	4
W5	vis à tôle de sécurité à tête cylindrique Phillips, type A, n° 14 x 1 1/2 po	7
W6	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 1/2 po; acier inoxydable 18-8	4
W7	rondelle plate, nylon 6/6, 1/4 po	11

Équerre

Équerre :
Vue isométrique de face

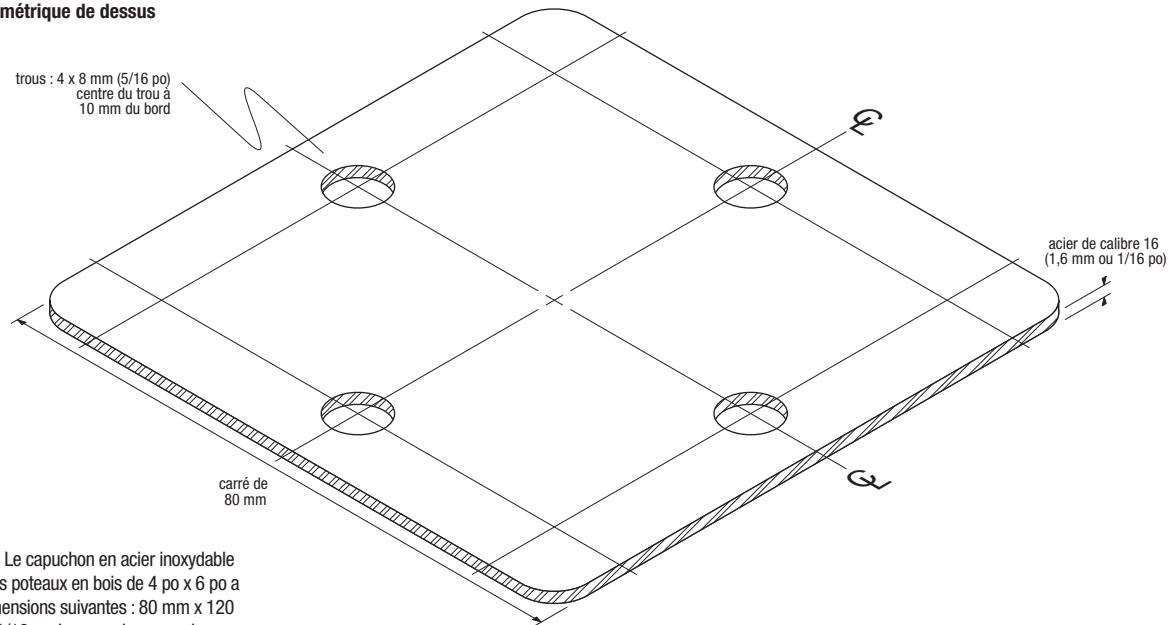


Équerre :
Vue isométrique de dos



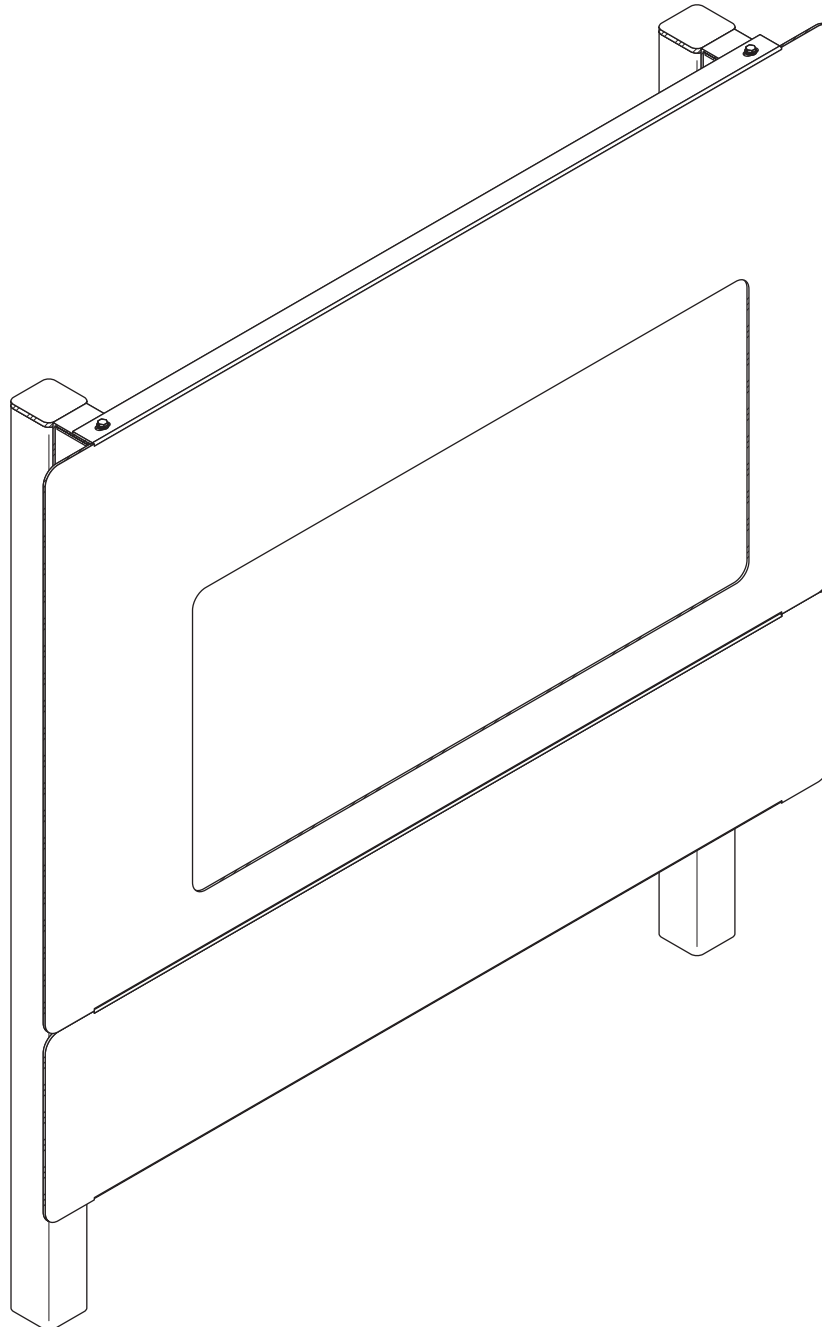
Capuchon en acier pour poteaux en bois

Capuchon en acier pour poteaux en bois de 4 po x 4 po : Vue isométrique de dessus

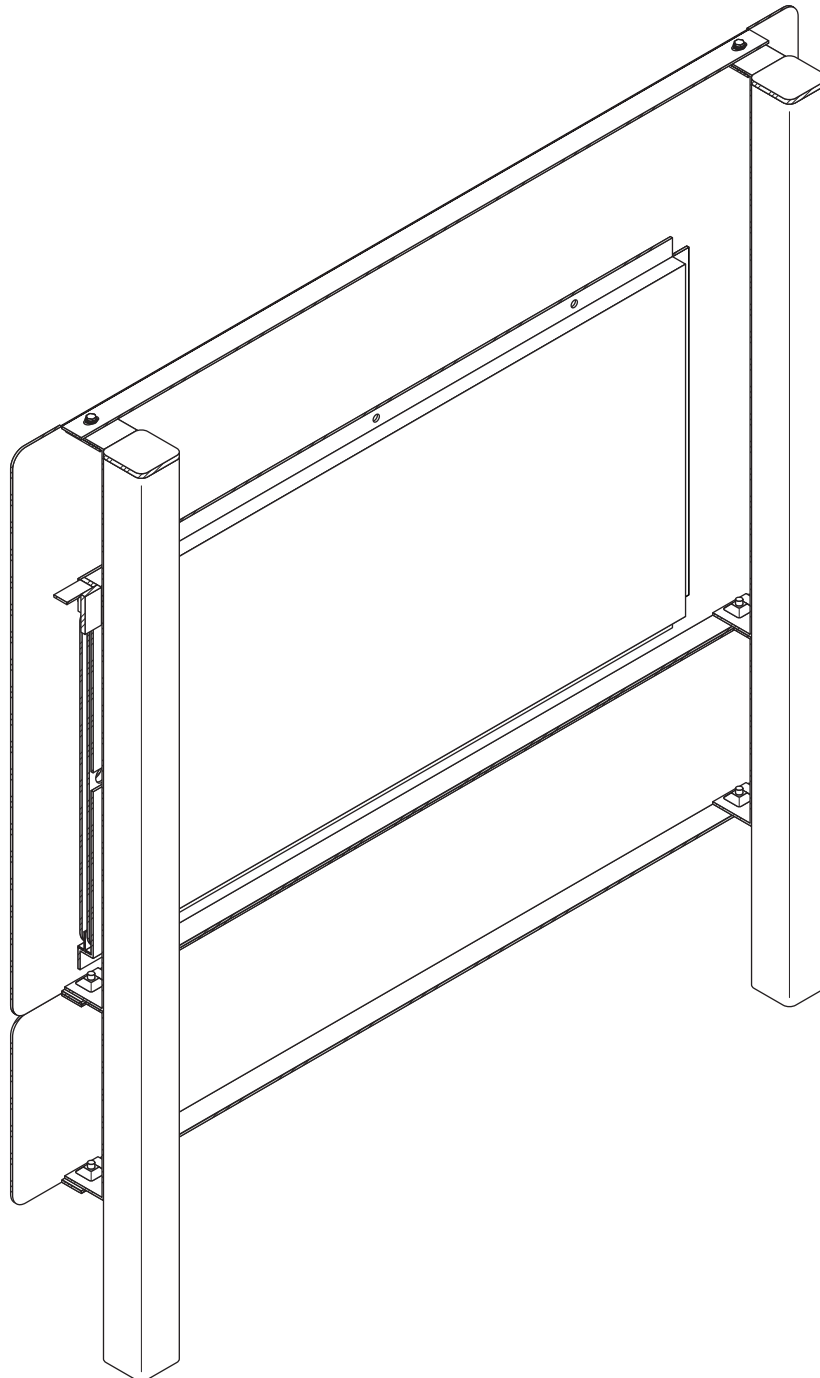


NOTA : Le capuchon en acier inoxydable pour les poteaux en bois de 4 po x 6 po a les dimensions suivantes : 80 mm x 120 mm x 1/16 po. Le capuchon en acier inoxydable pour les poteaux en bois de 6 po x 6 po a les dimensions suivantes : 120 mm x 120 mm x 1/16 po. Les trous et les alignements sont indiqués sur le dessin ci-dessus.

Panneau des droits
Vue isométrique de face

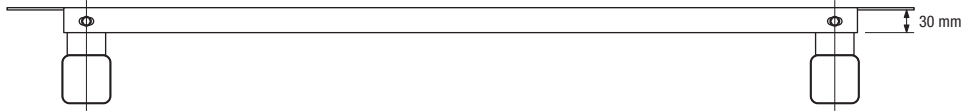


Panneau des droits
Vue isométrique de dos



Panneau des droits (SUITE)

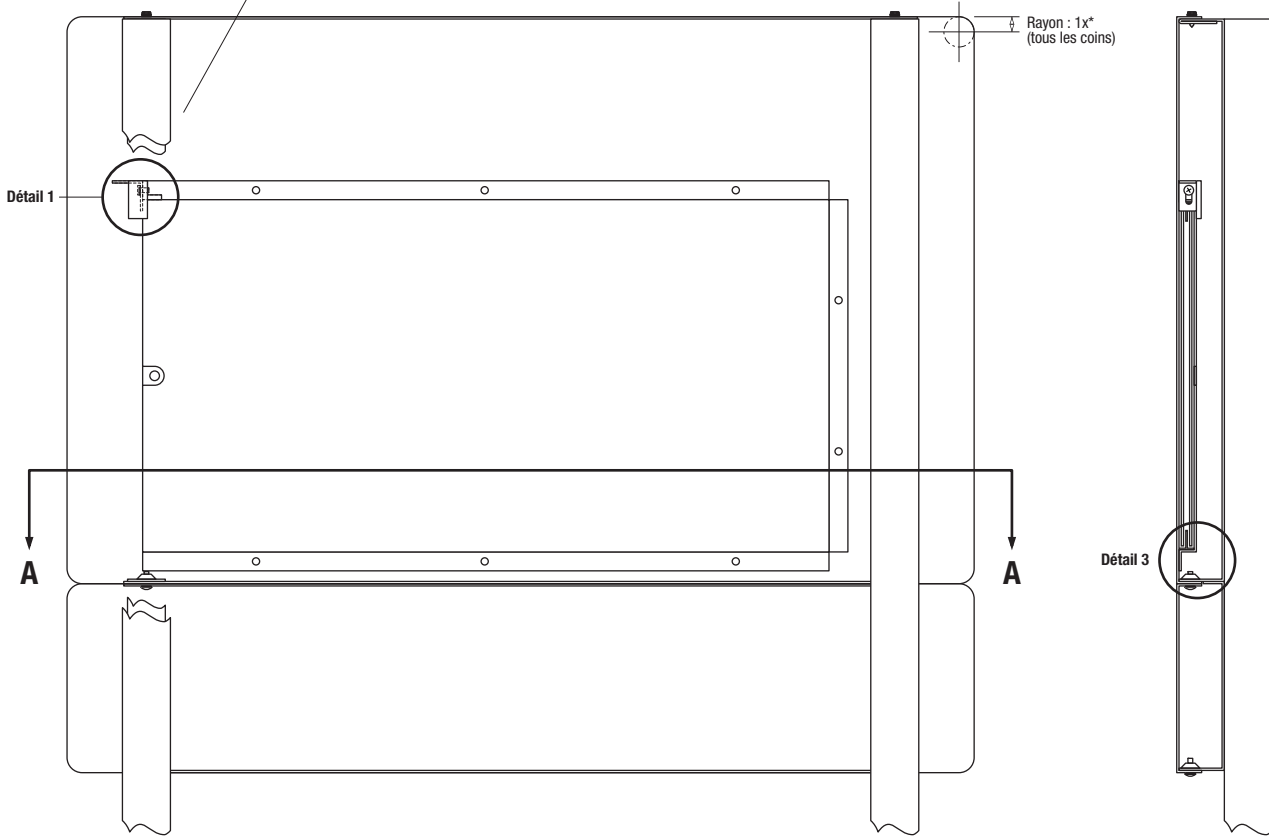
Vue de dessus



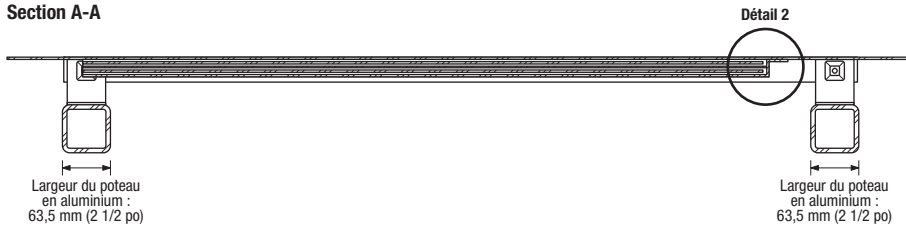
Vue de dos

Une section du poteau en aluminium et du support d'installation a été omise pour plus de clarté.

Vue de côté

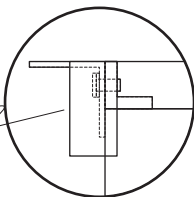


Section A-A



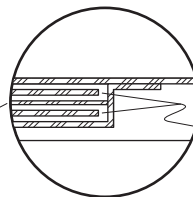
Détail 1

Sous-ensemble du loquet de sécurité



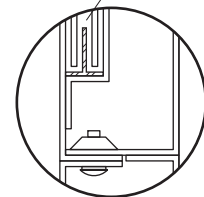
Détail 2

Profilé d'aluminium (IMN-5)

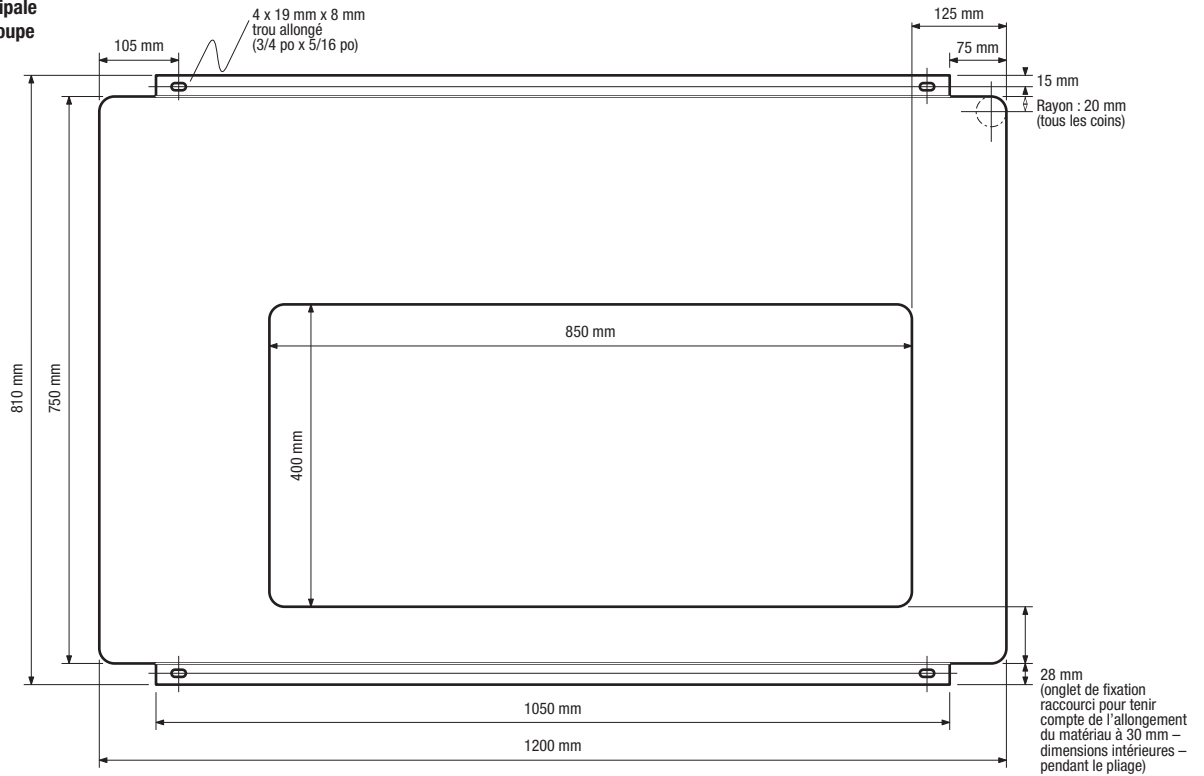
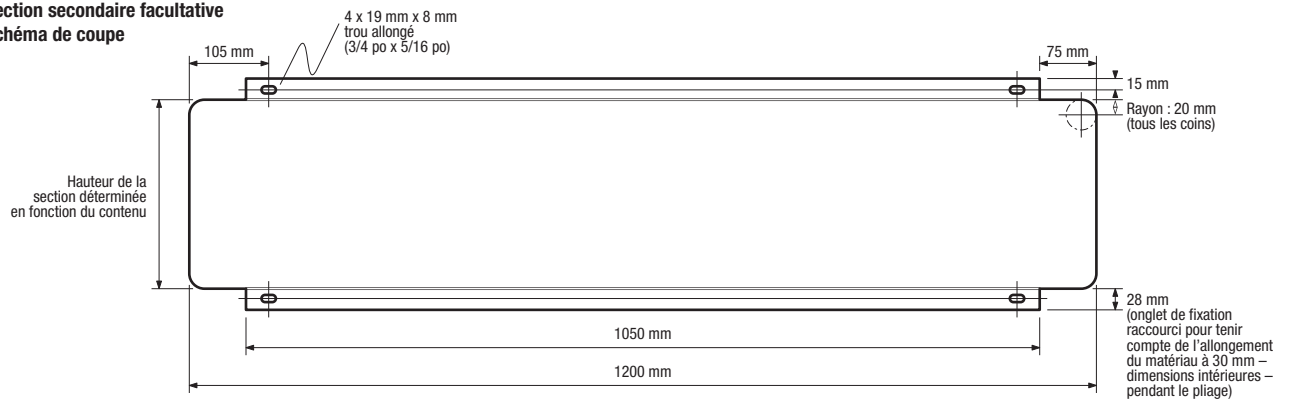


Détail 3

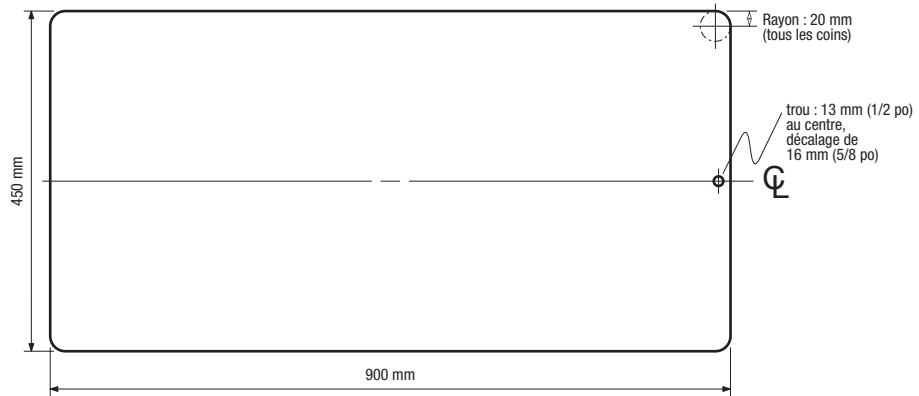
Encarts en aluminium pour panneau des droits



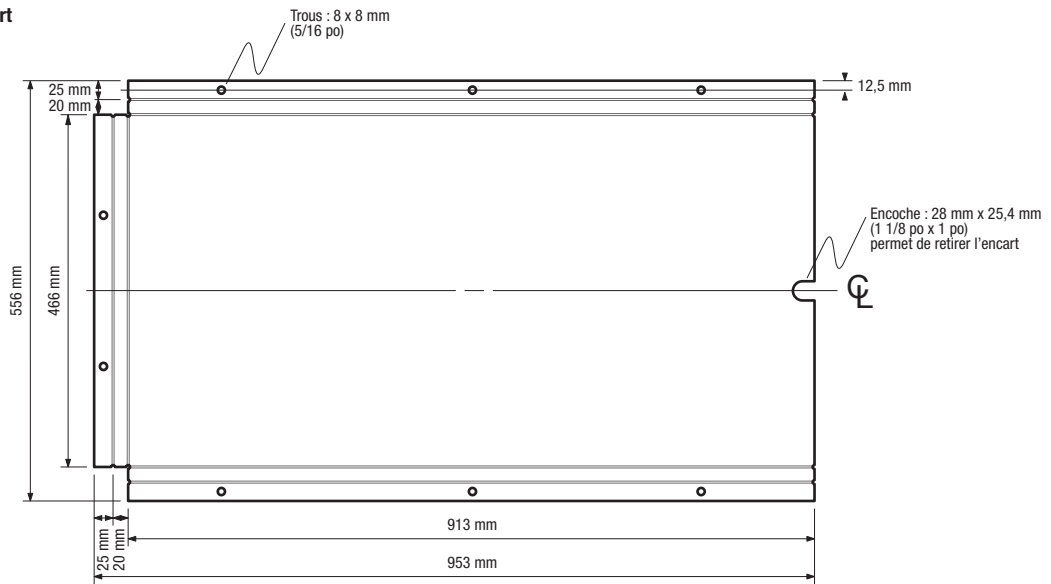
Profilé d'aluminium (IMN-5)

Panneau des droits (SUITE)**Panneau des droits**
Section principale
Schéma de coupe**Panneau des droits**
Section secondaire facultative
Schéma de coupe

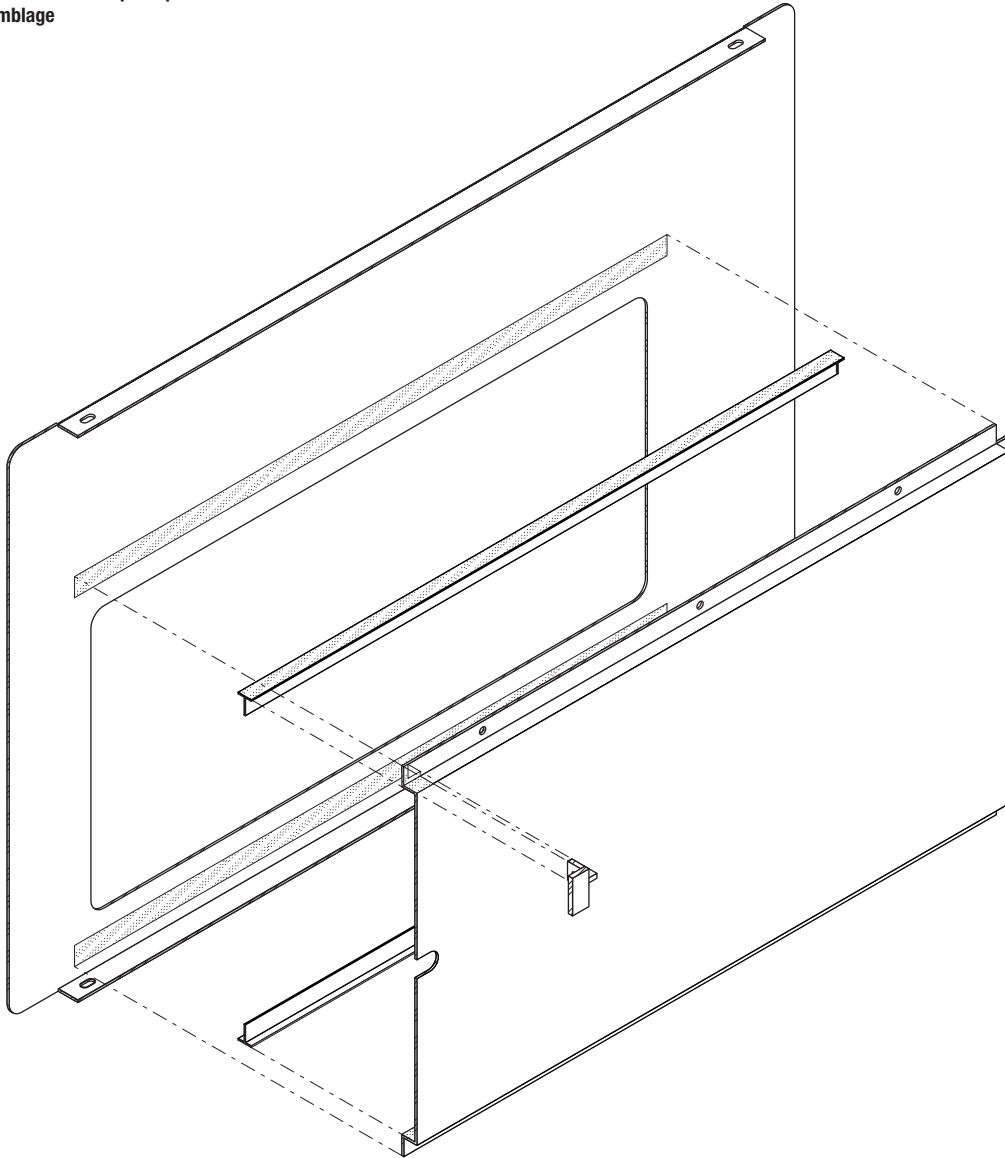
Encart – Panneau des droits
Schéma de coupe

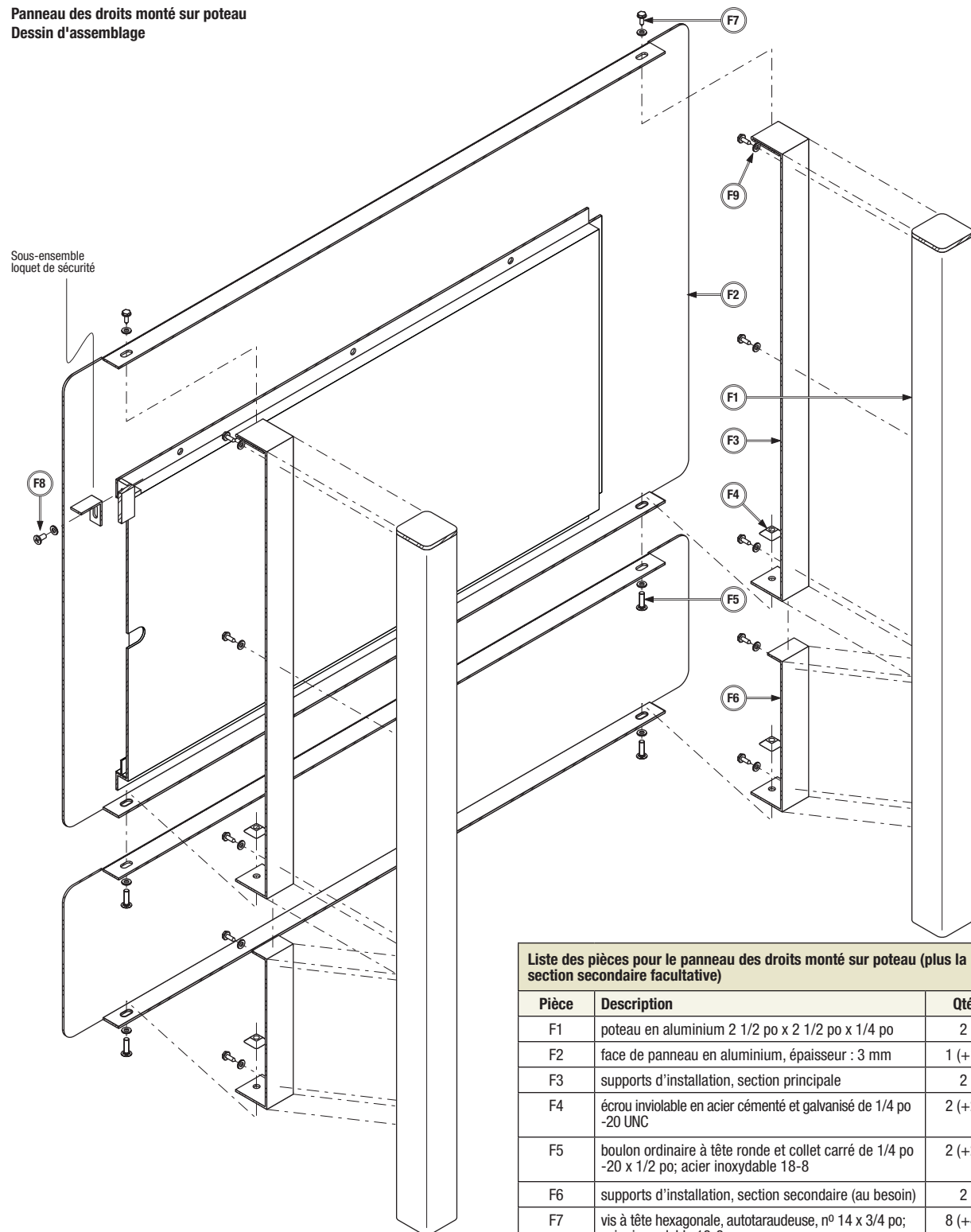


Panneau des droits
Logement de l'encart
Schéma de coupe

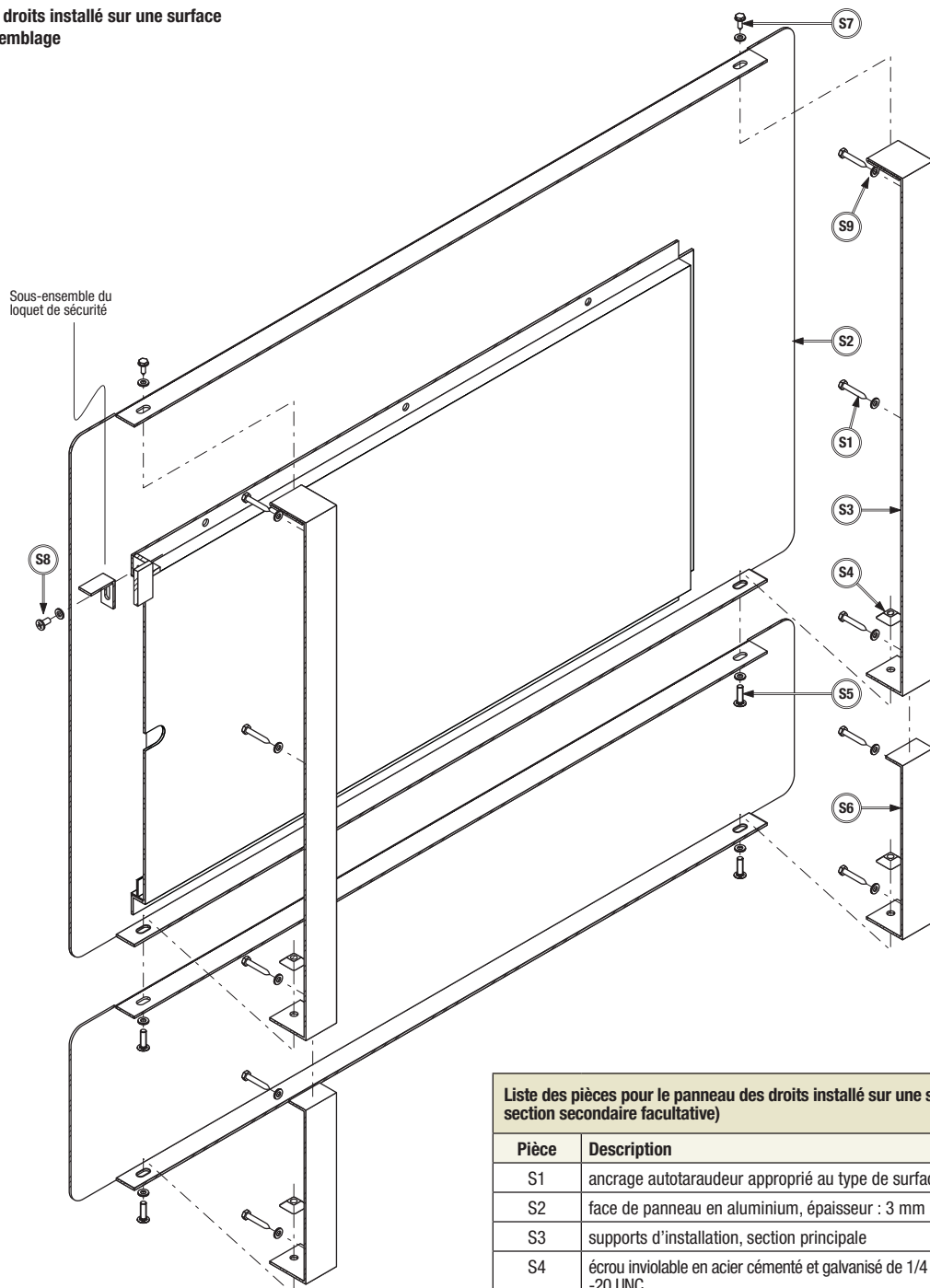


Panneau des droits – section principale
Dessin d'assemblage



Panneau des droits monté sur poteau
Dessin d'assemblage**Liste des pièces pour le panneau des droits monté sur poteau (plus la section secondaire facultative)**

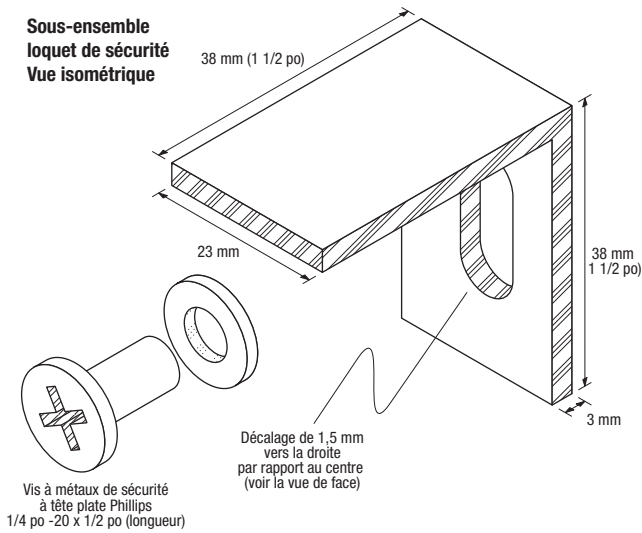
Pièce	Description	Qté
F1	poteau en aluminium 2 1/2 po x 2 1/2 po x 1/4 po	2
F2	face de panneau en aluminium, épaisseur : 3 mm	1 (+1)
F3	supports d'installation, section principale	2
F4	écrou inviolable en acier cémenté et galvanisé de 1/4 po -20 UNC	2 (+2)
F5	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 1/2 po; acier inoxydable 18-8	2 (+2)
F6	supports d'installation, section secondaire (au besoin)	2
F7	vis à tête hexagonale, autotaraudeuse, n° 14 x 3/4 po; acier inoxydable 18-8	8 (+4)
F8	vis à métaux de sécurité à tête plate Phillips, 1/4 po -20 x 1/2 po (longueur)	1
F9	rondelle plate, nylon 6/6, 1/4 po	11 (+6)

Panneau des droits installé sur une surface
Dessin d'assemblage**Liste des pièces pour le panneau des droits installé sur une surface (plus la section secondaire facultative)**

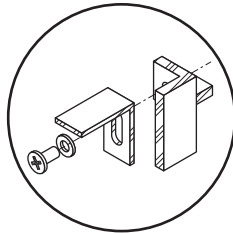
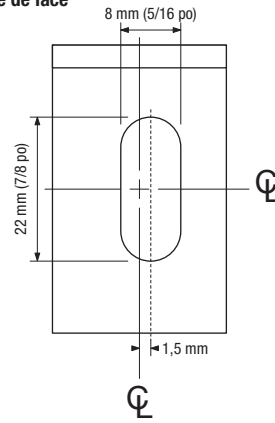
Pièce	Description	Qté
S1	ancrage autotarauteur approprié au type de surface	6 (+4)
S2	face de panneau en aluminium, épaisseur : 3 mm	1 (+1)
S3	supports d'installation, section principale	2
S4	écrou inviolable en acier cimenté et galvanisé de 1/4 po -20 UNC	2 (+2)
S5	boulon ordinaire à tête ronde et collet carré de 1/4 po -20 x 1/2 po; acier inoxydable 18-8	2 (+2)
S6	supports d'installation, section secondaire (au besoin)	2
S7	vis à tête hexagonale, autotaraudeuse, n° 14 x 3/4 po; acier inoxydable 18-8	2
S8	vis à métaux de sécurité à tête plate Phillips, 1/4 po -20 x 1/2 po (longueur)	1
S9	rondelle plate, nylon 6/6, 1/4 po	11 (+6)

Sous-ensemble loquet de sécurité

Sous-ensemble loquet de sécurité
Vue isométrique

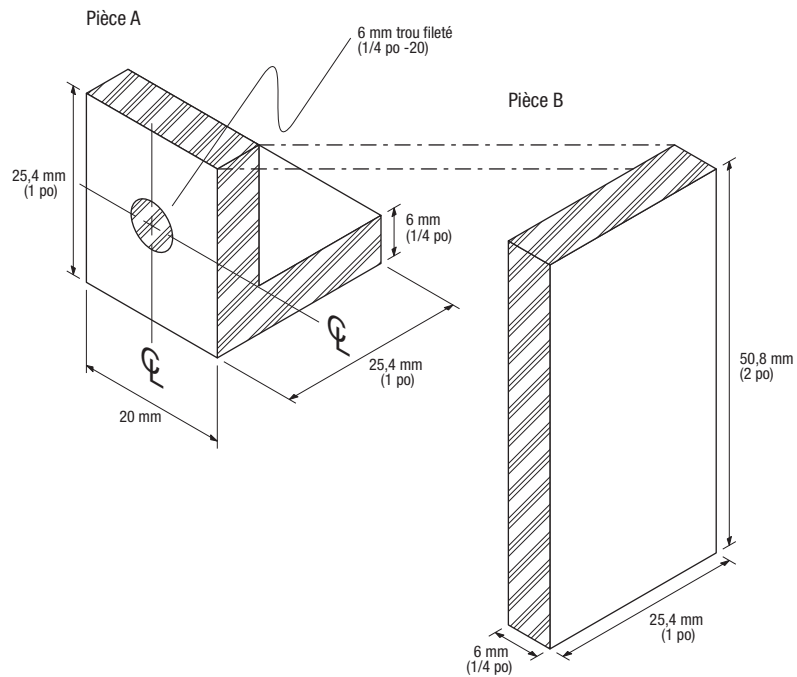
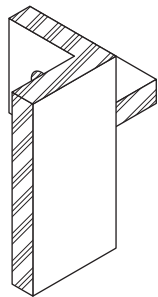


Loquet coulissant antivol
Vue de face



Installation du loquet antivol
Vue isométrique

Pièces A et B soudées



Panneau des droits – supports d'installation

